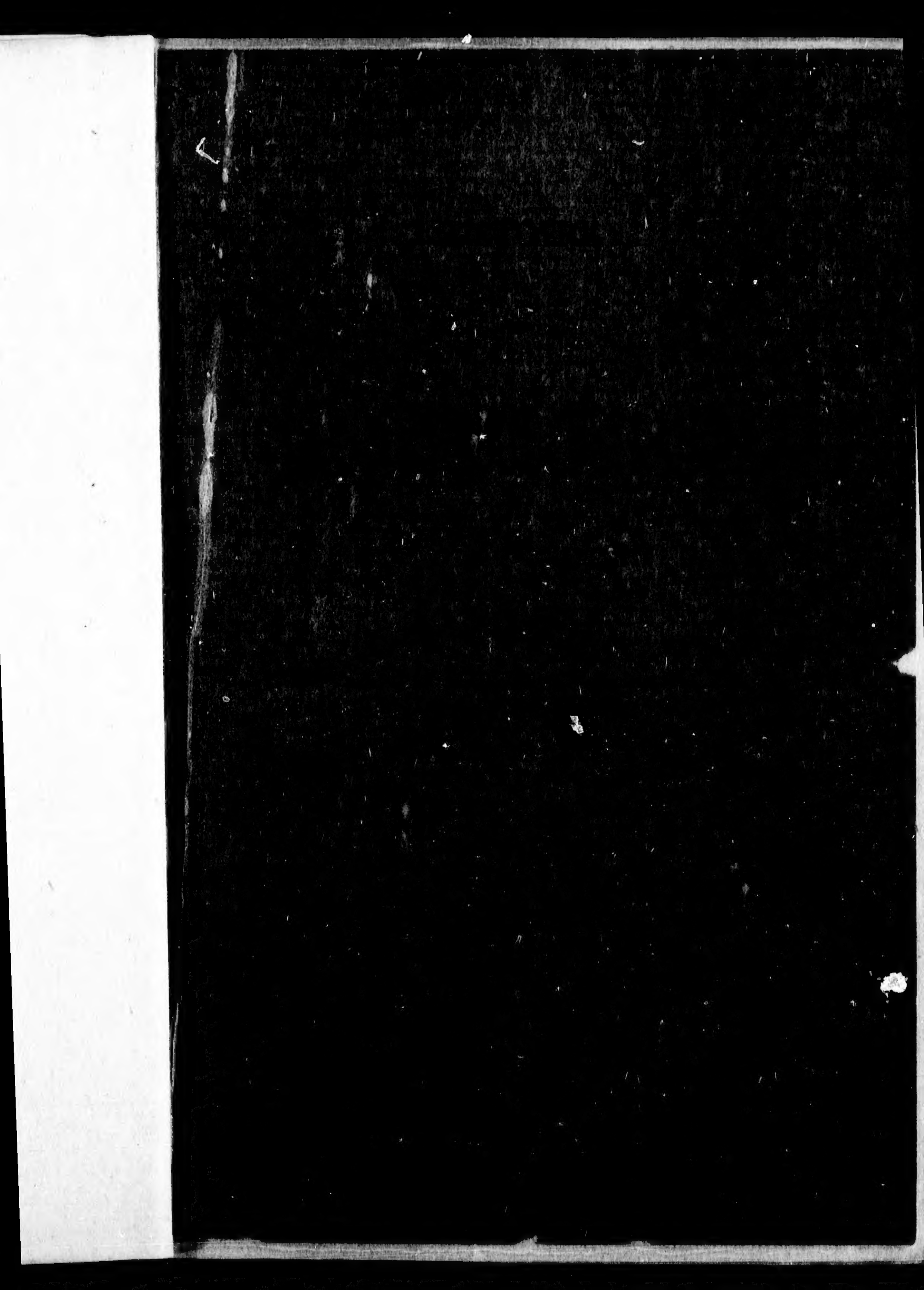
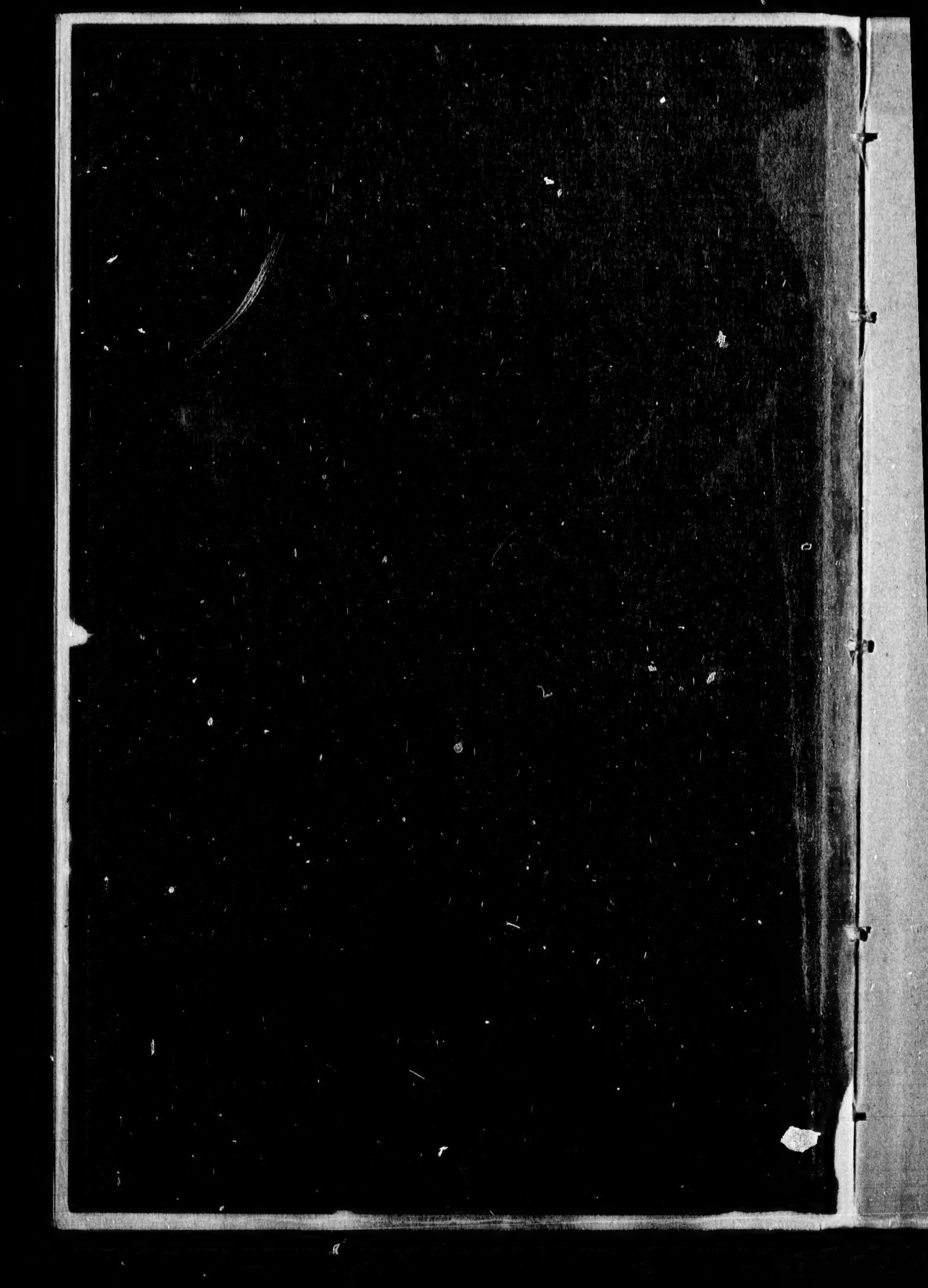




HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE LAUZON

Roy, J E

AU LECTEUR

" *Lorsqu'on est arrivé en quelque endroit nouveau, en quelque coin du monde, pour s'y établir et vivre quelque temps, il me semble difficile, disait Sainte-Beuve, de ne pas s'enquérir tout d'abord, de l'histoire du lieu (et, si obscur, si isolé qu'il soit, c'est bien rare qu'il n'en ait point) : quels hommes y ont passé, s'y sont assis à leur tour ; quels l'ont fondé, donjon ou clocher, maison d'étude ou de prière, quels y ont gravé leur nom sur le mur, ou seulement y ont laissé un vague écho dans les bois. Ce passé une fois ressaisi, ces hôtes invisibles et silencieux une fois reconnus, on jouit mieux, ce semble, du séjour, on le possède alors véritablement, et le* GENIUS LOCI, *que notre hommage a rendu propice, anime doucement chaque objet, y met l'âme secrète, et accompagne désormais tous nos pas.* "

Comment ne pas entreprendre les études intimes que l'éminent écrivain conseillait si fortement à ses contemporains surtout s'il s'agit du lieu natal, du village où ont vécu et où dorment les ancêtres ?

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

C'est avec ces pensées dans la mémoire que j'ai recueilli les notes que je donne aujourd'hui à l'impression sous le titre un peu pompeux peut-être D'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE LAUZON.



FLEUVE
St Nicholas
St Romuald
Ste Elisabeth
Ste Anne
St Thomas
Petrée
De Belvèze
St Lambert
St Augustin
Bellaire S.E.
Beauséjour
St Patrice NO
St Patrice S.E.
St Ambroise
St Hilaire
St Bernard
St Isidore
Jean Chrysostôme
D O R
C H E S T E R
L O T B I N I È R E
I
II
III
IV
V
VI
PLAN
DE LA
SEIGNEURIE DE
ECHELLE
4 3 2 1 0 4
REFERENCE
Comtés LÉVIS
Seigneuries LAUZON
Paroisses St Henri
Rangs ou Concessions St Paul III
Chemins

PLAN
DE LA
URIE DE LAUZON
ECHELLE

4 8 12

Dressé par
L.E. Fontaine A.G.
Lévis Mars 1897



Ce livre n'est point une œuvre littéraire. Le curieux y cherchera en vain la description fastueuse de quelques grands événements. Il n'y trouvera ni des actions éclatantes, ni des batailles, ou des conquêtes qui ont illustré les règnes des princes fameux dans l'histoire.

Le simple récit de la vie intime de quelques paroisses perdues au fond du nouveau-monde ne peut intéresser le grand public.

J'ai conscience, cependant, d'avoir fait un travail utile, l'œuvre de celui qui fouille le sol, déblaye le terrain et apporte une pierre à l'édifice commun.

Charlevoix, Garneau, Ferland, Bibaud ont été les ouvriers de la première heure. Ils ont pourvu au plus pressé, ils ont apporté les matériaux, creusé de larges fondations et construit un vaste édifice sur des assises solides, mais sans trop s'inquiéter de le décorer. C'était un premier progrès de réalisé.

Depuis, d'autres sont venus : une nouvelle école s'est formée. Ces architectes de la veille avaient vu et fait grand, leurs successeurs ont concentré toute leur attention à l'ornementation de l'édifice, ils se sont appliqués aux détails. D'un ciseau plus léger, ils ont fouillé les blocs de pierre brute. Chacun a choisi un angle, une saillie, un bas relief, et l'a sculpté avec toutes sortes de précautions et une habileté précise.

Des archives, des mémoires, des journaux, on a tiré des révélations et des renseignements qui, groupés, rapprochés, comparés, ont rendu la lumière à des points indécis et obscurs.

Les grands traits étaient dessinés. Il restait à reconstituer la vie de ces masses, de cette collectivité de colons dont on ne parle nulle part et dont pourtant l'endurance et le dévouement avaient donné un monde à la France. Il fallait

faire connaître comment avaient vécu, pensé, agi ces obscurs. Quels ressorts, quelle influence les avaient fait se mouvoir ? Quelles étaient leurs aspirations, leur volonté ?

Des chercheurs consciencieux et patients ont entrepris cette tâche. Ils se sont fait pour ainsi dire les contemporains de ces disparus, ils ont vécu au milieu d'eux, dans les bois, dans les champs, au village, ils les ont suivi à travers les contrées inconnues dont ils devenaient les découvreurs. Ils se sont pénétrés de leurs idées et de leurs sentiments.

Nos grands historiens s'en étaient tenus à la surface des choses. Racontaient-ils une campagne, ils ne parlaient guères que du général en chef et des officiers principaux sans dire un mot de ces soldats si braves et si courageux, colons pour la plupart qui avaient abandonné leur chaumière et leurs champs pour marcher à la frontière. La nouvelle école a donné à tous les acteurs de ces grands drames leur place et leur rang en laissant à chacun son importance. Combien d'ignorés ont été ainsi sauvés de l'oubli ! Que de noms passeront à la postérité grâce à une mention qui en aura été rapidement faite ! Que de collaborateurs importants laissés dans l'ombre ont été replacés sur la scène du monde ! Que d'efforts inconnus, méconnus même, ont été glorifiés !

Un jour, un historien nouveau apparaîtra. Il groupera tous ces détails échappés aux premiers chercheurs et il fera un bon et beau livre,—notre épopée nationale,—la véritable apothéose de

> Ces Achilles d'une Illiade,
> Qu'Homère n'inventerait pas.

Comme le dit si bien M. Rameau, dans une Colonie Féodale en Amérique :

" La vieille histoire solennelle, académique, philosophique a son utilité et son mérite, mais elle est insuffisante sur l'étude des grands personnages et des intrigues qui s'agitent

autour d'eux. C'est en pénétrant dans le fonds même de la population, en analysant les familles populaires, leurs progrès et leurs défaillances, que l'on saisit complètement la physionomie réelle et les mystères de l'histoire du passé.."

Le meilleur moyen de saisir sur le vif la physionomie des temps primitifs, de pénétrer dans leurs mœurs, leurs idées, leurs coutumes, leurs croyances, c'est de les étudier chez un groupe quelconque d'individus organisés et vivant sur un même coin de terre, à la lumière des documents manuscrits de l'époque, papiers de famille, archives de paroisse, greffes des notaires, dossiers des tribunaux.

C'est ainsi que l'on pourra rétablir la chronique primitive du Canada sur sa véritable base et lui restituer le caractère original et pittoresque qui lui est propre.

Chacune de nos paroisses devrait avoir son monographe qui ferait revivre les traditions et les moindres épisodes du passé. Ce passé est sans flétrissure, il est simple, et si imprégné de mœurs naïves et saines que l'on devrait être fier de le faire connaître au monde entier. Chacun devrait pouvoir dire de sa paroisse, de son village, de son hameau, avec autant d'orgueil que Virgile : MANTUA ME GENUIT.

" L'histoire de nos villages, c'est de l'histoire de France en petits morceaux " a dit Victor Hugo.

C'est avec ces éléments que la science reconstituera un à un les anneaux qui forment la chaîne de notre histoire et la déroulera sûrement jusqu'à nos origines.

Nos écrivains, depuis une trentaine d'années surtout, ont compris l'importance de ces études d'histoire locale. Les travaux qu'ils ont publiés ont apporté dans les recherches historiques un élément nouveau. J'ai là, sur les rayons de ma bibliothèque, la série à peu près complète de ces monographies. Mais, hélas ! la province de Québec contient plus de sept cents paroisses, et l'histoire de quarante d'entre

elles seulement a été étudiée. Il reste donc encore bien du travail à faire. Combien auront le courage de s'y livrer, quand on songe au peu d'encouragement que les entreprises de ce genre reçoivent dans notre pays ?

Que de fois, durant les journées sombres ou après de longues heures de veilles et de recherches ardues, j'ai été tenté de déposer ma plume et de jeter ces notes au panier ! La pensée que tout travail consciencieux est sûr de trouver un petit nombre d'amis inconnus qui le fêtent en secret m'a toujours retenu.

Du reste, quel que soit le sort que l'avenir réserve à ces pages, il me restera encore la meilleure récompense que l'on puisse attendre d'une entreprise de ce genre : le plaisir d'avoir vécu pendant dix ans de ma vie parmi de chers souvenirs.

Coutances, près de Lévis, 10 juillet 1894.

INTRODUCTION

I

La seigneurie de Lauzon est située sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent, en face du promontoire pittoresque où s'étage, en amphithéâtre, la ville de Québec, la vieille capitale de la Nouvelle-France. Ce vaste fief féodal couvre une surface de 218,816 arpents carrés de terre [1] et forme, sur la carte du pays, un quadrilatère dont chacun des côtés a six lieues d'étendue. Son front est baigné par les flots du Saint-Laurent, et il s'appuie en arrière sur les premiers soulèvements d'une petite chaîne de montagne qui regarde, par dessus la rivière Saint-Jean, les pics encore inexplorés des monts Alléghanys. Là, les villages de Sainte-Claire, de Sainte-Hénédine et de Saint-Bernard, le séparent de la fertile région de la Beauce. Son flanc droit côtoye Beaumont, Saint-Charles, Saint-Gervais ; celui de gauche : Saint-Antoine de Tilly, Sainte-Apollinaire,

(1) Un mémoire de M. L.-L. Rivard, surintendant du domaine de la Couronne, (26 décembre 1889—*Appendice No 54—rapport du commissaire des terres de la Couronne*—1889), dit 218,860 arpents, mais c'est évidemment un *lapsus calami* ou une faute de typographie.

Saint-Gilles et Saint-Narcisse, qui faisaient partie de l'ancien domaine des Beaurivage.

C'est à l'embouchure de la rivière du Saut de la Chaudière, à deux lieues en amont de Québec, qu'il faut se transporter pour reconnaître les limites exactes du fief de Lauzon. De là, si on tire une ligne perpendiculaire du fleuve se prolongeant six lieues dans l'intérieur des terres, on voit de chaque côté de ce trait imaginaire, la seigneurie s'étendre sur une largeur de trois lieues. La borne ouest vient aboutir au fleuve Saint-Laurent, en face des ilôts Fréchette, presque vis-à-vis la ligne qui sépare sur la rive nord la paroisse de Saint-Augustin, dans la seigneurie des Maures, de celle de la Pointe-aux-Trembles ou Neuville, et la limite est, prolongée jusqu'aux battures de Beauport, rase la pointe de l'île d'Orléans qui regarde Québec.

Les terres qui forment la seigneurie de Lauzon ne constituent point un ensemble géographique. Au bord du fleuve Saint-Laurent, dont elles longent la rive méridionale, elles coïncident avec un trait puissant marqué par la nature, mais à l'est, à l'ouest et au sud, elles sont séparées des pays voisins par une frontière purement conventionnelle, courant à travers les plaines nues, les bois, les prés, franchissant les plateaux et les collines, enjambant les ravins et les torrents.

Du haut des bastions crénelées qui défendent la vieille citadelle de Québec, un artiste pourrait dessiner une vue à vol d'oiseau du

beau domaine de Lauzon. De là, en effet, l'œil l'embrasse presque en entier.

Au premier plan, sur la falaise abrupte, coupée à pic, plongeant brusquement dans le fleuve presque sans rivage à cet endroit, s'élève Notre-Dame de Lévis, ville pittoresque, née d'hier, et qui déjà dresse orgueilleusement ses grands édifices publics en face de la vieille capitale, sa voisine. Avec ses clochers étincelants au soleil, ses rues montantes ou serpentant le long du rocher, ses maisons blanches perchées au sommet du promontoire, escaladant les rampes ou perdues dans la verdure, on dirait une ville moresque [1].

Lévis est divisée en deux parties : la basse et la haute ville. La ville basse, plus communément appelée le *Passage*, longe le fleuve sur une distance de près de quatre milles. Une rue unique—rue tortueuse et étroite—déroule ses anneaux à travers ce quartier presqu'entièrement habité par une population composée de marins, de débardeurs du port, d'hommes d'équipe des chemins de fer et d'ouvriers métallurgistes. D'un côté les eaux du fleuve viennent battre la chaussée, de l'autre

(1) ....

Tout en face Lévis avec sa forteresse,
Ses kiosques, ses clochers, sa berge enchanteresse,
Projette sur Québec son étincellement ;
Et, quand le printemps luit sur ces lieux pittoresques,
Et que chaque flot d'or jette un rayonnement,
L'on dirait un tableau des légendes moresques !

W. CHAPMAN

se dresse la falaise à une hauteur moyenne de deux cents pieds.—Les maisons sont blotties au pied de cette longue muraille, sur une étroite lisière de terre, incessamment rongée par la mer, sans cesse menacée par des avalanches de pierres ou de neige [1].

Le long du fleuve, s'étendent de grandes jetées où les navires d'outre mer viennent échanger leurs cargaisons contre les bois descendus en radeaux des profondeurs de l'Outaouais, et des usines métallurgiques, aux longues cheminées couronnées d'un panache de fumée noire, s'échappe le bruit incessant du fer frappant le fer. L'industrie et le grand commerce ont établi leurs quartiers généraux dans cette partie de la ville. Trois chemins de fer y conduisent les voyageurs et les produits de l'est, de l'ouest et du sud. Ce sont : l'*Intercolonial*, qui a sa tête de ligne sur l'Atlantique à Halifax ; le *Québec-Central*, qui pénètre par la Beauce, jusqu'à Boston ; le *Grand-Tronc*, dont les artères plongent jusque dans l'extrême ouest américain. Le fleuve, qui entre Québec et Lévis, a une largeur d'un quart de lieue est franchi en cinq minutes par des bateaux qui,

(1) Il arrive assez souvent que ces avalanches renversent ou écrasent des maisons. Malheur alors aux pauvres gens qui les habitent, et qui n'ont pas eu le temps de déguerpir. La série des accidents de ce genre est assez considérable. Le plus ancien que nous connaissions est celui que rapporte la *Gazette de Québec* du 7 février 1825 : "*Avalanche de neige*:—Mercredi dernier au soir, pendant l'ouragan, il est arrivé un accident bien triste à la Pointe Lévis. Une maison occupée par un nommé Ringet, au pied de la côte, à l'anse de M. Allen, fut ensevelie et écrasée sous la neige éboulée de la côte qui a environ 200 pieds de hauteur en cet endroit. L'homme, sa femme et trois enfants périrent sous les ruines, d'où ils furent tirés le lendemain par les voisins. Ils paraissaient avoir lutté longtemps, et être morts plutôt de suffocation et de froid, que des blessures qu'ils avaient reçues.

hiver comme été et la nuit comme le jour, font sans cesse la navette entre les deux villes [1].

La haute-ville se dresse à l'arrière sur un promontoire divisé en trois plateaux dont le dernier s'élève à deux cent cinquante pieds au dessus du fleuve [2]. Pour y atteindre il faut gravir des rues montantes, ardues, à pic. Tantôt ces rues contournent la falaise et elles sont alors emmuraillées comme des fossés de forteresse, tantôt elles sont ouvertes comme des tranchées à travers le roc vif, tantôt encore elles suivent les lits d'anciens torrents dont les eaux détournées grondent sous les pieds du passant.

C'est sur le premier plateau, à cent cin-

(1) Les opinions varient sur la largeur du détroit qui sépare Québec de Lévis. Jacques Cartier dit, parlant de Québec : "détroit du fleuve fort courant et profond mais il n'a de largeur qu'environ un tiers de lieu." Champlain dit : "chemin faisant, nous vinmes mouiller l'ancre à Québec, qui est un détroit de la rivière du Canada ayant environ trois cents pas de large." (édition Laverdière, p. 89).

En 1626, le P. Charles Lalemant écrivait que le fleuve en cet endroit avait un peu plus d'un quart de lieue. (*Relation de la Nouvelle-France*—1626—p. 1). Le F. Sagard donne aussi un bon quart de lieue de largeur. (*Grand Voyage au Pays des Hurons* 1632, p. 54—*édition Tross*). En 1636, ce même détroit ayant été mesuré sur la glace, on trouva qu'il avait en largeur six cent soixante et douze toises, mesure de Paris. (*Relation du P. Lejeune*—1636—p. 46). Dans la *Gazette de Québec*, du 21 février 1825, on lit ce qui suit : "La largeur du St-Laurent, vis-à-vis cette ville, prise depuis l'hôtel de MacKenzie à la Point-Lévis jusqu'au marché de la basse-ville a été mesurée, il y a quelque temps, au pas, sur la glace, et on l'a trouvée de 1150 verges ou environ deux tiers d'un mille anglais. On la croit généralement plus grande. L'occasion est maintenant belle pour s'assurer de cette largeur à différents points, ce qui serait intéressant comme objet de curiosité. Les messieurs de l'armée le savent sans doute déjà. La portée d'un boulet ordinaire de canon va beaucoup au delà de 1150 verges, et par conséquent, la pointe Lévis serait une place favorable pour l'érection d'une batterie ennemie." Bouchette (*Dictionnaire topographique*, I, p. 165), dit qu'à Québec, le Saint-Laurent a 1314 verges de large. Laverdière, l'annotateur des voyages de Champlain, a adopté un quart de lieue de large.

(2) Nous donnons à la falaise de Lévis une hauteur moyenne de 150 pieds. D'après des plans déposés au ministère des terres à Québec on trouve les altitudes qui suivent. A l'église catholique : 226'-96"; à l'église anglicane (rue Wolfe) 160'; à la rue Eden : 223'90" ; à la rue St-George 254'81" ; à l'encoignure des rue Wolfe et de l'église : 196'53 "; sur la rue Fraser : 178'62 ".—

Les marins anglais, qui ont fait récemment le relevé du fleuve sur le *Gulnare*, donnent une hauteur de 300 pieds au plateau où sont assis les trois forts qui dominent Lévis. De là, par un temps clair, la vue plonge jusqu'au clocher de St-Lazare, dans le comté de Bellechasse.

quante pieds d'altitude, que s'élèvent les églises catholiques, les temples protestants, le collège, le couvent, l'orphelinat, l'Hôtel-Dieu et l'Hôtel-de-ville de Lévis, beaux et grands édifices de pierre ou de brique, fondés pour la plupart grâce à la générosité de quelques habitants de la ville.

Les hauteurs de Lévis sont couronnées par trois forts qui ont coûté des millions à l'Angleterre. Leurs feux croisés protègent les approches de Québec contre toute invasion, et font de Lévis comme un camp retranché. La simple inspection d'une carte des lieux explique ce merveilleux système de défense. Une ville, trois gros villages, onze paroisses florissantes dorment à l'abri de ces puissantes redoutes qui les dominent.

A l'extrême ouest, par delà la partie boisée du *domaine*, on voit Saint-Nicolas, riche paroisse, célèbre par le grand nombre d'hommes marquants auxquels elle a donné le jour, renommée aussi pour sa culture intelligente et ses vergers. Puis viennent Saint-Etienne et Saint-Lambert. La première baigne ses prairies dans les ondes de la rivière Beaurivage, la deuxième se dresse, pleine d'avenir et de promesses, sur les bords sauvages de la rivière Chaudière. Perdue au fond de la forêt de Sartigan, Saint-Isidore est fière d'avoir eu pour premier curé un des meilleurs historiens du Canada, l'abbé Ferland. Attachée aux flancs de côteaux fertiles, Saint-Anselme sépare la Beauce de la seigneurie de Lauzon. Les cas

cades de la rivière qui la traverse font mouvoir des moulins et des usines, et sa population industrieuse et active alimente nos marchés de produits justement vantés. Saint-Henri vit, paisible et d'une façon fort à l'aise, au fond d'une grande plaine herbageuse coupée de belles forêts plantées d'érables. Elle garde comme un trésor précieux dans un temple d'architecture gothique—un des plus beaux du pays—cinq tableaux de maître apportés de France par un brave prêtre qui était venu au Canada chercher un refuge contre les persécutions de la Révolution.

Les paroisses de Saint-Jean Chrysostôme et de Saint-Romuald sont situées sur une presqu'île qu'enlacent les eaux du Saint-Laurent, et les rivières Etchemin et Chaudière. Toutes deux possèdent des scieries. Mais pendant que la première se livre de préférence aux travaux des champs, la deuxième prend des allures de petite ville. On cite dans le pays les fresques dont sont revêtues les murailles de l'église de Saint-Romuald, et elles valent en effet la peine d'être vues. Mülher, un peintre de Munich, en est l'auteur.

La rivière Etchemin sépare Saint-Romuald de St-David de Lauberivière,—paroisse détachée de Lévis en 1876.

A l'orient de Québec, sur une langue de terre qui s'avance en plein fleuve et protège la rade contre les vents violents de l'est, Saint-Joseph de la Pointe de Lévy signale au marin les approches de la capitale. C'est la plus an-

cienne paroisse de la rive droite du fleuve Saint-Laurent. Elle a deux siècles et demie d'existence, et comme dans ce pays tout ce qui remonte à cent ans passe déjà pour une antiquité, on peut bien dire d'elle : *omnium urbis et orbis ecclesiarum mater et caput.*

On a souvent décrit les points de vue admirables que l'on aperçoit du haut du rocher de Québec, mais la scène n'est pas moins belle lorsqu'on la contemple du côté de Lévis.

Aux pieds du promontoire où la ville de Lévis est assise, le grand fleuve se déroule sur une longueur de douze à quinze milles, puis décrit une courbe gracieuse jusqu'à ce qu'il se perde derrière le cap Rouge. En face, le rocher imposant de la vieille capitale, avec sa citadelle, ses remparts armés de canons, la rivière Saint-Charles, la plaine de Beauport, la chute de Montmorency—grande tache laiteuse au milieu du paysage vert—et dont on entend les sourds grondements quand les vents violents soufflent du côté du nord. Vers l'est, le regard se repose sur les côteaux verdoyants de l'île d'Orléans. Au fond, à l'arrière plan, se dressent les pics élevés des Laurentides, parmi lesquels on distingue, à dix ou douze lieues de distance, l'imposante montagne de Sainte-Anne et le cap Tourmente.

C'est un des plus beaux spectacles qu'il soit possible de contempler. Il n'y a guères au monde que la baie de Naples qui puisse lui être comparé (1).

(1) C'était l'opinion du prince Napoléon qui visitait Lévis vers 1864.

Ajoutez que ce féerique paysage a vu se dérouler quelques uns des épisodes les plus intéressants de l'histoire de l'Amérique du Nord. Cette entrée si calme de la rivière Saint-Charles, c'est "*l'affourc d'eau bel et délectable,*" que Jacques-Cartier décrit avec tant de contentement dans ses *Voyages*. A l'endroit où s'élève l'humble petite église de Notre-Dame des Victoires, Champlain construisit le premier *fort et habitation* de Québec. C'est au pied de la citadelle, dans son château Saint-Louis, que Frontenac lançait à l'envoyé de Phips cette apostrophe à jamais célèbre : *Allez dire à votre maître que ce n'est point de la sorte que l'on somme un homme comme moi et que je lui répondrai par la bouche de mes canons.* De ces rivages sont partis les missionnaires pour évangéliser les peuplades barbares, les voyageurs fameux qui donnèrent à la France un pays deux fois plus grand que l'Europe.

C'est au fond de la baie qui a gardé son nom que Wolfe abordait avec ses vaillants montagnards écossais, par une nuit noire d'automne, pour escalader le rocher de Québec, c'est sur les plaines d'Abraham situées à l'ouest de la ville, au pied des remparts, qu'il livra son dernier combat, et qu'il mourut enseveli par la victoire. C'est dans une ruelle tortueuse au bas du promontoire que tomba Montgomery le 31 décembre 1775. C'est dans cette plaine de Beauport, aux longues maisons blanches, que Montcalm avait établi son camp et ses retranchements. C'est près de la chute de Montmo-

rency que se livra au milieu du tonnerre et des éclairs, ce sanglant combat du 22 septembre 1759, qui aurait dû jeter le découragement dans l'âme des vaincus si Pergame avait pu être sauvé.

Ici même, sur cette falaise de Lévis, d'où l'on voit se dérouler ce merveilleux passé, Wolfe érigea les batteries qui pendant trois longs mois vomirent le feu et la mort contre la ville assiégée, et c'est sous la crypte de l'ancienne église de Saint-Joseph, où il avait son hôpital, que son cadavre fut placé en attendant le navire qui devait aller porter ses restes sous les voûtes de la chapelle de l'abbaye de Westminster.

Enfin, cette pointe de Lévy quel souvenir poignant ne rappelle-t-elle pas? C'est de là qu'après la glorieuse bataille de Sainte-Foye les deux armées virent poindre avec la même anxiété la voile d'un vaisseau. Français et Anglais, suspendus aux crêtes des rochers, attendaient fièvreusement un signal qui leur apprendrait à quelle nation elle appartenait. Enfin le vaisseau double la pointe, il porte les couleurs de l'Angleterre. Les soldats de Murray, fous de joie, font retentir les airs de leurs acclamations, ils agitent leurs fusils au-dessus de leurs têtes, s'embrassent les uns les autres et saluent de vingt et un coups de canon ce messager de la délivrance. Lévis et sa poignée de braves reprennent alors la route de Montréal abandonnant à l'ennemi la ville devant laquelle ils venaient de s'immortaliser.

II

La seigneurie de Lauzon est traversée par plusieurs cours d'eau. Les deux plus importants sont la rivière des Etchemins et celle du Saut de la Chaudière.

La première se précipite des hauteurs qui couronnent les derrières du comté de Bellechasse, traverse le canton Roux, les terres de Standon, Cranbourne, Frampton, grossit ses eaux d'un affluent sorti d'un lac qui porte le même nom qu'elle, arrose dans le comté de Dorchester les paroisses de Saint-Edouard, Saint-Léon, Saint-Malachie et Sainte-Claire, puis atteint la seigneurie Lauzon sur les confins sud de Saint-Anselme. En traversant cette dernière paroisse, encaissée entre deux rives abruptes, elle roule en cascades et fait mouvoir plusieurs moulins. Saint-Henri la reçoit, apaisée et tranquille, à travers ses prairies fertiles, et la donne à Saint-Jean Chrysostôme où elle fait son entrée par une chute pittoresque à cent pas d'un pont qui la traverse construit par la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc. La rivière des Etchemins sépare Saint-Jean Chrysostôme de Saint-David de Lauberivière, puis cette dernière paroisse de celle de St.-Romuald, et vient se perdre dans le fleuve Saint-Laurent à trois milles en amont de Québec. Depuis son entrée dans la paroisse de Saint-Anselme, la rivière Etchemin rapproche sensiblement sa course de la rivière Chaudière, si bien que rendue au fleuve elle

n'est plus séparée de sa voisine que par une langue de terre de trois milles de largeur environ.

La rivière Etchemin entre dans la seigneurie Lauzon grossie de cinq tributaires. Disons les noms que leur imposèrent, il y a cinquante ans, les explorateurs anglais qui, les premiers, en relevèrent le cours : la rivière Hennison, prenant sa source dans le lac du même nom dans le canton de Buckland, la rivière Pyke qui rappelle un des pionniers de Frampton, la rivière Abénaquis qui sort du lac Equerre et se grossit du ruisseau Taschereau, la rivière Tough. Dans sa course à travers le fief de Lauzon, la paroisse Saint-Henri verse à la rivière Etchemin le tribut des eaux du ruisseau *Le Bras* et de son affluent *la Fourchette*, puis du ruisseau des *Dames* ainsi appelé parce que pendant la guerre qui a précédé la cession les soldats anglais y firent deux cents femmes prisonnières. De la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme sort la petite rivière à Pénin, dont le cours tourmenté alimente la roue d'un moulin à farine assis au fond d'une gorge pittoresque ([1]).

La rivière des Etchemins fut ainsi appelée dès l'origine du pays par Champlain parce que les aborigènes de la tribu qui portait ce

(1) M. Bouchette écrit *Appenin*. Cela rappelle, moins l'ortographe, le nom d'une des plus célèbres montagnes de l'Europe. Mais c'est bien à Pénin qu'il faut dire. Pénin est, en effet, le nom d'un honnête paysan qui vivait en cet endroit au siècle dernier.

nom en suivaient le cours pour se rendre à Québec [1].

Les Abénaquis, eux, dans leur langage, lui donnaient le nom d'"*Akig8teku*", *rivière du loup-marin*[2]. En effet, au commencement de la colonie, un des endroits de prédilection de ces amphibies était les îlots qui ferment l'entrée de la rivière Etchemin [3].

A trois milles en amont de l'embouchure de la rivière Etchemin, la rivière du Saut de la Chaudière mêle ses eaux noires aux flots bleus du fleuve Saint-Laurent.

La Chaudière sort du lac Mégantic [4] mais elle prend sa source dans les hautes terres qui séparent le Vermont et le Maine de la Beauce. C'est une des rivières les plus considérables de la province, égalant au moins en importance la rivière Saint-François qui arrose les cantons de l'Est. Elle baigne 107 milles de pays et draine de 2,500 à 3000 milles carrés de terre : trente milles de chaque côté de ses bords. Sa largeur varie de quatre à six cents pieds, mais en certains endroits elle se retrécit à tel point qu'un enfant peut lancer une pierre d'une rive à l'autre. Depuis son embouchure jusqu'à plus de vingt lieues dans l'intérieur

(1) Cf. *Carte de Champlain* de 1632, Les anciens habitants de Lauzon, parlant de l'Etchemin, disaient l'*Etréchemin* ou simplement *Tréchemin*. C'est ainsi qu'on voit ce nom épelé dans la plupart des documents de la fin du siècle.

(2) C'est le nom que l'on donne généralement au phoque au Canada.

(3) Les grands travaux que l'on a fait à l'entrée de cette rivière pour y asseoir les moulins connus maintenant sous le nom d'Atkinson ont rattaché ces îlots à la terre ferme.

(4) Mégantic, d'un mot abénaquis : Namesokânjik, qui veut dire : lieu où se tiennent les poissons.

des terres le pays qu'elle parcourt est fertile et bien peuplé.

Ses bords présentent les aspects les plus variés. Tantôt ils s'élèvent à pic en masses rocheuses et arides, et le flot coule alors serré et rapide, d'autres fois ils s'arrondissent en collines pittoresquement boisées. Quand ils traversent les paroisses de Saint-Joseph, Saint-François, Sainte-Marie et Saint-Bernard, ils s'abaissent pour former de grasses et plantureuses vallées dans le ravissant pays de Beauce. Ici, la Chaudière coule tranquille et douce, sous les grands ormes et les chênes touffus. Des îles nombreuses, couvertes des plus riches pâturages qu'il soit possible de désirer, en parsèment le cours [1].

Cette partie de la rivière qui traverse la fertile vallée de la Beauce s'appelait jadis *Méchatigan* ce qui veut dire en langue sauvage ; *la rivière ombreuse*. *Méchatigan* est devenu dans la suite des temps *Sartigan*. Il y a quelque vingt ans lorsque les habitants de la seigneurie de Lauzon voulaient parler des colons de la Beauce, ils disaient les gens de *Sartigan* et l'on avait donné ce nom à une forêt qu'il fallait traverser pour se rendre de Saint-Henri aux premiers établissements situés sur la rivière Chaudière. Le bois de *Sartigan !*

(1) Dans la seule paroisse de Saint-François, on compte dix-neuf de ces îles. Ce sont les îles du *Père*, *Port-Neuf*, *Boisée*, *Barachois*, *à l'Aigle*, *aux Raisins*, *Ronde*, *aux Palmes*, *aux Vaches*, *aux Chèvres*, *aux Hiboux*, (Kokokasso), *aux Serpents*, *aux Loutres*, *aux Oies*, *au Coudrier*, *aux Dindes*, *aux Crêpes*, *Grande*, *aux Chevaux*. Cf. *Histoire de Saint-François de la Beauce*, par l'abbé Demers, pp. 129. 130.

Dans Sainte-Marie, on trouve les îles aux Sapins, les îles Brûlées ; dans Lauzon : les îles Fortunées.

bois mystérieux percé d'une mauvaise route que l'on disait peuplée de brigands, que de rêves, que de cauchemars il a causé aux voyageurs. C'est sans doute quelque colon pris de peur en le traversant par une nuit noire, qui se sentant le besoin de se mettre sous la protection d'un saint du paradis, lui donna le nom de *Saint-Igan*, dernière transformation connue du mot Sartigan (1).

Cinquante rivières et vingt lacs, cent ruisseaux innomés dirigent leur course vers la Chaudière. Quelques uns de ces tributaires, telles que les rivières *Famine*, *Gilbert* ou *Touffe des Pins*, et du *Loup* sont renommés dans le pays. Leurs eaux roulent des pépites d'or et l'on creuse l'alluvion, qui dans la nuit des temps formait leurs lits, pour en extraire les fragments de quartz aurifère, qui ont dévalé des coteaux qui les entourent.

Qui dirait que ces collines désolées cachent des trésors ? Pays de Cocagne au milieu de sapins rabougris (2).

(1) Sous la date du 5 Juin 1747, les archives paroissiales de Saint-Joseph de la Nouvelle-Beauce contiennent l'acte de sépulture de Réné-Joseph Patry, jeune homme de 23 ans qui " s'est noyé dans la rivière *Méchatigan*." Dans les anciens actes de notaires ce mot est épelé de bien des manières. Ainsi on trouve : *Mésakégant*, *Asakigant*, *Méchakiganne*, *Kégakkan*, *Satigan*, *Satigant*, *Santigan et Satigan*, *Méchakiganne* ou *de la Chaudière*, (greffe Panet 13 novembre 1782).

(2) Voici une liste aussi complète que possible des affluents de la Chaudière d'après des études sur le terrain et l'examen de la carte régionale de la province.

Affluents de gauche : 1. La *rivière Eugénie*. Prend sa source au lac Oliveria, canton Dorset, court vers le sud, entre dans le canton Gayhurst, le traverse et se jette dans la Chaudière, près de la Pointe Ronde.

2. La *rivière McTavish*. (canton Dorset)
3. La *rivière Grande Coudée*. Sort du lac Young.
4. La *rivière Pozer* (Seigneurie Aubert-Gayon).
5. *Bras du sud-ouest*. Passe à St. Ephrem et à St. Victor (canton Tring) et se jette à St. François.
6. *Rivière du Moulin*, (Saint-François)
7. *Rivière St. François*, (ruisseau près de l'église de ce nom).
8. *Rivière des Fermes*. (St-Joseph de Beauce).

A quatre milles de son embouchure, la Chaudière forme une cataracte pittoresque, connue dans le pays sous le nom de *Saut de la Chaudière.* En cet endroit, son lit est de quatre cents pieds de largeur et la masse de ses eaux se précipite d'une hauteur de cent trente pieds. Des rochers élèvent leurs têtes dénudées au bord de l'abîme et séparent l'avalanche en trois bras. De ces trois bras les colonnes d'eau s'abattent et rebondissent dans un même bassin, gouffre sombre dont jamais personne n'a pu mesurer la profondeur. L'action continue des flots a rongé la paroi du rocher, et, de ces plaies béantes qu'elle a creusées, jaillissent comme autant de gerbes étincelantes. Sur les pointes cachées des rocs les eaux se brisent, s'élancent en fusées dans l'air et retombent en embruns sur les alentours. Du pied de la chute monte une buée épaisse pareille à la vapeur qui s'élèverait d'une chaudière gigantesque remplie d'eau en ébullition (1).

Au dessous de la cataracte la rivière

9. *Rivière Lessard.* 10. *Rivière l'abbé.* 11. *Rivière Durbois.* 12. *Rivière de l'ancien moulin,* Ces quatre dernières dans Ste-Marie.

Affluents de droite : 1. *Rivière McNellis,* grossie de la *Kokoubis* (canton Spalding).

2. *Rivière Samson.* Se jette dans le canton Marlow.

3. *Rivière du Loup.* Le plus important tributaire de la Chaudière. Descend des Alléghanys dans le canton Risborough. Reçoit dans sa course les eaux des rivières *des Monuments, Taschereau, Oliva, Repos du Voyageur, du Camp, Fortune, Metgermette, Grand Ruisseau.*

4. *Rivière d'Ardoise.* (St.George.)

5. *Rivière Famine.* Sort d'un réseau de petits ruisseaux, près de Ste-Germaine, mais principalement des marais qui nourrissent le lac Famine, dans le canton Langevin. Se jette à St-Georges près de la Pointe Ste-Barbe.

6. *Rivière des Plantes.*

7. *Rivière Guillaume.*

Dans Sainte-Marie, on voit encore la rivière Ste-Marie, du Domaine, Le Bras, la rivière Noire.

(1) Des hauteurs du Cap Rouge, à l'automne, quand les feuilles des arbres ne sont plus, on peut très bien voir la cascade de la Chaudière.

se calme un peu, puis s'abîme dans une tranchée étroite, pleine de tourbillons, de convulsions et de bouillonnements. Au fond de cette gorge, dominée de chaque côté par de noirs escarpements, les ondes broyées cherchent en vain un repos, elles roulent déchainées comme un torrent, remplissant l'air de leurs sauvages clameurs. Au bout d'une course échevelée de près de deux milles, elles s'apaisent enfin, et désormais coulent doucement, tranquilles, silencieuses, dans un lit large et profond jusqu'à ce qu'elles se jettent dans le fleuve Saint-Laurent. C'est cette dernière partie que l'on appelle le *Bassin de la Chaudière.*

Au temps où Champlain explorait pour la première fois les rives du Saint-Laurent, alors que la Chaudière roulait son flot dans la sollitude de la forêt et que nul bruit ne venait se mêler à sa voix, le grondement de la cataracte devait s'entendre à une grande distance, car on appella cette rivière, dont les eaux sont si paisibles à l'embouchure, la *Rivière Bruyante* (1).

(1) Sur la carte qu'il traça des environs de Québec en 1613, Champlain indique sur la rive droite du fleuve à la lettre *M*, la *Rivière Bruyante qui va aux Etchemins*, puis à la lettre O dans la profondeur des terres, le *lac de la rivière Bruyante*. (*Œuvres de Champlain*, éd. Laverdière, p. 206.) C'est la seule fois que Champlain se sert de ce terme de *Rivière Bruyante* en parlant de la rivière qui conduit aux Etchemins. Sur sa grande carte de 1632, au chiffre 10, il indique la "*Rivière des Etchemins par où les Sauvages vont à Quinibiqui, traversant les terres avec difficultés pour y avoir des saults et peu d'eaux.*" Il n'est plus question alors de cette *rivière Bruyante* dont parle la carte de 1613. Cest en 1636 que l'on voit reparaitre pour la première fois le nom de *rivière Bruyante* dans le titre que la compagnie de la Nouvelle-France donne à Sieur Lemaître d'une étendue de terre de trois lieues de chaque côté de cette rivière. Or, cette fois, le titre de *rivière Bruyante* ne s'applique plus à la rivière des Etchemins mais bien à celle du saut de la Chaudière. Voir la prise de possession de 1638. Champlain a-t-il voulu parler du Saut de la Chaudière ou de l'Etchemin en 1613 et 1632 ? La chose est assez difficile à dire lorsque l'on sait que l'on pouvait se rendre aussi bien par l'une et l'autre rivière à la nation des Etchemins.—Cependant, si l'on examine attentivement les textes et les cartes de Champlain, on serait porté à croire que ce qu'il

Ce n'est ni le volume d'eau qui s'y jette, ni la hauteur d'où elle s'abat qui a rendu la chute de la Chaudière célèbre. Elle n'est pas de moitié aussi haute que celle de Montmorency et il s'en faut que la masse de ses eaux soit aussi considérable. Si, au printemps, à la fonte des neiges, elle prend des proportions grandioses, au milieu de la saison d'été, son lit se dessèche et elle n'est plus qu'une cascatelle pittoresque.

Ce qui en fait le charme principal, c'est la beauté du paysage qui l'encadre, c'est la forme gracieuse de ses colonnes d'eau, c'est l'aspect étrange des rochers contre lesquels elle vient se briser, c'est la solitude et le calme décors au milieu desquels elle roule ses flots tourmentés. Rien de plus pittoresque que

appela d'abord la *rivière Bruyante* fut cette rivière qui porte maintenant le nom des Etchemins. Tout irrégulier qu'il soit, la tracé de la carte de 1613 rapproche la source de la *rivière Bruyante* du cours de la rivière Saint-Jean. Or la tête de la rivière Etchemin touche presque à la Saint-Jean, tandis que la Chaudière va chercher ses sources bien loin de là vers le sud-ouest. Champlain dessine un groupe d'ilots à l'embouchure de la *rivière Bruyante.* Or la rivière Chaudière ne possède pas d'ilôts à son embouchure. L'Etchemin, au contraire, se jette au fleuve au milieu d'un groupe de petites iles fort basses que dissimulent maintenant des chaussées de moulins. Le lac de la rivière Bruyante que Champlain place si près de la Saint-Jean n'est-ce pas le lac Etchemin ? Le lac Mégantic, que traverse la Chaudière, est perdu dans les montagnes, bien loin de la Saint-Jean. Comment se fait-il que Champlain, si particulier d'ordinaire dans ses descriptions, n'ait pas dans son tracé de la *rivière Bruyante* indiqué la chute magnifique qu'elle fait à deux lieues de son embouchure ? La clameur de cette chute devait alors se faire entendre au loin, et il n'est pas surprenant, dira-t-on, que le fondateur de la colonie, ait appelé la rivière du Saut de la Chaudière, la rivière Bruyante. Tout cela est vraisemblable. D'un autre côté, tous ceux qui ont remonté le fleuve en canot en longeant les rives de Lauzon, par une nuit sereine, ont dû remarquer ce trémoussement particulier que font les ondes de l'Etchemin au moment où elles tombent dans le Saint-Laurent, et combien au contraire la Chaudière mêle doucement ses eaux au grand fleuve. Cela est dû au fait que l'Etchemin, peu profond, roule sur des galets, tandis que la Chaudière atteint presque la profondeur du fleuve à l'endroit où elle se jette.

Enfin, la dernière raison, et la plus forte peut-être qui pourrait militer en faveur de ceux qui seraient portés à croire que Champlain a voulu d'abord désigner la rivière des Etchemins lorsqu'il dessinait sur sa carte de 1613 les mots : *Rivière Bruyante*, est celle-ci :

Le fondateur de la colonie dit que la *rivière Bruyante* se jette au fleuve à une lieue de Québec, ce qui est la distance exacte de la rivière des Etchemins de la capitale. La rivière du Saut de la Chaudière en est à deux lieues.

Quoiqu'il en soit, la rivière du Saut de la Chaudière portait sûrement en 1636 le nom de *rivière Bruyante.*

cette nature agreste. Rien de saisissant comme le contraste de cette tranquilité et de cette paix parfaite à côté de cette clameur assourdissante.

Le grandiose spectacle de la chute Montmorency étonne et surprend l'œil, la nature attrayante de la Chaudière le réjouit, et, ici au moins, l'industrie ne s'est pas encore emparé de cette force superbe et rien ne vient gâter la vue du tableau.

La chute de la rivière Chaudière si peu visitée aujourd'hui était autrefois fort recherchée des touristes. Plusieurs en ont laissé de belles descriptions dans le récit de leurs voyages. L'explorateur anglais Isaac Weld s'y rendit en 1796, et il ne peut taire le plaisir qu'il eut à contempler cette belle scène de la nature [1]. Avant lui, madame Frances Brooke, celèbre romancière qui vécut plusieurs années au Canada peu de temps après la cession du pays à l'Angleterre, en avait parlé en termes pleins d'admiration dans son roman d'*Emely Montague* et dans l'*Histoire de Lady Julia Mandeville.*

Au mois d'août 1807, un autre voyageur

(1) *Voyage au Canada* pendant les années 1795, 1796 et 1797 par Isaac Weld, t. II, pp. 89-90.

On lit dans la *Gazette de Québec* du 18 Juillet 1765.

"Le sieur Charles Kerr, associé de Thomas Aylwin, écuyer, de cette ville, eut le malheur de se noyer le 14 de ce mois dans le fleuve St-Laurent.

"Il avait été en parti de plaisir, avec quelques amis, pour voir le saut de la Chaudière. En retournant à l'endroit où ils avaient débarqué, et trouvant que le bateau était un peu au large, il se mit à l'eau et nagea pour se rapprocher de terre, mais il y perdit la vie.

"Pendant la courte résidence qu'il a fait ici sa conduite lui a procuré l'estime de tout le monde. Ceux qui l'ont connu particulièrement, ont eu un sincère regret d'avoir été si tôt privés d'un aimable compagnon, et on peut dire avec vérité que le public a perdu en lui un digne membre de la société.

anglais, John Lambert, y allait à son tour en compagnie de M. Hawdon, garde-magasin général du département des sauvages, et du lieutenant Burke du 100ième régiment. Il déclare que le spectacle qu'il y vit était plus beau encore que celui de la chute Montmorency [1]. C'est lui qui raconte que les bois qui environnaient la chute étaient tellement épais qu'un capitaine de vaisseau s'y égara un jour. Le malheureux avait erré en vain à travers la solitude dans l'espoir de rejoindre ses compagnons. Il était mort de faim et d'épuisement. Son cadavre fut retrouvé deux mois après, à plus de deux milles du sentier.

En 1822, le touriste Hodgson visitait aussi la Chaudière et s'émerveillait de sa beauté, même après avoir vu le Niagara [2].

On voit de cette cataracte une très jolie gravure sur acier prise d'une esquisse qu'en fit le fameux dessinateur anglais W.-H. Bartlett[3].

On en trouve aussi un dessin à la sépia dans les œuvres de George Heriot [4].

La Chaudière, avant de se jeter dans le fleuve, élargit son lit et forme deux baies de forme ovale que les habitants du pays appellent le *petit* et le *grand bassin*. Le *grand bassin* regarde le fleuve. Il est assez profond. Les ingénieurs qui y firent des sondages pour

(1) *Travels through Lower-Canada and the United States of North America in the years 1806, 1807, 1808*, vol. 1. pp. 419, 428. Cette description est à lire.

(2) Cité dans *Canadian Scenery* de Willis, I— p. 118.

(3) *Canadian Scenery*, t. 1, p. 121.

(4) View of the falls of Chaudière, nine miles west of Quebec—G. Heriot esq, pinxt. F. C. Lewis, sculp. Printed for Richard Philips, 8, New Bridge Street, London.
En la possession de l'auteur.

asseoir les caissons des piles du pont dernièrement construit à cet endroit ont trouvé jusqu'à quarante pieds d'eau. Bayfield indique sur ses cartes une profondeur moyenne approximative de quatre brasses. Il semble que ce grand bassin, encaissé comme il l'est entre des collines qui le protègent contre les vents d'est, pourrait donner un abri sûr aux petits vaisseaux. Les bateliers s'y réfugient, par les grands vents. Jadis, sous le régime français, dans l'automne de 1753 par exemple, on essaya d'y hiverner des bâtiments [1].

Mais on avait compté sans la débâcle des glaces au printemps qui se fait en cet endroit avec une violence extraordinaire. Un vaisseau du roi, le *Caméléon*, qui y avait été hâvré en cette année fut complètement perdu [2].

Le bassin de la Chaudière était autrefois un endroit renommé pour la pêche abondante qu'on y faisait. Les anciens seigneurs de Lauzon se réservèrent pendant longtemps le privilège exclusif de son exploitation. On pêche encore dans cette rivière des carpes, des poissons blancs, des achigans et des anguilles. Dans les eaux de quelques uns de ses affluents on prend aussi des truites. Au printemps, après la fonte des neiges, on voit descendre au fil de l'eau, des quantités considérables de brochets. Ils viennent du lac Mégantic, un des plus poisson-

(1) *Lettre du gouverneur Duquesne au ministre 25 octobre 1753*, Canada correspondance générale, *f. 90, vol. 99 c. II.*

(2) *Ibid. Lettre de M. d'Aillebout de Cerry, capitaine de vaisseau, p. 490 septembre 1754. Lettre de Duquesne au ministre, 8 oct. 1754, fol. 263, vol. 99, c. II.*

neux autrefois. Dans la Beauce, les habitants se servent encore de la fouine pour pêcher ces brochets, dont quelques-uns pèsent jusqu'à vingt-huit livres. On appelle cela *fouinner* le brochet.

On raconte qu'au pied de la chute de la Chaudière, il se produit chaque été, entre la fête-Dieu et le dimanche suivant, un phénomène assez étrange. La rivière se couvre alors de poissons qui remontent le cours des rapides et viennent frayer presque sous les bouillons de la chute. Comme, en ce temps là, les eaux sont assez basses, on les voit fourmiller par milliers. On pourrait les prendre avec la main tant ils sont pressés et engourdis. Les paysans font des barrages en pierre pour les arrêter et en pêchent ainsi une quantité considérable.

Cette manne aquatique dure trois ou quatre jours, puis tous ces poissons disparaissent et on ne les revoit qu'à la fête-Dieu de l'année suivante. Dans la région, ces poissons sont connus sous le nom de *carpes de France.*

Dans les premiers temps de la colonie, il se faisait au milieu des îlots que l'on voit à l'embouchure de l'Etchemin une tuerie importante de loups-marins. Tout cela est disparu, de même que les saumons que l'on pêchait encore en abondance, à la fin du régime français, jusqu'au pied des chutes de l'Etchemin, dans la paroisse de Saint-Henri.

Dans sa course précipitée à travers la

seigneurie Lauzon, la Chaudière se rapproche tellement de la rivière Etchemin qu'en certains endroits il n'y a plus, comme je l'ai dit déjà, qu'une étroite bande de terre qui la sépare de sa voisine. Aussi, dans les vingt milles qu'elle y parcourt avant de se jeter dans le fleuve, ne reçoit-elle du côté de sa rive droite que quelques ruisseaux de peu d'importance. Sur sa rive gauche, à quelques arpents au dessus de la chute, la rivière Beaurivage vient mêler ses ondes aux siennes. Cette rivière Beaurivage, ainsi nommée en mémoire de Gilles Rageot, sieur de Beaurivage, qui obtint un domaine seigneurial sur les confins de Lauzon, en 1738, prend sa source dans les hauteurs qui couronnent le canton de Broughton. Elle baigne les paroisses de St-Sylvestre, St-Gilles, St-Narcisse et St-Patrice, dans le comté de Lotbinière, et entre dans la seigneurie de Lauzon à la limite ouest de St-Etienne. Dans cette dernière paroisse qu'elle divise en deux parties égales, elle se grossit du ruisseau Gosselin, de la rivière Noire et de la rivière Rouge, qui sortent du fief de Gaspé, et de la rivière Cugnet [1] qui vient des bois de St-Lambert. La Beaurivage n'est pas navigable ; mais si, en été, elle donne à peine assez d'eau pour faire tourner les roues des moulins élevés sur ses bords, à l'automne et au printemps elle roule parfois comme un torrent et produit alors des inondations désastreuses. Son cours violent

(1) Ainsi nommée en mémoire de François-Joseph Cugnet, seigneur de St-Etienne (paroisse St-Bernard de Dorchester), en 1737.

provient de ce que depuis les hauteurs de Broughton jusqu'à son entrée dans la Chaudière elle n'est qu'une série de petits rapides.

Le large et profond bassin de la Chaudière reçoit enfin sur sa rive gauche le *Grand Ruisseau* ou *ruisseau des Grandes Prairies* dont il faut chercher la source près de la ligne ouest de la seigneurie de Lauzon, dans la paroisse de Saint-Nicolas, où il arrose et fertilise les villages qui se trouvent dans l'intérieur des terres.

Les nombreux tributaires qui alimentent la Chaudière font qu'elle grossit rapidement après les grandes pluies de l'automne et du printemps, et alors cette rivière d'ordinaire fort paisible prend de violentes allures. C'est surtout dans les plaines basses de la Beauce qu'elle est alors à craindre. Rien ne résiste à sa fureur. Les culées des ponts sont renversées, les plaines inondées, les routes dévastées. La circulation des trains de chemin de fer *Quebec-Central* qui longe ses bords en est souvent interrompue pendant plusieurs jours. Parmi les plus terribles inondations de la Chaudière, on cite dans la chronique locale celle du 31 octobre 1851 qui a laissé dans le pays des souvenirs ineffaçables. On raconte qu'autrefois la femme d'un des seigneurs de Ste-Marie de la Beauce, un jour que la Chaudière débordée menaçait de tout engloutir sur son passage, fit placer une statue de Sainte-Anne à la rencontre du torrent et que celui-ci rentra aussitôt dans son lit. C'est en souvenir

de ce mémorable événement que fut élevée à Ste-Marie de la Beauce, la chapelle de Sainte-Anne que l'on voit encore près du domaine seigneurial de cette paroisse.

En outre des rivières Chaudière et Etchemin et des tributaires qui viennent y mêler leurs eaux, la seigneurie de Lauzon compte encore quelques cours d'eau de moindre importance. C'est dans Saint-Henri que prend sa source la rivière Boyer qui arrose les paroisses de Saint-Charles et de Saint-Michel, dans le comté de Bellechasse.

La rivière Rouer ou aux Nœuds, formée de la réunion du ruisseau des Grandes Prairies avec quelques filets d'eaux innomés, traverse Saint-Nicolas et se jette au fleuve.

Dans Notre-Dame, les gros ruisseaux de Pintendre et de Sarosto donnent naissance à la rivière à la Scie, fameuse dans l'histoire du pays parce que c'est sur ses bords que dès le commencement de la colonie on y vint chercher des bois de construction pour élever les premiers édifices du couvent des Ursulines de Québec.

Sur la limite est de la seigneurie de Lauzon, dans la paroisse de Saint-Joseph, on trouve enfin la petite rivière des Aulnes qui vient tomber au fleuve presqu'en face de la pointe de l'île d'Orleans qui regarde Québec.

Cette seigneurie de Lauzon, si abondamment arrosée, ne compte aucun cours d'eau navigable. C'est à peine, si au printemps, à la fonte des neiges, des canots ou des bateaux

plats pourraient remonter la Chaudière sur un parcours de sept lieues entre Sainte-Marie et Saint-François de la Beauce. Dans cette partie du pays, les rivières et les ruisseaux, pour se rendre au fleuve, doivent franchir la haute muraille qui en forme la borne. Aussi, sur une distance de six lieues, ils creusent leurs cours comme à travers une tranchée et se précipitent en rapides ou en cascades. L'été assèche leurs lits rocailleux, mais l'automne et le printemps les voient rouler en torrents impétueux.

Quoique la Chaudière ne puisse servir de communication par eau, elle trace cependant une route et un accès facile sur le territoire américain pendant toute l'année.

La vallée de la Chaudière par où les aborigènes qui habitaient les côtes de la Nouvelle-Angleterre se rendaient jusqu'à Québec fut toujours une trouée dans la ligne de défense du Canada. Les Français essayèrent pendant longtemps d'y ouvrir un chemin de communication avec leurs établissements de la rivière St-Jean. Quand ils eurent perdu tout espoir d'établir cette voie rapide, ils songèrent à l'utiliser comme route d'invasion. C'est cette voie que d'Iberville proposa pour aller s'emparer de Boston. C'est le long des rives de la Chaudière que M. de Portneuf conduisait ses batteurs d'estrade pendant le sanglant hiver de 1691. Durant la guerre de sept ans, les défenseurs de la colonie projetèrent de pénétrer par cette vallée jusqu'au

milieu des villages du Maine. Les états de la Nouvelle-Angleterre furent informés de ce dessein, et ils firent fortifier les têtes de Kénébec.—En 1756, pendant qu'une de leurs armées s'avançait par les défilés du lac George, ils préparèrent une puissante diversion par la vallée de la Chaudière. Bougainville, qui avait un coup d'œil militaire remarquable, ne voulait point que le gouvernement permit aux colons de défricher ces belles plaines de la Beauce et de la Saint-François afin de laisser un rideau inpénétrable de forêts entre les colonies anglaises et celles des Français. Et quand l'Angleterre se fut emparée de la Nouvelle-France le même sentiment prévalut dans les conseils. Les nouveaux maîtres comprenaient l'importance de cette voie toujours ouverte et toujours menaçante sur les frontières. En 1761, Murray faisait explorer la Chaudière jusqu'à ses sources. Son gouvernement n'avait encore que la possession précaire du pays, mais il comprenait combien il importait au point de vue militaire, soit pour la défense ou l'attaque, de saisir les secrets de cette grande route naturelle.

Il appartenait à un général de la nouvelle république américaine de parcourir le premier à la tête d'une armée d'invasion cette voie jusqu'alors inconnue pour ainsi dire. En 1775, Arnold après avoir remonté la rivière Kénébec, franchissait la crête des monts Alléghanys et jetait ses hordes indisciplinées sur les bords paisibles de la Chaudière. Pour la première

fois les paysans beaucerons virent les fumées d'un camp ennemi, et Québec fut étonné d'apprendre qu'une armée d'envahisseurs avait dressé ses tentes jusque sous ses murs sans que rien n'eut devoilé son approche. Cette expédition d'Arnold, une des plus audacieuses qui fut tentée, devait rendre à jamais la Chaudière célèbre dans les annales du pays. Les poètes et les historiens ont chanté le passage des Alpes par Annibal et Napoléon. Arnold égala ces [illegible] en courage et en habilité. A lui appartient tout entière la gloire d'avoir tenté ce coup d'audace et de l'avoir mené à bonne fin.

C'est pour se mettre en garde contre une nouvelle surprise du même genre que les autorités anglaises, dès 1776, jetèrent le long de la Chaudière, depuis la pointe de Lévy jusque dans les profondeurs de la Beauce, des forts avancés qui eurent pour mission de surveiller la frontière. Ces forts subsistèrent pendant toute la guerre de l'indépendance américaine.

Pendant l'hiver de 1792, le gouvernement fit aussi arpenter la Chaudière sur la glace depuis son embouchure jusqu'à sa source (1).

Enfin, au commencement du siècle, quelque temps avant la guerre de 1812, lorsque les citoyens des Etats-Unis projetaient de nouveau l'invasion du Canada, ils jetèrent encore les yeux sur la vallée de la Chaudière.

(1) Ce fut l'arpenteur James McDonel qui fit ce travail. Il arpenta aussi le front de la seigneurie de Lauzon en prenant comme point de départ le milieu de la Chaudière. Cf. *Plan fait par Jérémie McCarthy*, (9 décembre 1803).

Six ou sept mille hommes sous le commandement du fameux général Moreau, alors refugié en Amérique, devaient se diriger sur Montréal, un autre corps d'un nombre égal remontant la rivière Kénébec devait descendre la rivière Chaudière, venir camper devant Québec et élever des batteries en face de la capitale à la pointe de Lévy, tandis qu'une troisième troupe composée de trois ou quatre mille soldats descendrait la rivière Saint-François dans le but de joindre l'armée de Moreau à Trois-Rivières, si ce dernier réussissait à s'emparer de Montréal(1). Personne mieux que Moreau ne pouvait conduire une pareille expédition.

La rivière Etchemin n'est pas plus navigable que sa voisine la Chaudière. Mais depuis les premières chutes jusqu'à la rivière Ware, à l'angle sud du canton de Buckland, sur une distance de huit milles environ, elle traverse un terrain d'alluvion. Son lit est étroit et profond, son cours moins rapide, et l'on peut y naviguer en canots. Cependant, sur le reste de son parcours brisé par des cascades, il est impossible de songer à s'en servir comme moyen de communications. Jadis, dans les temps primitifs, quand tout le pays était couvert de forêts, le volume d'eau de l'Etchemin était beaucoup plus considérable. Aussi les aborigènes se servaient-ils ordinairement de cette voie pour se rendre de l'océan au Saint-Laurent

(1) Lettre de Joseph Bouchette, arpenteur général du Bas-Canada, au sous secrétaire des colonies, citée dans le *Rapport des Archives du Canada* pour 1892 page 57.

En 1825, des explorateurs découvrirent près des chutes qui se trouvent à la tête de cette rivière des restes de canot et les vestiges d'un portage indien. C'est de là que l'on se rendait alors jusqu'à la rivière St-Jean. Cette découverte fit songer à établir de nouveau des communications entre la pointe de Lévy et les établissements situés sur les rivières Madawaska et Saint-Jean. Un ingénieur, nommé Henderson, proposa de canaliser l'Etchemin dans le but de relier le Saint-Laurent à la baie de Fundy et à l'Atlantique. D'après lui, cette entreprise n'aurait pas été très coûteuse. Du lac Etchemin jusqu'aux chutes qui coupent la rivière de ce nom vers la moitié de son cours, la différence de niveau n'est pas considérable. Il suffirait de creuser un peu le lit de la rivière pour rendre la décharge du lac navigable. De Buckland jusqu'à la paroisse de Ste-Claire, distance de dix-huit milles, le terrain est plus accidenté, mais les courants pourraient être utilisés à l'alimentation des écluses du canal projeté. Enfin, de Ste-Claire à la pointe de Lévy, distance de vingt et un milles, on traverse un pays relativement plat et d'un creusage facile. On calculait que ce canal n'aurait pas plus que cinquante milles de longueur.

Voilà ce que l'on proposait il y a plus d'un demi siècle. Si l'on ouvre une carte de cette région, on voit que la rivière Saint-Jean prend naissance tout près de l'endroit où l'Et-

chemin prend sa source. Comme cette dernière rivière, une de ses principales tributaires, la rivière Daaquam, sort du canton Langevin près de l'ancien monastère des Trappistes (1).

Si les autorités n'ont jamais jugé à propos d'ordonner des travaux d'exploration afin de se rendre compte de la possibilité d'utiliser la Chaudière ou l'Echemin comme voies de communication, en revanche, elles ont dépensé libéralement dans le but de sillonner ces belles vallées de grandes routes. Le chemin de Kénébec, qui commence à la Chaudière et conduit à la frontière américaine en longeant la berge droite de la rivière du Loup, fait partie du grand système des routes inaugurées en 1829. Ce chemin, qui traverse un pays accidenté et sauvage, a été pendant longtemps la voie favorite des contrebandiers. Quand on l'ouvrit en 1830, on se proposait d'établir une ligne de diligence entre la pointe de Lévy et Portland. Lors de son inauguration, plusieurs citoyens de Boston et du Maine vinrent en voiture jusqu'à Ste-Marie de la Beauce pour y saluer M. Charles Taschereau, le principal instigateur de cette entreprise. Par cette route, la distance entre la pointe de Lévy et la frontière était de 31 lieues et l'on calculait alors que c'était la voie la plus courte et la plus directe pour le transport de la malle aux Etats-Unis.

Les chemins de Cranbourne et de Wat-

(1). *Bouchette's British Dominions in Canada Topographical Dictionnary*, vol. 2, verbo Etchemin.

ford, dans le comté de Dorchester, viennent se joindre au chemin de Kénébec à St-Côme, à l'endroit où la rivière des grandes Coudées se jette dans la rivière du Loup.

Aujourd'hui, un chemin de fer, le *Québec-Central*, longe les rives de l'Etchemin et de la Chaudière et relègue ces grandes routes dans l'oubli.

III

D'après le recensement décennal de 1891, la seigneurie de Lauzon est peuplée par 30,043 habitants, se distribuant comme suit entre les différentes paroisses qui la composent :

Lévis	7,301
Lauzon	3,551
Bienville	840
Notre-Dame de la Victoire	1,496
St-David de Lauberivière	629
St-Etienne	803
St-Henri	2,243
St-Jean Chrysostôme	1,802
St.Joseph	351
St-Lambert	1,433
St-Nicolas	1,768
St-Romuald d'Etchemin	3,545
St-Télesphore	233
St-Anselme	2,002
St-Isidore	2,046
Total	30,043

Ces 30,043 habitants forment 5,321 fa-

milles dont 28,829 sont d'origine française et 29,544 appartiennent à la religion catholique.

La moitié de la population se livre aux travaux des champs, le reste est dans le commerce, ou au service des compagnies de chemins de fer ou industrielles.

Le sol de la seigneurie de Lauzon est riche. Les terres y sont en général d'aussi bonne qualité que les peuvent désirer les agriculteurs les plus difficiles. Elles sont formées pour la plupart d'une épaisse couche de marne, et le laboureur qui veut les remuer profondément ou qui sait les drainer d'une façon intelligente en tire des récoltes abondantes. On rencontre, en quelques endroits, une formation d'une nature plus légère et plus maniable, mais il y a peu de terres sablonneuses.

Sur les bords du Saint-Laurent d'ordinaire fort escarpés, se trouvent parfois des monticules rocheux d'où l'on tire une excellente pierre de construction à grains compacts et serrés. Il en est de même sur les berges de la Chaudière et de l'Etchemin. La *pierre de Lévis,* ainsi que l'appellent les architectes, est fort recherché pour les assises des grands édifices. Le rez-de-chaussée de l'hôtel du parlement et du palais de justice à Québec sont construits de blocs tirés de ces carrières. On en emploie aussi beaucoup pour le pavage des rues, les culées de ponts et les chaussées des voies ferrées (1).

(1) Malgré l'énorme quantité de pierre qui soit sortie des carrières de Saint-David, de Notre-Dame, de la Chaudière et de St-Nicolas, tant pour la construction des forts que pour la bâtisse d'églises et le macadam des chemins, elles semblent inépuisables.

Dans l'intérieur des terres à une vingtaine d'arpents du grand fleuve, l'on voit se dérouler une suite de belles plaines légèrement ondulées, coupées de bouquets d'arbres et traversées par de gros ruisseaux. Ces ruisseaux forment des ravins et des coteaux pittoresques couverts de plantureux herbages. Les prairies des paroisses de Saint-Henri, de Saint-Isidore, du grand village de Saint-Nicolas, de Sarosto et d'Arlaka, dans Notre-Dame et Saint-Joseph, sont renommées par toute la région. Les coteaux ensoleillés de Saint-Anselme, dominés par un morne imposant couvert d'une épaisse forêt d'érables, sont aussi d'un aspect des plus agréables (1).

La terre de Lauzon n'est pas cependant un pays de Cocagne. Il s'y trouve, comme partout ailleurs, des terres impropres à toute culture. Les belles plaines de Saint-Henri, par exemple, sont bordées du côté du nord par un véritable désert dont la végétation désolée couvre une étendue considérable. Il y a là plusieurs centaines d'arpents de terrains incultes. Le sol spongieux s'enfonce sous les pieds. On y plonge de longues perches à une grande profondeur sans pouvoir atteindre une couche

(1) Des hauteurs de Lévis, sur le dernier plateau qui domine la ville à trois cents pieds d'altitude, la vue s'étend sur toute cette belle plaine. L'horizon est borné par la *Montagne* de Saint-Anselme. Cette *Montagne*, pour nous servir du langage du pays, est une élévation rocheuse d'un assez grand rayon qui sépare St-Gervais de Saint-Anselme. Elle se détache en pleine campagne et forme un puissant relief dans la terre de Lauzon. L'éminent géologue, Jules Marcou, rattache cette montagne et toutes les élévations rocheuses de Lévis au système des Monts Notre-Dame—(*Geology of North America*—Zurich- 1858, p. 73). Le savant abbé Laflamme, que nous avons consulté sur cette matière, range ces soulèvements du sol dans la catégorie des roches métamorphiques et les isole de toute arête montagneuse.

solide. C'est un amas de tissus végétaux décomposés, à demi submergés dans des eaux stagnantes. Les gens du pays appellent cette bande aride : *la Plée.* Ce néologisme, qui semble bizarre à première vue, n'est pourtant qu'un mot ellipsé, une contraction, pour *la terre pelée.*

La Plée s'étend entre Saint-Henri et Notre-Dame, gagne les hauteurs de Beaumont et pénètre jusque dans Saint-Charles de Bellechasse. A son extrémité nord-est se trouvent les petits lacs de Ville-Marie que la voie ferrée de l'Intercolonial traverse sur une chaussée.

Le travail de l'homme parviendra-t-il jamais à assécher ces fondrières, à fertiliser ces steppes ? Quelques-uns ont déjà essayé à mordre avec la charrue les lèvres extérieures de la *Plée.* Mais que de temps, que de peine il a fallu pour convertir en des champs misérables ce sol rebelle et ingrat ?

Plusieurs voient dans ces terrains une formation analogue aux célèbres tourbières d'Angleterre. Il a été même question, jadis, parmi des savants entreprenants de la région, de les utiliser comme combustible. On s'est aperçu à temps qu'il valait mieux garder ce rêve en réserve pour l'avenir.

On rencontre aussi, entre Saint-Étienne et Saint-Lambert, des savanes où vivent et peinent quelques pauvres colons qui avaient

été attiré là à l'origine alors qu'il y poussait un peu de bois de commerce (1).

Le recensement de 1891 ne donne pour toute la seigneurie de Lauzon que 149,336 arpents de terres en culture sur un total de 234,772 arpents (2). En outre il y aurait 1059 arpents consacrés aux jardins et à la culture maraîchère. La forêt couvre le reste, soit : 85,436 arpents.

Ces bois, on le comprend, ne forment plus que la réserve strictement nécessaire aux cultivateurs pour leur bois de chauffage. Depuis longtemps, sont disparues les belles forêts de pin, de chêne et de cèdre qui couvraient autrefois la seigneurie. On n'y trouve plus guère aujourd'hui que des sapins, des pruches, des épinettes, des bouleaux et des hêtres. Saint-Anselme et Saint-Henri ont conservé cependant quelques-uns des bois d'érable de jadis et on y fait encore une abondante récolte de sucre.

Le territoire de la seigneurie nourrit 3,604 chevaux, 8,610 vaches laitières, 5,599 bœufs, 7,844 moutons, 5,077 cochons. On y comptait en 1891, 31,597 poules et poulets, 298 oies, 102 dindes, 330 canards et 522 autres oiseaux de basse-cour. La même année, les fermiers tuaient et vendaient 2,354 bestiaux, 3,749 moutons, 6,522 cochons. Les produits de la

(1) Voir sur les *savanes* et les *rochières* de Lauzon, un rapport adressé par M. Malcolm Guay, député de Lévis aux Communes, au département des terres de la Couronne à Québec, le 29 novembre 1890. Voir aussi un discours prononcé à l'Assemblée Législative de Québec par M. F.-X. Lemieux, député, le 27 janvier 1889.

(2) Lauzon ne comprend en vérité que 218,816 arpents en superficie, et il faut décalquer de ce chiffre la surface couverte par les eaux.

laiterie s'élevaient alors à 583,980 livres de beurre fabriqué à la maison. La bergerie donnait 30,058 livres de laine.

Voici, d'après le recensement de 1891, le relevé du produit des champs dans cette belle région.

PRODUITS	ACRES EN CULTURE	BOISSEAUX
Blé	1 134	7 158
Orge	505	5 102
Avoine	22 835	216 247
Pois		7 668
Seigle		2 590
Sarrasin		16 337
Pommes de terre	2 601	301 429
Navets et autres rac...	177	25 013
Bois		819
Maïs		1 814
Graine de mil et de trèfle		504

44,438 acres de terre donnèrent 32,886 tonnes de foin.

Les produits de la ferme sont vendus sur place (1) ou encore, le plus souvent, sont apportés deux fois la semaine, le mardi et le samedi, sur les marchés de Québec et Lévis. Les habitants de St-Lambert, de St-Etienne et de St-Nicolas ont choisi de préférence le marché neuf du Cul-de-Sac ; ceux de Notre-Dame, de

(1) De petits commerçants parcourent les campagnes et vont de ferme en ferme acheter les produits qu'ils revendent ensuite, moyennant un léger bénéfice, aux négociants de la ville.

St-Joseph et de St-Henri se groupent autour de la halle Champlain ; quelques-uns se rendent aussi au marché de la Haute-Ville. Les cultivateurs de St-Anselme et de St-Isidore arrivent à Lévis dans la soirée qui précède le marché de Québec et ils y logent dans de grandes hôtelleries qu'ils appellent *des Passagers*, parce qu'autrefois les logeurs se chargeaient aussi de faire passer le fleuve sur leurs canots aux voyageurs. A Lévis, l'expression *aller chez le passager* signifie dans le langage des ménagères : *aller au marché*, et la grande route par où les habitants se rendent au fleuve se nomme la *côte du Passage.* C'est le long de cette *côte du Passage,* une des principales artères commerciales de la ville, que se sont établis les négociants et les gens de métier qui font affaire avec les fermiers de la campagne. A Lévis se rendent aussi les fermiers de la vallée de l'Etchemin et d'une partie du comté de Bellechasse.

Le marché aux bestiaux se tient d'ordinaire le mardi. Et tous les étés, il y a une grande foire où les bouchers vont s'approvisionner. La municipalité a fait construire pour cette fin un grand parc avec des abris pour les animaux. Il n'est permis de vendre par les rues que le beurre et les produits des jardins potagers et de la basse cour. Les pêcheurs ont aussi le même privilège pour la vente de leurs poissons. Les pêcheries de St-Joseph et de Beaumont fournissent abondamment aux menagères des brochets, des aloses,

des éturgeons, des saumons, des dorés et des anguilles. Plusieurs fermiers des villages d'Arlaka et de Sarosto, de Notre-Dame et de Saint-Joseph, font un commerce très lucratif du lait de leurs vaches. Les *laitiers de la Pointe de Lévy*, ainsi qu'on les appelle, sont fort connus de Québec ; quelques uns ont acquis une honnête aisance à ce genre de négoce.

Règle générale, les produits agricoles de Lauzon font prime sur le marché. Les habitants ne s'attachent pas à faire de la grande culture, ils suivent encore malheureusement trop souvent les anciennes méthodes, mais ils sont d'ordinaire très soigneux et très propres. Comme leur clientèle se recrute surtout parmi les menagères, ils surveillent d'un œil attentif les produits de la laiterie, de la bergerie, du poulailler, de la porcherie et du jardin potager. Depuis quelques années, plusieurs beurreries et fromageries se sont établies dans Lauzon, Notre-Dame, Saint-Joseph, St-David, Saint-Lambert, Saint-Anselme, Saint-Isidore, Saint-Nicolas et Saint-Henri. Des cercles agricoles sont aussi établis dans toutes ces paroisses, où on discute beaucoup toutes les questions qui se rapportent à l'agriculture, et l'on peut constater déjà qu'ils ont produit des progrès considérables dans la manière de tenir les terres. Les cultivateurs sont fiers de leur noble profession, ils se tiennent au courant des procédés modernes, et se font un honneur du travail des champs.

Il n'y a pas de région dans tout le pays qui soit plus favorisée que Lauzon au point de vue des communications faciles avec les grands centres. Trois voies ferrées sillonnent la seigneurie dans tous les sens, et à l'exception de Saint-Lambert et de Saint-Isidore, chaque paroisse a sa gare de chemin de fer. Une grande route macadamisée, administrée par une commission dont les membres sont nommés par le gouvernement de la province, longe le Saint-Laurent depuis l'église de Beaumont jusqu'à deux milles de la rivière Chaudière. Une autre, sous le même contrôle, part du fleuve à Lévis et penètre dans l'intérieur des terres jusqu'à l'église Saint-Henri. Un pont en fer qui a coûté près de cent mille dollars a été jeté, il y a quelques années, au-dessus de la Chaudière, et relie Saint-Romuald à Saint-Nicolas. Des bateaux font régulièrement le trajet entre Saint-Nicolas, Saint-Romuald, Lauzon, Lévis et la capitale. A Saint-Nicolas commence le chemin Craig qui pénètre à travers le comté de Lotbinière jusque dans les cantons de l'Est.

La terre de Lauzon ne possède aucuns minerais. La Chaudière qui prodigue son or dans les alluvions de la Beauce est d'une mesquinerie désolante lorsqu'elle a franchi les limites de Saint-Isidore.

Cependant, on trouve à Saint-Joseph quelques veines de limonite dont des échantillons furent envoyés à l'exposition de Paris en

1856 [1]. A Saint-Nicolas,il y a des ocres ferrugineuses [2]. A Saint-Lambert, on a suivi sur la rive droite de la Chaudière une veine de limonite de trente verges de large sur vingt pouces d'épaisseur [3]. Des géologues ont découvert à St-Henri, sur les bords de l'Etchemin, du cuivre natif [4]. A Lévis, en creusant un des forts qui couronnent ses hauteurs, le pic des manœuvres frappa une veine de charbon. On voit aussi près du même endroit surgir quelques sources d'eau sulfureuse. Ce fer, ce cuivre, ces ocres, ce charbon découverts n'existent qu'à l'état isolé et ne valent pas la peine qu'on les exploite.

Cependant, cette terre de Lauzon, si pauvre en minerais, a été depuis un demi-siècle le sujet d'études géologiques considérables. En 1842, 1845, 1848 et 1849, sir William Logan, géologue du gouvernement canadien, qui rédigea de nombreux mémoires sur les formations de la région de Québec, place celles de Lévis et de Lauzon au nombre des plus importants facteurs du groupe de Québec. Les théories et les classifications de sir Logan ont été vivement discutées et controversées. De nouvelles recherches ont été faites depuis, mais il semble que les savants sont destinés à ne jamais pouvoir tomber d'accord sur le classement

(1) Rapport de M. J.-C. Taché—*Appendice aux Journaux de l'assemblée*—1857—vol. 15—No. 9.

(2) Ibid.

(3) Rapport géologique de 1863—p. 725.

(4) Ibid pp. 636-764.

définitif des étranges couches terrestres de ce coin de pays(1).

Au printemps de 1860, M. Billings, paléontologiste de la commission géologique du Canada, fit à la pointe de Lévy une importante découverte de fossiles. Ses recherches lui en fournirent 137 espèces nouvelles. (2)

Le professeur Hull, naturaliste distingué de New-York, a décrit les graptolithes provenant du groupe de Québec à la pointe de Lévy.

Le fils unique du gouverneur général du Canada Sir Edmund Walker Head possédait pour l'histoire naturelle une véritable passion. A l'âge de dix neuf ans, il avait déjà formé une

(1) Rapports de Sir William Logan, appendice des *Journaux de l'Assemblée législative*, No. 46, 1856, vol. VI et vol. XIV, No. 5 ; Rapport géologique de 1863, pp. 118, 238, 239, 254, 255, 512, 634.

Sir William Logan partage le groupe de Québec en trois divisions. La plus ancienne, celle de *Lévis*, dépasse 5,000 pieds d'epaisseur, elle se compose de calcaires, de dolomies, avec grès quartzeux et schistes d'un noir verdâtre Les fossiles y abondent. Après la formation de Lévis vient celle de *Lauzon*, remarquable en ce quelle est limitée par deux bandes magnésiennes métallifères, caractérisées surtout par des schistes cuprifères. C'est la formation minière bas-canadienne par excellence, celle qui renferme les mines de cuivre si nombreuses des Cantons de l'Est. Enfin, au-dessus vient se placer la formation de *Sillery*, composée en grande partie de grès quartzeux et feldspathiques, verdâtres, accompagnés vers la base de schistes rouges et verts.... Dans le rapport de la commission géologique pour l'année 1877-78, M. Selwyn, directeur de la commission, propose de remplacer ces divisions du groupe de Québec, par trois autres étages qu'il croit devoir placer l'une dans le silurien, l'autre dans le cambrien et le troisième dans la formation huronienne. (*Eléments de minéralogie et de géologie*, par l'abbé J.-C.-K. Laflamme, pp. 248-249). A la dernière session de la société royale du Canada (mai 1894) il a été lu devant la section des sciences géologiques et biologiques un travail de M. H. Ami sur la formation et la classification du groupe de Québec. Le savant auteur apporte à l'appui de la théorie émise par Sir William Logan une foule de preuves et de faits nouveaux, et s'attaque de front au plan proposé par M. Selwyn en 1877. On peut consulter dans les *mémoires de la société royale du Canada*, les études qui suivent sur cette importante question :

Vol. I :—*On the Quebec group in geology*, par A. R. C. Selwyn (1882).

Vol. IV :—Etude sur les graptolithes de la rive droite du Saint-Laurent, par Charles Lapworth (1886).

Vol. IX.—*On the ge[illegible] of part of the province of Quebec, south of the St.-Lawrence*, par R. W. E[illegible]

(2) 42 graptolithes, 55 mollusques, 36 articulés, 4 radiés. Ces graptolithes sont décrits et dessinés dans la *deuxième décade de l'exploration géologique du Canda*, p. 245. Voir aussi préface du *Rapport de la commission géologique du Canada, jusqu'en 1863*, 1864, pp. VII, VIII ; *Canadian Naturalist and Geologist* V, 472 ; *American journal of Science* (2), XXXI, 216.

Cf. 2de décade du *Canadian organic remains*.

collection de fossiles d'une assez grande valeur. Une espèce découverte par lui à Lévis a reçu son nom. C'est un de ces graptolithes caractéristiques des formations des environs de Québec.

Le jeune John Head, qui devait compléter ses études à l'université d'Oxford, partit au mois de septembre 1859 pour accompagner son père dans un voyage le long de la vallée de la Saint-Maurice qui venait d'être ouverte à la colonisation. Il se noya dans cette rivière, le 25 septembre, comme il prenait un bain au pied des chutes de la *Grand-mère*.

Quel plus beau champ d'étude pour le géologue et le paléontologiste que cette terre si profondément fouillée par les eaux du fleuve, et dont la muraille s'entrouvre parfois, comme une tranchée géante, pour laisser passer les torrents qui tombent des hauteurs.

Que ce soit le long de la falaise qui domine le Saint-Laurent, ou au fond des gorges de l'Etchemin ou de la Chaudière, on peut voir partout, comme dans un livre ouvert, à des profondeurs on à des altitudes qui varient de cent à trois cents pieds, les lits des terrains et leurs étranges formations.

Du côté ouest de la Chaudière, Saint-Nicolas est bâtie sur un haut promotoire aux tons rougeâtres tombant à pic dans le fleuve.

Le voyageur qui aperçoit pour la première fois cette longue muraille de schistes rouges songe involontairement aux belles palissades de l'Hudson. Entre la Chaudière et l'Etchemin

le sol s'abaisse et forme comme une plaine à pente douce et graduée. En face de Québec, la rive se redresse et laisse voir des couches violemment contournées, des plissements bizarres de terrains.

Les sommets de ces plissements sont la plupart du temps érosés, mais quelques-uns ont conservé dans leurs vêtements de pierre la courbe gracieuse que leur tracèrent les bouleversements antédiluviens [1]. Vers la pointe qui défend l'entrée de la rade de Québec, la sombre falaise de Lévis s'écroule de nouveau ou s'éloigne du rivage en gagnant l'intérieur des terres. On voit alors une succession de collines ondulées, de plateaux étagés comme les gradins d'un amphithéâtre, de caps isolés en rase campagne ou penchés au bord de la mer. Ce beau paysage fait pour le plaisir des yeux cache pourtant sous sa forme pittoresque la trace des terribles convulsions de la nature. Les géologues se sont plu à étudier d'une façon spéciale ce coin du pays [2].

IV

Au point de vue industriel, la seigneurie de Lauzon n'est pas aussi avancée qu'elle devrait l'être, lorsqu'on songe à la beauté de ses rivages, à la sûreté de ses hâvres, aux

(1) Voir, entre autres, la falaise qui longe la *côte Davidson* et sur le chemin ui conduit de Lévis à l'ancienne gare du Grand-Tronc.

(2) Voir dans le rapport de la commission géologique du Canada, à l'*atlas des cartes et plans* publié chez Dawson en 1865, un plan démontrant la distribution des couches de calcaires dans le groupe de Québec, à la pointe de Lévy, et à la planche Va : une coupe de lits de terrain prise dans la ligne nord-est du fief Sainte-Anne, à Saint-Joseph.

puissants services d'eau que l'on pourrait obtenir de la Chaudière et de l'Etchemin [1].

L'industrie est presqu'entièrement concentrée dans Lévis, la ville principale.

En 1891, on y comptait 146 établissements donnant du travail à 1220 employés. Les gages payées s'élevaient à la somme de $315,-610. La valeur des produits manufacturés était de $1,107,310 et le capital placé dans ces diverses industries montait à $762,205.

L'usine métallurgique de Carrier, Lainé et Cie a acquis dans le pays une grande réputation. Ce grand établissement industriel où 350 ouvriers travaillent sans relâche d'un bout de l'année à l'autre, possède un des plus beaux outillages du Canada. On y peut forger les plus grosses pièces. Nous décrirons plus tard en détail toutes les parties de cet immense établissement quand nous aurons à raconter l'histoire de sa fondation qui ne remonte qu'à trente ans. Les chantiers et la cale flottante de Davie pour la construction et la réparation des navires sont aussi fort renommés. Cette maison possède une équipe de sauvetage des plus expérimentées. C'est à elle que les armateurs s'adressent quand survient un naufrage sur le fleuve et dans le golfe. Elle a opéré, dans le genre, des sauvetages vraiment merveilleux.

Lévis possède encore une fabrique de limes, exploitée par la succession Samson, et

(1) Le volume des eaux que charroie l'Etchemin est beaucoup moins considérable que celui de la Chaudière, mais les rapides qui la tourmentent à son embouchure ont pu être utilisés avec beaucoup plus d'avantage. La chute de la Chaudière garde encore intacts sa force et son pouvoir.

deux fabriques de chaussures. L'une de ces fabriques de chaussures, dirigée par la maison King de Toronto, expédie ses produits sur les marchés de l'Ouest. L'autre fait une spécialité de la fabrication de ces bottes à hautes tiges si fort en usage parmi les pêcheurs du golfe.

Les scieries de l'Etchemin, établies au commencement du siècle, n'ont pas cessé depuis lors de fournir des bois préparés aux grands marchés européens. Des maisons plus récentes, comme celles de Fitch et de Gravel, font aussi avec l'Europe et l'Amérique du Sud un grand commerce d'exportation. La maison Gravel expédie chaque année des cargaisons considérables de boîtes que l'on emploie en Angleterre pour y mettre les sucres des rafineries. La maison Breakey, établie à quatre milles au-dessus de la Chaudière, envoie aussi sur les marchés anglais de grands chargements de madriers. Cette maison est dans sa spécialité une des plus considérable du pays. Un chemin de fer Decauville charroie les bois manufacturés des moulins de la Chaudière jusqu'à l'entrée du bassin de cette rivière d'où les bateaux les transportent sur les navires en rade.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les rapports de la commission du havre de Québec pour juger de l'importance du commerce de bois qui se fait sur la rive droite du Saint-Laurent, dans les limites de la seigneurie de

Lauzon, depuis l'*Anse des Sauvages* jusqu'à l'embouchure de la Chaudière.

Au premier décembre 1893, il y avait dans les chantiers ou dans les entrepôts 93,073 madriers de pin, 477,573 madriers d'épinette, 4,183,720 planches de pin ou d'épinette et 273,509 pieds de bois de chêne, de pin, d'orme. Si l'on compare ces chiffres avec la quantité totale des bois alors en stock dans le port de Québec, on trouve que ce commerce est concentré sur la rive droite du fleuve, dans la proportion de deux tiers. Les échanges et les ventes se font, il est vrai, dans la capitale, où tous les commerçants de bois ont des bureaux ; mais le travail de préparation et de chargement a lieu, soit à Lévis, soit à Saint-Joseph, soit à St-Romuald. On dirait que la nature a creusé tout exprès dans ces endroits des hâvres et des baies faciles d'accès. Les grèves y sont larges, planes, nivelées et couvertes de sable.

Le commerce de bois de nos jours n'est rien pourtant, comparativement à ce qu'il était il y a une trentaine d'années, sur ces mêmes rivages. Aujourd'hui, c'est tout au plus si sept maisons ou compagnies y font des affaires dans cette ligne (1). Autrefois chaque anfractuosité de la rive du fleuve Saint-Laurent, depuis l'*Anse des Sauvages* jusqu'à la Chaudière et au delà sur le territoire même de la paroisse de

(1). Au bassin de la Chaudière : M. John Breakey ; aux moulins de l'Etchemin : la Compagnie *Quebec Timber Co.* qui a remplacé l'ancienne maison Atkinson ; dans l'anse d'Hadlow, les maisons Price, Brothers & Co., et King Brothers ; aux *St. Lawrence docks*, M. Alex. Fraser ; à la gare du Grand-Tronc, la *Quebec Warehouse* Co. ; à l'Anse des Sauvages (*Indian Cove*) M. Harold Kennedy.

Saint-Nicolas, contenait des entrepôts de bois de construction. Des jetées ou de longues estacades avaient été construites pour les garder en sureté contre les violences du vent ou de la marée. Au delà de la haute mer, sur la grève, dans les plis de la falaise se groupaient les nombreuses maisons des travailleurs employés à équarrir les bois. Les commerçants, les *bourgeois* ainsi qu'on les appelait, s'étaient fait construire, près du rivage, sous les grands arbres qui couvraient alors la côte, de superbes villas d'où ils pouvaient diriger sur place leur immense exploitation. On entendait du matin jusqu'au soir le bruit des cognées frappant sans relâche. On appelait ces chantiers : *les foulons*. C'est ainsi qu'on nommait en France les moulins où se préparaient les étoffes de laine. Les maillets dont on se servait pour fouler les tissus devaient, en effet, produire le même son sourd et monotone que les haches retombant en cadence sur les pièces de bois. Le nom de *Foulon* fut remplacé plus tard par celui de *chantier*. On disait, naguères encore, pour désigner le quartier Saint-Laurent, un des quartiers les plus populeux de la ville de Lévis, *les Chantiers*. Chaque commerçant de bois avait donné son nom à son *chantier*. Les vieillards parlent encore des *Chantiers Chapman, Beswick, Price, Tibbits, Russell, Patton.*

Comme on le sait, c'est le blocus continental ordonné par Napoléon qui développa le commerce des bois du Canada. L'Angleterre se voyant fermés les ports de la Baltique,

dirigea son attention vers ses colonies d'Amérique, De là date une nouvelle ère pour notre pays. Mais ce n'est que vers 1810 que les grands négociants commencèrent à utiliser les grèves de la pointe de Lévy. L'ancienne population de Lauzon se trouva aussitôt débordée par une invasion d'étrangers.

Au grand commerce de bois d'exportation vint se joindre bientôt la construction des navires. Pendant longtemps on construisit dans les chantiers de la pointe de Lévy de vingt à vingt-cinq bâtiments par année. Les chantiers des Brunelle, des Marquis, des Charland, des Russell, des Samson et des Dunn avaient une aussi grande réputation sur le marché maritime d'Angleterre que ceux qui existaient jadis sur les bords de la rivière Saint-Charles.

Une autre industrie qui eut ses jours de prospérité fut celle des bateaux remorqueurs. C'est à cette époque qu'il faut remonter pour trouver l'origine de la plupart des grandes fortunes de Lévis. Les familles Chabot, Beaulieu, Foisy, Barras, Couture, Poiré, Samson, Nadeau se lancèrent dans ce genre d'entreprise et surent y amasser en peu d'années des bénéfices considérables.

La route unique qui conduisait à la fertile vallée de la Beauce débouchait sur les hauteurs de Lévis. Il s'y forma bientôt un centre considérable. Des maisons de commerce s'y fondèrent, et pendant quarante ans, jusqu'à la construction des chemins de fer qui devaient détourner les marchés et changer les

anciennes habitudes, on vit règner une ère de prospérité si considérable que l'on crut pendant quelque temps que la rive droite du fleuve était appelée à supplanter la vieille capitale de Québec. Sur la falaise déserte une ville nouvelle avait surgi comme par enchantement. Un jeune poëte, qui était alors à ses débuts, saluait de la sorte l'aurore de la jeune cité (1) :

J'aime à te contempler, ô ma ville natale,
Quand les premiers rayons de l'aube matinale
Baignent ton front resplendissant ;
Quand tes sapins touffus, quand tes pins gigantesques
Font scintiller au loin leurs vertes arabesques,
Comme en un cadre éblouissant ;

. . . . . .

Quand tes milliers d'oiseaux en troupes se rassemblent
Et vont bâtir leurs nids sous les rameaux qui tremblent
Aux flancs de tes âpres rochers ;
Quand sur ton front hardi, que le couchant colore,
Le crépuscule change en brillant météore
La flèche de tes blancs clochers.

Hier, l'herbe des champs ici croissait à l'aise ;
Et depuis, au sommet de ta brune falaise,
Tout un peuple est venu s'asseoir.
Maintenant, vers le ciel lève ta tête altière,
Pleine d'avenir et d'espoir !

Hier, ce fût en vain que l'on t'aurait cherchée...
Hier tu sommeillais, immobile et penchée
Sur les abîmes de l'oubli ;
Puis, l'œil triomphateur, la tête couronnée,
Tu surgis... et, sondant ta haute destinée,
Québec ta rivale a pâli !

Va ! ne t'arrête pas au sentier de la gloire !
Souris à l'avenir ! ta place dans l'histoire
Brille d'un éclat radieux ;
Fais resplendir au loin l'auréole guerrière
Du noble chevalier dont tu dois être fière
De porter le nom glorieux !

(1). 1864. *Pêle-Mêle, fantaisies et souvenirs poétiques*, par L. Fréchette, Montréal, 1877.

Lévis n'a pas tenu les promesses que laissaient entrevoir ses brillants commencements. On constate un léger décroissement dans la population.[1] Le commerce de bois si prospère autrefois a pris d'autres voies. La navigation à vapeur a remplacé les anciens bâtiments à voile. Les chemins de fer dont on attendait tant ont créé à l'intérieur de nouveaux centres. Les *chantiers*, si bruyants jadis, sont déserts. Il n'y a plus ou presque plus de remorqueurs. Les rudes travailleurs du port ont à peine deux mois d'ouvrage dans l'année. Lévis a, cependant, conservé de son ancienne population un important noyau de mécaniciens, de navigateurs et de charpentiers de navires, formés à l'ancienne école. C'est elle encore qui est la grande pourvoyeuse et qui envoie ses équipes de travailleurs dans toutes les parties du pays.

Les usines de Carrier, Lainé et Cie, les chantiers de Davie, les scieries et les manufactures de bois travaillé de Fitch, Gravel, Breakey, Atkinson continuent la bonne renommée des anciens établissements.

Lauzon possède aussi un des grands bassins de carenage du pays. Ce bassin commencé en 1877 a coûté au gouvernement du Canada près d'un million de dollars. Il peut recevoir les plus grands vaisseaux de la flotte transatlantique et rend les plus grands services

(1) Population de Lévis en 1881 : 7597 habitants ; en 1891 : 7301. Diminution : 296.

A Lévis se trouve aussi fixé l'établissement de quarantaine pour les animaux importés d'Europe.

D'après la statistique recueillie en 1893 par le département du secrétariat de la province, la valeur de la propriété foncière dans Lauzon est de $10,980,413. La seule ville de Lévis compte pour $3,624,291.



La chapelle du collège de Lévis.

MUNICIPALITÉS	Population	Contribuables	Acres de terre évalués	Valeur des biens-fonds imposables	Valeur des biens fonds nonimposables	Recettes	Dépenses	Actif	Passif
Lévis—(Comté)						1,588,12	1,065.67	1,204.82	1,204.70
Bienville	800	212	61	150,900	2,800	186.21	180.54	2,819.35	157.44
Lauzon	3,110	773		529,670	1,107,400	1,308.13	1,171.62	1,214.76	4,191.01
Lévis (ville)	7,750	2000	1800	2,100,491	1,523,900	47,597.75	46,004.09	619,105.96	274,880.00(1)
N.-D. de la Victoire	1,300	130(2)	9237	265,555	956,425	205 80	205.80	29.70	112.61
Saint David	567	154	3382	133,700	349,950	249.60	235.71	68.24	322.23
Saint Etienne	710	248	22873	158,360	6,875	380.92	380.20	1,084.05	217.00
Saint Henri	1,000		33428	551,445	53 000	653.15	653.15	49.42	279.03
St-Jean	1,645	431(2)		369,430	32,250	305.50	294.85	391.78	837.81
St-Joseph	340	130		133,760	11,500	618.42	599.16	223.08	210.39
St-Lambert	1,305	285	28406	229,849	10,750	195.16	189.66	5.50	247.00
Saint-Nicolas	1,525	315	25666	440,854	46,901	546.79	378.81	266.33	261.91
Saint-Romuald	3,246			328,078	398,051	702.13	693.21	356.30	1,737.45
Saint-Télesphore	213	52(2)	1322 (2)	67,535	6,600	90.00	75.71	26.29	59 83
Saint-Anselme	1,635		27691	488,145	2,463				
Saint-Isidore	1,808	375	30930	467,177	46,700	252.43	247.43	9.12	70.00
Totaux	27,929	5,155	184,799	6,414,949	4,575,464	54,939.41	52,375.61	627,454.64	284,788.41

Ce qui frappe le plus dans ce tableau, (1) c'est de voir la façon économique avec laquelle sont administrées les paroisses de la seigneurie et combien le montant de la dette y est peu élevé. Dans la campagne, il y a peu ou point d'impôt à vrai dire. C'est la ville de Lévis qui représente la grande part du passif. Elle vient en ligne de compte pour $274,880, sur un grand total de $284,788.41. On conçoit qu'il a fallu pourvoir dans ce centre où le gros de la population est aggloméré à l'organisation de la voirie, de la police et de la protection contre le feu, à la construction de marchés et d'édifices publiques dignes d'une ville de 7,000 âmes. On y a fait aussi de grands achats de terrain et l'on y a souscrit libéralement pour les chemins de fer ou l'établissement de manufactures. Le propriétaire paye dans Lévis un impôt de 87 centins et demi par cent piastres. Le locataire doit verser à la caisse municipale six centins par piastre sur la valeur annuelle de son loyer.

Pour les fins de la représentation parlementaire la seigneurie de Lauzon appartient presque toute entière au comté de Lévis. Les paroisses de Saint-Anselme et de Saint-Isidore seules font partie du comté de Dorchester. Le comté de Lévis est justiciable des tribunaux de Québec tandis que Saint-Anselme et Saint-Isidore, ainsi que le reste du comté de Dor-

Les deux notes qui suivent se rapportent au tableau de la page précédente.

(1) Les statistiques de 1893 ne donnent que $64,389.00. Il y a là erreur évidente. Nous portons ici le chiffre donné au rapport de 1891. C'est celui qui se rapproche le plus de la vérité. L'actif de 1891 était de $129,503.87. Ce montant est plus exact que celui de 1893.

(2) Le signet (2) indique que nous avons pris la statistique de 1891 comme étant la plus exacte.

chester, relèvent du district judiciaire de la Beauce.

L'instruction est abondamment répandue dans la seigneurie de Lauzon. Cent dix huit écoles, dont la valeur est estimée en chiffres ronds à 500,000 dollars, reçoivent 7,538 enfants. On calcule que chaque année il est dépensé en moyenne dans les vingt municipalités scolaires de la seigneurie $84,000. Sur cette somme le gouvernement contribue pour environ $5,000 (1).

Lévis possède un grand collège classique, un des plus beaux de la province, dont le coût est d'au moins 260,000 dollars. Les cours y sont fréquentés par 400 élèves. Cette institution possède une bibliothèque de 12,500 volumes. Lévis compte aussi une école spéciale des arts et manufactures où quatre professeurs enseignent le dessin mécanique et le dessin à main levée à 239 élèves.

La plupart des paroisses comptent des communautés de religieuses où les jeunes filles reçoivent une éducation supérieure. Le couvent de Saint-Joseph est dirigé par les Dames de Jésus-Marie ; ceux de Lévis, Saint-Nicolas, Saint-Anselme, par les Sœurs de la Charité ; Saint-Romuald, par les Sœurs de la Congrégation et Saint-Isidore, par celles du Bon-Pasteur.

(1) Ces statistiques sont empruntés au rapport du surintendant de l'instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1892-93.

Le comté de Lévis et celui de Dorchester, à l'exception des municipalités de Ste-Justine, Ste-Germaine, Ste-Rose de Watford, St-Zacharie et St-Prosper de Watford, forment un district d'inspection. M. Georges-Stanislas Vien, nommé le 12 novembre 1877, est l'inspecteur de ce district.

A Saint-Joseph, les Clercs de Saint-Viateur enseignent dans les écoles élémentaires des garçons ; à Lévis, ce sont les Frères Maristes.

Nous aurons l'occasion dans le cours de ce récit d'étudier l'histoire de ces belles fondation.

Les habitants de la seigneurie de Lauzon ont toujours tenu de tout temps à procurer à leurs enfants une instruction soignée. La liste des élèves du petit séminaire de Québec s'ouvre par le nom de Jean Hallé, le fils de l'un des premiers colons de la pointe de Lévy. Ce coin de terre a donné au pays plusieurs hommes remarquables parmi lesquels on peut citer quatre évêques : N. N. S. S. Bourget, Demers, Bégin, Labrecque ; des hommes d'état comme l'honorable François Lemieux, qui fut ministre dans plusieurs cabinets, l'honorable John Costigan, aujourd'hui ministre de l'intérieur, l'honorable Etienne-Théodore Pâquet, ancien secrétaire de la province ; des prédicateurs et des théologiens distingués comme les trois abbés Pâquet, du séminaire de Québec ; un savant dont la réputation est européenne, Mgr Laflamme, recteur de l'Université Laval et ancien président de la Société Royale du Canada ; un poète comme Louis Fréchette ; des missionnaires dont la mémoire est légendaire dans les plaines de l'Ouest canadien, les abbés Poiré, Thibault et Bourassa ; un des avocats criminalistes le plus en renom du barreau de Québec, M. François Lemieux ;

des prélats, des prêtres, des écrivains, des mé decins, des notaires et des avocats. (1)

—(1) Appendice, pièce A

J. Edmond Roy

CHAPITRE PREMIER

Avant l'arrivée des Européens.—Comment se partageait le territoire sur la rive droite du Saint-Laurent.—Les aborigènes.— Abénaquis et Etchemins.—Scène d'hiver en 1609.—Champlain fait explorer la région en face de Québec, (1628).—Un pont de glace sur le Saint-Laurent (1633).—Le P. jésuite Paul le Jeune passe l'hiver avec les aborigènes sur la rive sud, (1633-34).

Lorsque les Français vinrent au Canada, ils ne trouvèrent point sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent de nations sauvages dignes de ce nom. A part la péninsule néo-écossaise où l'on voyait alors les Micmacs ou Souriquois, et la Gaspésie où vivait une tribu mystérieuse qne les anciens auteurs appellent les *Porte-Croix*, depuis le Golfe Saint-Laurent jusqu'au lac Ontario, de la rive sud du fleuve jusqu'au versant nord des Alléghanys la terre n'avait aucun occupant si ce n'est quelques groupes nomades (1). Mais, sur le versant sud des Alléghanys, dans les

(1) Parkman, *Jesuits in America*, introduction XXIII.
Cf. Requête des habitants de la côte du sud du fleuve Saint-Laurent en 1684. *Mémoires des Commissaires du Roi*, 1755. t. II, p. 580, pièce 48. Les fermiers, y est-il dit, n'ont jamais fait traiter du côté du sud, *n'y ayant pas alors un seul sauvage.*

vallées fertiles qu'arrosent les rivières Connecticut, Kénébec et Penobscot on rencontrait de nombreux villages (1). Du lac Ontario jusqu'à la rivière Connecticut dominait la puissante confédération des cinq cantons iroquois. Les Canibas ou Abénaquis, nation aux mœurs douces et policées, faisaient leurs demeures le long de la Kénébec et d'autres petites rivières environnantes. Les bords de la Penobscot étaient occupés par les Etchemins dont les tribus couvraient le Maine oriental et le Nouveau-Brunswick jusqu'aux terrains de chasse des Micmacs (2).

Si la contrée qui s'étend du versant nord des Alléghanys jusqu'au Saint-Laurent était pour ainsi dire inhabitée, elle n'en était pas moins sous la domination des Iroquois qui réclamaient tout ce vaste territoire depuis le lac Ontario jusqu'à la rivière connue depuis sous le nom de Richelieu ; les Abénaquis se disaient suzerains du pays compris entre le Richelieu jusqu'à la Chaudière, et ce qui se trouvait entre la Chaudière et la Gaspésie appartenait aux Etchemins.

Le fleuve St-Laurent était comme une vaste ligne-frontière entre ces trois nations et les races algonquines

(1) *Kénébec.*—De l'abénaquis *Kanibesek*, qui conduit au lac. Chaque année au temps de la grande chasse d'hiver, les Abénaquis se rendaient en grand nombre au " lac à l'orignal " en suivant la rivière Kénébec. C'est pour cela qu'ils appelaient cette rivière "le chemin qui conduit au lac".

Connecticut. — Les sauvages abénaquis appelaient la rivière Connecticut "Kunateku", la rivière longue ; et ils disaient : Kunateguk "à la rivière longue.

Penobscot —Penaôobskets, c'est le nom d'une tribu abénaquise qui résidait sur cette rivière. Ce nom veut dire : ceux de la terre qui est couverte de pierre. Il y en a effet tant de pierres dans les environs de la rivière Penobscot qu'en certains endroits la terre en parait entièrement couverte.

(2) On voyait leurs villages sur les rives de l'océan et dans les forêts qui bordent les rivières Sainte-Croix et Saint-Jean.

qui habitaient sur sa rive septentrionale depuis le golfe jusqu'aux grands lacs.

Les rivières Connecticut et Richelieu étaient les grandes voies de communication des Iroquois. Les Abénaquis possédaient en toute propriété la Kénébec et la Chaudière. Les Etchemins voyageaient sur la Penobscot et l'Etchemin. La Connecticut, la Kénébec, la Penobscot les conduisaient jusqu'à la mer ; par le Richelieu, la Chaudière et l'Etchemin ils atteignaient le Saint-Laurent. On remontait le cours des trois premières rivières pour chasser l'orignal, le caribou, l'ours, le chevreuil dans les forêts du Maine ou du Canada oriental, on les descendait jusqu'à la mer pour aller chasser les loups-marins et les marsouins et pêcher les poissons de toutes espèces.

C'est ainsi que la main puissante qui avait donné à ces nations primitives des pays de chasse et de pêche les avait sillonnés de voies de communication et leur avait tracé des bornes naturelles. Nulle nation n'aurait osé franchir ces bornes, nul n'aurait voulu plonger les avirons de ses canots dans les eaux de rivières des pays voisins sans payer tribut à leurs maîtres.

Ces coutumes étranges, nées de la loi du sol, existaient autrefois parmi les peuplades qui habitaient les bords du Rhin alors que l'Europe était encore plongé dans les ténèbres de la barbarie. Et les premiers voyageurs français qui vinrent habiter nos rivages les voulurent respecter.

Le vaste territoire occupé par les Etchemins était alors la terre par excellence des cariboux et des orignaux dont la peau servait à une foule d'usages et

particulièrement pour la confection des raquettes. Aussi les Abénaquis l'avaient-ils appelé *Etemânki*, *terre de la peau pour les raquettes*. Ceux qui possédaient cette terre devinrent dans le même langage les *Etêmankiaks*, d'où les Français firent les *Eteminquois* puis les *Etchemins*. Ils furent depuis connus sous ce dernier nom jusqu'au jour où la nécessité les força de s'unir aux Abénaquis et aux Micmacs afin de se défendre contre les Anglais et les Iroquois. L'étroite liaison qui se forma alors entre ces trois nations et la similitude de leur langage, les firent connaître généralement sous le nom de *nations abénaquises*. Quand nos historiens parlent des Abénaquis, ils comprennent d'ordinaire les *Canibas*, les *Micmacs* et les *Etchemins*, comme ils disent simplement les *Iroquois*, pour désigner les tribus des cinq cantons confédérés. Comme les sauvages Etchemins voyageaient presque toujours par eau, on leur donna dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre le nom de *Canœmen*, les *hommes de canots* ou *canotiers*.

Quand, à la fin de l'été de 1604, Champlain explorait les rivages de l'ancien pays de Norembègue, entre la Penobscot et la Kénébec, les aborigènes lui apprirent comment l'on pouvait se rendre au fleuve Saint-Laurent près de Québec. D'après le récit que nous en a laissé le célèbre voyageur, on voit que les Etchemins remontaient le cours de la rivière Sainte-Croix, franchissaient les crêtes montagneuses des Alléghanys, lançaient leurs canots sur la rivière Saint-Jean puis entraient dans *une autre petite rivière qui vient se décharger à une lieue de Québec qui est sur le grand*

fleuve Saint-Laurent. Comme on le voit, c'est précisément parce que les Etchemins suivaient cette rivière pour venir à Québec, qu'on l'appela *rivière des Etchemins* (1). Ailleurs, Champlain indique la route que suivaient les Abénaquis : "On va, dit-il, par la rivière Kénébec au travers des terres jusqu'à Québec quelques cinquante lieues sans passer qu'un trait de terre de deux lieues, puis on entre dedans une autre petite rivière qui vient descendre dans le grand fleuve Saint-Laurent."

Quinze ans après, en 1628, le fondateur de Québec voulut pénétrer le mystère de la contrée qui s'étendait derrière cette haute falaise qui s'élevait en face de sa ville naissante. Les explorateurs qu'il envoya dans ce dessin remontèrent, dit-il, *la rivière des Etchemins, par où les sauvages vont à Quinibiqui traversant les terres avec difficulté pour y avoir des sauts et peu d'eau......et fut trouvé une nation de sauvage à 7 journées de Québec qui cultivent la terre appelée les Abenaquinoit* (2).

Pendant la saison d'été des groupes nombreux d'Etchemins et de Micmacs venaient dresser leurs tentes sur la rive droite du Saint-Laurent, en face de Québec. L'hiver les ramenait dans les forêts du Maine ou sur les bords de la mer.

Un des endroits favoris où ces nomades aimaient alors à se fixer a gardé jusqu'à nos jours le nom

(1) *Oeuvres de Champlain*, édition Laverdière, p. 186

(2) Loc. cit. p. 1386.

d'*Anse des Sauvages* (1). C'est une grande baie de forme ovale, qui s'étend depuis l'église de St-Joseph de la pointe de Lévy, jusque vis à vis la pointe ouest de l'île d'Orléans. Le fleuve y vient mourir sur une grève sablonneuse. Dix ruisseaux tombent des collines environnantes et y promènent leurs ondes toujours fraîches à travers de belles prairies naturelles. De grands ormes couvraient alors de leurs ombres cet endroit enchanteur.

Sur la carte de 1613, où il dessine les environs de Québec, Champlain voulant parler de ce lieu encore innommé marque sous la lettre L une *Pointe fort estroite du côté de l'Orient de Québec*, puis il désigne la baie comme *un lieu où souvent cabannent les Sauvages.*

Près de l'embouchure de la rivière Chaudière, se dressaient aussi parfois les tentes des Abénaquis, lorsque des côtes de la Nouvelle-Angleterre, ils venaient fumer le calumet de paix avec leurs frères les Algonquins du Nord ; la rivière Chaudière était alors la route qu'ils suivaient pour venir au Canada.

Les relations des anciens missionnaires rapportent que les sauvages " ne se cabanaient qu'auprès de quelque bonne eau et en lieu de plaisant aspect." La

(1) Cet endroit, connu depuis si longtemps sous ce nom d'*Anse des Sauvages* s'appelle maintenant dans le langage du commerce *Indian cove* ou *Anse Gilmour*. Où la manie de tout angliciser ne nous poussera-t-elle pas ? Hubert Larue, dans son *Voyage autour de l'île d'Orléans*, note en passant l'*Anse des Sauvages*. "Cet endroit, dit-il, a été pendant bien longtemps le rendez-vous favori de quelques familles errantes qui venaient régulièremnnt y passer l'époque de la belle saison, les Amalécites (entre autres). Aujourd'hui, plus de sauvages ! et les échos de cette belle plage ne sont troublés que par le choc monotone des madriers qu'on empile les uns sur les autres, ou par les chansons bachiques et le g..d..des matelots anglais. Evidemant l'Anse des Sauvages s'est *civilisée*."

nature ne pouvait donner plus beaux campements à ces enfants des bois.

Après la fonte des neiges, aux premiers jours du printemps, le sauvage etchemin qui avait été tout l'hiver occupé à chasser l'orignal, le caribou ou le chevreuil dans les forêts qui couvrent les flancs des Alléghanys, profitait de la crue des eaux pour descendre les rivières qui se jettent dans le fleuve. Il s'embarquait avec toute sa famille sur son canot d'écorce, franchissait les rapides et atteignait Québec dans deux ou trois jours. En arrivant au campement d'été, sa première occupation était de faire du feu et de lever sa tente. Après une heure ou deux, souvent dans une demie-heure, son installation était terminée. Les femmes allaient dans la forêt et en apportaient des perches qu'on disposait autour du feu. On les enfourchait entre elles de manière qu'elles reposassent l'une contre l'autre autour du feu, et on y étendait des peaux ou bien des nattes faites de roseaux tendres ou des écorces. La place à l'entour du feu était jonchée de brindilles de pin, sur lesquelles on jetait des nattes ou des peaux de loups marins.

Ces campements d'été étaient larges et longs afin que l'air pût y circuler librement.

Chez les sauvages, les hommes se faisaient gloire de ne travailler que pour la chasse, la navigation ou la guerre. Ils laissaient aux femmes et aux filles toutes les autres occupations. C'étaient elles qui écorchaient les bêtes, boucanaient les chairs et les poissons, coupaient le bois, tandis que les guerriers mollement étendus dans leurs cabanes ou sur le sable de la grève fumaient leur calumet. Aux femmes

encore était dévolue la tâche de préparer les cabanes, les berceaux des enfants, de fabriquer les raquettes, les traineaux et les canots d'écorce. Une des grandes occupations de la saison d'été était la préparation des provisions d'hiver : l'anguille fumée et le *boucan*. Le *boucan*, un des mets indigènes les plus recherchés, se fabriquait avec de la viande d'orignal. Pour le faire, on étendait les tranches d'orignal sur des perches, autour du foyer. Ces tranches étaient tailladées afin que la fumée put y pénétrer et quand elles étaient bien boucanées, on les roulait et on les mettait en paquets bien ficelés. L'anguille demandait aussi un soin toute particulier dans sa préparation. Les relations de l'époque décrivent avec un soin minutieux comment on s'y prenait pour la faire sécher et la conserver.

L'automne venu, les sauvages etchemins et micmacs abandonnaient leur campement des bords du Saint-Laurent pour s'enfoncer dans la forêt. Il arrivait cependant quelquefois que des trainards, soit qu'ils fussent trop vieux soit encore que la maladie les en empêchât, se décidaient à ne point suivre les partis de chasse. On les abandonnait alors sans pitié à leur triste sort.

Les sauvages, en effet, faisaient très peu de cas d'un homme qu'ils voyaient sur le point de mourir. Ils le tuaient même parfois ou le laissaient dans les bois pour s'en défaire ou pour ne pas le voir souffrir.(1)

Champlain raconte comment dans l'hiver de 1609 il aperçut quelques uns de ces malheureux abandonnés au delà de la rivière, en face de la petite capi-

(1) Relation du P. Le Jeune, 1633 p. 5.

tale. Leurs cris de détresse se faisaient entendre jusqu'au fort de Québec.

" Le 20 du mois, dit-il,(2) il apparut à nous quelques sauvages qui estoient de dela la rivière, qui criaient que nous les allassions secourir, mais il estoit hors de notre puissance, à cause de la rivière qui charioit un grand nombre de glaces, car la faim pressoit si fort ces pauvres misérables, que ne seachans que faire, ils se resolurent de mourir, hommes, femmes, et enfans, ou de passer la rivière, pour l'esperance qu'ils avaient que je les assisterois en leur extrême nécessité. Ayant donc pris cette résolution, les hommes et les femmes prirent leurs enfans, et se mirent en leurs canots, pensant gagner notre coste par une ouverture de glaces que le vent avoit faitte; mais ils ne furent sitost au milieu de la rivière, que leurs canots furent pris et brisés entre les glaces en mille pièces. Ils firent si bien qu'ils se jetterent avec leurs enfans que les femmes portoient sur leur dos, dessus un grand glaçon.

"Comme ils estoient là dessus, on les entendit crier tant que c'étoit grand pitié, n'espérans pas moins que de mourir: Mais l'heur en voulut tant à ces pauvres misérables, qu'une grande glace vint choquer par le costé de celle où ils estoient si rudement quelle les jetta à terre. Eux voyant ce coup si favorable furent à terre avec autant de joye que jamais ils en reçurent quelque grande famine qu'ils eussent eu. Ils s'en vinrent à nostre habitation si maigres et défaits, qu'ils sembloient des anathomies, la plupart ne pouvans se

(2) On était en février 1609. *Les Voyages de Champlain*, édition Laverdière p. 314.

soutenir. Je m'estonnay de les voir, et de la façon qu'ils avoient passé, vu qu'ils étoient si faibles et si debilles. Je leur fis donner du pain et des fèves. Ils n'eurent pas la patience qu'elles fussent cuîtes pour les manger. Je leur prétai aussy quelques escorces d'arbres, que d'autres sauvages m'avaient donné pour couvrir leurs cabanes. Comme ils se cabannoient, ils avisèrent une charogne qu'il y avoit prés de deux mois que j'avois fait jetter pour attirer des renards, dont nous en prenions des noirs et roux, comme ceux de France, mais beaucoup plus chargez de poil. Cette charogne estoit une truye et un chien qui avait enduré toutes les rigueurs du temps chaud et froit. Quand le temps s'adoucissait, elles puoit si fort que l'on ne pouvoit durer auprès, néanmoins ils ne laissèrent de la prendre et de l'emporter en leur cabanne, où aussitôt ils la dévorèrent à demi cuite, et jamais viande ne leur sembla de meilleur gout. J'envoyai deux ou trois hommes les avertir qu'ils n'en mangeassent point s'ils ne vouloient point mourir : comme ils approchèrent de leur cabane, Ils sentirent une telle puanteur de cette charogne à demi échauffée, qu'ils pensèrent rendre gorge, qui fit qu'ils ne s'y arrestèrent gueres. Ces pauvres misérables achevèrent leur festin. Je ne laissai pourtant de les accomoder selon ma puissance, mais c'estoit peu pour la quantité qu'ils étaient et dans un mois ils eussent bien mangé tous nos vivres s'ils les eussent en leur pouvoir, tant ils sont gloutons car quant ils en ont, ils ne mettent rien en reserve, et en font chere entiere jour et nuit, puis après ils meurent de faim. Ils firent encore une autre chose aussi misérable que la première. J'avais fait mettre une

chienne au bout d'un arbre qui servait d'appas aux martres et oiseau de proye, où je prenais plaisir, d'autant qu'ordinairement cette charogne en estoit assailli ; ces sauvages furent à l'arbre et ne pouvans monter dessus à cause de leur faiblesse ils l'abbattirent, et aussitôt enleverent le chien, où il n'y avoit que la peau et les os, et la tête puante et infecte qui fut incontinent dévoré."

Ainsi s'écoulait l'hiver pour les infortunés qui n'avaient pu suivre leurs compagnons dans les pays de chasse de l'intérieur ou dans les contrées plus tempérées des bords de la mer.

Les P. P. Jésuites, dans leurs relations, nous ont laissé mémoire de quelques épisodes du même genre. "Aussi le premier novembre 1632, raconte le P. le Jeune, on apprit qu'un pauvre misérable sauvage mangé d'un chancre ou souffrant des écrouelles était dans une méchante cabane *de là le grand fleuve St-Laurent*, abandonné de tout le monde hormis de sa femme qui l'assistait le mieux qu'elle pouvait." Les Jésuites firent ce qu'ils purent pour le faire apporter près de leur maison de la rivière St-Charles, afin de le secourir selon le corps et selon l'âme. "Le P. de Noue et un frère le furent voir et ils en eurent grande compassion. Ils demandèrent en vain aux sauvages de l'aller chercher, qu'ils lui donneraient à manger. Ceux-ci repondirent qu'ils allaient partir bientôt pour la chasse et qu'ils n'auraient pas le loisir de mener là leurs canots" (1).

Le 2 janvier 1633, le P. Paul le Jeune vit quel

(1) *Relation de 1633*, p. 5.

ques sauvages qui s'efforçaient de passer dans leurs canots le St-Laurent : "Ce fleuve ordinairement, dit-il, ne gèle pas au milieu ; il charrie ou porte d'horribles glaces, selon les cours et mouvement de la marée. Ces pauvres gens abordèrent de grandes glaces flottantes, ils sondaient avec leurs avirons montaient dessus, tiraient leurs canots après eux pour s'en aller prendre l'eau à l'autre côté des glaces ; quoiqu'ils soient très habiles, il ne laisse pas de s'en noyer quelques uns" (1).

Cependant, au cours de cet hiver de 1633, les eaux du détroit qui sépare Québec de Lévis finirent par se congeler et formèrent un pont solide entre les deux rives. Le bon P. le Jeune qui voyait pour la première fois cette étrange phénomène cherche à en expliquer les causes.

" La première fois que je vis notre rivière prise, écrit-il, je m'étonnai car le temps était fort doux.... La rivière se glace toujours sur les bords, et quand la marée vient à monter, elle détache ces glaces et les amène en haut. Or pas loin de nous il y a un saut ou des rochers qui empêchent les glaces et la marée de passer plus outre(2). Ces glaces ramassées et pressées sur cette rivière qui est au milieu d'un grand bois où le froid et la neige se conservent aisément elles se lient ensemble et ainsi de mille et mille glaces, il s'en fait une qui se grossissant tous les jours, et qui fait un grand pont sur toute la rivière."

Ce premier pont de glace que signalent nos anciennes annales se rompit le 23 avril 1633. "Les glaces partent, écrit encore le P. le Jeune, cela est ef-

(1) Ibid. p. 13.
(2) Le rapide du Richelieu, sans doute.

froyable. Devant le fort on en voit passer longues d'une demie lieue ; ce sont des anses d'eau glacée que la marée de la grande rivière va détachant" (1).

Pendant l'hiver de 1642, le même phénomène se repéta. " Le grand fleuve a été cette année tout plein de glace, écrit la Mère Marie de l'Incarnation. Il a servi de pont à nos sauvages, et ils y marchaient comme sur une belle plaine. La veille du jour de Pâques, ils accourrent pour se confesser et communier" (2).

On comprend que les missionnaires stationnés dans la petite bourgade de Québec faisaient pendant la belle saison de nombreuses visites aux aborigènes campés sur la rive droite. Ils y venaient faire comme l'apprentissage de leurs rudes missions. Avant de s'enfoncer dans l'intérieur du pays, ne fallait-il pas apprendre la langue de ces barbares, se façonner à leurs coutumes et à leurs mœurs ?

C'est le P. le Jeune encore qui nous raconte comment le 16 août 1633, après le départ des vaisseaux il se transporta de là le grand fleuve St-Laurent, dans une cabane de feuillages, cherchant l'occasion de converser avec les sauvages pour apprendre leur langue. Il allait tous les jours à l'école, dit-il, dans celles des sauvages qui l'environnaient (3).

Le P. Paul le Jeune, qui était alors supérieur de la résidence de Québec, fut le premier jésuite missionnaire qui accompagna une expédition de chasse des aborigènes sur la rive sud du Saint-Laurent, la pre-

(1) *Relation* de 1634-p. 22.

(2) Lettres de la Mère de l'Incarnation.—lettre 46.

(3) *Relation* de 1634, p. 58.

mière de ce genre qui fut tentée, dans l'automne même de 1633. Un matin du mois d'octobre(1), sur les dix heures, le missionnaire s'embarquait à Québec, avec vingt compagnons de voyage, hommes, femmes et enfants. Il était le seul européen de cette expédition. Champlain, entouré de sa petite colonie, vint sur la grève assister au départ du vaillant missionnaire. Il lui fit des adieux touchants comme s'il avait craint de ne jamais le revoir et le recommanda particulièrement aux sauvages.

Les canots après avoir longé les rives boisées de l'île d'Orléans vinrent attérir, vers le soir, à l'île Madame. Illuminée par le soleil couchant, cette petite île était ravissante à voir. Pendant que Mestigoït, le chef de l'expédition, était allé à la chasse pour le souper avec une belle arquebuse toute neuve qu'il avait achetée des Anglais et que les femmes préparaient les cabanes d'écorce pour la nuit, un des sauvages gagna la chaloupe qui était à l'ancre, y prit un petit baril de vin qui s'y trouvait et en but avec un tel excès qu'il s'enivra " comme une soupe," raconte le missionnaire. On le trouva enlisé dans la boue du rivage où il avait failli se noyer.

On voyageait à petites journées, s'arrêtant dans tous les verts ilôts égrenés en archipel à l'orient de l'ancien île de Bacchus. Le Père indique chacune des haltes et note au passage les plus petits incidents. Après l'île Madame, ce fut l'île aux Ruaux, puis l'île aux Oies blanches, l'île Patience et l'île au Canot (2)

(1). Le 18.

(2) On demeura huit jours sur l'île Patience, de là, sans doute, le nom qui lui fut donné. C'est pendant cet arrêt qu'un canot partit à la mer et alla s'échouer plus loin sur un ilôt qui a gardé depuis le nom d'*île au Canot*.

Le douze novembre, l'expédition abordait enfin la terre ferme, près de l'île du Portage, où on laissa les canots. Le trois décembre, elle campait sur les bords de la rivière du Loup " proche d'un fleuve large et rapide mais peu profond qui se jette au Saint-Laurent, vis-à-vis Tadoussac. " Le trente décembre, les voyageurs atteignaient les rives du lac Témiscouata et le seize janvier 1634 ils arrivaient au pied d'une montagne si haute que, d'après les dires des sauvages, lorsque le ciel était serein, on pouvait apercevoir de son sommet le rocher de Québec et l'entrée du Saguenay. C'était le terme du voyage. "Là, dit le P. Le Jeune on voit la source de deux petites rivières qui vont se jeter dans un fleuve qui, au dire des sauvages, est aussi grand que le Saint-Laurent" (1).

Dans cette première expédition, c'est donc à la tête du lac Témiscouata, au milieu des tribus des Etchemins et des Micmacs, que le P. le Jeune passa l'hiver, suivant les aborigènes dans leurs courses à travers les bois à la chasse du caribou, de l'orignal et du chevreuil.

Le vaillant missionnaire ne revint qu'au printemps. Le 9 avril 1634, le dimanche des Pâques fleuries, à trois heures après minuit, il abordait à Québec qu'il avait quitté six mois auparavant.

La tribu nomade des Etchemins est maintenant presque complètement anéantie. Ce qui en reste porte le nom de *Malécites* ou *Amalacites.* L'on groupe aussi sous cette appellation les derniers rejetons des tribus errantes des Micmacs et des Abénaquis.

En 1827, on engagea, sous les auspices du gouver-

(1) Relation de 1634.

nement, une trentaine de ces familles à former un établissement sur une branche de la rivière Verte, à 140 milles en aval de Québec. Elles reçurent par un arrêté du conseil du 28 mai 1827, 3000 acres de terre, 100 acres par famille. Des grains de semence et des provisions leur furent fournis pour deux années. La première année, les membres de la petite colonie défrichèrent soixante dix acres et les ensemencèrent. Puis le naturel prenant le dessus, ils finirent par retourner à la vie sauvage (1). En 1870, le gouvernement vendait cette réserve pour le prix de $9,368, et de courageux colons s'y établirent et fondèrent la paroisse de St-Epiphane, dans le comté de Témiscouata (2).

Il y a une vingtaine d'années quelques familles de ces nomades venaient encore planter leurs tentes sur les grèves de la pointe de Lévy (3). Le gouvernement leur distribuait chaque année une maigre pitance dont elles vivaient. Elles sont disparues à leur tour. Dans la belle saison d'été, les touristes qui visitent nos bains de mer peuvent en voir encore quelques membres sur les grèves de Kamouraska, de la Rivière du Loup ou de Cacouna.

Comme leurs ancêtres, ils vivent de chasse et de pêche, dans des huttes misérables. Ils font des ouvrages de vannerie qu'ils vendent aux étrangers qui les vont visiter. Hélas ! combien parmi ces derniers savent que ces pâles figures, ces visages émiacés sont

(1) *Papiers parlementaires de 1839 ; Appendice E. H. E. Journaux de la Chambre d'assemblée* 1844-45 (8 Vict.). *Rapport sur les nations sauvages.*

(2) Voir l'excellente monographie que M. Charles A. Gauvreau a publiée en 1889 sur la paroisse de l'Isle-Verte.

(3) Un filet d'eau qui traverse le parterre de l'Hotel de ville de Lévis et vient se jeter dans le fleuve près des moulins Paradis porte encore le nom de *ruisseau des sauvages.*

les tristes descendants des races fières qui jadis firent trembler leurs pères et furent les plus fidèles alliés des Français (1).

(1) Cf. Moreau.—*Histoire des Abénaquis* ; Bancroft : *Histoire des Etats-Unis* ; *Appendice des documents de la chambre d'assemblée du Canada*, 1858, vol. XVI—No 6 -No 21—*Rapport sur les Sauvages*.

CHAPITRE DEUXIÈME

D'où vient le nom de la pointe de Lévy.—Henri de Lévy, duc de Ventadour.—Notice sur son illustre famille.—La ville de Lévis nommée d'après le maréchal de Lévis. —La statue de Notre-Dame de la Roche.—Les paroissiens de Notre-Dame de Lévy-Saint-Nom de France et ceux de Notre-Dame de la Victoire de Lévis au Canada.

C'est entre 1627 et 1629 que le rivage qui fait face à Québec reçut un nom européen.

De tout temps, il s'est trouvé des chercheurs pour compulser les vieux mémoires et les registres poudreux, pour essayer d'y découvrir l'origine des mots et des noms. Ce qui ne veut pas dire que les savants en étymologie aient saisi tous les secrets, éclairci toutes les obscurités.

Dans un pays comme le nôtre où les traditions plongent moins loin dans le passé, les recherches étymologiques sont relativement assez faciles.

Les explorateurs ont noté jour par jour les lieux qu'ils ont visité, relatant les moindres circonstances; les missionnaires ont rapporté soigneusement les appella-

tions des aborigènes et nos premiers historiens, nos annalistes en ont conservé, aussi fidèlement que possible, la mémoire dans leurs écrits.

On peut dire de chaque ville, de chaque rivière, de chaque montagne, de la bourgade la plus ignorée comme du plus mince filet d'eau : un tel l'a ainsi baptisé, ou ce nom lui fut donné en telle occasion, à tel événement. Le nom du saint du jour commémorera une découverte, les officiers militaires perpétueront la mémoire de leurs travaux ou de leurs lointaines expéditions ; les premiers seigneurs laisseront leurs titres aux seigneuries ; un souvenir des premiers pionniers rappellera à la postérité un vieux nom de France ; une bataille, une embuscade, une heure de misère ou de joie, un jour de pluie ou de beau temps, la conformation des terrains, les arbres ou les plantes qui y croisent, donneront libre cours à la verve gauloise de nos ancêtres.

Chose étonnante ! pendant que l'on peut retracer la naissance de tous ces noms, on ignore à vrai dire l'étymologie du mot *Québec*, et quel fut celui qui donna ce nom à la plus vieille ville du Canada. L'histoire a voulu garder ce secret et laisser la postérité se livrer aux conjectures souvent les plus bizarres. On peut en dire autant du mot *Canada*.

L'opinion la plus accréditée et qui semble maintenant généralement admise donne au mot *Québec* la signification de *détroit* ou *rétrécissement des eaux*. Champlain, dans son voyage de 1603, écrit que Québec est *un détroit de la rive du Canada*.

Le mot *Québec* s'appliquait donc à l'origine à la partie du fleuve St-Laurent qui sépare la capitale de

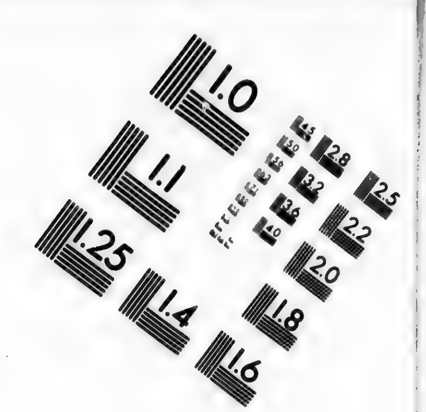
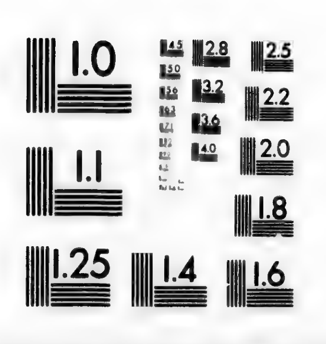


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

la province, de la petite ville qui lui fait vis-à-vis sur la rive droite.

Jusqu'en 1629, la rive sud du Saint-Laurent demeura innommée. En effet, dans l'hiver de 1609, Champlain, apercevant quelques sauvages abandonnés vis-à-vis son habitation de Québec, nous dit qu'ils étaient *au delà de la rivière.* Sur la carte que le fondateur de la colonie dressa en 1613, il signale, sans aller plus loin, *une pointe fort estroite du côté de l'Orient de Québec.*

En 1628, il raconte qu'il envoya ses gens à la découverte des terres sur la rive droite du Saint-Laurent, sans donner aucun nom à cette partie de pays, et c'est à peine si cette exploration est signalée, en passant, au bas d'une carte.

C'est en narrant l'arrivée des Kertk devant Québec en 1629 que Champlain fait pour la première fois mention du nom de Lévy (1).

" Lorsque ces nouvelles vinrent, écrit-il, j'étais seul au fort, une partie de mes compagnons étaient allés à la pêche, les autres cherchaient des racines mon serviteur y était aussi sur les dix heures du matin une partie se rendit au fort et à l'habitation.

" Mon serviteur, arrivant avec quatre petits sacs de racines, me dit avoir vu les dits vaisseaux anglais à une lieue de notre habitation, derrière le *cap de Lévy.*"

D'ordinaire, on semble croire que le nom de Lévy fut donné à la longue falaise qui fait face à Québec en l'honneur de l'illustre général qui remporta la dernière victoire française au Canada.

(1) *Les Voyages de Champlain*, édition Laverdière, p. 1236.

Il y a là erreur et confusion.

Trois personnages du nom de Lévis sont mentionnés dans notre histoire :

1.—Henri de Lévy, duc de Ventadour, qui fut nommé vice-roi de la Nouvelle-France en 1625.

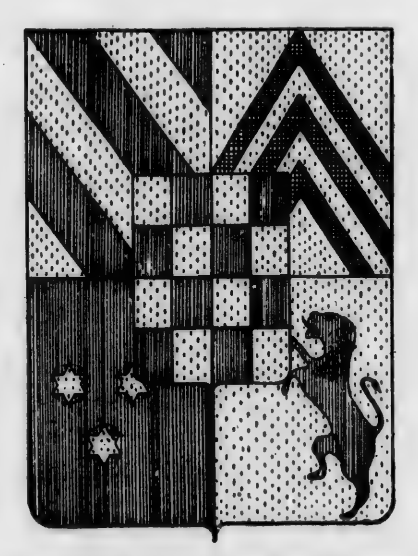
2.—François-Christophe de Lévy, duc de Danville, son frère, qui lui succéda dans la même charge en 1644, mais dont les lettres de nomination ne furent confirmées qu'en 1655.

3.—François-Gaston, chevalier de Lévis, le héros de la bataille de Sainte-Foye, qui mourut en 1787, maréchal de France et duc héréditaire.

Nous ne parlons pas d'un curé de Québec, l'abbé de Queylus, qui s'appelait Gabriel de Thubière de Lévy et qui ne vint au pays qu'en 1647.

En 1629, quand Champlain écrivait le *Cap de Lévy*, ce nom s'appliquait évidemment à Henri de Lévy, le seul de cette illustre famille qui eût eu encore des relations avec la Nouvelle-France.

C'est, du reste, ce que l'historien Charlevoix affirme de la façon la plus positive lorsque, dans sa description des environs de Québec, il dit : " Cette cascade a été nommée le Sault de Montmorency et la pointe porte le nom de Lévi. C'est que la Nouvelle-France a eu successivement pour vice-rois l'amiral de Montmorency et Henri de Lévi, le duc de Ventadour, son neveu."



ARMOIRIES DU DUC DE VENTADOUR

Henri de Lévy avait nommé Champlain son lieutenant en la Nouvelle-France, et il est tout naturel de croire que ce fut le fondateur de Québec qui, lui-même, donna à la rive droite du fleuve le nom de son illustre protecteur. Et comme Henri de Lévy fut vice-roi entre les années 1625 et 1627, on doit supposer aussi que c'est à cette époque que l'appellation *Cap de Lévy* prit naissance.

Le cap de Lévy, le saut Montmorency et le cap de Richelieu sur la pointe est de l'île d'Orléans rappellent le souvenir de nos premiers vice-rois.

Vis-à-vis de l'église de Saint-Joseph de la pointe

de Lévy, on voit deux caps presque détachés du rivage et dont les pieds plongent dans les eaux du fleuve. Ce sont eux qui les premiers reçurent le baptême d'un nom européen sur la rive droite du fleuve. Champlain les marque sur sa carte de 1632 à la lettre D avec la légende : *cap de Lévy*. L'ingénieur Jean Bourdon les inscrit sous le même nom dans le plan qu'il dressa des établissements de la Nouvelle-France en 1641.

Dans la suite des temps, le *cap de Lévy* est devenu *pointe de Lévy*. C'est dans une pièce notariée portant la date de 1647 que pour la première fois on le trouve nommé ainsi. Dans une entrée de 1648, le *Journal des Jésuites* dit aussi *pointe de Lévy*.

La pointe de Lévy a servi depuis à désigner par extension toute la rive droite du fleuve en face de Québec (1).

Henri de Lévy, duc de Ventadour, qui donna son nom à la terre connue depuis comme la seigneurie de Lauzon, était pair de France et lieutenant général pour le roi au gouvernement de Languedoc lorsqu'il acheta du duc de Montmorency, son parent, les intérêts que celui-ci possédait dans la société de la Nouvelle-France. Il obtint sa commission au commencement de 1625.

Ce gentilhomme très pieux et très fervent catholique n'avait d'autre dessein, dit Champlain, " que de faire fleurir la gloire de Dieu dans ces pays bar-

(1) *Cf.* le *Quotidien* du 31 décembre 1883 où nous avons étudié plus en détail l'étymologie du nom de Lévis. On écrit maintenant *Lévis*. L'épellation primitive était Lévy puis Lévi. D'après le règlement des paroisses de 1721, nous devrions écrire : *Saint-Joseph de la pointe de Lévy*. En parlant de la ville de Lévis, la véritable orthographe est *Lévis*. Voir la charte du 18 mai 1861. (24 Victoria chap. 70).

bares". Il y envoya à ses frais pour la conversion des sauvages six missionnaires jésuites et il leur donna la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, près de Québec.

Au mois de juin 1627, Henri de Lévy se démettait de sa charge de vice-roi, puis renonçait au monde pour se faire chanoine de l'église de Paris. Sa femme entrait en même temps dans un couvent de carmélites (1).

La maison de Lévy tire son origine du village de Lévy aujourd'hui Lévy-Saint-Nom, dans l'Ile-de-France, à une lieue de Chevreuse (département de Seine-Oise).

Quelques uns racontent que des membres de cette illustre et ancienne famille prétendaient descendre du patriarche Jacob par son fils Lévi. Et à ce propos ils rapportent que dans une chapelle de la famille on voyait un tableau représentant la Sainte-Vierge et un membre de la maison de Lévy se tenant devant elle, la tête découverte et le chapeau à la main. Deux inscriptions expliquaient la situation. " Couvrez-vous mon cousin, disait la Vierge Marie. Et le cousin de répondre : " Ma cousine, c'est pour ma commodité "(2).

Le premier membre de cette famille que l'on connaisse d'une façon certaine est Philippe de Lévy, mentionné dès 1179, dans une charte de l'abbaye de Saint-

(1) Cf. *Biographie générale*, vol. 31, pp. 42-43. Les uns disent qu'Henri de Lévy mourut à l'âge de 35 ans. Les autres racontent qu'il était âgé de 84 ans lorsqu'il décéda le 14 octobre 1680.

(2) Un journal français, le *Moniteur Universel* publié à Paris (19 décembre, 1881), raconte la même légende avec une légère variante : *Asseyez-vous donc mon cousin, dit la Vierge. Non, ma cousine, répond le duc, je me tiens debout pour ma commodité.*

Voir aussi Ferland, t. I.

Denis. Il accompagna Philippe-Auguste en Terre-Sainte pendant la troisième croisade.

Guy Ier de Lévy, son fils, fonda l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, près de Lévy, et y bâtit une chapelle qui appartient encore aujourd'hui à sa famille. Il avait épousé Guiburge, qui passe pour avoir été sœur de Simon de Montfort. Lorsque Simon, dont les possessions étaient voisines des siennes, partit en 1208 à la tête de l'armée qui allait combattre les hérétiques Albigeois, il amena avec lui son voisin Guy de Lévy, et lui donna la charge de maréchal de l'armée qu'il commandait. Comme cette armée marchait contre les hérétiques et s'appelait l'*armée de la foi*, Guy de Lévy fut nommé le *maréchal de la foi*, et ce titre confirmé par le roi de France et par le Pape, s'est perpétué chez les descendants par ordre de primogéniture.

Son petit-fils, Guy III, épousa Isabelle de Marly, de la maison de Montmorency. Il en eut plusieurs enfants, qui formèrent les branches de Mirepoix, de Montbrun, de Lautrec-Villars. De la branche de Villars, sont issus les rameaux de Florensac, de Courson, et de Quélus, puis les deux branches ducales de la Voûte-Ventadour et de Charlus.

La terre de Ventadour, entrée dans la maison de Lévy en 1492 par le mariage de Louis de Lévy, baron de la Voûte, avec Blanche de Ventadour, fut érigée en duché-pairie en 1589, par le roi Henri III pour Gilbert de Lévy. Ce dernier eut pour petit-fils Henry de Lévy, duc de Ventadour, qui donna son nom à la pointe de Lévy, et François-Christophe de Lévy, comte de Biron, créé duc de Danville en 1648 et vice-roi

d'Amérique en 1644 (1). Tous deux moururent sans postérité.

Jean I, fils ainé de Gui III de Lévy, est le fondateur de la branche de Mirepoix. Le titre et la terre de Mirepoix passèrent vers le milieu du XVIIIe siècle à la branche des marquis de Léran, issue de Gaston de Lévy, second fils de Jean I. Elle était représentée en 1894 par Henri de Lévis, duc de Mirepoix et grand d'Espagne et par les trois fils de Sigismond, comte de Lévis-Mirepoix : Gaston, marquis de Lévis, Félix, comte de Lévis-Mirepoix et Adrien, comte de Lévis-Mirepoix.

(1) On trouve les lettres de nomination de François Christophe de Lévy à la p. 110 des *Mémoires de la Société Historique de Montréal*. 2ème et 3ème livraisons.

Ces lettres sont datées du mois de novembre 1644. Au mois de Juillet 1655 François Christophe de Lévy reçut des provisions confirmatives de celles de 1644. On les trouve dans Moreau de Saint-Méry. Ce sont les plus anciennes provisions de Vice-Roi que cet auteur ait pu se procurer. Elles font connaître les droits et les attributions de cette charge qui étaient très étendus. On y voit que c'est comme successeur de duc de Ventadour que le duc de Danville est nommé à cette charge de Vice-Roi, le premier s'en étant démis volontairement en suppliant le roi d'y pourvoir de quelque personnage qui s'en put dignement acquitter. Le duc de Danville était aussi comte de Biron. Il fut remplacé en 1660 par le comte de Feuquières. Dans le récit de son voyage en France, sous le gouvernement de M. d'Avaugour, Pierre Boucher parle de ce vice-roi et dit : " J'ai oublié de dire que M. de Lauzon étant repassé en France en 1657, et faisant ses visites à Paris, alla voir M. le Marquis de Feuquières qui était pour lors vice-roi de toute l'Amérique.

On voit souvent dans notre histoire le nom de vice-roi donné au marquis de Tracy. C'est une erreur. Le marquis de Tracy fut lieutenant-général. En effet, dans une lettre de cachet aux Conseils souverains des îles touchant la nomination de M. de Tracy, Sa Majesté commence par faire la distinction des deux dignités en ces termes : Chers et bien aimés, nous avons pourvu le Sieur de Prouville-Tracy de la charge de *notre lieutenant-général de l'Amérique* pour commander en ce pays en l'absence du sieur comte d'Estrades, *qui en est vice-roi*.

Les armes de Henri de Lévy duc de Ventadour, sont les suivantes : Ecartelé : Au 1er bandé d'or et de gueules de 6 pièces, qui est Thoise-Villars. Au 2ème, d'or à trois chevrons de sable qui est de Lévis. Au 3ème, de gueules à 3 étoiles d'or qui est Auduze. Au 4ème. d'argent, au lion de gueules, qui est Layre. Sur le tout échiqueté d'or et de gueules, qui est Ventadour.

De cette branche de Lévis-Léran était issue celle d'Ajac, à laquelle appartenait le chevalier, plus tard marquis et duc de Lévis, compagnon d'armes de Montcalm au Canada (1).



Armoiries du chevalier de Lévis

C'est le chevalier de Lévis, le héros de la bataille de Ste-Foye, qui a donné son nom à la ville qui fait vis-à-vis à Québec. Le choix de ce nom se fit en 1860 alors qu'on élevait dans la capitale de la colonie le monument destiné à rappeler à la postérité la mémoire des braves tombés pendant le combat qui avait été livré devant ses murs un siècle auparavant. Rien, si ce n'est un fort démantelé sur un ilôt perdu au-dessus des rapides du saut St Louis, près de Montréal, n'avait jusqu'alors porté le nom de cet illustre capitaine. Il était juste que la ville nouvelle qui se fondait au mo-

(1) Voir la notice historique sur la maison de Lévis placée en tête du *Journal des campagnes du chevalier de Lévis au Canada de 1756 à 1760.* Montréal 1889.

ment même où l'on honorait son courage et sa bravoure d'une façon aussi éclatante garda le souvenir d'un événement aussi mémorable (1).

Lévis est la plus belle figure militaire du Canada. Sa présence à la tête des troupes était un gage de succès ; toutes les batailles où il se trouva furent gagnées, et l'on peut presque assurer que, s'il eût été à Québec le 13 septembre 1759, le résultat de cette journée eut été bien différent. Lévis avait assez d'influence sur Montcalm pour prévenir peut être ce que plusieurs ont qualifié d'imprudence ou de précipitation.

Rien ne manque plus aujourd'hui à la gloire des combattants du dernier siècle, de ceux qui ont été les nobles instruments de la Providence dans les plus grands événements de notre histoire. Le Canada a racheté sa longue indifférence et l'oubli d'un siècle. C'est une consolation pour les oubliés et les méconnus de pouvoir compter un jour sur la justice de la postérité (2).

(1) Quelques uns voulaient appeler la nouvelle ville Lauzon, puis Québec-Sud mais le nom de Lévis prévalut.

(2) Que de noms glorieux dans notre histoire il reste encore cependant à honorer ! N'y aurait-il pas un travail de débaptisation à faire dans les cantons ouverts depuis un siècle ? Que dire lorsqu'on voit des paroisses entièrement françaises comme dans la Beauce, Arthabaska, Kamouraska, porter les noms de Warwick, Tingwick, Marlow, Risborough, Lambton, Tring, Forsyth, Broughton, Cranbourne, Frampton, Somerset, Nelson, pour ne citer que quelques exemples ? Qu'est-ce que ces noms peuvent bien vouloir dire à la mémoire, au cœur et à l'intelligence des braves populations ? Notre *Gazette Officielle* nous ménage encore parfois de ces surprises en affublant d'appelations inconnues de nouveaux villages. En 1791, ou voulut donner aux comtés de la province des noms inconnus à la population. On poussa même l'audace jusqu'à baptiser une partie de la côte de Gaspé de sonores syllabes tudesques comme Hesse, Mecklembourg, Nassau. Le temps a fait justice de ces insanités. La réparation n'est pas complète encore. A Québec, le conseil de ville a donné à ses anciennes rues les noms de Garneau, Charlevoix, Ferland, Brebœuf. Il pourrait peut-être faire disparaître du quartier

Lévis, en rentrant en France, passa à l'armée d'Allemagne, où il assista à la bataille de Johannisberg, gagnée en 1762 par les princes de Soubise et de Condé sur le fameux Guillaume de Brunswick. Quand la paix fut conclue il fut nommé au gouvernement de la province d'Artois, créé maréchal de France en 1783 et



LE CHEVALIER DE LÉVIS

duc l'année suivante. Il mourut en 1787 à Arras, où il s'était rendu pour tenir les états provinciaux, qui lui firent de magnifiques obsèques et lui érigèrent un monument que l'on voit encore dans la cathédrale de cette ville.

St-Roch, le plus français du pays, le nom de Ryland, le secrétaire francophobe du gouverneur Craig. Nous devons dire que le ministère des terres à Québec, sous l'intelligente direction de M. E.-E. Taché, se montre depuis vingt ans fort soigneux dans le choix des noms nouveaux à donner. Espérons qu'un jour, un vigoureux coup de balai sera donné quelque part.

Nous avons vu que la famille de Lévy eut pour berceau un petit village des environs de Paris (1) où l'un des siens fit bâtir l'abbaye de Notre-Dame de la Roche. Une tradition populaire qui s'est perpétuée de siècle en siècle veut que la construction de cette abbaye ait été d'inspiration divine.

Un jour, un pâtre qui gardait son troupeau vit un taureau fouiller la terre de ses cornes d'une façon étrange. Il accourt vers l'animal et s'aperçoit qu'il a fait sortir de sous un buisson une statue de la Vierge Marie tenant dans ses bras un enfant Jésus d'une ravissante beauté. La merveilleuse exécution du travail et la matière précieuse dont la statue était faite firent juger qu'elle devait sortir de la main d un artiste céleste et que les anges l'avaient transportée en cet endroit pour y être honorée d'une manière spéciale. C'est alors que le seigneur de Lévy, instruit du prodige qui venait de s'eccomplir sur ses terres, fit bâtir sur le lieu même une église et un monastère.

Telle est la légende. Voici ce que l'histoire rapporte.

Guyon, ancien curé de Maricourt, désirant embrasser la vie solitaire fut favorisé dans ce projet par Guy, le second des cinq fils de Philippe, seigneur de Lévy, qui lui donna sur ses terres et dans la paroisse de Lévy-Saint Nom (alors diocèse de Paris), le terrain nécessaire à cet effet. C'était au lieu qui s'appelle encore de nos jours Notre-Dame de la Roche. Avec l'autorisation de Maurice de Sully, évêque de Paris, il se forma là une congrégation dite des frères de la

(1) 40 kilomètres de Paris.

Roche. Cette congrégation naissante fut l'objet des libéralités de la maison de Lévy. Ainsi, Guy de Lévy, le compagnon de Simon de Montfort, dans sa croisade contre les Albigeois, par son testament daté de 1232, lui laissa une somme considérable pour bâtir la chapelle et l'abbaye de Notre-Dame de la Roche et pour y entretenir des religieux. Il voulut y être enterré de même que son fils et son petit fils et l'on voit encore leurs mausolées dans le chœur de la chapelle. Les Frères de N. D. de la Roche vécurent d'abord en ermites puis la maison devint un prieuré de l'ordre de St-Augustin relevant de l'abbaye de St-Victor de Paris. La révolution vint et supprima l'abbaye de Lévy-St-Nom comme elle avait rasé un grand nombre d'autres monastères. La statue miraculeuse de Notre-Dame de la Roche fut alors attribuée à l'église paroissiale de Lévy-Saint-Nom où elle est encore l'objet d'un pélerinage annuel, le jour de la nativité de la Sainte-Vierge.

Les bâtiments de l'ancien abbaye, la chapelle et l'enclos pendant longtemps consacrés à une exploitation agricole furent enfin rachetés par la maison de Lévis qui a établi sa sépulture dans la chapelle rendue au culte. Les Sœurs de Charité de St-Vincent de Paul habitent l'abbaye et les élèves de l'orphelinat agricole d'Elamont y viennent apprendre le jardinage (1).

Vers 1888, M. l'abbé H.-R. Casgrain, un des écrivains les plus distingués dont s'honore la patrie cana-

(1) Ces renseignements historiques sont extraits d'un bel ouvrage intitulé : *Cartulaire de Notre-Dame de la Roche*, publié en 1862 par les soins du duc de Luynes.

dienne, voyageant en France où il recueillait les documents qui devaient servir à la publication de son beau livre *Montcalm et Lévis*, entendit raconter de la bouche même du descendant de l'illustre général de Lévis l'histoire de l'abbaye de Lévy-St.-Nom. Il apprit alors l'existence de la statue miraculeuse de la Vierge que la révolution avait enlevé au sanctuaire érigée par la famille de Lévis.

De retour dans sa patrie, le savant écrivain fit part de sa découverte à M. l'abbé Antoine Gauvreau, curé de Notre-Dame de la Victoire, dans la ville de Lévis. Ce dernier manifesta aussitôt un ardent désir de voir dans son église une copie fidèle de cette statue de la vierge, et il entra en correspondance à ce propos avec le marquis de Lévis, chef de la famille.

Heureux de voir la vierge de ses ancêtres honorée au-delà des mers dans une ville qui porte leur nom et qui ne leur est pas étrangère, le marquis de Lévis demanda au curé de Lévy-St-Nom l'autorisation de faire reproduire la statue. Mais les habitants de Lévy-St-Nom, paysans naïfs et sans instruction, prirent ombrage à cette demande et s'opposèrent à ce qu'il fut fait une reproduction de leur madone miraculeuse. Ils se figuraient que le marquis de Lévis voulait avoir cette copie pour la placer dans sa chapelle funéraire afin de pouvoir y transporter le pélerinage dont leur église paroissiale est aujourd'hui le centre.

Comment vaincre cette résistance ?

Après bien des pourparlers, ce ne fut que devant l'assurance formelle qu'il ne s'agissait que de faire une unique reproduction de la statue pour une église de Notre-Dame de la Victoire au Canada, un

pays situé à des milliers de lieues de leur village, que permission fut accordée enfin de prendre une copie, mais encore ce fut à la condition expresse que l'original ne serait point déplacé de son piédestal.

Les négociations commencées en juillet 1889 se terminèrent au mois de février 1890. Au printemps de cette année les paroissiens de Notre-Dame de la Victoire de Lévis du Canada saluaient dans leur église l'arrivée de Notre-Dame de Lévy-St-Nom (1).

Le 20 avril, S. E. le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, bénissait cette statue en présence d'un concours immense de fidèles. Ce fut M. l'abbé Casgrain qui prononça le sermon de circonstance.

Citons quelques passages de cette belle pièce d'éloquence.

"A quelques lieues de Paris, dit le prédicateur, dans la commune de Lévy-Saint-Nom, qui a donné son nom à la famille qui le porte si glorieusement depuis sept siècles, s'élève l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, monument gothique qui remonte aux âges de la foi. C'est dans le sanctuaire de cette abbaye qui sert de tombeau aux Lévis, qu'a été vénérée, depuis les temps les plus reculés, la statue miraculeuse de Notre-Dame de Lévis, dont vous avez sous vos yeux la copie fidèle. Grâce au généreux empressement avec lequel vous avez répondu à l'inspiration du marquis de Lévis, vous allez pouvoir honorer et invoquer Notre-Dame de Lévis de France, dans l'église de Notre-Dame de Lévis du Canada.

"Il y a là une heureuse association d'idées qui,

(1) Cette statue en bois, peinte comme le modèle, est une copie fidèle de la Vierge miraculeuse de Lévy-Saint-Nom.

à mesure qu'elle vieillira deviendra de plus en plus belle, de plus en plus attachante. Elle donnera un nouvel aliment à votre piété et surtout à votre dévotion envers la mère de Dieu ; et par là ouvrira une nouvelle source de grâces qui découlera pour vous du cœur de l'auguste Vierge Marie.

" Je ne veux pas terminer cette courte allocution sans vous faire connaître un vœu exprimé par le marquis de Lévis et sa famille :

" Quand, dit-il, les braves et pieux paroissiens de Lévis viendront s'agenouiller devant la statue de Notre-Dame de France, qu'ils n'oublient pas de prier pour notre chère et malheureuse patrie ; qu'ils se souviennent qu'elle est aussi la patrie de leurs ancêtres, que c'est à elle qu'ils doivent tant d'âmes saintes et généreuses qui se sont sacrifiées pour venir fonder la Nouvelle France, que c'est elle qui leur a fourni les Laval, les Jogues, les Brébœuf, les Marie de l'Incarnation ; que c'est de la France que sont venus les ancêtres de ce prince de l'Église qui occupe avec tant d'éclat le siège de Mgr de Laval (1)."

(1) Le *Quotidien* du 21 avril 1890 donne un compte-rendu complet de cette belle cérémonie. Voir appendice, Pièce B, des extraits du sermon de l'abbé Casgrain.

Dans le XIVième volume de l'*Histoire générale des voyages* de l'abbé Prévost, p. 698, je relève la note suivante au sujet du mot Québec :

"Les Abénaquis, dont la langue est un dialecte algonquin, le nomment Québec, qui signifie ce qui est fermé, parce que de l'entrée d'une petite rivière, nommée *la Chaudière*, par où les Sauvages venaient à Québec, du voisinage de l'Acadie, la Pointe de Levi, qui avance sur l'île d'Orléans, cache entièrement le canal du sud, comme l'île d'Orléans cache celui du nord ; de sorte que Québec ne paraît de ce côté là qu'une grande Baie."

Je n'ai pas vu cette observation ailleurs et je l'inscris ici parce qu'elle est juste. Il suffit de se transporter à l'embouchure de la Chaudière pour en avoir la preuve.

Pendant la traversée de l'Océan les Huguenots avaient l'habitude de chanter des psaumes. En 1626, Emery Caen dit à son équipage que le duc de Ventadour ne désirait qu'ils chantassent des psaumes dans la grande rivière (le St-Laurent) comme ils l'avaient fait à la mer. Ils commencèrent à murmurer et dire qu'on ne leur devait ôter cette liberté. Enfin fut accordé qu'ils ne chanteraient point les psaumes, mais qu'ils s'assembleraient pour faire leurs prières, car ils étaient les deux tiers de Huguenots, et "ainsi d'une mauvaise dette l'on tire ce que l'on peut." (*Oeuvres de Champlain* IV, p. 121.)

Bibliothèque Mazarine, Manuscrits 3171–1882 ; Table généalogique de la maison de Thubières, de Grimoard, de Pestels, de Levy-Caylus, originaire de la province de Rouergue, avec une explication tirée des actes de la maison avec copie des preuves.

CHAPITRE TROISIEME

La seigneurie de Lauzon est concédée, (15 janvier 1636).—Simon Le Maître premier seigneur.—Jean de Lauzon, intendant de Guienne et Dauphiné. Président du Grand Conseil, devient intendant de la compagnie de la Nouvelle-France, (1627). — Grandes acquisitions qu'il fait dans la colonie.—La seigneurie de la Citière. —François de Lauzon, sieur de Lirec. — L'île de Montréal.

Quand Champlain mourut le 25 décembre 1635, la forêt immense couvrait encore les rivages qui environnent le rocher de Québec. Toute la petite colonie était groupée sous le canon du fort de la future capitale. C'est à peine si Louis Hébert avait commencé quelques défrichements le long de la rivière Saint-Charles sur le fief noble que lui avait octroyé en 1626 le vice-roi Henri de Lévy, et Robert Giffard ne venait que de recevoir le parchemin qui le faisait seigneur de Beauport.

Dans l'hiver qui suivit la mort du fondateur de la colonie, la compagnie de la Nouvelle-France concé-

da les beaux domaines de Beaupré, de l'île d'Orléans et de Lauzon. C'est le 15 janvier 1636, que par un acte de concession daté à Paris, Simon Le Maître, conseiller du roi, receveur général des décimes en Normandie, devint propriétaire de la rivière Bruyante et de trois lieues de pays de chaque côté de ses rives sur six lieues de profondeur. Ce beau domaine lui fut octroyé en toute propriété, avec basse, moyenne et haute justice. Le propriétaire était tenu de porter foi et hommage au fort Saint-Louis de Québec et de bailler à chaque mutation une maille d'or du poids d'un demi-once et le revenu d'une année. Les appels des juges seigneuriaux devaient ressortir à la prévôté de Québec. Les hommes que le seigneur Le Maître établissait sur ce domaine devaient tourner à la décharge de la compagnie et être réputés du nombre de ceux qu'elle était tenue d'y faire passer suivant son édit d'établissement. Il était obligé d'en déposer un rôle chaque année au bureau de la compagnie.

L'acte de concession contient une clause que l'on voit rarement dans les documents de cette nature. "Si M. Le Maître veut faire porter à cette étendue de terre quelque nom et titre plus honorable, y est-il dit, il pourra s'adresser au roi et au cardinal de Richelieu" (1).

Simon Le Maître, noble homme, était conseiller du roi, receveur général des décimes en Normandie et marchand à Rouen, lorsqu'en 1629 il devint l'un des associés de la compagnie de la Nouvelle-France.

(1) Cf. *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale* (*1852*) p. 24 ; *Registre d'intendance No 22*, folio 87 ; *greffe Peuvret* où l'on trouve sous la date du 28 août 1658, une copie collationnée sur l'original du titre originaire de la concession de la seigneurie de Lauzon.

Il en fut l'un des douze directeurs. Depuis longtemps déjà il s'était intéressé aux affaires de la colonie.

En 1613, c'est lui qui avait affreté un navire monté par quarante huit hommes d'équipage commandé par le capitaine de la Saussaye, que l'on envoyait pour retirer les PP. Jésuites de Port-Royal (1).

En se faisant concéder une seigneurie dans la Nouvelle-France, Simon Le Maître n'avait cependant aucune intention de venir s'établir en ce pays ou d'y envoyer des colons.

Dès le 29 janvier 1636, il déclarait, dans un acte devant Huguenier et Huart, notaires à Paris, qu'il n'avait fait que prêter son nom à M. Jean de Lauzon (1).

C'est ainsi qu'après un règne éphémère de quinze jours disparaissait le premier seigneur du domaine dont nous étudions l'histoire. Jean de Lauzon, qui lui succéda, devait léguer son nom à cette seigneurie, et par lui ou par les siens y exercer pendant près d'un demi-siècle une influence considérable. Il convient donc que nous le présentions dès maintenant au lecteur.

(1) *Relation de 1613.*

(2) 30 janvier 1636, *Tenure seigneuriale*, p. 34.

Jean de Lauzon appartenait à une ancienne famille de robe. Ses ancêtres, originaires de la Bretagne, étaient venus s'établir dans le Poitou au commencement du XVIe siècle. Son arrière grand père, James de Lauzon, connu depuis 1518, fut d'abord avocat en cour royale puis au présidial de Poitiers. Nommé échevin de cette ville en 1532, l'énergie qu'il déploya dans des circonstances difficiles, surtout lors d'une insurrection contre la gabelle qui bouleversa une partie du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois, lui valut en 1541 la charge de capitaine-maire. De son mariage avec Andrée Laurent, James de Lauzon eut trois enfants : Réné, qui fut chanoine de St-Hilaire de Poitiers et prieur de St-Just, Philippe, qui fut conseiller au parlement de Bretagne et dont une des petites filles épousa le marquis de la Gallissonnière, gouverneur du Canada en 1745, François, seigneur de Lirec, jurisconsulte distingué, dont les contemporains vantent la science. En considération de son mérite, de sa vertu, de son intégrité et de son savoir, ce dernier fut élu maire de Poitiers en 1573.

C'est François de Lauzon, qui, dans sa postérité, a donné naissance aux sept branches connues de la maison qui porte son nom. Son fils ainé, François de Lauzon, seigneur de Lirec, quitta le Poitou et alla s'établir à Paris. Il y fut reçu conseiller au Parlement le 18 janvier 1581. Ayant épousé Isabelle Lotin, fille d'un maitre des comptes qui était seigneur de Charny, il en eut Jean de Lauzon pour qui Simon Le Maître achetait en 1636 la seigneurie qui devait porter son nom. La mère de Jean de Lauzon, qui avait de

la fortune, s'était dévouée aux œuvres de charité. Lors de l'établissement des religieuses bénédictines de Notre-Dame du Mont-Calvaire à Paris, elles logèrent dans une maison que Madame de Lauzon leur avait fait préparer. Elle leur donna en outre mille livres et meubla tout leur couvent lorsqu'elles s'installèrent dans la rue de Vaugirard.

Quatre enfants étaient nés du mariage de François de Lauzon et d'Isabelle Lotin, deux filles et deux garçons. Les filles se firent religieuses, l'une à l'abbaye du Trésor, proche de Paris, l'autre à Metz en Loraine (1). Christophe, le cadet, seigneur de Lirec, devint trésorier de France au bureau des finances et receveur général en Poitou. Il épousa, le 15 mars 1627, Marguerite Brochard, fille d'Isaïe, écuyer, seigneur de la Clielle, et de Charlotte de Moulins.

Jean, qui était l'aîné, entra dans l'administration. Nommé conseiller au parlement de Paris le 3 février 1613, puis maître des requêtes le 23 mai 1622, il fut chargé en cette qualité d'intruire en 1632, le procès d'Henri, duc de Montmorency, le dernier grand feudataire qui ait osé se révolter contre le pouvoir royal et qui paya de sa tête son acte téméraire (2).

Ce fut de Lauzon encore qui, en 1634, fit le rapport des informations du parlement de Bordeaux sur les accusations portées contre le duc d'Epernon. Il fut nommé ensuite président au grand conseil, devint intendant de Province puis de Guienne, où il justifia

(1) *Histoire manuscrite de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 105.

(2) Voir à la bibliothèque Mazarine, section des manuscrits (1632) dossiers 357, 358, 359. Information contre le duc de Montmorency par Jean de Lauzon, conseiller du roi. Relation de sa mort et pièces latines et françaises sur cet événement. Lettre à sa femme avant de mourir.

de nouveau le duc d'Epernon des projets de trahison que lui prêtait un misérable.

Le cardinal de Richelieu, ayant résolu avec l'assentiment du roi Louis XIII, de former une compagnie composée de cent associés catholiques pris parmi les personnes les plus illustres ou les plus opulentes du royaume dans le dessein de coloniser le Canada et d'y convertir les peuplades barbares, Jean de Lauzon fut agrée et reçu dans cette compagnie, le 29 avril 1627, jour de son établissement. Il prit la plus grande part à son organisation, et fut au dire du Père Charlevoix, un de ses membres les plus influents. Aussi cette même année, sur les bons témoignages rendus par les religieux Récollets qui le disaient très propre à faire les affaires de la colonie (1) et sur la demande expresse des premiers associés, de Lauzon fut nommé par le cardinal de Richelieu à la place d'intendant (2). Il était en cette qualité président des douze directeurs qui avaient seuls la direction des affaires, avec plein pouvoir d'acheter, de vendre et de distribuer les terres. C'est dans la maison de l'intendant, à Paris, que les associés se réunissaient chaque année, le 15 janvier, pour y recevoir la reddition des comptes et procéder à l'élection des officiers (3). Par sa position, Jean de Lauzon se trouva donc la cheville ouvrière de la compagnie des cent associés et il dut prendre part plus que personne à ses opérations. En 1635, Champlain, écrivant au cardinal ministre, loue " les

(1) *Mémoire pour les Récollets de St-Denis.*

(2) *Edits et ordonnances du Canada*, édition de 1854, art. 26, I. 16.

(3) Voir les articles additionnels (7 mai 1627) de la charte donnée à la compagnie de la Nouvelle-France (arts. 21, 26, 29, 31, ibid.)

soins et la vigilance incroyable de l'intendant de Lauzon." Dans un autre endroit de ses ouvrages, le fondateur de la colonie de la Nouvelle-France lui rend le témoignage que c'est grâce à son influence que fut ménagée en Angleterre la restitution de Québec dont les Kertk s'étaient emparé (1).

Plus à même que n'importe qui d'apprécier les ressources et de pressentir l'avenir du vaste pays du Canada, Jean de Lauzon voulut s'y ménager pour sa famille de larges domaines. Ce projet était louable. La colonie, jusqu'alors, avait été livrée en pâture aux exploitateurs de toutes sortes. On ne songeait qu'à y faire le commerce et la traite avec les aborigènes sans s'inquiéter de la culture des terres. Pour diriger vers ce pays nouveau un courant de colons sérieux, il fallait mettre à leur tête des personnes possédant une grande autorité et assurer à celles ci des seigneuries et des fiefs avec les privilèges et les honneurs que l'on attribuait d'ordinaire en France aux gentilhommes. Chaque époque a ses mœurs et ses coutumes. Le marin, le pêcheur, le négociant vont où les portent leurs fantaisies ou leurs caprices. Ils cherchent les plages où les bénéfices s'amassent vite. Ils épuisent d'un coup ce que la fortune leur apporte quittes à trouver le lendemain de nouveaux rivages à exploiter. Le laboureur, plus patient, plus tenace s'attache au sol qu'il fertilise et le nourrit. Avant de s'y établir, il aime à s'orienter, veut voir qui le mène, connaître ses maîtres, s'assurer de l'avenir. Sous le

(1) *Archives du ministère des affaires étrangères. Fonds Amérique*, vol. 44. 1631, 16 avril. Lettre dans laquelle il est enjoint au sieur de Lauzon de faire préparer des vaisseaux pour Québec et le Canada.

Ibid vol. 1. fol. 108-24 janvier 1634. Convention entre Richelieu et Lauzon.

régime féodal surtout où nulle terre n'était sans seigneur, le laboureur avant de changer de patrie, devait avoir la certitude d'amélior son sort et que son travail, ses peines, sa famille, recevraient protection et aide.

La compagnie de la Nouvelle-France, sous la direction de Jean de Lauzon, commença à découper aux environs du rocher de Québec, seul habité jusqu'alors, de vastes seigneuries qu'elle attribua à des personnes en vue à la charge d'y attirer des colons et de s'y établir. Afin de donner l'exemple, le 15 janvier 1535, Jean de Lauzon faisait octroyer par la compagnie au profit de l'un de ses fils, François de Lauzon, sieur de de Lirec, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux, une vaste étendue de pays qui comprenait près de soixante lieues du rivage sur le côté droit du fleuve Saint-Laurent (1). Ce domaine commençait à la rivière Saint-François, qui porte maintenant le nom de Richelieu, et s'étendait jusqu'à la rivière Sainte-Marie, aujourd'hui Chateauguay, au dessus du Saut Saint-Louis. Le fleuve Saint-Laurant baignait son front et pour trouver la profondeur il fallait se diriger vers le sud sur le territoire qui forme maintenant les comtés de Verchères, Chambly, St-Jean, Chateauguay, et une partie de l'état de New-York jusqu'à dix lieues dans la mer. Cette concession embrassait toutes les îles comprises dans ses limites sans en excepter celle de Montréal. La compagnie en donnant à François de Lauzon ce territoire, qui eut pu former un royaume en Europe, voulait reconnaître les services que son père lui avait rendus. Le gouverneur de Montmagny qui prit possession de cette seigneurie en 1638 lui

(1) Au dire de l'intendant Duchesneau.

donna le nom de la Citière à la demande de François de Lauzon (1).

L'année suivante (15 janvier 1636), à l'assemblée générale de la compagnie, M. de Lauzon se fit adjuger l'île de Montréal, en employant un de ses amis, M. de la Chaussée, qui lui servit officieusement de prête-nom (2).

En compagnie du fameux surintendant Fouquet et de six autres associés, il acquit le même jour sous le nom de Cheffaut de la Regnardière, la huitième partie de la seigneurie de Beaupré (3). Jacques Castillon, bourgeois de Paris, lui prêta aussi son nom pour obtenir une semblable part dans l'île d'Orléans (4). On

(1) Voir *Mémoires de la Société historique de Montréal* (9e livraison, introduction pp. 26 et 30) où l'acte de concession et celui de prise de possession sont publiés. L'acte de concession daté à Paris le 15 janvier 1635, reçu devant Huart et Muret, notaires, est signé par Ragois et l'abbé de Queylus.

Dans l'acte de prise de possession signé au fort des Trois-Rivières le 29 juillet 1639, M. de Montmagny dit qu'il s'est transporté à l'embouchure d'une rivière qui descend du côté du sud du lac ou très proche du lac Champlain qu'il a dénommé la rivière St-François. (C'est la rivière Richelieu). Assisté du sieur Paul, de Guillaume Hébert, du sieur Bourdon, ingénieur, de Jean Guytet, commis greffier, et de Pouterel, il déclare mettre Nicolas Trevet, procureur du sieur de Lauzon, fils, en possession des terres, iles, rivières, mers et lacs mentionnés dans la concession. Sur la rive gauche du Richelieu, vis-à-vis le bout d'en haut de la première ile, (ile St-Ignace) il enfouit en terre une pierre avec quatre plaques de plomb au pied d'un sicomore sur lequel une croix fut gravée.

Voir aussi *Questions seigneuriales* t. I. p. 84.

Lauzon avait voulu rappeler les noms de sa famille sur ce territoire: la rivière St-François portait celui de François de Lauzon, la rivière Ste-Marie celui de Madame de Lauzon, Marie Gaudart. A l'embouchure de cette dernière rivière une île prit le nom de St-Jean.

(2) M. de Lauzon, en sa qualité d'intendant, ne pouvait acquérir les biens de la compagnie. A sa sortie de charge M. de la Chaussée lui remit cette propriété qu'il déclara n'avoir acquis que pour lui faire plaisir. (Acte de cession du 18 avril 1638, archives de Ville-Marie, citées par Faillon).

(3) 15 janvier 1636. *Titres seigneuriaux* p. 342. Déclaration de Cheffaut.

(4) *Titres seigneuriaux* p. 350, 15 janvier 1636. Déclaration du 29 février 1636. Toutes ces transactions apparaissent dans l'acte de prise de possession que fit le gouverneur de Montmagny des seigneuries de Beaupré et d'Orléans, le premier juillet 1638.

a vu comment à la même date Simon Le Maître lui avait obtenu la seigneurie de Lauzon.

L'intendant se trouva de la sorte le plus grand propriétaire de la nouvelle colonie, possédant les postes les plus avantageux et les terres les plus fertiles. Pour couronner son œuvre, il obtint pour son fils aîné, à la réserve des îles d'Orléans et de Montréal, toutes les îles baignées par les eaux du Saint-Laurent, avec le droit exclusif de pêche et de navigation sur toute l'étendue de ce fleuve.

M. de Lauzon, ne pouvant de suite faire exploiter ces immenses domaines, en fit prendre solennellement possession par le gouverneur de Montmagny, en 1638. Nicolas Trevet le représenta en cette circonstance. A peu près dans le même temps le roi l'ayant nommé à l'intendance de Dauphiné, M. de Lauzon dut ajourner ses projets d'établissement. De 1640 à 1646, on le voit uniquement occupé à remplir les devoirs de sa nouvelle charge (1).

Cependant le Canada commençait à être connu en France. Les missionnaires jésuites, par leurs relations, attiraient l'attention sur ces pays nouveaux. Une de ces notices de mission qui décrivait la position avantageuse de l'île de Montréal tomba entre les mains de M. le Royer de la Dauversière, receveur des tailles à La Flèche, homme d'une grande piété et toujours occupé de bonnes œuvres. Après l'avoir lue, il conçut la pensée d'établir dans ce lieu une colonie consacrée à la Sainte-Vierge. M. de la Dauversière associa à son entreprise le baron de Faucamp, gentilhomme riche et

(1) *Archives de la famille de Lauzon.* Il habitait à Vienne (département de l'Isère) dans l'Hôtel de Maugiron, et avait pour secrétaire le sieur Polidor du Teil (*de Courdon, notaire à Vienne*, 17 août 1640).

charitable, et tous deux se rendirent à Paris pour y former une société. Ils y rencontrèrent M. Olier, qui venait de refuser l'épiscopat et qui allait devenir le fondateur du séminaire de Saint-Sulpice. Ce vénérable prêtre crut devoir inviter plusieurs de ses amis à prendre part à la bonne œuvre ; et dès lors il forma le noyau de l'association nommée depuis *Société de Notre-Dame de Montréal* (1).

Il fallait commencer par acheter l'île qui était toujours la propriété de M. de Lauzon. M. de la Dauversière lui en fit la demande, mais ne réussit pas dans sa démarche. M. de Lauzon tenait à garder ce beau domaine dans l'espoir bien légitime de pouvoir y établir un jour quelques membres de sa famille. Le P. jésuite Charles Lalemant, mis dans la confidence de M. de la Dauversière, consentit à aller négocier l'affaire à Vienne, où habitait alors M. de Lauzon. Ce voyage eut tout le succès qu'on s'en était promis, car le 7 août 1640, M. de Lauzon signait un contrat par lequel il cédait purement et simplement l'île de Montréal à MM. de Faucamp et la Dauversière, aux mêmes conditions auxquelles il l'avait lui-même obtenues (2).

En même trmps, au nom de son fils, François de Lauzon, sieur de Lirec, il cédait à la nouvelle société le droit de passage et de navigation sur tout le Saint-Laurent ainsi que le droit de pêcher autour de l'île

(1) *Vie de Mademoiselle Mance*, Faillon.

(2) *Vie de Mademoiselle Mance* par l'abbé Faillon, introduction pp. XXXIII XXXIV ; *Vie de la sœur Bourgeois*, introduction p. 35. M. Faillon accuse à ce propos M. de Lauzon d'avoir eu des vues trop intéressées. Ce reproche est injuste. Le désir que M. de Lauzon avait de garder cette propriété pour sa famille était parfaitement légitime, et la cession gratuite qu'il en fit, à la demande du P. Lalemant, prouve un grand désintéressement.

moyennant une reconnaissance annuelle nominale de dix livres de poisson.

De 1640 à 1646, M. de Lauzon ne semble pas s'être occupé du Canada. On trouve cependant dans l'été de 1644, une entrée aux régistres de l'église paroissiale de Québec qui nous fait voir qu'un de ses fils était alors de passage dans le pays (1).

Ce fils s'appelait aussi Jean de Lauzon, et il devait plus tard s'illustrer dans l'histoire de la colonie.

C'est à lui sans doute que la mère de l'Incarnation, supérieure des Ursulines de Québec, fait allusion, dans une lettre du 2 août 1644, sans le nommer cependant. "Il est arrivé de France cette année, écrit-elle, un jeune homme de grande qualité, âgé de 22 ans, que Dieu a touché pour le servir en ce pays au salut des sauvages. Ce jeune homme a commandé dans les armées de France. Il va commander les soldats qui sont destinés pour aller hiverner chez les Hurons".

M. de Lauzon ne mit pas alors son projet à exécution, mais nous le verrons bientôt revenir au Canada, en faire son pays d'adoption, et y périr pour sa défense à la tête d'une poignée de braves animés par son courage et sa valeur.

Le premier avril 1647, François de Lauzon, conseiller au parlement de Bordeaux, donnait aux jésuites deux lieues de front sur quatre lieues de profon-

(1) Anno Dmni 1644, die 29 Augusti, Ego Josephus Poncet, vice-agens parochi hujus ecclesiae Conceptionis immaculatae V. Mariae, loci Quebec, baptisavi infantum pridie natum ex Joanne Bourdon et Jacquelina Pautel conjugibus cui impositum est nomen Annae. Patrini fuerunt *Joannes de Lauzon advena filius Dni de Lozon, Regi christiannissimi a secretariis consiliis*, et Maria Le Barbier conjux Nicolaï Marsolet, hujus parochiae.

deur en face de l'île de Montréal, devenue Ville-Marie, du côté du sud, à commencer depuis l'île Ste-Hélène en continuant dans la direction du Saut Saint-Louis jusqu'à un quart de lieue au delà d'une prairie qu'on appelait dès lors *La Prairie de la Magdelaine* (1).

Ce fut le premier démembrement du petit royaume que l'on appelait modestement la seigneurie de la Citière.

(1) Titre signé à Paris. Les jésuites furent mis en possession par le gouverneur d'Ailleboust le 13 juin 1649. Cette concession fut confirmée par l'intendant Duchesneau le 9 février 1676. Voir *Questions seigneuriales*, pp. 86, 87. Voir aussi un titre du 8 juin 1672 cité par le juge Lafontaine.

Voir à l'appendice: *Notice généalogique sur la famille de Lauzon* et *Note sur les armoiries des Lauzon*. Pièce C.

CHAPITRE QUATRIEME

Guillaume Couture, premier colon de la pointe de Lévy, (1647).—D'abord interprète chez les Sauvages.—Sa captivité chez les Iroquois.—Corps de logis qu'il construit à la pointe Lévy.—Première messe dite sur la rive sud par le P. Bailloquet (1648).—François Bissot, sieur de la Rivière, acquiert un établissement voisin de Couture.—Sa famille.—Il épouse Marie Couillard.—Mariage de Couture, (1649).

Québec était fondé depuis quarante ans, et pas un seul colon ne s'était encore établi en face de la ville naissante, sur la rive droite du fleuve. La seigneurie de Lauzon avait ouvert avec Beauport, la Citière, l'île d'Orléans et la côte de Beaupré la liste de concessions des grands domaines. Pendant que sur les rives de Beauport, dans les côtes de Beaupré, au flanc des coteaux verdoyants de l'île d'Orléans on voyait poindre les blanches métairies et les chaumières au toit de paille, la falaise de Lauzon gardait son aspect sauvage, ses grands pins touffus.

La colonisation rencontrait un grand obstacle chez les peuples sauvages : les Iroquois surtout qui occupaient le sud du Saint-Laurent depuis le lac On-

tario jusqu'à la rivière Richelieu. "Dans cet état de choses, dit M. Rameau, (1) les cantons les plus abrités contre les incursions ou les mieux placés pour la défense, furent les seuls qui se peuplèrent un peu sérieusement d'abord, c'était Beauport et les environs immédiats de Québec, c'était la côte de Beaupré, qui, placée derrière Québec, entre le fleuve et les montagnes abruptes de Montmorency, avait peu de chose à craindre des Iroquois qui devaient passer devant Québec pour y parvenir. C'était encore l'île d'Orléans à laquelle sa situation au milieu du fleuve, sa proximité de Québec, et la présence d'un village d'Indiens convertis, assurait une assez grande sécurité."

Il ne pouvait y avoir un meilleur poste d'observation que cette côte escarpée de Lauzon, couverte de bois épais, en face de Québec. De là, la vue commande en aval et en amont du fleuve et rien ne pouvait échapper à la surveillance de l'ennemi. Les grand'gardes des partis de guerre blottis à la tête des arbres pouvaient y attendre pendant de longs jours la sortie des canots de Québec pour se jeter à leur poursuite.

Sur cette rive inhospitalière, les bons bourgeois de Québec se contentaient de tendre des rets à l'entrée des nombreux ruisseaux qui se jettent de la côte et où le poisson abondait.

Montréal et Trois-Rivières, postes avancés, avaient eu pour les défendre des hommes de guerre. A Beauport, à Beaupré, dans l'île d'Orléans, s'était dirigée, guidée par les seigneurs, une émigration assez nombreuse. Mais dans Lauzon, le seigneur occupé dans le Dauphiné à régler les affaires de son intendance, ne

(1) *La France aux colonies*, IIe partie 16-17.

songeait guère à peupler les nombreux domaines qu'il s'était découpé dans la carte du pays.

Les colons isolés qui s'aventurèrent dans Lauzon, devaient avoir des caractères bien trempés, être capables de grands sacrifices et de sublimes dévouements. Le premier qui se présenta fut Guillaume Couture.

Guillaume Couture

Celui-là était un colon comme en voulait Talon pour peupler les environs de Québec : un de ces hommes courageux, capables de contribuer à la défense du pays sans que le roi eût besoin de les payer (1).

Guillaume Couture était normand. Né à Rouen en 1608, il vint au pays vers 1640 et s'engagea au service des Pères Jésuites dans leurs lointaines et périlleuses missions des Hurons, sur le bord des grands lacs de l'ouest.

Il avait laissé en France sa vieille mère et une sœur. De Québec, en 1641, il leur abandonna tous les biens qu'il possédait dans sa patrie, entre autres certains immeubles situés dans la paroisse de la Haye-Aubray où se voit encore un if immense, âgé de 1800 ans, et qui couvre presque en entier le cimetière du village. Couture avait appris la langue des aborigènes et devint un des plus fameux interprètes de la nation huronne. Parti de nouveau en 1642, avec le Père Jogues et René Goupil, un pieux chirurgien qui allait exercer son art chez les tribus sauvages, il fut fait prisonnier par les farouches Iroquois

(1) Lettre de Talon au ministre 1667.

qui l'emmenèrent dans leurs villages avec ses deux compagnons. Après lui avoir fait subir des tourments atroces, la nation finit par l'adopter. Vigoureux, actif, infatigable, pouvant supporter les plus grandes misères et toujours content, habile dans tous les arts chers aux sauvages, excellent tireur, agile à la course, capable de travailler le bois et de creuser proprement un canot, ce normand intrépide ne tarda pas à s'emparer de l'esprit de ses bourreaux. Il se façonna à leurs habitudes, apprit leur langue et fit tant et si bien que l'on finit par l'admettre dans les conseils de la nation. Pendant que ses amis restés au pays déploraient son sort, Couture trônait dignement au milieu des sachems. Depuis trois ans, le bon Guillaume, ainsi que l'appelait les PP. Jésuites, vivait de la vie des bois, jouissant de l'estime et de la considération de ceux qui l'avaient voulu mettre à mort, lorsqu'au printemps de 1645, il vit arriver au milieu des cinq cantons un prisonnier iroquois qui venait annoncer à la nation la bonne nouvelle qu'Onontio avait résolu de faire la paix.

Deux des principaux chefs furent délégués auprès du gouverneur de Montmagny et on leur donna Couture comme compagnon de route.

Au mois de juillet, les ambassadeurs parurent en face des Trois-Rivières. "Sitôt que Couture fut reconnu, nous dit la *Relation* de 1645, chacun se jeta à son cou. On le regardait comme homme ressuscité qui donne de la joie à tous ceux qui le croyaient mort, ou du moins en danger de passer le reste de ses jours dans une très amère et très barbare captivité" (1). Le

(1) Le lecteur trouvera dans les *Lettres de Marie de l'Incarnation*, pp. 241-259-282-286, le récit détaillé du retour d'esclavage de Guillaume Couture.

fidèle compagnon du P. Jogues servit d'interprète à la députation, puis repartit pour les cantons iroquois porter les propositions pacifiques des autorités de la colonie. Sa mission eut un plein succès. Aussi, au mois d'avril 1646, quand il reparut aux Trois-Rivières on voulut lui faire une splendide réception pour le remercier de ses services. Le P. Buteux lui donna un grand festin. Les Iroquois l'avaient appelé Ihandich, mais comme ce nom résonnait mal, on lui donna celui d'Achirre, appellation sous laquelle avait été connu le célèbre interprète et voyageur Jean Nicolet. Depuis la mort de ce dernier, pas un interprète n'avait su, en effet, s'attirer l'estime et la confiance des sauvages au même degré que Couture. En se rendant à Québec, Couture eut une nouvelle ovation chez les sauvages de la petite colonie de Sillery. Le P. Jérôme Lallemant y fit festin aux chrétiens qui s'y trouvaient. A peine Couture eut-il fait relâche quatre jours dans la capitale qu'il repartait pour le pays des Hurons avec le P. Pijart, un vétéran de ces missions. A l'automne de 1647, il était de retour de son voyage.

Depuis sept ans Couture avait mené une vie bien remplie. Peu de ses compagnons pouvaient montrer d'aussi beaux états de service. Dès 1640, engagé volontaire, on le trouve dans la plus lointaine des missions. Hardi et courageux, il est au danger, à l'avant garde. Par deux fois il a entrepris ce voyage hardi et difficile. Pénétrer à sept cents milles de la mer, en canot d'écorce, par des chemins souvent impossibles, ramer du matin au soir, porter vivres, bagages et barques dans les rapides, n'avoir pour nourriture qu'un mauvais biscuit, sans cesse exposé aux attaques d'un

ennemi cruel ; certes, voilà des expéditions qui comptaient. Et ceux qui les entreprenaient avaient d'autant plus de mérite qu'ils s'étaient exposés au danger par de simples motifs de charité. La captivité de Couture, remplie de traits de courage et d'audace, se termine par un acte de patriotisme. Les missionnaires jésuites, touchés du zèle qu'il avait montré pour son compagnon martyr le P. Jogues, ne l'appelèrent plus que *le bon Guillaume*. Les autorités, pour le recompenser de ses services, le nommèrent à plusieurs postes de confiance et devaient l'employer encore dans des missions difficiles. La postérité, qui n'est pas oublieuse, l'a mis au rang des plus remarquables voyageurs-interprètes des premiers temps. Et si Québec s'énorgueillit de la probité et du devouement d'hommes de bien comme Couillard et Hébert, ses premiers habitants, une des plus vieilles paroisses du pays, celle de la pointe de Lévy, dans la seigneurie de Lauzon, est heureuse de pouvoir mettre en pleine lumière le nom de Guillaume Couture, le premier colon qui vint habiter ses rives sauvages [1].

Après avoir été à la peine, Couture méritait d'aller au repos.

En 1647, on trouve l'ancien voyageur, à la pointe de Lévy, hache en mains, faisant vaillamment sa trouée à travers la forêt. Il travaillait fort et dur car à l'automne il y avait déjà élevé un petit corps de logis et abattu une certaine quantité de bois aux alentours. Il céda cette rustique demeure presqu'aussitôt pour deux cents livres à un bourgeois de Québec, François

(1) Le lecteur désireux de connaître plus en détail la vie et les aventures de Guillaume Couture pourra consulter l'étude intitulée : Le *Premier Colon de Lévis* publiée par l'auteur en 1884, chez Mercier & Cie. imprimeurs.

Bissot, sieur de la Rivière, qui avait contribué à la dépense et fourni à la construction [1]. Le courageux pionnier se réserva le droit d'habiter ce logis temporaire qu'il venait d'élever, jusqu'à la St-Michel de 1648, jour où sa maison serait terminée. Il promit aussi de mener de front durant l'hiver le défrichement de la ferme que Bissot projetait de prendre au même endroit, en même temps que ses propres travaux.

Le douzième jour d'avril 1648, les quelques bons bourgeois de Québec qui s'étaient aventurés sur la plateforme de la maison du gouverneur pour contempler le lever du soleil de Pâques pouvaient voir descendre le long des falaises de la pointe de Lévy deux canots d'écorce vigoureusement poussés par une dizaine de rameurs. La marée charroyait encore les débris de la dernière débâcle et l'on avait garni l'avant des canots de peaux crûes pour se garantir des rudes heurts des glaces.

Les deux embarcations longeaient depuis quelque temps les rives désertes lorsqu'un coup d'aviron les fit attérir au fond de la coulée qui a porté plus tard le nom de *trou de Joliette*. Les canots avaient à peine touché terre que déjà un homme encore jeune, aux vives allures, était monté sur la grève pour offrir son bras à un compagnon plus âgé, portant à son dos, attaché par une courroie, un assez lourd bagage. Au milieu des grands pins qui couvraient alors la côte on vit accourir des groupes de sauvages, et derrière le cap de la pointe de Lévy, le bruit d'une fusillade se fit entendre.

(1) *Greffe Lecoutre*.—9 novembre 1647, Accord entre Bissot et Couture. C'est le premier document notarié où le nom de la pointe de Lévy soit mentionné.

Où s'en allaient ces voyageurs par cette matinée de printemps quand l'aube venait à peine de paraître ? Etait-ce déjà quelque incursion des farouches Iroquois contre les habitants isolés de la côte de Beaupré ou de l'île d'Orléans ? Etaient-ce des canots de l'ordonnance qui s'en allaient au devant des navires de France, à la rencontre du nouveau gouverneur M. d'Ailleboust, ou quelques missionnaires partant en courses pour les missions lointaines des Abénaquis, dans l'ancien pays de Norembègue ?

Non, ces voyageurs matinaux n'étaient ni des sauvages en quête de sanguinaires aventures, ni les messagers des grands de la terre.

Celui que l'on avait vu sauter à terre, ployant sous un lourd bagage, avait laissé retomber les longs plis d'une soutane noire, et la vive fusillade que l'on venait d'entendre était un feu de joie saluant le jésuite Pierre Bailloquet qui venait, en ce jour de Pâques, dire pour la première fois la messe à la pointe de Lévy [1].

Le *Journal des Jésuites* relate brièvement, comme toujours, ce simple incident. Il laisse ignorer les détails de cette prise de possession par la religion d'une terre qui venait d'être ouverte aux colons par un fidèle serviteur du Christ. D'ordinaire aux beaux jours de l'été, quand le missionnaire allait célébrer les saints mystères dans les campagnes nouvelles on élevait une chapelle de feuillage, en plein champ, et là, comme autrefois les fils d'Israël, on offrait le sacrifice. Les oiseaux du ciel composaient

(1) Journal des Jésuites.

l'harmonieux orchestre de ces cérémonies qui rappelaient les premiers temps chrétiens.

Ce jour là, le vent d'hiver souffle. La sève printanière n'a pas encore ouvert les premiers bourgeons des arbres. Au fond d'une clairière, à la lisière du bois, au milieu des troncs d'arbres calcinées, dans l'enchevêtrement des branches renversées, s'élève l'humble logis du pionnier Couture. Ce fut là probablement que le jésuite Bailloquet se rendit pour dire la messe solennelle de Pâques. Des jeunes pousses de sapins verts, coupées dans la forêt voisine, sont le seul décor de ce temple improvisé. Couture et ses compagnons de travail, la figure hâlée par les premières ardeurs du soleil d'avril, les canotiers et quelques sauvages assistent au sacrifice divin. Bissot a dû accompagner le missionnaire.

La messe terminée, le Père adresse quelques sympathiques paroles à l'assistance, puis reprend son bâton de voyage. Car sa mission n'est pas terminée, il doit se rendre avant la brune à l'île aux Oies (1). Le gouverneur de Montmagny, grand amateur de chasse et de pêche, a acquis depuis longtemps cet îlot désert. Des serviteurs y ont passé l'hiver et il leur a promis la visite du prêtre. Les canotiers agitent déjà les avirons : *Embarque, embarque !* Ils veulent profiter des courants et de la marée. Et la petite flottille s'avance au milieu du fleuve, saluée par Couture et ses camarades.

Dès le 15 mai 1647, le gouverneur de Montmagny avait permis à Couture de s'établir à la pointe de Lévy (2). Le titre de concession régulier fut signé

(1) *Journal des Jésuites.*

(2) Voir greffe Michel Lepailleur—inventaire Couture—14 novembre 1701.

par M. de Lauzon à Paris le 15 octobre 1648 (1). Le même jour, titre était donné à François Bissot, sieur de la Rivière (2). Les établissements de Bissot et de Couture étaient voisins l'un de l'autre. Ils contenaient chacun 200 arpents en superficie, cinq arpents de front sur le fleuve sur quarante arpents de profondeur dans les terres. Un petit ruisseau qui vient se jeter au fleuve, près de l'*Anse aux Sauvages*, et qui traverse dans sa course les terrains où s'élèvent l'église et le presbytère de Saint-Joseph, partageait les deux propriétés. Couture habitait la droite du ruisseau ; Bissot occupait la gauche. Ce ruisseau devait être commun aux deux colons. Entre les deux métairies une route de dix-huit pieds de large devait courir depuis le grand chemin royal projeté jusqu'au fleuve. Jean Bourdon, ingénieur et arpenteur, délimita ces bornes dès 1647. En retour de sa concession, Bissot fut chargé de payer au seigneur de Lauzon chaque année, douze deniers de cens pour chaque arpent défriché et mis en terre labourable ou en nature de pré et de remettre aux mains du procureur fiscal à la Saint-Michel, un quarteron d'anguilles salées et bien conditionnées. Il devait faire travailler au défrichement de ses terres sous un délai de trois ans à peine de révocation de titre. De son côté, le seigneur se réservait le droit de retrait en cas de vente suivant la coutume de Normandie. Les mêmes charges seigneuriales furent imposées à Couture.

(1) Voir répertoire Romain Becquet.

(2) Une copie de cet acte est au greffe Becquet

François Bissot, sieur de la Rivière, venait de la Normandie, comme son voisin Guillaume Couture.

Il est toujours difficile de dire la date précise de l'arrivée d'un colon dans le pays de la Nouvelle-France. Les compagnies étaient tenues par leurs chartes de donner chaque année la liste des émigrés qu'elles embarquaient sur leurs navires, mais elles ne paraissent pas s'être acquittées de ce devoir, ou, si elles l'ont fait, les listes qu'elles ont produites sont perdues. On procède d'ordinaire par tâtonnement dans ce cas. La présence de François Bissot, sieur de la Rivière, est signalée pour la première fois dans la colonie dans l'acte d'accord de 1647 dont nous avons parlé. Rien n'empêche qu'il soit venu au Canada avant cette année. Ferland, chercheur consciencieux que l'on prend rarement en défaut, donne le nom de Bissot dans la liste des colons venus au Canada entre 1641 et 1647 sans préciser davantage.

Bissot venait de Pont-Audemer, ville de l'ancienne Normandie qui forme aujourd'hui partie du département de l'Eure. Sa famille habitait la paroisse de Notre-Dame des Prés. Elle était de bonne bourgeoisie puisque les documents de l'époque, parlant du père de François Bissot, Jean Bissot, sieur du Gommer, le qualifie d'honorable homme (1).

(1) La mère de François Bissot s'appelait Marie Assour.
—Pont-Audemer (Pons-Aldemari) ville fortifiée et célèbre par ses sièges

Le 25 octobre 1648, François Bissot épousait à Québec, Marie Couillard, le cinquième enfant de Guillaume Couillard et de Guillemette Hebert. La jeune épousée était âgée de quinze ans seulement. Elle

Marie Couillart

avait été une des premières élèves des Ursulines, et elle venait de sortir du pensionnat lorsqu'elle se maria (1). Bissot avait alors trente-quatre ans. Au contrat de mariage que rédigea le notaire Claude Lecoustre, le 4 octobre 1648, Couillard dota sa fille de 800 livres tournois. Bissot, de son côté, assura à sa femme une rente de 40 livres tournois payable au prix du roi, suivant la coutume de Normandie, à prendre sur les biens de ses père et mère soit dans la ville de Pont-Audemer ou autres lieux. L'épouse pouvait cependant opter pour le douaire coutumier suivant la coutume de Paris déjà suivie dans la nouvelle colonie

même du temps des Romains est située à sept lieues de Lisieux. Malte-Brun, parlant des monuments de Pont-Audemer dit : "L'ancienne église de Notre-Dame du Pré, dont il ne reste plus qu'une partie de la nef, est remarquable dans sa construction mixte qui laisse apercevoir les premières ogives de transition entre les époques romane et gothique."

—Dans un petit bourg de France, à Jean-de-Daye, à 15 kilomètres de Saint-Lo, (Normandie), près de la rive gauche de la Vire, on voit les restes du chateau de la Rivière, bâti au milieu de marais. Il y a trois de ses tours encore debout.

—M. Paul Bréard, notaire à Honfleur, qui a publié de précieux documents sur les relations de la Normandie avec le Canada, a bien voulu faire pour nous des recherches dans les registres de l'état civil de la paroisse de Notre-Dame du Pré, à Pont-Audemer, afin d'y découvrir les origines de la famille Bissot. Malheureusement, ces registres ne remontent qu'au milieu du 17ème siècle. Les plus anciens registres pour les naissances sont de 1628. Sous le nom de Bissot, Bréard a trouvé les trois actes qui suivent : *6 août 1629—Baptême d'une fille pour Jehan Boquet et Louise Bissot, sa femme, nommée Charlotte ;— 2 février 1630. Baptême d'une fille pour Claude Lebailleur et Jehanne Bissot sa femme, nommée Magdeleine ; 24 octobre 1632. Baptême d'une fille pour les mêmes.*

(1) Les *Ursulines de Québec*, vol. II. p. 114.

de préférence à toutes autres. Les époux étaient communs en biens. Dans le cas où Bissot mourrait sans laisser d'enfants, sa femme ne devait avoir que les meubles et la jouissance seulement des maisons qu'il possédait en Normandie. Olivier le Tardif, commis-général de la compagnie de la Nouvelle-France, Nicolas Macart, Jean Bourdon, commis de la communauté, et Simon Guyon signèrent comme témoins à ces conventions matrimoniales. M. Jean Le Sueur, chapelain des religieuses hospitalières, et compatriote de Bissot, assistait aussi au mariage. Par cet union, Bissot devenait beau-frère d'Olivier le Tardif, Jean Nicolet, Nicolas Macart, Charles Couillard de Beaumont, Jean Guyon, Couillard de Lepinay, tous principaux habitants de la colonie à cette époque.

Entre les deux rochers qui couronnent la Pointe de Lévy et le premier escarpement de la côte, la nature a creusé comme un vallon. Le fleuve qui devait y passer autrefois a laissé en se retirant un riche terrain d'alluvion. Dans ce pli de la grève que les documents des premiers temps appellent *la prairie basse de la Pointe de Lévy*, se trouvait un excellent pâturage. De chaque côté de la pointe, le rivage en se courbant forme deux anses sablonneuses parfaitement abritées par deux caps assez élevés. D'un côté, c'est le *trou de Joliette*, petite crique fort sûre où les canots viennent atterrir en tout temps, de l'autre c'est l'anse que Champlain appelle sur ses cartes *un lieu où souvent cabannent les sauvages.*

Dans ces temps primitifs où les routes, le macadam et les chevaux mêmes étaient parfaitement inconnus, le colon cherchait de préférence pour s'y établir

les environs des plages faciles, les embouchures des rivières, les anses et les criques où les canots—seules voitures de l'époque—pouvaient aisément aborder. C'est à l'abri de la pointe de Lévy, aux approches du fleuve, dans cette endroit embelli par la nature, lieu de campement recherché des sauvages où les Montagnais et les Micmacs se donnaient chaque année rendez-vous, que l'ancien voyageur Couture avait construit sa chaumière de colon. Au milieu des enfants des bois, il se trouvait chez lui. Un ruisseau qui descend des collines boisées qui couronnent les derrières du village de Lauzon et vient se jeter à la grève, après avoir alimenté la pièce d'eau du jardin du presbytère actuel, servait alors, comme nous l'avons vu, de borne entre la ferme de Bissot et l'établissement de Couture. Cette onde claire et limpide, excellente à boire comme toutes les eaux jaillissant des rochers, arrosait ces prés toujours verts.

A deux pas de la ville, le nouveau défricheur dut trouver aisément la main-d'œuvre et de l'aide pour construire sa demeure. Dans ces temps aux mœurs patriarcales, où l'on vivait en communauté, on se mettait gaiement à l'œuvre, sans compter ses peines et son travail pour aider ses voisines. Le colon était alors maçon, charpentier, architecte. Pendant que les uns s'occupaient à défricher la terre, les autres s'enfonçaient dans la forêt voisine pour y choisir les bois de construction. Les cèdres, les merisiers, les érables, les pins abondaient, il ne s'agissait que d'y mettre la cognée. Couture, dont le père était menuisier, avait des connaissances en charpenterie et il dut tailler lui-même les pièces de bois qui entrèrent dans

la construction de son habitation. Nos ancêtres n'y mettaient pas tant de façon d'ailleurs pour construire une maison. L'élégance était sacrifiée au confort et à la solidité.

Les cailloux roulés des champs, amassés sur la grève ou dans les lits desséchés des ruisseaux, baignés en plein mortier, faisaient des murailles à l'épreuve du temps. Aux flancs de la colline voisine le calcaire détaché, chauffé à blanc, broyé avec le sable du rivage se transformait en ciment. Le carré principal de la maison très bas d'ordinaire s'appuyait sur de larges fondations. Le toit très élevé et très en pente qui laissait s'écouler aisément les eaux des pluies et la neige, donnait à l'intérieur de vastes greniers. Portes et fenêtres étaient percées de façon à se garantir des vents violents du nord. C'était d'ailleurs une des principales préocupations des constructeurs. On ne regardait pas à la ligne droite. De ci et de là dans les épaises murailles on ménageait des meurtrières pour faire le coup de feu en cas d'attaque. Au centre de la maison s'élevait la cheminée massive. A la base creusée d'un large foyer pendait la cremaillère des jours de fête. Les planchers et les boiseries de pin et de cèdre répandaient une bonne odeur à laquelle devait se mêler plus tard la senteur des épinettes fraîchement coupées, ornements rustiques des jours d'été.

Couture avait maison et terre, il ne lui manquait plus pour être un vrai colon que de prendre femme.

Dans leurs courses aventureuses, les voyageurs n'avaient guère le temps de choisir une compagne. C'est, tout au plus, si dans le cours de l'année, ils pou-

vaient stationner dix ou douze jours au milieu des leurs. Parfois, cependant, quelques uns de ces rudes pionniers, de passage à Québec ou à Trois-Rivières, à l'arrivée des vaisseaux portant les filles de France, rêvaient aux douceurs du foyer, et, entre deux courses, ils contractaient mariage. L'expédition se continuait à la grâce de Dieu. La noce se fêtait au retour et l'enfant prodigue mettait dans la corbeille de l'épousée les colliers de porcelaine et de riches fourrures. Le doigt, qui devait porter l'anneau des fiançailles, pouvait être disparu dans le calumet d'un Iroquois maussade, mais le cœur était intact.

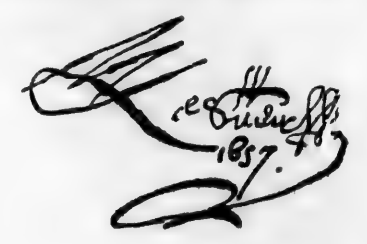
Au retour de son dernier voyage chez les Iroquois, au printemps de 1646, Guillaume Couture semble avoir eu l'idée d'enterrer son célibat. En effet, deux jours à peine après son arrivée avec le Père Pijart, les Jésuites tinrent conseil pour son mariage (1) qui fut approuvé à l'unanimité. *Approbatur item omnium consensu*, nous dit le *Journal des Jésuites*. Cette consultation nous laisse croire que Guillaume Couture comme son ancien compagnon Réné Goupil avait fait vœu pendant sa captivité de se consacrer exclusivement au service des missions dans l'ordre de Jésus ou de prendre l'habit de frère lai. Il ne manque pas de laïcs qui, à cette époque, firent les mêmes promesses.

Ce n'est que trois ans après, cependant, que le voyageur devenu colon contracta mariage.

Le dix-huit novembre 1649, c'était grande fête dans la maison de Couture à la pointe de Lévy. M. Jean LeSueur, ancien curé de Saint-Sauveur en Nor-

(1) Le 26 avril.

mandie et chapelain des hospitalières à Québec, y bénissait l'union de son compatriote avec Anne Aymard, une fille du Poitou, née à Niort. Parmi les



invités à la noce qui signèrent l'acte de célébration, on trouve des noms connus : c'est Olivier le Tardif, interprète, commis au magasin du Roi à Québec, et aussi Zacharie Cloutier, propriétaire du fief du Buisson, habitant du Château Richer. Tous deux avaient épousé des sœurs de Anne Esmart. C'est encore Charles Cadieu, un des ancêtres du célèbre voyageur dont la légende a gardé le souvenir et dont la poésie a chanté la fin tragique, puis, Martin Grouvel, maître de barques. Cadieu et Grouvel s'étaient établis à Lauzon. Cadieu vendit peu de temps après son établissement à Jacques Lenoir ; celui-ci le céda aux jésuites qui le vendirent à leur tour à Jean Guiet, le 18 juin 1666. Cette habitation était proche de celle de Guillaume Couture et les jésuites s'y réservèrent le privilège d'y bâtir un moulin à vent (1).

Couture était dès 1648 intime ami des familles Cloutier et le Tardif. En effet, dans le mois de novembre de cette année, on le voit assister au manoir

(1) Greffe Becquet, 18 juin 1666.

du seigneur Giffard, à Beauport, au mariage d'une des filles de Zacharie Cloutier, veuve de François Marguerie, célèbre interprète à Trois-Rivières, avec Jean Mignot dit Châtillon.

Guillaume Couture fut le premier qui se maria à la pointe de Lévy (1).

(1) *Archives de la cure de Québec*, 18 novembre 1649. Le contrat de mariage de Couture est au greffe Audouart—18 novembre 1649. Guillaume le Tardif y donne à la future épouse un lit de plume garni et une vache à lait. Un François Couture est présent à cet acte, mais il n'assiste pas à la célébration religieuse. Ce François Couture ne s'établit pas au pays. Guillaume Couture est le seul qui ait fait souche. On a publié en juillet 1892 dans le *Pionnier de Sherbrooke* l'histoire d'un *Jean-Baptiste Couture* qui, né en 1651 de Gilles Couture, pêcheur de Normandie, aurait [illegible]aufrage étant enfant au Canada et serait allé dans les Cantons de l'Est en 1650. Tout cela est de la pure fautaisie.

CHAPITRE CINQUIÈME

Le P. Druillettes remonte la Chaudière, (1647).—Les PP. jésuites à la pointe de Lévy.—La *Cabane des Pères.*—Le gouverneur d'Ailleboust, procureur de M. de Lauzon.—Trois nouveaux colons : Jacques Coquerel, Pierre et François Mivile.—*Le Canton des Suisses Fribourgeois.*—Incursions des Iroquois.—Dangers que courent les colons.—Le P. jésuite Lalemant va en France demander des secours.

Les explorations que le P. Druillettes fit en 1646 sur la rive droite du Saint-Laurent, en remontant la rivière du Saut de la Chaudière, pour se rendre à la Nouvelle-Angleterre, semblent avoir donné la première impulsion aux établissements situés vis-à-vis de Québec. C'est l'année même du retour du P. Druillettes (1647) que Couture construisait une habitation à la pointe de Lévy (1).

Gabriel Druillettes Soc. J.

A peu près dans le même temps, les jésuites élevèrent au pied de la falaise qui fait face à

(1). C'est M. de Montmagny qui, le premier, commença un établissement sur la rive droite du fleuve St-Laurent lorsqu'il construisit un fort à l'embouchure de la rivière Richelieu en 1642. (*Lettre 46 de Marie de l'Incarnation.*)

l'hôtel de la douane de Québec, une petite maison de pierre et établirent sur la grève une pêcherie pour l'anguille qui est devenue fameuse dans la chronique locale. On pouvait voir encore il y a quelques années (1882) les ruines de cette première maison blottie dans un enfoncement du rivage, au pied de la montée qui a gardé le nom de *la côte de la cabane des Pères.* La muraille paraissait avoir deux pieds d'épaisseur. Des cailloux d'un ruisseau qui coule à deux pieds de là, des pierres du rivage et quelques fragments du rocher où elle s'adossait, avaient servi à la construction de cette maisonnette.

Les mousses et les fougères servaient de linceul à ces ruines et deux ormes séculaires, entrelaçant leurs branches touffues, abritaient contre la pluie, les vents et le soleil cette mort et cette vie parasite. Rien de plus pittoresque alors que ce coin de pays ignoré. Quelques familles de pêcheurs s'étaient réfugiées là, vivant de chasse, de pêche et de maraudes, demeurant isolées du reste du monde, quand cependant, elles avaient en face d'elles la capitale et toute l'activité du port. Les misérables cabanes où elles se logeaient, perchées sur la pointe des rochers, semblaient émerger du fleuve, et dans les grandes marées les flots y pénétraient à travers les planchers mal joints. Ces familles s'étaient refugiées là sans qu'on sut d'où elles venaient. On ne leur avait jamais connu aucun droit d'habiter cette terre et jamais elle ne payèrent l'impôt. Un jour, des ingénieurs vinrent et jetèrent sur ce rivage le tracé du chemin de fer Intercolonial. Les pêcheurs durent déguerpirent maudissant le pro-

grès qui leur faisait perdre leur taudis où ils vivaient plus heureux que les rois dans leurs palais. En creusant la terre pour y placer les rails, les terrassiers découvrirent trois squelettes, un boulet rongé par la rouille et un tronçon d'épée. ([1]).

Le premier août 1648, le gouverneur de Montmagny, en considération de l'amitié que la famille de Lauzon portait aux jésuites, avait donné à cette compagnie deux arpents de terre de chaque côté de la maison dont nous venons de décrire les ruines, sur vingt arpents de profondeur. Ce fut là le premier établissement que les PP. jésuites eurent sur la rive droite du fleuve ([2]). Il devait s'agrandir plus tard et devenir un fief important.

Au mois d'avril 1649, Jean de Lauzon nommait le gouverneur d'Ailleboust son procureur pour concéder des terres dans ses seigneuries. Dès l'automne de cette même année, celui-ci concédait à Jacques Coquerel, à Pierre et à François Mivile ([3]) des terres dans la seigneurie de Lauzon.

Ces nouveaux colons se fixèrent sur la falaise escarpée qui fait face aux plaines d'Ahraham (4). Leurs terres avaient chacune trois arpents de front sur quarante de profondeur. Ils devaient

(1). Novembre 1882.

(2). Rapport des Commissaires nommés en 1787 pour s'enquérir des biens des ci-devant jésuites. Voir une étude publiée par l'auteur dans le *Quotidien* de 1882 (septembre) sur *Les Biens des Jésuites à la côte de Lauzon.*

(3) *Greffe Audouart*. 27 octobre 1649, concession à Jacques Coquerel, 28 octobre : Concession à François Mivile. 28 octobre : Concession à Pierre Mivile.

(4). Près de ce que l'on appelle aujourd'hui *la Coulée Patton*, dans la paroisse de St-David de Lauberivière.

laissser sur la grève vingt toises de largeur au-dessus des plus hautes marées, pour servir de chemin public. Tous trois étaient voisins. François Mivile avait à sa droite Pierre Mivile et à sa gauche Jacques Coquerel. Le vrai nom de ce dernier était Jacques Gauthier, et nous verrons plus tard son histoire. François Mivile était le fils ainé de son voisin Pierre Mivile (1).

La famille Mivile était d'origine suisse. Elle semble même avoir voulu attirer dans le pays une émigration de ses compatriotes de l'Helvétie.

En juillet 1665, en effet, le marquis de Tracy concédait à Pierre Mivile, Jacques Mivile, François Rimé, François Mivile, Jacques Mivile, François Tisseau, Jean Guencherard et Jean Cahusin, tous originaires de la Suisse, une terre de vingt-quatre arpents de profondeur, au lieu nommé la *Grande Anse, quinze lieues au-dessous de Québec, allant vers Tadoussac, du côté du sud.* Cette place devait être nommée : *le Canton des Suisses Fribourgeois* (2).

Cette tentative d'établissement des libres enfants de la république helvétienne au Canada ne semble pas avoir réussi. La *Grande Anse*, devenue aujourd'hui Sainte-Anne de la Pocatière, n'en a gardé aucune trace. En revanche, les Mivile, sous le nom de

(1) La terre donnée à Pierre Mivile était en roture sans aucune charge.

Le 2 avril 1657, (greffe Audouart), le P. Joseph Poncet, curé de Québec, Guillaume Couillard, Jean Juchereau, sieur de Maure, Jacques Loyer, sieur de la Tour, et Martin Grouvel, marguilliers, assignent à François Mivile une place dans l'église de 4 pieds 9 pouces de long sur 3 pieds 2 pouces de large, la cinquième du côté de la chaire du prédicateur contre la muraille à perpétuité pour le prix de quatre-vingt livres en castor ou en argent ou huit livres par an payable le jour de Pâques.

(2) *Registre des insinuations du Conseil Supérieur*, juillet 1665.

Mivile-dit-Deschênes, sont très répandus dans le district de Kamouraska. Un des fils de Pierre, Jacques Mivile, alla se fixer à la Rivière-Ouelle et c'est de lui que descend cette nombreuse lignée que nous retrouvons aujourd'hui. Pierre Mivile demeura dans Lauzon, et y occupa des postes importants. Sa concession lui avait été accordée en pure roture. Elle fut plus tard élevée au rang d'arrière fief, à la charge de donner au seigneur suzerain une tasse d'argent du poids d'un demi marc à chaque mutation de propriétaires et à la foi et hommage (1).

Pierre Mivile, qui était maître menuisier, fut longtemps capitaine en second de la côte de Lauzon. Son fils François fut seigneur du lieu appelé Bonne-Rencontre, sur les bords de la rivière Chaudière (2).



Le 29 octobre 1650, (3) le gouverneur d'Ailleboust concédait encore aux ursulines de Québec une terre de cinq arpents de front sur cinquante arpents de profondeur, située à un arpent environ au nord-est de la rivière alors connue sous le nom de *rivière du moulin de la planche* et qui s'est appelée depuis la *rivière à la scie*. Cette concession, plus tard agrandie par la famille de Lauzon, (4 mai 1654) forma

(1) Aveu et dénombrement de 1723.

(2) Greffe Duquet, 2 novembre 1683.

(3) Greffe Audouart. Voir aussi répertoire Becquet.

huit arpents de front, (1) et fut élevée au rang de fief, libre de toute redevance seigneuriale. Dans l'acte d'érection de cette terre en fief (9 juin 1654), Lauzon dit que c'est en considération des services que les ursulines rendent au pays et de l'inclination qu'il a toujours eu pour tout ce qui regarde le bien de leur communauté (2).

Tels furent les premiers octrois de terre faits dans la seigneurie de Lauzon de 1635 à 1650.

La crainte des sauvages exerça une grande influence sur la marche de la colonisation sur la côte de Lauzon. Cette longue falaise couverte de forêts épaisses, coupée de rivières qui formaient autant de voies pour les canots des aborigènes, était exposée aux premiers coups des terribles maraudeurs. Les seigneuries de Beauport, de Beaupré et de l'île d'Orléans étaient mieux protégées. Aussi, comme nous l'avons vu, se peuplèrent-elles rapidement. C'est pendant la période que nous étudions que les ravages de ces implacables ennemis se firent sentir avec le plus de violence.

En 1642, M. de la Poterie, qui demeurait à Portneuf, fut si effrayé des menaces des Iroquois, qu'il vint se réfugier avec sa femme, à Sillery, sous les canons de Québec (3). Au printemps de 1644, les Iroquois brûlaient et massacraient les colons français établis au Cap-Rouge, et les religieuses hospitalières étaient

(1) Acte indiqué au répertoire Duquet mais qui fut reçu par Rouer. Voir cahier censier de Lauzon, p. 265-266.

(2) Cahier censier p. 266. Lauzon se réserve dans l'acte du 4 mai 1654 le cours d'eau appelé *la rivière à la scie*. Ce ruisseau porte encore ce nom.

(3) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 44.

obligées de quitter Sillery pour se réfugier à Québec. En 1647, M. Giffard donnait à ces mêmes religieuses une seigneurie vis-à-vis la métairie de Saint-Sauveur, sur les bords de la rivière Saint-Charles, mais la crainte des Iroquois les empêcha d'y établir des colons, jusqu'en 1662. En 1650, les incursions des Iroquois redoublèrent. Toute la petite colonie était dans la consternation. Plusieurs habitants furent tués au Cap-Rouge. Des enfants furent enlevés et massacrés. Personne n'osait sortir sans armes. C'était la guerre la plus cruelle du monde. Les sauvages ne se contentaient pas d'incendier les maisons, ils brûlaient aussi les prisonniers qu'ils faisaient et ne les mettaient à mort qu'après leur avoir fait subir les tortures les plus atroces qu'ils pussent imaginer. Et quelle patience ces barbares mettaient à dresser leurs embûches ? Perchés dans la tête des arbres, ils vivaient pendant de longs jours, de mousse et de feuilles. Il fut un temps où la peur faisait prendre les arbres pour des hommes, les branches pour des épées ou des fusils. Le moindre sifflement du vent semblait un cri d'appel ou de ralliement. C'est au printemps, aux mois de mai et juin, ou encore à l'automne, que les Iroquois faisaient d'ordinaire leurs incursions. Comme ils ne portaient pas de vivres avec eux, ils tenaient à expédier leur besogne en trois ou quatre jours (1). " Au reste, dit la *relation des jésuites,* la façon que tiennent les Iroquois dans leurs guerres est si cachée dans leurs approches, si subite dans leur exécution et si prompte dans leur retraite, que l'on n'a pu savoir leur venue. Ils viennent en renard

(1) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation,* II, p. 214.

dans les bois qui les cachent et qui leur servent de fort inexpugnable. Ils attaquent en lions et comme ils surprennent lorsqu'on y pense le moins, ils ne trouvent point de résistance ; ils fuient en oiseaux disparaissants plutôt qu'ils ne paraissent.

" L'ennemi a tué du monde quasi dans nos portes, ajoute-t-elle encore, il s'est jeté sur de pauvres femmes, les unes tuées sur la place, et les autres emmenées captives."

Les Français, les sauvages alliés, hurons ou algonquins, se mettaient-ils à la poursuite des meurtriers, voulaient-ils leur couper le chemin, ils s'échappaient et disparaissaient, s'ils se sentaient les plus faibles. On en voyait passer devant Québec, en plein midi, dans leurs canots, chargés de leurs proies. On ne pouvait les poursuivre ni recouvrir les captifs qu'ils avaient faits. " Nos chaloupes sont trop pesantes et leurs canots sont trop légers pour les pouvoir atteindre, dit encore une relation du temps ; outre que s'il y avait quelque chose à craindre pour eux, la nuit leur servirait de voile pour se dérober à nos yeux, se glissant dans les bois où ils trouvent leurs chemins partout, quoique pour des Français, il n'en paraisse aucun et quand même nous serions en plus grand nombre qu'eux, ils y seraient en assurance et nous n'oserions pas les suivre."

Ce qui donnait encore un avantage à l'ennemi, c'est que toutes les habitations de la campagne, hors de Québec, étaient sans défense, éloignées les uns les autres. Il ne s'y trouvait le plus souvent que deux, trois ou quatre hommes, et souvent même qu'un seul

avec sa femme et leurs enfants, qui pouvaient tous être tués ou enlevés sans qu'on put en rien savoir dans la maison la plus voisine.

Cependant on craignait moins les sauvages, dans les habitations, dit la Mère de l'Incarnation. C'était dans les lieux écartés et dans les maisons proches des bois que le danger était le plus grand. " L'expérience qu'on a, ajoute-t-elle, est qu'il n'y a rien à gagner à les poursuivre et qu'on se tient seulement sur la défensive, et c'est bien meilleur."

Ces incursions continuelles avaient presqu'anéanti tout commerce sur la rive sud du fleuve, et sur le côté nord, il était moins prospère que jamais ([1]).

Au milieu de l'été de 1650, alors que la population de la colonie ne s'élevait qu'à 2000 Français à peine, les habitants furent pris d'un tel découragement que l'on parla de tout abandonner. Les PP. Jérôme Lalemant et Pijart partirent pour la France pour demander du secours au roi. Avec eux s'embarquèrent aussi les PP. Daran, Bonin, de Lyonnes et Bressani. Messieurs de Tilly, Godefroy et Bourdon les accompagnèrent ([2]).

(1) —*Lettres de Marie de l'Incarnation* I—471.

(2) Loc. cit. et *Journal des Jésuites* pp. 143-144.

CHAPITRE SIXIEME

Jean de Lauzon est nommé gouverneur du Canada, (1651). Son arrivée au Canada.—Ses fils.—Jean de Lauzon, grand sénéchal.—Louis de Lauzon, sieur de la Citière.—Charles de Lauzon, sieur de Charny.—Concessions qu'ils reçoivent.—Leurs mariages.

Le soir du 13 octobre 1651, trois navires venant de France jetaient l'ancre derrière la pointe Lévy. C'étaient le *St-Joseph,* la *Vierge* et un bâtiment hollandais dont le nom n'a pas été conservé. Une chaloupe se détacha aussitôt du vaisseau amiral et vint attérir au pied du cap de Québec. Elle apportait aux habitants de la capitale la nouvelle de l'arrivée de Messire Jean de Lauzon qui venait remplacer M. d'Ailleboust comme gouverneur de la colonie (1).

C'est la position désespérée où se trouvait la colonie, telle que le P. Lalemant avait dû la peindre à son arrivée à Paris, qui avait évidemment engagé la compagnie des cent associés à envoyer au Canada

(1). *Journal des Jésuites. Relation de 1651*, p. 1. Harrisse fait venir M. de Lauzon au Canada en 1633, où il aurait rendu service à Champlain. Mais nous ne savons sur quoi il s'appuie pour faire cet avancé.

un homme de la valeur de M. de Lauzon. Une autre raison pouvait encore expliquer la venue de l'intendant de cette société.

La compagnie des Habitants avait contracté des dettes à la Rochelle et ses affaires étaient dans un état assez embarrassé. M. de Lauzon qui connaissait mieux que personne les ressources de la colonie, offrit alors à ce que l'on rapporte, de se rendre au Canada pour régler les difficultés [1]. C'est à la recommandation de la compagnie des cent associés que le roi nomma le nouveau gouverneur. Sa commission, datée le 17 janvier 1651, devait prendre effet à compter du jour de son arrivée à Québec [2].

Le passé de M. de Lauzon, les hautes positions qu'il avait occupées en France, les services qu'il avait rendus au Canada, l'amitié qu'il avait témoignée aux jésuites en 1629, surtout, lorsqu'il les choisit de préférence aux récollets comme missionnaires de la Nouvelle-France, [3] demandaient qu'on lui fit une réception solennelle.

L'arrivée du nouveau gouverneur devait être saluée avec d'autant plus de plaisir par les jésuites qu'il leur apportait les lettres patentes du roi Louis XIV, portant la date de juillet 1651, pour tous leurs établissements en Amérique. Ils avaient en même temps la nouvelle qu'ils recevaient une rente annuelle de 5000 livres pour leurs missions et qu'on leur avait

(1). Ferland I—406. *Mémoire de la Chenaye.* (1676).

(2). *Edits et Ordonnances III—16 ; Archives du ministère des affaires etrangères à Paris, vol. Amerique fol. 383.*

(3). Les récollets, dans leurs *mémoires*, accusent à ce sujet M. de Lauzon d'ingratitude, vu que c'est sur leurs bons témoignages que Richelieu l'avait choisi comme intendant de la compagnie.

accordé le privilège exclusif de pêche et de chasse, sur le front de leurs terres, tant présentes qu'à venir, ainsi que le droit d'y couper le foin de grève.

Le P. Jérôme Lalemant, qui était venu sur le même vaisseau que le nouveau gouverneur, s'étant empressé de se rendre à Québec, le soir même de son arrivée, afin d'y préparer les voies, le supérieur des jésuites fut la première personne qui, le 14 octobre au matin, alla saluer M. de Lauzon, à son bord. A huit heures, M. de Lauzon mettait pied à terre avec deux de ses fils : Jean de Lauzon et Louis de Lauzon, sieur de la Citière. Il alla droit au fort dont on lui présenta les clefs, puis il se rendit à l'église où le clergé le reçut en grande pompe. On l'aspergea d'eau bénite et on lui fit un discours de bienvenue.

Quelques jours après, M. de Lauzon allait dîner chez les jésuites, en compagnie des principaux personnages de la capitale, MM. du Plessis, de Hauteville, de Tilly, de Repentigny, Robineau et d'Auteuil. Les élèves le reçurent dans la chapelle et lui débitèrent un discours français et des vers latins de circonstance (1).

M. de Lauzon était un lettré [2], on dit même qu'il possédait une des plus belles bibliotèques de son temps, dont il se servait [3]. Aussi dût-il goûter beaucoup ce genre de réception.

Sur le même vaisseau que le nouveau gouverneur étaient venues plusieurs personnes de distinction.

(1) *Journal des Jésuites.*

2) Mémoire d'Aubert de la Chesnaye (1676). *Manuscrits de la Nouvelle-France* t. 1. p. p. 250-251. M. de la Chesnaye avait connu M. de Lauzon à Québec.

(3) *Traité des plus belles bibliothèques de France* par le Père Jacob.

Citons, entr'autres, M. Louis Théandre Chartier de Lotbinière, qui fut nommé procureur fiscal dès son arnivée. Il était originaire du Poitou (1), comme M. de Lauzon dont il était le parent du côté des femmes. M. de Lotbinière avait emmené avec lui sa femme Elizabeth d'Amours, fille d'un conseiller au Châtelet, ses deux enfants, Marie-Françoise, âgée de 4 ans, et Réné-Louis, âgé de 9 ans et son beau-frère Mathieu d'Amours, sieur de Chaufours. Avec eux était M. Nicolas le Vieux, sieur de Hauteville, qui occupa en arrivant la charge de lieutenant-général de la prévôté et qui épousa quelques années plus tard, (1654) Marie Renardin de la Blanchetière. Denis-Joseph Ruette, sieur d'Auteuil, futur procureur général, était aussi du même voyage avec sa femme Claire-Françoise du Clément du Vault et sa belle-mère Anne Gasnier, veuve de Jean du Clément du Vault, seigneur de Monceaux et qu'on appelait pour cette raison Madame de Monceaux (2). Cette famille était accompagnée de Marie Clémence Duhamel, jeune fille élevée dans le jansénisme, qu'on destinait à l'Hôtel-Dieu où elle entra en effet comme postulante converse.

Parmi les passagers se trouvaient encore Duplessis de Kerbodot avec sa femme Etiennette Després, Guillaume Després, son beau-frère, et ses belles-sœurs Anne et Geneviève. Duplessis de Kerbodot habitait le pays depuis 1632, (3) et M. de Lauzon le destinait au gouvernement de Trois-Rivières.

(1) Ferland I, 408

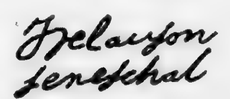
(2) *Histoire de l'Hôtel Dieu de Québec*, p, 94.

(3) Le 19 octobre 1633, M. de Caën écrit au cardinal de Richelieu pour lui annoncer que Québec a été ren' ; au capitaine Duplessis. *Arch. des aff. étrangères, Amérique*, vol. 1. p. 102.

La venue de M. de Lauzon, avec sa suite nombreuse, avait jeté la joie dans tous les cœurs. Aussi la mère Marie de l'Incarnation, dont le monastère avait été incendié le 31 décembre 1650, ne peut taire son contentement. " C'est une chose admirable, écritelle, de voir de quelle manière Dieu gouverne ce pays; lorsqu'on y croit tout perdu, il meut de certains ressorts cachés aux yeux du monde, par le moyens desquels il rétablit ou modère toutes choses. Nous avons vu cela encore cette année par le grand nombre de personnes qui sont venues s'y établir, outre celles que nous attendons l'année prochaine (1).'

Un des principaux soucis du gouverneur, en arrivant ici, fut de pourvoir à l'avancement de ses enfants.

Jean de Lauzon, alors âgé de 17 ans (2), avait servi en France dans le régiment de Navarre et dans celui de Picardie où il était fort considéré de M. le duc d'Epernon (3), qui voulait sans doute rendre au fils les bienfaits qu'il avait reçus du père. M. de Lauzon le nomma aussitôt grand sénéchal de la Nouvelle-France et lui abandonna sa seigneurie de Lauzon (4).



François de Lauzon, sieur de Lirec, déjà établi en France où il était, comme nous l'avons vu, con-

(1) Lettre du 23 octobre 1651.

(2) Faillon.

(3) *Histoire de l'Hôtel Dieu*. p. 92.

(4) Contrat passé devant Roland Godet le 19 octobre 1651 par lequel Jean de Lauzon, père, cède à son fils Jean de Lauzon la seigneurie de Lauzon en considération de ce que ce dernier le tient quitte de ce qu'il peut lui devoir. (Voir cahier de *foi et hommage*. vol. 1, p. 39, aux bureaux des Terres de la Couronne Québec.)

seiller au parlement de Bordeaux, n'avait pas besoin de venir chercher fortune au Canada. Aussi, entre 1647 et 1648, avait-il cédé sa principauté de la Citière à son père (1), qui en fit don à son autre fils Louis de Lauzon. Enfin, comme si cette immense propriété ne lui eut pas suffi, le 8 février 1652, quatre mois après son arrivée dans la colonie, il lui fit une autre concession dans le voisinage de Québec. Ce dernier acte signé au fort St-Louis porte des considérants intéressants. C'est " sur la certitude que Louis de Lauzon, écuyer, seigneur de la Citière et de Gaudarville, aurait la volonté de s'habituer en la Nouvelle-France et de faire défricher et déserter et ensuite habiter le plus de familles qui lui serait possible afin de fortifier le pays contre ceux qui y voudraient entreprendre et voulant peupler cette grande et vaste province " que le gouverneur lui concède une étendue de terre bornée à la rivière du Cap-Rouge du côté de l'est et du côté du sud à la route qui va de Québec au Cap-Rouge sur quatre lieues de profondeur (2).

Cette seigneurie confinait aux fermes déjà exploitées par Antoine Martin dit Montpellier, Nicolas Chaigneau, Pierre Garement, François Boulé, René Mezéré, François Boucher, Charles Gautier dit Bois-

(1) En effet Jean de Lauzon père s'intitule : seigneur de Lauzon et de la Citière dans les titres de concession qu'il donna en 1648.

(2) Le 8 février 1884, L. Juchereau Duchesnay, seigneur usufruitier de Gaudarville, voulant empêcher l'établissement d'un pont de péage autrement que sous son contrôle, dit qu'il est propriétaire de la rivière du Cap Rouge en vertu du titre du 8 février 1652 accordé à son ancêtre. En 1652, le sénéchal de Lauzon reçut aussi de son père une concession de neuf arpents sur la grande route qui va au Cap-Rouge. Le 1er Septembre 1652, il recevait encore la rivière du Petit Pré et vingt-sept arpents sur le fleuve, puis le 3 octobre 1653 ce qui restait de terre entre la seigneurie de Lauzon et celle de Bellechasse. (*Arch. de la prév. Q.*—1692.)

verdun, Guillaume Boisset, Pierre Gallet, Jacques Archambeault, Nicolas Ruelle et Etienne Dumetz [1].

Ce fief fut appelé Gaudarville du nom de madame de Lauzon, Marie Gaudart, qui était alors décédée et dont on voulait faire revivre la mémoire au Canada.

L'année suivante, le 15 novembre 1653, le gouverneur donnait encore à ce fils une nouvelle étendue de terre enclavée entre sa concession de Gaudarville, la concession des sauvages, le fleuve St-Laurent et la rivière du Cap Rouge. On lit dans les considérants de ces lettres de concession que "vu les irruptions continuelles des Iroquois paraissant journellement aux habitants du Cap Rouge où ils ont fait plusieurs massacres et enlevé nombre d'habitants, le peu d'habitations qu'il y a demeurant abandonnées soit par la mort de ceux qui les faisaient valoir soit parce que les habitants les ont quittées, de manière que ce lieu court fortune d'être entièrement perdu pour être éloigné de tout secours et avoir besoin de quelque personne puissante qui avec l'assistance de ses amis put soutenir l'effort de ces barbares y faisant construire quelques réduits, jugeant que Louis de Lauzon, écuyer, seigneur de la Citière et de Gaudarville, se résoudrait à défendre ce poste si on lui accordait ce petit espace de terre," c'est pour ces considérations que ce titre lui fut accordé [2].

Comme on le verra plus tard Louis de Lauzon sut justifier la confiance que le gouverneur reposait en lui.

(1) *Pièces et documents de la tenure seigneuriale*, p. 383.

(2) Ibid. p. 384.

Le premier juillet 1652 était arrivé à Québec un nouveau fils du gouverneur, M. Charles de Lauzon, sieur de Charny (1). Un mois auparavant (2), Charles d'Ailleboust, sieur des Musseaux, gouverneur de l'île de Montréal, avait acquis à Montréal au nom de ce nouveau venu un certain espace de terrain. Le gouverneur lui donna le titre de grand maître des eaux et forêts de la Nouvelle-France, fonction que l'un de ses parents avait occupée dans le Poitou, puis lui fit cadeau des fiefs de Charny et de Lirec dans l'île d'Orléans et de ses droits sur la seigneurie de la côte de Beaupré.

Titulaires de charges importantes, en possession des propriétés les plus considérables de la colonie, il ne restait plus qu'à trouver aux fils de Lauzon de riches alliances.

Dix jours après son arrivée dans la colonie, le 23 octobre 1651, le grand sénéchal Jean de Lauzon, épousait, à Québec, demoiselle Anne des Prés, fille de noblehomme Nicolas des Prés et de Madeleine Le-

anne des prez

blanc (3). La noce dura trois jours. Le P. Rague-

(1) Le navire qui le portait, commandé par Jean Pointel, échoua le 23 juin sur l'île aux Coudres et n'entra au port que le premier juillet.—*Journal des Jésuites*—p. 171.

(2) 1er juin 1652, greffe de Montréal cité par le juge Lafontaine.

(3) *Registres de la paroisse de Québec. Greffe Audouart* (21 octobre 1651) Articles du mariage de Jean de Lauzon, grand sénéchal. Les P. P. Ragueneau et Vimont, Duplessis Kerbodot et Guillaume des Prés signèrent cet acte. Le *Journal des Jésuites*, parlant de ce mariage, dit : *Faciente sacrum P. Vimont quia parochi locum tenebat*—(p. 163.)

neau, supérieur des jésuites, alla au premier diner, le P. Vimont y fut le lendemain et le P. Jérôme Lalemant le troisième jour.

Le grand sénéchal avait connu sa fiancée à bord du navire qui l'avait amenée de France. On a vu que parmi les passagers se trouvait M. Guillaume Duplessis-Bochart, sieur de Kerbodot, qui avait pris une part active à la fondation de Trois-Rivières. Protégé par le cardinal de Richelieu qui était son parent, depuis plus de vingt ans il remplissait dans la colonie des fonctions de confiance, dans l'exercice desquelles il s'était acquis le respect de tous ([1]).

C'était d'après le témoignage des contemporains, un homme plein d'honneur et de courage.

Revenu de France avec M. de Lauzon en octobre 1651 il emmenait avec lui deux soeurs et un frère de sa femme. Anne, l'ainée de ses deux belles soeurs, épousa, comme nous venons de le dire, le grand sénéchal, et Geneviève, la cadette, devint, le 29 avril 1653, la femme de Couillard, sieur de l'Espinay, dont une des filles, Jeanne, unit son sort à un officier du régiment de Carignan, Paul Dupuy, seigneur de l'île aux Oies, procureur du roi, puis lieutenant général de la prévôté à Québec. Guillaume des Prés, beau-frère du grand sénéchal, se noya le 22 avril 1652 près de Trois-Rivières ([2]). Le gouverneur nomma le beau-frère de son fils, M. Duplessis de Kerbodot, à la place de la Potherie comme gouverneur de Trois-Rivières avec 5250 livres d'appointement par année ([3]). Le 10

(1) Ferland.
(2) *Journal des Jésuites.*
(3) Sulte—*Chronique trifluvienne.* p. 117.

novembre 1651, le vaisseau la *Sainte-Anne*, sur lequel M. Duplessis se rendait à Trois-Rivières pour y prendre possession de son gouvernement toucha sur les roches une lieue plus bas que le cap à l'arbre, près de Lotbinière, et coula. Les passagers n'échappèrent à la mort que par miracle (1).

Charles de Lauzon, sieur de Chamy, arrivé le 1er juillet 1652, épousa le 12 août suivant Marie-Louise Giffard, fille de Robert Giffard, seigneur de Beauport, et de Marie Renouard. Ce fut le P. Jérôme Lalemant qui fit la bénédiction nuptiale en présence de M. Duplessis, gouverneur de Trois-Rivières, et de M. de Hauteville, lieutenant général de la sénéchaussée du pays (2).

Enfin, le troisième des fils du gouverneur, Louis de Lauzon, sieur de la Citière, épousa à Québec le 5 octobre 1655 damoiselle Catherine Nau, fille de feu Jacques Nau de Fossembault (3) et de Dame Catherine Granger (4). Le père de Catherine Nau avait occupé la charge de conseiller du roi et de receveur des finances en Berry (5). En parlant de la femme de Lauzon de la Citière, l'annalyste de l'Hôtel Dieu de Québec dit : " C'était une demoiselle de Pau que la duchesse d'Aiguillon avait envoyé en 1655 aux religieuses de l'Hôtel-Dieu pour être religieuse chez elles. Elle avait beaucoup d'esprit et de piété, mais point de vocation." Mademoiselle Nau apporta en dot trois mille livres.

(1) *Journal des Jésuites*.— p, 164.

(2) *Registres de la paroisse de Québec*.—*Journal des Jésuites*. p. 174.

(3) On a donné ce nom de Fossembault à une seigneurie à l'arrière de Gaudarville.

(4) *Registres de la paroisse de Québec*.

(5) Greffe Audouart, cité par le juge Lafontaine (15 juillet 1659).

Une de ses sœurs, Michelle-Thérèse, épousa le 22 octobre 1663, Joseph Giffard, sieur de Fargy, fils du seigneur de Beauport. A ce mariage assistait Louis Gaudais, sieur du Pont, que le roi avait envoyé cette année même comme commissaire général pour prendre possession de la colonie au nom de la Couronne. Gaudais du Pont était l'oncle des demoiselles Nau (1).

Par leurs alliances les fils du gouverneur de Lauzon se trouvèrent à faire partie des familles souche de la colonie, dont les Giffard et les Couillard formaient alors avec les Aubert de la Chenaye et les Juchereau le groupe le plus important.

En donnant à ses fils de grandes propriétés à la condition de défendre ceux qui s'y établiraient, en unissant leur sort à des filles du pays, M. de Lauzon voulait inspirer la confiance aux colons découragés par de longues années de lutte. C'était le meilleur moyen de montrer à ceux qui voulaient cultiver la terre et non pas s'occuper seulement de trafic et de pêche le désir sincère qu'il avait de fonder sur les bords du St-Laurent un établissement stable, capable d'assurer l'avenir d'un grand nombre de familles de France.

On a dit que M. de Lauzon, qui voulait établir ses enfants, n'avait pas négligé les moyens et qu'il avait su leur tailler une large part dans la carte du pays. On lui a imputé des raisons particulières plutôt que des motifs d'intérêt public en se rendant au Canada (2). Quels reproches pourraient-on lui fai-

(1) Il mourut à Québec en décembre 1665.

(2) Faillon.—Le juge Lafontaine.

re d'avoir concédé à des membres de sa famille des domaines incultes et sauvages à la charge de les coloniser et de les défendre avec leur sang, quand les compagnies ou le roi donnaient ces mêmes propriétés à qui voulait les prendre ?

M. de Lauzon, qui avait occupé en France les plus hautes positions, pouvait y trouver pour ses enfants un avenir beaucoup plus brillant que dans les forêts d'Amérique. L'ainé était déjà conseiller au parlement de Bordeaux. Un autre était chanoine à Paris. Le grand sénéchal Jean de Lauzon protégé par le duc d'Epernon aurait eu dans l'armée un avancement rapide.

Nous reviendrons plus tard sur ces accusations. Nous voulons prouver auparavant que les fils de Lauzon se montrèrent dignes des charges que leur père leur avait confiées, et qu'ils travaillèrent sérieusement à l'avancement de la Nouvelle-France soit en la défendant contre l'ennemi, soit en y appelant des colons.

CHAPITRE SEPTIÈME

La seigneurie de Lauzon.—Concessions données par le sénéchal de 1652 à 1656.—Nouveaux colons.—Les Sevestre, Gautier de la Chenaye, Cadoret.—Le ruisseau Amyot.—La famille Guay.—M. d'Ailleboust et le fief Saint-Vilmé.—Jean Bourdon et le fief Ste-Anne.—Gabriel Lemieux, Louis Bégin et Nicolas Pré.

En dépit des incursions continuelles des Iroquois, le grand sénéchal Jean de Lauzon commença dès le printemps de 1652 à attirer des colons sur la seigneurie de Lauzon devenue son apanage. Nous avons vu qu'à l'arrivée des de Lauzon dans la colonie, les seuls colons établis dans cette seigneurie étaient : Guillaume Couture, François Bissot, Pierre Mivile, François Mivile et Jacques Coquerel, sans compter le fief donné aux ursulines près de la rivière du moulin et une certaine étendue de terre aux pères jésuites aux alentours de *la Cabane des Pères*.

Les jésuites, ayant exprimé le désir de faire tout en leur pouvoir pour donner l'assistance religieuse aux habitants de cette seigneurie, M. de Lauzon, père, le 21 janvier 1650, leur avait signé à Paris un nouvel

octroi de terre en simple rôture de cinq arpents sur quarante avoisinant leur premier établissement.

Le 6 avril 1652, le grand sénéchal donnait à François Bissot une concession pour son fils aîné Jean-François (1), puis augmentait l'établissement déjà occupé par Pierre Mivile. Dans l'été (20 juillet 1652) Charles Sevestre s'établissait aussi dans la seigneurie de Lauzon avec son fils Ignace Sevestre et Jean Gagnon(2).

La famille Sevestre était arrivée depuis assez longtemps déjà dans le pays. Etienne Sevestre, le premier qui vint de France, avait eu trois enfants. L'aîné, Etienne, se noya en 1640 avec Adrien d'Abancour dit la Caille, grand-père du voyageur Louis Jolliet, dans les îlots de Bellechasse où ils étaient allés à la pêche. Jacques, le cadet, qui possédait quarante arpents de terre sur les plaines d'Abraham, mourut célibataire en 1685 et Charles, son troisième fils, qui prit une terre dans Lauzon, était commis-général des magasins de la Compagnie à Québec.

Ce dernier, marié à Marie Pichon en 1627, eut de cette union six enfants, deux garçons et quatre filles. Nous verrons plus tard la fin tragique d'Ignace, l'aîné de cette famille. Charles, le cadet,

(1) Cette terre se trouvait voisine, du côté-ouest, de l'établissement de Bissot père.

(2) Répertoire Becquet.

se noya à Montréal, en 1661. Les filles firent d'excellents mariages. Marie Madeleine épousa Jacques Loyer sieur de la Tour, sergent au fort de Québec ([1]), puis en secondes noces Louis de Niort, sieur de la Noraye, qui venait de Saint-Saturnin de Poitiers. Denise devint la femme d'Antoine Martin dit Montpellier, soldat et cordonnier. A ses noces cinq soldats dansèrent une espèce de ballet dont on parla beaucoup dans le temps ([2]). Elle épousa en deuxième mariage Philippe Neveu, tailleur, qui a laissé son nom aux buttes à Neveu, où se déroulèrent les derniers épisodes du siège de Québec. Marguerite donna sa main à Etienne de Lessart qui fit don à la fabrique de la paroisse de Ste-Anne de Beaupré d'une terre sur laquelle se trouve aujourd'hui bâtie la basilique de la grande thaumaturge. Louis Rouer de Villeray, lieutenant général civil et criminel à Québec, épousa, en 1658, Catherine, la quatrième des filles.

Charles Sevestre obtint, avant 1657, près de Montréal, une seigneurie de quatre lieues de front dont fut formée plus tard la paroisse de la Noraye. ([3]). Cette paroisse fait actuellement partie du comté de Berthier. Ce colon attira dans la seigneurie de Lauzon plusieurs membres de sa famille. Lorsqu'il épousa Marie Pichon elle était veuve de Philippe Gau-

(1) Contrat de mariage du 26 octobre 1653 (greffe Audouart). Signent au contrat : le gouverneur de Lauzon, de Maisonneuve, d'Ailleboust, Jacques Sevestre, oncle paternel, Guillaume Gauthier, Denis Duquet, Charles Gauthier, Antoine Martin dit Montpellier, Etienne de Lessard. Loyer de la Tour était de la Flèche en Anjou. Sevestre donna à sa fille 800 livres.

(2) *Journal des Jésuites* (1655).

(3) Voir *Titres Seigneuriaux* p. 327, 27 avril 1689. Partage entre ses héritiers du 13 mars 1692 (greffe Aubert).

tier, sieur de Comporté(1). De ce premier mariage Marie Pichon avait eu plusieurs enfants. Dans l'automne de 1652 (26 octobre) (2) son fils ainé Guillaume Gautier, sieur de la Chenaye, obtint du sénéchal une terre voisine de celle de Charles Sevestre. Dans une pièce du 7 octobre de la même année, Guillaume Gautier est désigné comme " habitant ordinairement à la Pointe de Levy", ce qui prouverait qu'il y avait commencé un établissement avant d'en avoir obtenu le titre de propriété. Cette même année, le *Journal des Jésuites* nous apprend que le 27 septembre la maison de la Chesnaye à la Pointe de Lauzon, avait brûlé, et que sa fille ainée, agée de trois ans, avait péri dans

Lachenaye Gautier

les flammes. C'est à la suite de ce malheureux accident que Guilaume Gautier de la Chenaye donnait

(1) Il ne faut pas confondre ce Philippe Gautier, sieur de Comporté, avec le personnage du même nom qui fut nommé prevôt de la maréchaussée de Québec, le 9 mai 1677. (*Rég. ins. cons. sup.* vol. I, p. 78). Ce dernier Comporté était soldat volontaire dans la compagnie de Fouïlle, capitaine d'infanterie, son oncle, lors en garnison au bourg de la Motte Saint Horaye, en Poitou, lorsqu'un soldat nommé La Noraye raconta à sept ou huit de ses camarades que, le 19 juillet 1665, battant la caisse par ordre aux coins des rues et carrefours pour raccoler des recrues, le juge Bonneau l'avait maltraité et lui avait enlevé sa caisse. On décida de venger un pareil affront. Vers huit ou neuf heures du soir Comporté, accompagné de ses camarades, se rendit auprès de Bonneau qu'ils rencontrèrent comme il venait de souper, avec sept ou huit personnes armées d'épée. On en vint aux mains. Deux hommes du parti de Bonneau furent blessés et moururent quelque temps après. Des poursuites furent intentées aux soldats, mais la compagnie fut envoyée à la Nouvelle-France. Comporté s'y comporta bien, fut choisi par l'intendant Talon comme commissaire général des vivres puis plus tard fut nommé prévôt de la maréchaussée. Pendant ce temps là, i avait été jugé et condamné à mort par contumace. Au mois de juin 1680 le ro lui pardonna et des lettres de rémission furent enrégistrées à Québec. (Rég. ins. cons. sup. Vol. 1, p. 64).

(2) Répertoire Becquet.

permission à Philippe Hulin, son domestique, de louer ses services à qui bon lui semblerait pourvu qu'il lui donna deux mois de son travail au printemps de 1653. Il lui promettait en retour quatre livres tournois (1). Jacques Coquerel, près duquel François Mivile avait pris une terre en 1649, était le frère de Guillaume Gautier de la Chenaye. Ce dernier avait épousé à Québec en 1648 (2) Esther de Lambourg, fille de Nicolas de Lambourg, sieur de la Feuillée, domicilié au village de ce nom, près d'Epernon. Il eut de ce mariage cinq enfants qui moururent sans laisser de postérité. Gautier de la Chesnaye décédait à son tour en 1657 laissant ses biens à son frère cadet Charles Gautier dit Boisverdun. Boisverdun était l'un de ces braves et courageux colons qui s'était associé, sous la conduite de Lauzon de la Citière, pour défricher les terres du Cap Rouge. Les Iroquois semblent avoir eu une prédilection particulière pour les grains et les bestiaux de ce colon. Plus d'une fois, il dut les chasser de ses granges à coup de fusil (3). Dans les pays de chasse de l'autre monde, il ne manque pas de ces farouches maraudeurs qui pourraient témoigner du coup d'œil rapide et sûr de Boisverdun.



(1) Greffe Audouart 7 octobre 1653.

(2) Contrat de mariage reçu par Bermen.

(3) *Journal des Jésuites*, pp. 151, 244, 245.

Gauthier de la Chenaye avait une sœur Catherine qui épousa, en 1638, Denis Duquet. Ce dernier vint s'établir en 1652 non loin de Gautier et de Sevestre. Il mourut en 1676, à l'âge de 70 ans, laissant onze

enfants(1). L'ainé, Pierre Duquet, sieur de la Chenaye, fut notaire royal à Québec, de 1663 à 1687, et occupa plusieurs charges de confiance. Une de ses filles, Françoise, épousa le chirurgien Madry qui fut avec Claude Charron l'un des premiers échevins de Québec (1663). C'est le quatrième enfant de Denis Duquet, Jean Duquet dit Desroche, qui perpétua la lignée de cette famille dans Lauzon. Les Duquet obtinrent en 1672 de l'intendant Talon un fief qui porte encore leur nom et qui se trouve dans le comté de Lotbinière (2).

C'est ainsi que Charles Sevestre avait groupé autour de son établissement sur les hauteurs de Lauzon les Gautier de la Chenaye et les Duquet. Quelques années après il y appelait encore son gendre Antoine Martin Montpellier (3). François Blondeau, qui s'établissait dans la même région le 11 dé-

(1) Denis Duquet était gaucher ainsi qu'on peut le voir par sa signature autographe que nous reproduisons dans le texte. Il faut lire cette signature de droite à gauche.

Titres Seigneuriaux p. p. 289, 290.

(2) 1 février 1655.—Concession par le sénéchal à Antoine Martin Montpellier, de 150 arpents. Repertoire Audouart.

cembre 1652, (1) travaillait d'ordinaire pour Charles Gautier de Boisverdun (2).

Pierre Mivile, établi depuis 1649, dans la seigneurie y attirait aussi en 1652 (3) son petit fils Charles Amyot. Celui-ci prenait une terre sur les bords d'un torrent qui traverse le territoire maintenant connu sous le nom de Saint-David de Lauberivière et qui a gardé son nom : *le ruisseau d'Amyot.*

A ceux-ci vint se joindre le même automne (11 novembre 1652 (4) George Cadoret. Lauzon obligea ce dernier pour toute redevance, de lui payer la trentième partie du saumon et de l'anguille qu'il pêcherait dans le fleuve.

Pendant que ces colons attaquaient courageusement la forêt qui dominait alors la falaise en face des plaines d'Abraham, le grand sénéchal plaçait en avant-garde sur la rive gauche de la Chaudière son frère Charles de Lauzon, sieur de Charny, auquel il donnait un domaine de huit arpents de largeur, vis-à-vis la

(1) Titre de ce jour (Becquet).

(2) Le 18 août 1653 (greffe Audouart). Il s'engage envers Gautier à lui rendre service pour un mois et demi en retour de quatre barriques d'anguilles salées, lui Blondeau fournissant les futailles.

(3) Titre du 1 Novembre.—Répertoire Becquet.

(4) Greffe Audouart.

rivière du Cap Rouge, où Lauzon de la Citière protégeait avec ses censitaires les approches de Québec (1).

En cette année 1652, Jean Guyet dût se fixer aussi dans Lauzon, voisin de l'établissement de Guillaume Couture, du côté de l'est. En effet, le 10 novembre 1652, M. Jean le Sueur le mariait à Jeanne Mignon, *disant solennellement la messe à la Pointe de Lévi, ou côte de Lauzon, en présence des Sieurs Bissot et Couture* (2). Guyet est le nom patronymique de la famille Guay qui compte aujourd'hui un si grand nombre de représentants dans la vieille paroisse de St-Joseph et sur toute la seigneurie de Lauzon. Jean Guyet, venu au Canada en 1646, avait été à son arrivée envoyé par les Jésuites dans la mission des Hurons. C'est là où il fit la connaissance de Guillaume Couture, auprès duquel il vint se fixer après son retour. Le gouverneur de Lauzon voulut être le parrain de son premier enfant. Guyet s'était établi sur une terre qui appartenait aux jésuites et que ceux-ci lui vendirent en 1666 (4).

L'année 1653 ne vit pas de nouveaux colons se fixer dans Lauzon, mais le sénéchal y attira des propriétaires qui pouvaient par leur position ou leur esprit d'entreprise y créer des établissements prospères. Le 4 janvier 1653, par exemple, il concédait à Louis d'Ailleboust, écuyer, seigneur de Coullonges, ancien gouverneur de la Nouvelle-France, deux

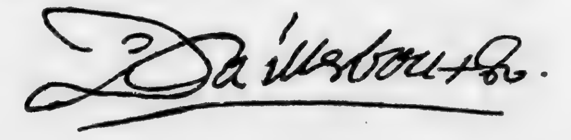
(1) Répertoire Becquet, 16 décembre 1652,

(2) Archives de la cure de Québec.

(3) Journal des Jésuites.

(4) 19 Juin 1666 greffe Becquet. Voir aussi même greffe 15 sept. 1670. Cette terre bordait à l'est le ruisseau qui traverse le terrain de la gare de l'Intercolonial au village Lauzon.

cents arpents de terre sur la côte de Lauzon. Le titre dit : "cinq arpents de front sur le grand fleuve Saint-Laurent sur quarante arpents de profondeur, tenant d'un côté aux terres d'Ignace Sevestre et de l'autre aux terres non concédées suivant les lignes du rhumb de vent à assigner plus tard, pardevant sur le fleuve, en arrière aux terres non concédées et sur la route qui règnera le long des concessions." Cette concession était faite avec droit de chasse et de pêche, à la charge de faire tenir feu et lieu la première année et de payer chaque an le premier octobre, au jour de Saint-Rémi, douze deniers de cens pour chaque arpent mis en terre labourable ou en nature de pré et la trentième partie de l'anguille qui y pourrait être pêché. Les grains devaient être portés au moulin banal quand il en serait établi un, le tout suivant la coutume de Paris, le surplus étant régi par celle de Normandie.



Cinq ans après, le 28 mai 1658, le seigneur de Lauzon augmentait cette première concession de trois arpents de front en descendant le fleuve et lui donnait une profondeur régulière de cent soixante arpents. Ce sont encore ces dimensions que ce domaine possède.

En même temps que le seigneur de Lauzon agrandissait le domaine de M. d'Ailleboust, il l'élevait

au rang de fief et lui donnait sur la réquisition du propriétaire, le nom de " Saint-Vilmé," avec droit de haute, moyenne et basse justice. A chaque mutation le nouveau possesseur devait rendre foi et hommage et payer le revenu d'une année au seigneur suzerain suivant la coutume du Vexin-le-Français enclave de la coutume de Paris. Les appellations des juges du fief devaient ressortir devant le juge prévôt de la seigneurie de Lauzon. M. de Lauzon fit de plus remise à M. d'Ailleboust des cens et redevances dont cette concession était ci-devant chargée. (1)

Madame d'Ailleboust, qui s'appelait Barbe de Boulogne, prétendait descendre de la famille des comtes de Boulogne. Or la femme d'Eustache, deuxième comte de Boulogne-sur-mer et de Lens, en Artois, la bienheureuse Ide, fonda après la mort de son mari le monastère de Saint-Villemer, à Boulogne, dans la ville haute, pour des religieuses de Saint-Augustin (2).

Le nom donné au fief Saint-Vilmé rappelle donc la pieuse fondation de l'ancêtre de madame d'Ailleboust. Saint-Villemer s'est transformé en Saint-Vilmé puis en Villemay.

Ce nom ancien s'est perpétué parmi les descendants des d'Ailleboust. C'est ainsi que dans un état nominatif des secours accordés par l'assemblée nationale aux réfugiés canadiens et acadiens par un décret du 21 février 1791 on voit qu'une rente viagère de deux cents livres a été accordée à Louise d'Aille-

(1) Livre des titres de l'Hôtel-Dieu de Québec, p. 79. Ces titres furent collationnées sur les originaux par l'intendant Bouteroue, le premier octobre 1670.

(2) Voir *Vie des Saints*, par l'abbé Paul Guérin, 1867, t. IV. p. 258, édition des Petits Bollandistes.

boust de Saint-Vilmé, fille d'un ancien officier du Canada, domiciliée à Loches en Touraine.

M. d'Ailleboust, pendant son séjour au Canada, avait obtenu plusieurs concessions mais il ne s'était pas occupé de les mettre en valeur. Il avait eu d'abord le dessein de faire une exploitation de pêche dans le fleuve Saint-Laurent, et le gouverneur de Lauzon lui avait concédé en 1652 toutes les côtes qui s'étendent depuis l'île Miscou jusqu'au cap des Rosiers sur dix lieues de profondeur. Dans ce vaste domaine étaient compris le cap d'Espoir, l'île Bonaventure, l'île Percé, l'île Plate, Gaspé et sa baie magnifique, l'anse au Griffon. D'Ailleboust y devait construire un fort et une habitation, mais il n'en fit rien.

A part plusieurs propriétés considérables dans Montréal et dans Québec, M. d'Ailleboust possédait encore la châtellenie de Coullonges, près de la capitale, et le fief d'Argentenaye sur la pointe est de l'île d'Orléans.

M. d'Ailleboust et sa femme avaient fait vœu de chasteté en contractant mariage. Après la mort de celui-ci arrivée le premier juin 1660, sa femme se trouva propriétaire de tous ses biens en vertu de son contrat de mariage fait à Paris le 6 septembre 1638. C'est elle qui entreprit de les exploiter.

Le fief Saint-Vilmé, situé en face de Québec, dans lequel se trouve enclavé une bonne partie de ce qui forme aujourd'hui la ville de Lévis, ne devait pas manquer de concessionnaires.

Le 28 novembre 1664, on voit Jean Duquet, sieur des Rochers, y prendre une terre de trois arpents de large sur quarante de profondeur (1).

(1) Greffe Michel Filion.

Le même jour, le notaire Pierre Duquet, son frère, se faisait concéder ce qui restait de front de ce fief sur le fleuve Saint-Laurent, c'est-à-dire cinq arpents.(1)

La famille de ces deux concessionnaires était établie depuis longtemps déjà dans la seigneurie de Lauzon. La ferme de Denis Duquet, leur père, touchait une des limites du fief Saint-Vilmé, celle de l'ouest, et Guillaume Gautier de la Chesnaye, leur grand-père maternel, cultivait une exploitation qui joignait le côté opposé, celui de l'est.

Le notaire Pierre Duquet ne garda pas longtemps la terre qui lui avait été concédée dans Saint-Vilmé, et le 9 décembre 1669, il en faisait remise à madame d'Ailleboust (2).

La seigneuresse de Saint-Vilmé avait toujours été animé d'une grande piété. Voulant passer le reste de ses jours au service des pauvres, le cinq juillet 1670, elle donnait tous ses biens aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec (3).

Cette donation comprenait la châtellenie de Coullonges, le fief d'Argentenaye, le fief de Saint-Vilmé, plusieurs terres et maisons à Montréal, des propriétés d'une grande valeur dans la ville de Québec, entre autres un terrain proche de la cathédrale dont elle avait acquis une partie le 30 juin 1665 et le reste le neuf novembre 1668 (4).

Après la mort de son mari, madame d'Ailleboust avait eu pendant plusieurs années maille à partir

(1) Greffe Pierre Duquet.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Greffe Romain Becquet.

avec un de ses neveux, Charles d'Ailleboust des Musseaux, qui prétendait avoir droit à la moitié des biens de son oncle. Le vingt six juin 1668, pour mettre fin à ses obsessions, elle avait signé à celui-ci un acte d'accord devant le notaire Jean Leconte. L'entière donation qu'elle faisait de ses biens à une communauté religieuse n'était pas de nature à ralentir la chasse que le neveu avait jadis fait à la succession de son oncle. Il menaça l'Hôtel-Dieu d'un procès. On dut consulter plusieurs jurisconsultes de Paris, qui donnèrent gain de cause aux religieuses. Cependant, celles-ci, pour se débarasser de d'Ailleboust des Musseaux, préférèrent acheter ses prétentions, et un acte fut dressé à cet effet le quinze octobre 1673 (1).

L'Hôtel-Dieu ne retira pas grands bénéfices du fief de Saint-Vilmé. Les annales du monastère ne font mention quelque fois de cette propriété que pour dire les pêches merveilleuses d'anguille que ses domestiques y faisaient.

L'unique censitaire, Jean Duquet, sieur des Rochers, n'avait rien encore payé sur sa rente en 1694, trente ans après son acquisition. Les religieuses demandèrent au cours de cette année au juge sénéchal de la seigneurie de Lauzon, Guillaume Couture, de l'assigner devant lui pour avoir raison de sa négligence et lui faire donner titre nouvel (2).

En l'année 1653, le sénéchal donna une nouvelle concession de sept arpents à son frère Louis de la

(1) Greffe Gilles Rageot.

(2) Archives de la justice seigneuriale de Lauzon : 27 juillet 1694, permis d'assigner par G. Couture, juge sénéchal. Ordre signifié par l'huissier Métru.

Citière, (1) et sur la langue de terre formée par l'Etchemin et la Chaudière, Eustache Lambert, ancien serviteur donné des jésuites, commença une habitation (2).

Le 15 novembre 1653, par acte devant Mtre. Jean Durand, notaire royal, Lauzon vendait enfin un arrière fief au père François LeMercier, supérieur des missionnaires de la compagnie de Jésus, pour le prix de mille livres. Cet arrière fief de deux cents arpents touchait aux terres déjà possédées par les jésuites dans la seigneurie de Lauzon.

Le juge Lafontaine parle d'une concession faite le 21 septembre 1654 à Paul Chomedey de Maisonneuve que nous trouvons en effet inscrite au répertoire Duquet, mais nous n'avons pas pu consulter l'original qui est disparu. C'est peut être cette concession qui a fait dire à l'abbé Faillon que M. de Lauzon voulut établir les colons de Maisonneuve dans ses seigneuries (3).

En 1653, la côte de Lauzon possédait déjà assez d'habitants pour avoir un représentant dans le corps des syndics qui fut alors établi à Québec. Cet honneur échut à François Bissot (4).

En donnant à l'ancien gouverneur d'Ailleboust le fief Saint-Vilmé, la famille de Lauzon avait voulu reconnaître les services rendus, lorsqu'absente du pays il avait pris ses intérêts.

(1) Titre cité par le juge Lafontaine et vu au repertoire Becquet (15 novembre 1653).

(2) Titre au greffe Peuvret le 11 octobre 1653.

(3) *Histoire de la colonie française au Canada*, II, 341.

(4) *Journal des Jésuites.*

On se souvient qu'à son passage à Québec, en 1644,le grand sénéchal, accueilli dans la famille de Jean Bourdon, avait été parrain d'un enfant qui reçut le nom d'Anne au baptême. Devenu seigneur de Lauzon, il voulut donner à Jean Bourdon, sieur de Saint-François, une marque de son amitié, et le 30 mars 1655 (1) il lui accordait une terre qui fut élevée au rang de fief noble le 29 mai 1658 (2).



Ce beau domaine de neuf arpents de largeur sur cent soixante arpents de profondeur (3), situé au centre du village actuel de Lauzon, Jean Bourdon le donna le 18 octobre 1660, aux religieuses ursulines de Québec pour la dot de sa fille Anne qui avait été la filleule

(1) Jean de Lauzon donne à titre de rente à Jean Bourdon 280 arpents de terre, savoir 7 arpents de front sur le St-Laurent sur 40 arpents de profondeur, bornée devant au fleuve, en arrière à une route qui sera ouverte plus tard, d'un côté à Jean-François Bissot, de l'autre à Gabriel Lemieux. Charges : un denier de cens par arpent, la 30ième partie de l'anguille et du saumon qui y sera péché. Il ne pourra vendre avant d'avoir douze arpents en labour. Moudre les grains au moulin banal quand il y en aura un. *Cahier censier de Lauzon*, p. 70.

(2) Requis par le sieur Bourdon de Saint-François d'augmenter sa concession du 30 mars 1655 et d'ériger le tout en fief—voulant bien traiter le dit Bourdon—nous augmentons cette concession de deux arpents de front sur le fleuve et la portons à cent soixante arpents de profondeur et nous érigeons icelle en fief noble avec haute, moyenne et basse justice à charge de foi et hommage et du revenu d'une année en cas de mutation. Voyez *déclaration* et *aveu* des Ursulines à Caldwell, le 6 juin 1826, *greffe Félix Têtu*.

(3) Procès verbal de ligne du 27 juin 1787 par l'arpenteur Plamondon.

du sénéchal (1). Il est encore en la possession de cette communauté et porte toujours le nom de fief Sainte-Anne qui lui fut donné il y a deux siècles.

Jean Bourdon a été un des colons les plus en vue des commencements de la colonie et il convient que nous donnions ici quelques mots sur sa carrière.

Bourdon arriva à Québec le 8 août 1634 avec M. Le Sueur de Saint-Sauveur, ancien curé de Thury en Normandie. Il épousa l'année suivante, 9 septembre 1635, Jacqueline Potel. Comme ingénieur et arpenteur il rendit alors les plus grands services à la colonie naissante. Le 23 mai 1637, le gouverneur de Montmagny lui concédait cinquante arpents de terre dans la banlieue de Québec, au pied du coteau Ste-Geneviève (2). Le 10 mars 1646, il lui accordait encore soixante et quinze arpents de terre au même endroit, sur le coteau Ste-Geneviève, le long du chemin qui va de Québec au Cap Rouge (3). L'abbé de St-Sauveur reçut

(1) Dans le cahier censier de la seigneurie de Lauzon, on lit la pièce qui suit : " Je certifie à tous qu'il appartiendra qu'en cas que le bon Dieu disposât de ma personne, je cède, donne et délaisse à toujours et à jamais le fief que j'ai à la Pointe de Lévy au profit des R. M. Ursulines. Telle est ma dernière volonté. Fait à Québec, ce 18 octobre 1660. Bourdon." Sur le dos est écrit : à Monsieur, Monsieur de St-Sauveur à St-Jean. " Je déclare à tous qu'il appartiendra que la présente concession, quoiqu'elle soit à mon nom, elle a été donnée en faveur de ma fille Anne Bourdon, excepté cent arpents de bois de terre que j'ay retins par devers moi et pour en faire et disposer ainsi que j'adviseray bon estre sans aucune redevence, c'est pourquoi je m'en demets dès a présent au profit de ma dite fille Anne Bourdon et des Révérendes Mères Ursulines pour en jouir par les dites mères ainsi qu'elles aviseront bien être à l'exception des dits cents arpents au bout de la concession de terre de 160 arpents en la dite seigneurie Ste-Anne, côte de Lauzon. Fait le 12 octobre 1660. Bourdon" *Cahier censier* pp. 68, 69, 70, 71,

Voyez *Ursulines de Québec*, vol. I, p. 279. Anne Bourdon, annalyste des Ursulines jusqu'en 1711, fut la première supérieure canadienne de cette maison. II pp. 68, 69, 70.

(2) *Titres seigneuriaux*, p. 357.

(3) Ibid. p. 114.

lui aussi une semblable concession dans la même région. Les deux amis travaillèrent alors de concert à y créer un établissement considérable afin de couvrir la petite capitale contre les invasions des Iroquois. Ils y firent des grandes dépenses, bâtirent un fort et une chapelle qui prit le nom de St-Jean. Le gouverneur de Lauzon, pour récompenser ces deux courageux pionniers de leur zèle, augmenta cette belle propriété, en lui donnant la rivière St-Charles pour limite (1). Cette terre fut élevée plus tard au rang de fief et prit le nom de St-Jean et de St-François (2). Bourdon obtint aussi de la compagnie de la Nouvelle-France une seigneurie près de Trois-Rivières, par titres du premier décembre 1637, et du 6 avril 1647 (3). Enfin le 15 décembre 1653, il reçut pour son fils Jean François, la seigneurie de Dombourg, qui depuis a pris les noms de Neuville et de Pointe-Aux-Trembles(4).

M. Bourdon s'occupa activement à attirer des colons sur ses terres. Il jouissait d'une haute réputation de probité et d'intelligence. On le vit occuper les premiers emplois. La Compagnie de la Nouvelle-France le choisit en 1661 comme son procureur fiscal et il fut le premier procureur général du Conseil souverain. Il agit aussi pendant longtemps comme ingénieur en chef de la colonie. Bourdon possédait les connaissances les plus variées si l'on en juge par le rôle qu'il a joué dans les occupations les plus diverses.

(1) 30 décembre 1653, ibid. p. 116.

(2) 19 mars 1661, p. 352, ibid.

(3) Ibid. pp. 357, 358.

(4) Ibid. p. 390.

Ses voyages sur la côte du Labrador et dans la baie des Esquimaux lui ont procuré un rang distingué parmi les découvreurs de l'Amérique du Nord (1).

Jean Bourdon laissa deux fils : Jean-François Bourdon, sieur Dombourg, et Jacques Bourdon, sieur d'Autray. Jacques s'occupa pendant dix à douze ans avec Cavalier de la Salle à la découverte du Mississipi et de la mer du sud. Le roi lui accorda un brevet de premier lieutenant de la compagnie du détachement de la marine qui servait avec de la Salle. Il acquit une seigneurie au fort Saint-Louis des Illinois. De là, il accompagna Tonty avec les troupes qui prirent part aux campagnes de la Barre et de Denonville contre les Iroquois. Au printemps de 1688, il fut tué par les sauvages comme il revenait de Cataracoui. Son frère Dombourg, qui était alors en France, fut son unique héritier (2).

Jean Bourdon, son père, était mort, vingt ans auparavant, en 1668. Il avait épousé en deuxième mariage une femme qui est restée célèbre dans l'histoire de la colonie par la part qu'elle a prise à l'immigration. C'est, en effet, Anne Gasnier, la seconde femme de Jean Bourdon, qui eut la garde et la direction des filles que l'on envoyait de France pour les donner en mariage aux colons.



(1) *Journal des Jésuites* (1ère édition) pp. 209 et 218., *Relations*, Vol. III, p. 9.

(2) *Jugements du Conseil Supérieur*, III—p. 247-11 Oct. 1688.

Quoique Jean Bourdon n'ait pas pris une part bien active à la colonisation de la seigneurie de Lauzon, on n'y a pas perdu complètement sa mémoire. C'est lui qui arpenta les terres des premiers habitants, leur donna bornes et traça des chemins. Plusieurs anciens parlent encore vaguement d'un ingénieur français qui fit dans Lauzon de grands travaux de canalisation, près de l'église de Saint-Joseph, pour amener les eaux de plusieurs ruisseaux à un moulin dont on voyait encore les restes il y a quelques années sur le terrain de la gare actuelle du village de Lauzon.

Sur les hauteurs qui couronnent le village, au milieu d'une grande plaine, où chaque année viennent camper les volontaires de la région, se trouve un étang qui porte le nom de *mare à Popon*. C'est de tradition que cet étang fut creusé du temps des Français. Quelques-uns même rapportent qu'on y pouvait voir autrefois les ruines d'une ancienne maison. Tout cela est vague et ne mérite guère qu'on s'y arrête, cependant comme cette mare est creusée près de l'ancien fief Sainte-Anne, il pourrait se faire que ce nom de Popon fût une corruption de Bourdon. On trouve des transformations de mots encore plus étranges.

Quoiqu'il en soit, nous croyons avoir prouvé suffisamment que le grand sénéchal s'occupa sérieusement de coloniser sa seigneurie dès les deux premières années de son arrivée dans le pays.

Le peuplement de Lauzon devait s'opérer un peu plus lentement que celui des prairies plantureuses de Beauport et de Beaupré. Le sol rocheux qui avoisine

la falaise qui borde le fleuve Saint-Laurent en face de la capitale est moins propice, en effet, aux défrichements qu'en ces endroits qui sont les plus beaux du Canada. Si, à la pointe de Lévy, où Couture et Bissot s'étaient tout d'abord fixés, le sol est plan ou à peine soulevé par quelques mamelons, en gagnant vers l'ouest la côte s'élève jusqu'à former une muraille coupée à pic d'une altitude régulière de cent à cent cinquante pieds.

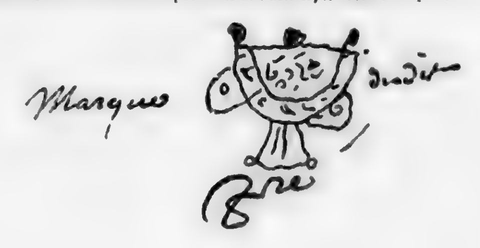
Au pied de cette muraille les eaux du fleuve venaient battre ne laissant qu'un sentier de piéton sur les galets quand elles se retiraient. De ci et de là dans cette longue muraille les ruisseaux qui tombent des hauteurs ont formé des brêches, et charroyant des terres ou les détritus des forêts qu'ils traversent dans leur course, ils ont formé avant de se jeter au fleuve des anses spacieuses et profondes entourées de quelques arpents de bonne terre végétale. C'est au fond de ces anses, au pied des brèches qui permettaient de gravir la falaise jusque sur la hauteur, que depuis 1649 les colons étaient venus se fixer. Les Mivile par exemple s'étaient groupés dans la belle prairie au pied de la coulée Patton. En 1652 Sevestre avec les Gautier, les Duquet et les Cadoret avait choisi la coulée Tibbits à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la gare du Grand-Tronc à Lévis. D'Ailleboust avait pris son fief près du même endroit, Les Ursulines établirent leur ferme dans le delta formé par la rivière du moulin. Amyot avait blotti son habitation à l'abri de la tranchée par où se précipite le torrent qui a gardé son nom.

En 1655, un nouveau groupe de colons se dirigea vers la pointe de Lévy près des établissements de Couture, de Bissot, de Bourdon et de Guyet où l'accès par le fleuve était plus facile. Le 20 novembre, le sénéchal donnait des titres de propriété à Gabriel Lemieux, à l'ouest de Jean Bourdon, puis à Nicolas Pré et à Louis Bégin (1), toujours en gagnant l'ouest. Ces terres d'une étendue uniforme de trois arpents de front sur le fleuve sur quarante arpents de profondeur étaient soumises aux mêmes redevances seigneuriales : un sol de cens par arpent, la onzième anguille ou saumon, deux chapons vifs, l'obligation de moudre les grains au moulin banal quand il y en aurait un, le droit de retrait suivant la coutume de Normandie. Pré (2), Lemieux, Bégin

(1) Greffe Audouart.

(2) Voici le résumé du contrat de mariage de Nicolas Pré, en date du 20 août 1656. *(Greffe Audouart).* Florent Buisson et Jeanne Gnomme, sa femme, stipulant pour Mathurine Buisson, leur fille, et Nicolas Pré, fils de Romain Pré et de Marie de Creux, de la paroisse d'Abbeville, sur Montfort, en Normandie, habitant de la Nouvelle-France, mtre-potier. Stipulent communauté de biens, et un douaire de 200 livres. Présents ; François Bissot, sieur de la Rivière, Marie Couillard, sa femme, Pierre Le Forestier, marchand de Québec, Gabriel Lemieux et François Becquet.

Pré, ne sait pas signer son nom, mais il appose au contrat une marque bien caractéristique. Comme il est potier de son métier, il dessine un pot ;



étaient tous trois normands. Les deux premiers venaient de Rouen, pays d'origine de Couture. Bégin était originaire de Liénard, evêché de Lizieux, de la même région que Bissot. Il avait avec lui son père Jacques Bégin qui acquit une terre dans le fief Sainte Anne, le 4 octobre 1661 (2). Jacques Bégin se noya devant Québec en octobre 1664 et son fils vendit son établissement à Gabriel Lemieux. Cette terre de Jacques Bégin était alors bornée à l'est à Robert Chartier et à l'ouest à Théodore Sureau, aussi censitaire du fief Ste-Anne. Sureau, originaire de Maillezais, en Poitou, avait épousé Françoise Brunet, de la Tour

de Chatel, paroisse de Quimper-Corentin, évêché de Cornouailles, en Bretagne. Elle était veuve de Martin Durand et avait avec elle sa fille Jeanne, née de son premier mariage. Louis Bégin épousa Jeanne Durand sa voisine le 21 juillet 1668.

Telle était la seigneurie de Lauzon au mois d'octobre 1656, lorsque le gouverneur Jean de Lauzon partit pour la France.

(2) Voir greffe Duquet, 22 juillet 1665.

CHAPITRE HUITIÈME

Position critique de la colonie.— Le grand sénéchal à l'avant-garde.— Mort de Duplessis-Kerbodot.— Les Iroquois sont partout.— Embuscade à la pointe de Lévy.— Supplice de deux sauvages.— Comment de Lauzon de la Citière défend sa seigneurie du Cap-Rouge.

Le gouverneur de Lauzon était arrivé dans la colonie à une de ses époques les plus critiques. Au désordre des finances venait s'ajouter la guerre implacable que lui faisaient les Iroquois dont les bandes se répandaient de plus en plus nombreuses harcelant sans cesse les colons et venant narguer les autorités jusque sous les canons de Québec. Jamais ces barbares n'avaient montré autant d'audace et de tenacité. L'année 1652 s'annonçait sous de fâcheux auspices. Le danger menaçant du côté des Iroquois joint à la certitude maintenant acquise que l'on ne recevrait aucun secours du côté de la France mettait la colonie au bord d'un abîme dans lequel chacun se voyait rouler.

Homme de qualité, très vertueux même (1), M. de Lauzon avait pu du fonds de son cabinet diriger avec

(1) *Histoire de l'Hotel-Dieu de Québec*, p. 92.

succès les rouages d'une administration très compliquée, mais il n'avait jamais fait la guerre, et rendu à l'âge de soixante dix ans, il lui était impossible de repousser avec vigueur les attaques de cette meute acharnée. Son fils, le grand sénéchal, bon militaire qui avait servi pendant plusieurs années dans les armées du roi, essaya de le remplacer. Il volait partout où le danger menaçait.

Les nouvelles étaient que le point de concentration de l'attaque serait en 1652 les Trois-Rivières. Dans les derniers jours de février, le grand sénéchal y fit une visite accompagné de M. Robineau et de quinze soldats (1). Déjà les ennemis y avaient commencé leurs ravages. Le 2 mars, un parti de sauvages amis était attaqué par 50 Iroquois. M. de Lauzon devait être bientôt frappé par la main de ces barbares dans ses plus chères affections. Le 12 août, comme nous l'avons vu, M. de Charny s'était marié à Québec. Le gouverneur de Trois-Rivières, Duplessis, assistait aux noces. De retour dans son gouvernement, il apprend que des Iroquois ont attaqué des colons au Cap de la Madeleine, il veut se jeter immédiatement à leur poursuite. C'est en vain qu'on essaye de le dissuader. Parti du fort de Trois-Rivières le 19 août avec 50 Français, il rejoint l'ennemi à une lieue de là sur une plage de vase peu propre au débarquement. Il ne veut pas tenir compte de cette difficulté, met pied à terre avec sa petite troupe se jette tête baissée sur les Iroquois et tombe mor-

(1) *Journal des Jésuites*, p. 165. 26 février 1652.

tellement blessé. A cette vue sa troupe se disperse et l'Iroquois en massacre une partie (1).

Le 21 août, en apprenant cette triste nouvelle le sénéchal de Lauzon partait pour les Trois-Rivières avec le P. Jésuite Mercier. La consternation régnait dans la bourgade. Quinze hommes avaient été tués ou faits prisonniers, cinquante bestiaux avaient été enlevés, on avait brulé les maisons. La mort de Duplessis privait la colonie d'un bon officier et d'un honnête homme (2). Lauzon releva les courages et partit le 29 au soir pour Québec pour demander de l'aide (3).

Aux environs de Québec tout était dans la consternation. Les annales du temps notent chaque jour les alertes et la vie d'angoisse des pauvres colons. Les féroces sauvages étaient partout. Ce sont des renards en leurs approches, ils attaquent en lions, et disparaissent en oiseaux faisant leur retraite (4). Un pauvre homme travaillera tout le jour proche de sa maison, l'ennemi qui est caché dans la forêt toute voisine, fait ses approches, comme un chasseur fait de

(1) Très brave et très honnête gentilhomme. Il s'est exposé contre le sentiment de ceux qui l'accompagnaient et qui avaient l'expérience de la façon d'agir de ces barbares. Les Iroquois se glorifient de cette action, parce que c'est le premier avantage qu'ils ont sur des personnes d'épée.

Si M. Duplessis s'était tenu sur la défensive au lieu de les poursuivre, ce malheur ne lui serait pas arrivé ni à ses gens ; mais son courage l'a perdu. (*M. de l'Incarnation*).

(2) Il existe chez les Ursulines de Québec un tableau dans lequel M. D'ailleboust et M. Duplessis Bochart, en compagnie d'un chef sauvage, sont représentés sur la route nommée la Grande Allée, maintenant la rue St-Louis.

(3) *Journal des Jésuites*, p. 175—*Petituri auxilium* et *immunitates habitantibus trium fluminum.* Le 31, la femme du sénéchal lui donnait un fils. *Nascitur filius Domino le sénéchal.* (ibid).

(4) Relation de 1658.

son gibier, il décharge son coup en assurance lorsque celui qui le reçoit se pense le plus assuré"[1]. Ils peuvent rester dix jours cachés derrière une souche pour pouvoir assassiner un homme ou une femme, vivant dans cet état avec un épi de blé d'inde. [2] Hier, c'est un frère jésuite qui allant tendre sa pêche à l'anguille près de la Chaudière a vu disparaître ses deux compagnons algonquins. Les barbares les ont pris et les ont entraînés dans les bois. [3] Aujourd'hui on a eu *appercevance* des Iroquois à la côte de Lauzon, dit le vieux journal. *Vanus tamen rumor.* [4] Le 6 mai 1657, les Iroquois tuent à Pierre Miville dit le Suisse une vache sur la grève vis-à-vis son logis. Il tire un pierrier sur eux sans effet. [5] Ils tuèrent encore une truie pleine appartenant au même. Il y avait 40 Iroquois cabanés en quatre cabanes vis-à-vis de Sillery de l'autre bord de la rivière. (*Journal des Jésuites*, p. 209.)

Telle était la vie que menaient les quelques colons qui s'étaient aventurés dans la seigneurie devenue maintenant la propriété du grand sénéchal de Lauzon.

Vers les dix heures du soir, le 5 juin 1660, [6] un groupe de vingt Montagnais accompagné de huit

(1) Relation de 1660.

(2) Lettre de Vaudreuil et Raudot au ministre.

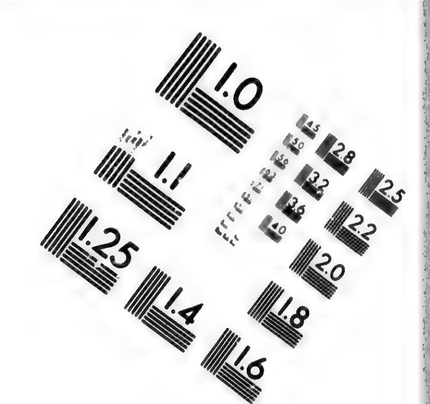
(3) *Journal des Jésuites*, 29 juillet 1651. p. 156.

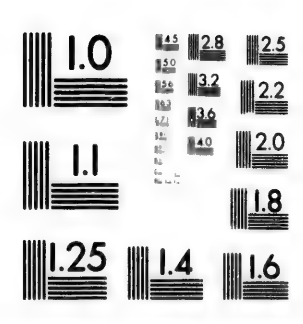
(4) Ibid. 5 mai 1652.—p. 167.

(5) Les Iroquois craignaient extrêmement les canons, ce qui fait qu'ils n'osaient s'approcher des forts. Les habitants, afin de leur donner la chasse et de la terreur, avaient des redoutes en leurs maisons pour se défendre avec des petites pièces. *M. de l'Incarnation*, I. p. 470.

(6) *Journal des Jésuites*, pp. 283, 284.

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





6"


2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.0

Français se tenait accroupi silencieux sur la grève de la pointe de Lévy. On avait eu vent dans la journée qu'un canot monté par huit Iroquois s'était rendu au Petit Cap à un mille au-dessous de l'église de Sainte-Anne, et y avait enlevé Marie Caron, femme de Jean Picard, avec ses quatre enfants. On guettait depuis le coucher du soleil, l'oreille tendue, sur le sable de la grève. Vers dix heures on entendit le clapotement de l'aviron battant la vague. Le canot remontait en silence le long de la pointe de Lévy pour éviter les sentinelles placées du côté de Québec. Les Français et les Algonquins qui les guettaient ne les eurent pas plutôt aperçus dans les ténèbres qu'après avoir déchargé sur eux leurs fusils, ils se jettèrent à la nage pour s'en emparer. Des huit Iroquois qui étaient dans le canot, trois furent noyés, ayant versés en abordant et cinq furent garottés et menés en triomphe à Québec pour y être brûlés. Ceci se passait un samedi. " La pauvre Française captive, dit la relation, loin de s'emporter en plaintes et lamentations, espérait que la Ste-Vierge ne permettrait pas qu'en un jour qui lui était dédié elle périrait au milieu des sauvages et que ses enfants deviendraient infidèles." A la décharge qu'on avait fait sur les canots la malheureuse avait reçu un coup mortel. On la transporta à l'Hôtel-Dieu où elle mourut deux jours après, heureuse de pouvoir recevoir les dernières consolations des religieuses, de ne pas souffrir les tortures des barbares et de sauver ses enfants.

On fit subir aux prisonniers sauvages les derniers supplices. Ils eurent les ongles arrachés, les doigts coupés, les mains et les pieds brûlés et le corps

rôti avec des tisons et des haches chauffées à blanc. Ces tortures durèrent toute la nuit et le jour suivant. Les deux premiers qui furent torturés furent le grand-père et le petit-fils, le premier, vieillard de cinquante à soixante ans, puissant et robuste, et l'autre âgé de dix-sept à dix-huit ans, presque un enfant, d'un naturel tendre, et d'une complexion plus délicate.

C'était la coutume des sauvages de ne point cesser leurs tourments qu'ils n'eussent fait crier le patient. Mais ni les lames de fer rouge dont on lui grillait les chaires, ni les cendres rouges qu'on lui jettait sur la tête après l'avoir scalpée ne purent arracher une plainte de la poitrine du vieux sauvage. Son petit-fils, au contraire, jeune et délicat, ne pouvait imiter son grand-père qui se moquait des tourments.

Et le vieillard touché des cris lamentables de son petit-fils à qui on perçait un pied d'un fer rouge, pendant qu'on brûlait l'autre en l'appliquant et le pressant sur une pierre rougie dans le feu, ne put s'empêcher de dire aux bourreaux : Que ne laissez-vous cet enfant ? Ne suis-je pas capable de satisfaire votre cruauté sans l'exercer sur cet innocent ? On se jeta alors sur le vieillard et avec des épées rougies au feu dont on le lardait dans les parties les plus sensibles, avec des tisons qu'on appliquait sur les chaires vives et des flammes dont on l'environnait, on fit tout ce qu'on pût pour lui arracher une plainte, mais tous ces cruels efforts furent inutiles et il parut comme insensible au milieu de ces horribles tourments.

Enfin ses forces se trouvant épuisées par la perte de son sang et par de si longues tortures, on le jeta

sur un brasier ardent ; mais comme il était robuste et vigoureux, il se releva soudainement au milieu des flammes, fendit la foule et prit sa course, paraissant comme un démon en feu, les lèvres coupées, sans peau sur la tête et presque sur tout le corps. Et quoiqu'il eût la plante des pieds et des jambes toutes roties, il courait si vite qu'on eût peine à le rejoindre, mais comme ce n'était qu'un dernier effort de la nature, ayant enfin tombé, il fut repris, et on le jeta dans le feu où il expira.

Toutes les relations du temps contiennent le récit de quelques uns de ces épisodes sanglants. Dans ces habitations dispersées le long du fleuve, souvent à plusieurs lieues de distance l'une de l'autre, comment se défendre ? Les colons y pouvaient être tous tués ou enlevés sans qu'on pût en savoir rien dans la maison voisine (1).

En s'attribuant leurs vastes domaines le gouverneur de Lauzon et ses fils s'étaient obligés d'y faire venir des familles françaises pour les mettre en culture, mais on conçoit aisément que les hommes assez courageux pour faire face à des bandits du genre qu'étaient les Iroquois étaient rares.

Cependant, Lauzon de la Citière qui essayait dans le temps de coloniser ses domaines du Cap Rouge et de Gaudarville (1654) avait rencontré des colons hardis et entreprenants. Ils prirent ensemble une

(1) En 1655, les Iroquois recommencèrent les hostilités avec plus d'audace que jamais. "Le jour de la fête Dieu, ils surprennent M. Moyen, à l'île aux Oies, qui avait acheté cette place, honnête bourgeois de Paris, et s'y était établi avec toute sa famille. Ses gens étaient à l'écart. Lui et sa femme furent tués, ses enfants emmenés prisonniers. Dans un autre lieu quatre serviteurs de M. Denis, bourgeois de Tours, établi en ce pays ont aussi été surpris et massacrés. (*Lettres de Marie de l'Incarnation*, II, p. 86).

convention qui vaut la peine d'être conservée.—Nous la reproduisons comme une véritable page d'histoire[1].

" Pardevant Jean Durand, notaire en la Nouvelle France et tesmoins soubsignés furent présents en leurs personnes dans le fort St-Louis de Québecq le dimanche de relevé dix neuvième avril mil six cent cinquante quatre : Louis de Lauzon, escuyer, seigneur de la Citière et de Gaudarville, tant en son nom que comme estant aux droits de François Blondeau, Nicolas Pinel, Michel Morin, faisant pour Jacques Archambault, Guillaume de Boysse, et Nault André ayant moitié en la concession du dit de Boysse, Charles Gaultier dit Boisverdun, François Bourque, René Mézeray, Antoine Martin dit Montpellier, d'une part, tous habitants et propiétaires des terres situées au lieu dit le Cap Rouge, seigneurie de Gaudarville,

" Lesquels considérant le danger dans lequel leurs familles se trouvent journellement exposé à cause du peu de secours qu'elles se peuvent mutuellement donner en cas d'attaque dans leur éloignement, et jugeant que le seul moyen de remédier aux surprises et aux advantages que les ennemis peuvent avoir sur eux, est de se tenir dans un réduit et travailler ensemble d'un commun consentement sous le bon plaisir et agrément de Monseigneur le gouverneur, de l'advis du sieur Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonge, Jean Juschereau, sieur de Maure, et Jacques Maheut, au jugement desquels ils s'en-sont rapportés, ont volontairement recognu et confessé avoir fait et accordé

(2) Ce document rédigé par le notaire Jean Durand, secrétaire de Lauzon, porte la date du 19 avril 1654. La famille Duchesnay en conserve une copie authentique qu'on a bien voulu nous communiquer.

les articles suivants, c'est à savoir qu'ils travailleront tous ensemble pour faire corps sans que pas un pour quelque cause que ce soit s'en puisse aucunement exempter spécialement quand il s'agira de travailler hors de leur réduit.

" Tous yront au travail à l'heure et lieu choisi en même temps avec armes, poudre et plomb sans qu'aucun puisse s'en dispenser sinon du congé du commandant ou d'avoir mis un homme de bon travail en sa place ou d'en êstre empesché par quelque incommodité suffisante ou employé pour les affaires de leur communauté.

" Tous feront dès l'été prochain leur demeure habituelle dans le fort ou homme pour eux et à faute d'un après deux sommations qui leur en seront données et faites leurs terres demeureront acquises et confisquées au profit de la dite communauté, non seulement celles qui leur pourraient appartenir en deux concessions qu'ils prétendent acquérir mais encore les concessions qu'ils ont chacun en particulier et qui leur ont été accordées et concédées et desquelles ils mettent l'usage en commun ainsi qu'il sera dit cy après.

" Des terres par eux déclarées dont l'acte est demeuré par devers le notaire soussigné et sera inséré au bas des présentes, l'usage demeurera tellement commun qu'aucun pendant le temps que durera la dite communauté n'y pourra prétendre aucun droit particulier.

" Un chacun se rendra assidu au travail aux jours, lieux et heures accoutumés sous peine de l'amende qui sera arbitrée par le sieur d'Ailleboust au juge-

ment duquel ils s'en sont rapportés et à icelui entièrement soumis pour tous les différends qui naîtront entre eux concernant leur dite communauté et afin d'éviter les suites et la durée des poursuites et contestations, ils ont renoncé à tous appels et causes de recusation à peine de deux cents livres d'amende au profit de la dite communauté à quoi ils se sont dès à présent condamnés. Nul ne pourra mener un ou plusieurs journaliers au travail pour prétendre d'en être remboursé, sinon de l'avis et consentement des autres, a part lequel il sera remboursé des journées qu'ils auront travaillé pour la dite communauté sur le taux et prix courant à prendre par préciput avant partage des graines de la récolte.

" Ils feront le choix des terres qu'ls voudront ensemencer selon le péril ou la sureté qu'il y aura de la part des ennemis ou la commodité et utilité de la dite communauté suivant la résolution qui en sera prise entre eux.

" Et d'autant qu'il a été résolu que le réduit et les nouveaux défrichements se feront sur la concession de défunt François Boullé et de défunt Pierre Gorman il sera fait acquit des dites deux concessions au profit commun de la dite communauté ayant été jugé ces endroits être les plus avantageux pour leur sureté. Il sera néanmoins loisible aux particuliers d'augmenter leurs propres terres et concessions et en faire défricher pourvu qu'ils ne dérogent pas aux présents articles.

" Un chacun fournira les semences necessaires bonnes avec fidélité et au temps dans les mains du

dit commandant selon la part qu'il aura dans la dite communauté.

" Après la récolte les grains seront partagés fidèlement selon la portion qui reviendra à chacun dans la dite communauté, et pour cet effet sera le tout partagé en deux portions égales dont l'une sera également divisée entre les dits associés pour le droit de labourage et l'autre se divisera inégalement selon le nombre des terres qu'un chacun aura mis dans la communauté.

" Les pêches attachées aux concessions des dits habitants seront pareillement faites et exploitées en commun pour être partagé également entre les dits associés pendant le temps de la communauté, laquelle finie chacun restera en la jouisance de son bien propre, mesme sera fait partage du fonds appartenant en commun s'il n'en est autrement resolu par l'advis des associés l'existance de la communauté expirée.

" A été convenu que ceux qui se voudront joindre ci-après au présent dessein faire le pourront et seront admis à la communauté et auront part aux terres défrichées et au réduit que l'on prétend de louer sur les deux concessions qui ont ci-devant appartenu aux dits défunts Boullé et Garman, en remboursant à proportion leur part des frais faits par les dits associés sans pourtant que ceux qui voudront entrer ci-après en la dite communauté puissent prétendre aucun droit de propriété sur ce qui sera défriché sur les concessions appartenant en particulier à chacun des associés mais seulement sur ce qui sera en commun comme dit est, et ne sera requisse aucune autre formalité pour cet effet que de souscrire les

présents articles, s'y obliger pardevant le notaire soussigné, faire signifier le dit acte au commandant pour toute la communauté et contribuer comme les autres.

" Et afin d'éviter les contestations et débats ou l'émulation qui pourrait survenir entre eux, et afin que les dits articles soient exactement observées, ils ont fait choix en la personne de Anthoine Martin dit Montpellier auquel sous le bon plaisir de monseigneur le gouverneur, ils se sont soumis pour leur commander soit pour le travail soit pour la défense contre les ennemis et enfin pour tout ce qui concerne les dits articles et affaires de leur communauté.

" La dite communauté faite et accordée pour le temps de trois années commençant au premier jour du mois de mai de la présente année mil six cent cinquante quatre pour finir à pareil jour de l'an mil six cent cinquante sept, le tout fait et arresté entre les dits susnommés qu'ils ont promis observer irrévocablement sur les peines portées. Et fut fait et arrêté en présence de Maurice Poulain dit Lafontaine caporal, et de Jean Levasseur dit la Vigne, et a le dit sieur de la Cytière, Montpellier, et Charles Gaultié signé avec les témoings et le notaire, les autres déclarant ne scavoir escripre ni signer. Ainsi signé Louis de Lauzon de la Cytière, A. Martin, Ch. Gaultier M. Poulain, Jean Levasseur et de moy Durand notaire.

DURAND, notaire.

" Et à l'instant Louis de Lauzon escuyer seigneur de la Citière et de Gaudarville desnommé au contrat ci-dessus a déclaré qu'il donne à cens aux dénommés

ci-dessus la concession par lui nouvellement acquise et qui avait appartenu à defunt François Boullé à la communauté establie par le contrat ci-dessus à raison d'un denier pour arpent portant lods et ventes saisine et amende suivant l'usage de la prevoté et vicomté de Paris, moyennant remboursement de la somme de quatre cents dix livres, ce qui a été accepté par les dénommés au dit contrat en présence des témoins ci-dessus et a le dit sieur de la Cytière, Montpellier et Gaultier signé avee les témoins et le notaire, les autres déclarant ne savoir escripre ni signer, ainsy signé Louis de Lauzon de la Citière, A. Martin, Ch. Gaultier, M. Poulain, Jean Levasseur et de moi Durand, notaire.

DURAND,
notaire."

CHAPITRE NEUVIÈME

Le gouverneur de Lauzon retourne en France.– Comment son administration est jugée.—Organisation de la justice — Le grand sénéchal.—Charles Sevestre, juge prévôt de Lauzon.—Lauzon de la Citière se noie devant Québec.—Jean de Lauzon, grand sénéchal, est tué par les Iroquois.—

L'usage voulait qu'un gouverneur ne fut en place que trois années, mais son premier triennat fini, M. de Lauzon avait reçu de nouvelles provisions pour garder sa charge pendant trois années encore. Cet homme de paix, adonné à l'étude, plus habitué aux affaires de finances et d'administration qu'à mener la guerre d'embuscades, s'était toujours trouvé depaysé au milieu des expéditions militaires qu'il avait été obligé de diriger contre les sauvages. Déjà fort avancé en âge, il se sentait incapable de résister vigoureusement aux attaques sans cesse renouvellées de ces ennemis, toujours invisibles et qui pourtant frappaient de tous côtés. Il comprit avec un grand bon sens qu'au lieu d'un vieillard impuissant il fallait un homme d'action pour gouverner le pays. La France l'avait laissé à ses propres ressources depuis cinq ans, et il n'était pas probable que les secours demandés en vain depuis si longtemps vinssent le retirer de l'état critique où il se trouvait.

Aussi dans l'été de 1656, il se démit volontairement de sa charge et retourna en France (1) laissant comme gouverneur intérimaire son fils Charles de Lauzon, sieur de Charny.

De retour dans sa patrie, M. de Lauzon fut nommé conseiller d'état. On le compte parmi les douze qui furent conservés lors de la réforme du Conseil en 1657.

Aubert de la Chenaye, dans un mémoire écrit en 1676 (2), et, après lui, l'abbé Faillon dans son *Histoire de la Colonie Française au Canada*, ont jugé très sévèrement l'administration du gouverneur de Lauzon. Le premier raconte qu'il s'était rendu impopulaire auprès des colons de Québec qui lui reprochaient de ne pas faire les dépenses nécessaire pour soutenir sa dignité. "Il avait su, dit-il, mécontenter tout le monde. Après s'être associé avec les jésuites et crée un nouveau conseil en vertu d'un pouvoir qu'il avait apporté, il rebuta l'une et l'autre place et se borna à faire une ferme particulière pour la sûreté de ses appointements. Ce fut lui qui commença à ne point payer le millier de castors dûs pour le droit seigneurial à la compagnie qui fut irritée." L'abbé Faillon, de son côté, l'accuse d'avoir voulu favoriser sa famille et de s'être montré injuste envers M. de Maisonneuve en lui retranchant 1000 livres de ses appointements pour augmenter les siens et ceux du parent de son fils, Duplessis de Kerbodot, gouverneur de Trois-

(1) M. de Lauzon gouverneur retourne en France avec le P. Jérôme Lalemant. (Juin 1656)—*Lettre 135 de la mère de l'Incarnation*.

(2) *Voir Documents de la Nouvelle France*, I-250-251. Aubert de la Chenaye arriva au Canada en 1655 pour les affaires de la compagnie de Rouen.—(ibid, p. 252).

Rivières. Il lui reproche enfin d'avoir voulu retenir à Québec pour les établir dans ses terres les colons destinés à Montréal.

Disons d'abord que les documents manquent pour pouvoir juger en parfaite connaissance de cause les actes administratifs de M. de Lauzon. Les dépêches qu'il envoya à la Cour de 1651 à 1656 n'ont pu être retrouvées [1]. On aurait peut être là une justification de sa conduite et la réfutation des accusations que l'on porte contre lui. Une chose certaine, c'est que M. de Lauzon avait été envoyé au Canada pour réparer les erreurs financières de la compagnie des habitants dont M. de la Chenaye était un des principaux membres et qui se trouve aujourd'hui le seul auteur contemporain sur lequel on s'appuie pour juger ce gouverneur.

L'abbé Faillon a suivi la version de la Chenaye et ne s'est souvenu, en parlant de Lauzon, que de quelques futiles demêlés qu'il eut avec M. de Maisonneuve, son héros favori. C'est chose connue que cet auteur, si respectable du reste, s'est complètement mépris chaque fois qu'il s'est agi de juger des hommes et des événements contemporains de la fondation de Montréal. Pour nous qui avons feuilleté les quelques pièces qui nous restent de ces temps éloignés avec le plus grand soin et sans parti pris, nous ne pouvons pas comprendre comment on a pu accuser M. de Lauzon d'être venu au Canada refaire une fortune avariée quand, au contraire, il est de toute évidence qu'il abandonna en France une situation élevée pour accepter un poste éloigné, difficile et périlleux.

(1) Voir rapport des archives du Canada 1885.—p. XXIX.

Nous trouvons M. de la Chenaye amusant quand il raconte que les colons de Québec, hommes de peine, humbles négociants ou rudes pêcheurs, trouvaient que le gouverneur manquait de dignité. Il est évident que l'on ne comprenait pas l'étiquette à Versailles comme dans la petite bourgade de Québec puisque M. de Lauzon, de retour en France, comme nous l'avons vu, fut réinstallé dans sa charge de conseiller d'état et servit même en qualité de sous-doyen au conseil (1).

On accuse enfin M. de Lauzon d'avoir protégé sa famille et de s'être emparé des plus belles terres du pays. Les charges qu'il donna à ses fils étaient purement honorifiques et elles convenaient à leur position dans le pays. Nous avons déjà démontré

(1) Les remarques que la Mère Marie de l'Incarnation écrivaient en 1659 (II p. 143), ont ici leur place. Elles nous font voir quelles difficultés avaient à surmonter les autorités de la colonie à cette époque. " Le danger, dit-elle, vient moins des barbares que de certaines personnes qui, par envie ou autrement, écrivent à MM. de la compagnie quantité de choses fausses contre les plus saints et les plus vertueux et qui déchirent même par la calomnie ceux qui y tiennent la justice. Comme ces mauvais coups se font en cachette, on ne peut les parer—Comme la nature corrompue se porte plutôt à croire le mal que le bien on les croit facilement. Lorsqu'on y pense le moins on reçoit ici des ordres et des arrêts très fâcheux. Quelle grande grâce si Dieu purgeait le pays de ces esprits pointilleux et de contradiction."

Ce que la même religieuse écrivait en octobre 1661 à l'occasion du départ du gouverneur d'Argenson (II, pp. 214-215) peut aussi s'appliquer à M. de Lauzon :

—Ses infirmités l'engagèrent à retourner en France. Il a eu à souffrir en ce pays. Il n'a pu avoir les secours qu'il voulait. Il ne voulait pas dégarnir la garnison de Québec et il s'est vu dans l'impuissanee de résister aux Iroquois, de crainte qu'ils ne s'emparassent du fort par surprise. Ceci lui a causé beaucoup de chagrin et augmenté ses infirmités. Il s'est trouvé des esprits peu considérés qui ont murmuré de sa conduite et qui en ont fait de grosses plaintes capables d'offenser un homme de sa qualité et de son mérite. Il a souffert cela avec beaucoup de générosité. L'impuissance où il s'est vu de secourir le pays, le défaut de personnes de conseil à qui il put communiquer en confiance de certaines affaires sucités, le peu d'intelligence qu'il avait avec les premières puissances du pays, et enfin ses indispositions qui commençaient à devenir habituelles, l'ont porté à se procurer la paix par la retraite.

que le grand sénéchal et Louis de la Citière firent vaillamment leur devoir de colonisateurs, et la suite de cette étude prouvera que la colonie pouvait compter sur leur bravoure. Le gouverneur de Lauzon, en amenant avec lui dans ce pays lointain ses fils qui pouvaient atteindre dans leur patrie à des positions enviables a prouvé au contraire qu'il était animé du désir sincère de voir la colonie du Canada grandir et prospérer. De tous les gouverneurs français il est le seul, avec M. d'Ailleboust, qui ait donné l'exemple et encouragé la culture de la terre en établissant les membres de sa famille sur les bords du St-Laurent, en voulant en faire des Canadiens (1).

Quand il fut nommé gouverneur M. de Lauzon avait été chargé de placer l'administration de la justice sur un pied plus régulier. La compagnie de la Nouvelle France avait décidé que la justice ordinaire aurait pour chef un grand sénéchal, ayant juridiction sur tout le pays, qu'il y aurait un lieutenant général civil et criminel au siège de Québec et un lieutenant particulier civil et criminel pour y rendre la justice en première instance. Les appels devaient être portés devant le gouverneur général qui avait pouvoir de sa majesté de juger souverainement et en dernier ressort. On a vu que M. de Lauzon avait

(1) Ce n'est pas le lieu de discuter l'administration du gouverneur de Lauzon, mais on ne peut oublier qu'il essaya par tous les moyens de contrôler les Iroquois. C'est par son entremise qne le P. Lemoine se rendit dans leur pays, pendant la paix factice de 1654. Il est vrai que ces barbares recommencèrent leurs hostilités l'année suivante, mais, en 1656, on voit M. Dupuis, qui commandait au fort de Québec, partir avec quelque soldats et le père Dablon pour se rendre chez les Iroquois. (*Lettre de M. de l'Incarnation* II p. 107) En cette année M. de Lauzon fit bâtir un fort sur le lac Onondaga à quelques lieues d'Onnontagué et y mit garnison. Il est donc faux de dire qu'il n'ait rien fait pour défendre la colonie.

amené MM. de Hauteville et de Lotbinière pour occuper ces diverses charges judiciaires. Il les installa lui-même (1). La charge de grand sénéchal accordée au fils du gouverneur, observe M. de la Tour, n'était qu'un titre d'honneur, comme elle l'est aujourd'hui dans les provinces de France (2).

Cependant, dans plusieurs titres de concession de seigneuries, il est porté que les appellations des juges des seigneuries " ressortiront pardevant le grand sénéchal de la Nouvelle France ou son lieutenant en la juridiction de Québec " (3). Dans quelques titres de concessions le " mandement " de mettre les concessionnaires en possession est adressée au " grand sénéchal de la Nouvelle-France, ou ses lieutenants " (4).

Dans d'autres il est dit que la foi et l'hommage seront portés " en la sénéchaussée de Québec " (5).

En fait, la justice était administrée au nom du sénéchal par les officiers de la sénéchaussée, c'est à dire par le lieutenant général, le lieutenant particulier et le procureur fiscal. Les appels de ce tribunal étaient portés devant le gouverneur comme le prouvent quelques jugements rendus par le gouverneur de Lauzon.

Les salles et les bureaux de la sénéchaussée étaient placés dans une maison située sur

(1) Archives du ministère de la marine, Paris : Requête de M. de Villeray. Voir aussi Ferland, *Histoire du Canada* I 402.

(2) *Mémoire sur la vie de Mgr. de Laval.*

(3) *Titres des seigneuries* (15 novembre 1653) p. 352—8 février 1652—p. 383—avril 1656—p. 341. 15 décembre 1653. p. 390.

(4) *Titres des Seigneuries* 13 mars 1651 p. 59.—30 déc. 1653 p. 115—1 avril 1656. p. 341—1 juillet 1656. p. 75—5 août 1656. p. 88.

5) Ibid. p. 352—15 nov. 1653. p. 383. 8 fév. 1652—p. 341, 1er avril 1656.

l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le palais de justice à Québec. Lorsque plus tard le palais de l'intendant eut été bâti au pied de la côte du Palais, les bâtiments de la sénéchaussée furent abandonnés et en 1681 l'emplacement où ils se trouvaient fut donné par le roi aux récollets qui y établirent leur couvent.

Le grand sénéchal occupa, pendant quelque temps, une partie du bâtiment connu sous le nom de sénéchaussée. Après le départ de son père, il se retira sur sa terre de Beaumarchais, près de la seigneurie de Beauport, et il autorisa M. Louis Théandre Chartier, alors lieutenant général civil et criminel, à occuper les appartements qu'il avait quittés.

Le gouverneur de Lauzon, alors qu'il était propriétaire de la seigneurie qui porte son nom, s'y était réservé comme domaine et pour l'établissement d'un manoir, mille arpents de terres en superficie sur le bord du fleuve entre la ferme de François Bissot et le coin de la maison que les jésuites avaient fait construire à la pointe des pères [1], cependant sur cette réserve des terres avaient été concédées à Louis Bégin, Nicolas Pré, Jean Bourdon et Gabriel Lemieux.

Le grand sénéchal ne vint jamais habiter sa seigneurie. Il préféra vivre sur sa terre de Beaumarchais à proximité du manoir de Beauport où demeuraient ses parents, les Giffard et les Juchereau.

Dès 1652, Jean de Lauzon organisa la justice seigneuriale sur sa terre de Lauzon. Charles Sevestre

(1) Déclaration du 1er février 1650. Voir *Régistres de foi et hommage*, vol. 1, pp. 90-93. Ce domaine s'étendait donc depuis l'église actuelle de St-Joseph de la Pointe Lévy jusqu'au pied de la cabane des Pères dans la ville de Lévis.

fut le premier juge prevôt et c'est lui qui mettait les nouveaux censitaires en possession (1).

Sevestre mourut en 1657, et Toussaint Toupin, maître de barques, parait lui avoir succédé dans ses fonctions (2).

Après le départ de son père, le grand sénéchal semble ne s'être guères occupé de coloniser sa seigneurie de Lauzon. Le 5 mai 1656, il donne un titre à Martin Grouvel (3). Dans l'été de 1659, le 18 août, il signe une concession en faveur de Charles Amyot (4). Quelques jours auparavant, Guillaume Albert, sieur de la Fontaine, et son frère André Albert, premment aussi des terres (5).

Le 4 octobre 1659, Théodore Sureau s'établissait à son tour (6). C'est encore en cette année 1659 que le grand sénéchal concéda à Jean-Baptiste Couillard, fils de Louis Couillard, sieur de Lespinay, son beau-frère, quatre arpents de terre de front sur le fleuve sur quarante arpents de profondeur, à l'endroit où il

(1) Voir titres de 1652 et greffe Audouart, 26 octobre 1653.

(2) Greffe Audouart, 16 février 1660. Toussaint Toupin, sénéchal.

(3) Greffe Duquet.

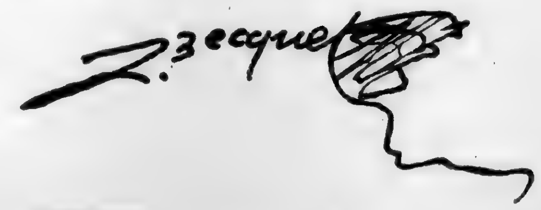
(4) Cité dans un inventaire au greffe Duquet (1669). Le 28 avril 1679, Geneviève de Chavigny, dame de Vincelot, veuve Charles Amyot, vendit cette habitation de 5 arpents par 40 aux Ursulines, pour le prix de 1000 livres. Voir *greffes Becquet et Maugue* et *Cahier-censier de Lauzon*. pp. 205-206. Cette terre était alors bornée d'un côté à Jean Bourasseau et de l'autre à Toussaint Ledran.

(5) 4 août 1659, acte d'Audonart cité au greffe Duquet en 1668.

(6) *Archives de la prévôté de Québec* en 1710.

avait fait faire la pêche à l'anguille l'année précédente, à la charge de payer douze deniers de cens par arpent labouré au premier octobre, chef St-Martin. L'acquéreur devait laisser un chemin sur le bord de la rivière pour la navigation et il lui était fait défense de vendre avant d'avoir douze arpents défrichés. Le premier mai 1667, Louis Couillard, sieur de Lespinay, et Geneviève Dupuy, sa femme, vendirent cette terre à Jean Bourasseau et Marie Vallée, sa femme, pour le prix de trente livres tournois par an et deux chapons vifs, payables en blé, en anguille, ou en argent. Bourasseau avait alors pour voisins Charles Amyot et Henry Brau de Pominville. Louis Couillard se réservait le droit de reprendre cette terre à la majorité de son fils aîné Jean-Baptiste, en payant les améliorations qui y seraient alors faites (1).

L'année 1660 voit trois nouveaux colons se fixer dans Lauzon. Le 6 février 1660, Toussaint Toupin reçoit une terre entre Louis Bégin et les jésuites (2). Le 6 avril 1660, François Becquet obtient une concession (3). Le 4 juin 1660, André Albert en obtient une, lui aussi (4).



(1) Greffe Duquet.

(2) Répertoire Audouart. Voir aussi greffe Becquet : liasse intitulée : *Papiers inutiles*.

(3) Inventaire de ses biens, 5 novembre 1670, greffe Gilles Rageot.

(4) Inventaire de Marguerite Rochon, 9 juillet 1691.

Nous avons sous les yeux un dernier billet signé de la main du grand sénéchal et daté à Beaumarchais, le 8 avril 1660, par lequel il permet à Gabriel Lemieux de vendre l'établissement qu'il possède dans la seigneurie de Lauzon [1].

A cette date de 1660, autant qu'on peut le constater par les documents qui nous ont été conservés, vingt huit titres de concession avaient été donnés dans la seigneurie de Lauzon.

Mais que de pièces manquent dans nos archives qui ont subi les ravages des sièges et des incendies et qui, il faut le dire, ont été trop souvent laissés à la garde d'employés ignorants ! L'incurie des gouvernements a été plus terrible encore que les invasions de l'ennemi.

Par un procès porté devant le Conseil supérieur le 21 juin 1664, on voit, par exemple, que Simon Denis, sieur de la Trinité, possédait un établissement dans Lauzon depuis 1654. A Eustache Lambert, fermier de la seigneurie et procureur de Charny, qui demande bornes et veut lui faire défense de tendre filets et nasses pour pêcher ailleurs que sur les lieux à lui concédés, Denis répond qu'il a été mis en possession depuis dix ans par Jean Sevestre, juge de Lauzon, après arpentage de Martin Bouvet, et il demande à être maintenu dans ses droits, ce que le Conseil lui accorde [2].

Le sénéchal qui avait perdu son beau-frère Kerbodot dans les circonstances tragiques que nous avons racontées fut frappé encore en 1659 d'un deuil cruel.

(1) Cette terre était au nord-est du fief Bourdon. (1658).

(2) *Jug. et Délib. Cons. Sup.* vol. 1, p. 211.

Son frère Louis de la Citière, se noya au printemps de cette année (5 mai) comme il revenait en canot de l'île d'Orléans. Un grand vent de nord-est fit chavirer son embarcation et le cadavre ne put être retrouvé [1].

De son mariage avec Catherine Marie de Fossembault, Lauzon de la Citière ne laissa aucun enfant pour perpétuer son nom [2].

Deux mois et demie à peine s'étaient passés depuis la mort de la Citière que sa veuve épousait en second mariage Jean-Baptiste Peuvret, Sieur du Menu (10 juillet 1659) [3] qui devint plus tard greffier du Conseil souverain. Peuvret du Menu était fils de Me. Jacques Peuvret, conseiller du roi, lieutenant criminel en l'élection du Perche, et de demoiselle Marie de la Garenne.

La succession de Lauzon de la Citière devait à sa veuve une rente annuelle viagère de 400 livres. Pour se libérer de cette charge, le six février 1662 [4] Charles de Lauzon-Charny céda à Catherine Nau le fief de Champigny dans l'île d'Orléans, dix arpents de terre sur le cap aux Diamants, le bétail, les meubles, tout le matériel d'exploitation et enfin la seigneurie de Gaudarville. Le fils unique de Peuvret

(1) *Journal des Jésuites*, p. 257.—*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, p. 92.

(2) D'après les archives de la cure de Québec on voit que deux enfants naquirent de ce mariage. L'un mourut le 31 août 1656, l'autre le 8 décembre 1658.

Sous la date du 4 août 1659, *le Journal des Jésuites* (p. 262) dit : Partit sur les 11 heures du matin le vaisseau du Gagueur, où étaient......M. de la Citière et M. du Menu. Nous n'avons pas pu consulter le manuscrit de cet ouvrage, mais l'annalyste a dû écrire Mde de la Citière.

(3) Contrat de mariage 5 juillet 1659- *Greffe Audouart*.

(4) Greffe Audouart.

du Menu qui lui succéda dans sa charge de greffier au Conseil souverain mourut sans postérité et la seigneurie de Gaudarville échut à sa sœur Marie Catherine Peuvret qui épousa en 1683 Ignace Juchereau, sieur du Chesnay, dont les descendants possèdent encore cette terre (1) . En souvenir de leur aïeule ils ont appelé une paroisse de cette belle propriété sainte Catherine de Fossembault.

Lauzon de la Citière ne parait avoir fait aucune tentative d'établissements dans la seigneurie de la Citière. Le 24 septembre 1657, il y concéda à Charles LeMoyne une terre de cinquante arpents de front sur cent arpents de profondeur (2). C'est sur cette terre que se trouve aujourd'hui la ville de Longueuil. Après la mort de la Citière, la seigneurie de ce nom passa à sa famille, puis retourna définitivement à la Couronne (3).

Les Iroquois qui avaient donné quelques instants

(1) Contrat de mariage du 17 février 1683.—Greffe Gilles Rageot.

(2) *Titres des Seigneuries* p, 99. Concession confirmée par l'intendant Duchesneau le 10 juillet 1676.

(3) Voici les différentes concessions qui furent faites par la famille de Lauzon dans la seigneurie de la Citière après la mort du seigneur de ce nom : 1o. Le 20 avril 1662, concession à Pierre Boucher, sieur de Gros Bois, sur le Lac St-Pierre— 2o. 28 janvier 1664, concession de l'île St-Paul, presque vis-à-vis Montréal ,à Jacques Le Ber, Claude Robutel, sieur de St-André, Jean de la Vigne (Titres seign. p. 124). 3o. 30 mai 1664, concession de l'île Ste-Hélène et de l'île Ronde à Charles Le Moyne, sieur de Longueuil, confirmée le 20 mars 1665. Le 12 déc. Charny réduit la rente qui est exhorbitante à 10 livres en argent (ibid p. 99). Tous ces titres furent confirmés par l'intendant Duchesneau, le 10 juillet 1676 (ibid. p. 137).

En 1672, au nombre des seigneuries concédées par Talon, il s'en trouve plusieurs qui comprennent les terrains situés dans les limites de cette grande seigneurie de la Citière, sans qu'il en soit fait mention. La réunion de cette terre au domaine a donc eu lieu entre 1665 et 1672. Les titres confirmatifs disent expressément que la seigneurie est réunie au domaine.

Louis de la Citière possédait aussi un fief qui portait son nom à l'est de Lauzon. En effet, dans un titre de 1672, le fief de Vincennes est borné d'un côté aux terres du sieur de la Citière. (Titres seign. p. 298).

de répit aux colons recommencèrent les hostilités au printemps de 1661. Un de leurs partis de guerre descendit même jusqu'à Tadoussac où il tua quelques Français. En revenant de cette expédition il s'arrêta dans l'île d'Orléans et à la côte de Beaupré où quinze personnes y furent inhumainement massacrées. A la nouvelle de ces incursions la terreur s'était répandue dans Québec. Le grand sénéchal n'écoutant que son ardeur voulut aussitôt se mettre à la poursuite de ces barbares. Mais comme l'on n'était pas en force pour leur tenir tête, on le dissuada de son projet. Cependant, son beau frère, Couillard de Lespinay, était allé à la chasse dans les îles du voisinage et l'on n'en avait pas de nouvelles. On craignait beaucoup qu'il ne fut tombé dans quelqu'embuscade. Sa femme n'avait point de repos et implorait ses amis d'aller le dégager. M. de Lauzon, voulant lui donner une marque de son amitié, partit à sa recherche dans une chaloupe montée par sept hommes.

On était au 22 juin, par une de ces belles matinées d'été au Canada où la nature semble vouloir faire oublier les rigueurs de ses hivers. L'embarcation longeait, silencieuse, les rivages de l'île d'Orléans couverts de bois de haute futaie, scrutant chaque crique et chaque pointe de terre, lorsque rendue près de la petite rivière Maheu qui se jette dans le fleuve entre Saint-Jean et Saint-Laurent, le vent de mer se prit à souffler avec violence. On décida d'aller s'abriter à l'entrée de cette rivière entre deux rochers qui formaient comme une anse naturelle. René Maheu avait là son habitation sur la rive. Deux hommes mirent pied à terre voulant s'assurer si la famille

Maheu s'était refugiée dans les bois. Le premier, qui ouvrit la porte de la maison se trouva en face de quatre-vingts Iroquois qui le tuèrent et firent son compagnon prisonnier. Les sauvages coururent aussitôt vers la chaloupe échouée sur le rivage, et que l'on ne pouvait plus facilement remettre à l'eau, la mer ayant baissé. Postés derrière les rochers ils commencèrent à tirer à bout portant sur les Français demeurés à découvert sur la grève, et surpris par cette attaque soudaine. Le sénéchal de Lauzon en voyant s'avancer cette troupe nombreuse comprit qu'il était inutile de songer à la retraite et préférant une mort glorieuse à une honteuse captivité il résolut de vendre chèrement sa vie. Les Iroquois qui l'avaient reconnu, désirant ardemment se saisir d'un prisonnier de cette importance, le ménagèrent pendant quelques temps. Trois fois ils le sommèrent de se rendre avec ses compagnons, leur promettant la vie sauve. Mais Lauzon connaissait trop bien ses sauvages ennemis pour se fier à leur parole. Il encourageait les siens par ses paroles et par son exemple.

Tous se défendirent vaillamment et tombèrent les uns après les autres sous les coups de l'ennemi à l'exception d'un seul, qui blessé au bras et à l'épaule, et ne pouvant plus tenir son fusil, fut fait prisonnier et emmené dans le pays de ces barbares pour y devenir la victime de leur fureur. Les sauvages ne voulaient pas tuer le sénéchal, afin de l'emmener comme prisonnier dans leur pays, mais il se défendit vaillamment jusqu'à ce qu'il succomba à son tour (1).

(1) Voir pour le réçit de ce sanglant épisode : *Journal des Jésuites* pp. 298-299 ; Relation de 1661—pp. 4-5 ; *Histoire de l'Hôtel Dieu de Québec* p. 63 ; Charlevoix, I —p. 348.

Ce fut Louis Couillard de Lespinay, celui-là même "pour qui l'on s'était mis au hazard, lequel aïant entendu le bruit des fusils, qui fit voile vers Québec pour avertir qu'il y avait du malheur (1)." On retrouva le corps du grand sénéchal tout mutilé. —Il était couvert des blessures qu'il avait reçues pendant le combat, et les sauvages lui avaient coupé la tête afin de l'emporter dans leur tribu comme un trophée.

Le 24 juin, on ramena les cadavres de ces braves à Québec où ils furent inhumés. Les compagnons du grand sénéchal dans ce sanglant combat étaient Nicolas Couillard dit Belleroche âgé de 20 ans, fils de Guillaume Couillard, ancien habitant du pays, Ignace Sevestre dit Desrochers, agé de 24 ans, fils de Charles Sevestre, ancien juge-prévôt de Lauzon, Elie Jaquet dit Champagne, serviteur de Mademoiselle de Repentigny, Jacques, Perroche, Toussaint et François, serviteurs de M. Couillard (2).

La mort de Jean de Lauzon rappelle le sacrifice héroïque de Dollard des Ormeaux qui, l'année précédente, avait sauvé Montréal d'une destruction certaine.

Le grand sénéchal était fort aimé dans la colonie. Il possédait une qualité qui de tout temps plût aux Canadiens : il était gai, et savait tempérer le commandement par une douce familiarité, qui ne nuisait en rien à son autorité. Très généreux, toujours prêt à courir sus à l'ennemi, la jeunesse le suivait avec ardeur. Tous les colons le respectaient pour sa bravoure, son

(1) Marie de l'Incarnation.

(2) Régistres de la paroisse de Québec.

dévouement et sa piété. Aussi sa mort affligea tout le Canada. Chacun le pleura comme s'il eût été son proche parent. Sa fin tragique fut regardée comme une calamité publique, un malheur incomparablement plus grand que tous les autres désastres éprouvés précédemment. Alors le désordre se mit de tous côtés,et le découragement laissa presque tout à la merci de l'ennemi, qui, comme maitre de la campagne, brûlait, tuait et enlevait tout avec impunité (1).

Telle fut la fin tragique du troisième seigneur de Lauzon.

(1) Chacune des phrases de ce dernier paragraphe est empruntée aux chroniques et aux relations du temps. Voyez *Histoire de l'Hôtel Dieu de Québec*, p. 62 ; et *Relation* de 1661, p 5.

CHAPITRE DIXIÈME

M. de Lauzon-Charny, gouverneur intérimaire.—Sa femme meurt et il se fait prêtre.—L'ancien gouverneur, garde noble des enfants du sénéchal. Nouveaux colons, Laurent Poiré, Jean Carrier, Jean Dumays. L'évêque de Laval acquiert un fief.—Mort de l'ancien gouverneur.—M. de Charny retourne en France.—La veuve du sénéchal épouse Claude de Bermen, sieur de la Martinière.—Les demoiselles de Lauzon aux ursulines.—Charles Joseph de Lauzon, quatrième seigneur.

Des trois enfants qui avaient suivi le gouverneur de Lauzon au Canada il ne restait plus que Charles de Lauzon, sieur de Charny, grand maître des eaux et forêts de la Nouvelle-France. Lié au pays par les terres qu'il y possédait et par son mariage avec une des filles de Robert Giffard, seigneur de Beauport, Charny avait toujours payé de sa personne. Bien qu'il ne fut pas homme de guerre, il était pieux, actif et brave, et ne manquait pas de courir au premier signal aux endroits que les sauvages ennemis menaçaient (1).

A son départ on a vu que le gouverneur l'avait nommé pour tenir sa place en attendant l'arrivée de

(1) Ferland, I-434.

son successeur [1]. C'est pendant le gouvernement intérimaire de Lauzon-Charny qu'une députation de sauvages Iroquois se présenta dans la capitale avec de grandes protestations d'amitié, dans le but d'engager les Hurons, réfugiés sous les canons de Québec, à aller demeurer dans leurs cantons. M. de Charny savait qu'il était impossible de se fier aux promesses de cette nation perfide et menteuse qui n'observait les conditions de la paix que suivant ses caprices et ses intérêts. Mais presqu'abandonné de la métropole, livré à ses seules ressources, il dût assister impassible au départ de cette tribu amie qui paya cher sa confiance naïve.

C'est à peu près dans le même temps que M. de Charny fut frappé par Providence d'un coup cruel qui devait influer sur le reste de sa vie.

Le 30 octobre 1656, à six heures du matin, Dieu appelait à lui sa femme Louise Giffard après une maladie de seize jours et une vie très pure et très innocente [2]. Elle avait demandé et ardemment souhaité d'être enterrée dans le nouveau cimetière des mères hospitalières qui n'était pas encore dans le cloître [3]. Ces religieuses qui avaient beaucoup d'estime et d'affection pour elle et pour toute la famille de M. Gif-

(1) *L'Histoire de l'Hôtel Dieu* dit (p. 110) qu'il " avait laissé le sénéchal, son fils, commandant pour une année en attendant l'arrivée d'un nouveau gouverneur". Le sénéchal était, en effet, lieutenant au gouvernement général du pays (greffe Audouart 21 octobre 1651) et il semble que son père aurait dû lui remettre le pouvoir de préférence. Cependant M. de Belcourt, dans son *Histoire du Canada*, dit expressément : " Cette année (1657) M. de Charny commanda à la place de M. de Lauzon, son père. C'est la version qui a été adoptée par tous les historiens. Un acte du 23 août 1657 dont M. le comte de la Sizeranne a bien voulu nous donner un extrait dit : Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en la Nouvelle-France, étendue du fleuve St-Laurent. En présence de ce document il n'y a pas à discuter.

(2) *Journal des Jésuites* p. 200.

(3) ibid.

fard son père et beaucoup de respect pour M. Charny lui accordèrent cette faveur (1). Le 31 octobre, le père supérieur des jésuites bénissait avec les cérémonies accoutumées de l'église le cimetière des mères hospitalières dans le nouveau chœur, à neuf heures on faisait le service de Madame de Charny à la paroisse et le corps était transporté au nouveau cimetière (2).

M. de Charny obligea les hospitalières à dire pour sa femme, tous les ans, un office des morts de neuf leçons, avec une grande messe, et il leur donna pour cet effet la concession qu'il avait eue de son frère en 1653 dans la seigneurie de Lauzon et qui se trouve aujourd'hui dans la paroisse de St-Nicolas (3). Ce don valait alors 200 livres de rente à cause de la pêche à l'anguille qui y était fort abondante, mais dans la suite la pêche ayant beaucoup diminuée, elle ne produisit plus que 33 livres. M. de Charny, ayant égard à cette dépréciation se contenta alors d'une grande messe sans diacre et d'un seul nocturne de l'office des morts (4) que les religieuses hospitalières disent encore ponctuellement chaque année le 17 octobre.

(1) *Histoire de l'Hôtel Dieu*—p. p. 104-105.

(2) *Journal des Jésuites*, p. 200.

(3) Donation du 26 juin 1657. Les hospitalières prirent possession de cette terre le 13 septembre 1657.—(Répertoire Audouart). Elles en perçoivent encore les redevances seigneuriales.

(4) *Histoire de l'Hôtel Dieu*, p. p. 105-106.

M. de Charny avait toujours eu beaucoup de piété. Après la mort de sa femme, il se détacha entièrement du monde pour se donner parfaitement à Dieu (1). Le 24 février 1657, on voit qu'il fut nommé le premier préfet des congréganistes de Notre-Dame, société religieuse que les P. P. jésuites venaient de fonder à Québec (2). Le 18 septembre de la même année il abandonnait son gouvernement intérimaire à M. d'Ailleboust et s'embarquait pour la France avec le P. Poncet sur le vaisseau du capitaine Poulet (3). Rendu dans sa patrie il s'y fit ordonner prêtre et le 16 juin 1659 il revenait à Québec sur le vaisseau qui emmenait l'évêque de Laval, le P. Lallemant et les prêtres de Bernières, Jean Torcapel et Philippe Pelerin. Le 25 décembre il chantait la messe de minuit à l'Hôtel Dieu (4). Mgr de Laval se l'attacha et le fit official puis grand vicaire (5). On le voit accompagner ce prélat dans sa visite pastorale à Trois-Rivières et à Montréal au mois d'août 1660 (6).

De son mariage avec Anne des Prés le grand sénéchal Jean de Lauzon avait eu six enfants dont cinq vivaient encore à sa mort. L'ainé, Louis, venu au monde le 31 août 1652 était mort presque aussitôt après sa naissance. Il restait encore Marie, née le 8 juin 1654, Jean, né le 6 décembre 1655, Charles-Jo-

(1) ibid.

(2) *Journal des Jésuites*, p. 206.

(3) ibid. 220. M. d'Argenson, successeur en titre de M. de Lauzon, n'arriva à Québec que le 11 Juillet 1658. (*Journal des Jésuites* de 1658. *Relation* de 1658. p. 17.

(4) *Journal des Jésuites*, p. 270.

(5) *ibid*, 21 octobre 1660. p. 287.

(6) ibid, p. 286.

seph, né le 2 août 1657, Anne-Catherine, née le 21 avril 1659, Angélique, née le 22 janvier 1661. Jean mourut en bas âge. On ne peut préciser la date de sa mort, mais le juge Lafontaine croit qu'elle eut lieu entre 1669 et 1679 (1).

L'ancien gouverneur de Lauzon, ainsi que le voulaient les coutumes féodales, reçut la garde noble de ses petits enfants, mais comme il vivait à Paris, Charles de Lauzon-Charny se chargea du soin de les faire instruire et d'administrer leurs biens. (1661-1668). Son père lui donna procuration en 1663 pour concéder des terres dans la seigneurie Lauzon. Dès le 9 novembre 1661, il y avait déjà donné titre à Laurent Poiré. Le 22 juillet 1665, il octroye terre à Robert Chartier, près de Bissot (2) Le 31 juillet 1665, il fait une nouvelle concession aux religieuses de l'Hôtel-Dieu près de leur premier établissement, (3) le 17 octobre 1665, à André Albert (4) le 17 octobre 1665 à Jean Durand Lafleur (5) puis, en octobre 1666, à Jean Carrier, (6) à Jean Dumays et à René Leduc.

Le 21 juillet 1666, M. de Charny concédait aussi à Louis Gezeron une terre bornée d'un côté à Jean Carrier et de l'autre à Michel Durand, à la charge de

(1) Mémoire de la société historique de Montréal. Nous pouvons avancer qu'il mourut même avant 1669. Son nom n'apparait ni sur le recensement de 1666, ni sur celui de 1667.

(2) Greffe Duquet.

(3) Greffe Duquet

(4) Cité à l'inventaire de Marquerite Rochon, le 9 juillet 1691.

(5) Acte reçu par Couture. Voir greffe Métru en 1694 où Jean Durand Lafleur vend cette concession bornée d'un côté à Robert Chartier, de l'autre à la veuve Bissot, à Etienne Charest.

(6) Greffe Métru.

payer vingt sols tournois par arpent, deux chapons vifs, trois sols de cens et la onzième anguille (1).

Durand-Lafleur, Poiré, Chartier, Carrier, Gezeron fixèrent leurs habitations près de la pointe de Lévy. Dumays et Leduc allèrent s'établir entre l'Etchemin et la Chaudière, sur des terres avoisinant l'exploitation d'Eustache Lambert.

Les délibérations du Conseil supérieur nous apprennent, à défaut d'autres documents, que plusieurs autres colons prirent des terres dans la seigneurie de Lauzon sous l'administration de M. de Charny. Le 10 octobre 1663, François Bissot et Eustache Lambert, fermiers de la seigneurie, réclament de Charles Amyot, Jean Miqueron et Henri Brault, deux années de cens et rentes et droits seigneuriaux pour leurs établissements. On demandait spécialement six barriques d'anguilles à Amyot qui fit réponse qu'il n'en avait pris que vingt-cinq sur le lieu où il avait commencé de pêcher l'année même (2). Jean Miqueron fut condamné à payer la dixième partie des quatorze barriques d'anguilles qu'il avait avait prises (3). Antoine Marette, son associé, subit la même peine (4). Le 30 janvier 1664, Lambert demandait encore deux ans de rente à Henri Brault qui fit réponse qu'il avait été placé sur sa concession par le fils de Pierre Mivile,

(1) Acte déposé par Charny au greffe de Paul Vachon, notaire résidant à Fargy, près de Beauport. Copie du 2 juin 1685 déposée au greffe de Barbel le 5 décembre 1732.

(2) Jug. et dél. du Cons. Sup., vol. 1, p. 22.

(3) loc. cit. p. 26.

(4) 22 décembre 1663, p. 87.

procureur de la seigneurie, qu'il avait payé un an à Michel Fillion et qu'il ne connaissait pas Lambert, ce qui n'empêcha point le Conseil de rendre jugement contre lui (1).

A la séance du 20 août 1664, on voit que Guillaume Bonhomme et Jacques Berthiaume, par bail devant Mtre Fillion, notaire, du 20 juillet 1664, faisaient pêche d'anguilles sur deux arpents " au-dessus de la pointe qui regarde la rivière du Cap Rouge, dans la seigneurie de Lauzon, à huit arpents au-dessous d'icelle (2)."

Les simples concessions de droit de pêche au détriment des vrais colons devinrent un si grand abus que le Conseil dût sévir et rendit deux arrêts à cet effet, l'un du 3 mars 1663 et l'autre du 8 août 1664. Pierre Lefebvre, Nicolas Bélanger, Paul Chalifour, Nicolas, Catherine et Léonard Leblanc avaient obtenu le droit de pêche sur des lieux non défrichés dans la seigneurie de Lauzon par baux à ferme. On leur en réclama paiement en justice. Le gouverneur de Mésy et le Conseil s'y opposèrent. Ordre fut donné de déposer les deniers entre les mains du greffier du Conseil comme étant saisis pour le roi, et il fut fait sévère défense d'affermer aucunes pêches sur les lieux non défrichés (3).

Une simple inspection de l'étude du notaire Duquet pour l'année 1667 nous fait voir que dans la période qui s'étend de 1661 à 1667 treize autres colons au moins s'établirent sur la côte de Lauzon sans que

(1) loc. cit. p. 113.

(2) loc. cit. p. 263.

(3) loc. cit. 8 nov. 1664, p. 296, vol. 1.

l'on puisse cependant retrouver la date précise de leurs titres de concession. Voici les noms de ces colons que nous faisons suivre des pièces qui prouvent leur présence dans Lauzon en 1667 : Jean Adam, Jean Huart, Jean-Baptiste Hallé, Sébastien Prouvereau, Martin Gueudon, Jean Bourasseau, Michel Durand, Jean Joly, Michel Lecours, Toussaint Ledran, Noël Pourveu dit la Fortune, Pierre Feuilleteau, François Grenet.

Le 18 novembre 1666, Jean Bourasseau donne quittance à Jean Huart et Sébastien Prouvereau du prix d'une terre qu'il leur a vendue dans la seigneurie et qu'il a acquise quelques jours auparavant (1).

Jean Bourasseau, Jean Huart et Sébastien Prouvereau s'étaient associés pour exploiter la ferme du sieur Amiot, et le 15 mai 1667 ils se tenaient quittes réciproquement (2). Le 19 mai, Jean Huart reconnait devoir à Sébastien Prouvereau 270 livres tournois pour transport d'une terre que ce dernier lui a fait et dont il s'était porté adjudicataire. Cet acte est signé en présence de Martin Gueudon, habitant de Lauzon (3).

Le 16 juin 1667, Jean Joly, boulanger, vendait à Michel Lecours la terre qu'il possédait dans la seigneurie bornée d'un côté à François Grenet et de l'autre à un nommé Adrien, pour le prix de 150 livres

(1) 14 nov. greffe Duquet, 18 nov. greffe Rageot.

(2) Greffe Duquet.

(3) Greffe Duquet.

tournois payés en orignaux au prix de 18 sols la livre. Cinq jours après, Joly achetait de Théodore Sureau une autre terre bornée d'un côté à Noël Pourveu dit la Fortune et de l'autre à Pierre Feuilleteau (1). Sureau avait eu cette terre des religieuses de l'Hôtel-Dieu, le 15 août 1666 (2).

Le 29 juillet 1668, Jean Adam vendait une terre sur la côte de Lauzon à Jean Dumets qu'il avait eue avant 1667 (3). Jean-Baptiste Hallé est mentionné dans un contrat de mariage de 1664 comme habitant de Lauzon.

Il faut ajouter aux censitaires de Lauzon, les quelques colons que Jean Bourdon attira sur son fief de Ste-Anne à la pointe de Lévy. C'est ainsi que le 4 octobre 1659, il avait vendu à Michel Buisson de Saint-Cosme une terre de cinq arpents de front (4). Ce Buisson acquit le 15 juin 1677 pour le prix de 1200 livres un établissement voisin du sien dont Charles Bazire, marchand bourgeois de Québec, s'était porté adjudicataire (5).

Le 4 octobre 1661, le procureur général Bourdon avait aussi concédé dans son fief Sainte-Anne une terre de deux arpents à Jacques Bégin. Jacques Bégin se noya devant Québec au mois d'octobre 1664, et son fils unique Louis Bégin, l'ancêtre de toutes les familles Bégin de la seigneurie, vendit son héritage le 22 juillet 1665 à Gabriel Lemieux (6).

(1) 24 juin 1667, greffe Duquet.
(2) greffe Duquet.
(3) greffe Becquet.
(4) Voir greffe Duquet, 25 novembre 1682.
(5) Greffe Becquet, archives de la prév. de Q. 12 oct. 1694.
(6) Cette terre était alors bornée d'un côté à Théodore Sureau et de l'autre Robert Chartier (greffe Duquet).

A tous les noms que nous venons de citer, nous pouvons ajouter encore celui de Simon Rocheron qui était certainement établi dans la seigneurie depuis 1663. En effet, le 18 novembre de cette année, Rocheron, qui avait épousé Mathurine Buisson, veuve de Nicolas Pré, de son vivant habitant de Lauzon, étant tuteur des mineurs Pré, faisait évaluer par Guillaume Couture et Louis Bégin la concession défrichée par le premier mari de sa femme dont la moitié appartenait à François Becquet.

M. de Lauzon, garde-noble et tuteur de ses petits enfants, signait lui-même à Paris le 5 janvier 1665 en faveur de Monseigneur de Laval, évêque de Pétrée et vicaire apostolique de la Nouvelle-France, un titre par lequel il lui accordait dans la seigneurie de Lauzon une terre de douze arpents de front sur le fleuve sur quarante arpents de profondeur, "située à la pointe qui est au-dessous et vis-à-vis la rivière du Cap Rouge jusqu'à trois arpents au-dessus de la Grande Anse," avec droit de pêche jusqu'au milieu de la rivière, pour en jouir en franc-alleu roturier et sans justice, à la charge seulement d'une barrique d'anguilles salées, payable de vingt ans en vingt ans au receveur de la seigneurie, le jour de la fête de Saint-Martin d'hiver. Ordre était donné dans le titre de concession au juge prévôt de Lauzon ou à son lieutenant ou commis de

mettre Mgr. de Laval en possession et de planter les bornes.

Depuis son retour dans la colonie, en 1659, M. l'abbé de Charny logeait chez les jésuites où il payait cent écus de pension par an (1). Le 17 avril 1664 il alla demeurer chez l'évêque avec les autres prêtres séculiers, et le 15 juillet de cette même année il était établi supérieur de l'Hôtel-Dieu où il exerça le ministère avec beaucoup de zèle (2). Le 31 mai 1666, c'est lui qui officiait à la bénédiction de la première pierre de l'église des jésuites, en l'absence de l'évêque. Le 17 octobre 1666, il s'embarquait pour la France à bord du navire *le Saint-Jean* (3).

M. de Lauzon, père, étant mort à Paris le 16 février précédent, M. de Charny passait en Europe pour règler les affaires de sa succession. Depuis son départ du Canada, l'ancien gouverneur avait habité Paris où il logeait au cloître Notre-Dame chez un de ses fils chanoine de cette église (4). Comme on l'a vu, le roi lui avait donné les charges de conseiller d'état puis de sous doyen du conseil. Il était âgé de 82 ans lorsqu'il mourut. Il avait vécu assez longtemps pour voir sa famille presqu'éteinte et toutes ses espérances déçues.

(1) *Journal des Jésuites*, p. 325-326.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, p. p. 150-179.

(3) *Journal des Jésuites*, p. 351.

(4) *Mémoire d'Aubert de la Chenaye* (1676). *Vie de la mère Catherine de St-Augustin* par le Père Ragueneau, liv. V, chap V, p. p. 320-321.

Ce chanoine est sans doute cet abbé de Lauzon dont il est fait mention dans une concession donnée par le gouverneur de Lauzon à Jean Bourdon le 15 décembre 1658. Cette concession comprend "toute l'étendue de terre qui se rencontre sur le fleuve St-Laurent du côté du nord depuis les bornes de la concession du "Sieur abbé de Lauzon "jusque à celles du défunt sieur des Châtelets" (*Titres des Seigneuries, p. 390.*)

De son mariage avec Marie Gaudart, fille de François, conseiller au Parlement de Paris, et de Denize Canaye, Jean de Lauzon avait eu cinq enfants, François, sieur de Lirec, Jean, le grand sénéchal, Charles, sieur de Charny, Louis de la Citière, puis le chanoine de Notre-Dame de Paris. Les uns étaient morts, les autres s'étaient fait prêtres. Il ne restait plus pour perpétuer la lignée de l'ancien gouverneur qu'un petit fils unique, Charles-Joseph, né du mariage du grand sénéchal et d'Anne des Prés. Ce petit-fils était en ce moment à Paris.

Marie Gaudart qui vivait encore en mai 1626 (1) était morte en avril 1651 quand Jean de Lauzon partit pour prendre le gouvernement du Canada. En effet, le 16 septembre 1660, (2) le grand sénéchal, majeur alors âgé de vingt-cinq ans, confirmait la renonciation par lui ci-devant faite à la succession de sa mère Marie Gaudart, par acte au Châtelet de Paris, du 24 avril 1651.

D'après quelques auteurs, M. de Lauzon épousa en deuxième noce, d'autres disent en première noce, Colombe de Chabans, veuve de François Le Blanc, conseiller au Parlement de Bordeaux, mais il ne laissa pas de postérité de ce mariage (3).

On voit dans le dictionnaire de Beauchet et Filleau (4) que Catherine, sœur ou fille de Jean de

(1) Elle demeurait à Paris avec son époux (Archives de la famille de Lauzon).

(2) Greffe Audouart.

(3) Dans son *Dictionnaire généalogique*, l'abbé Tanguay donne pour seconde femme au gouverneur de Lauzon, Barbe, fille de Louis d'Ailleboust, troisième gouverneur du Canada, et de Barbe de Boulogne. C'est là une erreur. Louis d'Ailleboust et Barbe de Boulogne avaient fait vœu de chasteté en se mariant et n'eurent pas d'enfants. Voir l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

(4) *Dictionnaire généalogique du Poitou.*

Lauzon, épousa Jean Mallebranche, secrétaire du roi, et donna le jour, le 6 août 1638, au célèbre père Mallebranche, l'un des plus profonds penseurs du siècle dernier (1).

Le 21 octobre 1668, M. l'abbé de Charny était de retour à Québec. Il y bénissait ce jour là le mariage de Jean de Chambre et de Catherine Paul. Jusqu'en 1671, on voit par l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec qu'il continua à exercer les fonctions de supérieur dans cette maison. En cette année, il partit définitivement pour la France. Les fonctionnaires civils de la colonie, gouverneur et intendant, étaient alors en querelle ouverte avec l'évêque de Laval. M. de Lauzon-Charny, comme représentant de son ordinaire, avait dû plus d'une fois subir leurs emportements et leurs violences. Il avait de son côté, énergiquement revendiqué les droits et les privilèges de l'Eglise. Mais, comme il était d'un caractère doux et paisible, il voulut aller chercher dans son ancienne patrie, la tranquilité et la quiétude qu'il ne pouvait plus trouver dans son pays d'adoption (2). La chronique de l'Hôtel-Dieu va nous dire encore quelles autres circonstances amenèrent M. de Lauzon-Charny à quitter le Canada. De son mariage avec Louise Giffard, M. de Charny avait eu fille unique, Marie, née le 14 octobre 1656. On l'élevait au cloître de l'Hôtel-Dieu depuis l'âge de six ans. Elle était fort vertueuse et ne soupirait qu'après la

(1) Le Père Ragueneau, dans la *Vie de la mère St-Augustin*, parle aussi d'une fille du gouverneur de Lauzon, devenue religieuse, qui était la filleule de Saint-François de Sales.

(2) Voir à ce sujet au ministère des affaires étrangères de France, fonds Amérique, vol. 2, p. 279, un mémoire de l'intendant Talon daté de Québec le 3 novembre 1671 sur le mécontentement entre lui et M. de Lauzon, qui part pour la France.

vie religieuse. M. de Charny, son père, ravi de voir les inclinations de sa chère fille, passa avec l'Hôtel-Dieu un contrat par lequel il lui donnait 12,000 livres monnaie de France pour sa dot, à condition seulement que l'on servirait une entrée à table à cette demoiselle qui était d'une complexion délicate. Après avoir donné à ses neveux ce qui devait leur revenir, M. de Charny avait aussi dessein de faire ces religieuses ses héritières. Mais quelques unes des mères de la communauté craignirent que cette petite distinction que M. de Charny demandait pour sa fille ne causât de la jalousie et du trouble dans la maison. Elles en parlèrent à l'évêque qui entra dans leurs vues, et voulut retrancher cet article du contrat. M. de Charny s'y opposa. Il eut là dessus quelque différend avec M. de Laval. Enfin, pour terminer la dispute, il résolut d'emmener avec lui sa fille en France. Elle partit en 1671 avec Mademoiselle Charlotte-Madeleine de la Ferté, sa cousine germaine. M. de Charny les conduisit toutes deux aux hospitalières de la Rochelle où elles furent religieuses et édifièrent beaucoup le couvent. M. de Charny les gratifia de tout ce que l'Hôtel-Dieu de Québec aurait pu espérer. Ainsi pour une bagatelle on perdit deux bons sujets et plusieurs avantages temporels (1). M. de Charny vécut lui-même au collège des jésuites de la Rochelle (2). Il y était encore en 1689. En effet, le premier juillet de cette année, on trouve un acte passé devant Robusson, notaire, par lequel Messire Charles de Lauzon, prêtre, demeurant à la Rochelle, donne la terre de Beaumar-

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, p. p. 208-209.

(2) *Greffe Rageot*, acte du 20 janvier 1676

chais située dans la seigneurie de Beauport, qui lui est dévolue par succession, à son filleul et beau-frère Nicolas Juchereau, sieur de Saint-Denis (1).

M. de Charny, pendant son séjour au Canada, avait établi plusieurs colons sur ses fiefs de Charny et de Lirec dans l'île d'Orléans et dans la seigneurie de Beaupré (2). Le 23 août 1657, il vendit à Julien Fortin dit Bellefontaine la part et portion qui lui appartenait dans Beaupré pour le prix de 700 livres tournois (3). Le 7 septembre 1661, il donnait à Jean Juchereau, sieur de la Ferté, et à Nicolas Juchereau, sieur de Saint-Denis, seize arpents dans sa seigneurie de Charny (4). Charny et Lirec devinrent plus tard la propriété de l'évêque de Laval.

Le 7 juillet 1664, Anne des Prés, veuve du grand sénéchal, avait épousé Claude de Bermen, sieur de la Martinière, alors juge bailli de Beauport (5).

Né à Saint-Nicolas de la Ferté-Vidame, le 30 mai 1636, de la Martinière appartenait à une bonne famille noble du Thimerais, petit pays du Perche. Son père, ancien avocat au parlement de Paris, exerçait les fonctions de bailli à la Ferté-Vidame. Deux de ses

(1) *Régistres* de la prévôté de Québec, 11 novembre 1689 : sentence pour insinuer cet acte de donation.

(2) En 1656, Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Lirec, dans l'île d'Orléans, y concède terres à Denis Guyon, Michel Guyon, Claude Guyon, frères, fils de Jean Guyon, du Buisson. Dans les régistres des paroisses de Ste-Famille et de St-François, le nom de Guyon se change en celui de Dion qui a fini par faire oublier le premier. (Ferland).

(3) Greffe Rouer, notaire en la sénéchaussée de la Nouvelle France. (Pièce communiquée par M. le comte de la Sizeranne. Le 2 août 1650, Charny avait formé une association pour coloniser ce domaine. (Greffe Roland Godet).

(4) Document contresigné par P. Vachon, secrétaire, cité par le juge Lafontaine.

(5) Contrat de mariage au greffe Michel Fillion, le 5 juillet 1664.

oncles faisaient partie des gentilhommes de la garde du duc d'Orléans et plusieurs de sa famille se distinguèrent dans l'armée. Allié aux Juchereau par sa mère, il fut appelé par eux au Canada en 1662 et ils le nommèrent juge bailli de Beauport, charge qu'il occupa conjointement avec celles de juge dans Notre-Dame des Anges, Beaupré et Orléans.

Delamartiniere

Le grand sénéchal en épousant Anne des Prés l'avait dotée d'une pension viagère de quatre cents livres. Il n'avait eu pour assurer cette dot que les revenus encore problématiques que pouvaient lui donner les seigneuries dont son père l'avait fait propriétaire. Sa femme fut donc l'usufruitière de la seigneurie de Lauzon, pendant que Charles-Joseph de Lauzon, seul fils vivant du sénéchal et qui était passé en France presqu'aussitôt après la mort de son père, en devint le quatrième seigneur (1). Lauzon-Charny, jusqu'en 1668, avait administré les biens des enfants de son frère le sénéchal. En cette dernière année, le premier décembre, l'intendant Bouteroue nommait Bermen de la Martinière, tuteur des biens que les de Lauzon possédaient au Canada (2). Celui-ci s'occupa alors de les exploiter, et il y exerça comme l'on verra les véritables droits du seigneur de 1668 à 1689. Grâce à sa bonne administration, la veuve de Jean de

(1) Pour l'usufruit de Anne des Prés : *Registres de la prévoté de Québec* le 4 septembre 1683 et le 26 juin 1684 ; *Jugements et délibérations* du Conseil Souverain III, 239, 19 juillet 1688, 16 août 1688, 245.

(2) Voir greffe Rageot, 26 décembre 1669.

Lauzon put jouir pendant ces vingt années de la dot de quatre cents livres que lui promettait son contrat de mariage.

La sénéchal avait laissé trois filles, comme nous avons vu. M. de la Martinière les fit élever et instruire comme si elles eussent été ses propres enfants (1).

Marie-Madeleine, l'aînée, entra aux ursulines de Québec en 1668. Elle n'avait fait que passer par le grand monde pour s'ensevelir dans la solitude. Elle prit le nom de sœur St-Charles. Toute jeune elle fut élevée par la mère de l'Incarnation comme pensionnaire qui la reçut ensuite comme novice. Pour l'arrangement de ses affaires temporelles elle dut retarder sa profession religieuse qui n'eût lieu que le 14 septembre 1672 (2). Elle avait alors seize ans. Sa famille obtint qu'elle eût une sœur pour son service, mais peu après on s'aperçut que Mademoiselle de Lauzon ne se contentait pas de se servir elle-même mais qu'elle allait en cachette faire l'ouvrage de sa sœur. Pour l'instruction des élèves sauvages elle était infatigable et elle s'y livra avec grand succès tous les jours de sa longue vie. Elle mourut en 1731 à 77 ans après 59 ans de profession religieuse.

Anne-Catherine était pensionnaire lors de la profession religieuse de sa sœur aînée en 1672. Elle

(1) Au recensement de Beauport en 1666, on lit : Claude de Bermen, sr. de la Martinière, 28 ans, juge prévôt du dit Beauport, Delle Anne des Prés, sa femme, ve. de M. le Sénéchal, 37 ans, Delle Angélique de Lauzon, fille, 6 ans. Au recensement de 1667, on trouve encore à Beauport : Claude de Bermen, sieur de la Martinière, écuyer, 29 ans, Anne des Prés, sa femme, 40 ans, Marie de Lauzon, 13 ans, Anne de Lauzon, 10 ans, Angélique de Lauzon, 7 ans.

(2) Le 9 août 1668, la mère Marie de l'Incarnation écrit (*Lettres* II, 364) "Deux petites filles de M. de Lauzon, bien connu en France, n'attendent plus que le retour de M. de Lauzon-Charny pour entrer au noviciat."

attendait l'âge requis pour l'entrée au noviciat. Dieu la retira si subitement de ce monde qu'on n'eut pas le temps de lui administrer les sacrements. Le 13 novembre 1672, elle mourut à l'infirmerie des religieuses et fut enterrée dans le cimetière du cloître. Elle avait treize ans.

L'entrée d'Angélique de Lauzon au monastère eut lieu en 1675. Elle devint la mère du St-Esprit, et fut un prodige de vertu. Elle vivait si détachée du monde qu'elle avait peine à entretenir la moindre correspondance avec mesdames de Lauzon, ses tantes. Quand M. de Champigny, intendant, ou autres parents venaient lui faire visite, elle était toujours ingénieuse à trouver le moyen de s'éloigner. Comme Madame de la Peltrie, elle lavait les filles sauvages, les peignait de ses propres mains, les instruisait avec une patience d'ange et les servait nuit et jour durant leurs maladies. Elle mourut le 22 décembre 1732, à 72 ans, après 55 ans de profession. Après chaque élection elle allait trouver la mère supérieure et lui demandait la grâce de lui donner l'office le plus bas qu'il y eût dans la maison. Avec elle, le nom de Lauzon s'éteignit au Canada.

On possède encore à la bibliothèque des ursulines de Québec quelques livres qui furent à l'usage des dames de Lauzon, entre autres un cathéchisme de Fleury, dont elles se servaient pour l'instruction des élèves (1).

(1) *Les Ursulines de Québec* II 229-230.

CHAPITRE ONZIÈME.

Foi et hommage.—Les recensements de la seigneurie en 1666 et 1667.—Nouveaux colons.—D'où viennent les habitants de Lauzon ? Les engagés.—Action des Lauzon sur l'immigration.

Avec la date de 1668, se brise pour bien dire le dernier lien qui rattachait la première génération des Lauzon à la terre qui devait garder leur nom. M. de Charny, en abandonnant l'administration des biens appartenant à ses neveux, laissait à la veuve du sénéchal l'usufruit de la seigneurie qui passait ainsi en des mains étrangères. Le seul héritier mâle du grand sénéchal, Charles-Joseph de Lauzon, vivait en France depuis quelques années déjà, et le seigneur de fait devint Claude de Bermen, sieur de la Martinière, second maride Anne des Prés.

C'est le temps de jeter un regard en arrière et de voir ce que la famille de Lauzon avait fait de cette terre qu'elle possédait depuis bientôt trente deux ans.

En 1667, la Compagnie des Indes Occidentales devenue suzeraine du Canada, avait exigé de tous les propriétaires de seigneurie qu'ils rendissent foi et hommage et produisissent papier terrier comme le voulait la coutume féodale à chaque mutation. Le premier acte de foi et hommage pour la seigneu-

rie de Lauzon fut rendu à la Compagnie des Cent-Associés, le 3 avril 1651, par le gouverneur Jean de Lauzon au moment de son départ pour le Canada (1). M. de Lauzon fils qui avait d'abord été dispensé le 8 avril 1652 par l'ancienne compagnie de rendre foi et hommage au bureau de Paris et à qui on avait remis les droits de mutation (2), dut cependant faire prestation [illegible] seigneur vassal au procureur-fiscal de la compag[illegible]ébec, le 9 octobre suivant (3). Quand en 1667 vint [illegible]dre de la Compagnie des Indes Occidentales à tous les seigneurs du Canada de reconnaître sa suzerainneté et de montrer titre en vertu de quoi ils possédaient, François Bissot qui était le procureur fiscal de la seigneurie depuis le 19 avril 1650, en vertu d'une commission signée à Paris par M. de Lauzon, déclara au contrôle (4) que " Jean de Lauzon avait été tué pour le service du pays par les Iroquois, " laissant quatre enfants (5) qui n'avaient personne en ce pays pour présenter hommage pour eux et il demanda en conséquence souffrance jusqu'à l'arrivée des vaisseaux de France. Dans l'automne, le 18 septembre (6), Bissot produisit toutes les pièces relatives à la propriété de la seigneurie. Mais comme des mineurs ne pouvaient porter foi et hommage avant d'avoir atteint l'âge de vingt ans (7), délai fut

(1) Voir *Régistres des foi et hommage* vol. I—p. 90.

(2) *ibid*, p. 89.

(3) *ibid*, p. 90.

(4) Le 22 février 1668 (vol. I *foi et hommage p. 39*).

(5) Bissot donne le nom et l'âge de ces enfants : Charles, 11 ans, présentement en France, Marie, 14 ans, Anne-Catherine, 9 ans, Angélique, 7 ans.—Jean était donc déjà mort en 1668.

(6) *Foi et hommage*, vol. I, p. 90-93.

(7) L'âge de la majorité était vingt-cinq ans, mais par exception un mineur de vingt ans pouvait porter foi et hommage. (*Traité des fiefs.*—Cugnet).

donné en conséquence. Les cahiers contenant les déclarations de foi et hommage que les seigneurs firent en 1668 nous ont été conservés, mais les papiers-terriers avec les noms de chacun des censitaires, qui dûrent être produits en même temps, sont disparus pour la plupart. C'est au moyen des greffes des notaires de ces temps primitifs que l'on peut arriver à retracer de la façon la plus certaine les noms des premiers compagnons de Guillaume Couture à la pointe de Lévy et dans la seigneurie de Lauzon. Dans bien des cas, cependant, les originaux même de ces titres de concession manquent. La raison en est que le seigneur faisait délivrer titre par ses secrétaires aux colons, et ceux-ci n'avaient pas toujours le soin de les déposer chez un notaire [1]. Quelques-uns de ces titres

(1) Quelque fois un titre était déposé chez un notaire après un grand nombre d'années. Par exemple, le 5 octobre 1732 Louis Gézeron déposait dans l'étude de Barbel une concession faite par M. de Lauzon avant 1668. On trouve la mention de ce dépôt au répertoire Barbel mais le titre n'existe pas dans l'étude.

Un des actes les plus curieux que nous ayons retrouvé est bien celui-ci :

Pardevant R. P. François Le Mercier supérieur de la résidence d'Onontahé de la Compagnie de Jésus, et Zacharie Dupuy escuier, commandant de la dicte résidence et tesmoins soussignez fut présent en sa personne Jacques Levrier habitant de la Nouvelle-France résidant au dit Onontahé, lequel après que lecture lui a été faite par le dit Sr. Dupuy en présence du dit R. P. Le Mercier et témoins de l'échange fait par le R. P. Hiesrome Lallemant vice supérieur des missions de la Nouvelle France de la compagnie de Jésus au nom et comme se faisant et portant fort du dit Jacques Levrier de certaine concession au dit Levrier appartenant en l'isle d'Orléans ainsi qu'elle se poursuit et comporte avec autre concession à messire Louis de Lauzon, chevalier, seige de la Citière appartenant à la pointe de Lévy coste de Lauzon du vingtième juin de la présente année mil six cent cinquante-six passé par devant M. Louis Rouer, notaire en la Nouvelle France, et tesmoins que le dit Levrier a dit bien savoir a le dit Levrier reconnu et confessé avoir le dit échange et tout le contenu en iceluy même la donation aite Messire Jean de Lauzon, chevalier grand sénéchal de la Nouvelle France pour agréable ratifiée et agréée consent et accordant qu'il sorte son plain et entier effet ainsy que a esté fait et passé par le dit R. P. Hiesrome Lallemant. Et à l'accomplissement des conditions y apposées le dit Levrier s'y oblige par ces présentes et les dits sieurs de la Citière et le sénéchal sabents les dits R. P. Le Mercier et

originaires ont pu être retrouvés dans des vieux papiers de famille.

Nous avons un autre point de repère dans les recensements qui furent faits à cette époque. M. Gaudais-Dumont, commissaire nommé en 1663 pour prendre possession au nom du roi de toute la Nouvelle-France dont le domaine venait d'être remis par la Compagnie des Cent-Associés, fit faire, d'après l'abbé de la Tour, un recensement général de la colonie en cette même année. Il n'en reste aucune trace dans les archives publiques (1). Les recensements ordonnés en 1666 et 1667 par l'intendant Talon existent encore. Ces documents précieux, parce qu'ils sont la constatation officielle du nombre et du nom des colons qui étaient alors dans le pays, n'ont pas cependant le caractère d'exactitude même relative que l'on exige d'un travail de cette nature. M. Rameau qui a fait une étude approfondie de ces deux pièces y a signalé des omissions nombreuses (2). Nous aurons l'occasion en parcourant les dénombrements de la seigneurie de Lauzon d'en relever quelques unes.

Le recensement de 1666 donne à la côte de Lauzon trois familles de colons comprenant en tout treize âmes. Ce sont :

sr. Dupuy stipullant pour eux, promettant, obligeant et renonçant. Fait et passé à Onontahé au fort Ste-Marie le trentième d'octobre mil six cent cinquante six en présence de Nicolas Colson et Charles Boyer témoins à ce requis et ont signé avec le dit Levrier et R. P. Mercier et sr. Dupuy le tout en la meilleure forme que faire se peut en un lieu où il n'y a point de notaire, ainsy signé : Jacques Levrier, N. Colson, Charles Boyer, Zacharie Dupuy, François Le Mercier.

(1) Ferland-II-20.

(2) *La France aux Colonies*, 2ième partie, p. 285.

1-François Becquet,	41 ans	habitant.
Marguerite Després,	40 "	sa femme.
Gabriel Samson,	23 "	domestique engagé.
2-George Cadoret,	36 "	habitant.
Anne Joppy,	47 "	sa femme.
Jean Avisse,	22 "	domestique engagé.
3-Jean Guyet, (Guay)	40 ans	menuisier habitant.
Jeanne Mignon,	30 "	sa femme.
Guillaume Guyet,	11 "	fils.
Ignace "	8 "	"
Louis "	6 "	"
Jean "	4 "	"
Jacquette "	1 "	fille.

Il y avait alors dans Québec 555 habitants, à la Côte de Beaupré, 678, Beauport, 172, île d'Orléans, 471, Sillery, 217, Rivière St-Charles, 118 (1).

Ce dénombrement de 1666 est très incorrect en ce qui concerne la côte de Lauzon. On y constate, en effet, l'omission des noms de Guillaume Couture, Pierre Mivile, François Mivile, Louis Bégin, Michel Lecours, François Guenet, Jean Huart, André et Guillaume Albert, Laurent Poiré, Robert Chartier, Jean Carrier, Jean Dumets, René Leduc, Louis Gezeron, Jean Bourassa, Michel Buisson, Jean Joly, Noël Pourveu, Denis Duquet, Jean Chauveau, Jean-Baptiste Hallé, Martin

(1) La pointe de Lévy fut le premier établissement fixe de colons sur la rive sud du St-Laurent. Un petit fort construit à l'embouchure de la rivière Richelieu (aujourd'hui Sorel), par M. de Montmagny en 1642, fut détruit en 1646.

En 1646, M. de Montmagny s'était fait concéder une seigneurie sur le bord de la rivière du Sud, avec l'île aux Oies et l'île aux Grues, mais c'était dans le but d'y faire la chasse et la pêche.

La *rivière Richelieu* portait autrefois le nom de *rivière* des Iroquois (Faillon t. 11, p. 2). C'est par cette rivière qui joint le lac Champlain avec le fleuve St-Laurent que les sauvages iroquois pénétraient en Canada. En 1642, M. de Montmagny, voulant arrêter les circulations de ces barbares, construisit un fort à l'embouchure de cette rivière qui reçut, dès son établissement, le nom du cardinal de Richelieu qui l'avait fait élever et le même nom fut donné insensiblement à la rivière des Iroquois, appelée encore aujourd'hui rivière de Richelieu (Faillon ibid. p. 5).

Gueudon, Sébastien Prouvereau, qui tous avaient déjà fixé leur établissement dans la seigneurie. Toussaint Toupin, maître de barques, Gabriel Lemieux, mtre-tonnellier, François Bissot et Jacques Sevestre sont signalés à Québec. Guillaume Gautier de la Chenaye était mort depuis 1657, mais sa famille est passée sous silence.

Le recensement de 1667 semble plus complet. En effet, la population qui n'était que de 13 habitants, l'année précédente, est portée alors à 111. Nous allons voir défiler devant nous les pionniers dont nous avons signalé l'arrivée les uns après les autres. Le recenseur nous donne les noms des femmes et des enfants et leurs âges, le nombre des bestiaux et des arpents de terre en valeur. Nous commencerons d'abord par les colons connus et nous les ferons suivre des nouveaux arrivés.

Noms.	âges.	bestiaux.	arpents en valeur.
Le Sieur Guill. Couture, capitaine de la Côte de Lauzon,	51	6	20
Anne Esmart, sa femme,	39		
9 enfants.			
Jean Baptiste,	16		
Anne,	15		
Louis,	13		
Marguerite,	11		
Marie,	9		
Charles,	7		
Guillaume,	5		
Louise,	3		
Eustache,	1		
Jean Guay,	44	3	
Jeanne Mignon, sa femme,	32		
5 enfants.			
Guillaume,	12		

Noms.	âges.	bestiaux.	arpents en valeur.
Ignace,	10		
Louis,	8		
Jean,	5		
Jacques,	3		
—			
Denis Duquet,	55	8	30
Catherine Gaultier, sa femme	42		
11 enfants.			
Pierre Lachenaye, notaire, (1)	25		
Françoise,	23		
Agnès,	19		
Jean Desrochers,	16		
Rosalie,	14		
Louis,	10		
Philippe,	8		
Antoine,	6		
Catherine,	5		
Joseph	3		
2 domestiques.			
Simon Duval			
Claude,	17		
—			
Georges Cadoret,	35	4	
Anne Joppy, sa femme	40		
2 domestiques.			
Jean Avisse,	26		
Zacharie Lis,	20		
—			
Pierre Mivile,	65	8	30
Charlotte Maugis, sa femme	60		
Jacques Mivile,	27		
Un domestique nommé le Lorain,	40		
—			
François Mivile,	30		
Marie Langlois, sa femme	22		
3 enfants.			12
Françoise,	4		
Marie,	3		
François,	8 mois		

(1) Il est aussi marqué la même année au recensement de Québec, avec sa femme Anne Lamarre.

Noms.	Ages.	bestiaux.	arpents en valeur.
Guillaume Albert,	28	1	6
Elizabeth Hallé, sa femme,	20		
2 enfants.			
Jean,	3		
Jeanne,	8 mois.		
André Albert.	30		7
Jean Chauveau,	30		5
Marie Albert, sa femme,	26		
2 enfants.			
Marie,	2		
Anne,	5 mois.		
Louis Bégin,	32	3	8
Jean Dumets,	40	1	8
Jeanne Redié, sa femme,	30		
6 enfants.			
François,	9		
Marguerite,	8		
Jean,	6		
Pierre,	4		
Anne,	2		
René,	2 mois.		
René Le Duc,	26	1	6
Anne Gautereau, sa femme,	25		
2 enfants.			
Marie,	2		
Jean,	8		
Le Sieur François Becquet,	40	5	12
Delle Marguerite Richard, sa femme.			
3 domestiques.			
Jacques Huart,			
Jacques Posé,			
Jean Bacquet,			
Michel Buisson,	25	3	12
Suzanne Delicerace, sa femme,	23		

Noms.	âges.	bestiaux.	arpents en valeur.
1 enfant.			
Jean-François,	8 mois.		
1 domestique.			
Jean Bouteiller,	45		
Théodore Sureau,	40	2	8
Françoise Brunette, sa femme	32		
3 enfants.			
Jeanne,	12		
Françoise,	10		
Geneviève,	2		

Guillaume Couture, Jean Guay, Denis Duquet, George Cadoret, Pierre et François Mivile, Louis Bégin, Théodore Sureau sont déjà de vieilles connaissances. Nous avons noté en passant l'arrivée de Jean Dumets, René Leduc, des deux Albert, de Chauveau. Dumets, dont le nom s'est écrit tour à tour de Metz, Dumays, Dumets, Dumay, est l'ancêtre de la famille Demers dont les membres sont si répandus dans la seigneurie. Il s'était d'abord fixé à Montréal où il prit femme, puis vint dans Lauzon choisir une terre proche de celle d'Eustache Lambert. Les deux frères Albert, venus de l'île d'Oléron, donnèrent la main de leur sœur Marie, à Chauveau, originaire du même pays.

Le recenseur nous signale ensuite des colons dont nous n'avons pu retracer avec précision la date d'arrivée dans la seigneurie. Ce sont :

Noms.	âges.	bestiaux.	arpents en valeur.
Jean Joly	25	1	5
Noël Pourveu	27	2	6

Noms	âges.	bestiaux.	arpents en valeur.
Simon Rocheron,	33	5	6
Mathurine Buisson, sa femme	24		
3 enfants			
Louis Pré	8		
Nicolas Pré,	6		
Marguerite Rochon,	2		
Jean-Baptiste Hallé,	60	3	12
Mathurine Vallet, sa femme	58		
Un domestique,			
André Patry,	18		
Martin Gueudon,	22		
Toussaint Le Dran,	33	2	12
Louise Cabassin, sa femme	32		
3 enfants			
Marie,	5		
Jeanne,	3		
George,	2 mois.		
Jean Huart,	30		7

Puis viennent deux noms nouveaux dont la présence est signalée pour la première fois.

	âges.	arpents en valeur.
Pierre Pouillard,	33	
Marie Deschamps, sa femme	24	
Nicolas Massard,	30	6
Anne Bellesœur, sa femme	24	
Un enfant.		
Marie-Anne,	8 mois	

François Becquet, déjà inscrit au recensement de 1666, était le neveu de François Bissot [1]. Il avait épousé à Québec le 3 décembre 1663 Marguerite Des-

(1) Originaire de Notre-Dame des Préaux, commune située à six kilomètres de Pont-Audemer, il acheta une terre dans Lauzon le 6 avril 1660. Voir l'inventaire de ses biens au greffe de Gilles Rageot, le 5 novembre 1670. Une vieille famille de Pont-Audemer avait fondé en 1033 l'abbaye des Préaux et lui avait donné tout ce qu'elle possédait.

prés, veuve Benjamin Richard. De là vient qu'en 1666 on lui donne Marguerite Desprès pour femme, et en 1667, Delle Marguerite Richard. Nicolas Pré qui prit une terre dans Lauzon en 1655—mourut en 1663. Sa veuve épousa Simon Rocheron qui paraît au recensement de 1667 (1).

Neuf provinces de France nous donnent ces premiers colons. La Normandie et la Saintonge marchent en tête de colonne. La Normandie, n'est-ce pas la patrie de Couture et de Bissot ? Bégin, Becquet, les Demers, Gueudon, Pourveu ont suivi leurs compatriotes. De la Saintonge, la patrie de Champlain, nous est venu Jean Guay. L'île d'Oléron, voisine de Brouages, nous donne Jean Chauveau et ses deux beaux-frères Guillaume et André Albert. Les membres d'une même famille se recherchent et se groupent. La Beauce nous envoie Jean Huart et Jean-Baptiste Hallé, dont l'un des fils devait ouvrir la liste des élèves du petit séminaire de Québec. Les Mivile sont sortis de la Suisse. Joly est breton. Cadoret vient aussi de Vannes en Bretagne. Ledran sort de l'île de France, Pouillard, de l'Angoumois, Rocheron et Buisson, du Maine, Leduc, de l'Anjou. La province d'origine des Duquet n'est pas connu. Le Poitou, la patrie de Lauzon, nous a donné jusqu'à présent Sureau et Massard.

Le recensement de 1667 ignore complètement Jean Bourassa, Sébastien Prouvereau, Michel Lecours, François Guenet, Laurent Poiré, Gabriel Lemieux

(1) Contrat de mariage Nicolas Pré et Mathurine Buisson (20 août 1656, *Audouart*). Inventaire des meubles de Nicolas Pré, habitant de Lauzon, 14 novembre 1663. (Greffe Duquet). Les estimateurs sont Charles Gautier, sieur de Boisverdun, Guillaume Lemieux et Louis Bégin.

Jean Carrier, Robert Chartier, Louis Gezeron dit Brulot, Jean Adam, qui appartiennent déjà à Lauzon, pourtant.

Guillaume Gautier de la Chenaye, concessionnaire de 1652, n'y apparait pas non plus ; il était mort depuis plusieurs années déjà, puisque le 3 novembre 1663, le chirurgien Jean Madry fut nommé tuteur à ses enfants pendant l'absence de leur mère Esther de Lambourg, alors en France (1).

On a dû remarquer que le dénombrement de 1667 donne à certains colons jusqu'à trois domestiques, ce qui, à première vue, démontrerait une aisance plus qu'ordinaire. Mais les mots "domestique" ou "engagé" n'avaient pas alors en Amérique le sens qu'on lui donne d'habitude. L'engagé était celui qui faisait un stage avant d'acquérir la qualité d'habitant. Comme on ne gardait pas de fainéants dans la colonie, il fallait justifier de ses aptitudes au travail. Le système des engagés, les *trente-six mois*, est encore en vigueur dans les pêcheries de Terre-Neuve. Gabriel Samson, engagé de Becquet en 1666, s'établit plus tard à la pointe de Lévy avec son frère Jacques. Ils y ont été la souche d'une nombreuse et respectable famille. Jacques Posé, au service de Becquet en 1667, était établi dans Bellechasse en 1681. Il y a fait souche. Zacharie Lisse, engagé de Cadoret en 1667, acquit en 1670 une terre sur le fief que les ursulines possédaient près de la rivière du Moulin (2). Il s'établit dans la suite près de Beaumont. André Patry, domestique de

(1) Jug. Cons. Sup. 1. p. 50.

(2) 10 juin 1670. (greffe Duquet).

Jean-Baptiste Hallé, alla se fixer à St-Michel. Martin Lafilé qui demeurait chez Bissot à Québec en 1666 épousa dans Lauzon une des filles de Théodore Sureau. Jean Adam, menuisier, engagé chez Eustache Lambert à Québec la même année, devint notaire dans la seigneurie de Lauzon puis alla s'établir dans Beaumont (1).

Voici à propos des engagés une curieuse ordonnance de l'intendant de Meules que nous croyons devoir publier ici parce qu'elle a échappé à l'attention de nos historiens :

Jacques de Meulles, seigneur de la Source, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances en Canada et païs de la France Septentrionale.

Sur les ordres que nous avons reçu de la cour de distribuer aux habitans de ce païs plusieurs engagés qui sont venus cette année de France, et ayant cru que plusieurs des d.habitans fesaient difficulté de les prendre pour les trois années de leur engagement, attendu leur bas aage, et qu'ils auraient de la peine par le peu de travail qu'ils retirent d'eux à se rembourser de ce qu'ils leur ont cousté, nous supliant les d.habitans de vouloir leur permettre de les engager de leur consentement pour quatre ou cinq années, et enjoindre à tous notaires de ce païs de passer tous actes à ce nécessaires ; Nous ordonnons à tous les notaires de ce païs de passer tous actes d'engagemens dont ils seront requis par les d.habitans de ce païs qui auront pris des engagés de Sa Majesté soit pour quatre, soit pour cinq années tout ainsi qu'ils en conviendront par devant eux.

Mandons, etc. Fait à Québec, ce 25e sptre 1684.

DE MEULLES.

Par MONSEIGNEUR

PEUVRET (2).

(1) Voir sur les engagés : Faillon, t. III, p. 541.

(2) Le 20 août 1664 (*Jug. Cons. Sup.* p. 263), Daniel Beau, charpentier, huguenot, a fini son année d'engagement. Il demande à repasser en France, vu qu'il ne peut rester dans le pays à cause de sa religion. Demande accordée.

Parmi les colons dont le recensement de 1667 ne fait pas mention, quoiqu'ils fussent établis dans Lauzon, Poiré, Gezeron et Lemieux venaient de la Normandie, Carrier, de la Saintonge, Lecours, du Maine, et Bourassa, du Poitou. En cette année, quand les Lauzon possédaient la seigneurie depuis trente-deux ans, c'est à peine si nous trouvons trois chefs de famille se réclamant de la province d'où ceux-ci tiraient eux-mêmes leur origine. Faut-il conclure de là que l'influence du gouverneur de Lauzon et de ses enfants sur l'immigration au Canada ait été complètement nulle et qu'ils n'ont fait aucun effort pour attirer des colons sur leurs terres d'Amérique ? C'est l'opinion émise par quelques historiens. Ce serait cependant s'appuyer sur de fausses données s'il ne fallait étudier l'action de cette famille qu'au point de vue de la seigneurie qui porte son nom. Il ne faut pas oublier que les Lauzon ont été pendant plus d'un quart de siècle les plus grands propriétaires de la colonie. Ils ont dû chercher, par conséquent, à mettre en valeur chacun des domaines qu'ils possédaient afin qu'ils ne fissent point retour au roi, car on n'ignore pas qu'une loi sévère exigeait des seigneurs que leurs terres fussent concédées à peine de déchéance.

L'œuvre de colonisation des Lauzon s'est donc forcement étendue, et celui qui voudrait relever, dans chacune des seigneuries qu'ils possédèrent, l'origine des colons qui y firent des établissements, serait étonné d'y trouver autant de poitevins.

L'origine, le développement et la filiation de l'émigration qui vint du Poitou à peu près à la même

époque que celle du Perche et qui fut plus considérable encore peut être que l'immigration du Perche et de l'Anjou intriguaient beaucoup M. Rameau (1). "Le Poitou, dit-il, fournit beaucoup de colons à l'île d'Orléans, aux environs de Québec et probablement aussi à Montréal (2). Les émigrants poitevins qui figurent dans les actes de mariage de la province de Québec sont au nombre de 93, de 1640 à 1700, desquels mariage sept ont eu lieu avant 1660, 65 de 1660 à 1680 et 21 seulement, de 1680 à 1700 ; de 1700 à 1720, on n'en trouve plus que 15, et de 1720 à 1740, 26. Il est donc visible que l'émigration poitevine a eu principalement lieu de 1665 à 1675 ; c'est-à-dire qu'elle a commencé à peu près quand celle du Perche commençait à finir. Cette circonstance de s'être concentrée sur un petit nombre d'années, après lesquelles elle parait s'être réduite presqu'à rien, semble dénoter comme dans l'émigration du Perche, une influence particulière, opérant sur cette province durant ce laps de temps. Mais nous n'avons rien trouvé, ajoute le savant auteur, qui put nous mettre sur la voie d'aucune présomption raisonnable à cet égard ; un instant nous avons pensé que c'était peut-être en ce pays que Talon avait cherché une partie des nombreux émigrants qu'il fit venir au Canada. Mais comme il est évident que ce mouvement avait commencé bien avant lui, nous avons dû renoncer à cette supposition ; la situation même de ces familles ne fournit aucune indication car on les trouve réparties à peu près partout aux

(1) p. 310.

(2) loc. cit. p.p. 312.

environs de Québec. La majeure partie de ces émigrants sont des hommes : jusqu'en 1700, il ne figure dans les mariages que 11 filles natives du Poitou.

" Doit-on expliquer ce mouvement migratoire par l'intervention de quelque seigneur canadien ou par celle d'une communauté religieuse ? Est-ce l'administration qui a recruté ces colons dans cette province ? Questions d'autant plus curieuses à étudier que cette immigration a dû avoir quelque influence sur la population du Canada : elle est arrivée en effet en bloc et tout en même temps, et elle a dû être encore plus nombreuse que ne peuvent nous l'indiquer les actes de mariage, car il nous paraît plus que probable qu'une partie de ces émigrants attribués à l'Aunis et à la Saintonge doivent être rapportés au groupe poitevin, vu les affinités du voisinage et de mœurs qui unissent étroitement la partie du nord de la Saintonge, à cette portion du Poitou qu'on a appelée la Vendée et d'où est sortie une bonne partie des émigrants poitevins, du Canada. (1)"

Cette influence inconnue que le savant auteur cherchait à saisir, ne peut-on pas l'attribuer avec vraisemblance aux de Lauzon ? Comment cette famille a-t-elle pu s'intéresser à la colonie de la Nouvelle-France, être mêlée à sa vie et à son développement pendant plus de quarante ans, sans avoir cherché à y attirer quelques uns de ses compatriotes du Poitou ou des provinces avoisinantes ? Nous n'avons point, comme dans le cas de Giffard ou dans celui de la formation de la colonie de Montréal, de

(1) Rameau, loc. cit. pp. 310. 311.

documents authentiques pour appuyer cette supposition, mais l'ensemble des circonstances ne nous autorise-t-il pas à croire que l'action de la famille Lauzon s'est fait sentir sur l'émigration poitevine, au moins dans la période qui s'étend de 1640 à 1665 ?

CHAPITRE DOUZIÈME

Redevances seigneuriales —La pêche à l'anguille.—Vie de dangers.—Guillaume Couture, capitaine de milice. – Les forts du Richelieu.—La sécurité renaît.—Les colons s'occupent des chemins —Démêlés avec Bissot. - Passage entre Québec et la pointe de Lévy.—Aventure de trois colons.

Les charges imposées aux premiers côlons de Lauzon étaient fort minimes. Dans la plupart des titres de concession on voit que chaque censitaire devait payer à la Saint-Remi, à la recette du domaine, sur le quai de Québec, douze deniers de cens et quarante sols de rente pour un arpent de terre, fournir, de plus, deux chapons vifs et la dixième ou onzième partie de tout le poisson pêché chaque année. Le seigneur fournissait les futailles et parfois le sel pour saler l'anguille et le saumon, les deux poissons que l'on prenait en plus grande abondance.

Dans ces temps primitifs l'argent était chose presque inconnue parmi les colons. Aussi les paiements se faisaient en nature. Les produits s'échangeaient.

Le gouvernement et les riches négociants donnaient des lettres de change ou des traites sur les magasins ou sur le trésor, payables en France. Les peaux de castor et l'anguille étaient d'ordinaire la monnaie courante du pays. Cette pénurie de numéraire se fit sentir tout le temps de la domination française.

La pêche à l'anguille était des plus fructueuses. Dans les mois de septembre et octobre, dans une pêcherie, on pouvait en prendre quarante, cinquante, soixante et soixante et dix mille (1). La Potherie raconte que la pêche d'anguilles que l'on faisait à Lotbinière était si considérable qu'il n'y avait pas d'endroit dans le pays où elle fut plus abondante. " Elles descendent, dit-il, du lac Ontario, autrement Frontenac, qui est à plus de cent lieues. Il y a aux environs de ce lac des marais pleins de vase de douze à quinze pieds de profondeur : les grandes eaux les en font sortir, et elles descendent vers les îles Toneata, qui en sont aussi toutes bordées ; elles se tiennent ensemble et font des amas gros comme des muids : les courants du lac les entraînent insensiblement dans les rapides, et lorsqu'elles sont dans le fleuve elles se répandent de toutes parts, mais elles donnent particulièrement au Platon, Sainte-Croix et Lotbinière. Un habitant en prend quelquefois trois milliers à une marée ; elles sont beaucoup plus grosses qu'en France. C'est une manne dans la Nouvelle-France, et lorsqu'on

(1) *Relation de 1660.* Vers la mi-mars, le poisson commence à monter de la mer en haut contre certains ruisseaux souvent en si grande abondance que tout en fourmille, on ne saurait mettre la main dans l'eau qu'on ne rencontre une proie. Les anguilles surtout abondent à l'embouchure des petites rivières. Cette pêche est si heureuse que dans les mois de septembre et d'octobre, un seul en prendra pour sa part 40, 50, 60 et 70 mille.

sait bien les apprêter elles sont délicieuses. On en envoye aux îles d'Amérique" [1].

L'anguille, assez dédaignée aujourd'hui, comptait alors comme le principal aliment des colons. C'était pour ainsi dire la manne dans le désert, "manne inconcevable, pour nous servir de l'expression d'un ancien missionnaire, qui se trouvait à toutes les portes, qui ne coûtait qu'à prendre et qui apportait avec soi tout son assaissonnement."

Le baron de Lahontan a consigné dans ses mémoires la façon dont on s'y prenait pour pêcher ce merveilleux poisson. "Les colons, dit-il, étendent des clayes à marée basse jusqu'à l'endroit du fleuve où la marée s'est retirée. Cet espace demeurant alors à sec, ces clayes barrent et traversent tout le terrain desséché par la retraite de l'eau. Ils mettent entre les clayes, de distance à autre, des ruches, paniers, bouteux et bout de genièvres, qui demeurent en cet état là trois mois de printemps et deux d'automne sans qu'on soit obligé d'y toucher. Toutes les fois que la marée monte, les anguilles cherchent les bords du fleuve et les fonds plats, se traînent en foule vers ces lieux là, et lorsque la marée se retire et qu'elles veulent garder le rivage, elles trouvent les clayes qui les empêchent de suivre le courant, les obligent à s'enfermer dans ces engins qui en sont quelquefois si remplis qu'ils en rompent."

L'anguille, tout en étant la manne du pauvre colon, faisait aussi les délices des gouverneurs, des conseillers, des nobles, des négociants.

(1) *Histoire de l'Amérique Septentrionale* III-283.

Le gouverneur d'Argenson raconte comment une partie de son maigre salaire provenait d'une pêcherie d'anguilles, dont des gens de sac lui volaient une grande partie à son détriment (1). Une barrique d'anguilles valait alors de 25 à 30 francs. On disait des conseillers que le plus clair de leurs revenus consistait dans des pêcheries d'anguilles. On conçoit que les seigneurs de Lauzon ne durent pas négliger une pareille source de revenus, d'autant plus que les rives de leur domaine, que le Saint-Laurent baignait, étaient reconnus pour l'abondance de cette espèce de poisson. Aussi, pendant quarante ans, avant qu'aucun colon se fut fixé dans cette seigneurie, une grande partie des grèves étaient couvertes de pêcheries d'anguille. Quand les défrichements commencèrent les colons voulurent prendre possession des grèves jusque là exploitées par les pêcheurs. Cette revendication donna naissance à un gros procès. Il fut décidé que les habitants de Québec devaient laisser le droit de pêche aux défricheurs. Dans tous les titres de concession donnés par les de Lauzon on trouve la réserve de la onzième ou dixième partie de l'anguille pêchée, et cette redevance seigneuriale fut maintenue par les seigneurs qui leur succédèrent. Dans la plupart des marchés de l'époque, il est bien rare de ne pas trouver l'anguille placée au rang d'une monnaie courante, et quelquefois pour des montants considérables (2). Chaque

(1) Parkman, *Old Regime in Canada* p. 119.

(2) Greffe Becquet (6 septembre 1672) Jacques Lemarié, habitant de Lauzon, vend à Philippe Gautier, sieur de Comporté, commissaire général à la garde du magasin du roi, six milliers d'anguilles vertes bien conditionnées propres à saler rendues à Québec sur la grève en retour d'une certaine quantité de sel. Nous pourrions citer des centaines de transactions de ce genre.

habitant avait sa pêcherie et plusieurs en possédaient qu'ils donnaient à bail. En 1671, Cadoret loue à Zacharie Lisse une pêcherie garnie de ses agrès, cinq angoulements, neuf nasses, vingt-six clayes, un parc et 288 fourches pour le prix de 800 anguilles par an.

Le colon n'avait aucun impôt à payer et les corvées étaient inconnues, sauf l'obligation de l'entretien des routes. Le seigneur se réservait sur chaque terre le privilège d'y prendre le bois nécessaire pour la construction ou la réparation de son manoir et des bâtiments de son domaine. Le roi pouvait prendre les bois de chêne pour la réparation de ses vaisseaux. La tenure des terres dès l'origine était régie par la *Coutume de Paris*. Dans les titres données par la famille de Lauzon on rencontre cependant la coutume du Vexin-le-Français [1], mais par la suite la Coutume de Paris seule fut en vigueur.

Mais si les charges imposées étaient minimes, si la nourriture était abondante, elle était rude néanmoins la tâche de ces pionniers courageux. A l'isolement, aux rudes hivers, à toutes les misères des commencements d'une vie de défricheur venaient, encore et toujours, se joindre les alertes continuelles que lui donnaient les sauvages. Comment se garer des embuscades dans ces habitations isolées ? Le roi avait cru obvier à ces dangers en obligeant les

(1) Coutume de Paris art. III.

Quand aucun fief échet par succession de père et mère, ayeul ou ayeule, il n'est dû au Seigneur féodal du dit fief, par les descendants en ligne directe, que la bouche et les mains, avec le serment de fidélité, quand les dits père et mère, ayeul ou ayeule, ont fait et payé les droits et devoirs en leurs temps ; en ce non compris les fiefs qui relèvent et se gouvernent selon la coutume du dit Vexin, est dû relief à toutes mutations ; et aussi ne sont dûs quints.

habitants à grouper leurs demeures. Mais ces plans excellents sur le papier n'étaient point de si facile exécution. Le laboureur choisissait son exploitation où la terre lui semblait bonne : Voilà tout. C'est le fusil en bandoulière que l'on promenait la charrue à travers les troncs d'arbres calcinés. Les femmes faisaient le guet et donnaient l'alarme. Dans les postes avancés, des sentinelles veillaient sur les points élevés. A la moindre alerte on se repliait sur le village. A l'époque des semences et des récoltes on dispersait les soldats dans les côtes pour aider aux habitants. Quatre coups de canon tirés des forts annonçaient le danger. C'était le signal de retraite et tout le monde rentrait des champs (1). Chaque habitation possédait un ou deux fusils. Quelques colons, comme Pierre Mivile, avait des pierriers en batterie. Le danger commun avait rassemblé ces hommes en une étroite union. Dans chaque paroisse, les colons composèrent une communauté qui avait ses officiers et son administration particulière. Tout était réglé sur le pied de guerre, de façon que la population valide de chaque canton formait à elle seule le contingent d'une compagnie, ayant son chef désigné d'avance et prêt à marcher au premier signal. Tous les habitants en état de porter les armes étaient soldats. On dirait d'une grande famille militaire, organisée comme autrefois les petites marches et les grandes manses germaniques du moyen âge. Le capitaine de milice était choisi par les colons eux-mêmes. " Il faut qu'un Canadien soit convaincu de la valeur de son capitaine pour qu'il lui obéisse," dit la

(1) *Manuscrits de la Nouvelle-France*, 507-511.

Potherie (1). Avec un chef de leur choix ces braves gens pouvaient faire des prodiges. En 1775, la population des campagnes refusa de marcher parce qu'on lui avait envoyé des officiers pour la commander. " Laissez-nous choisir, nos chefs, comme du temps des Français, disait-elle, et nous irons au combat."

Louis XIV lui-même régularisa cette organisation (2). Pour que les miliciens fussent toujours prêts à voler à l'ennemi il ordonna de les assembler une fois tous les mois afin de les exercer au maniement des armes. Les capitaines de milice étaient pour ainsi dire les chefs de l'organisation municipale dans chaque bourgade. Ils devaient exécuter les ordonnances des gouverneurs, surveiller la confection et l'entretien des chemins.

Les colons de la pointe de Lévy choisirent Guillaume Couture pour leur premier capitaine de milice. Ils connaissaient sa valeur, il avait fait ses preuves. On lui donna Pierre Mivile comme capitaine en second.

A l'origine les premiers colons s'étaient groupés aux environs de la pointe de Lévy. En commençant à l'est de la seigneurie on rencontrait les deux frères Albert, Laurent Poiré, Jean Carrier, Jean Chauveau, Louis Gezeron dit Brulôt, Jean Guay, Guillaume Çouture, François Bissot, François Becquet, Jean Durand dit Lafleur, Robert Chartier, Gabriel Lemieux, Michel Buisson, Théodore Sureau, Louis Bégin, Simon Rocheron. Un second groupe s'était établi en fac

(1) Tome I, p. 39. *Histoire de l'Amérique Septentrionale.*

(2) Ordonnance du 3 avril 1669. (*Rég. des ordres du Roi pour les Cies des Indes*, fol. 115).

Québec, appuyé d'un côté sur la cabane des pères, de l'autre sur le fief Vilmé. C'étaient Martin Gueudon, Jean-Baptisté Hallé, les Duquet, les Mivile, George Cadoret, Jean Huart. Un troisième groupe se formait sur la presqu'île mouillée par l'Etchemin et la Chaudière, aux approches de l'établissement d'Eustache Lambert. C'étaient Jean Adam, René Leduc, Nicolas Massart, Jean Demers.

Le régiment de Carignan venait d'être licencié (1). Les soldats libérés jetaient sur les bords de la rivière Richelieu les forts de Sorel et de Chambly destinés à arrêter les incursions des Iroquois. Ces colonies militaires donnèrent la confiance aux habitants désireux de s'établir sur la rive droite du St-Laurent. Jusque là personne n'avait osé franchir la rivière Chaudière. Mgr. de Laval et M. de Charny avaient reçu sur la berge gauche de cette rivière des fiefs qui n'étaient pas encore en culture. C'est Bermen de la Martinière, devenu tuteur des enfants de Lauzon, qui le premier réussit à attirer des colons sur ce territoire encore inculte et sauvage. Et il donna à cette partie de la seigneurie le nom de sa paroisse natale, Saint-Nicolas de la Ferté, du petit pays de Thimerais.

La sécurité inspirée par les forts avancés du Richelieu va permettre aux colons de s'occuper de l'organisation de leur bourgade. Déjà, on discute les questions de pâturage et de chemin. Déjà on voit surgir ces petites querelles qui font le passe-temps et le sujet des conversations des villages le soir quand le

(1) Cf. *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. II. p. 351.

laboureur fatigué des travaux de la journée rentre au logis pour se reposer à son foyer (1).

" Les rivières sont des grands chemins qui marchent " a dit Pascal. Nos ancêtres ne connaissaient pas cette pensée du grand écrivain, mais ils l'illustrèrent d'une façon pratique. C'est par le fleuve St-Laurent et les rivières qui s'y jettent qu'ils pénétrèrent d'abord dans les forêts immenses qui couvraient alors les terres du Canada, pour y commencer des habitations. Nos premières voitures furent des canots et des barques.

Québec était fondé depuis un demi-siècle lorsque le premier cheval fit son apparition dans la colonie. Jusque là, pour relier les fermes éparses le long des rives du fleuve, il n'y avait eu que des sentiers de piétons grossièrement tracés à travers les bois ou des chemins de hâlage sur les grèves.

Le plus ancien règlement concernant nos voies publiques porte la date du 13 mai 1665. Le Conseil supérieur régla alors que toutes personnes qui avaient ou qui auraient des clotures à faire sur le bord du fleuve, devaient les mettre en sorte qu'il restât deux perches libres au-dessus des plus hautes marées pour la liberté tant du passage des charrettes et des bestiaux que de la navigation.

Ce règlement général à toutes les paroisses du Canada qui bordaient le fleuve St-Laurent fixait donc sur la grève un chemin de deux perches de largeur, soit trente-six pieds français, au-dessus des plus hau-

(1) Une ordonnance de 1667 oblige les cultivateurs de couper les chardons dont le vent emporte les graines.

tes marées. Ce fut le premier chemin du Roi de la colonie.

Dans toutes les concessions qu'elle avait octroyées la famille de Lauzon avait pris soin de réserver vingt toises sur la grève afin d'y faire plus tard une voie publique.

Les deux rochers qui terminent la pointe de Lévy se trouvaient à séparer les terres de Couture et de Bissot du fleuve, et il était impossible en cet endroit de faire courir le chemin du Roi le long de la grève ainsi que le voulait le règlement de 1665. D'un autre côté, Couture et Bissot s'opposaient à ce que l'on traça le chemin public à travers les prairies qui bordent les rochers vers la terre ferme. Ils étaient prêts à suivre l'ordonnance, mais ils ne voulaient pas aller plus loin. Cette prétention donna lieu à un procès. En 1667, François Becquet, Simon Rochon, Louis Bégin, Michel Bisson, Théodore Sureau, Gabriel Lemieux, Robert Chartier, Jean Durand, Jean Guay, André Albert, Guillaume Albert, Jean Chauveau, Jean Carrier, Jean Jolly, Noël Pourveu, Louis Brulot, portèrent plainte devant le lieutenant de la prévôté contre François Bissot et Guillaume Couture. Le 23 juin, le prévôt ordonna à ceux-ci de livrer un chemin pour la liberté publique tant des bestiaux qu'autrement au plus proche que faire se pourra audessus des marées de la largeur d'une perche. Vu la grande difficulté qu'il y avait de faire une cloture et un chemin en cet endroit et que Couture et Bissot avaient défriché et nettoyé la terre qui devait servir de passage, il décida que tous ensemble travailleraient et fourniraient les pieux

nécessaires par égale portion comme chose publique et nécessaire.

Les habitants en appelèrent de cette sentence au Conseil supérieur et M. de Villeray, conseiller, fut nommé pour faire une descente sur les lieux (1).

Le premier août, le Conseil confirma la sentence du prévôt, sauf que Bissot fut tenu de laisser le chemin en question de la largeur de vingt pieds, de fournir la moitié de la clôture à faire sur l'un des côtés, l'autre moitié devant être faite par les habitants par égale portion (2).

Bissot paraît avoir accepté cet arrêt d'assez mauvaise grâce. En juillet 1669, il était de nouveau appelé devant le Conseil pour répondre aux plaintes des habitants de la Pointe-Lévi. Le conseil maintint son arrêt du premier août 1667 et enjoignit à Bissot de livrer un chemin de vingt pieds de largeur le long des rochers de la Pointe-Lévi, dans toute l'étendue de sa prairie basse pour la liberté publique, tant des bestiaux qu'autrement, et à fournir la moitié des pieux, les habitants fournissant l'autre moitié. "Jusqu'à ce que les habitants aient fourni leur part de chemin, ajoute l'arrêt, Bissot pourra clore sa prairie basse par les deux bouts, il est donné aux habitants un an pour exécuter leurs travaux. S'ils ne les font pas dans ce délai, Bissot gardera sa prairie et les habitants seront privés de la commodité du chemin (1)."

(1) *Jugements et délibérations du Conseil supérieur.* I—417.

(2) Ibid, pp. 437-438.

(3) ibid pp. 469 et 568. *Edits et ordonnances*—II—49.

Couture et Bissot devaient entretenir le chemin à l'avenir. Tous les soirs les bestiaux devaient être rentrés, à peine d'amende. Chaque colon devait aussi enfermer ses cochons pour ne point causer de dommages aux grains et aux prairies. Il fut permis de tuer les animaux en contravention. *Procès-verbal de M. de Villeray.*

Le Conseil règlait le même jour une autre contestation qui était survenue entre François Bissot et Jean Du Metz et autres habitants vers la rivière des Etchemins, côte de Lauzon.

Par une lettre missive du gouverneur Jean de Lauzon datée de Paris le 8 mars 1664, Bissot avait reçu une nouvelle concession de terre de dix arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent sur quarante arpents de profondeur. Cette concession touchait d'un côté à la rivière des Etchemins et de l'autre à Jean Adam. Elle comprenait tous les îlots à l'entrée de cette rivière et le droit de chasse et de pêche.

Bissot devait payer chaque année au seigneur deux chapons, un sol de rente par arpent de front et la trentième partie de tout le poisson qui y serait pêché, " bien salé quant à l'anguille, le barre et le saumon et frais quant aux autres poissons." Cette concession mesurée par l'arpenteur Jean Guyon le 4 juin 1666 fut confirmée plus tard par Claude de Bermen de la Martinière en considération des bons services que Bissot avait rendus aux habitants de la seigneurie (1).

Une contestation s'étant élevée, en 1667, au sujet du paturage des animaux, le Conseil décida que les îlets appartenant à Bissot et faisant partie de sa concession sur la rivière Etchemin n'étaient pas compris dans la grève du St-Laurent et il lui fut permis de les faire clôre.

(1) Greffe de Gilles Rageot le 12 novembre 1670. Il y eut un nouveau mesurement de la concession des Etchemins par Jean Guyon du Buisson le 12 juin 1669, à la requête de François Bissot et d'Eustache Lambert, receveur de la seigneurie de Lauzon, en présence de Jean Adam, d'André et de Gabriel Bergeron pour séparer les terres de Bissot de celles de la seigneurie de Lauzon.

" Les habitants pourront mener paître leurs bestiaux sur la grève,—ajoute cette sentence,—en les gardant ou faisant garder à la charge des dommages qu'ils pourront faire sur les terres des voisins. Bissot retirera ses autres clotures à la même hauteur que celle des autres habitants". Pour empêcher durant les hautes marées que les bestiaux ne se noient ou ne rompent les clotures et leur donner un lieu de retraite assuré, le Conseil ordonna en outre qu'entre chaque habitation il fut laissé un chemin de dix-huit pieds de large sur un demi arpent de profondeur à commencer où la haute marée ne peut monter. Ce chemin devait être clos à frais commun de chaque voisin sur les cotés et par le bout d'en haut (1).

Voilà comment les colons de Lauzon reglèrent leurs premières difficultés.

Pendant la saison d'été, les nouveaux colons pouvaient communiquer assez facilement avec la capitale. Chaque habitation possédait son canot d'écorce, et c'était la voiture la plus commune dont on se servait, soit pour se rendre à la ville, soit pour aller chez les fermiers voisins. Il n'y avait alors ni chemins, ni chevaux. Un sentier grossier déroulait ses anneaux sur la grève rocheuse.

En hiver, quand le fleuve charroyait des glaçons énormes, le passage entre Québec et la pointe de Lévy devenait excessivement dangereux. Quelques uns s'y risquaient, cependant. On recouvrait alors la pince des canots de peaux de veaux crus pour la garantir des glaces.

Le 28 janvier 1661, trois Français, retournant de

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur*, vol. 1, p. 867,

la chasse de l'orignal, furent obligés de traverser le fleuve, une lieue au dessus de Québec, en une saison où les glaces, dont il était couvert, rendaient cette traversée très dangereuse. Ils équipèrent pour cela un vieux canot et l'ayant chargé de leur butin, ils s'embarquèrent après avoir recommandé à Dieu leur navigation qui ne devait pas être longue mais périlleuse. " Ils n'eurent pas beaucoup avancé,—raconte la *Relation des Jésuites*,—qu'ils se virent engagés au milieu des glaces, qui, suivant le gré des vents et de la marée, se choquaient et se heurtaient les unes contre les autres avec grand bruit : les plus grosses se faisaient souvent passage par la violence de leur poids, au travers des petites, marchant quelquefois toutes seules ; d'autres fois elles poussaient devant elles un amas de glaçons, laissant derrière elles la rivière libre et découverte pour un peu de temps, car d'autres les suivaient, portées par l'agitation qu'elles recevaient des vents ou de leur propre pesanteur".

" Nos navigateurs crurent se pouvoir glisser entre ces bancs mobiles et suivre quelque ouverture ou quelque éclairci, comme on parle ici, qui leur donnait espérance d'entrer d'un chemin libre dans l'autre, se coulant par les passages que leur bonne fortune et leur adresse leur fournissaient ; mais ils ne furent pas longtemps sans reconnaître la témérité qui les avait engagés dans ce naufrage. Les glaçons s'étaient séparés, pour leur donner une entrée libre au milieu d'eux, et puis, tout d'un coup, se réunissant de tous côtés, les renfermèrent dans une prison, d'où

(1) *Manuscrits de la bibliothèque de la législature de Québec*, volume XI pp. 260-201. *Cf*, ibid. p. 145, à propos des chevaux.

ils ne croyaient sortir que par la porte de la mort. De fait, ces pauvres captifs, se voyant serrés de près jugèrent qu'ils allaient être écrasés des glaces ou engloutis dans les eaux : si bien qu'ils eurent recours au ciel, non pas tant pour eschapper le naufrage que pour songer au port d'une bienheureuse éternité. Pendant leurs prières, ils ne purent éviter le choc d'une glace qui brisa leur canot, et les mit tous trois à l'eau, deux desquels, qui étaient frères, plus experts en cette sorte de marine, se saisirent de la pointe du canot, chacun de son côté s'y tenant tellement attachés, qu'ils n'avaient quasi que la tête hors de l'eau. Dans ce pitoyable état, ils s'encourageaient l'un et l'autre à tenir ferme et à ne point lâcher prise ; mais les forces manquant au plus jeune, et la violence du froid qui le saisit par tout le corps, lui engourdissant les mains : "Je n'en peux plus, mon pauvre frère, s'écrie-t-il ; Adieu ! je coule à fonds ; mon Dieu, pardonnez moi mes péchés, faites-moi miséricorde, recevez ma pauvre âme," Et en disant cela, il disparut.

" Son frère, plus robuste que lui, ayant resisté d'avantage au froid, fut heureusement abordé d'une glace, sur laquelle il se lança adroitement. Ses plaintes et ses cris ayant été entendus jusqu'à l'un des bords de la rivière, on eut moyen de l'aller chercher pendant la nuit.

" La fortune du troisième fut bien plus admirable. Se voyant sous le bateau, il se jetta à la nage, quoiqu'ils ne crut en aucune façon se pouvoir sauver. Il n'avait pas beaucoup avancé, quand tout d'un coup il sentit sous ses pieds une glace sur laquelle, par un

curieux hazard, il se trouva debout ; mais cette glace était si faible et si petite, qu'elle ne le pouvait pas soutenir hors de l'eau : il enfonça donc avec elle, mais seulement jusqu'aux genoux. Il demeura cinq heures en cette posture, tout debout, les deux pieds dans l'eau glacée, se balançant de côté et d'autre au gré de son glaçon, ne voyant tout autour de lui que des précipices, auxquels il allait s'abîmer, si le pied lui glissait tant soit peu, ou s'il manquait d'un point, de se tenir parfaitement dans l'équilibre. Cependant la glace le soutenait toujours, coulant entre deux eaux suivant le cours de la marée, lorsqu'une seconde glace plus forte et plus épaisse, marchant à fleur d'eau se vint joindre à la première si proprement pour son secours qu'il se trouva assis sur cette seconde glace. C'était un secours bien favorable, mais que faire en cet état, au milieu de la nuit, épuisé, lorsque le vent lui soufflait au visage, et lui gelait tout le corps. Il redoubla ses cris et ses prières, jusqu'à ce que le froid lui tranchant la parole, l'interdit de ses sens. Ainsi endormi sur ce lit de glace, ce pauvre homme fut porté avec le flux et le reflux de la marée, depuis environ le Cap Rouge jusqu'au milieu de l'île d'Orléans, d'où il retourna jusqu'à Québec, ayant fait dix ou douze lieues de chemin, vaquant toute la nuit au milieu de cent précipices, sans les connaître et sans être interrompu dans son sommeil (1). Le matin, le

(1) C'est ainsi que pendant la marche du général Lévis contre Québec, a printemps de 1760, un canonnier étant tombé sur une glace, fut porté par l marée jusqu'à l'île d'Orléans et le courant l'ayant remonté, il fut arrêté à moiti mort par les Anglais qui apprirent de lui tout ce qu'ils voulaient savoir.

bruit et les cris de ceux qui le cherchaient, l'éveillèrent."

On conçoit que les pauvres colons de la pointe de Lévy, plutôt que de s'aventurer sur ces glaces flottantes dans leurs fragiles canots, passaient l'hiver sans aucune communication avec la capitale. C'était alors l'isolement complet. Les uns s'enfonçaient dans la forêt, les raquettes aux pieds, remontant le cours des rivières et des ruisseaux glacés, à la poursuite des orignaux, des cariboux ou des castors. Quelles chasses merveilleuses à travers ces terres vierges ! D'autres, plus pratiques, abattaient les bois aux alentours de leurs habitations et préparaient ainsi les champs des moissons futures.

Parfois, cependant, le grand fleuve voyait son cours engourdi sous une épaisse couche de glaces qui formait un pont entre les deux rives où l'on pouvait passer en toute sûreté. Nous avons déjà raconté quelle fut la surprise du missionnaire Le Jeune lorsqu'il vit pour la première fois, dans l'hiver de 1632, le spectacle de ce phénomène curieux. En 1642, la mère de l'Icarnation nous a dit comment les aborigènes de la rive sud purent aller faire leurs pâques à Québec en traversant le fleuve sur un pont naturel de glaces. Le mardi, 21 avril 1658, rapporte la *Relations des Jésuites*, tout n'est qu'un pont de glace entre Québec et la côte de Lauzon. On avait encore traversé la rivière à pied sec le jour de Pâques (1).

Le 27 janvier 1660, la rivière étant prise devant

(1) *Relation de 1658*, p. 8. III. vol. édition canadienne.

Québec, dès le 20 mars ou environ, le P. Ragueneau alla en mission à la pointe de Lévy [1].

(1) *Journal des Jésuites.* Dans l'été de 1664, Paul Viandé dit le Savoyard et Pierre Desmarets, s'étant emparés d'un canot appartenant à Jean Côté, se firent traverser à la côte de Lauzon, par un huron nommé Onda Kenka. Le canot se remplit comme ils arrivaient à terre. Le Conseil supérieur condamna Viandé à 4 livres et Desmarets à 3 livres—Côté fut obligé de rendre au Huron la robe de castor qu'il lui avait prise en nantissement de son canot. Eustache Lambert agit comme interprête du Huron dans cette poursuite. *Jug. du Cons. Sup.* 26 juillet 1664, vol. I, p. 244.

CHAPITRE TREIZIÈME.

Nombreuse immigration.—Le pays se peuple.—Des mariages parmi les colons.—Filles envoyées de France. —Le *présent du roi.*—Comment on honorait les chefs de famille.

La colonie entrait alors dans une ère de prospérité remarquable, c'était le temps où le roi, inspiré par Colbert, avait pris lui-même en mains la colonisation du pays. Chaque été, plusieurs vaisseaux emmenaient de France de nombreux immigrants. Les *Relations des jésuites*, le *Journal*, les *Lettres de la mère Marie de l'Incarnation* nous font connaître jour par jour l'arrivée des nouveaux venus. Le roi envoyait aussi des chevaux, des chèvres, des moutons pour peupler le pays d'animaux domestiques. Quelle animation il y avait alors dans la rade de la petite capitale si longtemps déserte ! Chaque navire portait cent, cent cinquante, deux cents passagers.

Le 10 août 1662, la mère de l'Incarnation écrit : " On attend de jour en jour de France deux vaisseaux du roi, où il y a 200 hommes d'armes. Le reste sont sont des familles et des gens de travail que le roi fait passer gratis afin que le pays en soit soulagé. (1) "

(1) Lettre 156.

Le 6 novembre, elle nous apprend l'arrivée de trois ou quatre cents personnes avec les vivres nécessaires pour passer l'hiver. Toutes les chaloupes et toutes les barques du port étaient en mouvement.

En 1664, le roi, voulant continuer de peupler le pays, envoye 300 hommes dont le prix de passage était défrayé à condition qu'ils serviront les habitants qui leur paieront leurs gages. Après trois ans de service ils étaient en droit de se faire habitants (1).

Dans l'été de 1666, on signale l'arrivée du marquis de Tracy, avec 200 hommes de travail et quatre compagnies. On attendait en tout cette année là 2000 personnes (2).

L'année 1667 vit arriver un grand nombre de soldats et de gens de travail à qui l'on donnait une habitation et des vivres pour huit mois afin qu'ils pussent vivre pendant le premier défrichement de leurs terres. Dans le seul été de 1668, un village des environs de Québec, qui prit le nom de bourg Talon en l'honneur de l'illustre intendant qui l'avait ébauché, se trouva peuplé comme par enchantement. Ce fut l'origine de la belle paroisse de Charlebourg.

En 1669, on annonce le retour prochain de Talon emmenant avec lui 500 hommes.

La plupart de ces nouveaux colons étaient d'anciens soldats libérés du service ou encore des fils de paysans choisis avec soin dans quelques provinces du littoral.

Afin d'habituer les nouveaux arrivés aux mé-

(1) Marie de l'Incarnation II, lettre 274.

(2) Ibid, lettre 169.

thodes de culture du pays et les mettre en garde contre les caprices du climat, on avait le soin de les fixer auprès d'anciens colons. Ceux-ci leur prêtaient aide et secours, et tous vivaient comme dans une grande communauté.

Laissons parler un témoin contemporain, la vénérable mère de l'Incarnation, qui a su décrire mieux que personne les scènes de ces premiers temps. " Les Français se multiplient, écrit-elle, et font assez bien leurs affaires par la culture des terres qui deviennent bonnes à présent que l'on abat ces grandes forêts qui les rendaient si froides. Après trois ou quatre ans de labour elles sont aussi bonnes et par endroit meilleures qu'en France. L'on y nourrit des bestiaux pour vivre et pour avoir des laitages."

Et ailleurs : " Quand une famille commence un habitation, il lui faut deux ou trois ans avant d'avoir de quoi se nourrir, sans parler du vêtement, des meubles et de toutes les choses nécessaires à l'entretien d'une maison. Ces premières difficultés passées, les colons commencent à être à leur aise et s'ils ont de la conduite ils deviennent riches avec le temps, autant qu'on peut l'être dans un pays nouveau. Au commencement ils vivent de leurs grains, de leur légumes et de leur chasse qui est abondante en hiver. Et pour le vêtement et les autres ustensiles de la maison, ils font des planches pour couvrir les maisons, et débitent des bois de charpente qu'ils vendent bien cher. Ayant ainsi le nécessaire, ils commencent à faire trafic et de la sorte ils s'avancent peu à peu " (1).

(1) 29 octobre 1665. Lettres, II, pp. 313-314.

C'est dans la décade qui s'étend de 1661 à 1671 que nous vinrent de France ces fameuses cargaisons de filles que les autorités destinaient comme épouses aux colons, et qui ont tant fait gloser certains écrivains malveillants. Nous n'entreprendrons pas de refuter ici les accusations que l'on a portées à ce propos sur nos prétendues origines. L'historien Ferland et M. Benjamin Sulte, dans des pages magistrales, ont fait bonne justice de ces sottes assertions. Nous avons traité nous même cette question à fond dans l'étude que nous avons consacrée aux écrits du baron de Lahontan, et qui a été publiée dans les *mémoires de la Société Royale* de 1894. Le lecteur peut y référer. Qu'il suffise de dire, et nous l'avons prouvé par d'irréfutables documents, que la France suivit alors le système adopté par toutes les nations qui se sont occupés de coloniser des pays nouveaux, à cette différence près que l'émigration qui fut dirigée vers le Canada fut triée sur le volet, choisie d'une manière intelligente, et de façon telle que ceux qui en descendent peuvent regarder sans rougir, et même quelquefois avec un peu de mépris, les émigrés qui ont peuplé les états de la Nouvelle-Angleterre ou de l'Ouest américain.

La métropole ou les compagnies envoyèrent d'abord au Canada des jeunes orphelines choisies avec soin dans les hospices. L'expérience fit voir que ces enfants élevés dans l'atmosphère des villes n'étaient point propres aux rudes climats d'Amérique et aux travaux ardus des défrichements. Alors on n'envoya plus bientôt que des villageoises pro-

pres au travail comme les hommes, d'une santé robuste et capables de supporter toutes les misères d'un pays en formation [1]. Le grand Colbert, Talon, l'évêque de Laval s'adressèrent pour obtenir cette émigration saine aux campagnes de la Normandie et de la Bretagne. De ces populations vigoureuses est sortie le vaillante race canadienne.

Les filles à marier, amenées de France sous la garde de patronnes, étaient à peine arrivées en rade de Québec, qu'elles trouvaient aussitôt à s'établir. Le roi mettait dans la corbeille de noce de chaque épousée une dot de cinquante livres. C'est dans le cours des mois de septembre et d'octobre que se contractaient d'ordinaire ces unions. Si l'on consulte les archives de la cure de Québec et les greffes des notaires, on trouve chaque année, à ces dates fixes, de longues listes de bénédictions nuptiales et de contrats de mariage. Toute la législation coloniale tendait à favoriser les mariages et la multiplication des familles. Des faveurs spéciales étaient accordées aux pères qui mariaient leur enfants à un certain âge : les garçons à seize ans, les filles à quatorze. On privait ceux qui refusaient de se marier des privilèges de faire la traite ou d'aller à la chasse des fourrures [2]. Les familles qui donnaient dix enfants à l'etat recevaient un présent du roi. Dans les processions et les cérémonies publiques, ordre était donné de laisser la première place à ceux qui avaient le plus d'enfants. Le jour où se célébrait un nouveau mariage était plus

(1) Voir la lettre 196 de la Mère Marie de l'Incarnation (1668).

(2) Cf. arrêt du roi du 12 avril 1670 pour encourager les mariages des garçons et des filles du Canada. *Ed. et Ord.* vol I. p. 66.

qu'une fête de famille. Tous les pricipaux personnages y voulaient prendre part et ils tenaient à honneur d'apposer leur signature au contrat.—Nous avons vu de ces actes de mariages signés par plus de cent personnes. Les noms du gouverneur, de l'intendant, des conseillers, des juges paraissent tour à tour côte à côte en compagnie des plus humbles colons. Le lieutenant-général, marquis de Tracy, voulut doter lui-même plusieurs jeunes épousées.

En 1665, le roi envoya cent filles qui furent toutes pourvues à leur arrivée. Il en envoya 200 en 1666 (1). En 1668, il en vint 92 qui furent mariées presqu'aussitôt. En 1669, Madame Bourdon en emmena 150. Les vaisseaux n'étaient pas plutôt arrivés, raconte la mère de l'Incarnation, que les jeunes hommes y allaient chercher femme, on les mariait par trentaine à la fois. Les plus avisés commençaient avant d'entrer en ménage à se faire une habitation parce que ceux qui étaient établis trouvaient un meilleur parti. C'est la première chose, du reste, dont les filles à marier s'informaient. Et elles font sagement, ajoute la vénérable annalyste, parce que ceux qui ne sont point établis souffrent beaucoup avant d'être à leur aise (2).

Nous avons sous les yeux une vingtaine de

(1) Marie de l'Incarnation II. p. 313.

(2) Le peuple a conservé le souvenir des *envois de Filles de France.* Nous avons entendu raconter à un vieillard, parfaitement illettré, qu'au commencement du pays le roi de France envoya ici des filles afin de les marier aux colons. Il s'en trouvait dans le lot, ajoutait-il, qui n'étaient pas toujours *accortes.* Une, entre autres, était boiteuse, et personne n'en voulut. Il se souvenait d'avoir entendu dire que son aïeul était parti en canot de la pointe de Lévy pour aller chercher femme sur un navire en rade. Ce simple fait s'était transmis de génération en génération.

contrats de mariages de colons de la seigneurie de Lauzon qui se rapportent à l'époque dont nous venons de parler, et il peut se faire qu'en en donnant ici un court resumé le lecteur aura une plus juste idée des mœurs et des coutumes de ce temps.

1663 octobre 13.—Michel Buisson, fils de feu Florent Buisson et de Jeanne Hinon, ses père et mère, de la paroisse de Québec, unit son sort à Suzanne Lisserasse, fille de feu Jean Lisserasse et d'Elizabeth de la Placette, de la paroisse de Canejan, évêché de Bordeaux. Communauté de biens est stipulé au contrat de mariage. Don mutuel. Acte rédigé en la maison de M. Bourdon, procureur général du roi. Ont signé: de Maisonneuve, de la Rochette Gargot, Bourdon, Anne Gasnier, de Belestre, Charles Le Moyne.

1663—octobre 25.—Toussaint Ledran, fils de feu Louis Ledran et de Charlotte Corman, du bourg de Berry, evêché de Soissons, et Louise Menassié, fille de feu André Menassié et de feue Marie Piraud, du bourg de Ste-Colombe, évêché de Langres.

Présents: Anne Couvant, tante maternelle du futur époux, Mathieu Amyot, sieur de Villeneuve, Charles Amyot, Jean Maheu, Marie Mainville, femme du Sr. de Villeneuve, Geneviève Chavigny femme du Sr. C. Amyot, Marguerite Courineau, femme du dit Maheu, tous cousins et cousines du futur époux. Barbe de Boullogne, veuve de Messire Louis d'Ailleboust, ci-devant gouverneur de la Nouvelle-France, Charles d'Ailleboust, écuyer, sieur de Musseaux, Jean Baptiste le Gardeur, escuyer, sieur de Repentigny, Maitre Jean Bourdon, procureur général du roi en la Nouvelle-France, Anne Gasnier son épouse.

Communauté de biens. Douaire. Préciput de 200 livres. Don mutuel.

1663—octobre 3.—Théodore Sureau, fils de feu Denis Sureau et de Marie Laguise, de Maillezais, en Poitou, et Françoise Brunet, veuve de feu Martin Durand, de Quimpercorantin, en Basse-Bretagne. Françoise Brunet signe avec de Maisonneuve, de la Rochette Gargot, Bourdon, de Belestre, Le Moyne, Anne Gasnier, Marie Couillart.

1664—juillet 26.—Guillaume Albert, fils de feu François Albert et de Thomasse Gabaret, de la paroisse de St. Pierre d'Oléron en Saintonge et Elizabeth Hallay, fille de Jean-Baptiste Hallay et de Mathurin Vallet, de la côte de Lauzon.

Présents: André Albert, sieur de la Roche, frère, Jean

Chauveau, sieur de la Fleur, et Marie Albert, sa femme, honorable homme Bertrand Chesnay, sieur de la Garenne, bourgeois de Québec, M. Jean Guiet et Jeanne Mignon, sa femme. Hallay donne à sa fille 200 livres.

1665—octobre 5—(greffe Duquet) Jean Bourasseau, fils de feu Jacques Bourasseau et de François Fouchaude, de St-Fulgent, évêché de Luçon, et Perrette Vallée, fille de Nicolas Vallée et de Madeleine Mayor, de St-Sulpice de Châlons en Champagne. En présence du marquis de Tracy, du gouverneur de Courcelles, de l'intendant Talon, de la veuve d'Ailleboust, Anne Gasnier, femme de Jean Bourdon, Cailhaut de la Tesserie, Peronne de Mazé.

1667—septembre 30.—Pierre Pouillard, fils de feu Michel, Pouillard et de Jacquette Laurens, natif de St-Frou, evêché d'Angoumois, et Marie Deschamps, fille de Jean Deschamps et de Madeleine Tonty, native de Rouen, paroisse de St-Martin.

1669—septembre 30.—(greffe Duquet) contrat de mariage de Robert Chartier, habitant de Lauzon, originaire de l'évêché, d'Evreux, et de Anne Bertault, fille de Guillaume Bertault et de Marguerite Desportes.

1669—septembre 30.—Contrat de mariage de Laurent Poiré, habitant de Lauzon, fils de feu Jacques Poiré, et de Barbe Guesnée, de la paroisse d'Abbeville, évêché de Rouen, et Marguerite Blaise, fille de Jean Blaise et de Mathurine Malescot, originaire de St-Sabin, évêché de Nantes. Présents: Mme Bourdon, François Bissot et sa femme, Charles Couillard, sieur des Islets, François Becquet, habitant de Lauzon, et Marie Desprez, sa femme, Nicolas Droisy, François Grenet, Jean Duquet et Marie Bissot. L'épouse apporte 300 livres.

1669—octobre 5.—Contrat de mariage (greffe Duquet), d'André Albert, habitant de Lauzon, originaire evêché de Saintes, fils de feu François Albert, et de feue Thomasse Gabaret, de St-Pierre d'Oléron en Saintonge, et de Anne Goisset, veuve de feu Michel de la Place. Elle apporte 800 livres y compris 50 livres du présent du roi.

1669—octobre 13.—Contrat de mariage (greffe Duquet), de Michel Durand, fils de feu Michel Durand et de Anne Chavigny, habitant de Lauzon, originaire de St-Pellerin, évêché de Chartres, et de Cecile Vallet, fille de Thomas, de St-Remy de Rouen.

1669—novembre 21.—Contrat de mariage (greffe Duquet), de Gabriel Samson, habitant de Lauzon, fils de feu Toussaint Samson et de Catherine Chevalier, originaire de la paroisse de St-Gratien évêché de Lisieux, et de Françoise Brunet, de Quimpercorantin Présents; Simon Rocheron, Charles Courtois, Théodore Sureau Jeanne Durand, Robert Chartier, Anne Bertault. Sureau promet 100 livres à l'épousée.

1669—novembre 26.—Contrat de mariage (greffe Duquet), de Jean Huart, habitant de Lauzon, originaire de la paroisse de Cousson, évêché de Nantes, et de Marie Anne Amiot fille de Mathieu Amiot, sieur de Villeneuve.

1671—septembre 24.—Contrat de mariage (greffe Duquet) de Louis Gezeron, habitant de Lauzon, originaire de la Rochelle—Notre-Dame de Cogne—fils de Louis Gezeron et de Jean Marie Guitart, et d'Agathe Fournier, âgée de quatorze ans. Présents du côté de l'époux: François Gezeron, son frère, Jean Guitart, son oncle, honorable homme Martin Boutet, clerc de la fabrique de Notre-Dame de Québec, Philippe Gautier de Comporté, André Albert dit la Roche, Guillaume Albert, Jean Carrier, Jean Joly, habitants de Lauzon; de la part de l'épousée: Noël Morin, grand père, Hélène Desportes, grand mère, Marie Guilmette Hébert veuve Guillaume Couillard, François Bissot et sa femme, Jean Baptiste Peuvret. Fournier donne à sa fille 150 livres.

1673—novembre 24.—Contrat de mariage (greffe Duquet), de Noël Pourveu, boulanger et passier, habitant de Lauzon, originaire d'Evreux.

1679—mai 28.—Jean Chauveau dit Lafleur et sa femme Marie Albert, habitants de Lauzon, donnent leur fille Marie Chauveau en mariage à Jean Condé, mtre-cordonnier, de Lauzon, fils de feu Etienne Condé et de Thomasse Asselin, originaire de Notre-Dame de la Rochelle. Présents: Jacques Chauveau, frère, André Albert, oncle, Anne Goisset, sa femme, Guillaume Albert, oncle, Elizabeth Hallé, sa femme, Jean Albert, cousin, Jean Polliquain, mtre-maçon, habitant de Vincennes, Jacques de la Lande, juge, Marie Bissot, sa femme, Etienne Charest, marchand tanneur, Catherine Bissot, sa femme, Antoine Drapeau, (de Vincennes) Gabriel Claverie, cordonnier, de la pointe de Lévy, Jean Portelance, cordonnier, de la pointe de Lévy. Chauveau donne à sa fille six cordes de bois pendant six ans, un porc prêt à mettre à l'engrais, cinq minots de pois pour l'engraisser, une marmite, une cuve pour la lessive, deux minots de pois verts, quatre minots de blé et 150 livres. Communauté de biens. Douaire de 300 livres. Préciput de 200 livres. Don mutuel. (greffe Duquet).

1679—avril 20.—Contrat de mariage de Martin Gueudon, habitant de Lauzon, originaire evêché de Rouen. (greffe Duquet).

1685—mars 27.—Contrat de mariage de Thomas Lemarié, habitant de Lauzon (greffe Duquet).

George Cadoret, fils de feu Pierre Cadoret, vivant bourgeois et habitant de la ville et évêché de Vannes en Bretagne, et de Barbe Desloriers, épousa à Québec, le 18 septembre 1657, Anne Joppy, fille de feu Jean Joppy et de Marie Bouvet de Notre-Dame

en Brouage, mais "comme il n'avait pas trouvé la commodité, comme étant écarté du lieu" son contrat de mariage ne fut dressé que le 26 novembre 1660, en présence de Ignace Sevestre sieur des Rochers, Marie Pichon, veuve Charles Sevestre, en son vivant, lieutenant particulier en la juridiction de Québec, Jean Madry, chirurgien, Guillaume Couture, Charles Gautier (1).

(1) Insinué 1667, vol, I. p. 29, *régistre des insinuations de la prévôté de Québec.* Cadoret épousa en deuxième mariage Barbe Boucher. Voir son contrat de mariage du 1er mars 1686, au greffe Duquet.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Où l'on retrouve le premier colon de la pointe de Lévy.—Il sert d'interprète iroquois.—La mer du Nord —Il se rend au lac Nekouba (1661).—Guillaume Couture est-il allé à la baie d'Hudson ?— Documents apocryphes et confusion des auteurs.—Couture fait commerce sur la côte Nord.

Le recensement de 1667 nous apprend que François Bissot et Eustache Lambert, qui avaient obtenu des concessions dès le commencement de la colonisation de la seigneurie de Lauzon, habitaient alors Québec [1]. Eustache Lambert avait mis pour exploiter sa ferme de Lauzon son fils aîné Gabriel, alors âgé de 20 ans, et quatre domestiques : Pierre Bergeron, vieillard de 78 ans, André Bergeron, Abraham et Etienne. Sur la ferme de Bissot, se trouvaient trois domestiques : Jean Guet, Martin Lanfilé et Pierre Perot. Cette ferme avait alors quinze arpents de terre en culture.

(1) En 1666, le recenseur indique à Québec : François Bissot, bourgeois, 53 ans, Marie Couillard, sa femme, 34 ans. Enfants : Geneviève, 12, Guillaume, 6, François, 2. Engagés domestiques : Léonard Meunier, Martin Lanfilé, Jean Léger. Servante : Marie Lucas.

Eustache Lambert, marchand, Marie Laurence, sa femme. Engagés : Pierre Bergeron, André Bergeron, Jean Adam, menuisier. Le recensement de 1667 nou donne à Québec : le sieur François Bissot, 55 ans, Marie Couillard, sa femme, 34 ans. Enfants : Louise, 16, Geneviève, 15, Catherine, 12, Marie, 9, Guillaume, 6.

Avant d'étudier l'histoire de ces deux colons, devenus des personnages importants dans la colonie voyons la carrière qu'avait parcouru le pionnier Guillaume Couture depuis son mariage avec Anne Esmart en 1649.

Tout en fixant sa demeure à la pointe de Lévy, Couture n'avait pas abandonné son rude métier de voyageur. Comme tel, il rendit encore à son pays d'importants services.

Interprète de la nation iroquoise, celle qui fut la plus perfide et la plus acharnée contre les Français, il eut souvent l'occasion d'engager avec elle, au nom des gouverneurs d'importantes négociations. Les intimes liaisons qu'il avait contractées avec ces enfants de la forêt, la grande estime dont il jouissait dans les conseils de cette nation, en faisaient un intermédiaire des plus utiles. Quand il fut question de fonder un village français au milieu des Onontagués et d'y conduire une partie des Hurons cantonnés dans l'île d'Orléans, Couture fut employé pour sonder les dispositions de ces barbares. Le *Journal des Jésuites* nous apprend qu'au mois de mai 1657, revenant de Trois-Rivières, il apportait la nouvelle que les Agniers qui étaient en ce dernier endroit avaient empêché les ambassadeurs hurons d'aller à Onontagué. La paix conclue avec les Iroquois, et tant de fois ratifiée par eux, ne les empêchait pas d'attaquer les Français. Vers la fin d'octobre, quelques uns d'entre eux massacrèrent trois Français qui travaillaient sans défiance à la pointe St-Charles près de Montréal. Le gouverneur d'Ailleboust ordonna alors

d'arrêter tous ceux qui se présenteraient. Le trois novembre on en emmenait cinq, pris à Trois-Rivières pour savoir d'eux les noms des meurtriers. Ils furent logés chez Couture les fers aux pieds (1).

Couture recevait parfois des visites inattendues de ces sauvages. Ainsi dans l'automne de 1658, au mois d'octobre, trois d'entre eux allant en guerre à Tadoussac, ayant brisé leurs canots près de sa maison se refugièrent chez lui. Couture en donna avis au gouverneur qui les fit venir au fort au milieu de la nuit (2).

A partir de 1661, les travaux de Couture semblent s'étendre dans une autre direction. A la vie laborieuse de l'interprête succède la gloire du découvreur. Aux lauriers de Nicolet et de Marguerie vont s'ajouter ceux de Jolliet. Pendant que ces voyageurs avaient pénétré dans les régions du midi et de l'ouest, Couture devait pousser ses recherches vers le nord.

Le rêve de Colomb, en s'aventurant sur les flots de l'Atlantique, vers des parages regardés jusqu'alors avec une frayeur superstitieuse, n'était pas tant de découvrir des mondes nouveaux que de trouver un passage pour aller aux Indes en cinglant droit vers l'ouest. Ce fut là l'ambition de tous les navigateurs hardis qui le suivirent. Les Espagnols et les Portugais jugèrent que les trésors du Pérou et du Brésil valaient ceux de la Chine et du Japon et s'y arrêtèrent, mais les rois de France et d'Angleterre continuèrent à lancer leurs flottes dans ces parages inconnues espérant toujours atteindre l'empire du Cathay.

(1) *Journal des Jésuites.*
(2) *Journal des Jésuites.*

Ce sont des sociétés particulières qui commencèrent à coloniser l'Amérique. Les missionnaires y cherchaient des âmes à évangéliser; les Huguenots et les Puritains, une terre où ils jouiraient de la liberté religieuse; les négociants de Bristol, de Normandie et de Bretagne, des comptoirs pour le trafic des fourrures. Les rois, jugeant que leurs sujets vivaient heureux sous leurs empires, n'ambitionnèrent pas d'abord la gloire de fonder des colonies de l'autre côté de l'océan. A quoi leur pouvait servir une émigration qui diminuait les revenus de la gabelle et le nombre des gens de guerre? (1)

François I envoya ses caravelles, vers le Nouveau Monde un peu pour faire pièce au roi d'Espagne son cousin qu'il voyait avec dépit prendre une trop grande part d'un héritage qu'il prétendait qu'Adam ne lui avait pas légué. Cartier, en cherchant le Cathay, pénétra dans le Saint-Laurent. Et quand les marins eurent longtemps côtoyé les rivages de l'Amérique septentrionale, ils s'aventurèrent vers les glaces du pôle pour y chercher toujours le mystérieux passage qui devait les conduire aux richesses tant désirées du Japon. Champlain, lui-même, avant de venir jeter sur le rocher de Québec, les fondations de la ville qui devait perpétuer son nom, était possédé de cette idée. Dans son voyage aux Indes Occidentales, en 1599, il suggère de couper l'isthme de Panama afin d'abréger de 1500 lieues la distance entre les deux océans. Et, plus tard, dans ses expéditions lointaines sur

(1) " Je mets au nombre des choses faites contre mon opinion, la colonie qui fut envoyée cette année (1603) en Canada. Il n'y a aucune sorte de richesse à espérer de tous les pays du nouveau monde, qui sont au delà du quatrième degré de latitude. (*Mémoires de Sully*—édition de Loudres 1778. V—161.)

l'Outaouais jusqu'au Témiscaming, que cherche le fondateur de Québec ? Un aventurier lui a assuré qu'il est parvenu à une mer sur les bords de laquelle il a vu les débris d'un navire anglais. Champlain n'hésite pas (1613) et s'enfonce presque seul avec une poignée de sauvages sous les forêts du nord où nul européen n'avait pénétré avant lui. S'il eut eu de bons guides, il aurait atteint la mer du nord en peu de temps avec un canot léger, puisqu'on peut s'y rendre de Trois-Rivières par la rivière Saint-Maurice en moins de quinze jours.

Pendant ce temps là, les Anglais, possédés de la même ambition que les Français, atteignaient la vaste baie à laquelle Hudson a laissé son nom. C'est dans ce voyage que le célèbre navigateur, après avoir reconnu une partie des côtes arides et désolées de cette mer glaciale, périt victime de la mutinerie de son équipage, (1612). Button, Baffin, Fox et James suivirent les traces de ce marin audacieux. Trente trois ans après la tentative infructueuse de Champlain (1646), le malheureux de la Tour, chassé de l'Acadie par son rival Charnisay, se refugiait à Québec, puis aidé de quelques amis qu'il avait dans la Nouvelle-Angleterre, entreprenait de faire la traite des pelleteries à la baie d'Hudson [1]. Une décade devait s'écouler avant qu'une nouvelle expédition fut tentée vers ces parages. Le 2 mai 1657, Jean Bourdon levait l'ancre devant Québec pour le voyage du nord. [2] Le 11 août, à heures du soir, il était de retour, [3] après trois

(1) Garneau I—164.

(2) *Journal des Jésuites* p. 209.

(3) *Ibid.* p. 218.

mois et neuf jours d'absence. Il est difficile de croire qu'en un aussi court espace de temps Bourdon ait pu parcourir un aussi long trajet (1). M. de Callières et le marquis de Denonville affirment, il est vrai (2), trente ans après, en s'appuyant sur des documents qui sont maintenant disparus, que ce voyageur, après avoir longé avec un navire de trente tonneaux, la côte du Labrador, pénétra dans la baie du nord dont il prit possession. Nous aimons mieux croire la *Relation des Jésuites* de 1658 (vol. III) qui raconte avec plus de détails que le *Journal* le retour de Bourdon. " Le 11 août, y est-il dit, parut devant Québec la barque de M. Bourdon, qui ayant descendu la grande Rivière du côté du nord, *fit voile* jusqu'au 55eme degré, où elle rencontra un grand banc de glace *qui la força de retourner*, ayant perdu deux hurons qu'il avait pris comme guides. Les sauvages esquimaux du Nord les massacrèrent et blessèrent un Français de trois flèches et avec un coup de couteau."

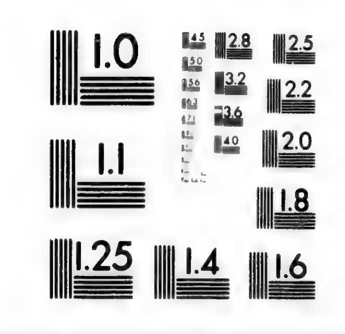
Depuis longtemps, gouverneurs et missionnaires de la Nouvelle-France s'inquiétaient de faire une trouée à travers les forêts mystérieuses et d'atteindre à cette mer fameuse. On ne cessait d'interroger les sauvages. La relation de 1658 (3) indique les détails de cinq routes différentes qui pourraient être suivies, " routes plus difficiles à tenir que le grand chemin de Paris à Orléans." Un missionnaire, sur les indications

(1) En 1885, le *Neptune*, un des meilleurs baleiniers, mû par le vapeur, parti d'Halifax le 2 août, mit deux mois à accomplir ce voyage.

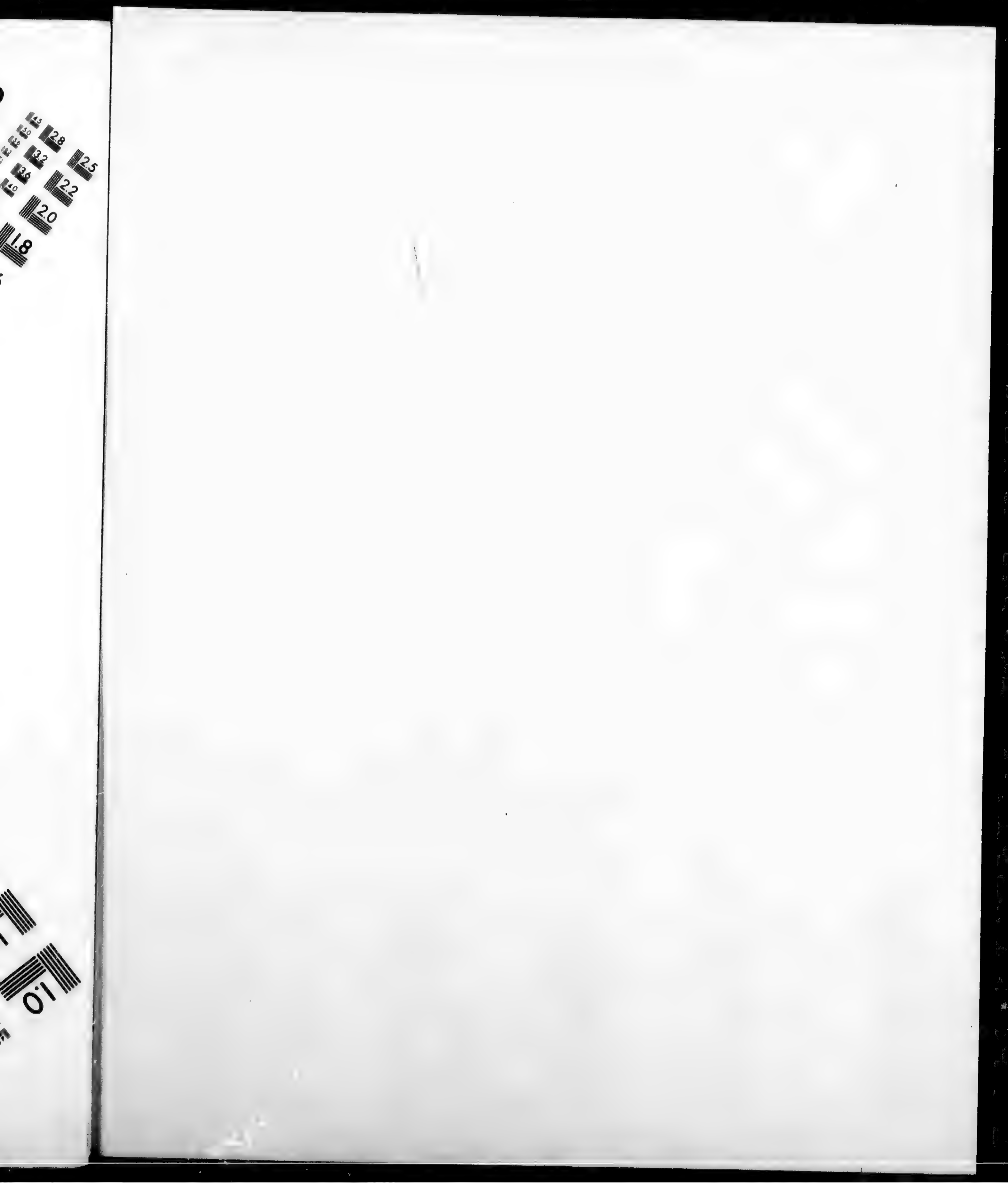
(2) Lettre du 25 février 1685 au ministre ; Lettre à M. de Seignelay du 8 novembre 1686; voir *Documents de Paris*—collection de New-York—IX. p.p. 268, 297, 304.

(3) Chapitre V, p. 19.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



des sauvages et de deux Français qui avaient pénétré bien avant dans le pays, en avait dessiné un croquis.

En partant de Tadoussac, on pouvait remonter le Saguenay jusqu'au lac Piouakami (Saint-Jean), situé à quarante lieues de la mer, puis après avoir franchi soixante autres lieues on arrivait au lac nommé Outakouamé qui recevait les eaux d'une rivière dont la tête touchait le fleuve Metaberoutin (Saint-Maurice). Du lac Outakouamé jusqu'à la mer, on estimait qu'il y avait encore une nouvelle distance de soixante lieues de pays, soit 169 lieues en tout et vingt jours de marche.

En allant de Trois-Rivières jusqu'au lac Ouapichiouanon, on atteignait la rivière Ouakouingonechiouek et de là la baie des Kilistinons, nommée alors Nisibouromik, trajet que les voyageurs estimaient à deux cent soixante lieues.

Une troisième route—la plus courte—s'ouvrait par le lac Nipissing et l'on espérait après quinze jours de voyage atteindre au but.

On savait enfin que les Achirigonans qui habitaient une rivière qui se jette dans le lac Huron se rendaient en peu de journées chez les Kilistinons, et que les Algonquins supérieurs atteignaient la mer après sept jours de course par le lac Alimibeg.

La *Relation* de 1660 abonde en précieux renseignements. Un père en mission dans le Saguenay a rencontré à trente deux lieues de Tadoussac un capitaine algonquin nommé A8atanik qui lui raconta le voyage qu'il venait de faire à la mer du Nord. Parti du lac Supérieur au mois de juin 1658

ce sauvage après avoir parcouru les baies de la mer était entré dans les terres pour chercher un chemin vers Tadoussac et c'est alors que le missionnaire l'avait croisé en route le 30 juillet 1660.

" Ces lumières toutes fraîches,—dit la *Relation*,— ne déplairont pas aux curieux, touchant le chemin de la Chine et du Japon, dont on a fait tant de recherche." Voici en résumé les renseignements géographiques que l'annalyste donne. Les sauvages trouvent la mer de trois côtés : du côté du sud, au couchant et au nord. N'est-ce pas une indice que ces trois mers se trouvent continues et ne sont proprement qu'une mer qui est celle de Chine. La mer du Pacifique *que l'on connaît assez* se continuant jusqu'à la mer du Nord, *qui est celle dont est en peine*, ne trouvera-t-on pas là le passage de la mer occidentale à la mer orientale ? Le golfe du Mexique, la mer Vermeille sont reliées à la mer du nord par celle du couchant et ne forment qu'une même étendue d'eau. La baie d'Hudson est située à la hauteur du 55ième dégré, et de ce lieu tirant au Nord Ouest, il y a environ quarante lieues par terre jusqu'à la baie de Button où est le port de Nelson, à 57° de latitude et 270° de longitude. De ce port on ne doit compter que 1420 lieues jusqu'au Japon, n'y ayant de distance que 71° d'un grand cercle. Toute l'Amérique Septentrionale, étant ainsi environnée de la mer, au levant, au sud, au couchant et au nord, doit être séparée de la Groëslande par quelque trajet dont on a déjà découvert une bonne partie. Il ne tient plus qu'à pousser encore de quelques dégrés pour entrer tout à fait dans la mer du Japon. C'est pendant le mois d'août et de septembre qu'il faut

entreprendre ce voyage de découverte parce qu'alors le détroit d'Hudson est moins engagé de glaces. La *Relation* termine par cette phrase : "Si l'Iroquois le permet, nous pourrons bien nous aller éclaircir plus nettement de cette découverte qui *n'étant connue que par le moyen des sauvages*, ne nous donne pas toutes les connaissances que nous désirerions."

Au mois de juin de la même année, des sauvages qui demeuraient proche de la Baie du Nord étaient venus à Québec et avaient demandé instamment au gouverneur d'Argenson un missionnaire pour les instruire et un officier pour les conduire. Celui-ci ne demandait pas mieux que de répondre à leurs désirs. Au printemps de 1661, il chargeait Denis de la Vallière, gentilhomme canadien, lieutenant d'une compagnie d'infanterie, de se rendre par terre à cette baie si fameuse, en prenant pour guides des sauvages du Saguenay. Les pères jésuites Claude Dablon et Gabriel Druillettes, mieux renseignés que n'importe qui sur ces régions inconnues, et qui, depuis longtemps, en étudiaient les chemins, reçurent l'ordre de l'accompagner. Le P. Dablon avait passé l'hiver à Québec pour se préparer à ce voyage. Les trois voyageurs voulurent emmener avec eux des hommes habitués à ces rudes missions, connaissant les mœurs des sauvages et la vie des bois. Denis Guyon, son frère François Guyon Després, François Pelletier, qui vivait depuis longtemps de chasse et de pêche aux environs de Tadoussac, et Guillaume Couture furent choisis [1].

Partie de Québec au mois de mai, l'expédition fut

(1) Vide : *Relation* de 1661. *Journal des Jésuites* pp. 296, 299 ; *Histoire de l'Amérique Septentrionale* par la Potherie—I—pp. 141-142—Charlevoix—I.

retenue à Tadoussac pendant trois semaines par une sorte de maladie contagieuse et jusqu'alors inconnue qui enleva la plupart de ceux qui en furent saisis. Le mal s'étant un peu relâché, le premier jour de juin, on quittait Tadoussac pour remonter le Saguenay. Plus de deux cents sauvages montés sur quarante canots suivaient les voyageurs. Après avoir franchi les rapides de la rivière Chicoutimi, parcouru le lac Kénogami et descendu la Belle-Rivière, ils atteignaient le lac Saint-Jean. Aucun Français n'avait dépassé encore cette mer intérieure. Arrivés là, les sauvages essayèrent en vain d'arrêter l'expédition sous prétexte que les routes étaient impraticables et qu'une épidémie ravageait les peuplades du nord. Le 19 juin, on arrivait à la tête du lac à l'embouchure de la rivière Chamouchouanne qui fut baptisée alors du nom de Saint-Sacrement. A son entrée dans le lac, cette rivière est belle, large, parsemée d'îles et bordée de verdoyantes prairies. Elle coule ainsi doucement sur un parcours d'environ trois lieues, puis devient tourmentée de rapides et de sauts. Là commence la rude corvée des portages. " Ce serait un plaisir, écrit le père Dablon, de marcher à l'ombre des grands arbres et dans l'épaisseur des bois si on n'était pas chargé, si les journées n'étaient pas si longues ou qu'on ne les fit pas à pied ; et ce serait encore un grand plaisir de vaquer sur la rivière, si on n'y marchait pas plus qu'on y nage, parce qu'il y a plus de rochers que d'eau. Une de ces journées semble bien longue, quand on a fait toujours, ou le métier de marinier, ou celui de crocheteur ; mais aussi le soir

semble bien doux, et l'on s'endort bien aisément, sans autre matelas que le rocher.... Le bois voisin nous fournit une belle hôtellerie, bien bâtie de grands arbres, sous lesquelles le repos qu'on prend est bien plus doux que sous les lambris d'or et d'azur où les inquiétudes et les insomnies font leur séjour, bien plus ordinairement que dans le silence des forêts."

Le 28 juin, après avoir franchi des lacs, des rivières, des bois, des mares inommées, on arrivait enfin au lac Nekouba, après vingt huit jours de marche. On trouva pour latitude 49° 20' et 305° de longitude et l'on jugea que l'on était " au milieu des deux mers, de celle du nord et de celle de Tadoussac."

Nekouba était un lieu celèbre dans toute cette région. Chaque année, il s'y tenait une foire à laquelle tous les sauvages des environs se rendaient. Les voyageurs trouvèrent là soixante hommes qui les attendaient et qui les accueillirent par des chants, des cris d'allégresse, des harangues et des décharges d'arquebuse.

Le père Dablon qui tenait le journal de route inscrivit le soir même sur ses tablettes la description de ce campement.

" On ne voit ici, dit-il, rien de beau, rien d'attrayant; les montagnes n'y sont couvertes que de rochers ou de petites pointes d'arbres qui ne trouvent pas assez d'humeur dans les crevasses où ils naissent pour grossir. L'on n'y voit ni beaux bois, ni belles terres. Les hommes de ces contrées ne savent ce que c'est que de cultiver la terre; ils ne vivent que comme des oiseaux de proie, de chasse ou de pêche.

Souvent pendant l'hiver ils sont eux-mêmes la proie de la famine. Les oiseaux semblent s'être retirés de ces solitudes, tant on en voit peu. Les maringouins, les mousquites ou cousins n'y trouvent pas de quoi vivre. C'est l'unique bien de ces déserts de ne pouvoir pas même nourrir ces petites bestioles fort importunes aux hommes. L'air est ici presque toujours embaumé de fumées que causent les embrasements des forêts circonvoisines, qui, s'allumant à quinze et vingt lieues à la ronde tout ensemble, jettent leurs cendres de plus de dix lieues de loin. Ces embrasements sont ici fort ordinaires pendant un mois ou deux de l'été et ces forêts composées de tisons éteints entretiennent l'air dans une si grande chaleur et le rendent si étouffé qu'on y a de la peine à vivre.

" La cause de ces accidents si étranges pourrait bien provenir de ce que les bois ne sont composés que de petits pins, de pruches et d'épinettes. La sève de ces arbres les enduit d'une gomme gluante et visqueuse qui rend une forêt entière aussi susceptible du feu que serait un navire par la poix et par le goudron dont il se défend contre l'eau. En ces pays où il ne pleut presque jamais les rayons du soleil frappant sur ces hautes montagnes échauffent tellement toutes ces matières combustibles que si peu que le feu s'y mette, soit par la foudre, soit par la négligence ou la malice d'un sauvage que l'on voit en un moment des tourbillons de flammes rouler dans ces forêts et les dévorer avec avidité.

" A ces excès de chaleur succèdent des froids si véhéments qu'on se sert encore de raquettes pour marcher sur les neiges dans le mois de juin. Les

violettes n'y viennent que cinq mois après celles de Frauce."

Telle était la contrée désolée où l'on venait d'arriver après tant de fatigues et de misères. On commençait à peine à décharger les canots que l'on apprit tout à coup par des éclaireurs que les Iroquois, évités déjà à Tadoussac et sur le lac Saint-Jean, dont les traces avaient été aperçues dans les sentiers qui bordent la Chamachouane, étaient à deux journées de Nekouba. Ils avaient détruit la tribu des Escurieux et taillé en pièces un deuxième corps expéditionnaire qui remontait de Trois-Rivières par le Saint-Maurice pour rejoindre le détachement parti de Tadoussac. A cette nouvelle les sauvages se dissipent et cherchent un refuge dans les montagnes reculées du Nord. Les guides effrayés ne veulent pas aller plus loin et de la Vallière, les missionnaires et leurs compagnons sont obligés de revenir sur leurs pas. Il avait été proposé que le P. Druillettes hivernerait au pays des Kilistinuos afin de prendre langue, [1] mais il dût retraiter comme les autres. Le 27 juillet, toute l'expédition était de retour à Québec sans avoir pu accomplir le but de sa mission [2].

Par un document dont l'original se trouve aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris, signé par Louis Dablon, de la compagnie de Jésus et Denis de Lavalière et daté à Montréal le 3 mai 1662,[3]

(1) Chapitre III, p., 2.

(2) *Journal des Jésuites* p. 300 : Le 27 juillet retournent ceux qui étaient allés ou prétendaient aller à la mer du Nord ou aux Kistirions, P. Dablon, etc.

(3) *Ministère des affaires étrangères de France.*—Fonds. Amérique vol. II, fol. 28.

il semblerait qu'il fut pris alors possession de la baie du Nord.

Mais cette pièce ne s'accorde pas du tout avec le journal que le P. Dablon lui-même rédigea et dans lequel il dit positivement ne s'être rendu qu'à *mi-chemin de la mer du Nord* (1).

Deux ans après, en 1663, les sauvages de la baie d'Hudson, au dire de la Potherie, (2) envoyèrent de de nouveau des députés à Québec et prièrent M. d'Avaugour, alors gouverneur, de leur donner des Français. Celui-ci resolut d'envoyer cinq hommes, à la tête desquels il mit Guillaume Couture.

On trouve aux archives coloniales du ministère de la marine de France l'ordre que donna alors M. d'Avaugour, à Couture (3). Il est daté de 10 mai 1663. En voici le texte :

"Certifie avoir donné congé au sieur Couture d'accompagner les sauvages du côté du Nord jusque et si longtemps qu'il le jugera à propos pour le service du roi et le bien du pays et pourra aller ou envoyer hiverner avec eux s'il y trouve sa sûreté et quelques avantages pour le public."

On ne trouve ni dans les *Relations des Jésuites* ni dans leur *Journal*, ni dans la correspondance des gouverneurs le récit de ce dernier voyage. Il n'y est pas même fait allusion. D'après la Potherie qui vécut à Québec de 1697 à 1702 et qui écrivit son ouvrage

(1) Lettre au P. Jérôme Lallemant de 2 juillet 1661. La pièce que nous venons de signaler nous parait avoir été faite après coup. Elle est signée Louis Dablon et Denis Lavallière. Le prénom de Dablon était Claude.

(2) *Histoire de l'Amérique Septentrionale* I-142.

) Série C, II. folio 25. vol. 2.

vers cette époque, Couture se transporta par les terres avec cinq hommes et étant arrivé à la Baie il en prit possession. " Il prit hauteur pour cet effet à un endroit où il planta une croix. Il mit en terre au pied d'un gros arbre les armes du Roi, gravées sur du cuivre enveloppées entre deux plaques de plomb et de l'écorce par dessus." ([1])

D'après la version de la Potherie, Couture aurait donc été le premier Français qui foula de ses pieds les rivages de cette mer qui devait être témoin de tant de combats, de tant de luttes glorieuses ([2]).

Dans une lettre écrite par M. de Callières au marquis de Seignelay, le 25 février 1685, il est dit expressément qu'en 1663 le sieur d'Avaugour, alors gouverneur du Canada, envoya le sieur Couture, sénéchal de la côte de Lauzon, au nord de la baie d'Hudson, en compagnie des sauvages de ce pays pour prendre possession de la contrée et y mettre les armes du roi ([3]). Le marquis de Denonville affirme la même chose dans un mémoire daté du 8 novembre 1686 ([4]).

Au cours d'un procès surgi, il y a quelques années, (1884) entre le gouvernement d'Ontario et celui de Manitoba au sujet de la frontière nord de ces provinces, on a beaucoup contesté l'authenticité des voyages de Bourdon, de la Vallière et de Couture.— Callières et Denonville, disaient les avocats du

(1) La Potherie I-142.

(2) Charlevoix, Garneau, Ferland passent sous silence l'expédition de 1663. Faillon suit la version de la Potherie.

(3) *Paris Documents* Collection de New-York. IX. 268.

(4) Ibid. p. 304. Voir aussi même volume p. 784, un mémoire au sujet des possessions françaises en Amérique de 1504 à 1706 où le voyage de Couture est encore relaté, à peu près dans les mêmes termes que ceux qu'emploie la Potherie.

Manitoba, voulant justifier les Français qui, en 1682, 1684 et 1686, chassèrent les Anglais de la baie d'Hudson, inventèrent ces expéditions afin de prouver que la France avait pris possession de ces rivages bien avant l'Angleterre (1). Lorsque les avocats du Manitoba faisaient ces avancés ils n'écoutaient que leur haine contre la France sans avoir de pièces justificatives pour l'étayer (2). Mais, pour nous, qui avons parcouru attentivement les manuscrits du temps pour former notre opinion sur cette question, nous devons avouer que les chancelleries des deux nations semblent avoir eu alors la main légère quand il s'agissait de préparer des pièces pour justifier leurs guerres de frontières, ou la priorité de prise de possession de pays contestés.

D'Iberville a donné à la France tant de gloire sur cette mer du nord, qu'il se déclarait à la fin " las de conquérir " qu'on peut bien laisser aux marins anglais l'honneur d'avoir les premiers aperçu ses rivages. Mais s'il est exact de dire que Cabot, Frobisher, Fox, James, Davis, Button ont devancé les Français sur les mers glacées du pôle il faut avouer aussi que ces navigateurs dans leurs courses audacieuses n'avaient d'autre but que de trouver un passage vers l'ouest et non pas l'intention louable de prendre possession au nom de leurs maîtres, les rois d'Angleterre, des terres désolées, couvertes de neige et de glace, qu'ils apercevaient du pont de leurs navires. Ce n'est pas ici le lieu de discuter les diverses théories

(1) Voir factum du gouvernement de Manitoba devant le Conseil Privé d'Angleterre, pp. 2 et 9.

(2) En effet, leurs plaidoiries ne sont qu'une longue dénégation sans preuves d'aucune sorte.

entretenues par les jurisconsultes et les historiens des deux nations pour savoir ce que devait comprendre la prise de possession d'un pays nouvellement découvert. Les Anglais avaient prétendu d'abord que toute terre aperçue pour la première fois par les vigies de leurs navires, quelqu'éloignés qu'ils fussent en mer, devaient appartenir à la nation. Plus tard ils voulurent bien ensuite restreindre leurs prétentions et dire qu'il suffisait de mettre le pied sur un rivage pour acquérir le droit de possession sur toute la zône comprise sous cette latitude aussi loin que la longitude pouvait s'étendre. En admettant cette dernière manière de voir, Jean Bourdon, procureur du roi à Québec, qui en 1657, longea la côte du Labrador jusqu'au 55ième degré, c'est-à-dire dans les environs du hâvre de Kibokok et au delà de la rivière Ashwanapi qui se jette dans l'Atlantique, prit possession au nom du roi de France non seulement des rivages battues par la mer mais encore de toutes les terres comprises sous cette zône et par conséquent de la région que baigne la baie James. La Vallière et Dablon qui, en 1661, pénétrèrent par l'intérieur jusqu'à la hauteur des terres, devaient prendre également possession de la tête des rivières qui se jettent dans cette baie James et des pays qu'elles arrosent. La propriété de la France était donc régulière, et d'Iberville était dans son droit lorsqu'il chassait les Anglais des postes qu'ils avaient élevés à l'embouchure de ces rivières.

Le voyage de Bourdon jusqu'au 55ième degré de latitude, l'expédition de 1661 jusqu'au lac Nekouba ne peuvent être niés.

Le certificat de prise de possession daté à Montréal le 3 mai 1662 n'a pas cependant le caractère d'exactitude que l'on voudrait voir à un document de ce genre (1).

Le P. Dablon ne s'appelait pas Louis, tel que dit dans ce certificat, mais Claude.

Pourquoi aurait-il attendu au 3 mai 1662 pour faire rapport d'un voyage aussi important, quand il était déjà de retour le 27 juillet 1661 ?

Il est dit encore dans ce certificat que *les sauvages du côté de la Baie du Nord* étant venus à Québec demander un officier et un missionnaire, Dablon et de Lavallière s'y rendirent et *prirent possession de leur pays.* Ces termes vagues et indécis ne sont pas ceux dont on se sert ordinairement dans un acte de prise de possession. Le *Journal des Jésuites,* si exact à raconter jour par jour les allées et venues des pères de la compagnie, ne dit rien du voyage que le P. Dablon aurait fait à Montréal au printemps de 1662. Ce missionnaire devait être plutôt à Québec à cette date.

Que dire maintenant de l'expédition de 1663 ?

L'écrit donné par le gouverneur d'Avaugour à Couture le 10 mai 1663 et que nous avons cité, est-il bien un ordre formel de se rendre à la Baie du Nord et d'en prendre possession ? Cet ordre, comme nous l'avons dit, est conservé au archives coloniales du ministère de la marine de France.

Chose étrange, il existe aux archives du ministère

(1) Voir le texte de ce certificat dans les archives des affaires étrangères de France : *Fonds Amérique* vol. II. p. 23. M. Paul de Cazes, dans son étude : *La frontière du nord* (1884) p. 94, en donne une copie.

des affaires étrangères *(Fonds Amérique*, vol, II fol. 38*)*, un autre ordre, daté du 10 mai 1663 aussi, et qui diffère totalement du premier. Voici le texte tel que reproduit par M. Paul de Cazes dans son étude la *Frontière du nord* de la Province de Québec.

" Nous Jean Du Bois, seigneur d'Avaugour, conseiller du roy en ses conseils et gouverneur de la Nouvelle-France.

Avons donné pouvoir à *prestre missionnaire sieur Couture* de se transporter dans tous les païs habitez par les sauvages de la Baye du Nord et de prendre possession réitérée au nom de sa majesté de tous les dits païs, et ce, en conséquence de la requisition que les dits sauvages nous en sont venus faire à Québek par leurs députez au nombre de 15 qui ont témoigné le désir que toutes ces nations ont été d'être instruites en la véritable religion et de vivre sous l'obéissance de Sa Majesté.

Fait à Québek, le 10 may 1663.

D'AVAUGOUR.

Disons d'abord qu'il n'y a jamais eu au Canada de prêtre missionnaire du nom de Couture et que Callières en 1685 dit expressément que le Couture qui se rendit à la baie d'Hudson en 1663 était sénéchal de la côte de Lauzon. Or en 1685 le sénéchal de la côte de Lauzon était Guillaume Couture (1).

Dans la lettre qu'il écrivit au marquis de Seignelay, ministre des affaires étrangères en France, le 25 février 1685, M. de Callières dit que dans la même année 1663, le sieur Duquet, procureur du roi à la prévôté de Québec, et Jean Langlois, habitant du pays, se rendirent aussi à la mer du Nord pour en prendre de nouveau possession, et ce par arrêt du Conseil souverain (2).

Ce Duquet, qui occupait, en effet, la charge

(1) Voir greffe Métru. La collection des documents de Paris publiée à New-York *(IX)* dit Beaupré au lieu de Lauzon mais c'est un *lapsus calami*.

(2) *Paris Documents* (New-York Collection) IX p. 268.

de procureur du roi à la prévôté de Québec en 1685, était Pierre Duquet, sieur de la Chenaye, fils d'un colon de Lauzon, Denis Duquet, qui fut admis à la profession de notaire le 18 septembre 1663 par le Conseil souverain en remplacement de Guillaume Audouart.

En prenant l'ordre donné par le gouverneur d'Avaugour et la lettre de M. de Callières il y aurait donc eu deux prises de possessions en 1663, l'une par Couture, l'autre par Duquet, sieur de la Chenaye.

Existe-il quelque pièce qui nous ait conservé la mémoire de ces deux voyages ?

On trouve aux archives du ministère des affaires étrangères (Fonds Amérique vol. II folio 90) un certificat de la prise de possession de la baie du Nord par les sieurs Couture et de la Chenaye. Sa simple lecture suffit pour nous faire voir que cette prise de possession est apocryphe et que le certificat en fut fait après coup. Ce document est ainsi rédigé :

Nous Pierre Couture, prestre, missionnaire entretenu en la Nouvelle-France, et Jacques de la Chenaye, envoyés par le sieur d'Avaugour, gouverneur de la Nouvelle France, pour instruire et diriger les sauvages de la Baye du Nord dans leurs affaires, certifions que nous nous sommes transportés chez les dits sauvages par ordre de mon dit sieur d'Avaugour, qu'y estant arrivés, nous avons pris hauteur, y avons planté une croix et pour mieux marquer la possession que nous prenions de leur pays et en laisser des marques à la postérité, nous avons mis en terre au pied d'un gros arbre les armes de sa majesté gravées sur de cuivre, enveloppées entre deux plaques de plomb et de l'écorce d'arbres par dessus ; ce que nous certifions véritable.

Fait à Québec ce premier mars 1664.

Pierre Couture — La Chesnaye.

Pierre Couture et Jacques de la Chenaye sont des personnages imaginaires. Pierre Duquet, sieur

de la Chenaye, qui, d'après Callières, se serait rendu à la mer du Nord en 1663, en même temps que Guillaume Couture, apparait ici sur le certificat de prise de possession comme ayant été le compagnon d'un missionnaire du nom de Pierre Couture. Duquet, admis au notariat en septembre 1663 est demeuré à Québec depuis cette date jusqu'en mai 1664 (1).

A-t-il pu partir de Québec en mai 1663 se rendre à la baie d'Hudson puis revenir à la capitale au mois de septembre suivant ?

Un voyage aussi rapide est impossible. D'où vient que le certificat l'appelle Jacques quand son véritable nom est Pierre ?

Lorsque Callières et Denonville écrivaient à Seignelay plus de vingt ans après, ils se plaignaient de ne pas avoir dans les archives de la colonie les originaux des prises de possession qui furent faites dans les pays du Nord. On leur dit alors à Québec que l'intendant Talon avait ces pièces en sa possession (2). Elles n'existaient pas pour sûr aux archives des ministères puisque c'est de la métropole même que l'on demandait aux fonctionnaires de la colonie ces pièces justificatives. Callières et Denonville recueillaient donc les traditions. L'acte de prise de possession signé en 1662, celui signé en 1664 de même que l'ordre donné en 1663 au missionnaire Couture sont pour nous des documents apocryphes basés sur des faits et des événements passés depuis plus d'un quart de siècle et qui durent être remaniés pour les besoins de la discussion diplomatique.

(1) Voir son étude.

(2 Collection de New-York IX—297.

Que faut-il dire de l'ordre donné à Couture, en 1663 que l'on trouve aux archives du ministère de la de la marine ? Est-ce un simple congé de traite ?

Nous voyons en effet Guillaume Couture s'aventurer à cette même époque dans ces parages du nord, si riches en fourrures. Le 28 mai 1665, (1) Charles Amyot, Guillaume Couture, Noël Jérémie, sieur de la Montagne, et Sébastien Prouvereau s'associaient pour faire "avec l'aide de Dieu, voyage aux nations nommées Papinachoises et aux nations du nord".

Les associés devaient participer également aux profits qui proviendraient des marchandises qu'ils traiteraient ensemble, sans pouvoir traiter ni faire aucun profit en particulier. S'il arrivait que pendant le voyage quelqu'un des associés mourût ou fût arrêté par maladie, dit le document que nous avons sous les yeux, ceux qui avaient la santé devaient avoir soin de conserver les marchandises ou castors des morts ou malades et devaient rendre bon, loyal et fidèle compte aux héritiers des défunts. Comme Amyot avait dû ci-devant faire plusieurs présents, jusqu'au nombre de 35 castors, à ces nations pour lui laisser le passage libre de la rivière, Couture et ses associés s'obligeaient d'en payer chacun sa part. Dans le cas où les sauvages empêcheraient les associés de monter en leur rivière ou ne voudraient laisser monter qu'un canot, il devait être pris un homme de chacun des canots pour faire le voyage.

Le dernier jour de mai 1665, l'infatigable Couture partaient de Québec avec Amyot et le père jésuite

(1) Greffe Duquet.

Henri Nouvel pour se rendre à l'île de saint-Barnabé puis de là à la mission des Papinachois. (1) Ils allaient mettre à exécution l'acte de société signé deux jours auparavant.

Nous avons sous les yeux la preuve que, depuis cinq ou six ans au moins, le premier colon de la pointe de Lévy faisait la traite dans ces parages du nord. Cela ne suffit pas pour dire qu'il s'avanca jusqu'à la mer mystérieuse que l'on cherchait depuis si longtemps.

Dans un opuscule que nous avons publié en 1884, nous nous sommes basé sur les témoignages de l'historien de la Potherie et du gouverneur de Denonville pour attribuer à Guillaume Couture la prise de possession de la mer du nord. Depuis, un examen attentif des pièces conservées aux archives ne nous permet plus d'affirmer ce fait d'une façon aussi positive. Il y a eu évidement quelque part des falsifications de documents. Ceci prouve, une fois de plus, combien celui qui veut poursuivre des recherches d'histoire doit se mettre en garde contre les renseignements de seconde main, et bien contrôler les auteurs qu'il consulte. C'est aux sources même qu'il faut aller puiser ; et, encore, elles ne sont vraiment sûres qu'après une étude comparative des textes contemporains.

Mais, si Couture et Bourdon ne se sont pas rendus à la baie d'Hudson, ceci ne diminue en rien leur gloire. Ils furent jugés dignes de tenter l'aventure et ils eurent le courage de l'entreprendre.

Quem si non tenuit, magnis tamen excidit ausis.

(1) *Journal des Jésuites.*

CHAPITRE QUINZIÈME

Talon, protecteur de l'industrie.—Où on fait plus ample connaissance avec François Bissot.—Services qu'il rend à la famille de Lauzon.—Il construit un moulin. —Acquisition qu'il fait du fief de Vincennes.

On peut dire que sous le régime français la traite des pelleteries et la pêche de la morue ont été à peu près les seules opérations de commerce auxquelles se soient livré les colons du Canada.

Le pays possédait des mines très riches. Leur existence fut signalée, mais on tenta en vain de les exploiter. On pouvait fournir des bois, du goudron, de la résine, des légumes, de la farine, des huiles, contribuer par nos productions à la subsistance des colonies sœurs des Antilles. Dans les rares intervalles de paix que nous donnèrent les nations européennes, des navires vinrent prendre ici des chargements de planches, de madriers et de farine. Mais la colonie n'eut jamais un commerce régulier de ce genre de produits. Le ging-seng que le P. Lafitau avait découvert faillit un jour nous donner la fortune. On tua la poule aux

œufs d'or pour avoir voulu la faire trop produire. La France estimait fort les pois du Canada, elle en fit des achats considérables. La disette vint et il fallut tout garder dans la colonie. Les raffineurs de sucre de la Guadeloupe et de la Martinique vinrent chercher le charbon de terre au Cap Breton, mais cette exploitation ne nous rapporta rien.

Les rois de France et d'Angleterre avaient choisi la terre d'Amérique comme un champ clos où venaient se vider toutes leurs querelles du vieux monde. Pendant un siècle et demi le pays fut dans un véritable état de siège. Ce que l'on pouvait appeler la paix en Europe ne fut ici qu'une armistice mal dissimulée.

Comment jeter les bases d'une industrie indigène, comment faire progresser le commerce chez une population continuellement sous les armes ?

Talon et les Raudot, qui vinrent dans la colonie dans les temps les moins tourmentés de son existence, essayèrent d'y faire fleurir les arts. Mais que d'obstacles il leur fallut surmonter ? La métropole qui voulait conserver son commerce d'exploitation voyait d'un œil jaloux l'établissement de manufactures dans un pays que ses négociants avaient été accoutumés à considérer comme un simple comptoir. Que d'autres misères encore ? Le Canada était aux mains d'un groupe de marchands avides, désireux de faire vite fortune, s'acharnant à la chasse des fauves, parce que la traite des pelleteries rapportait de gros bénéfices sans exiger une mise de fonds trop considérable et un trop grand travail de préparation. Ces marchands avaient enrégimenté à leur service toute une armée

de coureurs des bois, composée d'aventuriers hardis, qui entrainait dans son orbite les vigoureux, les jeunes gens qui formaient toutes les forces vives de la nation [1].

L'industrie patiente et soigneuse convenait peu à ce peuple de guerriers, de voyageurs, à ces marins qui cultivaient la terre entre deux courses, sous la garde de sentinelles toujours en alerte.

L'année 1668 devrait être une date mémorable dans les annales du Canada. En cette année, en effet, la liberté du commerce fut proclamée et l'on vit onze vaisseaux à la fois dans le port de Québec. C'est à cette année encore, qu'il faut remonter pour trouver l'origine des premiers établissements industriels sérieux dans la Nouvelle-France.

Talon, plus que tout autre, avait contribué à faire secouer le joug sous lequel depuis plus d'un demi siècle les efforts légitimes des colons et des vrais habitants du pays étaient écrasés. Non content d'harceler les ministres dans ses correspondances, il prêcha d'exemple, et paya de sa personne et de sa bourse.

Doué d'une capacité de travail considérable, il entrait dans le détail des moindres choses, invitait les habitants à venir chez lui ou allait les visiter chez eux.

Grâce à lui, on commenca à fabriquer à la maison les étoffes que la France avait jusque là fournies.

(1) " Les habitants s'amusent à la traite, écrivait la mère Marie de l'Incarnation en 1652, ils n'y avancent pas tant leurs affaires que s'ils travaillaient à défricher la terre, et s'attachaient au trafic de la pêche et des huiles de loups marins et de marsouins, et autres semblables denrées, dont on commence d'introduire le commerce." *Lettre*, I p. 471.

Après avoir établi dans Québec une brasserie dont il fit construire les bâtiments à ses dépens, il voulut introduire dans le pays l'industrie du tannage des peaux. Les gens de métier faisaient défaut, Talon en fit venir de France.

Parmi ce groupe de colons qui ne vivait que pour la traite des pelleteries et qui n'en voulait point démordre, Talon trouva heureusement un homme pour seconder ses efforts. Ce fut François Bissot, sieur de la Rivière.

Quand tout le monde ne songeait qu'à faire le troc Bissot fut le premier qui tenta une entreprise industrielle sérieuse dans le pays. Son nom mérite de sortir de l'oubli. L'industrie la plus importante de Québec est aujourd'hui le tannage des peaux. Rendons hommage à celui qui sut sortir de la routine et commença la pratique d'une industrie qui a fait la fortune d'un grand nombre et qui donne encore l'existence à plusieurs centaines d'ouvriers.

Le nom de François Bissot a été mêlé récement à un procès célèbre. La seigneurie de Mingan, vaste domaine qui couvre sur la côte du Labrador près de huit cents lieues de pays et que le gouvernement de Québec réclame comme sien, a eu autrefois pour propriétaire François Bissot. Depuis plusieurs années une légion de jurisconsultes se dispute devant les tribunaux la possession de ce superbe apanage. C'est peut être une raison de plus pour connaître la vie humble mais bien remplie de celui qui en fut le premier seigneur. La terre de Mingan, prise comme elle l'est, dans ce terrible engrenage qui s'appelle la

justice, est fatalement destinée à être broyée un jour ou l'autre. Avant qu'elle devienne la pâture des porteurs de papier timbré, sauvons du naufrage le nom de celui qui, il y a plus de deux siècles, essaya de mettre en valeur ses rives sauvages et inhospitalières.

Le lecteur se souvient que François Bissot s'était établi à la pointe de Lévy en 1647, la même année que Guillaume Couture, et qu'il avait épousé presqu'aussitôt après une des filles de Guillaume Couillard. Bissot passa en France en 1649, et il en revint au mois de juillet 1650 (1).

Dans l'automne précédent, sa femme lui avait donné un fils qui fut appelé Jean-François.

Le 9 août 1653, Bissot était nommé adjoint dans le corps des syndics de Québec pour y réprésenter la côte de Lauzon (2).

Le seigneur de Lauzon, absent du pays, ne pouvait remplir envers ses censitaires les obligations que lui imposait le régime féodal. Dès 1655, Bissot fit bâtir à la pointe de Lévy un moulin où les colons purent faire moudre leurs grains. Le ruisseau qui séparait l'établissement de Bissot de celui de Couture faisait tourner les meules. Afin d'avoir la propriété entière de

(1) "Le 5 (juillet) sur les 9 h. du soir, arriva Buissot et le P. Lyonne qui apportèrent le coffre des lettres de France et les nouvelles de l'approche du premier navire envoyé par M. Rozée et Guenet, lequel arriva le 10." *Journal des Jésuites*, p. 142.

Les PP. Jésuites écrivaient toujours *Buissot*. *Buisset*, *Bussot*, *Bisset*, *Bisson et Bissot* sont tous dérivés de *Bis* : (noirâtre oil). De là le nom de Bisset donné à certains pigeons et aux soldats non habillés. (*Dictionnaire des noms*, Lorédan Larchey).

(2) *Journal des Jésuites* p. 185.

ce cours d'eau Bissot convint avec Couture que ce dernier ferait moudre son blé gratuitement au moulin pendant vingt ans (1).

Bissot de la Rivière, tout en faisant défricher ses terres de la pointe de Lévy, habitait le plus souvent Québec. Au recensement de 1667, on trouve, ainsi que nous l'avons dit déjà, sur sa ferme de Lauzon trois domestiques Jean Guay, âgé de 28 ans, Martin L'enfilé, âgé de 29 ans, Pierre Perot, âgé de 32 ans.

Il parait avoir voulu grouper autour de son établissement de colon, des gens de son pays de Normandie. Guillaume Couture, avec qui il avait contracté à l'origine une société de défrichement, était normand comme lui et il possédait en France des terres situées à la Haye-Aubraye, à 15 kilomètres de Pont-Audemer dans le département de l'Eure. Parmi les compatriotes de Bissot établis à la Pointe de Lévy, on a vu Louis Bégin, l'ancêtre du coadjuteur au siège épiscopal de Québec, qui était originaire de Lieurey, petite commune des environs de Pont - Audemer. François Becquet, qui acheta une terre dans Lauzon, le 8 avril 1660, était le neveu de François Bissot. Il venait de Notre-Dame des Préaux, commune située à six kilomètres de Pont-Audemer. Les familles Lemieux, Chartier, Pourveu venaient également de la Normandie.

Nous avons déjà raconté comment le gouverneur Jean de Lauzon, par une lettre datée de Paris le 8 mars 1664, donna à Bissot une nouvelle concession de dix arpents de terre de front sur le fleuve St-Laurent

(1) *Jugements et délibérations du Conseil supérieur*, vol. I, p. 624.

sur quarante arpents de profondeur. Cette concession touchait d'un côté la rivière des Etchemins et de l'autre Jean Adam. Elle comprenait tous les îlots situés à l'entrée de cette rivière et le droit de chasse et de pêche. M. de Lauzon dit dans cette lettre qu'il veut par là recompenser Bissot des bons services qu'il a rendus aux habitants de sa seigneurie.

Bissot, comme représentant des censitaires de Lauzon dans le corps des syndics, leur avait rendu en effet des services considérables, mais la famille de Lauzon lui devait encore plus de reconnaissance. C'est lui qui l'avait déchargée de l'obligation de construire un moulin banal, alors que la seigneurie à peine habitée ne pouvait donner encore un revenu suffisant par les moutures.

Il prit part aussi à l'organisation de la justice seigneuriale, fut procureur fiscal à partir de 1650 et succéda à Charles Sevestre comme juge prévôt. Bissot remplit cette dernière fonction jusqu'à sa mort (1).

Après le départ du gouverneur de Lauzon et la disparition tragique de la plupart des membres de sa famille, il prit, comme nous l'avons vu, de concert avec Eustache Lambert sa seigneurie à ferme et s'occupa

(1) Le premier juge de la seigneurie de Lauzon fut Charles Sevestre. On peut retracer son existence jusqu'en 1654. (*Jugements et délibérations du Conseil supérieur*, I, p. [illegible]). En 1661, Pierre Mivile était procureur fiscal, (ibid. p. 113). En 1667, on constate qu'il n'y a pas de juge. Il est porté plainte au Conseil que l'on donne et traite des boissons enivrantes aux sauvages à la côte de Lauzon. Cela trouble la paix. Il n'y a pas présentement de juges établis dans cette seigneurie. Pour connaitre des délinquants, M. Pierre Duquet, notaire royal, et Romainville, huissier, sont nommés commissaires enquêteurs. (ibid I, p. 370, 10 janvier 1667). Charles Sevestre portait le titre de lieutenant de la sénéchaussée de Québec.

de son exploitation (1). En 1668, quand la métropole ordonna que les seigneurs rendissent foi et hommage en faisant l'aveu et dénombrement de leurs terres, c'est Bissot qui se présenta au contrôle et demanda souffrance pour les mineurs de Lauzon (2).

Dans l'automne de 1672, le deux novembre, Bissot obtenait à son tour un domaine seigneurial aux environs de Lauzon. A la naissance de son premier enfant il avait acquis pour celui-ci une concession foncière (3). Il voulut que ce domaine fut enregistré au nom de deux de ses enfants, Jean Baptiste et Charles Bissot (4).

Cette propriété de soixante et dix arpents de front sur une lieue de profondeur était bornée à l'est par la seigneurie de Beaumont que Talon concéda le même jour à Couillard des Islets de Beaumont. C'est cette seigneurie acquise en 1672 par Bissot qui a porté depuis le nom de Vincennes, illustré par un de ses enfants. Dès 1670, Bissot y fit commencer des défrichements. En effet, le 24 novembre de cette année il

(1) Le 10 octobre 1663 (*Juges. et Délibérations* I, p. 22.) Ils demandent que Charles Amyot, Jean Migneron et Henri Brault payent leurs cens et rentes. Migneron est condamné à payer la 10ième partie de ce qu'il a pêché d'anguille (p. 26). Semblable réclamation contre Henri Brault le 30 janvier 1664 (p. 113). Le 21 juin 1664 (p. 211), Lambert demande au Conseil de défendre à Simon Denis, sieur de la Trinité, de tendre des filets, claies et nasses, ailleurs que sur sa concession.

(2) *Registres de foi et hommage*, vol. 1, 2ième partie, pp. 500-606. Bissot était alors procureur fiscal.

(3) 26 vri 1652.—Concession par M. de Lauzon à Jean François Bissot d'une terre de six arpents sur vingt. Titre collationné par Genaple, notaire, le 4 juin 1668.

(4) " Afin de leur donner plus de moyens de s'établir," dit le titre. *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale* pp. 297-298. Le prénom de Charles Bissot est en blanc dans ce titre primitif de concession, mais il est donné dans un acte de 1675. Greffe Metru.

vendait à Jean Poliquin quatre arpents de terre de front sur quarante arpents de profondeur au lieu appelé la petite pêche (1). Le ruisseau de la petite pêche traverse l'ancien domaine de Vincennes, jadis habité par la famille de M. Faucher de St-Maurice, et fait tourner la roue d'un ancien moulin banal construit par le seigneur Joseph Roy, beau père de Corpron, complice de Bigot, qui y amoncelait les grains quand Québec souffrait de la plus affreuse disette.

---

(1) Greffe Gilles Rageot.

CHAPITRE SEIZIÈME

Bissot fait la pêche dans le Saguenay.—Il forme un établissement sédentaire à l'île aux Œufs.—La chasse des loups-marins.—Sur la côte de Mingan.

Pont-Audemer, la patrie de Bissot, était renommée autrefois pour sa pêche maritime, et ses pêcheurs n'avaient pas d'égaux pour la salaison des harengs (1). Aussi Bissot, tout en s'occupant de la culture des terres et du défrichement des forêts du Canada, voulut-il exploiter les ressources immenses de notre grand fleuve. Dans l'automne de 1650 (novembre) il formait une société avec Simon Guyon, Courville, Lepinay, de Tilly et Godefroy pour la chasse des loups-marins vers Tadoussac. Outre la pêche des loups-marins la société voulait encore attirer à Tadoussac les sauvages et y faire le commerce des peaux de castors (2). Godefroy passa en France pour obtenir le droit de cette pêche de la compagnie et y associer M. Rozée pour un huitième. Courville, Lespinay et Simon Guyon

(1) Pont-Audemer, en pleine Normandie, est située sur la rive gauche de la Rille. C'est à Pont-Audemer que cette rivière commence à être navigable.

(2) *Journal des Jésuites*, p. 145.

avaient fait un voyage dans le Saguenay dans le mois d'octobre pour entrer en liaison avec les sauvages et ils rapportèrent de cette première excursion environ 300 castors ([1]).

Le 4 mars 1662, M. d'Avaugour loua la traite de Tadoussac pour deux ans à François Bissot, la Tesserie, des Cartes, le Gardeur, de Tilly, Desprès, Juchereau de la Ferté, Damours, Charron, Madry, Marsollet, le Gardeur de Villiers, Chartier, Denis, Bourdon, Juchereau de Saint-Denis, mais ce bail fut cassé au mois d'octobre suivant par M. de Mésy ([2]).

Bissot, se voyant le royaume du Saguenay fermé, dirigea alors ses vues vers les régions désertes du Labrador où les Espagnols jusqu'alors, de compagnie avec les Basques audacieux, avaient fait la pêche.

Au cours de l'année 1660, Bissot avait fait un nouveau voyage en France. Il en vint l'année suivante et arriva à Québec le 3 août 1661, avec l'abbé de Queylus, dans la chaloupe de Maheu. C'est lui qui apporta les premières nouvelles de France et du changement de gouverneur ([3]). Il avait aussi dans ses malles le titre d'une nouvelle concession que la compagnie des Cent-Associés lui avait accordée le 25 février 1661. Ce titre lui donnait l'île aux Œufs, située audessous de Tadoussac, vers les monts Pelés du côté du nord, à quarante lieues environ de Tadoussac, avec le droit de chasse et d'établir en terre ferme aux endroits qu'il trouverait le plus commode, la pêche sédentaire des loups marins, baleines, marsouins

(1) Le 20 novembre 1655, Germain Le Barbier vend à François Bissot la moiti de la chaloupe *Le Corbin*. L'autre moitié appartient à de Lespinay.

(2) *Jugements et délibérations*, vol. I, p. 11.

(3) *Journal des Jésuites*, p. 301.

et autres négoces depuis l'île aux Œufs jusqu'aux Sept-Iles et dans la Grande Anse, aux pays des Esquimaux, où les Espagnols faisaient encore la pêche. Bissot obtenait encore en même temps la permission de prendre dans ces endroits les bois et terres nécessaires pour y fonder son établissement [1].

C'est sur cette île aux Œufs, si célèbre depuis par le naufrage de la flotte de l'amiral anglais Walker, que Bissot commença à jeter les fondations de son premier établissement de pêche. Ce n'est qu'un rocher stérile, dénué de toute végétation, long de trois quarts de mille environ. Dans le creux des roches granitiques, on installa les huttes des pêcheurs. Rien de plus primitif que ces campements de grêve. Les sapins nains, les cyprès de la côte voisine en faisaient tous les frais. De larges fourneaux faits de pierres sèches servaient à bouillir les huiles. On voyait encore, il y a quelques années, les vestiges d'une installation de ce genre sur l'île aux Basques près des Trois-Pistoles.

La pêche, ou pour parler plus correctement, la chasse des loups-marins se faisaient surtout sur les côtes de la terre ferme. Le loup-marin et le marsouin

(1) Cette seigneurie, plus connue sous le nom de Mingan, fut la dernière concession accordée par la Compagnie des Cent-Associés.

Ce titre de concession fut détruit dans l'incendie de la Basse-Ville de Québec en 1682, et le registre qui en contenait une copie fut lui-même brûlé dans l'incendie du palais de l'intendant en 1713. Voir le certificat de l'intendant Duchesneau du 9 septembre 1682 qui dit que tous les papiers de Louis Jolliet contenus dans trois cassettes furent brûlés dans la maison de Claude Porlier. (greffe Genaple 9 mars 1684). Voir aussi acte de notoriété de douze notables du 4 octobre 1766 (greffe Sanguinet et Saillant). Voir aveu et déclaration de François Bissot du 11 février 1668, dans le *Papier terrier de la compagnie des Indes Occidentales.* Bissot devait payer chaque an pour sa concession deux castors d'hiver ou dix livres à la compagnie des Cent-Associés.

ont le long de ces rives des endroits de prédilection où ils vont se chauffer paresseusement au soleil. C'est au fond de certaines anses où ils peuvent entrer avec la marée qu'on les rencontre plus souvent qu'ailleurs. On fermait l'entrée de ces anses avec des filets et des pierres et on n'y laissait libre qu'un petit espace par où les loups-marins se glissaient. Dès que la marée était haute on bouchait ces ouvertures et la mer se retirant laissaient ces amphibies à sec. On n'avait plus alors que la peine de les assommer. Un coup de bâton sur le nez suffisait pour les tuer.

D'autres fois encore, le pêcheur suivait en canot les troupeaux à la nage. Comme ces cétacés sortent de la tête hors de l'eau pour respirer, on profite de ce moment pour tirer dessus. Quand ils sont blessés on peut les prendre sans peine vu qu'ils sont très doux, mais quand ils sont tués, ils coulent à pic au fond (1). On avait stylé les gros chiens du Labrador à les pêcher à sept ou huit brasses de profondeur. En outre des loups-marins et des marsouins, on chassait encore les morses et les baleines, puis dans les temps de relâche, la pêche des morues et du hareng occupaient ces rudes travailleurs de la mer.

Bissot s'était établi d'abord sur l'île aux Œufs, afin de se mettre à l'abri des incursions des sauvages esquimaux, les plus farouches et les plus barbares des hommes. Il transporta plus tard son exploitation au fond du hâvre de Mingan et s'y construisit un petit fort entouré de palissades. De Québec, Bissot, diri-

(1) Le loup-marin est un animal très doux. Un matelot en ayant une fois surpris à terre un grand troupeau le conduisit à son logement avec une gaule comme il aurait pu faire d'un troupeau de bœufs.

geait ces exploitations lointaines. Chaque printemps, ses barques chargés d'engins de pêche et de marchandises de traite, partaient de la capitale et ne revenaient que quand la saison était finie.

Bissot, sur la côte du Labrador, Denis, sur la péninsule néo-écossaise, Riverin, sur les bords de la rivière de la Madeleine, au pied des Monts-Notre-Dame, sont les premiers Français qui ont tenté de fonder des établissements de pêche sédentaire. Sur la terre ingrate du Labrador, la pêche seule était possible. Aussi Bissot n'y essaya aucune culture. Mais Riverin voulut fonder une de ces colonies mixtes où l'habitant aurait partagé son temps entre le défrichement du sol et la récolte abondante que la mer apporte chaque année dans ces parages. Cette tentative ne fut pas couronnée de succès, mais Riverin eut l'honneur de la tenter.

———

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Etablissement d'une tannerie à la pointe de Lévy, (1668).—François Bissot s'associe Etienne Charest.—Mariage de ce dernier avec Catherine Bissot.—Ce que l'on fait dans la tannerie de la pointe de Lévy.

C'est dans le cours de l'année 1668 que Bissot construisit une tannerie à la pointe de Lévy, sur la terre qu'il avait eue en 1648 du seigneur de Lauzon. Le ruisseau qui servait de borne aux fermes de Couture et de Bissot et qui faisait tourner la roue du moulin à farine fut éclusé. Un grand canal en bois y prit l'eau pour la conduire dans les cuves à tannin (1). L'intendant Talon, dans le cours des années 1668 et 1669, avança sur les deniers du roi pour être employée à la construction des bâtiments nécessaires à la nouvelle exploitation une somme de 3268 livres(2). Cette avance, considérable pour l'épo-

(1) Voir *arrêt du Conseil Supérieur de Québec* 1670.

(2) Greffe Romain Becquet, acte d'accord du 23 novembre 1672. Comparaissent Philippe Varnier, secrétaire de l'intendant Talon, Philippe Gautier, sieur de Comporté, commissaire général à la garde du magasin du roi, procureurs généraux et spéciaux de Talon suivant titre du 8 novembre 1672 devant Becquet, et François Bissot, sieur de la Rivière, bourgeois de Québec. Bissot reconnait que dès 1668 et 1669, il lui a été avancé 3268 livres des deniers de Sa Majesté que Talon avait laissées en ce pays pour être employé à la bâtisse d'une tannerie que Bissot a depuis fait faire sur son habitation sise à la pointe de Lévy, ainsi qu'il est porté plus au long par les ordonnances du gouverneur de Courcelles et de l'intendant Bouteroue. Ces 3268 livres ont été tirées sur Comporté le 18 novembre 1668, les 16, 24, 28 juin, 26 juillet, 18 août, 7, 13, 29 septembre 1669. Bissot ne sera pas inquiété pour le remboursement de cette somme jusqu'à ce que Talon en ait ordonné prochainement par son retour au pays. Bissot promet ne pas inquiéter M. de Villeray, receveur du droit de 10 o/o, pour le paiement de 1500 livres adjugées à Bissot à prendre sur les droits à l'acquit de la communauté, savoir en son nom 1000 livres et pour la veuve Mazier 500 livres, jusqu'à ordre reçu de Talon.

que, fut plus tard remboursée en grande partie par les héritiers Bissot (1).

La communauté des habitants, pour aider Bissot dans son entreprise, lui alloua en outre une somme de 1500 livres, à prendre sur la perception des droits du 10 % (2). Cette tannerie, la première qu'on ait vue au Canada, eut un complet succès (3). On en espérait beaucoup et les premiers essais réussirent parfaitement (4). Dès la seconde année les bénéfices réalisés dépassèrent toutes les prévisions.

On a vu Bissot, lorsqu'il commença son exploitation rurale appeler auprès de lui ses compatriotes de Pont-Audemer et des environs (5). Il va chercher maintenant à intéresser à sa nouvelle entreprise des gens du métier.

Dans l'automne de 1665, les deux frères Charest venus de Poitiers, s'étaient établis dans l'île d'Orléans sur des terres que leur avait concédées la veuve René Maheu, près de la rivière qui porte encore son

(1) Le 10 mai 1688, M. de Villeray, procureur de Talon, reconnait avoir reçu d'Etienne Charest 984 livres balance de la dette dûe à Talon par Bissot et ses héritiers, (*Acte devant Genaple, dépositaire des papiers de Becquet*).

(2) Greffe Becquet 1672.

(3) *Histoire du Canada*, Garneau, t. I, p. 214.

(4) Charlevoix, t. I, p. 391 (1668).

(5) M. Faucher de Saint-Maurice a raconté avec quelle émotion, un soir qu'il voyageait dans un coin perdu de la France, il avait entendu des femmes, assises au bord d'un ruisseau, chanter : *A la claire fontaine*. Nos ancêtres ont apporté de l'ancienne patrie les chansons, les mœurs, les coutumes, les industries. Enfant de Pont-Audemer, Bissot commença ici la pêche comme il l'avait vu faire sur les grèves de sa ville natale. Il nous a donné aussi l'industrie du tannage des peaux et le commerce important des cuirs qui avaient rendu Pont-Audemer célèbre depuis l'époque la plus reculée. Au moyen âge cette industrie y tenait le premier rang. Nulle part on ne pouvait mieux tanner et préparer les peaux. Pendant la seconde moitié du XVIIe siècle, par suite de l'augmentation des impôts, ce commerce y décrut progressivement, mais cela n'empêche pas qu'il y existe encore de nombreuses tanneries. La vieille église de Notre-Dame des Prés où Bissot fut baptisé est même aujourd'hui convertie en tannerie. Cf. A. de Césena, *Guide de France*.

nom ([1]). Bissot les attira à la pointe de Lévy. Etienne et Jean Charest exerçaient le métier de tanneur ([2]). Etienne, l'ainé des deux, était intelligent, actif, dévoué. Il ne tarda pas à gagner la confiance de son patron et les bonnes grâces de sa fille Catherine, jeune personne âgée de quinze ans à peine et qui venait de terminer son cours d'études au couvent des ursulines de Québec ([3]). Le parti était avantageux pour Charest. Le futur beau-père avait du bien et il était en train de faire fortune. Par sa femme il comptait les meilleures familles bourgeoises de la colonie dans sa parenté. Bissot, de son côté, ne pouvait donner la main de sa fille à un jeune homme plus recommandable. En outre de sa terre de l'île d'Orléans, Charest avait encore quelque bien à Poitiers et aux environs. Il possédait du reste un métier qui allait de la meilleure façon du monde à l'industrie nouvelle créée par Bissot. Le mariage fut marché conclu dans l'été de 1670 ([4]).

(1) Au greffe de Paul Vachon, voir les concessions suivantes consenties par la veuve Maheu : 18 octobre 1665, à Etienne Charest ; 20 octobre 1665 à Jean Charest.

(2) Etienne Charest, né en 1631, fils de Pierre Charest et de Renée Merle, de Ste-Radegonde, évêché de Poitiers. Il vint vers cette époque trois Charest dans la colonie, tous trois de Ste-Radégonde : Etienne, Jean et Jacques. Etienne et Jean étaient frères. Jean semble s'être définitivement établi au Château-Richer. Les familles Charest, de la côte nord et de l'île d'Orléans, descendent de lui, ainsi que celles des districts de Montréal et de Trois-Rivières. Jacques était aussi de la paroisse de Ste-Radégonde de Poitiers. Il était fils de François Charest et d'Anne Rideau. Etait-il parent des deux autres ? Nous sommes porté à le croire après une étude attentive des pièces. Jacques s'établit à Beaumont où il mourut en 1725. Il ne parait pas avoir laissé de descendant de son nom.

En 1666, Etienne Charest, tanneur, est dans l'île d'Orléans avec son frère Jean Charest. Tous deux célibataires. En 1667, ils sont encore sur l'île. Jean Charest a 25 ans et Etienne, 20 ans ; ils possèdent 3 bestiaux et 20 arpents de terre en valeur.

(3) Elle y était entrée en 1666.

(4) Greffe Gilles Rageot. Contrat de mariage du 15 août 1670.

Bissot fit don à l'épousée de 2000 livres comptant en argent ou en pelleteries et promit de la nourrir elle, son mari et ses enfants pendant trois ans. Charest dota sa fiancée de 500 livres. Ce fut le notaire Gilles Rageot qui scella les fiançailles comme on célébrait les premières vêpres de l'Assomption. Le même jour Bissot, toujours pratique et ayant l'œil à ses affaires, associa Charest à son industrie du tannage des peaux pour dix années consécutives (1). Le futur gendre fournissait son travail et devait diriger les opérations de la tannerie de la pointe de Lévy. Le beau-père avançait les capitaux nécessaires. Pendant les trois premières années, Charest devait recevoir le quart des profits réalisés dans l'exploitation et ensuite compter pour un tiers (2).

Maintenant que nous savons comment s'établit cette première tannerie, il nous reste à voir le genre de travail qui s'y fit.

Si Bissot s'était contenté pour alimenter sa tannerie de préparer seulement les peaux apportés par les colons de la région de Québec, son bénéfice aurait été peu considérable. La simple consommation locale n'aurait pas suffi pour couvrir les frais d'un pareil établissement. Pour tenter les chalands sur le marché étranger ou pour faire concurrence dans la colonie à l'importation de la métropole, il fallait un produit nouveau, indigène, bien adapté aux besoins du pays.

A Mingan, Bissot menait trois opérations de front : la pêche, la chasse, la traite. Les négociants

(1) Greffe Gilles Rageot.

(2) Le mariage religieux d'Etienne Charest et de Catherine Bissot se fit le 27 novembre 1670, en la côte de Lauzon, par le père Henry Nouvel, jésuite, en présence de François Bissot, Nicolas Dupont, Jean Charest.

du temps ne songeaient guères qu'à la traite, mais Bissot n'était pas du même avis. La traite pour lui ne fut jamais qu'un moyen de second ordre. Dans une opération commerciale qui consiste à acheter un objet à vil prix et à le revendre à gros bénéfices il n'y a rien qui puisse satisfaire un homme intelligent, hardi, ambitieux. Tout travail est insipide s'il n'apporte avec lui une difficulté à vaincre.

Bissot avait d'abord pêché le hareng et la morue pour préparer ces poissons comme il l'avait appris dans son enfance sur les grèves de Pont-Audemer. Mais parmi les habitants étrangers que la mer du golfe venait jeter dans ses filets il y en avait un dont on n'avait pas encore su tirer tout le profit possible. On pêchait (1) le loup marin pour en tirer de l'huile excellente pour brûler et pour passer les peaux. Pourquoi ne pas tanner les peaux de ces cétacés comme on le faisait de celles des animaux terrestres ? L'essai en avait été tenté en France et avait bien réussi. Pourquoi ne pas implanter cette industrie au pays ? C'est ce que Bissot, encouragé par Talon, voulut faire dans sa tannerie de la pointe de Lévy. Sans doute que dans cet établissement on préparait des peaux de toute façon, mais d'après les documents que nous avons compulsés attentivement, c'est au loup-marin et au marsouin que la préférence fut donnée. Dans les premiers temps on employa ces peaux à faire des manchons. La mode s'en passa et leur grand usage servit à couvrir les malles et les coffres. Quand

(1) On dit aujourd'hui la chasse aux loups-marins ; mais sous le régime français, la guerre faite aux loups-marins, quoiqu'elle fût souvent à terre et à coup de fusils, se nommait une pêche, et celle faite aux castors dans l'eau et avec des filets s'appelait une chasse. Voir Charlevoix, III, p. 144.

ces peaux étaient tannées, elles avaient presque le même grain que le maroquin. Elles étaient moins fines, mais s'écorchaient moins aisément et elles conservaient plus longtemps leur fraicheur. On en faisait de très bons souliers et des bottines imperméables. On en couvrait aussi des sièges, dont le bois était plutôt usé que la couverture. On tannait les peaux avec l'écorce de pruche et dans la teinture qui se tirait de certaines pierres qui se trouvaient sur le bord des rivières. C'est ce qu'on appelle " Pierres de tonnerre " ou des marcassites de mines, dit le P. Charlevoix ([1]).

La peau de marsouin se tannait à la façon du maroquin. " Cette peau qui a un pouce d'épaisseur est tendre comme du lard, raconte Charlevoix ([2]). On la gratte longtemps et elle devient comme un cuir transparent ; et quelque mince qu'elle soit—jusqu'à être propre à faire des vestes et des hauts de chausse—elle est toujours très forte et à l'épreuve d'un coup de feu. On prétend que rien n'est meilleur pour couvrir une impériale de carosse."

La tannerie de Bissot fournissait des cuirs à tous les cordonniers de Québec. Elle eut aussi avec le gouvernement des entreprises de fournitures considérables de chaussures pour la troupe ([3]).

(1) t. III, p. 146.

(2) t. III, pp. 146, 147, 148.

(3) *Greffe Romain Becquet.* 15 avril 1673. Contrat avec Philippe Gauthier de Comporté. Bissot et Charest reconnaissent avoir reçu du cuir pour une valeur de 970 livres tournois qu'ils s'engagent à préparer pour des *souliers français à voyage pour homme*, de grandeur variant de 10 à 14 points.

CHAPITRE DIX-HUITIEME.

Beau succès des exploitations de Bissot. Il meurt en 1673. Sa descendance. Alliance de ses enfants.

Bissot avait mis en activité trois exploitations: la culture de la terre, la pêche, la fabrication du cuir[1]. Toutes trois marchaient de front et il était en train de faire fortune. Le petit corps de logis qu'il avait fait construire par Couture, dans l'automne de 1647, était disparu depuis longtemps pour faire place à une longue maison confortable De belles moissons couvraient ses champs. Les terres

(1) A propos de tannerie, il est bon de rappeler ici que l'intendant Bégon acheta le fief de Grand Pré, à la Canardière, et y fit construire une tannerie et des moulins qui lui coutèrent au delà de 40,000 livres. (Greffe Louet—12 octobre 1726). Après le départ de Bégon du Canada, (1726) François Foucault, garde magasin à Québec, fut nommé l'administrateur de ses biens dans la colonie. En 1732, Claude Hurel, tanneur qui gérait la tannerie de Bégon, mourut et il fut fait inventaire de cet établissement. On tannait là des peaux de loups-marins, de moutons en baganne, d'ours, de chevreuil, de vaches. On y faisait des souliers de loups marins et de cerfs, et on employait une quantité considérable de bois de campèche dans cette fabrication. (*Greffe Boisseau*—10 novembre 1732). Le 7 octobre 1740, on faisait l'inventaire de la maison, tannerie et ustensiles situés à la Canardière, appartenant à M. Bégon. (*Greffe Jacques Pinguet*). Cavallier de Lasalle aurait voulu établir une tannerie au fort Frontenac. Les cuirs tannés, disait-il, sont moins embarrassants, plus légers et de plus grands prix, non seulement on en fournirait tout le Canada, mais on en pourrait envoyer aux îles et même en France, avec un gain considérable,

produisaient alors du blé comme par enchantement. Le petit ruisseau faisait tourner la roue du moulin à farine. Les prairies de l'Etchemin fournissaient de gras pâturages. Et, déjà, sur les hauteurs du cap St-Claude, la seigneurie de Vincennes commençait à se peupler (1). Chaque automne, à la St-Martin, dans la grande maison blanche cachée sous les ormes de la pointe de Lévy, on venait porter les chapons gras, les anguilles, le sol de cens. Le chemin qui conduisait à l'habitation de Bissot était comme le "pont d'Avignon"; tout le monde devait y passer pour se rendre au fleuve et à la ville. Aussi il se faisait là un commerce considérable. L'exploitation des pêches sédentaires du Labrador allait à merveille. On regardait ce genre d'industrie comme apportant des bénéfices assurés. C'est ce que Talon écrivait au roi en 1671 en lui faisant part des succès de Bissot (2). Les pêcheries de loup-marin exploitées par Denis, Bissot et Riverin produisaient assez d'huiles pour la consommation locale et pour l'exportation non seulement en France mais aux Antilles. Talon qui voulait établir des relations suivies avec ces colonies en fit envoyer des chargements avec du poisson, des pois, du merrain et des planches.

La femme de Bissot, comme une bonne mère canadienne qu'elle était, lui avait donné la douzaine d'enfants réglementaire : sept filles et cinq garçons.

(1) Le 11 mars 1670, Bissot vend à Pierre Bouvier, taillandier, de Québec, 5 arpents sur quarante dont il jouit depuis trois ans (greffe Rageot). Le même jour il vend à Marie Gervaise, de l'île d'Orléans, 4 arpents sur 40, à la charge de faire moudre à son moulin (greffe Rageot). Le 24 novembre 1670, il vend à Jean Polliquin 4 arpents sur 40 au lieu appelé la *Petite Pêche* (Greffe Rageot).

(2) 2 novembre 1671. Lettre de Talon au roi. *Collection des documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle France*, vol. 1, p. 213.

L'aîné, qui vint au monde en décembre 1649, mourut à l'âge de quatorze ans (1). Il s'appelait Jean-François. Les autres enfants eurent nom : Louise, Geneviève, Catherine, Claire-Françoise, Marie, Guillaume, Charles-François, Marie-Charlotte, Jean-Baptiste, Jeanne, et François-Joseph (2). Madame Bissot songea à donner à ses filles une bonne instruction. L'annalyste des Ursulines de Québec raconte comment cette bonne mère, le 25 mars 1665, conduisit à leur couvent ses

(1) L'aîné, qui vint au monde à Québec le 7 décembre 1649, eut pour parrain Jean Bourdon, ingénieur de la colonie. Il reçut de lui le nom de *Jean-François*. Jean-François mourut à l'âge de quatorze ans et fut enterré à Québec le 26 novembre 1663, dans la chapelle de Saint-Joseph, au côté droit de l'autel.

(2) *Louise*, née le 25 septembre 1651, fut portée sur les fonds baptismaux par Louis Couillard de Lespinay et Louise Giffard, sa femme. Elle s'appella comme sa marraine.

Geneviève, née le 20 mai 1653, fut la filleule du grand sénéchal Jean de Lauzon qu'accompagnait comme commère Geneviève de Chavigny, femme de Jean-Bte. Couillard de Lespinay, procureur du roi et lieutenant de l'amirauté.

Le gouverneur Jean de Lauzon assista au baptême de *Catherine*, née le 6 mars 1655, avec Guillemette Hébert, la grand'mère de l'enfant. Le notaire Pierre Duquet et M. de Villeray signèrent comme témoins au régistre.

Claire-Françoise, née le 3 avril 1656, hérita du nom de sa marraine Claire Françoise de Clément, épouse du sieur d'Auteuil, qu'accompagnait au baptême M. Lauzon de Charny.

Marie, née le 3 juillet 1657, eut pour parrain Charles le Gardeur, sieur de Tilly, avec Marguerite Couillard, femme de Nicolas Macard, comme marraine.

Guillaume, septième enfant, né le 16 septembre 1661, fut le filleul de Guillaume Couillard des Chênes et de Marie Giffard, femme de Nicolas Juchereau de la Ferté.

Charles-François, né le 3 février 1664, eut pour parrain Charles Bocquet qui mena à la cérémonie Gertrude Couillard, femme de Charles Aubert de la Chesnaye.

Marie-Charlotte, née le 6 juin 1666, fut portée au baptême par Geneviève Macart, femme de Charles Bazire, accompagnée de son compère Charles Couillard.

Jean-Baptiste, né le 19 janvier 1668, reçut le nom de l'intendant Jean Talon qui voulut accompagner au baptême Guillemette Hébert, la grand'mère de l'enfant.

Jeanne, née le 10 avril 1671, eut pour parrain Philippe Comporté qui conduisit au baptême Marie, fille de Jean Bazire.

François-Joeeph, né le 19 mai 1673, eut pour parrain Charles Bazire avec Marie Laurence, femme d'Eustache Lambert, comme marraine.

trois filles Geneviève, Catherine et Claire-Françoise (1). A peine sortie du couvent, on a vu Catherine unir son sort à celui d'Etienne Charest, l'associé de son père. François Bissot avait déjà marié sa fille ainée Louise, en 1668, à un militaire d'excellente famille, Séraphin Margane de la Valtrie, lieutenant d'une compagnie du régiment de Linières (2). Cette Louise était entrée à l'âge de 14 ans au monastère de l'Hôtel Dieu en qualité de postulante pour être religieuse de chœur. Son père promit même 3000 livres pour sa dot. Après cinq mois de séjour dans le cloître, la jeune novice avait demandé à sortir pour voir encore un peu le monde et on la rendit à sa mère (3). M. de la Valtrie se chargea de sa conversion. Cinq ans après ce mariage, Bissot donna la main de la deuxième de ses filles au chirurgien Louis Maheu (4). Il y avait à peine un mois que ce mariage était célébré que Bissot mourait à l'hôpital, le jour de la Ste-Anne, 26 juillet 1673. Il fut enterré dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu de Québec, par le curé Louis Ango (5).

De son vivant, Bissot avait donné à la future paroisse de Saint Joseph de la pointe de Lévy un terrain d'un arpent carré pour y construire une église,

(1) *Les Ursulines de Québec*, vol. II, p. 184.

(2) 12 août 1668. *Régistre de la cure de Québec.* Le gouverneur de Courcelles et l'intendant Talon assistaient à ce mariage.

(3) Régistre de l'Hôtel-Dieu de Québec.

(4) *Régistre de Québec.* Le contrat de mariage est au greffe de Pierre Duquet (9 mai 1673). Les époux obtinrent dispense du quatrième dégré de consanguinité. Ce fut la première dispense de parenté accordée dans le pays.—*(Vie de Mgr de Laval)*—Gosselin t. I, p. 3.

(5) Le dictionnaire Tanguay donne la date du 26 juillet 1678, mais c'est une erreur.

mais lorsqu'il mourut il n'y avait pas encore de paroisse organisée dans la seigneurie de Lauzon (1).

Marie Couillard, restée veuve après un quart de siècle de ménage, avait à peine 40 ans. Au bout de deux ans de veuvage, elle épousait un jeune homme de 27 ans, Jacques de la Lande, sieur de Gayon, qui appartenait à une excellente famille de Bayonne. Le mariage eut lieu à Québec le 7 septembre 1675 (2).

Un mois après, une des filles de François Bissot, Claire-Françoise, épousait Louis Jolliet, le découvreur du Missisipi (3). Il restait encore trois filles à marier. Marie épousa d'abord, le 5 décembre 1682, Claude Porlier, marchand à Québec, puis, devenue veuve, en 1691 (26 février) Jacques Gourdeau, seigneur de Beaulieu et de la Grosardière (4).

Marie-Charlotte épousa à la pointe de Lévy, en 1686, Pierre Bénac, marchand, de Québec, originaire de Bayonne, le pays de Jacques de la Lande (5).

Quant à Jeanne, la cadette, elle unissait son sort,

(1) Voir un arrêt de 1673 (*Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*) vol. I. p. 736, qui ordonne qu'une annonce d'adjudication sera faite à la porte de l'église de Notre Dame de Québec parce qu'il n'y a pas encore de paroisse dans la seigneurie de Lauzon.—L'acte de sépulture de Bissot dit qu'il décéda après avoir reçu le sacrement de l'extrême onction, sans parler des autres sacrements.

(2) *Régistre de Québec.* Etaient présents Pierre Duquet, Jean Pinguet, Paul Vachon. Le contrat de mariage fut reçu par Romain Becquet le 5 septembre 1675. On y dit Jacques de la Lande, fils de noble homme Pierre de Lalande, sieur de Gayon, citoyen de Bayonne, et de Marie d'Arrazen. Cette famille de la Lande a joué un rôle important à Bayonne. Voir les archives de cette ville.

(3) Mariage religieux 7 oct. 1675—(*Rég. de Québec*). Contrat de Mariage—1 oct. 1675 –*Greffe Becquet.*

(4) Contrat de mariage au greffe de Gilles Rageot, le 24 février 1691.

(5) Voir *Régistre de Saint Joseph de la pointe de Lévy* pour 1686. Le Dictionnaire Tanguay peut induire les chercheurs en erreur sur cette alliance—Au 1er volume il dit que Marie-Charlotte, petite fille de François Bissot née en 1724, épousa Pierre Benac. Au II vol., sous le nom de François Bissot I le mariage est correctement indiqué, mais au mot Benac il donne erronément la date de 1738 pour le mariage et fait Marie-Charlotte, fille de François Bissot II.

en 1687, à un brillant capitaine d'infanterie, Philippe Clément du Vault, sieur de Varennes. Les familles de la Valtrie, Benac, Maheu, Charest, Jolliet, Gourdeau, de Varennes formaient alors partie de la classe élevée de la colonie. La noblesse et la bourgeoisie frayaient ensemble de la meilleure grâce du monde. Gens d'épée et hommes de comptoir mettaient ensemble leur fortune, les uns donnant leur nom, les autres leur argent. Un de ceux qui apportèrent le plus de gloire, si non le plus de fortune, à la famille Bissot fut bien Louis Jolliet. Quand il épousa Claire-Françoise, il était de retour depuis deux ans de son voyage de découverte. Le roi de France lui découpa des fiefs dans les brumes du golfe St. Laurent. Il mourut pauvre et ignorée sur une île perdue du Labrador, mais quelle famille canadienne ne tient pas à honneur de se rattacher par quelque côté à ce hardi pionnier? Tous les grands noms de la colonie sont liés à cet homme illustre, né d'un pauvre charron au service d'une compagnie de négociants (1).

Geneviève Bissot, qui avait épousé le chirurgien Louis Maheu (2), devint veuve en 1683. Nicolas Daneau, sieur de Muy, capitaine d'une compagnie d'infanterie, et qui devait plus tard être appelé au gouvernement de la Louisiane, lui fit la cour. Il y eut promesse de mariage et les fiançailles furent solennellement arrêtées, lorsqu'un beau jour l'amoureux disparut tout à coup. On apprit au printemps de 1687 qu'il était sur le point d'épouser à Boucherville

(1) Le nom de *Claire-Françoise* Bissot est passé de génération en génération aux filles aînées de la plupart de ces familles, et on l'a donné à une paroisse de Dorchester, en son honneur.

(2) Il fut aussi capitaine de navire.

une petite fille de Pierre Boucher, ancien gouverneur de Trois-Rivières. Malgré les protestations de la belle délaissée, M. de Caumont, alors missionnaire à Boucherville, maria l'infidèle à mademoiselle Marguerite Boucher. Un procès fut intenté en cour de prévôté à Québec, on en appela à l'officialité de l'évêque, on fit saisir les gages de l'officier volage, le prêtre qui avait célébré le mariage fut sommé de s'expliquer. La position menaçait de se compliquer encore lorsque pour éviter plus grand scandale, il fut convenu que M. de Muy payerait un dédommagement de 350 livres à la veuve et que l'affaire serait éteinte (1).

On ne sait rien de Guillaume, un des quatres fils de François Bissot. A l'inventaire qui fut fait en 1676 des biens de son père, Louis Jolliet comparut comme son tuteur (2). Il était alors âgé de 15 ans.

Charles François et Jean Baptiste étaient propriétaires de la seigneurie de Vincennes. Ils prirent le nom de cette terre. Tous deux épousèrent à Montréal des filles du chirurgien Forestier. Charles-François ne parait pas avoir laissé de postérité. Jean Baptiste embrassa la carrière des armes et illustra le nom des Bissot de Vincennes (3).

Il a été le fondateur du poste de Ougatamou. En 1736, il mourut brûlé par les Chicachas. Le nom de

(1) Greffe Gilles Rageot.

(2) Greffe Romain Becquet.

(3) 20 octobre 1687, Jean Bissot de Vincennes, sur le point de passer en France pour un emploi, reçoit des lettres d'émancipation d'âge. (*Jug. et délib. du Con. Souv.* t. III. p. 189.

Voir au vol. II. ibid, pp. 813, 834 où Jean-Baptiste Bissot est dit : pensionnaire au séminaire de Québec.

la capitale de l'Indiana, Vincennes, est emprunté à celui de cet officier (1).

Le cadet de la famille, François-Joseph, passa la plus grande partie de sa vie au Labrador, sur les bords du hâvre de Mingan où il essaya de mettre en valeur les établissements commencés par son père en 1661. François Joseph avait épousé une fille d'Eustache Lambert Dumont. Il mourut en 1737 et fut enterré dans la cathédrale de Québec (2).

(1) M. Edmond Mallet, Canadien, des Etats-Unis, qui s'occupe beaucoup de l'histoire de l'Ouest américain, dans une lettre qu'il nous faisait l'honneur de nous écrire en 1892, prétend que Vincennes qui fut brûlé par les Chicachas n'appartenait pas à la famille de Bissot. Il est malheureux qu'il ne nous ait pas fait connaître sur quels documents il basait son assertion. Jusqu'à preuve du contraire, nous devons accepter la version suivie jusqu'ici par tous les historiens. D'après M. Mallet, le fondateur de Vincennes fut un Margane de là Valtrie et Bissot de Vincennes serait mort dans les pays *d'en haut*, bien avant le massacre des Chicachas. De l'*Histoire de la ville de Pont-Audemer*, par A. Canel—Tome II. page 411. Pont-Audemer, 1887, nous extrayons ce qui suit :

" Bissot est le nom d'une ancienne famille de Pont-Audemer, qui n'existe plus dans cette ville, mais qui s'est distinguée à l'époque de l'établissement des Français dans la vallée du Missisipi. Nous avons à citer ici.

" 1o Bissot de la Rivière qui partit de Pont-Audemer pour tenter quelque découverte dans cette contrée lointaine et presque inconnue alors. Il était natif de la paroisse de Notre Dame du Pré et il devint le beau père de Louis Jolliet, célèbre par la part importante qu'il prit à ses explorations.

" 2o Bissot de Vincennes, fils du précédent. Celui-ci a été le fondateur du poste des Ougatamou. En 1736 il mourut brûlé par les Chicachas. Le nom de la capitale de l'Indiana, Vincennes, est emprunté à celui de cet officier."

(2) Une de ses filles, Marie Bissot, avait épousé François Vederic, officier de marine. En 1772, devenue veuve, elle entra à l'Hôtel Dieu de Québec pour s'y faire soigner. Elle y était depuis le 11 mai, lorsqu'elle fit proposer à la communauté de la recevoir comme pensionnaire perpétuelle et de la traiter comme une religieuse. Elle offrait en même temps 1500 livres, ses vêtements et ses meubles. C'était une dame très pieuse et de grand mérite. Elle décéda le 7 juin 1772, à l'âge de 50 ans. Elle fut inhumée dans le cimetière des religieuses.

L'inventaire des biens de Bissot fut fait le 27 avril 1676, (greffe Becquet), Parties présentes : Honnête femme Marie Couillard à présent épouse de Jacques de la Lande, sieur de Gayon, veuve François Bissot, sieur de la Rivière, bourgeois de Québec : Louis Jolliet, marchand bourgeois de Québec, époux de Claire-Françoise Bissot, tuteur aux mineurs Bissot, savoir : Guillaume, âgé de 15 ans, Charles, 11 ans, Jean-Baptiste, 8 ans, François-Joseph, 3 ans, Marie, 17 ans, Charlotte, 10 ans, Jeanne, 5 ans ; Louis Maheu, époux de Geneviève Bissot, subrogé tuteur. M. de la Lande était allé en France, cette même année.

On inventarise d'abord les meubles de la maison située à la basse-ville de Québec. Le lendemain, 28 avril, on se rend à la maison de la pointe de Lévy où habitait de la Lande. On y trouve, *dans le grenier* : 400 verres communs à boire ; *dans la cave :* 10 quarts pleins de vin, 13½ barriques d'eau de vie que de la Lande réclame comme les ayant apportées lui-même de France cette année ; *dans l'écurie qui est sous la maison :* 2 bœufs, 2 vaches, 2 taureaux, 3 cochons, 6 petits *nourituraux.* Viennent ensuite le moulin à farine, la cordonnerie, la tannerie. Principaux effets : alènes, rouge pour souliers, fil à rets, tranchets, formes à souliers, peaux de bœufs, de vaches et de veaux, outils de tannerie, pomelles, couteaux à rivets, boutoirs, lunettes à corroyer.

L'inventaire des papiers fut remis au 29 avril. Mais l'acte n'a jamais été terminé. Le notaire lui-même ne l'a pas signé.

Une partie de la propriété de Bissot située à Québec, savoir un tiers, fut vendue le 14 avril 1680, à Claude de Sainctes, bourgeois de Québec. Cette propriété avait été acquise en société par les sieurs de la Ferté, Denys et Bissot de Charles de Lauzon, prêtre, sieur de Charny, par acte devant Audouart, le 27 décembre 1659. La partie vendue à de Sainctes joignait d'un côté le magasin de Messire Jean Talon, de l'autre à St-Amant, partie à de Sainctes, et partie à Nolan, échevin de Québec, de l'autre à la rue des Jésuites et à Jean Le Picart. Prix : 900 livres qui furent payées à Aubert, sieur de la Chenaye, pour ce qui lui était dû par acte devant Becquet du 4 février 1680. Parties venderesses :—Jacques de la Lande sieur de Gayon, sénéchal, juge civil et criminel de la côte et seigneurie de Lauzon, demoiselle Marie Couillard, sa femme, veuve François Bissot, vivant sénéchal du dit lieu ; Etienne Charest, marchand tanneur et Catherine Bissot sa femme ; Demoiselle Geneviève Bissot, femme et procuratrice du sieur Louis Maheu, bourgeois de Québec ; Louis Jolliet, marchand bourgeois tant en son nom qu'à cause de Claire Bissot, sa femme, et comme tuteur de Marie, Guillaume, Charles, Jean-Baptiste, Jeanne et François Bissot, enfants mineurs de feu François Bissot (*Greffe de Pierre Duquet.*)

———

CHAPITRE DIX-NEUVIEME

Eustache Lambert.—Frère donné et interprête.—La *Cabane d'Eustache.*—Un colon qui fait fortune dans le commerce.—Fin tragique du fils cadet, Lambert-Dumont.—Carrière romanèsque de Sophie Vanneck.—L'habitation de Sainte-Marie.—Descendance des Lambert.

Eustache Lambert, que l'on voit figurer dans Lauzon, au recensement de 1667, fut une des physionomies les plus marquantes des premiers temps de la colonie. Sa carrière fut courte, mais pleine de dévouement et d'activité. Comme Guillaume Couture et Jean Guyet, c'est en qualité de donné au service de la Compagnie de Jésus que Lambert vint au Canada. De 1645 à 1647, on le voit accompagner les P. P. jésuites dans leurs lointaines et périlleuses missions de l'Ouest (1). Lambert avait laissé en France, dans le Boulonnais, son pays d'origine, sa vieille mère Françoise Boningle et une sœur Jeanne Bigot. Le 17 septembre 1650, il abandonnait aux religieuses ursulines de Boulogne un tiers des biens qu'il pourrait recueillir de sa famille, à con-

(1) *Journal des Jésuites*, pp. 64-65.

dition qu'elles eussent soin de ses parents dans leur vieillesse (1).

En 1650, quand les Hurons chassés de leur terres vinrent se réfugier sous les canons de Québec, Lambert les suivit avec le P. Chaumonot dont il semble avoir été le fidèle compagnon de même que Couture le fut du P. Jogues (2). C'est avec le Père Chaumonot encore qu'il fit cette même année la mission de Tadoussac. Le *Journal des Jésuites* appelle ce serviteur dévoué *Eustache* tout court, comme il dit, parlant de Couture, *le bon Guillaume.*

Quoiqu'aussi bon interprète que Couture et Guyet, Lambert manquait complètement d'instruction. Il ne savait pas écrire et l'on trouve sa marque apposée à tous les contrats du temps, à la mode sauvage. C'est chose assez rare chez les gens de sa

Marque du + Lambert

qualité. Lambert connaissait en retour l'art de manier l'épée et le fusil. En 1653, c'est lui qui commandait le camp volant que l'on avait organisé depuis quelques années pour protéger les abords de la capitale (3).

Dans l'automne de 1652 (15 décembre), Eustache

(1) *Greffe Audouart.*

(2) *Journal des Jésuites*, p. 149.

(3) *Journal des Jésuites*, pp. 156-283. Voir aussi une étude de M. Sulte, sur le *Camp volant* de 1649, dans *la Revue Canadienne*, série de 1881, p. 159.

Lambert avait acquis une terre dans la seigneurie de Lauzon. Contrat lui fut consenti par M. de Lauzon-Charny, le 11 octobre 1653 (1). Cette terre comprenait huit arpents de front sur le grand fleuve St-Laurent, et quarante arpents de profondeur. Lambert y avait établi une pêcherie dès 1651. La seule charge imposée au nouveau censitaire était de remettre, chaque année, un dixième de l'anguille qu'il pêcherait au seigneur, qui devait lui fournir les barils et le sel. Le 22 septembre 1671 (2), Lambert se libéra bientôt de cette redevance moyennant la somme de trois cents livres, dont moitié fut payée en argent et moitié en castor.

La *cabane d'Eustache* (3) située sur la grève solitaire de la presqu'île qu'enlacent la Chaudière et l'Etchemin, le *corps de logis* de Guillaume Couture à l'extrémité de la pointe de Lévy, furent pendant longtemps des centres favoris où se ralliaient les sauvages de passage à Québec. L'un recevait les Hurons, ses anciens néophytes, l'autre hébergeait les Iroquois, ses anciens bourreaux. L'Iroquois, qui visitait la capitale, y venait rarement pour des raisons de commerce, mais Couture, généreux et hospitalier, se prêtait volontiers au rôle de médiateur dont les autorités semblent l'avoir officieusement chargé. Lambert, plus homme d'affaires, sut tirer un meilleur parti de ses relations avec les Hurons. Il se livra à la traite et y amassa de l'argent (4). Après avoir épousé,

(1) *Greffe Rageot.*

(2) *Ibid*

(3) *Journal des Jésuites*, p. 219.

(4) Le 16 septembre 1671, Denis Guion loue sa barque à François Bissot et à Eustache Lambert pour faire le voyage des sept Iles, au prix de 120 livres. Bissot et Lambert contractent société pour douze ans. (*Greffe Rageot*). Cette société fut dissoute le 7 avril 1680 par les héritiers Bissot, Jolliet et Lalande. *Ibid*).

en 1656, Marie Laurence, Lambert se fixa définitivement à Québec, sur la Place-Royale, et y continua ses

Marie Laurence

opérations commerciales qui furent heureuses. On le compta bientôt au nombre des principaux négociants de la capitale, où il marchait de pair avec les Aubert de la Chenaye, les Bissot, les Bazire, les Fleury de la Gorgendière.

Tout en s'occupant de négoce, Lambert ne négligea pas son exploitation de la côte de Lauzon. On a vu que de concert avec Bissot il avait affermé la seigneurie [1]. Receveur des droits du seigneur, il soigna ses intérêts d'un œil jaloux [2].

De compagnie avec Guillaume Bonhomme et Jacques Berthiaume, Lambert faisait aussi la pêche à l'anguille sur les rives de Lauzon et avait acquis dans ce dessein une concession de seize arpents vis-à-vis la pointe du Cap-Rouge [3]. Sur sa ferme que l'on appelait dans le temps l'*habitation de Sainte Marie*, Lambert avait plusieurs engagés. Le recensement de 1667 mentionne le vieillard Pierre Bergeron avec ses trois enfants, André, Abraham et Etienne [4], et Gabriel, fils aîné du propriétaire.

(1) 10 octobre 1663. *Jug. et Dél..C. S.* I p. 22, 26.

(2) Ibid, p. 113. 30 janvier 1664.

(3) *Greffe Fillion*, 29 juillet 1664. *Délibérations du Conseil*, 20 août 1664.

(4) Au recensement de 1666, comme on l'a vu, Lambert demeurait à Québec avec sa femme, Jean Adam, menuisier, Pierre Bergeron, André Bergeron, engagés.

Le 8 octobre 1658, Jean Barry et René Chemin, tous deux engagés de M. Eustache Lambert, marchand, de Québec, se noyèrent au Cap-Rouge. (*Régistre paroissial de Québec*).

Eustache Lambert mourut la même année que Bissot et fut enterré à Québec le 6 juillet 1673. De son mariage avec Marie Laurence il avait eu trois enfants, deux garçons et une fille. Gabriel, né à Québec le 5 décembre 1657, épousa, le 18 juin 1683, Françoise-Renée Roussel, fille du chirurgien (1). Eustache, né le 18 décembre 1658, épousa à Contrecœur, le 31 janvier 1682, Sophie Vanneck. Marie-Madeleine, née le 11 mai 1662, épousa le 24 janvier 1678, Louis Chartier de Lotbinière, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel.

Après la mort de Lambert, Marie Laurence continua le commerce de son mari et fit la pêche aux Sept-Iles, de société avec Guyon, Jolliet et Lalande (2). Elle mourut au mois d'août 1686.

Eustache Lambert laissa une fortune assez considérable pour cette époque. Elle fut évaluée à 31,000 livres. Gabriel Lambert, l'aîné, hérita de l'*habitation de Sainte-Marie*, qui valait 5,000 livres. Eustache Lambert-Dumont eut l'habitation de St-Joseph à Beauport et la petite habitation du Saut de la Chaudière que son père avait achetée de Bermen de la Martinière, le 6 octobre 1670 (3).

M. de Lotbinière prit l'habitation de la Pointe-aux-Trembles de Neuville et celle de la Canardière.

(1) Contrat de mariage au greffe de Gilles Rageot, le 12 mai 1683.

(2) *Greffe Becquet*, 11 mai 1679. Voir aussi Greffe Rageot, 23 avril 1676, société entre Ve Bissot, Ve Lambert, Jacques Lalande, absent du pays, Jolliet Denis Guyon, pour faire la traite aux Sept-Iles. Voir aussi même greffe, 29 sept. 1674, société entre Ve Frs. Bissot, Alex. Petit, marchand, de la Rochelle, Denis Guyon et Ve Eust. Lambert pour faire la pêche aux Sept-Iles.

(3) Cette terre en bois debout était située entre la rivière Chaudière et Jean Charpentier. Bornée en front au fleuve, elle avait quarante arpents de profondeur.

La succession possédait en outre un emplacement bâti sur la Place-Royale à Québec [1] et des intérêts dans la compagnie de commerce de la baie d'Hudson.

L'aîné, Gabriel, se fixa à Lauzon, et nous verrons plus tard son histoire. Marie-Madeleine, qui avait épousé Chartier de Lotbinière, compte dans sa postérité les noms les plus illustres de la colonie. Les Desgly, les Denis de la Ronde, les Martin de Lino, les d'Avesnes de Meloises sont de son sang.

Le deuxième fils d'Eustache Lambert, le cadet de la famille, prit le nom de Lambert-Dumont, sieur de Clermont. Il eut une carrière aventureuse. Sa femme, Sophie Vanneck, était veuve d'Édouard Scott, un marchand des îles de l'Amérique méridionale. Il alla la chercher à Orange et vint l'épouser au fort Saint-Louis de Chambly [2]. Marie Laurence, veuve Lambert, demeurait alors à Saint-Ours, et donna son consentement à cette union romanesque. Lambert-Dumont vint ensuite se fixer à Québec où il fit commerce. Le 10 septembre 1690, le gouverneur Frontenac lui donnait une commission de capitaine en seeond de la compagnie colonnelle de milice, à Québec [3].

(1) Vente du 8 août 1667 consentie par Talon, intendant, à Juchereau de la Ferté, Nicholas Juchereau, sieur de St-Denis, François Bissot et Eustache Lambert.

(2) Ce mariage fut célébré par le sieur de Pleines, faisant les fonctions curiales. (*Régistre de Contrecœur*).

(3) *Greffe Genaple*, 30 juillet 1693.

En 1691, Lambert-Dumont s'embarqua pour la France sur le navire *Saint-François-Xavier* et l'on n'en eut plus aucunes nouvelles. Les uns supposent que ce navire se perdit en mer [1], d'autres disent qu'il fut pris par des corsaires. Dans tous les cas, Sophie Vanneck prit le deuil et l'on n'entendit plus jamais parler de son mari. Eustache Lambert-Dumont laissait cinq enfants : Marie, née à Contrecœur, le 26 avril 1682, Marie-Madeleine, Louise-Françoise, née à Québec le 9 septembre 1685, Eustache, né le 13 mai 1688, Françoise, née le 3 janvier 1690 [2].

Sophie Vanneck, hollandaise d'origine, avait conservé pour son ancienne patrie des sympathies qui faillirent causer sa perte. En septembre 1692, un habitant de Manatte nommé Armand et d'autres Hollandais, s'évadèrent des prisons de Québec où ils étaient retenus en captivité. Parmi ces fugitifs se trouvaient François Albert dit Lafleur et Arnaud de Vignaux, déserteurs du détachement de la marine pour la deuxième fois, qui avaient été déclarés traîtres à leur patrie et condamnés à mort par contumace, après qu'ils se furent retirés chez les Anglais de la Nouvelle-Angleterre. Les soupçons se portèrent aussitôt sur Sophie Vanneck que l'on accusa d'avoir favorisé l'évasion. Mais comment établir sa culpabilité ? La preuve s'en fit d'une façon bien inattendue. De Vignaux et Albert s'étaient réfugiés vers les régions du Golfe, dans l'espoir, sans doute, de s'embarquer sur quelques navires pêcheurs des bancs de

(1) Ibid.

(2) Le 10 novembre 1689, Jean Duquet vendit à Eustache Lambert-Dumont une terre dans Lauzon bornée d'un côté à René Leduc et de l'autre à Jean Foucher. (*Greffe Rageot*).

Terre-Neuve. D'Iberville, monté sur le *Poli*, croisait alors dans ces parages. Il s'empara des deux déserteurs, près des Monts-Déserts, et leur fit subir un interrogatoire par son frère, l'enseigne de vaisseau Lemoine de Sérigny. Ils déclarèrent tous deux devant le conseil de guerre que Sophie Vanneck leur avait donné un mousqueton, de la poudre et du plomb. D'Iberville se rapporta à Québec. Les deux soldats furent exécutés et leur complice, la malheureuse Sophie, fut emprisonnée à la conciergerie du Palais. Elle persistait à se déclarer innocente, lorsque des lettres du Chevalier d'Aux, alors en mission dans la Nouvelle-Angleterre, la compromirent encore d'avantage. Le Conseil décida de relâcher la prisonnière, pourvu qu'elle donnât bonne et valable caution, mais l'enquête que l'on avait commencée en resta là, grâce aux sollicitations, sans doute, de Chartier de Lotbinière ([1]).

L'année suivante, dans l'été de 1693 ([2]), Sophie Vanneck fit faire l'inventaire des biens de la succession de son mari. Elle y porta une dette de 1,700 livres contre son beau-frère Chartier de Lotbinière qui prétendait ne devoir que 300 livres ([3]). Pour se venger, de Lotbinière s'imagina de contester devant les tribunaux la validité du mariage de sa belle-sœur, et entraina dans son parti Gabriel Lambert. Il fallut faire enquête devant les juges de Montréal et produire lettres et certificats. Pendant les débats, de Lotbinière fut nommé administrateur provisoire des biens. Sophie Vanneck dut subir un interrogatoire sévère. On lui contesta le

(1)—*Jugements et délibérations du Cons. Sup.*, 1693, p. 1001.

(2) *Greffe genaple*, 30 juillet 3 et 4 août 1693.

(3 Ibid. Déclaration du 4 février 1694.

droit d'être nommé tutrice à ses enfants. Elle tint tête à l'orage, appela de la sentence de la prévôté et demanda réparation à Lotbinière des choses injurieuses qu'il avait dites contre son honneur (1).

Dans le même temps, le bruit ayant couru dans la ville que Sophie Vanneck devait épouser Louis de Niort, sieur de la Noraye, de Lotbinière fit opposition à ce mariage devant le curé de Québec (2).

Ces deux procès menaçaient de faire un gros scandale. L'évêque de Saint-Vallier intervint. Il appela les parties au palais épiscopal et leur fit signer un acte de transaction par lequel de Lotbinière se désistait de son administration provisoire et reconnaissait la validité du mariage de sa belle sœur (3). De son côté, Gabriel Lambert, entraîné dans la querelle un peu malgré lui, fit les mêmes admissions et reconnut ses neveux et ses nièces comme légitimes (4).

Sortie victorieuse de tous ces démêlés de famille, Sophie Vanneck put enfin épouser, le 9 août 1694, Louis de Niort, sieur de la Noraye (5). Cette union ne fut pas heureuse. Au bout de quatre années de mariage, la mésintelligence vint et il fallut se séparer. De Niort fut condamné à payer à sa femme une pen-

(1 *Jug. et Dél. C. S. III.* p. 785, 26 octobre 1693.

(2) 24 novembre 1693.

(3) *Greffe Genaple*, 2 février 1694. *Jug. et Dél. C. S. IV*, p. 851 à 854.

(4) *Greffe Genaple*, 6 février 1694.

5) Louis de Niort avait d'abord épousé le 22 février 1672 Madeleine Sevestre. *Greffe Rageot.* M. Du Bois d'Egriselles, abbé de Carignan, signe ce contrat.

sion annuelle de cent livres et à lui restituer son avoir [1]. De son côté, Gabriel Lambert, prenant fait et cause pour ses neveux et nièces, dont les biens étaient en grand danger d'être dissipés et dont une partie déjà avait été vendue secrètement, se fit nommer leur tuteur avec le notaire Chambalon comme subrogé tuteur [2]. Son administration ne devait pas durer longtemps. L'année suivante, il demandait lui-même à en être déchargé, alléguant sa surdité, son peu de savoir et son éloignement à la campagne [3].

Les enfants de Lambert-Dumont et de Sophie Vanneck firent tous des mariages avantageux. La fille ainée, Marie, épousa François Bissot. Marie-Madeleine devint la femme de François Bouat, lieutenant-général à Montréal. Louis Herbin, lieutenant d'un détachement de la marine, obtint la main de Louise-Françoise. Le fils unique Eustache contracta alliance, en 1733, avec Charlotte Petit, la fille d'un trésorier de la marine. Il devint propriétaire de la seigneurie de Mille-Iles près de Montréal et mourut à Sainte-Rose, en 1760. De lui descendent quelques unes des meilleures familles du pays, les Globenski, les de Bellefeuille, les de Léry-Macdonald [4].

(1) 24 avril 1698. *Sentence de la prévoté de Québec.* De Niort interjeta appel, mais il fut renvoyé de sa plainte (3 avril 1699). *Jug. et Dél. C. S. IV.* p. 258.

(2) 8 avril 1698, *Jug. et Del. IV*, pp. 184, 190.

(3) Ibid, IV. p. 323. 23 juillet et 3 août, 1699.

(4) Voir sur les descendants de Lambert-Dumont, une étude de M. A. de Léry Macdonald, dans la *Revue Canadienne* d'octobre, novembre et décembre 1883.

CHAPITRE VINGTIEME

Régime religieux. La côte de Lauzon forme d'abord partie de la paroisse de Québec.—Relevé des régistres de 1648 à 1676.—La côte de Lauzon prend le nom de Saint-Joseph de la pointe de Lévy (1673). Construction de la première église (1675). Description qu'en fait Monseigneur de Saint-Vallier.—

Le don que fit François Bissot, quelque temps avant sa mort, d'une pièce de terre pour construire une église à la côte de Lauzon, nous amène à parler du régime religieux sous lequel vécurent les premiers colons de cette seigneurie depuis son établissement.

C'est de tradition parmi les anciens qu'une petite chapelle en bois fut d'abord construite sur les rivages de la pointe de Lévy, dans les environs de l'église actuelle de Saint-Joseph, et que les missionnaires y disaient la messe. D'autres racontent que les P. P. jésuites de Québec venaient exercer leur ministère dans une masure qui a conservé le nom de "*Cabane des Pères*" et que l'on pouvait voir encore sur la grève, il y a quelque années. Quelques uns, enfin croient à l'existence d'une chapelle ancienne *au pied*

de la grande côte, près de la rivière des Etchemins (1).

Il est bien difficile de s'appuyer sur ces traditions obscures et le plus souvent trompeuses.

Les missionnaires qui se rendaient à la tribu des Abénaquis, en remontant le cours de l'Etchemin, ont pu quelquefois célébrer la messe sur les bords de cette rivière, ou encore sur la rive en face de Québec, dans une *cabane d'ecorce* à la mode du temps, mais il n'appert pas qu'ils aient jamais construit aucun édifice religieux en ces endroits.

Une chose certaine c'est qu'un mémoire de 1660 que cite l'abbé Faillon ne mentionne que huit églises dans le gouvernement de Québec, et il n'y est pas question de la côte de Lauzon (2).

Il en fut à la pointe de Lévy comme pour les autres seigneuries. Dans les commencements, les habitations étant peu nombreuses, éloignées les unes des autres, souvent à de grandes distances, les missionnaires s'embarquaient sur un canot d'écorce avec leur chapelle portative et s'arrêtaient dans chaque chaumière, donnant les consolations de leur ministère aux malades, aux affligés, baptisant les nouveaux nés, unissant de jeunes époux, bénissant la tombe des morts. Ils inscrivaient sur des feuilles volantes les naissances, les mariages, les décès, puis les rapportaient à leur couvent ou les laissaient à la garde de quelques pieux colons. C'est ainsi que l'on trouve des baptêmes d'enfants nés à la pointe de Lévy enregistrés aux archives de l'Islet, au cap St-Ignace, à St-Michel ou

(1) Conférence de l'abbé Benjamin Demers sur *la paroisse de St-Romuald* dans le *Canadien* du 22 octobre 1881.

(2) *Histoire de la colonie française du Canada* III, p. 373

à Beaumont, et des noms de colons de ces postes échelonnés le long du fleuve inscrits dans les régistres de la pointe de Lévy ou de Québec.

On se souvient qu'en 1649, l'abbé le Sueur vint bénir le mariage de Guillaume Couture dans sa chaumière de la pointe de Lévy. C'est encore dans une maison de colon, au même endroit, qu'il bénit l'union de Jean Guiet et 1652 et qu'il y célébra la messe. En 1686, un missionnaire disait la messe chez un colon à St-Nicolas.

Le 21 janvier 1650, Jean de Lauzon donna aux P. P. jésuites dans ses domaines une nouvelle terre avoisinant celle qu'il leur avait déjà octroyée deux ans auparavant. Les pères s'engageaient en retour, à faire tout en leur pouvoir pour donner l'assistance spirituelle aux habitants de la seigneurie. C'est un jésuite, le P. Bailloquet, qui avait célébré, le jour de Pâques de 1648, la première messe qui se soit dite à la pointe de Lévy.

Le journal de ces missionnaires nous a conservé la date de quelques unes de leurs visites à la côte de Lauzon. C'ast ainsi qu'il nous apprend que le 30 mars 1652, le P. Druillettes arriva à la pointe de Lauzon avec Jean Guérin, *après bien des fatigues, retournant de la Nouvelle-Angleterre et de la mission des abénaquis*. Le lendemain, jour de Pâques, il dit la messe aux habitants de la pointe, et les vents et les glaces le retinrent jusqu'au mercredi qu'il passa à Québec. Le 27 janvier 1660, la rivière étant prise devant Québec dès le 20 ou environ, le P. Ragueneau alla en mission à la pointe de Lévy. Le 22 mars 1668, le P. Garnier y alla à son tour.

C'est tout ce que l'annaliste nous rapporte de la desserte ecclésiastique des pères à la côte de Lauzon.

Dans l'origine, la seigneurie de Lauzon formait partie de la paroisse de Québec. Si l'on consulte les régistres paroissiaux de la capitale, on verra que la cure de Québec s'étendait alors jusque sur la rive droite du fleuve et comprenait la côte de Lauzon, de même que les seigneuries avoisinantes. Aussi, de 1648 à 1679, les naissances, mariages et sépultures de Lauzon sont-ils tous inscrits au chef lieu de la colonie.

Les parents ondoyaient leurs nouveaux-nés à la maison, puis ils allaient plus tard les faire baptiser à Québec. Guillaume Couture, Jean Guyet, Louis Bégin, trois des premiers colons de la pointe de Lévy, eurent plus d'une fois l'occasion de présider à cette pieuse cérémonie.

Anne, un des enfants de Guillaume Couture, née à la pointe de Lévy, en février 1652, fut ondoyée à la maison, puis baptisée à Québec au mois d'avril suivant. En septembre 1653, Guillaume Couture ondoyait à la maison un enfant de Jean Guyet qui fut baptisé à Québec en octobre. Le 25 avril 1656, on apportait à Québec pour le baptiser un enfant mâle né quatre mois auparavant du mariage de Jean Guyet et de Jeanne Mignon, et qui avait été ondoyé à la maison par Guillaume Couture. Le nouveau né reçut le nom de Guillaume. Couture fut son parrain et la femme de Jean Bourdon, Anne Gasnier, voulut être la marraine. Le 7 mai de la même année, un enfant né le 29 février du mariage de Guillaume Couture et de Anne Esmart et qui avait été ondoyé à la maison

par Jean Guyet, était apporté à Qnébec, Le P. Lalemant le baptisa sous le nom de Marguerite. Guillaume Couillard fut parrain et Marguerite Bourdon, la marraine. Charles Couture, né au mois de novembre 1659, fut ondoyé par Jean Guyet, puis baptisé à Québec le 25 avril suivaut.

Nous notons encore dans les régistres de Québec les actes suivants qui se rapportent à des habitants de la côte de Lauzon :

En 1669, Pierre Mivile dit le Suisse décédé dans sa maison de la côte de Lauzon, le 14 octobre, était enterré à Québec le lendemain.

Le 11 novembre 1669, mariage de Jean Côté, de Beauport, à Anne Couture, fille de Guillaume Couture et d'Anne Esmart. L'acte dit que Guillaume Couture est de la paroisse de Québec.

Aux mêmes archives, le 2 mars 1670, on trouve qu'un enfant de Toussaint Ledrand, de Lauzon, décédé le 16 janvier, est enterré à Québec.

Le 3 avril 1670, mariage de Laurent Levasseur, habitant de Lauzon.

Le 15 septembre 1670, mariage de François Grenet, habitant de Lauzon, originaire de S. Leufray, archevêché de Paris.

16 octobre 1670, mariage de Jean le Guay, habitant de Lauzon, originaire de St-Gilles, ville de Caën.

4 novembre 1670, mariage de Jean Carrier et de Barbe Hallay.

25 novembre 1670, baptême en la côte de Lauzon par Henry Nouvel, de la compagnie de Jésus, de Catherine Ledran, née, le 23, fille de Toussaint Ledran et de Louise Menacier. Cet enfant, pour péril de mort, avait été ondoyé par Catherine Baillon, femme de Jacques Mivile.

Le 27 novembre 1670, le P. Henry Nouvel, jésuite, bénit à la pointe de Lévy le mariage de Catherine Bissot et d'Etienne Charest.

Sous l'empire de l'ancien droit, dix maisons suffisaient pour former une paroisse. Ainsi l'avait décidé uu décret du Concile d'Orléans tenu au cinquième siècle. En 1670, la seigneurie de Lauzon possédait depuis longtemps le nombre de maisons voulu par

les lois canoniques, mais les colons étaient encore trop pauvres pour pouvoir entreprendre la construction d'une église, subvenir aux besoins du culte et faire vivre un curé.

Jusqu'en 1663, les censitaires de Lauzon avaient payé leur dîme à la paroisse de Québec. En cette année, Monseigneur de Laval, qui travaillait à l'organisation de son diocèse, fondait le séminaire de Québec dans le dessein d'y former " une continuelle école de vertu et un lieu de réserve d'où il pourrait tirer des sujets pieux et capables pour les envoyer à toutes rencontres, et au besoin dans les paroisses, et tous autres lieux du pays, afin d'y faire les fonctions curiales..." (1)

Afin de pourvoir ce séminaire d'un revenu capable de soutenir les charges et les dépenses qu'il serait obligé de faire il affecta à son entretien toutes les dîmes des paroisses du pays, à la condition qu'il fournit la subsistance à tous les ecclésiastiques qui seraient délégués dans ces paroisses. Il se réserva, cependant, celles de la côte de Lauzon et la pointe de l'île d'Orléans, afin de les employer à bâtir des églises paroissiales dans ces lieux (2). Quelque temps après (3), il exhortait les habitants à commencer la construction de ces églises et des presbytères, afin que les prêtres pussent "*résider sur les lieux convenablement à leur condition et par ce moyen desservir les paroisses.*"

C'est sans doute dans le dessein de pousser plus activement le zèle des censitaires qu'au mois de

(1) Patentes établissant le séminaire de Québec. (*Mandements des évêques de Québec*, vol. 1, p. 44.)

(2) Ordonnance du 10 novembre 1663.—(*Ibid.* p. 47²)

(3) 1er février 1664—(Ibid. p. 161).

novembre 1665, Monseigneur de Laval venait avec M. de Mézeray faire une visite à la côte de Lauzon (1).

Il devait s'écouler encore dix années avant qu'une église s'éleva à la pointe Lévy.

A partir de l'année 1671, si l'on en juge par les inscriptions faites dans les régistres de la cure de Québec, le missionnaire en titre de la côte de Lauzon fut l'abbé Thomas Morel, prêtre du séminaire. Ce prêtre vaillant et dévoué que Parkman, dans son *Old regime in Canada*, présente comme le type de nos anciens curés, y exerça le ministère jusqu'en 1681. Ainsi que ses prédécesseurs il continua de faire sa résidence au séminaire et d'inscrire dans les régistres de la capitale les actes de sa mission (2).

C'est à Québec aussi, le 28 septembre 1671, qu'eut lieu le mariage de Louis Gezeron, habitant de Lauzon (3).

Le 26 novembre 1671, par permission spéciale, l'abbé Morel faisait trois mariages à la pointe de Lévy.

Les trois actes sont inscrits à Québec. Mariage de Jacques Samson, fils de feu Toussaint Samson (4). Témoins : Gabriel Samson, Michel Buisson de Saint-Cosme, Simon Rochon. Mariage de Laurent Poiré, habitant de Lauzon. Témoins : Guillaume Couture, Etienne Charest, Buisson de St-Cosme. Mariage de Gabriel Lemieux, veuf de Marguerite Lebeuf, habi-

(1) *Journal des Jésuites.*

(2) 21 avril 1671, baptême, en l'église de Québec, de Jeanne Mivile, de la côte de Lauzon, par M. Petit, du séminaire.—27 mai 1671, baptême de Jean, fils de Jean Bourassa, de la côte de Lauzon.

(3) 7 novembre 1671, mariage à Québec de Jean Policain, de la côte de Lauzon.

(4) Originaire de St. Gatien, évêché de Lisieux.

tant de Lauzon. Témoins: Guillaume Couture, Etienne Charest, Gabriel Samson, Simon Rochon.

Le 4 mars 1672, le baptême de Jean-Baptiste, fils de Jean Chauveau dit Lafleur, fait à Lauzon par Morel, est enregistré à Québec. Le 19 mars 1672, on voit aux mêmes archives que le corps de Jean-Baptiste Hallé qui avait été trouvé dans les bois fut enterré dans le cimetière de la côte de Lauzon (1).

C'est la première sépulture chrétienne que l'on relève à la pointe de Lévy. La date de cette sépulture coïncide avec celle de la donation que François Bissot fit quelque temps avant sa mort d'un terrain à la fabrique de Lauzon pour y construire une église.

Le 30 janvier 1673, Marie-Ursule Charest, fille d'Etienne Charest et de Catherine Bisssot, âgée de deux jours et baptisée à Québec le 28, fut enterrée *dans le cimetière de l'église de Saint-Joseph de la pointe de Lévi.* Telle est l'entrée que l'on trouve à cette date au régistre des sépultures de Québec.

C'est la première fois que le nom de Saint-Joseph apparait accolé à celui de la pointe de Lévy, dans les documents de l'époque. On peut croire que ce saint patron fut choisi soit à cause de l'abbé Thomas *Joseph* Morel qui desservait alors la côte comme missionnaire, soit encore en l'honneur de Charles-*Joseph* de Lauzon, le fils unique du grand sénéchal, qui était alors propriétaire de la seigneurie (2).

(1) On trouve encore aux mêmes archives de 1672, les baptêmes des enfants de Michel Buisson, Charles Courtois et Jacques Samson, tous trois de Lauzon.

(2) A remarquer que la pointe élevée où est bâtie l'église de Deschambeault est désignée comme suit dans un régistre de 1736 : " Eglise de *Saint-Joseph, Cap Lauzon*, sous les petits pins, seigneurie Deschambeault. Le *règlement des paroisse* de 1721 dit : *Cap Loison*.

On a dû remarquer que ce dernier acte mortuaire parle du *cimetière de l'église.* Cette indication n'est qu'un *lapsus calumi.* Nous avons, en effet, une preuve irrécusable et bien authentique qu'en 1673 la pointe de Lévy ne possédait pas encore d'église. Le 2 mai 1673, le Conseil supérieur de la colonie ordonnait que l'avis de l'adjudication de la terre de feu Pierre Mivile et de Charlotte Maugis, sa veuve, serait faite à la porte de l'église de Notre Dame de Québec, *attendu qu'il n'y a pas encore de paroisse en la côte de Lauzon* (1).

En 1674, on continue à entrer aux régistres de Québec les actes de Lauzon. 18 janvier:—M. Morel baptise à la côte de Lauzon Marie Samson, fille de Jacques. 20 janvier:—Baptême de Marie-Anne Carrier, fille de Jean.

4 mars:—Baptême de Jean-François Samson, fils de Gabriel.

10 mars:—Inhumation de Jean-François Samson, dans le cimetière de la pointe Lévy.

18 novembre:—Mariage à Québec de Zacharie Lis, habitant de Lauzon. 1675—26 janvier:—Joseph Guiet, fils de Jean, est enterré dans le cimetière de la pointe de Lévy.

L'année 1675 fut une année heureuse pour les colons du Canada. Le roi faisait don de 4000 livres aux curés et prêtres du séminaire pour les aider à bâtir des églises. Les habitants de Lauzon eurent une large part du cadeau royal et purent commencer cette même année la construction du temple que Monseigneur de Laval désirait si ardemment de voir s'élever au milieu d'eux. On trouve au greffe de Québec, sous la date de septembre 1675, parmi les papiers de l'arpenteur Jean Guion, un toisage pour

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain* vol. 1, p. 735.—Sous la date du 23 octobre 1673 on trouve à Québec le baptême d'un enfant de Gabriel Lemieux.

l'église Saint-Joseph de la pointe de Lévy (1). L'abbé de la Tour, dans son *Esquisse sur la vie de Mgr de Laval* dit que cette église de Saint-Joseph de la côte de Lauzon fut bâtie en 1677 par M. Morel, curé. Cette date de 1677 indique plutôt la fin des travaux. Le régistre de la cure de Québec nous donne du reste une note bien sûre de l'époque précise où cette église fut commencée. Sous la date du 11 octobre 1676, l'abbé Morel déclare avoir enterré Charlotte Maugis, veuve Pierre Mivile, dans le cimetière de l'église *qui se fait* (2) en la côte de Lauzon.

C'est ainsi que Pierre Mivile et sa femme servent bien involontairement de jalons pour prouver d'abord qu'en 1673 il n'existait pas d'église à la pointe de Lévy et qu'en 1676 cette église était en voie de construction.

L'église commencée en 1675, la première qui fût contruite sur la côte de Lauzon et sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent, s'élevait au même endroit que l'église actuelle de Saint-Joseph, au village de Lauzon, sur le terrain que François Bissot avait donné avant sa mort (3). Cette église, complètement restaurée et considérablement agrandie en 1721, fut détruite en 1830 par un incendie.

L'église de 1675 était en pierre, longue de quarante pieds, et s'élevait à une lieue de Québec.

Elle faisait honneur aux premiers colons de la pointe de Lévy.

(1) Ce mesurement donne 82 toises de pierre.

(2) "Qui est en construction."

(3) L'acte de donation ne fut passé que le 7 mai 1721 par les héritiers Bissot. Voir au *greffe Barbel*.

Monseigneur de Saint-Vallier qui la visitait en 1686 en donne la description suivante :

" Le voyage le plus long et le plus fatiguant que j'ai fait est celui de l'Acadie et de Port Royal, qui est distant de Québec de près de deux cents lieues. Je partis le mercredi de Pâques, second jour du mois d'avril (1686) malgré les glaces qui nous mirent plusieurs fois en péril, et qui nous retardèrent extrêmement.

" Comme notre marche était lente, j'eus le loisir de visiter en passant la mission du sud ; le premier jour on ne put faire qu'une lieue, on s'arrêta à la pointe de Lévy, et je pus voir l'emplacement du presbytère qu'on espérait construire de pierres, auprès d'une chapelle qui est une des plus propres et des mieux bâties du Canada et qui est dédiée à Dieu sous l'invocation de Saint-Joseph, patron de la Nouvelle-France [1].

(1) *Estat présent de l'église et de la colonie francaise dans la Nouvelle-France par Mgr l'évêque de Québec*, 1685-1687.

Ce chapitre complète et corrige ce que j'ai déjà dit sur le même sujet dans le *Premier colon de Lévis.* Des documents nouveaux m'ont permis d'élucider d'une façon certaine une question restée obscure et fort débattue dans la chronique locale.

———

CHAPITRE VINGT ET UNIEME

Guillaume Couture succède à François Bissot comme juge de la seigneurie (1673). Claude Maugue est nommé notaire. Des cours seigneuriales. Honneurs à rendre aux officiers de justice. Procès à ce propos. L'abbé Morel cité devant le conseil supérieur (1675). Couture veut avoir la messe tous les quinze jours. Jacques de la Lande le remplace comme juge (1678). Jean Adam nommé notaire. Départ de Maugue pour Montréal. Les prêtres refusent la sépulture chrétienne à La Paille, traiteur d'eau de vie.

La mort de François Bissot avait rendue vacante la charge de juge sénéchal de la seigneurie de Lauzon. Le 26 novembre 1673, M. Claude de Bermen, sieur de la Martinière, tuteur des enfants de M. de Lauzon, nommait Guillaume Couture à cette position [1].

Celui-ci, depuis longtemps déjà, avait abandonné ses courses d'interprête et de voyageur. Par plusieurs documents de l'époque, on voit même qu'il avait fait l'office de notaire dans la seigneurie. L'étude de

(1) *Registre des insinuations de la prévôté de Québec*, vol. 1,—Voyez aussi archives de la prévôté, volume qui contient les sentences du 13 janvier au 20 décembre 1673, p. 158, 30 août 1673.

Mtre Guillaume Couture est disparue, mais on a gardé mémoire de son tabellionnage dans plus d'une pièce. C'est ainsi que dans un acte du 16 novembre 1684 (1), où Jean Durand vend à Etienne Charest un certain terrain, il est dit que Durand est propriétaire en vertu d'un contrat passé par Mtre Guillaume Couture, *lors notaire*, en date du 17 octobre 1665. Dans l'inventaire des papiers de la Citière en 1729 (2), on trouve aussi la mention d'un titre de concession consenti par Bissot devant Guillaume Couture en date du 17 octobre 1665.

Le 9 décembre 1673, le gouverneur Frontenac nommait Claude Maugue, notaire en la juridiction de la côte de Lauzon pour la commodité des habitants (3).

Comme on le voit, lorsqu'en 1675, le missionnaire vint jeter les fondements de l'église de Saint-Joseph de la pointe de Lévy, l'organisation seigneuriale était presque déjà au complet. Aux capitaines de milice, étaient venus s'ajouter les officiers de justice, le juge sénéchal, le greffier, le notaire, le procureur fiscal.— L'ouverture de la nouvelle église donna naissance à quelques nouveaux dignitaires dans la personne des marguilliers.

On conçoit que la procédure devant cette cour de colons que présidait Couture n'avait rien de compliqué. On n'allait pas jusqu'à tenir audience au pied des grands arbres de la forêt comme au temps de Saint-Louis, mais le dimanche, à l'issue de la

(1) Greffe Metru.

(2) Greffe Barbel.

(3) Régistre des insinuations de la prévôté de Québec, vol. 1, et archives de la prévôté, 1673, p. 155.

grand'messe, le juge entendait les parties et leurs témoins. Un créancier voyait-il son débiteur dans la salle du tribunal, il profitait de l'occasion pour le citer devant la justice, à l'audience même Dans ces temps aux mœurs naïves, les avocats étaient rares, les autorités coloniales avaient même défendu aux membres de l'ordre de s'établir dans le pays, aussi chacun plaidait sa cause. Les notaires ou les huissiers s'aventuraient parfois jusqu'au point de prononcer une harangue. En l'absence de leurs maris, les femmes intentaient les actions, comparaissaient à l'audience et plaidaient comme les hommes.

Ces juges étaient payés par les seigneurs, et ils n'avaient droit à aucuns honoraires ou émoluments des parties, sous peine de concussion. Quel idéal que cette justice gratuite et expéditive, distribuée de la façon la plus paternelle du monde ! L'intention était d'empêcher les sujets de se ruiner par des procédures de longue haleine. Les juges seigneuriaux avaient pouvoir de décider en première instance de toutes matières civiles jusqu'à concurrence de dix livres. Il y avait appel de leur sentence à Québec, et les assignations étaient faites par les voisins sans frais [1].

" L'ordre social, dit M. Faillon, demandait que ceux qui procuraient ainsi le bien public fussent respectés des autres colons. Dans cette vue et aussi pour leur témoigner lui-même sa satisfaction particulière, Louis XIV avait ordonné d'attribuer dans chaque paroisse quelque marque d'honneur aux habitants principaux qui prendraient soin des affaires et pour cela de leur donner un rang distingué soit dans l'église ou ailleurs."

(1) *Ed. et Ord*, 12 sept. 1664, vol. 2. p. 22.

Ces règlements devaient être la source de bien des misères et de futiles disputes.

La France avait voulu transporter au Canada toutes les rouages d'une administration qui pouvait être excellente pour un pays ancien, mais peu convenable pour une contrée nouvelle. On voulait transplanter en Amérique une petite France à l'image de l'ancienne, sans compter avec la différence des lieux et des climats. Le système autoritaire et centralisateur croyait pouvoir commander à deux milles lieues de distance un pays qu'il ne connaissait pas, comme s'il se fut agi de règlementer Pontoise ou Nanterre. Le tort de notre ancienne mère-patrie fut de n'avoir jamais voulu écouter les conseils des enfants du pays et d'avoir livré la colonie à l'ambition et aux préjugés de fonctionnaires souvent très peu au fait des mœurs et des besoins de la population.

De même que les brillants officiers des soldats réguliers avaient voulu faire dans les forêts de l'Amérique la guerre à l'européenne, de même l'administration civile entreprit d'introduire au Canada toutes les querelles futiles du cérémonial et de l'étiquette des cours en France.

On deut dire sans exagération que près d'un tiers des *Edits et ordonnances* règlementent sur les honneurs auxquels avait droit tel ou tel personnage de la colonie. Les régistres et les mémoires manuscrits du temps sont remplis du recit de ces chicanes oiseuses.

Nous avons déjà raconté dans le *Premier Colon de Lévis* le cérémonial des honneurs et des distinctions que la cour avait dressé pour ses officiers et ses fonctionnaires dans cette lointaine contrée. Ces notes

publiées il y a dix ans trouvent ici leur place. Elles forment partie de l'histoire de la seigneurie et ce serait briser l'enchaînement des faits que de les passer sous silence.

Chaque haut personnage avait alors sa petite cour de courtisans où chacun cherchait à nouer et à défaire des intrigues. La moindre des cérémonies avait son programme. Pour les feux de la Saint-Jean par exemple, une ordonnance statuait qui aurait droit de recevoir les torches, combien il en serait donné et comment elles seraient présentées.

Ces distinctions de haut goût s'étendaient à tous les échelons de la hiérarchie coloniale. C'est Colbert qui écrit à Frontenac pour lui expliquer pourquoi il ne doit pas le traiter de monseigneur, mais seulement de monsieur. On discute gravement dans plusieurs mémoires, si les officiers dans un défilé de troupes devant le gouverneur doivent saluer de la pique ou si cet honneur n'est dû qu'aux princes ou maréchaux de France. Que dire des querelles à propos de la présidence du conseil ? Le gouverneur veut avoir le pas sur l'intendant, celui-ci traite de haut les conseillers. Le militaire jalouse le fonctionnaire civil et la magistrature. La troupe régulière se moque de la milice. L'état veut la suprématie sur le clergé. Les colons maugréent contre les Français de France. qui, disent-ils, ont tous les honneurs. Les Français pestent contre les Canadiens, auxquels ils ne trouvent aucunes qualités. Les capitaines de milice et les officiers de justice des seigneuries veulent avoir le pas sur les marguilliers. Jusqu'aux bedeaux qui se querellent avec les chantres d'église pour des questions de préséance.

C'était surtout dans les cérémonies religieuses, où les corps de l'état avaient le plus souvent occasion de se rencontrer, que les règles de l'étiquette étaient plus difficilement observées. Chacun voulait avoir le premier rang.

Un ordre royal du 2 mars 1668 (1) avait réglé comme suit les préséances aux cérémonies religieuses : le gouverneur-général ou particulier, selon la localité, puis les officiers de justice, après eux les marguilliers, c'est-à-dire les habitants qui assistent le curé pour l'administration financière de la paroisse. L'esprit de ce règlement était de donner le pas aux fonctionnaires royaux sur les collaborateurs laïques du clergé ; on ne s'y trompa point dans la colonie, et dans plusieurs paroisses les marguilliers refusèrent de se soumettre. A la suite d'une contravention d'un marguillier de Montréal, le Conseil déclara que l'ordre de 1668 était toujours en vigueur, et le délinquant fut invité à venir à Québec, rendre compte de sa conduite.

L'arrêt du conseil, affiché à Québec, à Montréal, à Trois-Rivières, au Cap de la Madeleine et à Champlain n'eut pas les honneurs de la publication à la pointe de Lévy.

Au mois d'avril 1675, l'huissier Génaple s'y était rendu, mais les habitants lui signifièrent leur intention bien arrêtée de ne point écouter ses sommations. Il s'en suivit une bagarre et Génaple dressa procès-verbal. Le notaire Maugue, qui se trouvait parmi les mutins, fut arrêté et logé dans les prisons de Québec. Guillaume Couture, mécontent de ses justiciables et contre qui la querelle semblait montée vu qu'il était

(1) Jug. du C. S., 1. p. 904-921.

juge sénéchal, porta plainte au gouverneur Frontenac. L'huissier Génaple accusa le curé, les marguilliers et les habitants de la pointe de Lévy de lui avoir fait violence et d'avoir désobéi aux ordres du Conseil [1].

La pointe de Lévy avait alors pour missionnaire M. Thomas Morel, prêtre du séminaire de Québec. Le conseiller Peyras, chargé d'informer sur la dispute le cita tout d'abord à comparaître devant lui ; l'abbé Morel refusa sous le prétexte qu'il ne relevait que des juges ecclésiastiques et qu'il ne pouvait recevoir de citation que du grand vicaire Bernières, qui remplaçait l'évêque. Déjà, l'année précédente, dans un procès intenté à l'abbé de Fénélon [2], la même question s'était posée, mais le dossier ayant été renvoyé à la cour, aucune solution franche n'était intervenue. Cette fois le Conseil souverain tint plusieurs séances tandis que l'abbé Morel, venu à Québec, soumettait son cas aux grands vicaires. Sommé de comparaître devant le conseil, il refusa encore, et Frontenac le fit enfermer au château Saint-Louis. Aussitôt, un des grands vicaires de Laval, l'abbé Dudouyt, qui s'intitulait " promoteur de l'officialité de Québec ", introduisit au Conseil une requête pour obtenir la mise

(1) M. Lorin dans son étude sur *le Comte de Frontenac*, p. 40 raconte l'origine de cette querelle avec une variante : " A la côte de Lauzon, non loin de Québec, le marguillier Maugue, soutenu par son curé, l'abbé Morel, prétendit réléguer à un rang inférieur le juge du lieu, nommé Couture ; celui-ci tint bon : le jour de Pâque en pleine église, un huissier se présenta pour faire sommation à Maugue : le curé qui célébrait la messe, s'interrompit pour empêcher l'huissier de procéder, bref, la querelle s'envenimant, Couture fit jeter en prison l'insolent marguillier ; plaintes de la victime, protestation du curé ; le Conseil souverain, saisi de l'affaire, ordonna de relâcher provisoirement Maugue, mais commit pour faire une enquête sur place un de ses membres, Peyras."

Nous ignorons où M. Lorin a recueilli ces détails nouveaux. Pour nous, nous suivons le texte des *Jug. et dél. du Cons sup.* de 1675.

(2) Jug. du C. S., 1, 934-960.

en liberté de Morel et sa comparution devant le tribunal ecclésiastique ; le Conseil riposta qu'il ne connaissait aucun tribunal de ce genre dans la colonie, et délibéra que Bernières et Dudouyt eussent à remettre incessamment au greffe les titres de la " prétendue juridiction ecclésiastique". Aidé du notaire Becquet, les grands vicaires rédigèrent leur mémoire, produisirent un plaidoyer spécial en faveur de l'abbé Morel et diverses pièces datant du gouverneur d'Argenson.

Après tout, disaient-ils, ce prêtre n'a fait qu'adresser des observations à un huissier dont l'intervention troublait l'office du jour de Pâques.

Il semble qu'en choisissant ce jour pour signifier l'arrêt du Conseil on a commis une faute répréhensible. Il n'est pas permis de faire des affiches et de les signifier le jour de Pâques quand toutes les affaires doivent cesser pour ne s'occuper que du service divin. N'est-ce pas traiter rigoureusement l'abbé Morel que de le retenir plus longtemps en prison sur un sujet qui le mérite si peu ? Ce prêtre est très utile au service de Dieu. Les lieux éloignés où il avait coutume d'aller en mission pour y remplir les fonctions curiales souffrent de son absence et il n'y a pas de prêtre au séminaire pour le suppléer.

D'un autre côté, le notaire Becquet, greffier de l'officialité, qui avait été mis en prison lui aussi, sous prétexte qu'il y avait connivence entre lui et les autorités ecclésiastiques, demandait à hauts cris sa mise en liberté.

Le Conseil finit par se montrer plus conciliant ; l'abbé Morel fut déchargé sous la caution de deux grands vicaires; les notaires Maugue et Becquet purent

retourner à leurs études, et nous ne voyons pas que l'affaire ait eu des suites judiciaires (1).

Les péripities de cette lutte aux honneurs suscitée par une poignée de colons perdus au milieu des bois donnent une piquante idée des mœurs du temps.

Que dire de la part que prit Guillaume Couture, cet homme craignant Dieu, le fidèle compagnon d'un martyr de la foi, celui que la mère de l'Incarnation appelle le *bon Couture,* à un procès où un ecclésiastique fut jeté en prison et l'autorité du tribunal de l'officialité contesté ?

Ce n'est point l'incident le moins bizarre de toute cette querelle.

L'histoire ne nous dit pas si, après cette longue contestation qui dura plus de quatre mois, le juge sénéchal eut tous les honneurs dûs à son rang. Il continua cependant à s'occuper des intérêts religieux de ses justiciables. Au cours même du procès intenté à l'abbé Morel, le 16 juin 1675, il se plaignit au Conseil que le service divin ne se faisait à la côte de Lanzon que pendant cinq ou six mois de l'été, et, cependant, les dîmes étaient exactement payées par tous les habitants du lieu. Que l'on ordonne, disait-il, au grand vicaire de Bernières de faire faire le service tous les dimanches et jours de fête ou pour le moins de quinzaine en quinzaine. De cette façon, chacun pourra *s'acquitter de ses devoirs de chrétien et du culte que l'on doit à Dieu.* Il pourra, lui aussi, capi-

(1) Cf. *Jug. Cons. sup.* pp. 996. *et seg.* ; —*Le Premier Colon de Lévis.* 1884, p 118-131, où cette affaire estracontée avec tous ses détails ; *Vie de Mgr de Laval* par l'abbé Gosselin (1890) II pp. 27-28 ; *Le Comte de Frontenac* par M. Lorin, (1895), pp. 40-42.

taine de milice, faire publier plus aisément les ordonnances du Conseil.

Les vœux du premier colon ne devaient point se réaliser si tôt. La pointe de Lévy avait son église et ses marguilliers, les exercices du culte s'y faisaient d'une façon plus ou moins régulière, mais elle était destinée à demeurer pays de mission pendant près de vingt ans encore.

D'après l'abbé Tanguay, au mois de juillet 1676, M. Hugues Pommier fit des missions à la pointe de Lévy. Les archives que nous avons parcourues ne nous ont pas permis de contrôler ce renseignement, ni de recueillir aucun détail sur les travaux de ce bon prêtre, un artiste, au dire de M. de la Tour, qui se piquait de peinture et fit plusieurs tableaux pendant son séjour au Canada.

Le 5 novembre 1676, on trouve inscrit à Québec l'acte de mariage de Jean Bourasseau, habitant de Lauzon (1). A ce mariage assistaient George Cadoret et Jean Huart, habitants du même lieu. En octobre 1677, Théodore Sureau, inhumé dans le cimetière de la paroisse Saint-Joseph, côte de Lauzon, est marqué aux mêmes archives.

Tous les actes de 1678 sont pareillement portés aux archives de la capitale.

1678-28 mars :—André, fils de Jacques Samson, est inhumé dans le cimetière de la côte de Lauzon.

27 Juin :—Mariage à Québec de Jean Pilote, habitant de Lauzon, fils de Léonard Pilote.

12 Septembre :—Mariage à Québec de Thomas

(1) Le contrat de mariage de Jean Bourasseau et de Catherine Poitiers, veuve Adrien Isabel, est au greffe de Gilles Rageot sous la date du 25 octobre 1676.

Mézéré, de la côte de Lauzon, fils de Réné Mézéré, de Sillery.

24 Octobre :—Mariage de Pierre Loiseau, habitant de Lauzon, fils de Pierre Loiseau et de feue Jeanne Rivalaud, de la paroisse de Grezat, évêché de Xaintes, et de Geneviève le Maistre, fille de Pascal le Maistre, habitant de la Petite Rivière, et de Louise Duval.

24 novembre :—Catherine-Françoise, fille de Jean Chauveau, inhumée dans le cimetière de Saint-Joseph, côte de Lauzon.

26 novembre :—Mariage entre Martin Lafilé, habitant de la côte de Lauzon, fils de feu Jacques Lafilé, et de Marie Cotart, ses père et mère, de la paroisse de Saineville, archevêché de Rouen, et Genevière Sureau, fille de feu Théodore Sureau et de Françoise Brunet, ses père et mère, de Québec.

Ce mariage fut béni par M. Thomas Morel, prêtre, dans l'église de Saint-Joseph de la pointe Lévy, en présence de Louis Bégin, Gabriel Samson, Jean Adam et Jacques de la Lande, tous habitants de Lauzon.

Jacques de la Lande porte dans cet acte la qualité de juge de la côte de Lauzon. On se souvient que de la Lande avait épousé la veuve de François Bissot. Il paraît avoir succédé à Couture dans ses fonctions de sénéchal, quelque temps après le procès suscité à l'abbé Morel. Couture fut-il démis de sa charge ou résigna-t-il de plein gré ? L'histoire ne le dit pas. Il est probable que le brave colon ne voulant plus s'exposer aux désagréments de poursuites judiciaires déposa la toge pour ne plus s'occuper

que de labourer la terre et travailler à l'établissement de sa nombreuse famille. Dans le même temps, Claude Maugue résignait ses charges de greffier et de notaire pour aller s'établir à Montréal. Ce fut Jean Adam, habitant établi dans Lauzon depuis 1666, qui lui succéda dans ces emplois. Nous n'avons pas vu l'acte de nomination de ce dernier, mais un document du greffe de Pierre Duquet daté le 14 août 1678 le qualifie *notaire et greffier en la seigneurie de Lauzon.*

Claude Maugue, natif de Saint-Aurant, près de Clermont en Auvergne, vint au Canada dans l'été de 1673. Au mois de juin de cette même année, il était parrain à Beauport avec Marguerite Vachon, la fille du notaire Paul Vachon. Nommé notaire de Lauzon par Frontenac il vint s'y établir et fit sa résidence chez madame de la Lande, veuve François Bissot (1). Il avait alors 28 ans. Le 12 mai 1677, (2) Louis Jolliet, tuteur des mineurs Bissot, lui concédait une terre sur le fief de Vincennes qu'il vendit à Etienne Charest lors de son départ pour Montréal (3). Le 5 septembre 1678, on voit que Maugue était greffier et notaire dans la juridiction de Montréal. Il y pratiquait de société avec Bénigne Basset. Marié en 1679 à Louise Jousset, Maugue mourut à Montréal en 1696. Le greffe de Maugue, pendant que celui-ci exerça dans Lauzon de 1673 à 1678, est déposé à Québec. Il contient en tout vingt cinq pièces, fort intéressantes pour l'histoire des familles et de la propriété de cette seigneurie. Maugue était un excellent calligraphe et c'est un véri-

(1) Interrogatoire du 4 janvier 1676.

(2) Greffe Romain Becquet.

(3) Maugue possédait aussi une terre dans Lauzon qu'il vendit le 3 novembre 1677 à Pierre Duquet. *(Greffe Rageot)*

ble plaisir que de lire son manuscrit, vieux de plus de de deux cents ans, tant l'écriture de genre gothique y est nette et bien formée.

Jacques de la Lande, sieur de Gayon, fut sénéchal juge civil et criminel de la côte et seigneurie de Lauzon jusqu'en 1682 (1) année où Couture reprit ses anciennes fonctions.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans parler d'un grave incident qui eut lieu vers cette époque à la côte de Lauzon.

On sait quels désordres la traite de l'eau de vie aux sauvages entraîna à cette période de notre histoire. Les autorités de la colonie qui voulaient favoriser ce négoce entrèrent en lutte avec l'évêque de Laval qui s'appuyant sur plusieurs consultations de la Sorbonne, lança l'excommunication contre tous les traiteurs, et fit un cas réservé de cette offense

Malgré ces défenses, un nommé Lapaille, habitant de la pointe de Lévy, continua à faire la traite de l'eau de vie et les prêtres lui refusèrent l'absolution deux ou trois ans durant. Lapaille mourut subitement alors qu'il était encore sous le coup des censures ecclésiastiques et l'évêque ne voulut pas permettre son inhumation en terre sainte. Frontenac qui était à la tête du parti qui faisait la traite porta plainte à Colbert lui-même. " Ce La Paille, étant mort subitement, dit-il, les prêtres ne voulurent jamais l'enterrer en terre sainte, disant qu'il n'avait pas fait ses Pâques quoique leur refus seul en fut la cause pour le seul sujet de l'eau de vie en quoi il ne faisait que suivre les réglements du

(1) 26 novembre 1678, *régistre de Québec* ; 5 juillet 1679 *régistre de Lévy* ; 14 avril 1680, *Greffe Pierre Duquet*.

Conseil. Ils ajoutèrent même l'insulte à cette ignominie, car un religieux fit sur ce pauvre Lapaille qu'ils ont jeté à la voirie, un emblême d'un ange qui vanne du grain et un autre qui en brûle la paille. On a d'autres vers aussi scandaleux d'un autre religieux adressés à la supérieure de l'Hôpital" [1].

Jean Charpentier dit la Paille habitait la Canardière lorsqu'il acquit, le 6 octobre 1670, de Philippe Guion une terre de six arpents dans la seigneurie de Lauzon. Cette terre était située près de l'habitation d'Eustache Lambert, dans la paroisse actuelle de St-Romuald, et Guion l'avait eue de M. de la Martinière au mois de mars précédent. La veuve de Charpentier, Barbe Renaud, épousa en deuxième noce, le 18 avril 1678, Nicolas Cochart, puis en troisième mariage, le 2 décembre 1679, Mathurin Arnaud. Ce dernier abandonnait, le 12 avril 1681, la terre de Jean Charpentier dit la Paille, et M. de la Martinière la revendait, le 8 août 1683, à Pierre Maillou des Moulins. Il faut croire que cette terre portait malheur puisque Maillou la remit à son tour le 2 octobre 1687 [2].

[1] Mémoire de 1677, cité par Margry t. 1, p. 315.

[2] Toutes ces pièces sont au greffe de Gilles Rageot. Le 4 novembre 1675, Jean Charpentier dit la Paille reconnaissait devoir à M. de la Martinière 21 livres 10 sols, 102 anguilles et 4 chapons pour arrérages de rente.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

Administration de M. de la Martinière (1668-1681).—Diverses concessions.—Charles Joseph de Lauzon, novice chez les jésuites.—M. de la Martinière est nommé conseiller au Conseil Supérieur, (1678).

Claude de Bermen de la Martinière, qui avait épousé la veuve de Jean de Lauzon, exerçait, ainsi que nous l'avons raconté dans le temps, les fonctions de juge prévôt dans la seigneurie de Beauport. Le 9 février 1669, Mgr de Laval le nomma juge sur la côte de Beaupré et à l'île d'Orléans (1). Il fut aussi nommé à la même position par les PP. jésuites pour leur seigneurie de Notre-Dame des Anges (2).

C'est de Beauport où il habitait, que M. de la Martinière dirigea l'établissement de la seigneurie de Lauzon, ainsi que l'avait fait en son vivant le grand sénéchal. Depuis le jour où M. de Lauzon-Charny se démit de sa charge de tuteur, c'est M. de la Martinière qui prit soin des enfants mineurs de Jean de Lauzon, et c'est son nom que l'on trouve au bas de tous les actes de concession à partir de 1669.

(1) Nomination confirmée par le Conseil Souverain, le 11 février vol. 1, p. 543.
(2) 23 août 1664-ibid, vol. 1, p. 264.

N'ayant point à s'inquiéter comme les de Lauzon de l'administration d'un vaste pays, le juge prévôt de Beauport put s'occuper plus activement d'exploiter la seigneurie qui était confiée à ses soins. C'était du reste un homme soigneux, très attentif à ses affaires et veillant de près à tout ce qui pouvait augmenter ses revenus.

Par un accord du 2 octobre 1662, qui eut lieu entre M. de Lauzon-Charny et la veuve du sénéchal, devant le lieutenant-général Chartier, il avait été convenu que la pension viagère de quatre cents livres qui appartenait à cette dernière en vertu de son contrat de mariage serait prise sur le fief de Lottainville, au Château-Richer, et la seigneurie de Lauzon. Douze jours à peine après son union avec Anne des Prés, M. de la Martinière porta plainte au Conseil supérieur que le fief de Lottainville n'avait aucune valeur, que les bâtiments y tombaient en ruine et il demanda des garanties sur la terre de Beaumarchais, à Beauport. Le Conseil accorda cette requête (1). Le mois suivant, de la Martinière réclama de la succession de Lauzon la somme de 977 livres, balance du préciput de 3000 livres que le sénéchal avait accordé à sa femme. Il fallut faire vendre le fief de Lottainville pour payer cette réclamation, et Charles Lefrançois s'en porta adjudicataire pour la somme de 1200 livres (2)

Le juge prévôt porta alors son attention sur la seigneurie de Lauzon. Ce domaine encore inculte avait toujours été plus onéreux qu'utile, mais il s'occupa de le mettre en valeur.

(1) *Jug. et dél. Con. Sup.* vol. 1, p. 239.

(2) Ibid. (2 août 1664) pp. 266, 267.

Au printemps ou au commencement de l'automne, vers la Saint-Rémi, il faisait une tournée générale de la seigneurie pour réclamer les redevances de ses censitaires ou donner des titres aux nouveaux colons. Il s'arrêtait dans chaque maison, s'informant de tout, apurant les comptes et se faisant donner de bons titres en garantie des arrérages. C'est le notaire Gilles Rageot qui accompagnait le juge prevôt et qui rédigeait les contrats séance tenante. L'arpenteur Boucher Boisbuisson les accompagnait aussi d'ordinaire afin de mesurer les terrains. On trouve dans l'étude de Gilles Rageot les diverses concessions que consentit de la Martinière de 1669 à 1680. Nous allons en donner une courte nomenclature afin de mieux faire comprendre l'action qu'exerça le tuteur des mineurs de Lauzon sur le vaste domaine qui avait été confié à sa garde.

Le premier acte que consentit de la Martinière fut signé le 26 décembre 1669. C'était la concession au notaire Pierre Duquet d'une terre située entre la rivière Etchemin et l'habitation de Jacques de Launay (1). Duquet revendit son établissement, dès le 5 août 1670, à Nicolas Durand.

Nicolas Durand

Voici les concessions qui furent faites en 1670.

(1) Le 5 juin 1669, les ursulines concédent à Antoine Dupré trois arpents sur les bords de la rivière à la Scie. Vu sur un plan particulier. Le 21 août 1711. Mathieu Huart recevait une concession au bout de l'habitation de Dupré.

1. Philippe Guyon, terre bornée d'un côté à André Bergeron et de l'autre à huit arpents au dessus d'Eustache Lambert. (21 mars). Guyon revendit, le 6 octobre, à Jean Charpentier dit la Paille, habitant de la Canardière.

2. Pierre Lambert, terre bornée d'un côté à Abraham Metot, de l'autre au fief de Mgr de Laval. (5 nov.)

3. Abraham Metot, borné à Pierre Lambert. (5 nov.)

4. Robert Coustard, habitant de la pointe de Lévy. (7 nov.)

5. Jean LeGay, entre Laurent Levasseur et Nicolas Durand. (8 nov.)

6. René Leduc, sept arpents bornés d'un côté à Mgr de Laval et de l'autre à Paul Chalifou. (24 nov.)

7. Pierre et André Bergeron, huit arpents, bornés d'un côté à Eustache Lambert et de l'autre à Jean Charpentier. (10 déc.)

Sous l'année 1671, on trouve les actes qui suivent :

1. Denis Duquet, un arpent avoisinant la terre qu'il avait déjà et borné à Guillaume Feniou. (14 avril)

2. René Leduc, borné d'un côté à Jean Dumets et de l'autre à Nicolat Massart. (1 juin)

3. Jean Dumets, confirmation des concessions à lui accordées par M. de Lauzon-Charny de deux terres dont l'une est bornée par René Leduc et Eustache Lambert et l'autre par Nicolas Massart et François Bissot. (1 juin)

4. Nicolas Massart, borné d'un côté à Jean Dumets et de l'autre à Noël Pourveu. (1 juin)

5. Noël Penau, borné à Henri Brau (1 juin). Dumets, Massart et Penau étaient en possession depuis six à sept ans déjà.

6. Charles Gautier de Boisverdun, ce qui reste de terre entre son habitation et celle des hospitalières. (4 juin).

7. Pierre Boucher, habitant du Cap Rouge, borné d'un côté à la seigneurie de Villieu, de l'autre à Benoit Boucher, son frère. (19 juillet)

8. Etienne de Nevers dit Brantigny, habitant de Sillery, borné d'un côté à son fils Guillaume de Nevers, "près d'une anse où il a fauché cette année." (8 octobre)

9. Daniel de Nevers, fils d'Etienne, borné à Jacques Rousseau (8 octobre)

10. Philippe Guion, cinq arpents entre René Leduc et Paul Chalifou. (8 octobre).

11. Guillaume de Nevers, entre Etienne son père, et Jacques Rousseau. (8 octobre)

12. Jacques Rousseau, habitant de Sillery, quatre arpents touchant à Guillaume de Nevers. (8 oct.)

13. Michel, François, Denis et Charles Boucher, fils de Fran-

çois Boucher, demeurant au cap Rouge, seize arpents touchant à Michel Brière. (8 oct.)

14. Louis Sourisseau, touchant à Michel Boucher. (1 oct.)

Les concessions de 1672 furent au nombre de dix-neuf :

1. Charles Bazire, marchand bourgeois de Québec, une terre aboutissant à celle qu'il possède déjà et lui provenant de la succession François Becquet. (5 mai)

2. Zacharie Lisse, touchant à Cyprien Martin. (27 sept.)

3. Cyprien Martin, joignant Lisse. (25 sept.)

4. Louis Gezeron, touchant d'un côté aux hospitalières et de l'autre à Laurent Poiré. (29 sept.)

5. Laurent Poiré, joignant Gezeron. (29 sept.)

6. Simon Rocheron, six arpents proche de la terre qu'il a déjà proche de Louis Bégin et Charles Bazire. (17 oct.)

7. Michel Buisson, joignant celle qu'il a déjà. (17 oct.)

8, Pierre Nolan, bourgeois de Québec, neuf arpents. (15 nov.)

9. François Hulin, borne à André Bergeron et Jean Dumets. (25 nov.)

10. Jean Dumets, douze arpents touchant à François Hulin. (25 nov.)

11. Pierre Revau. M. de la Martinière lui avance en outre cinquante planches. (25 nov.)

12. Jacques Lemarié, quatre arpents, (25 nov.)

13. André Bergeron, dix arpents, bornés d'un côté à François Hulin et de l'autre à Jacques Lemarié. (25 nov.)

14 Michel Lemarié, borné d'un côté à Jacques Lemarié, de l'autre à Thomas Lemarié, son frère, (25 nov.)

15. Thomas Lemarié, quatre arpents. (25 nov.)

16. Charles Lemarié, fils de Jacques, borné d'un côté à Thomas Lemarié et de l'autre à Jacques Rousseau. (25 nov.) (1).

17. François Marchand, borné à Jean Rousseau et Paul Chalifou. (25 nov.)

18. Jean Bourasseau, borné à Louis Gezeron et François Marchand. (25 nov.)

19. Thomas Lefebvre, borné d'un côté à Charles Gautier et de l'autre à la rivière Chaudière. (28 nov.)

Le 25 novembre 1672, de la Martinière se faisait donner reconnaissance de leurs arrérages de rentes par Pierre Pouillart,

(1) En 1778, Louis Quantin acheta les terres de André Bergeron et Jacques Lemarié par licitation pour le prix de 2850 livres et les revendit au seigneur Caldwell qui les concéda les 3 février et 27 mars à Joseph Lambert pere et fils (grefie Jean Antoine Panet).

Laurent Levasseur, Laurent Poiré, Thomas Grenet, Jacques Samson.

En 1673, on compte à peine quatre concessions :

1. Charles Morin, meunier, demeurant au moulin de la Ferté, quatre arpents. (9 sept.)
2, Jacques Martineau. (9 sept.)
3. Nicolas Bertault, borné à Jean Migneron et Jacques Brault (10 sept.)
4. Jean Migneron, borné à Etienne de Nevers et Nicolas Bertault. (10 sept.)
5. Jean Huart, cinq arpents joignant d'un côté aux ursulines et de l'autre à Henry Brault, sieur de Pomainville. Cet acte est au greffe de Pierre Duquet. Huart y déclare qu'il jouit de sa concession depuis cinq ou six ans. Il était dans la seigneurie depuis 1666.

Voici les actes inscrits sous la date de 1674 :

1. Henry Chastel borné d'un côté à Pierre Lambert et de l'autre à Abraham Métot, (16 mai). (greffe Maugue.)
2. Michel Chastel, (4 juin).
3. Pierre Pouillard, dit le Grand Pierre, quatre arpents "où il habite depuis longtemps" borné d'un côté à Laurent Levasseur, et de l'autre à rivière à la Scie. (29 juillet).
4. Jacques Brault. (17 août.)

Depuis 1673, la seigneurie de Lauzon possédait un notaire dans la personne de Claude Maugue. Aussi c'est dans son étude que l'on trouve les concessions que fit le tuteur des mineurs de Lauzon en 1675.

1. Jacques Miville, sieur des Chênes, de la grande Anse, joignant Cadoret. (3 juillet)
2. René Mezeray, fils (14 juillet).
3. Nicolas Massard, voisin de Jean Dumets (25 août)
4. Thomas Mezeray (14 juillet)
5. Antoine Buisson (20 oct.)

On ne voit pas que M. de la Martinière ait consenti aucune concession en 1676. Il fit, cependant, au cours de cette année, un don considérable aux PP. jésuites. Le 20 juin, par acte reçu devant Gilles Rageot, il cédait au père Claude Dablon, recteur du

collège de Québec et supérieur général des missions des jésuites, une terre de onze arpents de front sur quarante arpents de profondeur, à l'arrière du fief que cette compagnie possédait déjà sur la côte de Lauzon, vis-à-vis Québec. Ce don fut fait à la charge de payer annuellement onze sols de rente et onze deniers de cens au propriétaire de la seigneurie, de faire moudre le grain récolté au moulin du manoir quand il sera construit et de payer les frais de mouture. Dans un acte du 29 septembre 1676, où comparait le père Guillaume Mathieu, procureur des biens temporels des missions, il est convenu que les seuls grains consommés sur la terre concédée seraient envoyés au moulin banal et que les pères pourraient disposer des autres grains comme ils l'entendraient.

Ce don de 1676 complétait ceux que le gouverneur de Lauzon et son fils le sénéchal avaient déjà fait aux jésuites en 1648, 1650 et 1653. C'est cette terre qui est connue sous le nom de fief des jésuites. Ce fief découpe dans la carte de la seigneurie un rectangle, dont la base parallèle au fleuve St-Laurent mesure onze arpents sur une hauteur de quatre vingts arpents (1). Dans cette espace considérable se trouve enclavée la partie la plus pittoresque et la plus importante de la ville de Lévis. Là s'élèvent aujourd'hui l'église, le collège, l'Hôtel-Dieu, le couvent, l'Hôtel de Ville, les usines Carrier Lainé, la gare de l'Intercolonial. Ces terrains vaudraient aujourd'hui plusieurs milliers de piastres, mais c'est à peine si les droits seigneuriaux

(1) D'après un rapport imprimé dans les documents de l'assemblée de 1857, vol. 15, Nos. 4 et 18, les Jésuites possédaient 2140 arpents de terre en superficie dans Lauzon.

qui y sont maintenant perçus rapportent par an une somme de vingt piastres, au gouvernement qui en est devenu propriétaire en 1800 à la mort du P. Cazot, dernier membre de l'ordre en ce pays à cette époque.

Il importe de dire ici les raisons qui engagèrent M. de la Martinière à faire cette dernière donation de 1676. Le notaire les a soigneusement consignées dans son acte et nous les relevons sur la minute que nous avons sous les yeux. " Voyant, y est-il dit, la grande amitié que les PP. Jésuites ont toujours eu pour la maison de Lauzon et la grande affection que cette famille leur a toujours témoignée en toutes les rencontres qui se sont présentées jusqu'à prendre logement chez eux comme fait encore présentement M. de Lauzon [1] au collège de la Rochelle *même à leur donner leur aîné et leur unique qui a la dévotion d'entrer dans leur compagnie et qui a pour cela entré dans leur noviciat de Bordeaux depuis Pasques dernier*, et voyant le service spirituel que les PP. peuvent rendre à la seigneurie, en reconnaissance de cette grâce, vu du reste la difficulté qu'il y a de faire habiter les terres dans la profondeur n'y ayant ni pêche ni autre commodité semblable et le courage que cela pourra donner à d'autres d'y prendre concession, pour ces causes nous faisons don au P. Claude Dablon, recteur du collège de Québec. . . . de pareille quantité de terre que les PP. Jésuites ont eu du sénéchal et de son père savoir onze arpents sur quarante de profondeur."

Les mots que nous soulignons ont été raturés après coup dans le texte original que nous citons, mais ils

(1) Charny.

nous apprennent un fait que nos historiens ont ignoré jusqu'à ce jour, c'est que le fils unique du sénéchal, Charles Joseph de Lauzon, quatrième seigneur de Lauzon, fut novice dans la compagnie de Jésus. Pourquoi ce considérant fut-il raturé du document dont nous parlons ? Peut-être faut il présumer de là que le jeune novice manqua de vocation et qu'après qu'il fut rentré dans le monde on jugea plus convenable d'en faire oublier le souvenir.

De la Martinière, qui était allié aux meilleurs familles de la colonie et dont la science était souvent mise à contribution par les tribunaux de la petite capitale, ne pouvait pas demeurer toujours enfoui au fond d'un village perdu. Aussi pendant qu'il exerçait la justice subalterne à Beauport, avait-il souvent siégé au tribunal de la prévôté de Québec à la place de M. Chartier de Lotbinière (1). C'est sans doute en prévision de ce qu'il serait appelé un jour à une position digne de ses talents et de l'influence qu'il pouvait commander que le 6 septembre 1674 M. de la Martinière achetait des ursulines une propriété près de leur monastère (2).

Depuis seize années, il remplissait ses humbles fonctions de juge prévôt, lorsque le 3 juin 1678, par des lettres patentes signées à Saint-Germain-en-Laye, le roi l'appela au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France pour y succéder à M. Chartier de Lotbinière qui venait d'être pourvu de l'office de lieutenant-général de la prévôté de Québec. La cérémonie d'installation

(1) Cf. les archives de prévôté de Québec en 1673

(2) Greffe Duquet

du nouveau dignitaire eut lieu le 26 octobre (1). Dès le mois d'août, de la Martinière avait laissé Beauport pour venir habiter Québec où il s'était fait construire une résidence sur la rue Buade (2). Plusieurs fois déjà, le plus haut tribunal de la colonie avait eu recours à la sagesse de la Martinière pour terminer des procès épineux. L'année même de sa nomination, le 11 juillet, il l'avait appelé à diriger une enquête de la prévôté de Québec contre la femme Beaupré accusée d'avoir proféré des paroles injurieuses contre le gouverneur (3).

Le Conseil Supérieur où venait d'être appelé M. la Martinière était composé alors des personnages les plus éminents de la colonie. On y voyait siéger Louis Rouer de Villeray, Charles le Gardeur de Tilly Mathieu d'Amours des Chauffours, Nicolas Dupont de Neuville, Jean-Baptiste de Peyras, Charles Denis de Vitré. Bermen de la Martinière était le plus jeune de tous ces dignitaires, mais il sut prendre de suite au milieu d'eux la place qu'il y devait occuper.

Ainsi, en 1680, quand l'intendant voulut essayer d'enrayer le commerce illicite des fourrures en frappant les coureurs de bois et le gouverneur de Montréal, Perrot, qu'on accusait de coupables exactions, c'est au nouveau magistrat qu'il s'adressa.

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur*, II, pp. 249, 252. Au mois d'août 1682, M. de la Martinière, demeurant rue St-Louis à Québec, vendait à Gabriel Dumas et René Périn, du Bourg Royal, un emplacement situé au bourg Fargy, proche la seigneurie de Beauport.

(2) Le 5 nov. 1678, Pierre Gastien s'engage à couvrir en bardeaux la maison que de la Martinière a fait construire " entre la pointe et les Ursulines." Greffe Gilles Rageot. Sous la date du 14 janvier 1682 on trouve au greffe de Gilles Rageot l'inventaire des biens de Pierre Gatien, couvreur d'ardoises.

(3) *Jug. et Délib. du Con. Sup.*, vol. 2, p. 217.

Nommé commissaire spécial, de la Martinière se rendit à Champlain, Trois-Rivières et Montréal, et après vingt jours de persistantes investigations, il revint à Québec avec un dossier complet. Son action vigoureuse produisit un si bon effet que l'année suivante il fut chargé d'une semblable mission dont il s'acquitta avec un égal succès (1).

De 1677 à 1681, M. de la Martinière fit les concessions qui suivent:

Le 8 août 1677, il cédait à Henry Brau, une terre qu'il possédait depuis quinze à seize ans, bornée d'un côté à Jean Bourasseau et de l'autre à François Marchand. Deux jours après il lui donnait deux autres terres près de celles de Nicolas Massard, Jean Douart et François Boucher.

Le 22 novembre 1679, Jacques Gauthier lui représenta qu'il était impossible de subsister sur les deux terres qu'il possédaient, attendu qu'elles étaient coupées par des ruisseaux et qu'il n'y avait pas de pêche en cet endroit. M. de la Martinière lui fit alors remise de la rente.

Le 16 mars 1680, Catherine Gauthier, veuve Denis Duquet, reçut une nouvelle concession contigue à celle qu'elle possèdait déjà.

Le 29 août 1680, M. de Bermen concéda à Louis Houde, de Québec, ce qui restait entre Robert Coustard et Albert Louis Moreau.

Le 9 septembre 1680, Jean-Baptiste Amyot Neufville, habitant du Cap Rouge, reçut quatre arpents proche de Damours de Chaufours.

(1) M. de la Martinière eut alors à se défendre contre le gouverneur de Frontenac. Cf. Lorin : *Le comte de Frontenac*, pp. 187, 188.

Le 15 septembre 1680, Abraham Methot fit une nouvelle acquisition proche de Michel LeMarié. Le même jour, Philippe Guion en fit autant et devint le voisin de Robert Gagnon.

En 1681, le 26 janvier, M. de la Martière concéda quatre arpents à Mathurin Arnault entre Martin Laffilé et Pierre Normand Labrière.

Dans les treize années qui s'écoulèrent de 1668 à 1681, l'action de M. de la Martinière s'étendit principalement du côté ouest de la rivière Chaudière sur le territoire où se trouve maintenant la paroisse de Saint-Nicolas. C'est là que s'établirent les familles Guyon, Bergeron, Methot, Demers, Lambert, Boucher, Rousseau, de Nevers, LeMarié, Chastel, Mezeray et Gagnon.

Nous verrons dans la suite de cette étude sous quelles circonstances elles furent amenées à se fixer dans la seigneurie.

———

CHAPITRE VINGT TROISIÈME

Histoire de l'église sur la côte de Lauzon, de 1679 à 1689. —Le plus ancien registre des baptêmes, mariages et sépultures.—Il est commencé le premier juillet 1679. —Les missionnaires Morel, Georges Harel, Claude Volant de Saint-Claude, Germain Morin, Ambroise Pellerin, Jean Pinguet.—Visite pastorale de l'évêque de Laval (1681).—Jean Dumets refuse de faire baptiser son enfant.—Ordonnance lancée contre lui.

A venir jusqu'à l'été de 1679, les habitants de Lauzon avaient fait inscrire aux archives de la paroisse de Québec les naissances de leurs enfants, les mariages et les sépultures (1). Cette année, le premier juillet, le missionnaire Thomas Morel commença à tenir les registres de la paroisse de Saint-Joseph de la côte de Lauzon (2).

(1). Baptêmes d'enfants nés sur la côte de Lauzon en 1679 et inscrits aux archives de Québec.

8 janvier : Pierre Levasseur ; 21 janvier : Mathieu Huart ; 31 janvier : Marie Agnès Brault : 10 février : François Leduc ; 27 février : Charles-Louis Samson ; 20 mars : Nicolas Chartier; 13 avril : Guillaume Lemieux ; 14 avril : Charles Mivile ; 23 mai : André Grenet.

(2) L'abbé Tanguay, dans son *Répertoire général du clergé canadien* (2de édition, p. 66), dit que ce fut l'abbé Claude Volant de Saint-Claude qui ouvrit ces registres, mais c'est une erreur. Le premier acte marqué sur le registre de 1679, le plus ancien qui ait été conservé, porte la date du cinq juillet et fut signé par l'abbé Morel.

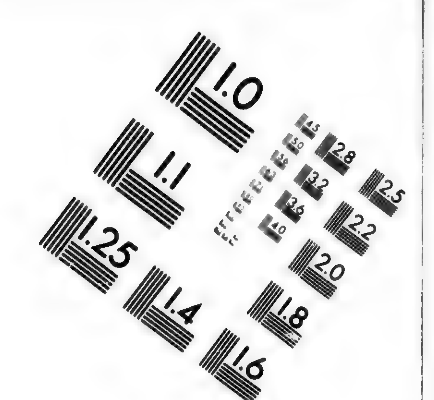
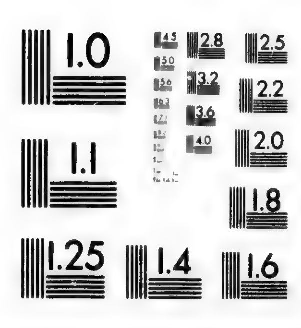


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



Le cinq juillet, après les fiançailles et les publications des bancs faites, la première le jour de St-Jean-Baptiste et les deux autres les deux dimanches suivants, il mariait Jean Condé, âgé de vingt quatre ans, fils d'Etienne Condé et de Thomasse Asselin, de la paroisse de Notre-Dame de Fontenay, évêché de la Rochelle, et Marie Chauveau, âgée de quatorze ans, fille de Jean Chauveau et de Marie Albert, de la paroisse de St-Pierre d'Oléron, évêché de Saintes, présentement habitant de la côte, paroisse de Saint-Joseph. La bénédiction nuptiale fut donnée en présence d'André et deGuillaume Albert,du sieur Jacques de la Lande, juge de la côte, et de Jean Portelance (1).

L'acte qui suit ce mariage est daté du 30 novembre 1679. Il constate le baptême de Jean-André, fils de Jean Chauveau et de Marie Albert, et il porte la signature du missionnaire récollet Georges Harel.

(1) Ce premier registre qui n'a que deux feuillets est paraphé *premier, second et dernier* par M. de Lotbinière. Il contient en tout huit actes, dont un pour Beaumont et un pour Berthier. L'intitulé porte : *Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de St-Joseph de la coste de Lauzon à commencer au premier juillet 1679*. Sur le dernier feuillet, on lit : *Je soussigné, prestre, certifie que la présente copie est conforme à l'original fait ce 12 juin 1689. J. Pinguet. Mis au greffe ce douzieme jour de novembre mil six cent quatre vingt neuf par le sieur Pinguet prêtre. Rageot.*

Cette copie est déposée au greffe de Québec. L'original ne se trouve point aux archives de St-Joseph.

En l'année 1679 furent aussi commencés les registres de St-Thomas, du Cap St-Ignace, de l'Islet, St-Jean et St-François sur l'île d'Orléans, de Charlesbourg, de la pointe-aux-Trembles de Québec, du Cap-Santé, de Champlain, de Repentigny. Jusqu'à cette date quinze paroisses seulement avaient tenu registre.

Harel exerça les fonctions curiales dans Lauzon jusqu'au 20 février 1680 (1).

Dans l'été de 1681, Monseigneur de Laval faisait la visite pastorale de la côte du sud. Il se rendit jusqu'à l'île aux Oies, traversa au cap St-Ignace, parcourant les seigneuries de la rivière du Sud, de la Durantaye et de Beaumont. Le 10 août, il donnait la confirmation dans l'église de St-Joseph de la pointe de Lévy.

C'est l'abbé Morel qui, depuis le départ du récollet Harel, avait pris charge du district considérable que l'évêque venait de parcourir. Il parcourait le pays,

(1) On possède peu de renseignements sur ce missionnaire. D'après l'abbé Tanguay qui le nomme Georges *Hamel*, il vint au Canada le 6 juillet 1677 et se noya en 1697. Dans un acte du 14 mai 1679, à Trois-Rivières, il est appelé *Havel.*

Les actes du missionnaire Harel, rédigés en latin, sont au nombre de sept :

30 novembre 1679 : baptême de Jean André. Anno Domini millesimo sexcentissimo septuagesimo nono die trigesima novembris ego frater Georges Harel missionis canadensis minorita Recollectus fungens officio Parochii ecclesiae Ste-Josephi pagi sic dicti de la Pointe de Levy baptisavi infantum natum ex Maria Albert et Joanne Choveau coningibus hujus parochiae Ste-Josephi, cui impositum est nomen Joannes Andreas-Patrini fuerunt Joannes Durand et Anna Goyset conjux Andreae Albert, ex hac parochiâ

3 décembre 1679 : sépulture de Jean André Choveau, fils de Jean Chanveau et Anne Albert, âgé de trois jours, dans le cimetière de la paroisse.

13 décembre 1679 : baptême dans le domaine de Berthier de Michel, fils de Michel Balant et de Rénée Boïet, né le 2 octobre.

16 décembre 1679 : baptême de Marguerite-Louise, fille de Gabriel Samson et de Françoise Durand, née le 13.—Parrain Louis Guet fils de Jean Guet.—Marraine ; Marguerite Amyot, femme de Jean Joly.

10 janvier 1680.—Baptême à Beaumont de Jean Baptiste, fils de François Dubois et Anne Guillaume, né le 3. Parrain : Jean Boquet.

21 janvier 1680.—Baptême, dans l'église de St-Joseph, de Charles, fils de Louis Gesseron et d'Agathe Fournier. Parrain : Charles de Beaumont, marraine : Anne Goyset.

20 février 1680.—Baptême d'un enfant né du mariage de Zacharie Lis et d'Elizabeth Marandant. Parrain : Jean-Baptiste Hallé, marraine ; Mathurine Vallet.

Deux baptêmes de Lauzon sont inscrits à Québec en *1680.*

Le 23 avril, baptême de Charles Marchand, le 9 novembre, baptême de Louis Leduc

tantôt à pied, tantôt en canot, chargé de sa chapelle, donnant aux nouveaux nés les eaux du baptême, aux mourants les derniers secours de la religion. Il séjourna une grande partie de 1681 à l'Islet, et c'est pour cette raison sans doute que le registre des baptêmes des enfants nés à Lauzon dans le cours de cette année se trouve déposé aux archives de cette paroisse [1].

Pendant les longues absences du missionnaire, c'était l'habitude quand il naissait un enfant dans une famille de le faire ondoyer immédiatement par quelqu'un des voisins, puis l'on attendait souvent des mois avant de le porter au baptême. Cet usage avait entrainé des abus considérables contre lesquels l'évêque de Laval avait déjà fulminé dans deux ordonnances, l'une du 29 mars 1664, l'autre du 5 février 1677. Au retour de sa visite pastorale de 1681, on vint lui apprendre qu'il était né à la femme de Jean Dumets, habitant de la côte de Lauzon, un enfant depuis plus d'un mois, et que le père négligeait de le faire baptiser. L'évêque le fit avertir à trois reprises différentes, d'abord par son grand vicaire, puis par M. Basset et enfin par le missionnaire Morel qu'il eût à se conformer à la loi ecclésiastique. Nous ne savons pour quelle raison, mais Jean Dumets et sa femme persistèrent dans leur refus de porter l'enfant à l'église.

Monseigneur voulut alors donner un exemple

(1) Baptêmes de Lauzon faits en 1681 et inscrits aux archives déposés à l'Islet :

15 janvier : François Chauveau ; 23 février : Laurent Poiré ; 19 mars : Angelique Levasseur ; 6 avril : Catherine Charest ; 17 août Jean-François Mivile : 23 août : Thomas Gasse ; 25 août : Louis Courtois ; 12 septembre : Guillaume Albert ; 11 octobre : Jeanne Samson ; 13 octobre : Jean Pilot ; 8 septembre, sépulture de Thomas Gasse.

sévère. Il ordonna à Jean Dumets et à sa femme de faire porter sans délai leur enfant à Saint-Joseph, l'église de leur district, pour lui faire recevoir le baptême. " S'ils demeurent, dit-il, dans leur désobéissance, au bout de huit jours que notre présente ordonnance leur aura été signifiée, nous les déclarons dès lors tous deux privés et interdits de l'entrée de l'église et de la participation des sacrements, jusqu'à ce qu'ils aient obéi et fait baptiser leur enfant (1).

Jean Dumets fit sa soumission quelque temps après. Son enfant fut baptisé à Québec le 16 novembre 1681 (2).

C'est à la suite de son voyage de 1681 que Monseigneur de Laval résolut de subdiviser les missions de la rive droite du fleuve qui jusque là avaient été confiées à un seul prêtre. Depuis la Rivière du Loup jusqu'à la seigneurie de la rivière du Sud, il y avait alors soixante trois familles établies comprenant 328 âmes. Ce district fut confié à M. Morel. Un second territoire formé des seigneuries de Bellechasse, la Durantaye, Beaumont, Montapeine, Lauzon, Villieu, Ste-Croix et Lotbinière fut donné à M. Claude Volant de Saint-Claude. Ce jeune prêtre, âgé de vingt-huit ans, se trouva avoir sous sa juridiction vingt-cinq lieues de pays depuis Berthier (en bas) jusqu'à la rivière du Chesne.

Le frère jumeau de ce missionnaire, Pierre Volant de St-Claude, fut chargé en même temps de desservir l'espace de pays qui s'étend de St-Jean des Chaillons

(1) Ordonnance du 21 octobre 1681. Cf. *Mandement des évêques de Quebec*, I-p 105. Gosselin : *Vie de Mgr de Laval*, II p. 44.

(2) Cet enfant qui avait nom Michel fut enterré à St-Nicolas le 21 février 1701.

jusqu'à Sorel. Certes, les missionnaires de ces premiers temps se taillaient large besogne. Depuis Berthier jusqu'à Lotbinière habitaient alors 116 familles comprenant 627 âmes. La seigneurie de Lauzon comptait à elle seule 55 familles, soit 338 âmes ([1]). Dans ce parcours de cinquante deux lieues, il n'y avait qu'une seule église, celle de Saint-Joseph de la pointe de Lévy que l'abbé Morel avait fait bâtir en 1675. Le 10 mars 1683, ([2]) Mgr de Laval lançait une ordonnance pour la construction de chapelles sur la côte du sud, mais le petit temple de la pointe de Lévy devait servir pendant longtemps d'église-mère à ces missions primitives. Plus de dix ans après, les colons de Berthier, la Durantaye, Bellechasse et Lotbinière formaient encore partie de la paroisse de St-Joseph ([3]).

L'infatigable abbé Morel, une fois chargé de son nouveau district, voulut l'organiser ainsi qu'il avait fait à la côte de Lauzon. Répondant aux instances de son évêque qui désirait ardemment qu'il fut édifié d'espace en espace des chapelles afin d'y célébrer la messe, il visita les habitants des seigneuries de la Rivière-Ouelle, Bonsecours, Cap St-Ignace, Islet, La Durantaye et de la rivière du Sud, et leur fit entreprendre la construction d'une chapelle dans le fief Vincelotte au Cap St-Ignace sur un terrain donné par le sieur Ga-

(1) Ces chiffres sont empruntés au *Plan général de l'Etat présent des Missions du Canada* (1683). Dans un état des cures et missions que l'on peut faire en Canada sur la côte sud du district de Québec (*Manuscrits de la Nouvelle France*, t. 1, p. 307), on attribue à la côte de Lauzon, en 1682, 522 âmes. Il est vrai de dire que l'on donne dans cet état une étendue de dix lieues à la côte de Lauzon et que l'on y comprend évidemment une des seigneuries avoisinantes.

(2) *Mandements des évêques de Québec* I, pp. 111-112-115.

(3) Les registres de Beaumont et de Lotbinière ne furent ouverts qu'en 1692. Ceux de St-Michel et de la Durantaye en 1693.

mache [1]. C'est ainsi que le Cap St-Ignace, fut, après la pointe de Lévy, le second endroit où s'éleva une église sur la rive droite du fleuve St-Laurent.

L'abbé Morel desservit cette mission de *la côte du sud* jusqu'à la fin de l'année 1685. Les fatigues et les privations qu'il avait endurées depuis tantôt dix ans qu'il y travaillait avait complètement ruiné sa santé. Dans l'automne de 1687, à la suite d'une mission qu'il fit à Champlain, il revint à Québec dangereusement malade et mourut le 23 novembre de cette année. Ses restes reposent dans la cathédrale de Québec dont il fut un des chanoines.

Ce vaillant apôtre avait desservi la pointe de Lévy pendant dix années, de 1671 à 1681. C'est lui qui y construisit la première église et qui commença les premiers registres.

M. Morel arriva au Canada le 22 août 1661, d'après l'abbé Tanguay. On raconte que c'est lui qui fit construire la première église en pierre de Ste-Anne de Beaupré.

M. Volant de Saint-Claude qui succédait en 1682 à M. Morel dans sa mission de la pointe de Lévy fit sa résidence à la côte de Lauzon où il était en pension chez un habitant [2]. Dans l'automne de 1683, il fut appelé à desservir les missions de Batiscan et de Champlain. Nommé curé de Varennes en 1692, il y mourut le 8 octobre 1719 à l'âge de 65 ans [3].

(1) *Mandements des évêques de Québec*, vol. I, p. 112.

(2) *Mémoire de Mgr de Laval* (1683).

(3) Né aux Trois-Rivières le 8 novembre 1654, M. de Saint-Claude ouvrit avec son frère Pierre et Jean Baptiste Hallé, de la côte de Lauzon, la liste des élèves du petit séminaire de Québec en 1668.

Le 21 novembre 1683, M. Germain Morin, pre-

Morin Ptre

mier prêtre né au Canada et ancien secrétaire de Mgr de Laval, faisait les fonctions curiales à la côte de Lauzon. M. de Maizerets, grand vicaire de l'évêque de Québec, lui donna presque aussitôt comme successeur le récollet Ambroise Pelerin qui demeura en charge toute l'année 1684. De 1686 à 1689, ce fut

Ambroise pelerin
Missionnaire Recollect

M. Jean Pinguet qui desservit St-Joseph.

De 1682 à 1689 les archives de Lauzon ne contiennent guère que l'enrégistrement des actes de baptêmes, mariages et sépultures des colons, et encore sont elles fort incomplètes. Cependant la simple lecture de ces actes a son intérêt On y suit du doigt le mouvement de la population et la vie de dévouement que menaient alors les missionnaires. Nous ne croyons mieux faire que d'en donner ici un court résumé. Si la consultation de ces vieux documents est toujours difficile à ceux qui ne sont pas habitués aux écritures de l'époque, il faut songer encore qu'ils sont dispersés, soit au greffe de Québec, soit dans les

archives de la cure de St-Joseph. En les réunissant dans un même chapitre, c'est faire œuvre utile pour les archéologues et les bons habitants de Lauzon qui seraient anxieux de connaître les origines de leurs ancêtres. Plusieurs retrouveront là des noms connus. Cette nomenclature aride aura donc plus d'un avantage.

1682 (1)

8 *novembre.*—Baptême de Anne, fille de Jean Boilart et de Jeanne Marandeau, sa femme, née le 5 du mois. Le parrain fut Jean Albert, et la marraine Anne Adam, femme de Jean Policain, habitant de Lauzon.

10 *novembre.*—Baptême de Denis, fils de Bernard Gontier et de Marguerite Paquin. Parrain: Denis Belleperche (Beaumont) marraine, Marie de Francheu, femme de Charles Couillard, seigneur de Beaumont,

12 *novembre.*—Baptême de Guillaume, fils de Guillaume de Nevers et de Louise Vitart, né le 24 octobre, (seigneurie de Ste-Croix).

15 *novembre.*—Baptême de Marie Madeleine Dumas, fille de Jean Dumas. (Lotbinière).

13 *décembre.*—Baptême de Jean, fils de Jean Carrier et de Barbe Hallay, né le 10. Parrain, Jean Albert qui a signé.

20 *décembre.*—Inhumation dans le cimetière de St-Joseph de la pointe de Lévy d'un enfant, fils de Thomas Gasse et de Geneviève Sureau, sa femme, né le même jour, après avoir été ondoyé à la maison. Sa mort soudaine ne lui a pas donné le temps de recevoir le sacrement du baptême. Cet enterrement fut fait en présence de Guillaume Couture et de Charles Couture, habitants de la pointe de Lévy, qui tous deux signent au registre.

29 *décembre.*—Baptême de Marie-Françoise, fille de Jacques Samson et de Anne Metru.

1683

15 *janvier.*—Baptème à la Durantaye de Pierre, fils de Pierre Balan. Parrain: André Patry.

15 *janvier.*—Baptême de Marie, fille de René Vaudet et de Marie Orion. Parrain: Guillaume Couture. (l'acte déclare qu'il ne sait ni écrire ni signer).

(1) Ce cahier est le plus ancien registre qui soit conservé aux archives de St-Joseph. Tous les actes sont signés par M. Volant de St-Claude.

20 *janvier.*—Baptême de Catherine, fille de Jean Levrard.

2 *février.*—Baptême de Pierre, fils de Henry Brault et de Claude Lafontaine de Chevrainville, sa femme.

14 *février.*—Baptême de Jacques, fils de Pierre Jean Forgues (Beaumont).

27 *février,*—Sépulture dans le cimetière de St-Joseph d'un fils de Louis Bégin et de Jeanne Durand, sa femme.

10 *mars.*—Baptême de Marguerite, fille de Michel Goron Lotbinière).

2 *mars.* -Inhumation dans l'église de St-Joseph de Philippe Duquet, âgé de 24 ans.

5 *avril.* Baptême de Jean-Baptiste, fils d'Antoine Drapeau. (Montapeine).

5 *avril.*—Baptême de Jean-Baptiste, fils d'Etienne Charest.

10 *avril.*—Baptême d'André, fils de Joseph la Croix. (la Durantaye).

10 *avril.*—Inhumation dans le cimetière de St-Joseph de Jean-Baptiste Drapeau, baptisé le 5.

20 *avril.*—Inhumation dans le cimetière de la Durantaye de Mariane Poissy, âgée de 3 mois.

24 *juin.*—Baptême d'Angélique, fille de François Mivile (Lauzon).

28 *juillet.*—Baptême à Lotbinière de Catherine, fille de Pierre Tousignan.

10 *août.*—Baptême de Anne Andrée, fille de François Grenet (Lauzon).

26 *août.*—Baptême d'Elizabeth, fille de Louis le Roy et de Marie Ledran (la Durantaye) Parrain: André Patry.

5 *septembre.*—Baptême de Françoise, fille de Nicolas Massart (Lauzon). Parrain: François Dubois; marraine: Françoise Vaudry.

26 *août.*—Baptême de Marguerite, fille de Jean Pilote. Parrain: Robert le febvre. Marraine Marie Drouart.

17 *septembre.*—Baptême à Lotbinière, par le P. Sixte le Tac, récollet, de Jean-Baptiste Beaudet.

3 *octobre.*—Baptême de Claude, fils de Jean Poliquain.

9 *octobre.*—Baptême de Jean-Baptiste Corriveau (la Durantaye) marraine: Jeanne le Lièvre, femme de Guillaume le Roy.

10 *octobre.*—Mariage de Jean Portelance et de Anne Forgues, résidant à Beaumont, paroisse de St-Joseph.

21 *novembre.*—Baptême de Jean Halay, en l'église de Lauzon.

22 *novembre.*—Baptême d'Angélique Betureau.

24 *novembre.*—Mariage de Michel Lecours et de Louise Ledran, en présence de Guillaume Couture, juge de la côte, Guillaume Albert et Pierre Chaussé.

29 *novembre.*—Baptême de Marie-Anne Arnaud, fille de Mathurin Arnaud.

Total : 20 baptêmes ; 4 sépultures ; 2 mariages.

Tous les actes jusqu'au 26 août sont signés et rédigés par M. Volant, Le baptême du 26 août est fait par M. Germain Morin, mais l'acte est signé par M. Volant. A partir du 21 novembre, c'est M. Morin qui tient la plume. M. Tanguay, dans son *Répertoire*, dit que M. Paul Vachon, prêtre, desservit la côte du sud jusqu'au cap St-Ignace pendant l'année 1683. Il n'y a pas de trace de ce missionnaire aux registres de la pointe de Lévy.

1684

21 *mai.*—Baptême de Jeanne Albert, par Ambroise Pelerin, prêtre missionnaire recollet faisant les fonctions curiales à la côte de Lauzon.

29 *novembre.*—Ambroise Pelerin, prêtre, missionnaire recollet faisant les fonctions curiales à la côte de Lauzon de la part de Monsieur Maizerets, grand vicaire de monseigneur de Quebec, fait un autre baptême.

1685

Les registres de cette année manquent aux archives de St-Joseph et au greffe de Québec.

1686 (1)

8 *janvier.*—Sépulture dans le cimetière de la Durantaye de Jean-Baptiste Leclerc.

16 *janvier.*—Baptême en la maison d'Abraham Métot, de François Dubois, fils de François Dubois et d'Anne Guillaume. Parrain : François Demers. Marraine : Marie-Anne Leduc.

17 *janvier.*—En la maison de Jean Demers, baptême de Jeanne Méline. Parrain : Jean Demers. Marraine : François Gaudry.

21 *janvier.*—En la maison de Laurent Levasseur, baptême de Marie, fille du dit Levassenr. Parrain : Jean Leduc ; marraine : Marie Huart.

(1) Ce registre est déposé au greffe de Québec, mais il n'en existe pas de copie aux archives de St-Joseph. Ce registre fut paraphé le 19 janvier 1686 par René Louis Chartier, écuyer, seigneur de Lotbinière, conseiller du roi, son lieutenant général et civil à Québec, sur la remise qui lui fut faite par M. Vallet, procureur du séminaire des ecclésiastiques de Québec.

(*Tous ces actes sont signés par M. Pinguet.*)

25 *février*.—Mariage de Pierre Benac, natif de Bayonne, marchand dans la ville de Québec, et de Marie-Charlotte Bissot, fille de feu François Bissot et de Marie Couillart. Prêtre officiant : M. Thomas Morel, prêtre, missionnaire et chanoine de l'église cathédrale de Québec. Ce mariage eut lieu dans l'église de St-Joseph. Présents: Jacques de la Lande, beau frère, monsieur le trésorier des deniers du roi en ce pays, le sieur Porlier, beau-frère de l'épouse, Etienne Charest, pareillement allié.

9 *mars*.—Baptême dans l'église de Louis Arnaud. Parrain: Charles Couillard de Beaumont. Marraine: Louise Couture. M. Morel signe l'acte.

15 *mars*.—Dans la maison de Denis Belleperche, baptême de Elizabeth, sa fille (1).

14 *mars*.—Enterrement dans le cimetière St-Joseph de Mathurine Vallet, en présence de Jean-Baptiste Hallé, son fils, Guillaume Albert et Jean Carrier, ses gendres.

16 *mars*.—Enterrement dans le cimetière de Saint-Joseph de Louis Arnaud. Présent: Guillaume Couture, juge de la côte.

1687 (2)

6 *janvier*.—Baptême de Nicolas de Muys, fils de Nicolas de Muys, capitaine d'une compagnie d'infanterie, et de Geneviève Bissot.

18 *janvier*.—En la maison de Jean de Mer, baptême de Marguerite Bergeron.

26 *janvier*.—Baptême d'Agathe Chaussée, dans l'église de St-Joseph.

9 *février*.—Baptême à Beaumont d'Agathe Adam.

19 *février*—En la maison de Jean de Mer, baptême d'Angélique Méline.

26 *février*.—En la maison de Pierre Bazin, baptême d'Elizabeth Guignar.

27 *février*.—Baptême à la Durantaye de Pierre Bacquet.

3 *mars*.—Baptême au même lieu d'André Patry.

10 *mars*.—Baptême à Beaumont de Louis Couillard de Beaumont. Parrain: Guillaume Couture, grand père.

12 *mars*.—Sépulture de cet enfant.

13 *mars*.—Baptême dans l'église de Saint-Joseph de François Nolet. Parrain: François Bissot. Marraine: Françoise Charest.

14 *mars*.—Baptême dans l'église de Jeanne Boilart.

(1) Depuis le 14 mars, c'est M. Pinguet qui tient de nouveau la plume.

(2) Ce cahier est déposé au greffe de Québec, il n'en existe pas de copie aux archives de St-Joseph.

15 *mars*.—Sépulture de Louise Menacier, femme de Toussaint LeDran (habitant de Montapeine).

19 *mars*.—Baptême dans l'église de Charles-François Samson.

22 *mars*.—Baptême à Beaumont d'Hélène Gonthier.

24 *mars*.—Mariage de Jacques Girard, de Charlesbourg, et de Mathurine Poiré, âgée de 15 ans.

1 *mai*.—En la maison de Jean de Mer, baptême d'Abraham Métot.

10 *juin*.—Mariage de Pierre Jouan, de St-Alban, evêché de Xaintes, et de Barbe Albert, en présence de Louis Guillotin, écr., capitaine de vaisseau du roi, parent de l'épouse, de Guillaume Hurtain, aussi capitaine de vaisseau du roi, de François Hugues, marchand, de Québec.

18 *juin*.—Baptême de Marguerite Petureau. Parrain: Barthémi Vinarès; marraine: Marguerite de Xaintes.

9 *juillet*.—Baptême de Françoise Hallé. Parrain: Jean Vignaud, pilote de vaisseau du roi.

14 *juillet*.—Baptême de Mathurin Albert. Parrain: Mathieu de Lino, capitaine, bourgeois, de Québec.

7 *août*.—Sépulture de Pierre Bissonet, habitant de la Durantaye.

28 *août*.—Baptême de Perrine de la Croix (la Durantaye).

23 *septembre*.—Baptême de Marie Anne Guyet.

3 *octobre*.—Sépulture de la femme de Louis Guyet.

22 *octobre*.—Baptême de Marie Portelance (Beaumont).

12 *novembre*.—Sépulture à St-Joseph de Jacques Royer, noyé sur la rive, côte de Lauzon.

17 *novembre*.—Mariage de Pierre Martel de Berhouague, à Charlotte Charest, âgée de 16 ans. Présents: Etienne Charest, père, Philippe Clément de Vault, seigneur de Varennes, de Saint-Germain de la Poterie, capitaine d'une compagnie d'infanterie pour le service du roi, Louis Jolliet, sieur d'Anticosti, François Genapie de Bellefonds, Eustache Lambert-Dumont.

26 *novembre*.—Mariage de Jean Boucher, de la paroisse de Ste-Famille, et Marie-Anne Marchand, de St-Joseph.

17 *décembre*.—Sépulture d'Antoine Cassé.

27 *décembre*.—Sépulture de Toussaint Pesqueux.

Tous les actes de 1687 sont signés par Jean Pinguet, prêtre missionnaire.

D'après les *Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur* (vol. III p. 323) le Toussaint Pesqueux, dont la sépulture est indiquée au registre sous la date du

27 décembre, serait mort à la pointe de Lévy, chez Guillaume Albert le 27 octobre.

Les actes de 1688 et de 1689 manquent totalement. D'après les *Jugements et Delibérations*, nous avons cependant la preuve que M. Pinguet était missionnaire de la seigneurie de Lauzon en 1688 (vide vol. III p. 323.) D'après l'abbé Tanguay, le récollet Louis Aubert fut aussi missionnaire de la côte du sud en bas de Québec, en 1688.

En 1689, M. Pinguet était encore missionnaire de la côte de Lauzon puisque le 12 novembre de cette année il déposait au greffe de Québec le registre des baptêmes, mariages et sépultures de 1679 dont il avait fait copie au mois de juin.

Ce qui frappe tout d'abord en parcourant ces vieux registres paroissiaux, ce sont les voyages incessants que le missionnaire est obligé de faire et la rapidité avec laquelle il les accomplit. Aujourd'hui, il est à Lotbinière, demain, il sera dans Lauzon, et deux ou trois jours après on le trouve à l'autre extrémité du district qui lui est confié, à la Durantaye ou à Berthier. Le missionnaire avait certains endroits fixes où il s'arrêtait de préférence. C'était comme chose convenue qu'on devait l'y rencontrer. Ainsi, Jean Demers, qui avait refusé de faire baptiser son enfant en 1681, est devenu un des amphytrions habituels du prêtre voyageur. C'est dans sa maison que le missionnaire baptise la plupart des enfants de la partie ouest de Lauzon. Dans Beaumont, c'est Denis Belleperche qui reçoit le prêtre ; dans la Durantaye, c'est Bazin. Au cours des sept années

que nous venons de parcourir les registres ne nous signalent qu'un nom nouveau : celui de François Dubois.

En 1686, le missionnaire reçut la visite de Mgr de Saint-Vallier qui s'en allait faire le voyage de l'Acadie. Les habitants de St-Joseph se proposaient alors de construire un presbytère en pierre près de l'église que l'évêque jugeait dès lors une des plus propres et des mieux bâties du Canada.

Comment dans ces paroisses, encore à l'état embryonnaire, pouvait on subvenir aux besoins du culte et comment les pauvres colons pouvaient-ils faire vivre un prêtre ? Il faut dire que le roi contribua largement à la construction des premières églises et que le clergé primitif dut compter sur l'inépuisable charité de l'évêque de Laval. Le colon ne fut tenu d'abord qu'à donner le pain bénit à son tour à l'église où il faisait ses pâques. En 1663, le roi affecta les dîmes de toute nature au séminaire de Québec vu que c'était cet établissement qui avait la desserte des paroisses. Après avoir entendu les notables du pays, Tracy, Laval, Courcelles et Talon, par règlement du 4 septembre 1667, statuèrent que les dîmes ne se payeraient qu'en grains, à raison du vingt-sixième minot. Le colon devait engranger le grain de dime, le battre, le vanner et le porter au presbytère. En 1679, le roi décida que la dîme serait payée à l'avenir aux curés d'office au lieu de l'être au séminaire. Occupés comme ils l'étaient à leurs fonctions spirituelles, les pasteurs n'avaient pas le temps de recueillir eux-mêmes les dîmes à prélever, ils essayèrent de les affermer, mais

aucun habitant ne voulut se porter enchérisseur. Au mois de décembre 1680, ils demandèrent que les paroissiens vinssent à nommer deux des leurs pour faire la perception, mais ce projet ne réussit pas non plus, et l'on continua l'ancien système.

En 1705, les curés de l'Ange-Gardien et de Beauport, ayant voulu prélever la dîme non seulement sur les grains, mais encore sur tout ce que la terre cultive ou non produit, tel que les foins de prés, les fruits, le lin, le chanvre, même la laine des moutons, les habitants s'y opposèrent avec vigueur. L'intendant Raudot fit défense à ces curés de récidiver. Le revenu d'un curé dans les paroisses de campagne pouvait être alors de 500 livres et on calculait qu'avec cette portion congrue il pouvait avoir un domestique.

CHAPITRE VINGT-QUATRIEME

Le Recensement de 1681.

C'est en 1681 que les autorités firent dresser le dernier recensement nominal que nous possedions des habitants de la colonie sous le régime français.

Le dénombrement de 1667 attribuait à la côte de Lauzon 111 âmes et 236 arpents de terre en état de culture. Celui de 1681 donne 292 âmes et 236 arpents de terres exploitées. Cette augmentation de 181 âmes provient de trois causes: mariages et naissances parmi les familles déjà établies, arrivée de nouveaux colons, mariages et naissances chez ces derniers. Les naissances chez les habitants anciens, autant qu'on peut le constater par les registres des missionnaires, s'élèvent au chiffre de 44 qu'il faut repartir entre neuf familles. Les nouveaux venus, en y comprenant les femmes et les enfants, réclament 137 individus. Dans l'espace de quatorze années, les terres en valeur ont augmentées dans la proportion de 1 à 2, la population s'est accru de plus du double, et l'on nourrit 160 bêtes à cornes contre 56 en 1667.

Quoique le pays fut alors dans un état de paix relatif, on voit que le recenseur est plus préoccupé de

noter les moyens de défense de l'habitant que le nombre des minots de blé récoltés. Il constate avec soin que les colons étaient armés de 52 fusils.

Ce dénombrement de 1681, autant que nous pouvons en juger par les âges qui sont donnés aux enfants, dût être dressé vers la mi-novembre. Nous donnons les noms dans l'ordre où ils se trouvent inscrits aux cahiers des recenseurs (1).

RECENSEMENT DE LA COTE DE LAUZON, EN 1681.

	Noms.	Age.	Fusils.	Bêtes à cornes.	Arpents de terre en valeur.	
1	Pierre Boucher............	30	1	2	12	
	Hélène Gaudry, *sa femme*....	25				
	Enfants: Ignace............	7				
	Jeanne............	5				
	Marie............	3				
	Agnès............	6 mois				
2	Antoine Buisson, *charpentier*.	40	1	3	7	
	Ursule Trud, *sa femme*......	28				
	Enfants: Marie	8				
	Jean.......	7				
	Jeanne............	4				
	Marguerite........	3				
3	Aimé Lecompte....	37	1	....	8	
	Anne Goupil, *sa femme*	27				
	Enfants: Pierre....	8				
	Marie............	5				
	Michel.....	3				
	Agnès............	1½				
4	Michel Chastel	30	1	....	5	
5	Daniel Bereault	46	1	8	15	1 pistolet
	Claude de Chevrainville, *sa femme* ..	35				

(1) Afin d'éviter l'ennui de référer au pied des pages, nous plaçons à l'appendice, pièce D, des notes biographiques sur chaque nom inscrit. Les chiffres de l'appendice correspondent à ceux posés en regard du nom de chaque famille, dans le texte. Les lettres B. M. S. signifient *baptisé*, *marié*, *sépulturé*.

	Noms.	Age.	Fusils.	Bêtes à cornes.	Arpents de terre en valeur	
	Enfants: Jacques	15				
	Georges	13				
	Anne	12				
	Etienne	11				
	Joseph	5				
	Marie	3				
	Jean	8				
	Louise	1				
6	François Marchand	36	1	4	9	
	Madeleine Groslot, *sa femme*	28				
	Enfants: Marie	10				
	Georges	8				
	Louis	3				
	Charles	2				
7	Jean Bourasseau	50	1	3	15	
	Catherine Poitevin, *sa femme*	40				
	Enfants: François	15				
	Pierre	14				
	Jean	10				
	Madeleine	8				
	Jeanne	11				
	Marie	9				
	Catherine	6				
	Marie-Anne	1				
8	François Mivile, *menuisier*	49	1	3	5	
	Marie Langlois, *sa femme*	35				
	Enfants: Marie	16				
	François	14				
	Joseph	12				
	Jeanne	10				
	Anne	8				
	Jacques	6				
	Jean	4				
	Charles	2				
	Jean-François	6 semaines				
9	Laurent Levasseur	32	1	3	6	1 carabin
	Marie Marchand, *sa femme*	30				1 pistolet
	Enfants: Marie	11				
	Claude	10				
	Laurent	7				
	Geneviève	5				
	Pierre	3				
	Angélique	1				
10	Pierre Pouillard	49	..	....	4	

	Noms.	Age.	Fusils.	Bêtes à cornes.	Arpents de terre en valeur.
11	Martin Guesdon, *chapelier*...	36	..	1	8
	Marie Brière, *sa femme*......	30			
	Enfants : Alexis..........	11			
	Rosalie.............	9			
	Marie	7			
	Catherine..........	6			
	Jean...............	4			
	Angélique..........	3			
	Martin.............	1 mois			
12	Jean Guy, *arquebusier*.......	40	1	3	5
	Marie Lereau, *sa femme*....	25			
	Enfants : Marie.............	11 mois			
	Jean.....	4 ans			
13	René Leduc......	42	1	5	8
	Anne Gentreau, *sa femme*....	38			
	Enfants : Marie............	16			
	Jean....	14			
	Guillaume.....	12			
	Marie-Anne........	10			
	Jacques	8			
	Geneviève....	6			
	René..............	5			
	François..........	3			
	Louis.......... ..	1			
14	Jean Dumets	50			
	Jeanne Redié, *sa femme*.....	43	1	8	30
	Enfants : François	25			
	Jean	20			
	Pierre.............	18			
	Anne.........	16			
	René.......	14			
	Madeleine.........	12			
	André	10			
	Eustache..........	9			
	Catherine......	6			
	Nicolas	4			
	Jean.........	1 mois			
15	Guillaume Chaillé...........	40			
	Enfant : Charles.............	11	2	12	20
16	Philippe Dion...............	43	1	....	6
17	Abraham Métot...............	37			

	Noms.	Age.	Fusils.	Bêtes à cornes.	Arpents de terre en valeur.
	Madeleine Mezeray, *sa femme*	23	2	6	5
	Enfants: Marie	6			
	Anne	4			
	Jacques	17			
18	Thomas Mezeray	32			
	Louise Paradis, *sa femme*	18	1	....	8
	Enfants; Catherine	2			
	Jean	1			
19	Robert Coutart	40			
	Suzanne Jaroussel, *sa femme*	40	..	5	
	Enfants: François	7			
	Marie	4			
	Pierre	1½			
20	Nicolas Massart	47			
	Anne Bellesœur, *sa femme*	35			
	Enfants: Marie	15	..	1	5
	Anne	13			
	Marguerite	11			
	Marie	9			
	Anne	7			
	Jeanne	3			
21	Jean Pilot	24			
	Marie Gaudry, *sa femme*	19			
	Marie, *leur fille*	1½	1	1	8
22	André Bergeron	38			
	Marguerite Dumets, *sa femme*	22	1	2	6
	Enfants: André	7			
	Jean	5			
	Pierre	4			
	Jacques	5 mois			
23	Catherine Gauthier	54			
	Enfants: Jean	29			
	Louis	24	4	5	60
	Philippe	22			
	Catherine	13			
	Antoine	17			
	Marie	14			
24	Georges Cadoret	56	1	4	20

	Noms.	Age	Fusils.	Bêtes à cornes.	Arpents de terre en valeur.
	Anne Jopy, *sa femme*.......	68			
25	Charles Amyot..............	30	1	....	10
	Rosalie Duquet, *sa femme*...	26			
	Enfants: Marie.............	3			
	Etienne...........	8 mois			
26	Thomas Gasse..............	34	1	....	10
	Geneviève Sureau, *sa femme*	17			
27	Gabriel Lemieux.....	67	1	2	10
	Marthe Beauregard, *sa femme*....	38			
	Enfants: Gabriel............	18			
	Marie......	14			
	Louis......	9			
	Michel.............	8			
	Marie..............	7			
	Charlotte	5			
	Guillaume..........	2			
28	André Albert................	48	1	3	9
	Anne Goisset, *sa femme*.....	47			
29	Laurent Poiré..........	51			
	Geneviève Leclerc, *sa femme*	41			
	Enfants: Mathilde......	9			
	Marie..............	7			
	Catherine	6			
	Laurent...........	8 mois			
30	François Grenet..............	38	..	....	3
	Marie du Couday, *sa femme*..	38			
	Enfants: Perrine...........	9			
	Jean	8			
	Baptiste...........	4			
	André.............	2			
31	Jean Carrier................	42			
	Barbe Hallay, *sa femme*.. ...	36	1	5	15
	Enfants: Ignace............	7			
	Marie-Anne........	½			
	Charles				
	Barbe Girard	1			
32	Louis Gezeron..............	42	1	4	12
	Agathe Fournier, *sa femme*..	25			

	Noms.	Age.	Fusils.	Bêtes à cornes.	Arpents de terre en valeur.
	Enfants: Ignace	8			
	François	4			
	Charles	20 mois			
	Michel, *domestique.*	14			
33	Guillaume Albert	40			
	Elizabeth, Hallé, *sa femme*	31	1	4	15
	Enfants: Ignace	16			
	Charlotte	13			
	Louise	10			
	Charles	8			
	Elizabeth	6			
	Augustin	4			
	Guillaume	15 jours			
34	Jean Chauveau	46			
	Marie Albert, *sa femme*	36			
	Enfants: Jacques	12			
	Marguerite	7			
	François	5			
	Françoise	1			
35	Louis Bétureau	30			
	Catherine Challu, *sa femme*	23	1	4	7
	Enfants: Elizabeth	6			
	Joseph	5			
	Jean	1½			
36	Jacques Samson	34			
	Marie Metru, *sa femme*	25	1	9	16
	Enfants: Jean	9			
	Marie	8			
	Ignace	5			
	Marguerite	2			
	Olive, *servante*	17			
	Jean, *domestique*	24			
37	Gabriel Samson	36			
	Françoise Durand, *sa femme.*	24	1	6	8
	Enfants: Pierre	4			
	Perrine	9			
	Jeanne	6			
	Jean	4			
	Marguerite	2			
38	Jean Guyet	60			30
	Jeanne Mignon, *sa femme*	48	1	9	
	Enfants: Ignace	23			

	Noms.	Age.	Fusils.	Bêtes à cornes.	Arpents de terre en valeur.	
	Louis	21				
	Jean	18				
	Jacques	17				
	Pierre	14				
	Charles	4				
39	Etienne Charest, *tanneur*	38	3	9	20	1 cheval
	Catherine Bissot, *sa femme*	26				
	Enfants: Marie	10				
	Françoise	8				
	Geneviève	5				
	Etienne	3				
	Marie	2				
	Catherine	6 mois				
40	Charles Courtois	44	1	1	10	
	Marguerite Berger, *sa femme*	30				
	Enfants: Gabriel	9				
	Denis	7				
	Elizabeth	1				
41	Louis Bégin	44	1	3	8	
	Jeanne Durand, *sa femme*	29				
	Enfants: Marie-Anne	12				
	Marguerite	9				
	Elizabeth	6				
	Jeanne	3				
42	Simon Rocheron	49	1	10	20	
	Madeleine Buisson, *sa femme*	40				
	Enfants: Marguerite	16				
	Etienne	13				
	Mathilde	10				
	Charles	8				
	Geneviève	4				
	Jean	3				
	Charles	1				
43	Robert Chartier	54	...	.....	4	
	Anne Bertault, *sa femme*	44				
	Enfants: Gilles	4				
	Jean	9				
	Pierre	7				
	Thomas	6				
	Robert	3				
44	Guillaume Couture, *charpentier*	64	4	7	20	

	Noms.	Age.	Fusils.	Bêtes à cornes.	Arpents de terre en valeur.
	Anne Esmard, *sa femme*.....				
	Enfants: Jean	25			
	Louis	24			
	Charles............	21			
	Guillaume..........	18			
	Louise..........	15			
	Eustache..........	14			
	Joseph..............	11			
45	Michel Lecours..............	37	2	....	4
46	Mathurine Vallet............	74	1	2	10
	Jean, *son fils*.......	23			
47	Mathurin Arnault..........	32	1	4	8
	Barbe Renault, *sa femme* ..	38			
	Enfants: Jacques	16			
	Gilles	12			
	Marie..............	10			
	Françoise.........	8			
	Sébastien.........	7			
	Therèse..........	5			
	Marie............	3			
	Barbe............	1			
48	Jean Huard..............	40	1	4	8
	Marie Amiot, *sa femme*......	27			
	Enfants: Marie..............	10			
	Jean..............	9			
	Marie-Jeanne.......	6			
	Louise..............	5			
49	Sébastien Peuvreau..........	44	1	...	5

CHAPITRE VINGT-CINQUIEME

Nouveaux colons. - Les Boucher, Buisson, Mezeray, Pilote, Chatel, Marion, Bergeron. - Commencements de Saint-Nicolas.

En comparant le recensement de 1667 avec celui de 1681, on trouve que trente deux nouveaux chefs de famille se sont fixés dans Lauzon durant ces quatorze années.

Le dénombrement de 1667 ne mentionnait pas Pierre Boucher, Antoine Buisson, Michel Chastel, Aimé Lecompte, Daniel Bereault, François Marchand, Jean Bourassa, Laurent Levasseur, Jean Guy, Guillaume Chaillé, Philippe Dion, Abraham Metot, Thomas Mezeray, Robert Coustard, Jean Pilote, André Bergeron, Charles Amyot, Thomas Gasse, Gabriel Lemieux, Laurent Poiré, François Grenet, Jean Carrier, Louis Gezeron, Louis Betureau, Jacques Samson, Gabriel Samson, Etienne Charest, Charles Courtois, Robert Chartier, Michel Lecours, Mathurin Arnault, Sébastien Peuvreau.

Si l'on retranche de ces trente deux noms, ceux de Jean Bourassa, Charles Amyot, Gabriel Lemieux, Laurent Poiré, Jean Carrier, Louis Gezeron, Robert Chartier, Daniel Bereault, qui étaient déjà dans Lauzon en 1667, mais que le recenseur a négligé de noter

lors du dénombrement qui fut fait à cette époque, nous restons avec une acquisition réelle de vingt-quatre nouveaux colons, soit un par année en moyenne.

Pierre Boucher, Antoine Buisson, Aimé Lecompte, Michel Chastel, Philippe Dion, Abraham Métot, Thomas Mezeray, Robert Coustart, Jean Pilote, André Bergeron, s'étaient dirigés vers la rive ouest de la Chaudière. On se souvient qu'en 1667 il n'y avait pas encore un seul colon qui se fut fixé dans cette partie de la seigneurie. Dans la période qui s'étend de 1667 à 1681, sur vingt-quatre nouveaux arrivés, dix y fondèrent des établissements. Il importe d'étudier le mouvement de colonisation qui se porta de ce côté et d'essayer d'en trouver les causes.

Disons tout de suite que le seigneur de Lauzon aussi bien que les grands propriétaires, comme l'évêque de Laval et de Lauzon-Charny, qui avaient reçu dans cette région des fiefs considérables, n'exercèrent aucune influence sur cette migration. L'état n'y fut pour rien non plus. La poussée qui se fit de ce côté est dûe à des causes toutes intimes, à des raisons locales.

En face de cette partie de la seigneurie de Lauzon, s'étendent les beaux domaines de St-Augustin, Dombourg et d'Autray, dont les rives étaient déjà presque toutes peuplées dès 1668 (1). Sillery et le Cap Rouge, assis au bord du fleuve, n'avaient plus de terres à donner à leurs colons. Le trop plein de la population de ces bourgs déjà prospères se déversa naturellement sur la rive droite. Nos ancêtres tenaient

(1) Voir à l'appendice l'aveu et dénombrement de Dautray et Dombourg en 1668.

à s'établir de préférence le long du Saint-Laurent et ne songeaient pas encore à percer la mystérieuse forêt qui se déroulait à l'infini aux confins de leurs champs.

C'est de Dombourg et d'Autray, deux fiefs mieux connus sous le nom de pointe-aux-Trembles, c'est de la seigneurie des Maures, c'est de Sillery et du Cap Rouge, que vinrent les premiers habitants qui devaient peupler le territoire que couvre maintenant la paroisse de Saint-Nicolas. Et, comme les liens du sang sont toujours les plus puissants lorsqu'il s'agit de fonder un nouvel établissement, on vit d'abord se grouper les membres d'une même famille. Les parents appellent les parents. Les oncles, les cousins, les beaux-frères se suivent, unis par des intérêts communs et une mutuelle affection.

Deux frères du nom de Boucher vinrent ensemble de Langy en Mortagne pour s'établir au Canada. C'était vers 1636 au temps où le chirurgien Giffard commençait à coloniser sa seigneurie de Beauport. Le premier, appelé Gaspard, qui était veuf, emmenait avec lui ses cinq enfants, trois filles et deux garçons ; un de ces derniers mourut à Trois-Rivières, à l'âge de vingt-deux ans. L'autre, Pierre, devait avoir la plus brillante lignée qu'un homme puisse rêver, dans laquelle on compte des gouverneurs, des évêques, des juges, et un grand nombre d'alliances avec les familles les plus honorables de la colonie.

La destinée de Marin Boucher, frère de Gaspard, fut bien différente. Menuisier de son métier, on le voit d'abord à l'emploi des PP. jésuites comme fer-

mier sur leurs terres de Beauport en société avec Thomas Hayot. Au mois de juin 1646, (1) il abandonnait la ferme des pères pour s'établir à son compte sur les bords de la rivière Saint-Charles sur les terres délaissées par les récollets. C'est au Château-Richer qu'il alla mourir en 1671. Marin avait emmené avec lui de France son fils François, né d'un premier mariage, puis Jean Galeran qu'il eut d'une deuxième femme qui lui donna encore cinq enfants. La postérité de Marin est répandue dans toutes les parties du pays. Jean Galeran a fondé le clan si important de la Rivière-Ouelle. Nous allons suivre la lignée de François.

François Boucher épousa le 3 septembre 1641, à Québec, Florence Gareman, fille de Pierre Gareman, depuis longtemps déjà établi au Cap Rouge. Il se fixa près de son beau-père. C'était une rude vie que celle que l'on menait dans cet établissement primitif du Cap Rouge. Le 10 juin 1653, les Iroquois y descendirent à l'improviste, tuèrent François Boulé et le scalpèrent. Dans le même temps, ils firent prisonnier Pierre Gareman dit Picard, son fils Charles et un jeune garçon nommé Hugues le Couturier, âgé de 23 ans. (2) Plus tard Charles revint d'esclavage après avoir épousé une sauvagesse, Marie Gonnetenno.

C'est de François Boucher et de Florence Gareman que naquit à Sillery, le 29 septembre 1648,

(1) Journal des Jésuites.
(2) Journal des Jésuites, p. 181.

Pierre Boucher, celui-là même qui vint s'établir sur la côte de Lauzon, vers 1671 (1).

La terre de Pierre Boucher se trouvait à l'extrémité ouest de la seigneurie, presque sur ses confins. Quelques arpents à peine la séparaient du fief de Villieu.

C'est Pierre Boucher qui attira auprès de lui les Buisson, les Mezeray, les Pilote, les Métot et les Chatel, ses parents ou ses alliés (2).

B Boucher

Antoine Buisson, à qui M. de la Martinière concédait, le 20 octobre 1675, une terre proche de Pierre Boucher (3), était le cousin germain de Michel Buisson de St-Côme que nous avons vu habitant sur la côte de Lauzon en 1667. Comme lui, il était originaire de la paroisse de St-Côme-le-Vert, pays du Perche, évêché de Mans.

(1) Il nous a été impossible de trouver le titre de sa concession, mais dans un acte du 24 mai 1671, (*Greffe Duquet*), il est dit : *Habitant de la côte Lauzon*.

Le 19 juin 1672, au greffe Gilles Rageot, on trouve un acte d'échange entre Aubin Lambert dit Champagne, habitant, demeurant à la pointe à Goulet et Pierre Boucher, demeurant à la seigneurie de Maure. Lambert cède à Boucher une concession de 4 arpents dans la seigneurie de Maure, et ce dernier lui cède 4 arpents sur 40 dans la seigneurie de Lauzon, bornés d'un côté à Benoit Boucher et de l'autre à Charles Guilbault.

Le 12 avril 1684, M. d'Auteuil vend une terre dans la seigneurie à Benoit Boucher, habitant de Lauzon. Le 18 novembre, semblables ventes à Pierre et Ignace Boucher. (*Greffe Rageot*)

(2) La famille Boucher est encore très répandue dans la paroisse de Saint-Nicolas et le comté de Lotbinière. Le curé de la Pointe-aux-Trembles, M. Anselme Boucher, lui appartient. Il possède une relique de St-Germain d'Auxerre qu'apporta de France son ancêtre Marin Boucher. On attribue à cette relique plusieurs vertus, entre autres celles d'arrêter les incendies et de guérir de plusieurs maladies.

(3) 4 x 40 arp. (*Greffe Maugue*) et *répertoire Duquet*.

Antoine Buisson était fils de Gervais Buisson et de Marie Lereau. Né en 1646, il épousait au printemps de 1671, alors qu'il habitait la côte St-Michel à Sillery, Ursule Trud, fille de Mathurin Trud et de Marguerite Gareman, colons du cap Rouge [1]. A ce mariage assistaient Gervais Buisson, Nicolas Gareman, René Mezeray, Jean Adam, Pierre Boucher, Simon Rocheron, Michel Buisson. Mathurin Trud donna à sa fille une dot de 500 livres et voulut garder avec lui les jeunes époux pendant un an. C'est à Sillery que naquirent les trois premiers enfants de cette union. Au mois d'octobre 1675, Antoine Buisson venait s'établir à la côte de Lauzon, proche de Pierre Boucher qui était l'oncle de sa femme.

La famille de ce colon a donné au pays plusieurs sujets distingués [2].

Antoine Buisson avait deux frères. L'aîné, Gervais, épousa en 1664, Marie Boutet, fille de Simon Boutet et d'Anne de Villers, du faubourg St-Jacques du Haut-Pas, paroisse de Paris. Un frère de Marie Boutet, Martin Boutet, sieur de St-Martin, était clerc de la fabrique de Québec et professeur de mathématiques [3]. Le frère cadet d'Antoine Buisson, Jean-François, ordonné prêtre le 30 novembre 1683, desservit la paroisse de St-François de Sales de l'île Jésus, de 1704 à 1710, et mourut en 1712. On l'inhuma dans la cathédrale de Québec dont il était un des chanoines.

(1) Contrat de mariage du 24 mai 1671. *(Greffe Duquet)*.

(2) Le 10 avril 1680, Antoine Buisson reconnait devoir à la confrérie de Ste-Anne, Levasseur agissant comme syndic, une somme de 55 livres 10 sols. *(Greffe Rageot)*.

(3) Contrat de mariage, 11 sept. 1664. *(Greffe Duquet)*.

Thomas Mezeray était le fils de René Mezeray (1) et de Nicole Gareman, et le beau-frère de Pierre Boucher. C'est le 14 juillet 1675 qu'il acquit une terre dans Lauzon de M. de la Martinière. (2) Le même jour, son père et son frère René prirent aussi chacun une concession avoisinant la sienne. (3) Les Mezeray habitaient Sillery depuis longtemps. (4) Ils y avaient connu la vie rude des commencements. Le 26 avril 1651, deux Iroquois les attaquaient dans leur maison vers le soir et tuaient leur voisin Nicolas Pinel (5).

Le 24 février 1681, le missionnaire Basset faisant les fonctions curiales à St François de Dombourg et à la côte de Lauzon baptisait Jean-Baptiste Mezeray, fils de Thomas Mezeray. Le parrain fut Jean DuMes et la marraine Madeleine Mezeray, femme d'Abraham Métot. (6) Cet enfant mourut à l'hôpital général de Montréal en 1741.

Le 15 février 1682, Thomas Mezeray vendait son habitation de Lauzon à Marie Pelletier, veuve Denis Jean (7). Les Mezeray quittèrent bientôt après la seigneurie pour aller résider à la pointe-aux-Trem-

(1) En juillet 1679, René Mezeray, de la seigneurie de Gaudarville, vend à Jacques Berthiaume, une terre à la côte St-Michel. *(Greffe Rageot)*.

(2) 4 x 40 arp. *(Greffe Maugue)*.

(3) Ibid.

(4) 1641.

(5) *Journal des Jésuites*. La maison des Mezeray était sur le rivage de Sillery.

(6) Registre de la pointe aux Trembles.

(7) Terre de 6 x 40 arp. bornée d'un côté à Abraham Métot, de l'autre à Robert Coutart. *(Greffe Maugue)*. La veuve Denis Jean, qui habitait la côte St-Xavier, vendit à son tour à Charles Aubert de la Chenaye pour le prix de 100 livres. (4 avril 1686. *Greffe Duquet)*. Celui-ci agissait au nom des Hospitalières de Québec. Le 1er octobre 1687, les Hospitalières vendaient à Charles de Carruelle, habitant de Lauzon. *(Greffe Genaple)*.

bles. Ils ne paraissent pas avoir laissé de descendants dans le pays.

Jean Pilote était le beau-frère de Pierre Boucher, ayant épousé en 1678, Marie Gaudry de la Bourbonnière, sœur de sa femme. Nous n'avons pas pu trouver la date de son arrivée dans la seigneurie mais il habitait déjà Lauzon lors de son mariage [1].

Abraham Métot, qui était établi déjà dans la seigneurie en 1674 [2], était le beau frère de Thomas Mezeray ayant épousé sa sœur Marie-Madeleine [3].

Enfin, Michel Chastel était aussi l'allié de Mezeray, puisque René Mezeray avait épousé Hélène Chastel.

Le 16 mai 1674 [4], M. de la Martinière concédait à Henry Chastel, habitant de Lauzon, une terre de quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté à Pierre Lambert et de



(1) Registre de Québec, 27 juin 1678.

(2) *Greffe Maugue* 16 mai.

(3) Contrat de mariage devant Gilles Rageot le 16 octobre 1673, en présence de René Leduc, Philippe Guion et Charles Gingreau. Métot était originaire de Pont Audemer, patrie de Bissot.

(4) *Greffe Maugue*.

l'autre à Abraham Métot, à la charge de payer à la St-Rémi de chaque année trois chapons vifs ou trente sols pour chacun, quatre livres et quatre sols de rente, la onzième partie du poisson pêché. L'anguille, le saumon et le barre devaient être bien salés et conditionnés. Le bailleur fournissait le sel et les barriques. Le 6 septembre de la même année, la veuve Eustache Lambert faisait aussi concession d'une terre à Henry Chastel. Le recensement de 1681 donne le nom de Michel Chastel, mais ne parle pas de Henry Chastel. Ce dernier habitait la pointe aux Trembles et ce fut Michel qui s'établit à Lauzon (1).

Les Boucher, les Buisson, les Métot, les Mezeray, les Chastel, les Pilote venaient tous de la rive nord, soit de Sillery, soit du Cap Rouge, soit de Dombourg. Les Mezeray et les Chastel finirent par y retourner. De la pointe aux Trembles sur Dombourg vint aussi en 1680 Aimé le Compte. Il était maître tailleur de son métier. Veuf de Thérèse Sauvois, il épousa en 1679, Anne Goupil, mariée d'abord à Pierre Brebant-dit-Lamothe, chirurgien établi à la pointe aux Trembles.

Aimé le Compte loua pour trois ans, le 12 octobre 1680, de Nicolas Marion, marchand de Québec, une habitation située dans Lauzon, de onze arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté à Etienne de Nevers et de l'autre aux héritiers

(1) Le 23 juin 1680, Michel Chastel vend sa terre de Lauzon, à François Dussault, du Cap Rouge, (greffe Rageot). Le 4 juin 1684, M. de la Martinière vend à Michel Chastel une terre proche d'Aimé Lecompte (même greffe). Le 25 août 1685, au même greffe, contrat de mariage de Michel Chastel, habitant de Lauzon, fils de Jean Chastel et de Julienne Mouliers, de St-Malo, du bourg de Randonné, diocèse de Chartres, avec Françoise Lambert, fille d'Aubin Lambert, de la côte St-Ange.

du sieur de Brantigny (1). Après 1691, le Compte alla s'établir à Montréal où il mourut en juillet 1699.

Philippe Dion (2) était établi dans la seigneurie avant 1679. Il vendit son habitation le 6 décembre 1679 à Robert Gagnon (3). Robert Coustard, mentionné au dénombrement de 1681, n'acquit sa propriété de M. de la Martinière que le 21 juillet 1682. Il était voisin de Thomas Mezeray et de Louis Moreau (4).

Dans cette partie de la seigneurie de Lauzon située sur la rive ouest de la Chaudière, tels étaient les colons d'après le recenseur officiel de 1681. Ce fonctionnaire a omis de mentionner pourtant plusieurs noms qu'il est facile de relever à l'aide des greffes des notaires et des registres de la pointe aux Trembles. Il est certain par exemple qu'en 1681, Pierre Lambert, Robert Gagnon, Etienne de Nevers, les héritiers du sieur de

(1) Il y avait maison et grange sur cette terre. *(Greffe Duquet).*

(2) C'est ainsi que le recenseur l'appelle, mais son véritable nom est Guyon Desloriers.

(3) *Greffe Maugue.*

(4) Ibid. Conditions de la concession : 5 bons chapons vifs à la St-Rémi ou 20 sols pour chacun d'eux et six livres et six sols de rente avec le 4ième poisson. Voir aussi Greffe Rageot.

Brantigny, Jean du Mes, Nicolas Marion, Louis Moreau possédaient des terres dans cette région.

Les de Nevers et les de Brantigny, qui ne sont qu'une même famille sous des noms patronymiques différents, s'établirent d'abord à Sillery puis plus tard, à la pointe aux Trembles. Ils étaient dans Lauzon en 1674, puisque le 4 juin de cette année, Denis et Etienne de Nevers liquidaient leurs comptes avec le seigneur au sujet du contrat du 8 octobre 1671 (1). Le premier juillet 1679, M. de la Durantaye vend à Daniel de Nevers et Michel Boucher, habitants de Lauzon, une chaloupe du port de six à sept cordes de bois, avec agrès, pour le prix de 600 livres à condition de lui charroyer son bois de chauffage, de la seigneurie de la Durantaye à Québec (2). Le 30 août 1681, Guillaume de Nevers vendait à Nicolas Marion, sieur de la Fontaine, sa terre de Lauzon bornée d'un côté à Etienne de Brantigny et de l'autre à

Guillaume Denevers

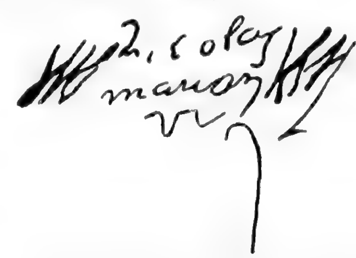
Jacques Rousseau. De Nevers habitait alors à Ste-Croix, dans la seigneurie du Platon (3). Le 18 novembre 1686, M. de Bermen vendait à Jacques Rousseau la terre de Daniel de Nevers qui lui avait été remise par sentence du juge de la seigneurie de Lauzon (4). Rousseau habitait déjà Lauzon, le 29 octobre 1673, puisque ce jour là le notaire Gilles Rageot y établit

(1) *Greffe Rageot.*
(2) *Greffe Rageot.*
(3) Ibid.
(4) Ibid.

son domicile dans la vente qu'il fit de sa terre du Cap Rouge à Jacques Lebeuf.

C'est le 22 novembre 1679 que Nicolas Marion, sieur de la Fontaine, fit l'acquisition d'une terre à la côte de Lauzon (1). Marion était récemment arrivé au Canada.

Comme, alors, les nouveaux venus dans la colonie devaient faire trois années de probation avant d'acquérir les droits et privilèges des colons, c'est-à-dire exercer le négoce avec les sauvages, posséder des biens, vendre de l'eau de vie, il demanda au Conseil Supérieur de jouir des privilèges attachés à la qualité d'habitant en invoquant le fait qu'il avait acheté une terre sur la côte de Lauzon. Sa requête lui fut accordée le 8 avril 1680 (2).



Le 7 avril 1679, on voit aussi par un bail consenti par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, que Thomas Lefebvre et Geneviève Pelletier, sa femme, habitaient alors dans cette partie de Lauzon (3).

(1) Ibid.

(2) Le 6 juillet 1679 Marion était en France et avait nommé Pierre Duquetson procureur.

(3) Greffe Becquet

André Bergeron, que nous avons vu engagé à la ferme d'Eustache Lambert en 1666, était aussi alors un des braves colons établis à l'ouest de la Chaudière. Fils de Pierre Bergeron et de Catherine Marchand, de la paroisse de Saint-Sauvelin du Bourg, évêché de la Rochelle, il épousa le 9 juillet 1673, Marguerite Dumets fille de Jean Dumets et de Jeanne Redié (1).

Le 30 août 1681, il vendait à François Dumets une terre de huit arpents bornée d'un côté à la veuve Eustache Lambert et de l'autre à la succession Jean Charpentier. Cette terre se trouvait sur le côté est de la Chaudière; c'est donc en cette année qu'il se dirigea vers Saint-Nicolas.

La famille Le Marié dut s'établir aussi vers la même époque sur le territoire de Saint-Nicolas. Le 22 janvier 1680, François Fréchet, charpentier, de Québec, s'engage envers Michel Le Marié, de Lauzon, à raccomoder sa chaloupe qui est de six cordes de bois de port (2). Les Le Marié venaient de Beauport. Le 6 juin 1678, Jacques Le Marié vendait à Venderdayen (3) l'habitation qu'il y possédait au lieu appelé la Redoute. C'est, vraisemblablement, M. de Bermen qui attira ces derniers colons sur ses terres de Lauzon.

M. Rameau (4), dans la *France aux Colonies*, en

(1) *Greffe Rageot.*

(2) *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur* 8 avril 1680. Vol. II, pp. 387, 391. Marion jouira de ce qui est permis aux seuls habitants dans ce pays.

(3) Greffe Rageot.

(4) *France aux Colonies*, pp. 307, 309.

parlant du recensement de 1681, fait remarquer que les Buisson, les Boucher, les Rocheron, les Pouillard, que l'on trouve sur la côte de Lauzon, venaient du Perche, dans un rayon de cinq à huit lieues autour de Mortagne.

Il n'y a pas de doute que les ancêtres de ces colons furent amenés à Beauport par le médecin Giffard. Les descendants se laissèrent guider dans leurs établissements nouveaux par les Juchereau et les Bermen qui venaient eux-mêmes du Perche et qui étaient les alliés de M. Giffard.

" L'émigration percheronne, ajoute M. Rameau, venue en bloc eut une grande influence sur les origines de la colonisation des environs de Québec, elle se distingua entre toutes par ses habitudes laborieuses et sédentaires, elle participa peu aux entrainements et aux désordres des coureurs des bois."

Il est à remarquer que pendant que l'ouest de la Chaudière se peuplait de descendants percherons, la rive est était colonisée par des colons, originaires pour la plupart de la Normandie.

Comme les premiers colons de Lauzon qui habitèrent la rive ouest de la Chaudière venaient presque tous de la pointe-aux-Trembles, de la seigneurie des Maures ou de Sillery, ils continuèrent, après leur établissement, d'avoir des relations suivies avec les familles qu'ils avaient laissées de l'autre côté du fleuve. Ils relevaient, à la vérité, de la paroisse de Saint-Joseph, mais il était beaucoup plus facile pour eux de communiquer avec ces habitations, soit pour les

secours religieux, soit encore pour tous les besoins de la vie.

Il y avait alors dans la seigneurie de Neuville, sur le bord du fleuve, à quelques cents pas de l'église actuelle de la pointe-aux-Trembles, au sud du chemin, une petite église en pierre. On en pouvait voir le clocher et le toit de chaume au milieu des grands bois qui couvraient alors la côte [1]. Par les temps de calme, on entendait la cloche au loin sonner l'angelus, et c'était pour ces braves pionniers une grande consolation que de pouvoir s'associer dans une commune prière avec ceux des leurs qu'ils avaient laissés sur l'autre rive. Le 13 juillet 1679, s'ouvrait le premier registre de la pointe-aux-Trembles. On y trouve plusieurs baptêmes, mariages et sépultures de colons de Lauzon.

1680-27 février. Mariage de Michel Le Marié et de Françoise Brière.

1680. Mariage d'Aimé Lecompte.

Le 2 janvier 1681, Henry Chastel est parrain à Dombourg.

Le 24 février 1681, M. Basset faisant les fonctions curiales à St-François de Dombourg et à la côte de Lauzon, Baptise J.-Bte. Mezeray, fils de Thomas Mezeray. Parrain, Jean du Mes ; marraine, Madeleine Mezeray, femme d'Abraham Métot.

Le 8 novembre 1684, M. Pinguet baptise à la côte de Lauzon, en la maison de Jean Dumets, Jacques Marié, fils de Michel Marié. Parrain: Thomas Le Marié.

1685, février 25. Baptême de Pierre Chastel.

1687, juillet 20. Baptême de Jacques Le Marié, fils de Thomas Le Marié, de la côte de Lauzon, dans l'église de la pointe-aux-Trembles.

1688, 9 mars. Baptême à la côte de Lauson dans la maison de Jean Demers, par M. Basset, missionnaire, de Marie Françoise

(1) La tradition veut que ce toit ait été emporté par le vent. M. Benjamin Demers, aujourd'hui curé de St-Jean-Baptiste de Québec, alors qu'il était vicaire à la pointe-aux-Trembles (1875-76), a laissé des notes manuscrites très intéressantes sur l'histoire de cette paroisse (1679-1846).

Pilote, fille de Jean Pilote. Parrain, Michel Le Marié; marraine, Marguerite Dumes, femme d'André Bergeron.

1688, septembre 16. Baptême d'Antoine Le Marié, de la côte de Lauzon.

1692, janvier 13. Sépulture d'un enfant de Michel Le Marié, en présence d'André Dumetz.

1693, septembre 3. Baptême dans l'église de Dombourg de Jean François Boucher, fils de Denis Boucher et de Jeanne Mivile Parrain, Jean Pilote; marraine, Françoise Lambert, femme de Michel Chastel. tous habitants de Lauzon.

1694, mars 6. Baptême de Catherine, fille de Henry Chastel et de Marie Geneviève Larue.

1694, mars 16. Sépulture de René Mezeray.

1696, mars 24. Baptême d'Antoine Buisson, "lequel baptême a été fait ici à raison du danger où se trouve l'enfant."

C'est ainsi que, dans les commencements, la paroisse de Saint-Nicolas fut desservie par les missionnaires de Saint-François de Neuville de la pointe-aux-Trembles.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

Des familles Chaillé,—Marchand,—Levasseur,—Guy,—Prouvereau,—Bétureau.—Gasse,—Courtois,—Le four à chaux de Mathurin Arnault.—Jacques et Gabriel Samson.—Michel Lecours.

Des vingt-quatre nouveaux colons signalés par le dénombrement de 1681, il nous reste encore à connaître l'histoire de Laurent Levasseur, François Marchand, Jean Guy, Sébastien Prouvereau, Guillaume Chaillé, Thomas Gasse, François Guenet, Jacques et Gabriel Samson, Louis Bétureau, Charles Courtois, Michel Lecours, Mathurin Arnault et Etienne Charest.

A quelle époque et dans quelles circonstances ces habitants avaient-ils été attirés dans la seigneurie de Lauzon ?

Quoique le nom d'Etienne Charest n'apparaisse pour la première fois qu'en 1681 sur les cadres de la seigneurie, le lecteur se souvient que dès 1668, il était à la pointe de Lévy, François Bissot l'y ayant appelé pour diriger l'établissement de sa tannerie. Nous ne

reviendrons pas sur ce qui a déjà été raconté à ce propos.

Guillaume Chaillé ne se fixa point dans Lauzon. Tout ce que nous connaissons de son séjour sur cette terre c'est l'inscription qu'en fait le recenseur sur ses cahiers. Dans l'été de 1673, Chaillé habitait la Petite Rivière, et son nom aparait souvent au cours de cette année dans les archives de la prévôté de Québec comme un plaideur émérite.

François Marchand, Laurent Levasseur, Sebastien Prouvereau s'étaient établis sur le territoire qui forme aujourd'hui partie de la paroisse de Saint-David.

François Marchand était le fils de Louis Marchand et de Françoise Morineau. C'est dans l'été de 1669 qu'il vint de Saint-Martin de Rhé, évêché de la Rochelle, avec son père, sa mère, deux sœurs, Madeleine et Marie, et quatre frères, Louis, Charles, Jacques et Etienne, pour s'établir au Canada.

Le 25 août 1669, Charles Amyot donnait à ferme son habitation de Lauzon à François Marchand [1], et celui-ci épousait à Québec, le 30 septembre, Madeleine Grelot, venue elle aussi des environs de la Rochelle.

L'année suivante, le 16 juillet 1670, un colon de Lauzon du nom de Noël Penaut, dit le Picard, ne pouvant plus travailler à cause de son âge avancé donnait sa terre à Louis Marchand, le père de François Marchand, à condition qu'il le fit vivre le reste

(1) Amyot avait concédé cette terre de cinq arpents, le 18 août 1659, du seigneur de Lauzon. *(Greffe Duquet)*.

de ses jours (1). Louis Marchand, qui était tonnellier, acheta encore le 3 octobre 1672, de Nicolas Durand, habitant de Lauzon, une terre de quatre arpents de front sur quarante de profondeur, pour le prix de trois cents livres. Cette terre touchait d'un côté à la rivière Etchemin et de l'autre à Jean Le Guay. Durand l'avait acquise du notaire Pierre Duquet (2).

Un des fils de François Marchand, Louis, épousa à la pointe Lévy, le 5 octobre 1701, Jeanne Bourassa. C'est de ce mariage qu'est sortie la lignée des Marchand qui devaient cependant disparaître de la seigneurie après la conquête.

Laurent Levasseur, qui était le fils d'un huissier au Conseil Supérieur de la colonie, vint s'établir dans la seigneurie Lauzon, vers la même époque que François Marchand. Le 30 avril 1670, il épousait Marie, la sœur de celui-ci.

Le 22 septembre 1669, Henri Brau de Pominville, habitant de Lauzon, louait pour trois ans à

(1) Greffe Duquet. Voir aussi greffe Gilles Rageot du 30 juillet 1673.

(2) Ibid. Le 14 juin 1676 François Marchand et Jean Bourasseau faisaient marché ensemble pour pêcher l'anguille aux ilets de Charest. (Greffe Rageot).

Levasseur une terre bornée d'un côté à Noël Penaut et de l'autre à Jean Bourassa, avec un domestique, une maison, une pêcherie, deux vaches et un taureau pour le prix de deux cents livres par an. Brau se réservait un arpent en superficie, le long du petit ruisseau (1). Le 10 septembre 1673, Levasseur reconnait devoir 180 livres à Brau (2). Cette terre, louée en 1669, est devenue, plus tard, et est encore la propriété des descendants de Laurent Levasseur et les propriêtaires n'ont jamais changé de nom.

Jean Guy, qui était armurier, habita d'abord l'île d'Orléans, puis vint se fixer dans la seigneurie de Lauzon vers 1679. En 1682, il vendit son établissement à René Leduc et partit pour Montréal.

Sebastien Peuvreau ou Prouvereau que le recenseur dit âgé de 44 ans était dans la seigneurie depuis 1667. Il avait contracté une société avec Jean Bourassa et Jean Huart pour exploiter la ferme de Charles Amyot. Tous trois avaient aussi acquis une habitation en commun. Le 19 mai 1667 leur société fut dissoute et Jean Huart promit payer 230 livres tournois à Prouvereau (3).

Le 12 août 1668, Prouvereau vendait une terre à Eustache Lambert (4). Son nom reparait une dernière fois au recensement de 1681, et il n'en est plus fait mention ensuite dans les archives.

Louis Bétureau épousa la veuve de Noël Pourveu Lafortune qui avait pris une terre dans la sei-

(1) Gréffe Duquet.

(2) Greffe Rageot.

(3) Greffe Duquet.

(4) Greffe Rageot.

gneurie en 1667, c'est pourquoi son nom est inscrit au recensement de 1681.

En 1666 et 1667, Thomas Gasse était engagé domestique à l'île d'Orleans chez Nicolas Gendron. Ayant épousé en 1680, Geneviève, fille de Théodore Sureau, qui habitait Lauzon depuis 1659, il vint se fixer sur l'établissement de son beau père. Thomas Gasse vendit cette propriété, le 9 novembre 1696, à M. Boucher, premier curé de la pointe de Lévy (1). C'est ce que l'on appelle aujourd'hui la *terre de l'église*.

Il nous a été impossible de retrouver la date de l'arrivée de François Guenet. Tout ce que nous savons c'est qu'il était originaire de St-Leufroy, près de Paris, et qu'il s'établit à la pointe de Lévy en 1670.

Ce sont les pères jésuites qui, le 10 juin 1668, concédèrent à Charles Courtois une terre de quatre arpents sur quarante dans leur fief de la pointe de Lévy en face de Québec, à la charge de payer quinze livres de rente et deux sols de cens par arpent (2).

(1) *Archives de la prévôté de Québec*, 1710.

(2) Greffe Becquet.

Cette terre joignait d'un côté à Louis Duquet et de l'autre à Martin Gueudon. Ces deux colons avaient acquis le même jour que Courtois à la charge, le premier, de payer une rente de quatre livres en argent, deux chapons vifs et deux deniers de cens par arpent et le deuxième de payer six livres de cens.

Les révérends pères avaient fait certains travaux sur les terres de Courtois, Duquet et Gueudon et ils s'en firent payer la valeur. Ils se réservèrent aussi le droit de pêche au front de ces établissements et il avait été stipulé que les trois nouveaux colons ne pourraient y prendre du bois de chauffage que pour leur usage annuel, seulement, le reste étant réservé pour le collège de Québec.

Louis Duquet céda bientôt son habitation à son frère le notaire Pierre Duquet, qui la revendit, le 2 août 1676, à Pierre Loiseau, navigateur habitant de Québec (1).

C'est ce Pierre Loiseau, dont on voit la maison sur la grève de la pointe de Lévy, sur un plan de Québec fait en 1690, à peu près à l'endroit où se trouve maintenant l'hôtel Lawlor. Loiseau et sa femme Geneviève Lemaitre vendirent à leur tour cette propriété, le 10 septembre 1693, à Ignace Carrier, habitant de Lauzon. pour le prix de 183 livres (1)

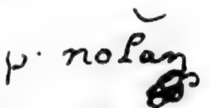
(1) Greffe Rageot.

(1) *Greffe Genaple.* Ignace Carrier devint de même le possesseur de la terre de Courtois. Ce dernier en vendit d'abord la moitié à Claude Racine (greffe Becquet), que celui-ci céda à la veuve Pierre Nolan le 10 mars 1675 (greffe Duquet). La veuve Nolan vendit plus tard à Carrier. En 1744, la veuve Courtois vendit à son tour la moitié qui lui restait au même Carrier. Nous insistons sur ces mutations de propriété, car c'est sur les trois établissements de Courtois,

Mathurin Arnaud, originaire de St. Saturnin, évêché de Luçon, dans le Poitou, épousa à Québec le 2 décembre 1679, Barbe Renaud, veuve de ce Jean Charpentier dit la Paille qui avait été excommunié en 1677 pour avoir vendu de l'eau de vie aux sauvages. Il était déjà établi à Lauzon, le 15 août 1679, puisque ce jour-là il y vendait à Michel Buisson de St. Cosme, une vache à poil noir, âgée de cinq à six ans pour le prix de soixante livres [1].

Le 10 novembre 1688, Arnaud s'obligeait à faire la chaux nécessaire pour la construction de

Duquet, et Gueudon que s'élève aujourd'hui la ville de Lévis. Quant à Martin Gueudon, le 3 novembre 1682, il vendit son établissement alors borné d'un côté à Charles Courtois et de l'autre à Michel Buisson dit St. Cosme, pour le prix de 450 livres à Gabriel Leutieux, à charge de payer rente aux jésuites. Sur les 450 livres Lemieux devait en remettre 350 au séminaire de Québec, et 70 aux jésuites, (Greffe Duquet).



Les PP. jésuites gardèrent leur pêcherie jusqu'en 1787. C'est en cette année le 8 août que les PP. Clapion et Cazot la vendirent à J.-Bte Bégin, de la côte Lauzon : trois arpents de grève en front à prendre au devant du fief à eux appartenant, situé à la côte Lauzon, puis la *côte des Pères* faisant devanture des terres de feu Baptiste Carrier père représenté par Bapt. Carrier fils, à aller à basse marée pour profondeur d'un côté au nord est à Baptiste Benjamin, petit fils de Bte Carrier, et de l'autre côté au sud ouest à feu Bte Carrier père, représenté par André Bégin, avec droit de pêche chasse et à prendre des bornes des anciennes concessions, à aller au fleuve. Rente par an : 6 livres un sol, ou chelins de vingt sols *(greffe J. Pinguet)*.

(1) Greffe Rageot.

la maison des récollets à Québec, à son fourneau, pour le prix de quatre francs la pipe [1]. C'est sans doute pour mettre ce contrat à exécution que le 29 mars 1689 il achetait d'Ignace Gautier sieur de la Chenaye un demi arpent de terre borné d'un côté à J.-Bte Hallé et de l'autre à la succession Duquet [2], sur lequel le 12 avril de la même année, Guillaume Jourdain, maçon de Québec, s'engageait à construire un four à chaux [3].

C'est ce four à chaux que l'on voit sur la plan de 1690 dont nous avons déjà parlé. L'imprimeur a mis cependant Mathurin Chovel au lieu de Mathurin Arnaud. Cette faute d'impression qui a si longtemps intrigué les antiquaires, parce qu'il n'y a pas eu de Chovel dans le pays, se trouve maintenant expliquée.

Le chaufournier Arnaud fit-il fortune avec son industrie ? L'histoire ne le dit pas. Mais toujours est-il qu'Arnaud mourut à la pointe de Lévy le 6 décembre 1708, sans laisser de postérité [4]. Le four à chaux qu'il avait construit était encore exploité il y a cinquante ans. Une gravure célèbre en a conservé la mémoire à la postérité sous un faux nom. Nous sommes heureux de pouvoir ici remettre à sa place celui de son véritable propriétaire. Les noms mystérieux de Chovel et de ce pauvre La Paille disparaissent donc de la légende pour nous apparaître maintenant sous ceux d'Arnaud et de Charpentier, les deux maris de Barbe Renaud.

(1) Ibid.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Le 12 avril 1675 Arnaud achetait de Louis Lefebvre une habitation à St-Joseph, relevant du fief de Guillemette Hébert, veuve Couillard. *Arrêt du Cons. Sup.* 2 mars 1676, *Ed. et Ord*, II, p. 61

Le plan historique de 1690 nous indique encore sur la grève de la pointe de Lévy, vis-à-vis du village actuel de Bienville, la maison de Jacques Samson. C'est encore un colon dont nous ne pouvons fixer la date précise de l'arrivée dans la seigneurie, cependant en 1666 alors qu'il n'était âgé que de 19 ans, il était domestique engagé chez Gervais Buisson à Sillery. Il est certain que, dès 1669, il était établi dans Lauzon. Il épousa le 26 novembre 1671, Marie Anne fille du notaire Metru.

J Samson

Gabriel Samson, qui était engagé chez Becquet en 1666, s'établit à la pointe de Lévy, en même temps que son frère Jacques. Il épousa, en 1669, Françoise Durand et devint ainsi l'allié de la famille Bégin. Les Samson qui étaient originaires de St-Gratien, évêché de Lizieux, en Normandie, s'établirent près de leurs compatriotes les Bissot, les Becquet, les Couture, les Guay, les Bégin. Le 23 juillet 1686, Gabriel Samson achetait pour le prix de 1300 livres la terre d'André Albert qui venait de mourir. Cette terre de six arpents de front se trouvait entre celle de Guillaume Albert et de Jacques Samson (1).

Il est digne de remarque que les terres acquises par les familles Samson et Bégin, à l'origine du pays, dans cette partie de la seigneurie de Lauzon, connue

(1) *Greffe Rageot*. Les parties qui comparaissent à cet acte sont les suivantes : Jean Quiet (Guay) et sa femme pour Ignace leur fils alors aux Outaouais Anne Guyet, veuve André Albert, Guillaume Albert, pour lui et son frère Noël Albert, capitaine sur les vaisseaux du roi en France, par procuration faite au Hâvre de Grâce, Jean Chauveau-Lafleur et sa femme.

maintenant sous le nom de Bienville, sont toujours demeurées en la possession de leurs descendants.

Michel Lecours, qui apparait pour la première fois comme habitant de la seigneurie au recensement de 1681, y résidait cependant depuis 1669. (1)

Il était fils de Julien Lecours et de Marguerite de Beune, de la paroisse de St-Jemme, diocèse du Mans. (2) Dans la plupart des actes où son nom est mentionné, Lecours est qualifié de chasseur volontaire demeurant ordinairement à Lauzon. Il fut, en effet, un grand voyageur, et il accompagna les troupes dans presque toutes les expéditions contre les Iroquois. Le 22 avril 1671, il vendait à Pierre Cœur, serrurier, de Québec, l'établissement qu'il possédait dans la seigneurie entre François Guenet et Pierre Bouvier. (3) Il dut le reprendre presqu'aussitôt après, car le 17 juin 1673, étant sur le point de partir à la suite du gouverneur dans une expédition contre les Iroquois, il en fit don à sa filleule Françoise Guiet, fille de Jean Guiet, à la charge de le lui remettre s'il revenait en vie. (4) Dans le même acte il donnait à la fabrique de Saint-Joseph, afin de faire prier pour lui, 70 livres que lui devait Gabriel Lemieux. En 1675, il semble avoir voulu abandonner sa vie aventureuse pour s'établir définitivement. En effet, le 20 novembre 1675, au greffe de Gilles Rageot, on voit qu'il signait un contrat de mariage avec Marguerite Guay, fille de Gaston Guay et de Jeanne Prevost. Pour une

(1) *Greffe Duquet*, 21 juillet 1669.

(2) *Greffe Gilles Rageot*, 20 nov. 1675.

(3) *Greffe Gilles Rageot*.

(4) *Greffe Rageot*.

cause ou pour une autre, le mariage n'eut pas lieu et Marguerite Guay épousait quatre ans plus tard Noël Levasseur.

Le premier mai 1682, Michel Lecours achetait de Thomas Gasse une terre voisine d'Antoine Caddé et qui provenait de Martin Laffilé. (1) Huit jours après il partait pour un long voyage chez les Outaouais et donnait en cas de mort, les deux terres qu'il possédait à Michel Guiet, son filleul. Il fit don aussi, afin de faire prier Dieu pour lui, de 100 livres à la fabrique de St-Joseph, 300 livres aux récollets, 150 livres aux jésuites, 100 livres à l'église Ste-Anne de Beaupré. Le reste de ses biens et tous les profits qu'il pouvait faire pendant son voyage devaient retourner à Jean Guiet et à sa femme Jeanne Migneron, s'il lui arrivait malheur. (2).

Lecours revint sain et sauf de son expédition et épousa, le 24 novembre 1683, dans l'église de la pointe de Lévy, Louise Ledran, fille de Toussaint Ledran. Son mariage ne l'empêcha pas de mener sa vie aventureuse ordinaire. Le 2 juillet 1684, (3) il vendait une de ses terres à son voisin François Guenet, et partait encore une fois à la suite de l'expédition du gouverneur de Denonville.

Il semble s'être ensuite fixé définitivement à la pointe de Lévy où il a laissé sous le nom de Lecours dit Barras une nombreuse et respectable lignée.

(1) *Greffe Rageot.*

(2) 8 mai 1682, *Greffe Rageot.*

(3) *Greffe Rageot.*

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

Les disparus et les morts depuis 1667.—Les familles Hallé, Duquet et Mivile.—Michel Buisson de St-Cosme.—Les omissions du recensement de 1681.

Parmi les colons de 1667 que le recenseur de 1681 ne mentionne plus sur la côte de Lauzon, trois s'étaient établis ailleurs : Jean Joly, Michel Buisson de Saint-Cosme et Toussaint Ledran.

Lorsqu'il épousa à Québec, le 19 juin 1670, Marguerite Amyot, Jean Joly résidait encore à Lauzon (1). Il alla plus tard habiter Québec où il mourut en 1691, à l'âge de 45 ans. Un ou deux de ses fils s'établirent à la pointe de Lévy. Pierre y épousa le 30 août 1710 Marie-Anne Lecompte. Jean s'y maria le 27 juin 1707. De ces unions descendent les familles connues aujourd'hui sous le nom de Gelley.

Toussaint Ledran, en 1681, était établi au Cap

(1) Contrat de mariage du 26 mai 1670 *(greffe Duquet)*. Le 22 juillet 1607, Noël Pourveu donne à Jean Jolly, un emplacement de quatre arpents, pour bâtir, en façon d'anse sur la grève de Lauzon, depuis la côte jusqu'à la haute marée. *(Greffe Rageot)*

Saint-Claude sur une concession que madame Lalande lui avait octroyée le 2 mai 1676 (1).

Le recensement de 1681 nous montre M Buisson de St-Cosme établi sur l'île Jésus, près de Montréal. Il a quatre domestiques, trois fusils, quarante bêtes à cornes et cinquante arpents de terre en valeur. On se souvient que ce même Buisson habitait dans Lauzon une terre qu'il avait acquise de Jean Bourdon en 1659 et, qu'en 1677, il y avait acheté un autre établissement, voisin du sieur Charles Bazire, marchand de Québec, pour le prix de 1200 livres (2). Le 25 novembre 1682, Denis Roberge, que Buisson avait nommé son procureur dès le 19 octobre 1680, vendit ces terres qui comprenaient cinq arpents de front sur quarante de profondeur, à Simon Rocheron, pour le prix de 2000 livres (3).

Pourquoi Buisson abandonna-t-il ses propriétés de Lauzon pour aller se fixer à l'île Jésus ? Les documents que nous avons consultés n'en disent rien.

Un des enfants de Buisson fut ordonné prêtre et il a laissé une grande réputation comme missionnaire dans le pays des Chicachas (4).

Voyons maintenant le mortuologe de la seigneurie de Lauzon, depuis 1667 à 1681.

Cette liste des morts s'ouvre par François Becquet, ce parent de Bissot que l'on a vu en 1667

(1) *Greffe Maugue.*

(2) 15 Juin.—*Greffe Becquet—archives de la prévoté*- 12 octobre 1694.

(3) Le 17 septembre 1679, Michel Gueudon reconnait devoir, devant Gilles Rageot, à Michel Buisson 320 livres suivant compte fait devant Adam, notaire de la côte de Lauzon.

(4) M. Buisson a laissé une relation de ses missions qui a été imprimée à New York par M. O'Callaghan.

prendre un si grand intérêt à la confection d'un chemin de sortie pour se rendre au fleuve St-Laurent. Becquet fut enterré à Québec le 15 décembre 1669. Sa femme, Marguerite Desprez, veuve Benjamin Pichard, mourut l'année suivante, et fut enterrée, elle aussi, à Québec, le 14 mars 1670.

Marguerite Desprez, qui épousa Becquet en 1663 (1), était parente de la femme du sénéchal Jean de Lauzon, car à l'inventaire qui fut fait, le 18 mars 1670 (2), des biens de son mari on voit assister Etiennette Després, veuve Guillemot, écuyer, sieur du Plessis, Geneviève Després, femme de Louis Couillard alors en voyage à Percé, Bermen de la Martinière.

Becquet possédait une certaine aisance si l'on en juge par la description de son mobilier. Comme il n'avait pas d'autres héritiers dans le pays que son oncle François Bissot, ce dernier eut quelques démêlés avec M. de Bermen qui défendait les intérêts de la famille Després. Afin de rétablir la paix et l'amitié, il fut convenu que Bissot paierait deux cents livres à M. de Bermen aussitôt que la terre de Becquet serait vendue (3). Ce fut Charles Bazire qui se porta adjudicataire de cet établissement que Gabriel Lemieux avait vendu à Becquet le 20 avril 1660 (4)

Vient ensuite le boulanger Noël Pourveu dit Lafortune. Il était célibataire en 1667. Il épousa à Québec, le 27 novembre 1673 (5), Catherine Chalut, jeune fille de quatorze ans qui lui donna trois en-

(1) Contrat de mariage devant Jean Gloria le 27 novembre 1663.
(2) *Greffe Gilles Rageot.*
(3) 5 nov. 1670, *greffe Gilles Rageot.*
(4) *Greffe Audouart.*
(5) Contrat de mariage du 24 novembre 1673. *(Greffe Becquet).*

fants : Elizabeth (1), Charles-Joseph (2) et Jean (3). Pourveu mourut, et l'année même où le recenseur faisait ses relevés, Catherine Chalut épousait en second mariage Louis Bétureau (4) qui figure parmi les nouveaux arrivés dans Lauzon. Les Pourveu ne laissèrent pas de lignée dans le pays.

Ainsi s'éteignit également le nom de Théodore Sureau, ce compatriote du seigneur de Lauzon, venu de Maillezais, en Poitou. Sa femme Françoise Brunet, la bonne bretonne de Quimper-Corantin, dont la fille avait épousé Louis Bégin, mourut subitement en juillet 1668. Sureau épousa en deuxième mariage, le 9 octobre 1669, Perrine Hutré, originaire de la paroisse St-Germain, evêché de Rennes, en Bretagne. Le contrat se fit dans la maison de la veuve Jean Bourdon, en présence de madame d'Ailleboust. L'épousée apporta trois cents livres de dot (5). Sureau mourut en octobre 1677, laissant une fille, Geneviève, qui épousa Thomas Gasse.

Les fastes mortuaires de ces quatorze années se ferment par les noms de trois des plus vaillants pionniers des origines : Pierre Mivile, Jean-Baptiste Hallé et Denis Duquet.

Pierre Mivile-dit-le Suisse, jadis capitaine en second de la côte, mourut en octobre 1669. Le 18 juillet 1670, Charlotte Maugis, sa veuve, François Mivile et Jacques Mivile, sieur des Chênes, ses enfants, " poussés d'un motif de dévotion envers mada-

(1) 23 octobre 1675 (Québec).
(2) 31 mars 1678 (Québec).
(3) 1679.
(4) 19 août 1681 (archives de l'Islet).
(5) 20 septembre 1669, *greffe Duquet*.

me Sainte Anne", donnèrent à la confrérie de Sainte-Anne établie à Québec, une somme de quatre-vingts livres et six sols que leur devait la communauté des habitants du pays, dans le but de contribuer à l'ornement de la chapelle. En retour, la confrérie fit dire une messe de requiem à l'intention de Pierre Mivile (1).

L'aîné des enfants de Pierre Mivile, François, est celui qu'indique l'état de 1681. Le cadet Jacques prit le nom de sieur des Chênes. Il épousa à Québec le 12 novembre 1669 Catherine de Baillou, fille du sieur de la Mascolterie (2) et s'en alla se fixer à la Rivière-Ouelle. C'est de lui que descend le clan si nombreux des Mivile-Deschênes. On raconte qu'un des membres de cette famille mourut à la Louisiane en 1826 à l'âge de 120 ans (3).

Charlotte Maugis, la femme de Pierre Mivile, fut enterrée comme nous l'avons vû dans le temps, en 1676, dans le cimetière de la pointe de Lévy.

Au printemps de 1672, Jean-Baptiste Hallé fut trouvé mort dans les bois, et, le 19 mars, le missionnaire Morel l'enterrait dans le cimetière de la côte de Lauzon.

(1) *Greffe Duquet*.

(2) Contrat de mariage, *greffe Duquet* (19 octobre 1669).

(3) *Gazette de Québec*.

On lit dans la *Bibliothèque Canadienne* de Bibaud, vol. II, p. 40 : Décédé à Québec, 10 novembre 1825, à l'âge de 82 ans, Ls. G. Mivile Deschêne, petit neveu de l'honorable L. G. R. Miville Dechene, décédé à la Louisiane, en mai dernier, à l'âge de 139 ans, et arrière petit fils du général Miville, Chevalier De Chesne, mort à la Rivière Ouelle, peu après son arrivée de France.

M. Philias Gagnon (catalogue No. 4195) possède une lettre autographe datée de St. Henri de Lauzon le 15 avril 1854 et signée A Miville de Chène où l'auteur donne l'histoire de sa famille telle qu'il l'a apprise de ses pères et par es papiers et gazettes.

Le 7 Novembre 1689 (*greffe Rageot*), [illegible] de la Chenaye baille à ferme à François et Joseph Mivile une terre et habitation à la grande Anse, avec animaux.

Jean-Baptiste Hallé s'était d'abord établi à la Longue-Pointe, près de l'Ange Gardien, sur une terre que lui avait concédée Nicolas Maquart le 30 novembre 1657. Il résilia ce contrat l'année suivante pour venir s'établir à la côte de Lauzon. Il nous a été impossible cependant de retrouver son titre d'acquisition.

En 1681, sa veuve, Mathurine Vallet, portait encore gaillardement, ses soixante et quatorze années. Son fils unique Jean, qui, en 1667, était à la maison du procureur général Bourdon entra l'année suivante (1668) à l'âge de dix ans au séminaire de Québec. Il figure au nombre des six premiers élèves de cette institution. Il en sortit le 20 octobre 1669 (1). Agé de 23 ans, en 1681, Jean Hallé cultivait pour sa vieille mère les dix arpents de la terre paternelle. L'année 1682, il épousa Marie Maranda, sur l'île d'Orléans, à Saint-Pierre, paroisse où deux siècles après un de ses descendants M. Charles Hallé devait tenir la place du curé qui avait béni son union.

Mathurine Vallet mourut à la pointe de Lévy le 16 mars 1686, après avoir vu ses trois filles, Marie, Elizabeth et Barbe, unies à d'excellents partis. Jean Hallé épousa en deuxième mariage à Lévy, le 18 juillet 1695, Marie Drapeau et il mourut le 26 février 1726, à l'âge de 69 ans. De lui descend le clan des Hallé.

Jean-Baptiste Hallé fut le premier bedeau de la paroisse de St-Joseph. On lit à son acte de sépulture : " Les bons services qu'il a rendus à cette paroisse en exerçant avec édification la charge de bedeau depuis

(1) *Abeille* de 1853.

un grand nombre d'années doivent engager les paroissiens à se souvenir de lui et à prier pour le repos de son âme".

Hallé fut enterré dans l'église en présence de Louis Hallé, son fils, et de Jean-Baptiste Duquet, son gendre.

Denis Duquet mourut dans l'automne de1675 (1).

Catherine Gauthier, sa veuve, âgée de 54 ans, possédait en 1681, soixante arpents de terre en culture, 5 bêtes à cornes, 4 fusils. Six de ses enfants habitaient avec elle et ils étaient tous en âge de s'établir. Jean avait 29 ans, Louis 24, Philippe 22, Catherine 19, Antoine 17, Marie 14.

chaterinegautier

La famille Duquet s'était établi sur le fief Saint-Vilmé. Dès 1664, Jean y avait pris terre, ainsi que son père sous le nom de Pierre Duquet de la Chenaye. En 1668, les PP. jésuites concédaient, comme on l'a vu, une terre voisine de St-Vilmé, à Louis Duquet, de sorte que cette famille possédait plus de dix arpents de front sur le promontoire qui fait face à Québec.

Quatre des enfants Duquet inscrits au recensement de 1667 manquaient à l'appel en 1681. Ce sont Pierre, Françoise, Agnès et Rosalie. Pierre Duquet, sieur de la Chenaye, était notaire à Québec et présidait au tribunal de la justice de Notre-Dame des Anges. Françoise avait épousé le chirurgien Madry. Elle eut le malheur de le perdre après neuf ans de mariage.

(1) Sép. 16 novembre 1675 (Québec.)

Madry était parti de Québec le 20 juillet 1669 avec un soldat du fort nommé Louis Lamontagne pour aller à Trois-Rivières et tous deux se noyèrent le même jour. Madry fut inhumé au cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu. Sa veuve épousa en 1690 Olivier Morel de la Durantaye, dont les descendants devâient se distinguer plus tard dans l'armée et dans les conseils du pays.

Depuis 1667, Agnès était religieuse cloîtrée aux ursulines de Québec, sous le nom de sœur de la Nativité. Elle y avait suivi une de ses tantes de la famille de Gauthier de Comporté (1).

Rosalie avait épousé en 1677 Charles Amyot Villeneuve, dont le père devint propriétaire du fief Vincelot, près du Cap St-Ignace.

Suivons maintenant la fortune de ceux qui demeuraient encore au logis paternel en 1681.

Jean épousa en 1683 à la pointe aux Trembles, Catherine Ursule Amyot, (2) sœur de son beau-frère,

Jean Duquet

puis forma dans Lauzon la branche des Duquet-dit-Desrochers. Joseph, marié en 1702, à Suzanne Choret, alla s'établir sur le territoire de Saint-Nicolas. Marie-Thérèse, la cadette, devint la femme de Gabriel Duprac, marchand de Québec. Ce dernier mariage

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. II, pp. 60, 61, 63.
(2) Contrat de Mariage, *Greffe Rageot* 1 nov. 1683.

eut lieu le 28 Janvier 1686 (1). Gabriel Duprac, originaire de la Rochelle, était fils de Gabriel Duprac et de damoiselle Françoise Gautier qui épousa en deuxième mariage noble homme Jean Dandeteau, sieur de la Maisonneuve. Le contrat de mariage fut signé par le gouverneur de Denonville et tous les dignitaires de la colonie, et M. de Villeray fit un don de 2500 livres aux nouveaux époux. Gabriel Duprac acquit plus tard, le 13 avril 1690, d'Ignace Gautier de la Chenaye, une terre voisine de celle de la veuve Denis Duquet dans la seigneurie de Lauzon (2).

Antoine Duquet émigra dans la région de Montréal et y fit souche. Les Duquet-Madry sont ses descendants. Le 27 septembre 1684, Jacques Neveu et Antoine Duquet Madry s'engageaient à Henri de Tonty, gouverneur pour le roi au fort St-Louis, pays de Louisiane, sous M. de la Salle, pour aller faire la traite avec les sauvages (3). Tonty fournissait toutes les marchandises nécessaires, canots, vivres, munitions. Les pelleteries devaient être apportées à Québec. Tonty retenait d'abord ses avances puis le surplus était partagé par moitié. Il payait en outre à chaque trafiquant, en castors et gratifications, 150 livres par an et ceux-ci avaient droit de vendre à leur profit leur fusil, une couverte, deux capots et trois chemises.

Louis, Philippe et Catherine Duquet moururent, avant d'atteindre l'age mûr et sans laisser de postérité. Philippe, mort en mars 1683, fut la première personne inhumée dans l'église de Saint-Joseph de la pointe de Lévy.

(1) *Greffe Rageot.*
(2) *Greffe Rageot.*
(3) *Greffe Rageot.*

Le notaire Pierre Duquet, sieur de la Chenaye, tout en habitant Québec, voulut toujours garder quelque intérêt sur la côte de Lauzon. On a vu au cours de cette étude, qu'il y fit de nombreuses acquisitions. Le 26 décembre 1669, M. de la Martinière lui fit encore une concession de terre entre Jacques de Launay et la rivière Etchemin (1).

Au nombre des disparus signalons encore le nom de Jean Pré. Sa veuve avait épousé Simon Rocheron. Le 12 février 1686, un de ses fils, Nicolas Pré, armurier, demeurant au cul de sac à Québec s'engageait à la compagnie du Nord pour un an pour faire le voyage à la baie du Nord et y travailler de son métier (2). Le 4 juillet 1689, Simon Rocheron, voulant éviter tous différents avec son beau fils et conserver son amitié, lui cédait un emplacement qu'il possédait à Québec et de son côté le beau fils abandonnait toutes ses prétentions sur la terre que son père avait possédée à la côte de Lauzon (3).

Le recensement de 1681, tout en étant beaucoup plus complet que celui de 1667, contient cependant encore de nombreuses omissions. Il nous suffit de donner ici, d'après les greffes des notaires, les archives des tribunaux et les registres des églises, que nous avons parcourus avec la plus grande attention, les noms des censitaires qui prirent des terres dans la seigneurie de Lauzon, de 1667 à 1681, et qui ne sont point inscrits au dénombrement.

(1) *Greffe Rageot*. Le 26 juillet 1691 la veuve Denis Duquet vendait ses terres de Lauzon à Jean Bourassa. *Ibid*.

(2) *Ibid.*

(3) Ibid. Le 17 août 1693, Guillaume Couture, juge sénéchal, accompagné de Jean Huart, procureur fiscal, et de Métru, greffier, apposait les scellés dans la maison de Rocheron, à la requisition de Louis Marchand.

Noms des censitaires.	Date approximative	Notaire
Antoine Dupré	5 Juin 1669	
Michel Durand	13 Oct. 1669	Rageot
Jacques de Launay	26 Déc. 1669	
Noël Penaut	1670	
Pierre Lambert		Becquet
Claude Racine	5 Oct. 1671	
Guillaume Feniou		
Paul Chalifou		
Louis Sourisseau		
Charles Gauthier		
Etienne de Nevers		
Daniel de Nevers		
Jacques Rousseau		
Zacharie Lys	1672	
Nicolas Durand		
Cyprien Martin		
François Hullin (1)		
Pierre Revau		
Jacques Lemarié		
Charles Morin	1673	
Jacques Martineau		
Nicolas Bertault		
Jean Migneron (2)		
Jacques Brault		
Pierre Loiseau	1674	
Henri Chastel		
Denis Belleperche	1674	Maugue
Jean Le Guay	4 Juin 1675	Becquet
Jacques Euldes	23 Juin 1675	Becquet
Jean Drouart	1677	
Nicolas Marion	1673	
Robert Gagnon		
Jean Condé (3)	1679	
Jacques Cachelièvre, mtre de barques	23 Nov. 1680	
Louis Houde		
Albert Louis Moreau		
Martin Laffilé	1681	
Pierre Normand Labrière		

(1) Voir son inventaire au *greffe de Rageot* en 1677.

(2) Il s'engagea le 5 novembre 1674 à Charles Morin, meunier de la seigneurie de Maure et partit alors de Lauzon. *(Greffe Rageot)*

(3) Le 23 juillet 1679, Louis Boucher, de Québec, délaisse à Jean Condé dit le Poitevin, cordonnier, demeurant chez Charest à la pointe de Lévy, une maison proche de la fontaine Champlain.

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

Les aventures de Gabriel Lemieux, Jean Carrier, Henri Brau de Pominville.

L'enchaînement des faits nous a empêché jusqu'ici de faire connaissance plus intime avec certains colons établis dans Lauzon depuis un grand nombre d'années déjà et dont nous voyons reparaître les noms sur le dénombrement de 1681. C'est ainsi, par exemple, que nous n'avons fait que signaler en passant la concession de terre accordée à Gabriel Lemieux, le 20 novembre 1655. Il est juste que nous disions quelques mots de ce brave pionnier, dont la descendance est si nombreuse dans la seigneurie et qui a donné à son pays d'adoption des hommes qui se sont distingués dans l'église, sur l'arêne politique et au barreau.

Gabriel Lemieux était originaire de St-Michel de Rouen. Il vint au pays vers 1655. Tonnellier de son métier, il s'établit d'abord à Québec où il épousait le 3 septembre 1658, Marguerite Lebœuf. Il eut de ce mariage cinq enfants (1). Comme c'était un homme

(1) 1.—***Nicolas***, né à Québec le 20 août 1659, mort avant 1666.

2.—*Gabriel*, né à Québec, le 5 septembre 1663.

3.— ***Marguerite***, née à Québec, le 21 janvier 1666, morte en 1667.

4. —***Hélène***, née en 1661, épousa le 16 octobre 1679 René Pasquier puis en deuxième mariage, le 23 novembre 1705, Robert Fouchet. Elle mourut en 1746.

5.—***Madeleine***, née en 1664, épousa en 1648 Pierre Martin. Elle mourut en 1734.

actif et fort entreprenant, Lemieux ne tarda pas à s'acquérir une modeste aisance. En 1666, il partait pour la France avec des marchandises valant 2400 livres afin de les vendre et débiter. Arrivé à la Rochelle, trouvant le marché peu favorable, il s'embarqua dans un navire qui faisait voile pour Rouen où on lui faisait espérer un prix plus avantageux. Il était à peine en mer qu'il fut pris par un navire anglais, ennemi de l'Etat. Fait prisonnier, dépouillé de ses marchandises, Lemieux fut presque aussitôt renvoyé en France. Il était sans argent, dénué de tout, complètement ruiné, et il dût emprunter pour revenir à Québec trouver sa famille. On conçoit la vie malheureuse que mena alors le pauvre homme. Sans cesse harcelé par ses créanciers qui le menaçaient de faire vendre ses meubles et de le mettre sur le carreau avec sa femme et ses petits enfants, il ne savait où donner la tête. Lemieux, pour son bonheur, avait dans Marguerite Lebœuf, une femme énergique. Au printemps de 1667 (26 avril) elle s'adressait, elle même, au Conseil Souverain de la colonie. Après avoir raconté aux conseillers le malheur qui les avait frappés, elle leur demanda un délai de trois ans afin de pouvoir acquitter ses créanciers. Pendant ce temps, disait elle, elle pourrait retirer ce qui lui était dû pour les payer (1). Le Conseil ordonna la convocation d'une assemblée des créanciers et le délai demandé fut accordé. Le créancier le plus considérable de Gabriel Lemieux était un marchand de la Rochelle, nommé Alexandre Petit. Il lui était dû 2600 livres. Lemieux donna reconnaissance de sa dette et obtint

(1) *Délibérations du Conseil Souverain* Reg. A. fol. 57.

atermoiement (1). Dans l'été de 1669, Daniel Biaille, sieur de St-Meur, marchand de la Rochelle, étant de passage à Québec, s'occupa de demander le remboursement de ce qui était dû à Petit. Lemieux déclara qu'il était encore incapable de rencontrer un si fort montant. Il avait cent cordes de bois à la pointe de Lévy sur le bord du fleuve et elles pouvaient valoir trois cents livres. Il les offrit de bon gré. Biaille qui ne voulait point causer la ruine totale de son débiteur, voyant sa bonne foi et sa bonne volonté, accepta ces cent cordes de bois, fit remise de 500 livres et consentit à recevoir la balance de la dette en sept paiements annuels de 257 livres 3 sols. Pour garantir ce paiement Lemieux hypothéqua l'habitation qu'il possédait à la pointe de Lévy et sur laquelle avait été employée une partie de la somme qu'il devait à Biaille (2). Dans son malheur, Lemieux trouva des voisins charitables pour l'aider. Ainsi le 21 juillet Michel Lecours, habitant de Lauzon, lui prêtait 71 livres tournois que Lemieux promit de lui rembourser à la St-Jean Baptiste de 1670 (3).

Cependant Lemieux vint à bout de surmonter toutes les misères des commencements. Dans l'automne de 1682, il faisait l'acquisition pour le prix de 450 livres d'une terre voisine de la sienne et qui avait appartenu à Martin Gueudon. Elle se trouvait entre Michel Buisson et Charles Courtois sur le fief des jésuites et Gueudon l'avait acquise de Claude Racine (4).

(1) *Greffe Duquet* 12 septembre 1667, obligation Lemieux à Petit ; *greffe Langlois* à la Rochelle 19 juin 1668 ; *greffe Becquet*, 1669.

(2) *Greffe Duquet*, 7 juillet 1669.

(3) *Greffe Duquet* 21 juillet 1669.

(4) Ibid 3 nov. 1682.

Marquerite Lebœuf, la brave compagne de Guillaume Lemieux, était morte avant d'avoir vu ces jours de prospérité.

Le 26 novembre 1671 Gabriel Lemieux épousait en deuxième mariage Marthe Beauregard qui lui donna cinq enfants. Gabriel qui appartenait au premier lit s'établit à Laprairie et y mourut en 1739. Des cinq enfants du dernier lit, Louis et Michel s'établirent à la pointe de Lévy sur les terres paternelles et ce sont eux qui y continuèrent la lignée.

Marthe Beauregard mourut le 22 octobre 1728.

Le clan des Carrier, si largement répandu dans les comtés de Beauce, Dorchester et Lévis, descend de Jean Carrier qui s'établissait dans Lauzon en 1666. Il est de tradition parmi les anciens de cette famille que trois frères Carrier vinrent de France au Canada. L'aîné serait retourné presque aussitôt. Le deuxième aurait fait souche au pays de Trois-Rivières, le troisième aurait fixé sa demeure à la pointe de Lévy. Les documents que nous avons sous les yeux ne nous permettent pas de corroborer ces récits transmis de père en fils. Nous croyons, au contraire, devoir rattacher à la même souche commune tous les Carrier du territoire qui formait autrefois les gouvernements de Québec et de Trois-Rivières. Les Carrier de Montréal, dont le nom patronymique s'est la plupart du temps transformé en Carrière, ont une toute autre origine.

Jean Carrier venait de St-Georges, evêché de Saintes. En 1666, il était travaillant non engagé chez les religieuses hospitalières à Québec lorsqu'il

prit terre dans Lauzon (1). Carrier avait connu à Québec, Barbe Hallé, fille de Jean-Baptiste Hallé. En 1666, elle demeurait chez Jean Maheu marchand, et l'année suivante elle était pensionnaire chez les hospitalières. C'est elle qu'il épousa à Québec le 4 novembre 1670. Le notaire Duquet reçut le contrat de mariage dans la maison de Jean Baptiste Hallé à Lauzon, le 27 juillet, en présence de François Bissot, André Albert dit LaRoche, Louis Gezeron, Guillaume Albert, sieur de la Fontaine. L'épouse apportait comme dot 500 livres en argent et en meubles.

Par cette union Jean Carrier devenait le beau frère de Guillaume Albert qui avait épousé Elizabeth Hallé. Barbe Girard, âgée de 16 ans, que le recenseur nous montre au logis de Carrier en 1681, était la fille de Joachim Girard et de Marie Hallé, sœur de Barbe.

Barbe Hallé, femme de Jean Carrier, mourut à la pointe de Lévy le 18 juin 1696 laissant cinq enfants de son mariage. L'aîné, Ignace-Philippe, né le 7 septembre 1671, épousa en 1693 Périnne Grenet, puis en 1710 Rosalie Duquet. Il mourut à la pointe de Lévy en 1765. Charles, né le 26 décembre 1678, épousa en 1699 Marie Gesseron (1). Il décéda en

(1) Contrat de mariage *(greffe Metru)*, 24 mai 1699. Communauté. Douaire de 200 livres. Une vache. Présents au contrat : Jean Carrier, Louis Gezeron, Agathe Fournier, sa femme, Ignace Carrier, Perrinne Grenet, sa femme, [illegible] Carrier fils, J. Bte. Hallé, oncle, Anne Brau, Turgeon, habitant de [illegible] Marie Anne Carrier, sa femme, Pierre Baptiste Hallé, oncle, Ma[illegible] Drapeau, François, Charles, Louise et Louis Gezeron, Philippe Boucher [illegible]ré, Joseph et Catherine Charest. Il est dit à l'acte que les futures [illegible]ont avec Jean Carrier père pour vivre en commun avec lui. Après la [illegible] père, ses deux fils Jean et Charles Carrier se partageront les biens.

1740. Jean, né le 10 décembre 1682, épousa Jeanne Samson. Ce sont ces trois frères, Ignace, Charles et Jean, qui ont crée les nombreuses branches du clan Carrier et de l'une d'elle s'est formée la souche des Carrier, de Trois-Rivières. Ici la tradition reprend ses droits.

HENRIGRAN

Henri Brault, sieur de Pominville, fils de Jean (Brocq) Brault et de Suzanne Jussaume, natif du bourg de Ballon, pays d'Aunis, diocèse de la Rochelle, épousa à Québec le 12 août 1665 Claude de Chevreinville, fille de Jacques, écuyer, sieur de la Fontaine, et de demoiselle Léonarde Baudin,native de la ville de Paris, paroisse de St-Nicolasdes Champs (1). Signèrent le contrat de mariage : Alexandre de Prouville, chevalier, seigneur de Tracy, conseiller du roi, lieutenant général des armées du roi dans ses îles et terres neuves de l'Amérique méridionale et septentrionale tant par mer que par terre, Alexandre de Chaumont, chevalier, seigneur de Chaumont, maréchal de camp des armées du roi, capitaine des gardes de M. de Tracy, Claude le Barrois, écuyer, conseiller du roi, son premier et principal secrétaire et interprête en langue portugaise et agent général de la compagnie des Indes occidentales, Jean Bourdon, écuyer, sieur de St-Jean et de St-François, procureur général du roi au Conseil Souverain à Québec, Isaac Berthier, écuyer, capitaine d'infanterie dans le régiment de l'Allier servant près de

(1) Contrat de mariage du 11 août 1665 *(greffe Duquet)*. Tanguay dit fille de Jacques de Cheuraineville et de Marguerite Baudon.

M. de Tracy, François de Montail, écuyer, sieur de Claisacq, capitaine d'infanterie dans la régiment de Poitou, servant près de M. de Tracy, François de Gaude, écuyer, seigneur de Martainville, Louis de Mazé, écuyer, conseiller du roi au Conseil Souverain à Québec, Sébastien de Villieu, écuyer, sieur Daudeville, lieutenant du sieur Berthier, Jean Laumonier, écuyer, sieur de Naudssy, enseigne dans le régiment d'Orléans, servant près de M. de Tracy, Prudence Alexandre Tabourau, écuyer, sieur de Véronne, enseigne de M. Berthier (1).

M. de Tracy fit présent à l'épousée de 100 francs pour don de noces.

Au cours de nos recherches, il ne nous a pas été donné de trouver un contrat de mariage de colon signé par d'aussi beaux noms. Il faut dire aussi que c'était le temps où le marquis de Tracy, vice-roi oriental du roi soleil, venait éblouir la capitale naissante de son faste et de celui de la suite brillante qui l'accompagnait.

Brault (2), du reste, appartenait à la bonne bourgeoisie de province. Il avait du bien en France. En 1693 (3), il abandonnait à Jacques de Fay, marchand, de la Rochelle, alors à Québec, une rente de trente livres qui lui était dûe par Pierre Robin, sergent en la prévôté de Ballon, pays d'Aunis, et sa femme Marie Brault, à raison des héritages qu'il leur avait vendus pour le prix de 600 livres en la

(1) Le contrat fut passé au palais de M. de Tracy.
(2) Ce nom s'est écrit Brau, Brocq, Berault, Brault.
(3) 22 octobre. (*Greffe Duquet*).

seigneurie de Ballon et de Charroy. [1] Cet abandon fut fait pour le prix de 350 livres que Fay devait payer en marchandises. Suivant la coutume usitée à l'époque, Fay donna à la fille de Brault pour ses *épingles*, une pièce d'étamine capucine valant dix à onze livres de prix d'achat en France.

Qu'étaient-ce que ces épingles ? Le dictionnaire de Moréri va nous le dire. Les *épingles* étaient un présent qu'on faisait aux filles ou aux femmes lorsqu'elles rendaient quelque service, ou qu'on achetait quelque chose où elles avaient part, pour leur tenir lieu de ce que l'on appelle entre les hommes *pot de vin.* Quand on achetait quelque chose du mari, on stipulait que la femme aurait tant pour ses épingles.

Brault de Pominville semblait affectionner les épingles, car on en trouve dans presque toutes les transactions qu'il fit. Ainsi, le 23 février 1683, il vendait à François Hazeur, pour le prix de 650 livres, la moitié d'un congé qu'il avait obtenu du gouverneur. Ce congé était la permission d'envoyer un canot faire la traite aux Outaouais. A part du prix de vente, Brault se fit marquer cent sols *pour le vin du marché.* [2]

Brault faisait la pêche à la côte de Lauzon dès 1664. Il s'y établit vers la même date sur un établissement voisin de ceux de Jean Bourasseau et de François Marchand, dans la paroisse actuelle de St-David. Dans le titre de concession que lui donna M. de la Martinière le 8 août 1677 il est dit qu'il est en

(1) Vente du 5 mai 1683, greffe Gougaud, notaire au comté de Benon et partage du 24 juillet 1682. Me. Etienne Rocques, procureur fiscal de la chatel lenie de Ceré, agit à ces actes comme procureur de Brault.

(2) *Gilles Rageot.*

possession de sa terre depuis quinze à seize ans. (1) Le 10 août de la même année, Brault acquit deux nouvelles terres formant en tout dix arpents de largeur, l'une voisine de Nicolas Massard et Jean Drouart, l'autre proche de François Boucher. (2) Le 10 août 1685, les religieuses hospitalières lui vendaient quinze arpents de largeur dans le fief que M. de Lauzon-Charny leur avait donné en 1657. Cette vente était faite à la charge d'une rente annuelle de trente trois livres (3). Dès l'année suivante, 9 juin 1686, Brault vendait ce dernier établissement aux pères jésuites pour la somme de 150 livres et un canot valant trente livres (4).

Henri Brault eut onze enfants de son union avec Claude de Chevrainville. Il épousa en deuxième ma-

Claude de charauille

riage Marie-Ursule Bolduc, fille de Louis Bolduc, procureur du roi à Québec. Nous ignorons la date de la mort de Brault. Sa veuve, Marie Ursule Bolduc, épousa à la pointe de Lévy, le 11 août 1700, Jean-Baptiste Drapeau.

La famille Brault n'a pas laissé de descendant de ce nom dans la seigneurie. Après la mort de son chef, elle alla s'établir à Montréal et aux environs. Elle est plus connue maintenant sous le nom de Pominville.

(1) Ibid.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

Condition des colons.—Industries qu'ils exercent.—Demêlés de Charest avec les tanneurs de Québec.—Le marché de la capitale.—Nouveaux établissements. On parle d'ouvrir une route par la vallée de la Chaudière.—Campagne de 1684 contre les Iroquois.

La date de 1681 est un point de repère dans l'histoire de Lauzon, comme dans celle du pays. On peut dire qu'alors la seigneurie est définitivement fondée. Le courant d'immigration que Colbert a dirigé vers le Canada depuis 1663 va s'arrêter et chaque établissement ne devra plus compter pour s'accroître que sur l'augmentation naturelle de sa population ou l'arrivée de temps à autre de quelques recrues isolées. Les familles Couture, Guay, Samson, Bégin, Carrier, Demers, Bourassa, Lemieux, Poiré, Guenette, Huart et Hallé qui forment la base de la population de la pointe de Lévy sont fixées au sol. Leurs rameaux

vont s'étendre et couvrir tout le reste de la seigneurie de Lauzon. Presque toutes les terres le long du rivage du Saint-Laurent sont concédées, et les nouveaux colons se préparent à attaquer la forêt immense qui couronne les hauteurs. De chaque maison vont s'élancer de nombreuse essaims auxquels viendront se joindre quelques fils des anciens cultivateurs de l'île d'Orléans, de Beaupré, ou des environs de Québec.

On sent déjà qu'à cette période de son existence, la seigneurie a traversé l'époque difficile des commencements, que ses habitants sont prêts à marcher sans lisière et à se mêler au mouvement général du pays. Il semble qu'il y a partout de l'entrain, de la vigueur, un certain esprit d'initiative qui indique chez ceux qui en sont animés des gens désormais sûrs de leur avenir. Si l'on étudie attentivement les rares documents qui nous sont restés sur cette époque déjà lointaine, si l'on suit les colons dans les transactions les plus ordinaires de la vie, on s'aperçoit que leur condition ne laisse plus rien à désirer. La plupart possèdent la modeste aisance que le sage envie, et que le poète a rêvée.

Un militaire français qui, vers cette époque, eut l'occasion d'étudier intimement la campagne des environs de Québec, écrivait à l'un de ses parents: "Les paysans y vivent plus commodément qu'une infinité de gentilshommes en France. Quand je dis paysans je me trompe, il faut dire habitant, car ce titre de paysan n'est pas plus reçu ici qu'en Espagne, soit parce qu'ils ne payent ni sel ni taille, qu'ils ont la liberté de la chasse et de la pêche, ou qu'enfin leur vie aisée les met en parallèle avec les nobles (1)."

(1) *Voyages du baron de Lahontan*,—édition de 1703—vol. I. p. 10, 2 mai 1684.

Quand on sait la vie que menait alors le paysan de France, soumis au fisc, à la gabelle, aux impôts et aux exactions de toutes sortes; quand on sait que vigneron et misérable étaient alors deux termes équivalents, quand on a lu la description que La Bruyère a faite de " ces animaux farouches de la campagne, noirs, livides, tout brûlés du soleil, attachés à la terre. . . ., vivant de pain noir, d'eau, de racines ", l'on n'a pas lieu de s'étonner de voir un militaire, obligé de reconnaître, dans un accès de franchise, que le sort du colon du Canada faisait véritablement envie.

Si l'on eut dit alors dans les campagnes de France, périodiquement en proie à la disette et à la famine, qu'il y avait par de là l'océan un pays où il suffisait de débarquer ou de naître pour entrer en possession d'un petit domaine, où tout immigrant recevait, s'il le voulait, cent, deux cents arpents de terre à cultiver, à la seule condition de résider sur sa possession et de la mettre en valeur, un pays où tout enfant pouvait également devenir propriétaire, il y a lieu de présumer que la terre d'Amérique se serait peuplée comme par enchantement.

C'est lorsqu'on étudie de près et dans ses petits détails la vie du colon canadien de ces temps lointains que l'on comprend que le portrait tracé par le baron de Lahontan n'a rien de flatté. L'écrivain a saisi sur le vif le spectacle qu'il avait sous les yeux. Voyons, par exemple, ce qui se passait, dans cette seigneurie de Lauzon qui comptait à peine trente-quatre années d'existence.

Auprès de la petite église de la pointe de Lévy, se voyait encore la tannerie que François Bissot

avait fondée en 1668. Etienne Charest, son gendre, l'avait fait prospérer d'une façon inattendue. Cet établissement avait attiré dans la seigneurie plusieurs gens du métier. Il employait bon an mal an une dizaine d'ouvriers. Les contrats du temps nous ont laissé les noms de quelques uns d'entre eux comme Jean Condé, Gabriel Claverie, Jean Portelance, Pierre Paris (1).

L'ancienne législation française veillait d'un œil jaloux à la distribution du travail. Chaque métier avait ses privilèges que l'on ne pouvait enfreindre impunément. Tout était réglementé de façon à ce que chacun put gagner sa vie. Ainsi, dans la colonie il fut réglé par ordonnance que les bouchers devaient vendre leurs peaux aux tanneurs. La fabrication des souliers sauvages était permise à tout le monde, mais pour celle des souliers que l'on appelait alors, comme aujourd'hui encore, du reste, dans nos campagnes, *les souliers français*, le monopole en était réservé aux cordonniers. Afin d'empêcher l'accaparement des industries, une autre ordonnance défendit aux tanneurs de prendre chez eux aucune personne du métier de cordonnier (1). On conçoit, en effet, que si les tanneurs avaient pu fabriquer eux-mêmes la chaussure dans leurs établissements, ordinairement éloignés des villes, ils auraient fait une concurrence fatale à la cordonnerie. Le gendre de Bissot, qui voulait commander le marché, avait engagé à long terme

(1) Jean Condé, mtre-cordonnier, qui épousa en 1679, Marie Chauveau. Voir contrat de mariage de Condé au greffe Duquet, 28 mai 1679. Voir aussi, même greffe, 17 janvier 1680, contrat de mariage de Pierre Paris, cordonnier, habitant de Lauzon, originaire de l'évêché de Coutances.

(1) Voir *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur*, 4 décembre 1674, vol. 1, p. 884, et *Edits et Ordonnances* (édition de 1854), vol. II, p. 56.

plusieurs cordonniers et fabriquait la chaussure à son établissement de la pointe de Lévy. Il gardait tous les peaux pour sa cordonnerie ou les vendait à des prix exhorbitants et les cordonniers de Québec, étant dans l'impossibilité de se procurer la matière première, allaient être forcés de fermer boutique lorsqu'ils s'avisèrent d'en appeler à la justice de leur pays. Cette classe d'hommes a toujours été très difficile à contenter. C'est parmi elle et dans la confrérie des tailleurs que se recrutent la plupart des révolutionnaires (1). Toussaint Dubau, Jean Guytart, Simon Esnart, Jean Journet, les quatre cordonniers alors établis dans Québec, portèrent donc leurs doléances devant le Conseil Supérieur. Ils demandaient dans leur supplique qu'il fut défendu à Charest d'employer chez lui des cordonniers et qu'il lui fut ordonné d'apporter à la ville tous les cuirs qui conviendraient à la cordonnerie pour les distribuer aux cordonniers, tant en hiver qu'en été, pour leur argent, suivant estimation faite par experts.

On était rendu à l'automne et la navigation était sur le point de se fermer. Le conseil ordonna à Charest d'apporter immédiatement à "Québec six cuirs entiers pour faire des semelles, six vaches pour empeignes, trois peaux de vache et une douzaine de peaux de veaux, sauf ensuite à en régler le prix (2)."

(1) *Les Guêpes* d'Alphonse Karr

(2) *Jugements du Conseil Supérieur*, vol. III, p. 98. Voir ibid : vol. III, p. 604. Le 4 février 1692, André Spénard, Toussaint Dubocq et Jean Dubreuil, cordonniers à Québec, se soumettent à ne prendre des cuirs que d'Etienne Charest, marchand tanneur. Le prix sera fixé à dire d'experts—Charest ne devra les en laisser manquer, et ils n'en pourront prendre des autres tanneurs.

Telles furent dans ce pays les premières revendications des ouvriers contre les manufacturiers monopoleurs.

Jacques de La Lande, qui avait épousé la veuve Bissot, employait aussi plusieurs colons à son industrie des pêches de la côte Mingan.

Mathurin Arnault possédait sur le rivage, en face de Québec, un four à chaux fort achalandé à cette époque (1).

D'autres se livraient à diverses industries. C'est ainsi que le 23 janvier 1680, Jacques Gautier et Daniel de Nevers s'engageaient envers Pierre Niel, bourgeois, de Québec, " à lui rendre sur le bord de la Côte de Lauzon, proche de Villieu, cent pieds d'arbres de bois d'épinette blanche dont la moitié devait avoir au moins quarante pieds de long et l'autre moitié de trente six à trente huit pieds pour faire des mâts de hune à des navires de cent cinquante à deux cents tonneaux." (2)

Le 3 novembre 1680, Pierre Pouillard s'engageait à faire trois cents sabots pour Nicolas Marion, marchand, de Québec. Il promettait aussi, dans le même automne, de livrer 3000 bardeaux à un autre négociant.

Un grand nombre de colons faisait déjà un bon commerce de bois de chauffage avec la capitale de la

(1) Ce four était situé près de la manufacture de limes de la succession Samson, au pied de la côte Labadie. Cette côte a porté pendant longtemps le nom de *côte du fourneau à chaux*. Cf. *Jugements du Conseil Supérieur*, IV, p. 207 : Mathurin Arnaud, de Lauzon, faiseur de chaux. Voir aussi plan de Villeneuve en 1690. Sur ce plan, Mathurin Arnaud est appelé *Mathurin Chovel* : *le four à chaux de Chovel*. Malgré les belles carrières de calcaires de la pointe de Lévy, si bien indiquées sur la carte de la commission géologique dressée en 1862, les chaufourniers habitent maintenant Beauport.

(2) *Greffe Duquet*. Prix de chaque arbre dont on devait enlever l'écorce : 3 livres. Le 8 avril 1680, le bois est livré et les parties se donnent quittance.

colonie (1). La plupart possédaient des barques ou des chaloupes pour transporter ces bois (2).

La ville de Québec offrait déjà un excellent marché pour toutes les campagnes environnantes qui y apportaient le bois, le blé, les légumes, les herbages, les volailles, le beurre, les œufs, le lait et toutes les denrées nécessaires à la vie. Ces produits de la ferme s'y vendaient fort cher. Les colons recevaient en échange des étoffes, de la toile, des souliers. Vu la rareté de l'argent monnayé les commerçants étaient obligés de recevoir en échange de leurs marchandises des peaux de castor et d'orignaux, du blé, et tous les produits des champs.

Un règlement du 11 mai 1676 avait fixé deux jours de marché pour la ville de Québec : le mardi et le vendredi. Ces jours-là les hommes et les femmes apportaient leurs denrées. Les uns les étalaient sur la grève ou les vendaient dans leurs canots, les autres se tenaient sur la place à la porte de l'église de la basse-ville. Alors, comme aujourd'hui, la scène était parfois fort animée. Chacun débattait ses prix et il s'en suivait des disputes assez bruyantes. Ceux qui

(1) Le 23 novembre 1682, J. Bte. Hallé vend à Jacques Cachelièvre maitre de barque, 30 cordes de bois, et à Pierre Loiseau, 50 cordes. (*Gref. Rageot*). Le 28 octobre 1670, François Grenet et Jacques Posé, de Lauzon, s'engagent envers Pierre Bouvier, de Québec, à lui faire pendant l'hiver sur son habitation de Lauzon, cinquante cordes de bois à charbon et trente cordes de bois à brûler pour le prix de quarante sols la corde (*Greffe Rageot*).

Le 9 octobre 1677, Mathurin Arnault et Pierre Rivau s'engagent à faire cent cordes de bois. (*Ibid*).

(2) Le 19 janvier 1681, Pierre Loiseau vend à la Veuve Denis Duquet la moitié d'une barque appelée *Ste-Thérèse* pour le prix de 160 livres. Raymont Cornu s'engage pour faire naviguer cette barque. (*Greffe Rageot*).

Le 10 janvier 1686, Jean Lerouge vend à J. Bte. Hallé une chaloupe du port de cinq cordes de bois. (*Ibid*).

En 1687, Denis Boucher est maitre de barque.

assistaient au service divin dans la petite église de Notre-Dame finirent par se scandaliser de ces querelles. L'intendant Raudot dût intervenir et ordonna aux habitants de se mettre " au milieu de la place ou dans les côtés en laissant un passage le long des maisons." (1) D'autres abus se commirent. Les hôtelliers et les cabaretiers enlevaient les denrées dans les canots aussitôt après leur arrivée, ce qui ôtait aux autres personnes de la ville le moyen de se procurer des choses qui leur étaient nécessaires. Le sage Raudot ordonna de tout apporter sur la place et les cabaretiers reçurent défense de ne plus rien acheter avant huit heures du matin (2). Les habitants de Lauzon apportait aussi à Québec une grande quantité de poissons. Ils étalaient ces poissons sur la place " devant la clôture de la maison de M. Macart." L'anguille par exception pouvait se vendre sur la grève (3).

On a dû remarquer qu'au recensement de 1681, il n'y avait encore qu'un seul cheval dans la seigneurie. Etienne Charest en était l'heureux propriétaire. Tous les labours, tous les travaux des champs, tous les charrois se faisaient par des bœufs. On se servait aussi beaucoup des canots pour se rendre d'une habitation à l'autre. En ce temps là tout le monde savait manier la rame ou l'aviron. Le Conseil Supérieur, comme nous l'avons vu, avait ordonné en 1665 qu'un chemin public devait longer le fleuve sur la grève, mais ce chemin n'était encore qu'à l'état

(1) Ordonnance du 22 août 1708. *Edits et ordonnances*, vol. II, p. 82.
(2) Ordonnance du 22 août 1708, vol. II, p. 82.
(3) Ordonnance du 8 juin 1708, vol II. p. 47.

rudimentaire, un sentier raboteux tracé à travers les galets du rivage. Nos pères ne connaissaient point encore l'art ni le luxe de se donner de belles voies carossables. Personne, du reste, ne songeait aux peines ni aux misères du voyage. On partait alors à pied ou en canot pour aller à Montréal, ou aux extremités des lacs, d'un cœur aussi gai, d'une allure aussi leste, que s'il se fut agi de se rendre à l'habitation voisine.

Depuis le jour où le marquis de Tracy, à la tête du régiment de Carignan, était allé dompter les farouches Iroquois jusque dans leurs repaires, le pays avait joui d'une tranquilité à peu près parfaite. Sous l'administration énergique de Frontenac et de Talon, les colons qui se sentaient encouragés et protégés étaient devenus plus confiants. De toutes parts se fondaient de nouveaux établissements. Pour mieux comprendre la salutaire influence que ces deux fonctionnaires exercèrent sur la colonie qu'il suffise de dire que c'est pendant qu'ils commandaient à Québec que commencèrent à se développer toutes les belles seigneureries qui s'étendent sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent à côté de Lauzon.

On se souvient qu'en 1653 le gouverneur Jean de Lauzon avait donné à son fils le grand sénéchal tout ce qui restait de terre entre la seigneurerie de Lauzon et la rivière de Bellechasse (1). Ce beau domaine, resté inculte, était retourné à l'Etat.

Dans l'été de 1672 (5 août) M. de la Martinière se fit attribuer une partie de ce fief qui comprenait une étendue de trente deux arpents de front sur six lieues

(1) Pièce citée dans les archives de la prévôté de Québec, en novembre 1692.

de profondeur. Le premier novembre 1672, François Bissot avait obtenu la seigneurie de Vincennes. Le même jour Charles Couillard se fit concéder la belle seigneurie de Beaumont. M. de la Durantaye prit Saint-Michel et Saint-Vallier (27 octobre 1672). M. Berthier, capitaine au régiment de Carignan, reçut ce superbe apanage où s'est élevée depuis la paroisse de Berthier (27 octobre 1672). Romain Becquet eût l'île Madame. Louis Couillard acquit les fertiles vallées qu'arrose la rivière du Sud et que M. de Montmagny s'était d'abord attribuées dès 1646 avec les îles aux Grues et aux Oies. Trois colons nommés Louis Gagné dit Bellavance, Joseph Fournier et Nicolas Gamache commencèrent à défricher dans le même temps les terres qui s'étendent de Saint-Thomas au Cap Saint-Ignace. Les services que son mari avait rendu au pays valurent à Geneviève de Chavigny, veuve de Mathieu Amyot, le fief Vincelotte. Son fils, Joseph Amyot, vint alors s'établir à ses côtés. Noël Langlois se fit concéder Saint-Jean-Port-Joli (25 mai 1677). A Marie-Anne Juchereau, veuve du sieur de la Combe Pocatière, qui de son vivant était capitaine et maréchal de logis au régiment de Carignan et avait rendu de grands services à la Nouvelle-France, on donna la terre qui a gardé son nom, (29 octobre 1672). M. de la Bouteillerie eut le même jour la belle seigneurie de la Rivière-Ouelle. M. de la Durantaye, qui faisait déjà la pêche sédentaire à Kamouraska, reçut cette propriété en partage, (1674). Le sieur de Grandville, capitaine de Carignan, obtint le fief du Portage et un bourgeois de Paris, François Dionès, prit celui de Verbois. A Charles Aubert de la Chenaye

échut la superbe vallée de la Rivière du Loup (23 décembre 1673). Ce dernier fit donner dix ans après à ses enfants tout le pays que baignaient le lac Témiscouata et la rivière Madawaska.

De sorte qu'en 1681, lors du grand recensement, il y avait des groupes de colons échelonnés tout le long de la rive droite sur un parcours de quarante lieues depuis la pointe de Lévy jusqu'à la rivière du Loup. On a vu, lorsque nous avons traité de l'histoire religieuse de Lauzon, comment le soin de porter les secours spirituels à ces groupes isolés avait été dévolu à un seul missionnaire. Les PP. jésuites

Claude Volant

possédaient aussi, à cette époque. la mission du Bon Pasteur à la rivière du Loup où ils catéchisaient les Etchemins et les Gaspésiens (1).

En remontant le fleuve sur la gauche de Lauzon, les autorités avaient concédé à M. de Villieu, lieutenant de la compagnie de Berthier, l'étendue de terre qui se trouve depuis la seigneurie de Lauzon jusqu'à la petite rivière qui a gardé le nom de Villieu, (29 octobre 1672) (2). Dans l'automne de la même année,

(1) Extrait d'une lettre du P. Morain, écrite le 20 juin 1677—*Collection Douniol*, vol. II.

(2) M. de Villieu construisit sur son fief une maisonnette de pieux et y fi faire quelques abattis, puis repassa en France en 1673. Il ne revint pas au Canada. Sa femme le suivit quelques années après et elle se retira en Savoie pays natale de son mari. Les travaux exécutés par M. de Villieu ne valaient plus rien Ce domaine retourna au roi qui le concéda de nouveau le 4 juin 1683 à François Magdeleine Ruette d'Auteuil, procureur-général. (*Rég. ins. cons. souv.* vol. 2, p. 20). On retrouve, plus tard, M. de Villieu, en Acadie, sur les bords de la rivière Saint-Jean.

trois colons de la pointe de Lévy, Denis Duquet, Pierre Duquet et Mathieu Amyot de Villeneuve reçurent les fiefs qui s'appellent aujourd'hui : Duquet, Maranda et Bonsecours. M. Chartier de Lotbinière obtint aussi la belle seigneurie qui a gardé son nom (3 novembre 1672).

Pendant que les rives du fleuve se peuplaient les autorités songeaient à déchirer l'immense rideau de forêts qui couvrait l'intérieur.

Depuis le dernier voyage du P. Druillettes avec le conseiller Godefroy le long de Chaudière jusqu'aux colonies de la Nouvelle-Angleterre, il s'était écoulé vingt années sans que les annales eussent noté une nouvelle exploration de ces parages. Au printemps de 1671, en mars, Colbert, désireux d'ouvrir une voie de communication entre le Canada et l'Acadie afin d'établir un grand commerce entre ces deux colonies, envoya de France le sieur Patoulet pour examiner les moyens à prendre pour faire le chemin projeté. Il écrivit en même temps des lettres pressantes à ce sujet à l'intendant Talon et au chevalier de Grandfontaine qui commandait en Acadie. (1) Talon envoya les sieurs de St-Lusson et la Moraye par deux routes différentes en canots pour Pentagouet et explorer les lieux entre Québec et Port-Royal. On reconnut qu'il n'y avait pas plus de soixante lieues de trajet à faire par les terres et on jugea qu'il serait aisé d'établir et d'entretenir la communication. On espérait pouvoir y établir une vingtaine de colons qui garderaient des entrepôts et chez qui on trouverait le gîte et la nourriture. (2)

(1) *Manuscrits de la Nouvelle-France* I, p. 206.

(2) Lettre de Talon au roi du 2 nov. 1671 ; Rapport de St-Lusson, nov. 1671.

C'est sans doute dans ce dessein que, le 3 novembre 1672, Talon concédait au sieur Mivile sur les bords de la rivière Chaudière seize arpents de terre de front sur cinquante de profondeur, comprenant l'île Fortunée, située à l'opposé, adjoignant à un petit ruisseau faisant face à l'extrémité supérieure de l'île et de l'autre côté descendant la rivière jusqu'aux terres non concédées. Ce fief lui était donné à charge de rendre foi et hommage et de tenir feu et lieu (1). Talon fit en même temps commencer un chemin par terre tout droit en faisant abattre les bois, mais comme ce travail était long et pénible, il fallut l'abandonner (2). En 1676, l'énergique intendant revint à la charge. Il écrivait au ministre : " Comme il est d'une grande utilité que le Canada et l'Acadie puissent s'entresecourir au besoin, on a fait travailler à la communication demandée. Si on achève ce qui est commencé, on pourra par la rivière Chaudière passer en huit ou dix jours à Pentagouët. On employait autrefois pour ce voyage un mois tout entier." (3)

En 1682, l'intendant de Meules voulut reprendre ce projet et essayer de le mener à bonne fin (4). " Si on pouvait, écrit-il, aller commodément par terre de Québec en Acadie, on trouverait ici à Québec des marchands assez hardis pour entreprendre commerce avec cette partie du pays, mais on ne peut y aller que par mer en faisant un voyage de près de 400 lieues.

(1) Document en la possession de l'auteur. Ce fief prit le nom de Bonne-Rencontre et se trouvait à quelques arpents au-dessus de la chûte de la Chaudière.

(2) Lettre de l'intendant de Meules au ministre. *Manuscrits de la Nouvelle-France*, I,301.

(3 Mémoire de Talon. Manuscrits de la Nouvelle-France. I. p 244.

(4) Lettre de 1682 déjà citée.

Par terre, il n'y a que 80 lieues, mais il n'y a point encore de chemin ouvert à moins que l'on ne s'écarte beaucoup et que l'on n'aille par des rivières coupées de rapides qui nécessitent de grands portages. Il n'y a qu'un seul moyen d'établir cette communication. Il faudrait simplement donner des terres de quatre en quatre lieues et deux cents écus à chaque habitant et les obliger à bâtir une petite maison et de défricher dix ou douze arpents de terre autour. Deux pourraient s'associer dans chaque habitation, l'un prenant un côté et l'autre un autre. Il ne faudrait pas s'embarasser de faire le chemin. Il se ferait naturellement des routes, et avec le temps les routes s'embelliraient et on serait en état d'y pouvoir établir des chevaux de louage ou postes, comme on fait dans la Nouvelle Angleterre."

Le roi répondit que tout cela serait bien utile pour un échange des denrées et du poisson, mais qu'il ne pouvait supporter cette dépense (1).

Tels étaient les projets que l'on formait en 1682, pour ouvrir aux colons la fertile vallée de la Chaudière. La guerre vint et il fallut remettre à des temps plus propices l'idée d'unir la colonie du Canada à celle de l'Acadie par une chaîne ininterrompue de villages.

Le départ de Frontenac avait reveillé la vengeance mal endormie des Iroquois, et son successeur de la Barre eut à faire face à une nouvelle invasion de ces barbares. Dans la campagne qu'il entreprit, en 1684, contre ces tribus guerrières, on voit que la seigneurie de Lauzon fournit une compagnie de cinquante-neuf soldats qui était commandée par M.

(1) Lettre de 1684.

Dumont, capitaine de la côte, son lieutenant le sieur Vincelot et trois sergents [1]. Ce Dumont était le fils d'Eustache Lambert, et il périt en mer quelques années après.

Les noms des braves colons qui firent partie de cette campagne ne nous ont pas été conservés. Nous savons cependant que Michel Lecours en était. En effet, le 14 juillet 1684, nous lisons dans un acte de l'étude de Duquet qu'étant prêt de faire un voyage considérable à la suite de Mgr le général pour la guerre contre les Iroquois et considérant les dangers qui se rencontrent dans de semblables voyages, Michel Lecours voulut mettre ordre à ses affaires. Il abandonne à sa femme Louise Ledran une somme de quatre mille livres que lui devait Charles Aubert de la Chenaye, à la charge de faire les legs qui suivent : 100 livres à la chapelle de la Congrégation de Québec, 300 livres aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec, 100 livres aux PP. jésuites, 100 livres à la paroisse Notre-Dame de Québec, 200 livres à l'église St-Joseph, sa paroisse, 100 livres à l'église de Ste-Anne de Beaupré.

Pour toutes ces expéditions lointaines on avait recours à la corvée, des canots étaient affrêtés par toute la côte ; tous ces travaux exigeaient le concours des habitants, construction de bateaux et entrepôts des choses nécessaires à l'expédition. Le gouverneur n'aurait pu y suffire avec le petit nombre de soldats dont il disposait. On profitait pour faire ces préparatifs de la saison d'hiver et sitôt après les semailles on donnait l'ordre du départ.

(1) Rôle des troupes dressé au fort Frontenac. *Paris Documents.* New-York collection, IX, p. 236.

Combien de fils de colons prirent au milieu de ces expéditions militaires, le goût des aventures et de lointains voyages ! Ainsi se forma la race vaillante des trappeurs et des coureurs de bois. Les autorités, lorsqu'elles déploraient cet exode qui faisait abandonner la culture de la terre et la vie des champs, oubliaient, sans doute, qu'elles étaient les premiers coupables. On compte plus d'un enfant de Lauzon dans ce grand régiment des indisciplinés et des batteurs d'estrade. Un des fils de Couture accompagnait de la Salle dans son voyage d'exploration aux bouches du Mississipi. Nous verrons plus loin quel rôle il y joua. Le 27 septembre 1684, Antoine Duquet-Madry s'engageait à Henri Tonty, capitaine d'une compagnie de marine, gouverneur du fort St-Louis, au pays de la Louisiane, sous l'autorité de M. de la Salle, lieutenant général pour Sa Majesté en ce pays. Il devait monter au fort St-Louis incessamment pour y faire la traite avec les Sauvages. Tonty fournissait les marchandises nécessaires, canots, vivres, munitions. Le produit de la traite devait être apporté à Québec et partagé par moitié entre Tonty, Duquet et son compagnon Jacques Nepveu. Chaque voyageur recevait en argent ou en castor cent cinquante livres et chacun pouvait traiter pour son profit de son fusil, de sa couverte, de deux capots et de trois chemises. Tonty donnait de plus à chacun dix castors ([1]).

C'est ainsi qu'à chaque pas que nous faisons dans l'histoire de ce coin du pays, nous trouvons sur la route quelques colons perdus. Héros obscurs, compagnons dévoués d'illustres explorateurs, soldats tombés au champ d'honneur et enfouis dans le sillon commun,

(1) *Greffe Duquet.*

l'archéologue exhume vos noms de la poussière des greffes et vous salue au passage.

Quelle vie errante et pleine d'aventures on menait alors ! Dans le cours de ce récit nous avons vu Guillaume Couture, Sébastien Prouvereau et Charles Amyot s'avancer jusque dans les régions désolées qu'habitaient alors les Papinachois. Bissot et Lalande font la pêche à la côte de Mingan et sur l'île d'Anticosti. Les uns sont avec Tonty dans la vallée du Mississipi ou remontent la rivière des Outaouais pour y faire la traite (1) ; les autres s'engagent pour le périlleux voyage de la Mer du Nord comme les enfants de Nicolas Pré et la famille Durand (2). C'est alors que les habitants de la pointe de Lévy se créèrent cette réputation de navigateurs hardis, de courageux canotiers et de voyageurs infatigables. Dans chaque campagne, dans chaque expédition, on trouve quel ques-uns d'entre eux, où plusieurs se distinguèrent. Terminons ce chapitre par le récit de la fin malheureuse d'un de ces coureurs de bois indomptables sortis de Lauzon. On se souvient qu'un marchand du nom de Nicolas Marion, sieur de la Fontaine, s'était établi sur une terre dans la paroisse actuelle de Saint-Nicolas. Un de ses fils, que l'on appelait Lafontaine Marion, presque au sortir de l'enfance, s'était mis à mener la vie aventureuse des traiteurs et des coureurs de bois. Il avait acquis une grande connaissance du pays et des sauvages, pendant ses nombreux voyages. Aussi était-il recherché comme un des

(1) 17 mars 1686, société entre Guillaume Couture, habitant de l'ile d'Orléan Richard Marette, de Beaupré, Louis Marchand, de Beaumont et François Hazeur. Ils ont obtenu un congé pour faire la traite aux Ottawas. (*Greffe Rageot*).

(2) 31 décembre 1686, Jean Durand, capitaine, s'engage à conduire un bâtiment pour la Compagnie du Nord. (*Greffe Rageot*)

meilleurs guides. Après avoir rendu de bons services au roi, il demanda à quelques gouverneurs généraux la liberté de continuer ses courses pour y faire son petit commerce, ce qu'il ne pût jamais obtenir. Alors il résolut de passer à la Nouvelle-Angleterre, vu qu'il n'y avait point alors de guerre entre les deux Couronnes. Il y fut très bien reçu, parce qu'il était connu comme un homme entreprenant, sachant presque toutes les langues sauvages. On lui proposa de conduire deux troupes de traitants anglais, sous le commandement du major Gregory, qui transportaient pour cinquante mille écus de marchandises dans leurs canots pour trafiquer avec les tribus sauvages qui avoisinaient les lacs. Ils furent tous faits prisonniers près du lac Huron, à Michillimakinac, par les soldats de la Durantaye et de du Luth qui s'en allaient alors rejoindre l'armée de M. Denonville dans sa campagne de 1687. Lafontaine Marion fut pris malheureusement ce jour-là comme les autres (1). Amené devant le gouverneur de Denonville, il fut traduit devant un conseil de guerre comme déserteur. On le condamna à mort et la sentence fut exécutée sur le champ (2).

Lahontan raconte que ce jeune Canadien fut fusillé injustement, car, dit-il, la France étant alors en paix avec l'Angleterre, ce pauvre malheureux avait parfaitement le droit de guider les gens de cette nation dans des régions qu'ils disaient leur appartenir.

(1) *Voyages de Lahontan*. I, 96, 97.
(2) *Manuscrits de la Nouvelle-France*, t. I, p. 561.

CHAPITRE TRENTIÈME

Un village d'Abénaquis à la Chaudière, (1683).—Mission des pères jésuites — Chrétienté édifiante.—Barrière contre les incursions iroquoises.—Départ des sauvages en 1700.

Les recenseurs de 1666, 1667 et 1681 n'ont inscrit dans leurs cahiers que les habitants de race française. Ils ne tiennent pas compte des nombreux aborigènes dont le gouvernement était parvenu à force de patience à fixer les groupes nomades dans des villages à la mode européenne.

On sait que ce fut pendant longtemps l'idée persistante des autorités civiles et religieuses d'essayer de franciser les sauvages. Les instructions venues de la métropole portaient très souvent dans ce sens. Elevez les jeunes gens sauvages à la française, écrivait Colbert à Laval en 1668. Après les avoir éleves dans les mêmes coutumes et façons de vivre que les Français

vous les joindrez par mariage avec les colons (1). C'est pour réaliser ces projets que l'on se mit à établir des missions sédentaires aux approches de Québec et de Montréal. Les jésuites avaient déjà donné l'exemple en fondant Sillery, Lorette, Laprairie de la Madeleine. Les sulpiciens jetèrent les bases de la mission de la Montagne près de Montréal. En 1685, Laval voulut tenter un pareil essai à la Baie Saint-Paul (2). Saint-Vallier fit de même à la Rivière-Ouelle (3).

Une mission, moins connue, mais qui eut pendant vingt ans une grande importance, fut celle des Abénaquis sur les bords du Saut de la Chaudière à quelques lieues en amont de Québec. Comme nous l'avons déjà vu, les sauvages abénaquis habitaient primitivement le territoire qui a formé depuis dans la confédération américaine l'état du Maine. De tous les alliés que les Français eurent parmi les races aborigènes, la nation abénaquise fut la plus fidèle et la plus courageuse dans les combats. Inébranlable dans son attachement, elle était indomptable sur les champs de bataille. Aussi, dans toutes les expéditions, soit contre les Iroquois soit contre les Anglais, on ne manquait jamais d'avoir une troupe de ces guerriers pour encourager les autres par leur exemple. On était sûr de les trouver toujours à l'avant garde. Les Iroquois, qui les craignaient, faisaient le plus grand cas de leur bravoure. La haine que les Abénaquis portaient aux colons anglais avait quelque chose d'extraordinaire. Dans une occasion un gouverneur de la Nouvelle-Angleterre leur ayant fait offrir la paix, ils lui avaient répondu : " Ni nous,

(1) Cf. *Vie de Mgr de Laval*, Gosselin, II, 49.

(2) Loc. cit. II-77.

(3) Casgrain.— *Une paroisse Canadienne*, p. 98.

ni nos enfants, ni les enfants de nos enfants ne feront jamais la paix avec vous, qui nous avez si souvent trompés." ([1])

C'est vers 1676 ([2]) que les Abénaquis commencèrent à immigrer au Canada. Resserrés de plus en plus sur les territoires de chasse qu'ils habitaient aux bords de la Kennebec, pressés à la fois par les Anglais et les Iroquois, ils avaient témoigné le désir de venir s'établir avec les restes des familles algonquines à Sillery. L'Algonquin avait été l'allié séculaire de l'Abénaquis.

En 1680, une députation vint à Québec et demanda plus instamment que jamais des terres pour y cultiver le maïs et s'organiser en bourgade chrétienne. Les Français étaient alors en paix avec les Iroquois, mais Frontenac, prévoyant que ces sauvages ne tarderaient pas à commencer de nouvelles hostilités, saisit l'occasion qui se présentait de s'allier plus intimement les Abénaquis. Il leur permit de s'étendre sur le territoire situé au sud du fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Chaudière jusqu'à celle du Richelieu. Un certain nombre se répandit sur l'Etchemin, dont un des tributaires a gardé le nom de leur nation ([3]). D'autres allèrent se fixer plus tard dans les environs de Trois-Rivières sur la Bécancour et le Saint-François. Dès lors tout le territoire qui s'étend d'un côté depuis la Chaudière jusqu'au Richelieu et depuis le Saint-Laurent à la Nouvelle-Angleterre fut considéré comme appartenant à ces sauvages ([4]).

(1) *Manuscrits de la Nouvelle-France*, 1-528.

(2) "Il y a au sud de la Chaudière, à cinq lieues de Québec, une grosse bourgade d'Abénaquis chrétiens." *Mémoire d'Aubert de la Chenaye*--1676.

(3) La rivière des Abénaquis qui se jette dans l'Etchemin à 25 milles environ de Québec.

(4) Maurault-- *Histoire des Abénaquis.*

Les PP. jésuites entreprirent d'abord de réunir un certain groupe d'Abénaquis aux Algonquins de Sillery. Ils y avaient attirés en 1680, 500 à 600 âmes. Mais le sol de cette mission épuisée par la mauvaise culture des anciens habitants ne pouvait les y recevoir tous. On dut chercher dans les environs de Québec une autre situation pour y transporter la petite colonie. Les PP. jésuites trouvèrent sur la rivière du Saut de la Chaudière, près de l'habitation de François Mivile, dit le Suisse, qui y avait pris terre dès 1672, une place suffisante pour recevoir leurs nouveaux néophytes et y faire du blé pour leur subsistance. Ils proposèrent d'y établir une mission sédentaire et d'y distribuer des terres aux Abénaquis comme ils avaient fait à la Prairie de la Madeleine et au Saut St-Louis pour les Iroquois.

Le gouverneur de la Barre et l'intendant de Meules entrèrent dans ces vues et le premier juillet 1683, ils octroyaient aux jésuites à l'endroit demandé deux lieues de terre de front sur pareille profondeur de chaque côté de la rivière du Saut de la Chaudière, vis-à-vis et au-dessus de l'habitation de Miville, avec tous les îlots qui se trouvaient dans la rivière afin d'en faire la distribution aux Abénaquis (1). Sur l'invitation du P. Jacques Bigot, dans le même été, les Abénaquis commencèrent à se grouper en cet endroit qui se trouvait à environ une lieue et demie au-dessus de Québec, presque vis-à-vis de Sillery, et aux environs de la chute qu'on nomme le Saut de la Chaudière (2). Un petit nombre de familles s'y établit d'abord.

(1) Dans son interrogatoire de 1787, le P. Cazot dit que les Jésuites ne furent jamais en possession de cette terre.

(2) Charlevoix, *Journal historique*, V-178.

Il en vint de l'Acadie et du Maine. Une dame charitable, la marquise de Bauche, fournit les fonds nécessaires pour le nouvel établissement. On construisit de suite une chapelle au milieu de ce nouveau village. C'était un grand édifice de bois de soixante pieds par trente, dans le genre de ceux que les jésuites avaient l'habitude d'élever dans leurs missions (1). La mission fit des progrès rapides, si bien que dans l'automne de 1683 elle était déjà beaucoup plus considérable que celle de Sillery. En 1684, tous les Abénaquis abandonnaient Sillery, sous la conduite des PP. Bigot et Gassot, pour aller se fixer à la Chaudière (2).

Les PP. jésuites appelèrent cette mission "Saint-François de Sales," parce que c'était le jour de la fête de ce saint, 28 janvier précédent, qu'ils avaient résolu de former ce nouvel établissement, et ils recommandèrent au P. Jacques Bigot de faire reconnaître ce saint patron par ces sauvages pendant les exercices d'une mission solennelle.

Quelques jours avant Noël, le père se rendit donc à la nouvelle mission. Après y avoir célébré la messe avec autant de pompe que possible, il proposa à ses sauvages de faire une grande retraite de trente jours pour reconnaître solennellement leur patron et se mettre tout spécialement sous sa protection. Cette proposition fut accueillie avec joie. Le 28 décembre 1683, veille du jour fixé pour le commencement de la retraite, on éleva un autel dans la chapelle et on y

(1) Maurault, 382.

(2) Ferland, II, 131 ; Shea, cité par Ferland ; Maurault.

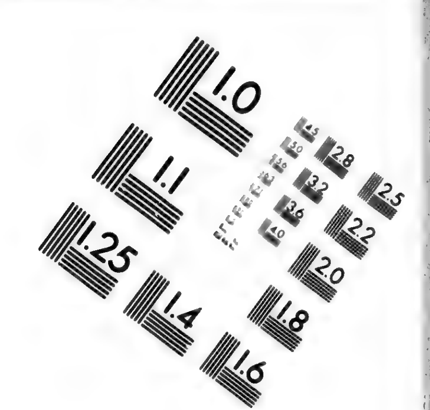
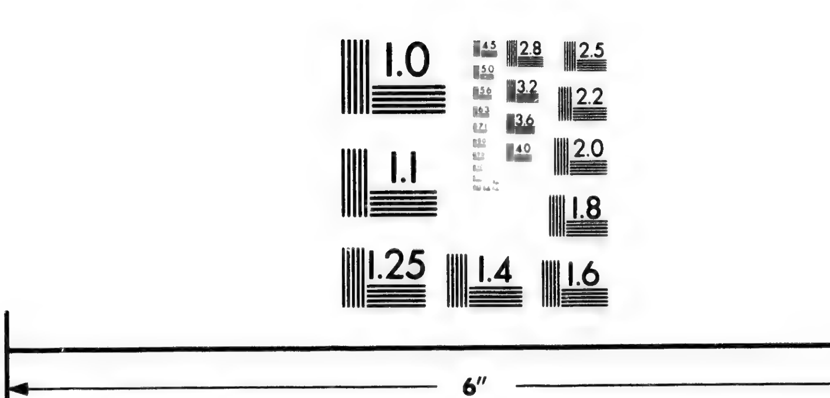


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





exposa l'image du saint. Les sauvages ornèrent cette image ainsi que l'autel d'un grand nombre de colliers de porcelaine. Le père y ajouta ce qu'il avait de plus beau en fait d'ornements dans son église et autant de luminaires qu'en pouvait fournir la mission. Chaque jour après la messe il donnait l'instruction. La retraite se termina le 29 janvier. Pour cette fête, le supérieur des jésuites donna une grande image de St François de Sales sur satin.

Le P. Bigot, tout radieux, écrivait dans une relation de 1684 : " Je peux dire que je n'ai point vu en France de plus belle image de Saint-François de Sales ni de mieux enrichie que l'est celle-là ; j'ai eu même, pour vous le dire franchement, quelque scrupule sur la dépense que j'ai faite pour cela étant si pauvre que je n'ai pas même de quoi avoir les biens nécessaires pour l'entretien de notre mission et principalement des plus misérables, mais mon scrupule n'a pas duré bien longtemps, jugeant que dans une occasion si importante que celle-là on doit même retrancher du nécessaire pour contribuer avec plus d'efficacité à faire entrer dans les sentiments de piété ces pauvres sauvages qu'on veut gagner à Jésus-Christ. Notre image ainsi ornée fut mise sur un petit tapis de satin bordé de frange d'or et d'argent. Ce tapis était placé tout au haut de l'autel du saint et faisait paraître l'image dans tout son jour."

On plaça au bas de cette image un grand collier de porcelaine sur lequel on lisait les mots suivants : S. Franc. Sales io Abenaq D. *Don des Abénaquis à S. Frs. de Sales.* Ce collier fut envoyé plus tard à

Annecy pour être déposé sur le tombeau de St-François de Sales.

On commença ce jour là à faire présenter dans l'église des pains bénits par les sauvages eux-mêmes. Après la messe il y eut grand festin et les PP. Jacques et Vincent Bigot furent définitivement choisis pour être les missionnaires de ce village. Ils devaient remplir cette délicate fonction pendant plus de vingt ans (1).

On vit alors se renouveller dans cette Thébaïde du Saut de la Chaudière le spectacle que l'on avait admiré chez les chrétiens des premiers siècles. Les lettres que le missionnaire Bigot écrivait de cette mission sont remplis de traits édifiants de ses chers sauvages. Rien ne peut égaler le charme de ces récits si simples, si naïfs, si vrais. Comme chacun voulait donner l'exemple de la plus parfaite piété le père composa une oraison jaculatoire à Jésus, fort courte, qu'il mit en toutes sortes d'air et de chant. Tous la disaient dans leurs travaux, dans leurs cabanes, en marchant, en allant bûcher, mais surtout dans leurs afflictions.

(1) *Cf. Lettre écrite par le père Jacques Bigot de la compagnie de Jésus l'an 1684, pour accompagner un collier de porcelaine envoyé par les Abénaquis de la mission de St-François de Sales dans la Nouvelle-France au tombeau de leur Saint Patron à Annecy.* Manate de la presse cramoisy de Jean Marie Shea MDCCCLVIII, imprimé à New-York 1858, d'après l'original conservé dans les archives du monastère de la Visitation à Annecy.

Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable dans la mission Abénaquise de St-Joseph de Sillery et dans l'établissement de la nouvelle mission de St-François de Sales, l'année 1684, *par le R. P. Jacques Bigot, de la Cie. de Jésus,* 1687. Imprimé à Albany, 1857.

Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable dans la mission Abénaquise de Saint-François de Sales 1685 *par le R. P. Bigot,* 1688. Imprimé à Albany en 1858.

Chaque wigwan possédait une image de St-François de Sales, patron de la bourgade. Les néophytes poussaient le scrupule si loin qu'ils n'osaient entrer dans l'église, disant qu'ils souillaient le lieu saint par leur présence.

En 1691, entendant parler des merveilles qui s'opéraient à la cathédrale de Chartres, les Abénaquis firent un vœu à Marie, à cette *Notre Dame sous terre* dont on disait chaque jour la puissance et la bonté. Ce vœu était accompagné d'un grand collier de porcelaine sur lequel on lisait cette inscription artistement travaillée à l'aiguille à la façon indienne : *Matri Virgini Abnaquiaiei* D. D., ce qui veut dire : *Les Abénaquis à la Vierge Mère.* Le P. Jacques Bigot qui passa en France dans l'automne porta le collier et la croix des sauvages à Chartres. Les chanoines du chapitre de cette cathédrale écrivirent aux Abénaquis pour les remercier et leur faire espérer qu'ils recevraient en retour quelques reliques. En effet, le P. Bigot, de retour de son voyage en 1694, leur apporta un beau reliquaire qui fut déposé dans l'église de la mission (1). En 1699, les Abénaquis envoyèrent un nouveau collier à Notre Dame de Chartres et les chanoines leur firent don d'une statue

(1) Ce reliquaire précieusement conservé jusqu'en 1700 fut alors transporté à la mission de St-François du Lac où les Anglais le détruisirent en incendiant l'église. Le vœu des sauvages écrit en abénaquis est conservé dans les archives d'Eure et Loire. Le collier est encore déposé à Chartres, dans une châsse vitrée que l'on voit près de la chapelle des SS. Savinien et Potentien. Dans ses lettres écrites de Bretagne en juin 1885 et publiées dans la *Minerve*, l'abbé Proulx en fait mention. En 1841, Mgr Bourget, évêque de Montréal, visita aussi la cathédrale de Chartres, et ce ne fut pas sans émotion qu'il y retrouva les vœux des sauvages qui avaient habité jadis son village natal.

de Marie en argent (2) qui représentait la fameuse vierge vénérée dans leur église sous le nom de *Notre Dame Sous terre.*

A partir de la chûte d'eau qui lui a donné son nom, la Chaudière coule encaissée entre deux rives à pic et rocheuses, mais à un mille et demie environ avant qu'elle se jette au fleuve, la muraille qui l'enlace s'entrouve pour laisser passer les eaux de deux ruisseaux, l'un à gauche, l'autre à droite. Le ruisseau de droite qui naît dans les bois de St-Jean Chrysostôme n'est qu'un mince filet d'eau serpentant au pied de collines tourmentées. Celui de gauche d'allure plus majestueuse prend sa source à l'arrière de Saint-Nicolas qu'il traverse de l'ouest à l'est. En se creusant un lit dans les terres hautes, il a formé sur son cours de belles prairies, aussi l'appelle-t-on le *grand ruisseau* ou encore le *ruisseau des grandes prairies.* C'est à l'embouchure de ce ruisseau, sur un plateau fertile, abrité par des coteaux boisés, que les PP. jésuites avaient placé la bourgade. L'église s'élevait au centre et tout autour rayonnaient les longues rangées

(2) Cf Lettre du R. P. Jacques Bigot au chapitre de Chartres, au nom de la nation abénaquise, à l'occasion de la lettre que leur avait adressée le chapitre pour les assurer des prières de l'église en leur faisant espérer un don de reliques. En la mission St-François de Sales, proche Sillery, 7 octobre 1692.

Lettre du R. P. Jacques Bigot au chapitre de Chartres. De la mission de St-François de Sales, ce 27 octobre 1694. Lettre du même au même, datée de la mission des Abenaquis proche Québec, le 25 septembre 1699.

Les vœux des Hurons et des Abénaquis à Notre Dame de Chartres publiés pour la première fois d'après les manuscrits des archives d'Eure et Loire avec les missionnaires catholiques en Canada, une introduction et des notes par M. Doublet de Boisthibaut. Chartres, Noury Coquard, libraire, 1857.

Histoire des relations des Hurons et des Abénaquis du Canada avec Notre Dame de Chartres suivi de documents inédits sur la Sainte Chemise, par M. Luc Merlet, ancien élève de l'école des chartes et de l'école d'administration. Chartres, Petrot Garnier, libraire, 1858.

de wigwams. Ces wigwams n'étaient pas ce que l'on peut appeler aujourd'hui des demeures élégantes et confortables. C'étaient tout simplement la loge d'écorce de bouleau des tribus nomades. Il n'y avait à l'intérieur, ni lits, ni poèles, ni cheminées. La terre durcie et aplanie servait de plancher. Le foyer était au milieu du logis et la fumée s'échappait par une ouverture menagée dans le toit pointu comme un cône. Pour tous meubles de ménage : des vases de bois ou d'écorce. La bouillie de maïs, la nourriture la plus ordinaire de ces enfants de bois, se servait dans un immense plat de bois déposé à terre au milieu de la loge. Les sauvages assis sur leurs talons se plaçaient autour du plat et mangeaient ensemble en plongeant leurs grandes cuillères dans la bouillie (1).

Non loin des cabanes s'étendaient les champs de maïs que les femmes cultivaient pendant que les hommes parcouraient les bois à la chasse des bêtes fauves. C'est parce qu'ils avaient sur ces bords des champs pour cultiver le maïs que les Abénaquis appelèrent la rivière Chaudière *Kikokonteka*, ce qui veut dire en leur langue *Rivière des champs*. De là vint encore que la bourgade de St-François de Sales s'appelait parmi eux *Kikonteg8indana, village de la rivière des champs*. Ces noms sont encore connus, dit-on, parmi les restes de la tribu abénaquise.

Les missionnaires visitaient les cabanes, parcouraient les champs, instruisant les néophytes, les faisant travailler ou leur prescrivant les ordres du général. A un moment il y eut au Saut un village de plus de

(1) Description d'un village abénaquis par un prisonnier anglais.

1000 âmes sans compter ceux qui étaient dans le haut de la Chaudière et sur les bords du lac Mégantic.

Ces bourgades d'aborigènes aux environs de la capitale attiraient un grand nombre de visiteurs. A son arrivée de France en 1683, le baron de Lahontan s'empressa de visiter le village du Saut de la Chaudière et il en parle dans le récit de ses voyages.

La mission du Saut s'augmentait d'année en année. Les PP. jésuites songèrent à acheter au même endroit une autre terre de quinze arpents de front sur quarante arpents de profondeur. Cette terre avait son front sur le fleuve et pénétrant à l'intérieur de Lauzon sur la rive gauche de la Chaudière traversait la bourgade située sur les bords du Grand Ruisseau. Elle fut acquise le 9 juin 1686 [1] de Henry Brau de Pominville et de Claude de Chevrainville, sa femme, pour le prix de 150 livres et un canot estimé à trente livres.

Cette propriété encore couverte de grands bois et sans aucun bâtiment, Pominville l'avait eue des religieuses hospitalières de Québec l'année précédente [2]. Elle formait partie de ce fief que Charles de Lauzon, sieur de Charny, avait eu de son frère le grand sénéchal le 15 novembre 1653 [3] et dont il avait fait don aux hospitalières après la mort de sa femme (26 juin 1657). Les religieuses l'avait d'abord vendue le 23 avril 1659 [4] à Thomas Lefebvre, mais elles avaient dû en revendiquer la possession quelques années après [5].

(1) *Greffe Duquet.*
(2) 10 août 1685, *Greffe Duquet.*
(3) *Greffe Louis Rouer.*
(4) *Greffe Duquet.*
(5) Sentence du Conseil Supérieur du 16 juin 1685.

Cette terre séparait l'établissement de Robert Gagnon de celui de Lefebvre.

Quelques années après (14 octobre 1689), les jésuites représentèrent au gouverneur Denonville que cette terre de Pominville qu'ils avaient acquise pour y établir leur mission n'était pas aussi bonne qu'il la croyaient d'abord. De nouveaux néophytes arrivaient chaque jour, et il leur était impossible d'y subsister à moins d'avoir une nouvelle concession. Le gouverneur qui considérait les Abénaquis comme les plus braves des sauvages et les plus redoutables aux Anglais (1) ne demandait pas mieux que de les secourir. Cette année même, il avait écrit à la cour un long mémoire où il disait qu'il fallait attirer les Abénaquis chrétiens à la mission établie près de Québec. " Je les ai vus là au nombre de 600 âmes, disait-il, il faut les y maintenir en leur donnant des hardes, de la poudre et du plomb. Si on peut leur fournir des vivres pour faire des champs dans cet établissement, ils y viendront en plus grand nombre, et avec le groupe de Sillery ils nous défendront des Iroquois." (2) Plus loin il ajoutait : si on les engage à venir s'établir en ce lieu, il faudra fortifier le village (3).

Pour donner aux jésuites les moyens d'exercer leur zèle et vu les avantages qui en découleraient pour la colonie, aussi bien par le commerce des fourrures qu'ils apportaient aux marchands français que par la protection qu'ils en pourraient recevoir, Denonville accorda donc aux Abénaquis, à la demande de leurs

(1) *Manuscrits de la Nouvelle-France*, I, 474.
(2) Ibid, p. 468.
(7) Ibid. p. 474.

missionnaires, une nouvelle concession de vingt-et-un arpents de front sur la rive gauche de la Chaudière sur toute la profondeur de la seigneurie de Lauzon, à commencer aux limites de l'octroi de 1683. Comme l'on voit, l'on taillait en plein drap dans les terres appartenant à la famille de Lauzon. Le gouverneur pour indemniser cette dernière lui donna à la limite est de la seigneurie une pareille quantité de terrain avoisinant le fief Montapeine (1).

En 1697, les PP. jésuites revinrent de nouveau à la charge, et le 5 mai, le gouverneur Frontenac leur accordait encore pour la mission de St-François de Sales une concession d'une lieue et demie de terre de front de chaque côté de la Chaudière sur une demie lieue de profondeur (2).

Ces nombreuses concessions formaient comme un rempart à l'arrière de Lauzon.

Protégés par ces sentinelles toujours en alerte, les colons pouvaient maintenant s'occuper sans crainte des travaux des champs. Si les gouverneurs avaient eu la main largement ouverte à chaque demande des Abénaquis, il faut dire que ceux-ci payaient généreusement de leur sang les quelques faveurs qu'on leur donnait. Depuis leur arrivée dans le pays, ils avaient été sans cesse sur le sentier de la guerre. Dans une expédition du gouverneur de la Barre contre les Iroquois en 1684, ils avaient donné tête baissée. La fièvre les prit, et il en périt des centaines.

(1) Octroi du 14 octobre 1689. Quoiqu'il soit dit dans le titre que la Chaudière formait la limite est de cette concession, il appert par un plan de Plamondon en 1749 que cette terre coupait en partie la rivière et gagnait l'intérieur en ligne droite.

(2) Titres seigneuriaux, p. p. 480-481.

De tous ceux qui avaient accompagné de la Barre il n'y en eut qu'un ou deux qui ne furent pas attaqués par l'épidémie. Comme cette terrible maladie menaçait d'envahir la mission, il fallut en éloigner les malades. On les dispersa depuis St-Michel jusqu'au cap Saint Ignace. En 1687, les guerriers accompagnèrent encore Denonville dans sa marche sur Niagara. En 1689, avec St-Castin à leur tête, ils jetaient la consternation et la mort dans la Nouvelle-Angleterre. Dans les trois expéditions héroïques de 1691, ils se couvrirent de gloire. C'est avec eux et une poignée de Canadiens que Portneuf avait remonté la Chaudière, rejoint Saint-Castin sur la Kennebec et fait tomber Casco et quatre forts de l'ennemi. Pendant l'attaque de Phips contre Québec ce sont eux encore qui partirent en cannot pour avertir les transports français qui remontaient le fleuve que l'ennemi était devant la capitale, et qui les conduisirent dans le Saguenay. Sans cesse en campagne, ils montaient par la Chaudière, tombaient à l'improviste sur les villages de la Nouvelle-Angleterre et en ramenaient de nombreux prisonniers. Ils étaient pour les Anglais ce qu'étaient les Iroquois pour les Français.

Toujours en embuscade, sans trêve ni pitié, ils faisaient payer chèrement à nos ennemis les pertes cruelles qu'ils nous avaient infligées en suscitant contre nous la guérilla des barbares.

Ils ramenaient de leurs sanglantes excursions des femmes, des enfants, que les colons leur rachetaient. Les archives de la pointe de Lévy ont gardé note de quelques uns de ces rachats. C'est ainsi que le 17 janvier 1700 le père Bigot baptise un Anglais de seize

ans, natif de la Barbade, racheté des Abénaquis qui l'avaient pris en guerre. Il fut nommé Philippe et eut pour parrain Raymond Martel. Sa marraine fut Marie Charlotte Charest, femme de M. Courtemanche. On le fit tenir sur les fonds baptismaux par le sieur Des Aulniers des Ruisseaux et Geneviève Charest (1).

Le 11 février 1701, on baptisait Guillaume, âgé de huit ans, panis de nation, appartenant à Louis Marchand qui l'avait racheté d'esclavage (2). Dans le livre de compte de la fabrique, on voit en 1703 l'accusé de réception de quatre livres de M. Boucher pour l'enterrement de son Anglais. Le 16 mars 1706, on baptise à St-Nicolas un petit Anglais âgé de huit ans demeurant chez M. Lamontagne racheté des mains des sauvages qui l'avaient amené prisonnier en ce pays. Quelques uns de ces captifs, comme les Ouabard dit Langlais, les Gill, les Williams ont fait souche dans le pays et leurs descendants comptent parmi les Canadiens les plus distingués.

En 1700, tandis qu'on préparait les préliminaires du traité de paix avec les Iroquois, M. de Callières songea à établir sur la rivière St-François les Abénaquis de Sillery et de la rivière Chaudière, afin d'y former une barrière contre leurs irruptions dans le cas où ces barbares manqueraient à leurs engagements (2). Il leur fut donné sur cette rivière deux concessions com-

(1) Registre de la pointe de Lévy.
(2) loc. cit.

prenant une étendue de trois milles de pronfondeur sur six milles de front. Ce domaine leur appartient encore. Dans l'automne de cette année, le P. Bigot transféra à ce nouveau poste la mission de Saint François de Sales de la rivière Chaudière, et la plupart des Abénaquis le suivirent. On ne connaît pas le nombre exact de ceux qui émigrèrent en cette occasion, mais une tradition relate que le P. Bigot partit avec 1500 âmes, qu'il en plaça 500 à Bécancour et 1000 à Saint-François (1). Dans l'automne où cette émigration se fit le fameux père Joseph Aubry que Chateaubriand a immortalisé dans *Atala et René* disait sa première messe à Saint-François de Sales de la Chaudière.

Vincentius Bigot S. J.

Plusieurs de ces sauvages habitués aux territoires de chasse de la Chaudière ne voulurent point les abandonner. Ils errèrent pendant longtemps dans les profondeurs de la vallée qui fut depuis la Nouvelle-Beauce, qu'ils appelaient *Mechatigan* et dont on fit, par corruption, *Sartigan*. Le 19 octobre 1702, on inhumait encore dans le cimetière de Québec un chef de la mission du Saut en présence de Jean du Breuil, de Jacques Michelon et d'un grand nombre d'autres personnes.

Les vastes concessions de terrain que les gouverneurs avaient données dans Lauzon aux Abénaquis

(1) Garneau. —*Histoire du Canada* II—51.—Maurault.

retournèrent au seigneur après leur départ. Dès le 25 février 1701, les PP. jésuites vendirent à Louis et Joseph Jérémie la terre qu'ils avaient acquise de Pominville en 1686, avec les travaux, améliorations et batiments qui s'y trouvaient. Cette terre était alors bornée au nord-est à l'habitation d'André Bergeron et au sud-ouest à celle de René Demers. Elle fut vendue pour le prix de 540 livres à la charge d'une rente foncière de 33 livres payable à l'Hôtel-Dieu de Québec (1).

Les Abénaquis n'oublièrent jamais leur ancienne bourgade de St-François de Sales. Chaque année, quelques groupes nomades venaient planter leurs tentes sur la longue pointe de terre boisée où s'élevait alors l'habitation des Jérémie, en face de la rivière du Cap Rouge. On trouve dans les registres de Saint-Nicolas et de la pointe de Lévy la trace du passage de ces enfants des bois (2).

Les missionnaires de St-François de Sales tinrent registre des naissances, mariages et sépultures de la bourgade de la Chaudière tout le temps qu'elle exista. Ces cahiers, emportés à la nouvelle mission sur

(1) Greffe Chambalon.

(2) C'est ainsi qu'à Saint-Nicolas on enterre le 29 décembre 1708 Marie-Thérèse, sauvagesse, la femme d'Ignace Isgambiot. Le 25 mars on y enterre un sauvage de la rivière Puante (Yamaska) du nom d'Etienne Laurent Onanquiat. Le 24 février 1718, nouvelle sépulture d'un Abénaquis et d'une *Abénaquienne*, sa femme. Le même jour, baptême de leur enfant. Le 27 novembre 1754 le registre de cette paroisse signale encore la sépulture d'un Abénaquis tué par la chute d'un arbre. A la pointe de Lévy, on trouve les actes qui suivent : 1725,-26 juin, sépulture d'un garçon nommé Etienne, abénaquis, décédé dans l'innocence ; 12 septembre 1728 baptême de Marie Louise, fille de Jacques Bertrand, abénaquis de nation, et de Anne, micmac ; 6 août 1730, sépulture de Jean Baptiste, sauvage de nation, domestique de M. de Bondy, âgé de dix ans, décédé subitement ; 17 octobre 1741, sépulture de Joseph Ouemimoët, sauvage de Bécancour ; 14 août 1748, baptême de deux jumeaux micmacs ; 18 juin 1750, sépulture d'un métis nommé François Normand dit Ouaspoux.

les bords de la rivière Saint-François, dans le comté de Yamaska, furent détruits en 1759 lorsque le féroce Rogers, à la tête de ses batteurs d'estrade, surprit ce village, y mit tout à feu et à sang, égorgeant les femmes et les enfants et massacrant tout ce qui lui tomba sous la main.

Ces registres auraient été intéressants à consulter pour plus d'une raison. Nous aurions pu y étudier sur le vif la marche de la civilisation parmi ces aborigènes. Une chose certaine, c'est que malgré leur dévouement pour la France, malgré leur fidélité inviolable au drapeau, malgré leurs rapports si fréquents et si intimes avec les colons blancs, les Abénaquis ne purent jamais adopter les mœurs et les coutumes européennes. Les alliances que quelques unes des familles contractèrent avec les blancs furent même si rares qu'on les peut citer comme une exception extraordinaire. Par exemple, pendant le quart de siècle que la bourgade de St-François de Sales exista sur les bords de la Chaudière, nous n'avons pu retracer qu'un seul mariage d'un colon blanc avec une sauvagesse. Ce fut celui de Jean Sébastien Liénard Dubois avec Marie Madeleine Wabanquiquois, qui eut lieu en 1690. Liénard s'était établi en 1683, près du Saut de la Chaudière, sur une terre que lui avait concédée Francois Mivile dans son fief de la *Bonne Rencontre* (1). Il se fixa plus tard (1690) à la pointe aux Trembles.

(1) *Greffe Duquet*. (10 novembre 1683). Terre de 4 sur 50 arpents. François Mivile y est qualifié seigneur du lieu appelé Bonne Rencontre situé dans la rivière du Saut de la Chaudière.

La terre de Liénard devait commencer à la borne que Mivile avait fixé pour les limites de son domaine et remonter vers le sud. Il pouvait faire pacager ses bestiaux sur l'île Fortunée et traiter avec les sauvages sauf à remettre la moitié du bénéfice à Mivile.

Il ne reste plus maintenant aucun vestige de la bourgade des Abénaquis de la Chaudière. Seuls quelques anciens se souviennent encore qu'autrefois sur la ferme des Jérémie, en remuant les terres, les laboureurs ramenaient dans les sillons tracés par la charrue des ossements ou des planches vermoulues de cercueils. C'était le site du cimetière des Abénaquis. On peut en voir encore aujourd'hui l'endroit à quelques cents pas à l'ouest d'une croix plantée sur le bord de la route qui mène à l'église Saint-Nicolas. Quant à l'église, personne n'en a jamais entendu parler dans la localité. Il faut dire aussi qu'il y aura bientôt deux siècles qu'elle est disparue. En cherchant bien, près des bords du *ruisseau des grandes prairies*, on devrait trouver pourtant, enfouis dans les terres, des fragments de haches et de calumets, des cendres, des charbons, de ces pierres plates dont les sauvages se servaient pour broyer le maïs, mais pour cela il faudrait du temps et des loisirs, et le laboureur qui peine tout le jour s'occupe de voir pousser ses blés et s'inquiète guère des choses mortes que recouvrent des tourbes séculaires.

Trois villages à l'arrière de Lauzon ont gardé la mémoire du passage des Abénaquis. Ils se nomment Taniata, Sarosto et Arlaka (1). Le premier rappelle par sa consonnance les petites îles Toneata près de Kingston. Le second a la même origine évidemment que

(1) M. le juge Gill nous écrivait en 1892: "Arlaka" est un mot défiguré parce que dans le langage abénaquis d'alors il n'y avait pas la lettre l qui était remplacée par la lettre r, contrairement à ce qui avait lieu dans le langage des Mohicans (de Mahigan loup, en algonquin) semblable à celui des Abénaquis si ce n'est qu'il n'y avait pas de lettre r remplacée par la lettre l. Je constate que c'est l'l des Mohicans qui a fini par l'emporter car dans le langage actuel des Abénaquis il n'y a plus de lettre r toujours remplacée par l "

Saratoga que nos ancêtres appelaient Sarasto. Le troisième a une parenté inconnue. Un missionnaire des Abénaquis que nous avons interrogé à ce propos nous a répondu que ce mot pouvait vouloir dire : *à qui a pu arriver.*

Comme le village Arlaka se trouve plus éloigné de la Chaudière que Taniata et Sarosto, les sauvages ont pu, en effet, dire une fois, dans leur langage imagé, que cette partie de leur territoire de chasse appartiendrait à celui qui pourrait y arriver : *Arlaka.* Il y a des étymologies qui sonnent encore plus mal que celle que nous offrons, sans cependant vouloir nous porter garant de cette dernière.

Voici ce que dit l'historien de la Potherie du village abénaquis de la Chaudière. (*Hist. Amér. Sept.* I, p. 309—1700) :

Les Abénaquis, conduits par les PP. jésuites, quittèrent en 1700 le Saut de la Chaudière parce que ce terrain devenait stérile pour leur blé d'Inde. D'ailleurs le voisinage d'une ville est souvent une pierre d'achoppement à des gens que l'on veut maintenir dans un esprit de piété et de religion. " Je ne suis pas surpris, ajoute-t-il, si l'on n'a pas eu de peine à les voir changer de demeure. Ils se sont séparés en deux bandes : les uns sont à quinze lieues dans la profondeur du Saut de la Chaudière pour être plus à portée des Abénaquis de l'Acadie, avec lesquels ils ont été bien aises d'entretenir plus facilement un commerce d'amitié, et les autres, parmi lesquels sont les Loups et des Sokokis, ont mieux aimé s'éloigner jusqu'à St-François, pour y profiter des commodités de la vie. Les Iroquois n'aiment point avoir affaire à eux, ils les connaissent pour des gens intrépides dans le combat, et ils évitent autant qu'ils peuvent d'en venir ensemble aux prises. Le P. Bigot en est le missionnaire, il est de la famille des barons Bigot. La vie qu'il mène avec eux est tout à fait apostolique, il s'est fait à leur manière, sa cabane est d'écorce d'arbre, son lit est une peau d'ours étendue sur la terre, sa vaiselle est composée de petits plats d'écorce de bouleau, où les Sauvages lui mettent de leur *sagamité*, qui est un composé de blé d'Inde bouilli, quand ils ont du gibier, ils lui en font part. Il s'accommode à leur genre de vie, et il s'est tout dévoué à leur conversion. Cet exemple seul est capable de les entretenir dans cet esprit de religion, que le Seigneur lui a donné par un effet de sa miséricorde."

CHAPITRE TRENTE-ET-UNIÈME

Mort d'Anne des Prés, veuve de Jean de Lauzon (1689)—Charles Joseph de Lauzon, quatrième seigneur de Lauzon, meurt à Paris.—M. de la Martinière passe en France.—Attaque de Phips contre Québec (1690).—Les colons de Lauzon repoussent un corps de débarquement.—Madame Lalande, Louis Jolliet et sa femme prisonniers à bord de l'amiral, sont échangés.—M. Philippe Boucher, premier curé.

M. de la Martinière, avons nous dit, était le plus jeune des dignitaires du Conseil supérieur lorsqu'il y vint siéger pour la première fois, le 26 octobre 1678. Mais comme il était fort instruit, très prudent et d'un grand jugement, on le chargeait sans cesse de missions délicates.

En 1682, à la mort du procureur-général d'Auteuill, le conseil le choisit de consentement unanime pour exercer les délicates fonctions de cette charge jusqu'à la nomination régulière d'un nouveau titulaire.

M. de la Martinière avait des intérêts dans la compagnie du Nord qui exploitait les postes de traite

de la baie d'Hudson (1). Lorsque ses associés apprirent la retraite et la trahison de Desgroseillers et Radisson qui avaient livré aux Anglais le fort de Bourbon, c'est à lui qu'ils crurent devoir confier la tâche d'aller y continuer le commerce interrompu par ces deux transfuges. Au printemps de 1684, de la Martinière abandonna donc pour quelque temps la magistrature. Le gouverneur lui avait permis d'aller commander à la baie d'Hudson et il partait avec deux petits bâtiments frêtés par la compagnie (2). Il arriva au fort Bourbon pour y trouver les Anglais qui en étaient déjà en possession. Il fut alors contraint d'entrer dans la rivière de Matscispi, dite la Gargousse, qui est vis-à-vis le fort Bourbon. Il y hiverna dix mois faisant une traite médiocre avec les Sauvages. Il proposa à douze de ses gens de rester avec lui à trois lieues au dessus des Anglais, dans une île où l'officier le Gardeur avait autrefois hiverné.

Cette île, fortifiée par la nature, escarpée, n'était accessible que par un seul endroit, d'où l'on pouvait empêcher sans peine l'abord des canots vu qu'il y avait un marais impraticable tout alentour. La chasse y eut été abondante et le bois pour se chauffer n'y manquait pas. M. de la Martinière eut beau représenter toutes ces raisons, personne ne voulut y consentir dans l'appréhension où on était de manquer de vivres et que l'année suivante on ne vint pas leur

(1) M. Lorin, (*Le comte de Frontenac*, p. 265), dit que cette association s'était formée au printemps de 1684.

(2) *Jugements et délibérations du Conseil souverain* II, p. 949. Le 13 juin 1684, Bermen, sur le point de partir pour le voyage entrepris pour la baie d'Hudson, ne sachant quand il reviendra, nomme pour le représenter au pays sa femme et le procureur général. *(Greffe Gilles Rageot)*.

apporter secours. Tant d'obstacles obligèrent donc le vaillant commandant à mettre le feu à son fort et de s'en retourner à Québec. Le seize juillet 1685, il mettait à la voile. Rendu sur les côtes du Labrador, il fit la rencontre d'une quaiche anglaise qui s'en allait à la baie d'Hudson, et il s'en empara.

Il eut pris encore un autre bâtiment, si son équipage n'eut été affaibli par le scorbut. Ces prises remunérèrent quelque peu la compagnie qui perdait trois cent mille livres par l'usurpation du fort Bourbon et la trahison de Desgroseillers (1).

Le 15 octobre 1685, M. de la Martinière reprenait son siège au conseil.

On conçoit qu'au milieu d'occupations si diverses, M. de la Martinière n'avait guères le temps de diriger la colonisation dans la seigneurie de Lauzon. Aussi, de 1681 à 1689, ne trouve-t-on que deux ou trois concessions accordées par le seigneur aux censitaires. L'une, fut consentie par M. de la Martinière à Robert Coustard, le 21 Juillet 1682. Cette terre se trouvait à

(1) Le 14 Mai 1688 (*Greffe Rageot*), Louis Guillet, sieur de St Mars, habitant en la seigneurie de Batiscan, déclare qu'il n'a reconnu autre que M. de la Martinière pour commandant au dessus de sieur Lallemand et Moisan, tant en mer que sur terre, pendant le voyage qui fut fait pour la compagnie du nord tant en allant, sur les lieux, qu'en revenant à Québec. C'est lui qui commandait lors de la prise qui fut faite sur les Anglais dans le détroit de la baie d'Hudson le 6 août 1685 du vaisseau le *Pink*. En 1688, ce vaisseau était encore dans le cul de sac à Québec.

Pourquoi M. de la Martinière fit-il faire cette déclaration à Guillet ? Quelqu'un voulait-il contester son courage ou sa bravoure, ou s'agissait-il simplement de savoir comment serait partagée la dépouille de l'ennemi ?

Histoire de l'Amérique Septentrionale de la Potherie, pp, 145, 146, 147. M. Lorin (*loc cit*. p. 265), dit que M. de la Martinière fit le rapport qui suit : Les Anglais sont soutenus par une compagnie puissante, ils ont avec eux trois ou quatre rénégats français qui connaissent le pays ; les Canadiens ne sont qu'une poignée de trappeurs à peine armés. Un vaisseau du roi leur serait nécessaire pour s'emparer des ports anglais. *Ar. col. can.* C. C. VII—2II, 212.

l'ouest de la Chaudière près des établissements de Thomas Mézéré et de Louis Moreau. Les charges imposées au nouveau colon furent comme à l'ordinaire six bons chapon vifs ou vingt sols pour chacun d'eux et six livres et six sols de cens et rente avec le onzième poisson.

Le 16 mars 1688, Jacques Gagnon, habitant de l'île St-Laurent, recevait cinq arpents près du fief des jésuites à Saint-Nicolas(1).

Son père Robert Gagnon était déjà établi dans cette région.

La même année, M. de la Martinière concédait une terre à Aubin Lambert, dans la même paroisse, près des établissements de Michel Chastel et de Nicolas Marion. Aubin Lambert dit Champagne venait de la Côte St-Ange (2).

Quelques jours avant son départ pour la baie d'Hudson, M. de la Martinière nomma Nicolas Metru, notaire de la seigneurie de Lauzon (3). Metru remplaçait Jean Adam qui était allé s'établir à Beaumont. Il fut le quatrième tabellion de la seigneurie.

Le 23 août 1677, Nicolas Metru était huissier dans le comté de St-Laurent (4). En 1678, il résidait au bourg de Fargy à Beauport et il y recevait des actes pour les censitaires de cette seigneurie et pour

(1) Greffe Rageot.

(2) Le 26 janvier 1670, Lambert demeurant à la Pointe à Goulet reconnait devoir à Juchereau de Maure quarante livres.

Le 11 mars 1670, il vend sa terre de la Côte Ste-Ange. (*Greffe Rageot*).

(3) 14 Juin 1684. Cette nomination fut ratifiée en 1694. Voir *archives de la prévoté de Québec*.

(4) *Jug. et Del. Cons. Sup*. II. p. 152.

les paroissiens de l'Ange Gardien (1). Il vint ensuite s'établir à Québec comme praticien. Dans l'hiver de 1681, Denis Avisse, huissier royal, s'étant perdu sur les glaces, l'intendant Duchesneau nomma Metru pour le remplacer (2). La même année, Metru commença d'exercer l'office de greffier dans la justice seigneuriale de Lauzon.

Metru décéda en 1700, dans l'exercice de ses fonctions de notaire en la seigneurie de Lauzon (3). Son étude, très intéressante à consulter pour les familles de Lévis, est conservée au greffe de Québec (4). Le dernier acte que nous ayons de lui est du 18 juin 1700.

Le 12 mars 1689, mourait à l'Hôtel-Dieu de Québec Anne des Prés, la femme de M. de la Marti nière. Depuis la mort du grand sénéchal, son premier mari, Anne des Prés avait eu l'usufruit de la seigneurie de Lauzon (5). Il ne restait plus pour représenter la famille du grand sénéchal qu'un fils unique, Charles-

(1) Le notaire Paul Vachon résidait aussi au bourg Fargy, et c'est pourquoi l'on trouve de ses actes confondus avec ceux de Metru.

(2) 21 Janvier. *Rég. ins. prév.* vol. II.

(3) Inventaire de ses minutes par Verrier le 30 Janvier 1732.

(4) Lors de l'inventaire fait par le procureur général Verrier, l'étude de Metru se composait de trois liasses, Il n'y en a plus qu'une maintenant Parmi les actes de ce greffe on trouve : 1689. Mariage de Charles Couture de la Frenaye, 1686. Mariage de Charles Couillard, seigneur de Beaumont. 1695. Mariage de Joseph Couture de la Cressonnière ; Mariage de Eustache Couture dit Bellerive ; inventaire de Guillaume Albert. Il nous a été impossible d'obtenir aucun renseignement sur la famille de Metru. On trouve à Beauport, le 24 mars 1688, témoin à une sépulture : M. Nicolas Metru ou Menu, huissier royal à Québec. (Langevin, p. 45).

(5) Pour l'usufruit de Anne des Prés voir 1o *Registre de la prévoté de Québec* aux dates du 4 septembre et du 26 juin 1684 ; 2o *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, III, p. 239 (19 juillet 1688), p. 245 (16 août 1688) ; 3o les titres de concession octroyés dans la seigneurie de Lauzon de 1661 à 1689.

Joseph de Lauzon (1). Celui-ci, comme l'on sait, passé en France quelques années après la mort de son père, n'était jamais revenu au pays.

Il vivait à Paris avec son grand père, l'ancien gouverneur. Charles-Joseph de Lauzon allait entrer en possession des biens dont sa mère avait joui depuis tantôt un quart de siècle, lorsqu'il disparut à son tour, quelques mois à peine après son mariage avec damoiselle Marguerite Gobelin, qu'il avait épousée à Paris en 1688.

La nouvelle de cette fin soudaine arriva à Québec au printemps de 1689 alors que M. de la Martinière venait à peine de conduire en terre les restes d'Anne des Prés. Ces deux événements obligèrent M. de la Martinière à passer en France pour y terminer le règlement de la succession des Lauzon. Le 16 novembre 1689, il s'embarquait pour l'ancienne patrie (2). Son absence devait durer plus d'un an et demi. Pendant son séjour à Paris, le magistrat s'occupa activement des intérêts de la Nouvelle-France. On voit qu'il adressa à ses collègues une lettre datée de la métropole le 10 Juillet 1690 qui fut lue en séance du conseil le 4 décembre (3).

Nous allons laisser le brave conseiller au règlements de ses affaires particulières à Paris pour revenir à la seigneurie de Lauzon où devaient se dérouler pendant son absence des événements bien importants.

(1) Pour le droit d'hérédité de Charles de Lauzon, voir déclaration du 19 mai 1690.

(2) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain* III p. 368.

(2) *Ibid* p. 461.

Au printemps de 1690, le 11 avril, Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, venait faire sa visite pastorale à la pointe de Lévy et y présidait à l'installation d'un nouveau missionnaire à la place de M. Jean Pinguet. Le jeune prêtre qui faisait son entrée dans la paroisse n'était pas le premier venu et nous lui devons plus qu'une présentation ordinaire.

Pierre Boucher, qui s'illustra comme commandant de Trois-Rivières, que Boucherville réclame pour fondateur et que Louis XIV annoblit pour les services qu'il avait rendus à la colonie du Canada, eut seize enfants de son union avec Jeanne Crevier.

Le huitième de cette nombreuse famille fut Philippe Boucher, celui là même que Mgr de Saint-Vallier installait à la pointe de Lévy, le 11 avril 1690, et qui devait devenir le premier curé titulaire de la paroisse de Saint-Joseph.

Né à Trois-Rivières, le 20 décembre 1665, Philippe Boucher se fit remarquer par son intelligence précoce [1]. Le 8 décembre 1677, à l'âge de douze ans, il entrait au séminaire de Québec.

Il y eut pour condisciples Jean-François Buisson de St-Cosme, François Grouard, Etienne Volant, Jean Bissot, Denis de Peuvret, Jean Soumande, Auguste de Tilly, Augustin de Repentigny, Alexandre Peuvret, Alexandre Lavallière, Daniel Latouche, et les deux neveux de l'évêque de Laval [2]. Tous devaient faire leur marque dans la suite, soit dans l'armée, soit dans

(1) L'abbé Noiseux, dans sa *liste chronologique* le fait venir au Canada le 27 juin 1680, mais c'est une erreur.

(2) Abeille.

l'église. Philippe Boucher ne fut pas un des moins brillants de ces élèves. Mgr de Laval le distingua entre tous ([1]). Le 27 septembre 1682, il lui donnait la tonsure dans la cathédrale de Québec en même temps qu'à son condisciple Jean-François Buisson de Saint-Cosme, et l'année suivante, le 3 avril, il le recevait dans les ordres mineurs ([2]).

En 1684, Philippe Boucher terminait son cours d'études au séminaire de Québec ([3]). Il n'avait que dix neuf ans. Mgr de Laval venait d'ériger le chapitre de Québec. Il choisit M. Boucher, encore acolyte, pour être un des chapelains de ce chapitre ([4]). Comme il lui fallait donner tout son temps à ses études théologiques, il fut dispensé d'assister à l'office canonical ([5]). Le 26 mars 1689, M. Boucher était ordonné prêtre ([6]). Le séminaire se l'agrégea et l'évêque de Saint-Vallier le chargea d'abord du Cap Saint-Ignace, avec mission de desservir une partie de la côte du sud ([7]). Il revint de là en 1690 pour prendre charge de la cure de Saint-Joseph de la pointe de Lévy qu'il devait garder jusqu'à sa mort.

Le jeune prêtre commença de suite l'exercice de son ministère. Il s'occupa d'abord de la construction

(1) Langevin.- *Vie de Mgr de Laval.*

(2) Gosselin.—*Vie de Mgr de Laval*, II, appendice, p. 692.

(3) Catalogue des élèves du Séminaire publié en 1849.

(4) *Mandements des évêques de Québec*, vol. I (16 novembre 1684). Il y avait au chapitre quatre chapelains ou vicaires pour remplir les offices de maître des cérémonies, de sacristain, de chantres et les autres fonctions inférieures. Les premiers chapelains du chapitre, installés en 1684, furent MM. Nicolas Dubos, prêtre, François Grouard, sous-diacre, Philippe Boucher, acolyte, et M. Paul Vachon, alors missionnaire des Grondines, Sainte-Anne et Batiscan.

(5) Langevin, *loc. cit.*

(6) Répertoire Tanguay.

(7) Langevin, *loc. cit.*

des bancs dans son église afin d'assurer un revenu annuel à la fabrique, puis il régularisa le mode d'adjudication. La majeure partie des règlements rédigés par le curé Boucher est encore en vigueur dans la paroisse de St-Joseph. Le pasteur a pris le soin de conserver les noms des paroissiens qui se réunissaient alors dans le temple primitif. Nous les transcrivons des archives :

Liste des bancs qui sont placés dans l'église de Saint-Joseph, avec les noms de ceux à qui ils ont été donnés pour en jouir durant leur vie moyennant qu'ils payent la rente dont ils sont chargés (1690).

DU CÔTÉ DE L'ÉVANGILE.

1. Le premier proche des balustres est celui de N. Charest, qui ne paye rien, ce banc ayant été autrefois concédé à feu N. Bissot et à ses héritiers à perpétuité en reconnaissance du fonds de l'église qu'il a donné qui consiste en un arpent de terre carré.
2. Denis Courtois et Louis Bégin, fils.
3. Pierre Turgeon et Gabriel Desrochers.
4. Petit banc placé sous l'escalier de la chaire : Jean-Baptiste Hallé et sa femme.
5. Droit sous la chaire : Mathurin Renault et sa femme (1).
6. Gabriel Lemieux et sa femme (2).
7. Georges Cadoret et François Marchand (3).
8. Louis Bégin et sa femme (4).
9. Guillaume Albert (5).
10. Chauveau et sa femme (6).

DANS LE MILIEU DE L'ÉGLISE

1. Le premier immédiatement après le chœur: Zacharie Lisse et sa femme (1691) (7).
2. Ignace Carrier et sa femme (1691).
3. Jean Baptiste Guenet (1706) (8).

(1) En 1731, ce banc est occupé par Pierre Bourassa.
(2) En 1701, ce banc est occupé par Guillaume Jourdain.
(3) En 1724, Jean Cadoret.
(4) En 1726, Jean Bte. Bégin et Joseph Carrier.
(5) Plus tard, Jacques Girard, Jean Larivée.
(6 1702, Pierre Samson ; 1714, Louis Marchand ; 1726, Prisque Boucher.
(7) 1712, François Nolet.
(8) 1710, Jean Duquet.

DU CÔTÉ DE L'ÉPITRE

1. Le premier est une place vide réservée pour placer le banc du seigneur quand il lui plaira le faire faire.

2. Les deux filles de N. Charest, Geneviève et Catherine (1).

3. Jean Poliquain (2).

Le Banc des Marguilliers.

4. Qui est le premier immédiatement après le banc des marguilliers: Sieur Couture et sa femme (3),

5. Jean Guay et son fils Ignace.

6. Jacques Samson et sa femme (4).

8. Jean Carrier et sa femme (5).

Le prix moyen de ces bancs était de quatre livres de vingt sols par an.

Dans le cours de sa visite pastorale, le 11 avril 1690, l'évêque de Québec avait ordonné de publier et de donner aux plus offrants ces places de bancs dans les deux côtés de l'église, pour lui procurer un revenu assuré. Le 14 mai, jour de la Pentecôte, pour obéir à cette ordonnance, eut lieu la mise aux enchères, aux conditions suivantes :

1o. Que ceux qui occuperont pour la première fois les places de bancs qui sont de présent dans l'église, ou qui dans la suite y pourront être ménagées, seront tenus et obligés d'y faire faire à leur dépend le premier banc suivant les modelles et mesures qui leur seront prescrittes, ou a en payer la façon à l'église en cas quelle les fasse faire, sans que cela diminue rien de la rente annuelle qu'ils devront payer de la place, ou qu'ils puisse enlever et reprendre les dits bancs en cas qu'il se désistace de la place, les dits bancs demeurant acquis à l'église dès aussitôt qu'ils y auront esté placés, l'église laissant et concedant à un plus bas prix les places aux premiers en considération de ces dépenses qu'il leur faudra faire.

Mais quand les dites places, garnies de bancs, reviendront à l'église, et seront remises à l'enchere; Ceux qui les prendront, ne

(1) 1721, Jean Couture et sa femme.

(2) 1729, Jean Huard fils ; 1732 Joseph Dumont.

(3) 1727, Joseph Fagot.

(4) 1701, Etienne Rochon.

(5) Plus tard, Jean Samson et Etienne Huard.

seront tenus de payer derrechef la façon des dits bancs, ni même sujets à leur réparation, mais la fabrique, et seront seulement tenus de payer le prix pour lequel on leur aura adjugé.

2. Que les bancs ne seront donnés qu'au vivant de deux personnes, v. g. du mari et de la femme pour en jouir pendant leur vie ensemble et séparement mais après la mort de l'un ou de l'autre, le banc reviendra à l'église pour estre remis à l'enchère et donné au plus offrant et dernier enchérisseur, leurs enfants ou héritiers ayant seulement la préférence; de plus les deux personnes prenant le banc s'obligeront solidairement l'un pour l'autre et l'un pour tous deux à en payer la rente.

3. Que la rente des dits bancs se payera en argent ou monnaye ayant cours dans le pays, et cela non d'avance, mais au bout d'un an de jouissance, le jour marqué pour le payment de la rente a esté le jour de la St-Jean Baptiste de chaque année ou tout au plus dans son octave, a faute de quoi, ceux qui les occuperont y pourront être contraints par justice, et l'église sera en droit de les reprendre et de les mettre à l'enchère sans aucun remboursement (1).

Toutes les susdites conditions ont été proposées et accepté des habitants qui ont pris des places dans l'église en 1690, et depuis encore par ceux qui en ont pris de nouveau en l'an 1697.

Ph. Boucher, *ptre, curé de St-Joseph.*

N. B.—Outre les conditions ci-devant prescrites pour tous ceux qui ont des bancs dans l'église, ceux qui en ont dans le milieu seront obligés de permettre qu'on oste leurs bancs quand il se fera quelque service ou enterrement dans le milieu de l'église ou quand à la St-Joseph il y aura grand concours de monde. On leur a accordé sous ces conditions.

Le bon missionnaire était tout entier à l'organisation du service intérieur de sa paroisse, lorsqu'un beau matin du mois d'octobre 1690, il vit défiler des fenêtres de son presbytère la flotte de l'amiral Phips qui venait assiéger Québec.

Fatigués des incursions continuelles des Français dans les états de la Nouvelle-Angleterre, les colons de Boston avaient résolu de frapper un grand coup con-

(1) Extrait de l'ancien livre de compte de l'église de St-Joseph.

tre le Canada. Ils avaient armé une flotte de trente-cinq vaisseaux, montée par plus de 2000 hommes, et le chevalier William Phips en avait reçu le commandement. C'est le 16 octobre, sur les dix heures du matin, que cette invincible Armada jetait l'ancre devant Québec et que son commandant faisait sommer le gouverneur de Frontenac de se rendre. On sait la fière réponse que reçut le parlementaire anglais. Les batteries françaises commencèrent de suite le feu, aussitôt que la trompette fut arrivée à bord du vaisseau amiral. Du premier coup de canon, le pavillon de Phips fut abattu, et la marée l'ayant fait dériver, des Canadiens allèrent le prendre à la nage, malgré le feu que l'on faisait sur eux, et l'emportèrent à la vue de toute la flotte ennemie.

Les côtes de Beaupré, de Beauport, de l'île d'Orléans et de la pointe de Lévy étaient bien garnies et les habitants avaient promis d'y faire bonne résistance si les ennemis en approchaient Ils surent exécuter leur promesse (1).

Après une tentative infructueuse contre Beauport, Phips voulut faire descendre un corps de débarquement à la côte de Lauzon mais les Canadiens qu'y étaient en embuscade le contraignirent de retourner à son bord sans qu'il eût fait pour dix écus de dommage (2).

" A la gloire des habitants des environs de Québec, dit un mémoire contemporain, ils ont fait tout ce

(1) *Manuscrits de la Nouvelle-France*, t. I, p. 517.

(2) Cf. *Manuscrits de la bibliothèque de la législature de Québec*, vol. XI, pp. 196, 197 et seq.

qu'on pouvait attendre de braves soldats, car en quelqu'endroit que les Anglais ont descendu ils ont toujours été repoussés. Aussi ils avouèrent à nos prisonniers qu'ils n'avaient jamais rien vu de semblable."

Il n'y a pas de doute que le missionnaire Boucher dont le père avait défendu si vaillamment autrefois le bourg de Trois-Rivières contre les attaques des farouches Iroquois, devait se trouver à la tête de ses paroissiens pour les encourager et les soutenir. Pourquoi n'aurait-il pas imité l'exemple de son cousin de Francheville, curé de la Rivière-Ouelle, qui, dans la même circonstance, fit le coup de feu contre les hérétiques, et étonna ses meilleurs chasseurs par la précision de son tir ?

Après cinq jours de vaines tentatives, le 23 octobre au soir, les Anglais mettaient à la voile et se retiraient à deux lieues en aval de Québec. La nuit suivante, le gouverneur fit passer des troupes à la côte de Lauzon et à l'île d'Orléans pour empêcher l'ennemi d'y descendre et soutenir les habitants en cas d'attaque (1).

En remontant le fleuve, Phips avait détruit les principaux établissements de pêche des Français sur l'île Anticosti, à Percé et à la côte de Mingan (2). Ceux qui exploitaient ces postes éloignés appartenaient pour la plupart à la pointe de Lévy. Entre autres prisonniers que les Anglais y avaient faits et qu'ils avaient amenés sur leur flotte devant Québec, se

(1) Mémoire de l'intendant Champigny, ibid., II p. 33.

(2) Mémoire cité dans le factum de Sa Majesté contre la compagnie du Labrador, p. XXV.

trouvait une des paroissiennes de M. Boucher, la veuve de François Bissot, laquelle comme l'on sait, avait épousé Jacques de la Lande [1]. Avec elle, étaient aussi en captivité Jolliet et sa femme, plusieurs pêcheurs, M. de Grandville et le missionnaire Trouvé qui avaient été pris à Port Royal avec quelques colons acadiens [2]. Madame de la Lande proposa à l'amiral de faire un échange avec les prisonniers anglais détenus à Québec. Phips accepta la proposition et l'envoya sur parole pour entamer des négociations avec Frontenac. Le gouverneur reçut Madame de la Lande avec joie. Il était bien aise d'entamer des pourparlers qui lui permettraient d'échanger les quelques prisonniers qu'il avait, presque tous des femmes et des enfants pris pendant l'hiver précédent par les maraudeurs ou les batteurs d'estrade, contre des hommes de qualité comme MM. de Grandville, Trouvé et Jolliet. L'aide de camp de Frontenac, qui était son capitaine des gardes, M. de la Vallière, fut chargé de se rendre auprès de l'amiral, dont la flotte était mouillée entre Beaumont et la pointe de Lévy. Les négociations durèrent toute une journée. Les Anglais faisaient des difficultés de rendre le missionnaire Trouvé, mais un ministre protestant de la flotte s'étant avisé de passer à terre, on trouva le secret de le garder pour forcer l'ennemi à remettre le prêtre français. Enfin, tout fut conclu de bonne foi [3], et la flotte assiégeante

(1) Le 16 août 1690, le sieur de Lalande, capitaine du *Saint-Laurent*, en arrivant à Plaisance au mois de mai, y donna tous les secours possibles, puis alla s'emparer du Forillon. *Archives de la Rochelle*. Manuscrits de la Nouvelle-France, II p. 16.

(2) Cf. Voyage de Lahontan, I, p. 216.

(3) *Manuscrits de la Nouvelle-France* II p. 527.

défila le long de l'île d'Orléans reprenant la route de Boston.

Le soir où cet échange fut conclu, la ville fut illuminée, et Phips put naviguer à la lueur des feux de joie qui s'allumaient tout le long des rives du grand fleuve (1).

(1) Il existe plusieurs plans où l'attaque de Phips est representé. Sur l'un de ces plans dressé par le sieur de Villeneuve, ingénieur du roi, on voit une partie du rivage de la pointe de Lévy, depuis l'église actuelle de Saint-Joseph jusqu'en face de Québec. Sur la grève, vis-à-vis Bienville, sont marquées les maisons de Louis Bégin et Jacques Samson. Au pied de la *Cote de la Cabane des Pères*, on voit *la pesche aux R. P. Jésuites* Vis-à-vis le quai des bateaux qui font la navette entre Québec et Lévis, s'élève la maison de Pierre Loiseau.

Au pied de la côte Labadie : *Mathurin Chovël, où il y a un four à chaux.* Ce Mathurin Chovël doit être Mathurin Arnault.

Cf. à la bibliothèque du Parlement du Canada à Ottawa No. 41 du vol. II des *Plans et cartes et dessins relatifs à la Nouvelle-France.*

———

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME

Maladie de M. Boucher. —M. de la Martinière revient d'Europe (1691).—La veuve de Lauzon vend la seigneurie à Thomas Bertrand.—Thomas Bertrand, cinquième seigneur.—Difficultés entre Bertrand et de la Martinière.—M. de la Martinière, fermier de Lauzon (1693-1699). - La paroisse de Saint-Joseph.—M. Boucher, premier curé en titre (1694).—La paroisse de Saint-Nicolas.

Dans la rude mission que son évêque lui avait confiée en 1689, le long de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, M. Boucher s'était donné beaucoup de fatigues. N'écoutant que son zèle, il avait entrepris au-dessus de ses forces en parcourant à pied des distances considérables par des chemins impraticables, des sentiers à peine tracés dans la forêt ou sur des rivières glacées. Il ne put pas chanter au milieu de ses paroissiens le *Te Deum* qui avait été ordonné pour remercier Dieu de la victoire que Frontenac venait de remporter sur la flotte ennemie. Il était tombé malade presque aussitôt après le départ de Phips, et on avait dû le conduire au séminaire de Québec où il demeura

pendant plus de six mois à l'infirmerie, perclus de presque tous ses membres et en grand danger d'y rester toute sa vie.

Mgr de Laval qui vivait alors retiré à Saint-Joachim, en apprenant la maladie de son ancien chapelain, prit la peine d'écrire une longue lettre au marquis de Denonville pour se plaindre de ce que l'on avait donné trop à faire au jeune missionnaire (1).

Cependant la jeunesse l'emporta sur la violence du mal, et le curé Philippe Boucher revenait, à la fin de 1691, prendre possession une seconde fois de son presbytère de la pointe de Lévy.

Au mois de novembre de l'année suivante, il y mariait un des ses frères, Jean Boucher de Monbrun, avec la fille de l'un de ses principaux paroissiens, Etienne Charest, s'attachant ainsi par un nouveau lien au troupeau qui lui était confié. (2)

Pendant l'été de cette même année 1691, au mois de juillet, M. de la Martinière était de retour à Québec de son voyage de France, où il était allé, on s'en souvient, pour le règlement des affaires de la succession de Lauzon (3). Son absence avait duré plus d'un an et demi.

(1) *Lettre du 16 avril 1691*....“ M. Boucher qui n'est prestre que depuis deux ans, que N. (Mgr de St-Vallier), avait mis à la côte de Lauzon : pour avoir par le conseil qu'on luy en a donné, pour le bien de la paix, entrepris, la première année, au dessus de ses forces et de desservir jusqu'à la Durantaye en descendant sans l'étendue qu'il y a en montant, il est demeuré depuis six mois comme perclus, pour avoir passé des eaux froides et des glaces. Il est actuellement dans les remèdes au séminaire, à l'infirmerie et il y a fort sujet de craindre qu'il n'en a pour sa vie...."

(2) 24 novembre 1692. *Registres de la pointe de Lévy.*

(3) *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur*, III, p. 368. Le 9 juillet 1691, M. de la Martinière assiste à une séance du conseil.

Charles-Joseph de Lauzon était mort sans laisser de postérité. Sa femme qu'il avait fait la donatrice de tous ses biens (1) ne tarda pas à s'apercevoir que les successions d'Amérique ne sont pas toujours ce qu'un vain peuple pense. L'héritage des Lauzon était grevé d'hypothèques. Pendant que les colons de la Nouvelle-France combattaient l'envahisseur anglais, la veuve de leur seigneur avait à repousser, de l'autre côté de l'océan, devant les tribunaux de Paris, la meute acharnée de ses créanciers. Enfin, pour une somme de quatre mille livres que Charles-Joseph de Lauzon devait à un bourgeois de Paris, Marguerite Gobelin, sa femme, dut abandonner à Thomas Bertrand la seigneurie de Lauzon et la plupart des domaines que l'ancien gouverneur avait distribuées à sa famille avec tant de complaisance pendant son séjour dans la colonie (2).

Thomas Bertrand, en faisant l'acquisition de ces propriétés, voulait seulement sauver du naufrage les avances qu'il avait faites à la famille de Lauzon. Il donna procuration à François de la Forêt, un des

(1) Contrat de mariage passé devant Jullien et Robillart, notaires au châtelet de Paris, en date du 12 Janvier. Les registres du Conseil Supérieur de Québec en font une mention sommaire.

(2) Voir la vente du 19 mars 1690 devant L. Normand et Rappé, conseillers notaires au Châtelet. Par cet acte, madame de Lauzon abandonne à Thomas Bertrand la seigneurie de Lauzon, la seigneurie de la Citière, les terres de la rivière du Petit Pré concédées en 1652, une terre près de Lauzon concédée en 1658, la ferme de la Grange concédée en 1655, un domaine près du Cap Rouge, une seigneurie près de l'ile Verte.

officiers qui servait avec de Tonty au fort St-Louis des Illinois, de recevoir tout ce qui pouvait lui être dû pour fermages, arrérages de cens et droits seigneuriaux (1). De la Forêt se déchargea de cette tâche sur Charles Macart, marchand bourgeois de Québec (2).

En bon négociant qu'il était Macart voulut exécuter son mandat sans délai. Mais quand il vint pour se mettre en possession de la seigneurie de Lauzon et retirer les fermages dûs par les censitaires, ce fut une autre affaire.

Depuis vingt ans, Claude Bermen de la Martinière avait retiré les revenus de ce domaine seigneurial et il lui coûtait de les abandonner d'une façon si subite. Une longue possession sans conteste l'avait mis en appétit. Cette terre de Lauzon, il l'avait vu sauvage et inculte. Par ses soins, elle s'était couverte de colons et de fermes prospères. Chaque année, à la Saint-Martin, il avait pris la douce habitude d'en rencontrer les censitaires. Comment abandonner les droits alléchants qu'il s'était réservé dans chaque concession : les sols de cens, les chapons gras, les anguilles bien salées et conditionnées ?

Les pêches d'anguille que l'on faisait au bassin de la Chaudière, une des principales rivières de la seigneurie, étaient renommées dans toute la colonie. Elles valaient à elles seules les salaires de tous les membres du conseil. Bermen de la Martinière en avait fait une exploitation des plus avantageuses. Il s'était réservé,

(1) Procuration passée devant Normand et Rappé, notaires à Paris, le 5 juillet 1690 (vol III *Jugements du Conseil Supérieur*).

(2) 4 Juin 1691. *Greffe Gilles Rageot*.

depuis vingt ans, cette manne précieuse. Les pommes du jardin des Hespérides n'étaient pas gardées avec un soin plus jaloux (1).

Plusieurs fois les tribunaux de la colonie avaient été appelés à reconnaître solennellement les droits de la Martinière à la pêche exclusive sur cette rivière poissonneuse (2).

Est-ce que le créancier d'un beau fils imprévoyant pouvait lui faire perdre ainsi le plus clair de son revenu ?

Quand le négociant Macart voulut exiger des censitaires de Lauzon les rentes auxquelles ils étaient tenus, on lui montra un placard que de la Martinière avaitfait afficher aux portes des églises de la seigneurie et qui faisait défense à tous habitants de changer de seigneur et maître (3). Il fallut en appeler au Conseil Supérieur pour vider la querelle (4).

(1) Le 28 novembre 1672 (greffe Gilles Rageot) de la Martinière concède à Thomas Lefebre, tonnellier de Québec, quatre arpents de terre sur le fleuve St-Laurent sur quarante arpents de profondeur, joignant d'un côté à Gautier et de l'autre à la rivière du Sault de la Chaudière. Il se réserve l'entière propriété et disposition du bassin de cette rivière jusqu'à l'entrée du fleuve avec un passage autour du bassin.

Voir Jugements du Conseil supérieur III p. 270.

(2) En 1687, M. de la Martinière se plaint que Thomas Lefebvre et son fermier François Marchand pêchent à l'anguille au bassin de la Chaudière. Le Conseil fait défense à Lefebvre de pêcher et d'empêcher ceux qui en auront la permission de la Martinière (*Conseil Supérieur*, jugement du 8 déc. 1687, III, p. 199).

Cf. ibid, III, p. 387.

Le 16 avril 1689 (Greffe Gilles Rageot) de la Martinière cède ses droits seigneuriaux sur la terre de Lefebvre à Madeleine le Roy, veuve Jean Aramy. Le 13 juin 1689, une sentence du Conseil remet ces terres en la possession de la Martinière. Le 3 octobre, même année, de la Martinière demande à être exempté du paiement des cens et rentes sur ces terres et qu'il lui en soit tenu compte par le seigneur de Lauzon quant il se présentera quelqu'un au lieu de celui qui est décédé en France. Il donnera alors ses raisons et moyens d'action.

(3) 5 août 1691.

(4) *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur*, III, p. 545-6 août 1691.

Sommé de comparaître devant ses pairs, de la Martinière produisit un acte en bonne et dûe forme signé par la veuve de Lauzon qui lui affermait la seigneurie pour trois années, du 24 juin 1690 au 24 juin 1693. Ce bail rédigé et signé à Paris, le 23 juin 1690, et reçu par les notaires Le Normand et Bonhomme, avait été consenti plusieurs mois après la vente que la veuve seigneuresse avait faite à Thomas Bertrand.

C'est pendant son séjour à Paris que de la Martinière avait obtenu ce bail étrange.

Le conseil ordonna que de la Martinière jouirait provisoirement du revenu de la terre de Lauzon, jusqu'à ce que l'acquéreur Bertrand eut fait la production régulière de ses titres (1), Entre temps, M. de la Martinière fut chargé d'aller à Montréal pour y instruire un procès très difficile où se trouvaient impliqués l'évêque, les sulpiciens, le commandant des troupes et les principaux magistrats du lieu (2). L'enquête dura tout l'automne et la plus grande partie de l'hiver et ce n'est qu'au mois d'avril que le commissaire put reprendre le chemin de la capitale, Le 28 mars et le 4 novembre 1692, la prévôté de Québec rendit encore deux nouvelles sentences maintenant M. de la Martinière en sa possession provisoire de la seigneurie de Lauzon (3). Enfin, le 18 avril 1693, Lucien Bouteville,

(1) 16 novembre 1691 ibid, III. p. 368.

(2) Ibid, III, pp. 576, 596, 626.

(3) Bertrand demandait compte des rentes perçues depuis 1689, attendu que le bail consenti par la Ve. Lauzon était nul. M. de la Martinière répondait à cette demande en produisant des lettres de Bertrand des 18 et 19 mars 1692 dans lesquelles il consentait à continuer ce bail pour trois ans au prix de 200 livres par an. Le prevôt déclara le bail nul et Bertrand propriétaire. Il obligea de la Martinière à payer 300 livres par an depuis le premier octobre 1689 et vu les lettres de Bertrand il le reconnut comme fermier jusqu'au premier octobre 1695.

marchand de Québec, agissant en sa qualité de procureur de Thomas Bertrand, affermait pour trois ans la seigneurie contestée à Bermen de la Martinière à raison de 200 livres par an (1). Ce bail devait prendre fin le premier octobre 1696.

On a vu avec quel soin jaloux le fermier de Lauzon s'était réservé le privilège de pêcher l'anguille à l'embouchure de la Chaudière. Prévoyant que si la seigneurie changeait de propriétaire, il perdrait cette source de revenus considérables, de la Martinière, dès le 12 octobre 1694, fit l'acquisition de toutes les terres avoisinant le bassin de la Chaudière sur une profondeur de cent arpents (2). Il partit presqu'aussitôt après pour la France chargé d'une mission importante du conseil auprès des ministres (3).

C'est, en effet, pendant cette année 1694, que le Conseil avait eu à soutenir contre le gouverneur de Frontenac une lutte homérique compliquée de vingt querelles. La fameuse question des préséances avait d'abord ouvert la danse, puis étaient venus les mandements de l'évêque au sujet des comédies, l'incident du lieutenant de Mareuil, l'affaire du prie-Dieu de M. de Callières à Montréal, l'interdiction de l'église des récollets. A travers toutes ces complications où le Conseil était divisé comme en deux camps, l'un donnant

(1) Greffe Genaple.

(2) *Greffe Guillaume Roger.* François de la Forest, capitaine dans les troupes, commandant au fort de la Louisiane, agit à cet acte comme procureur de Thomas Bertrand. La propriété acquise par de la Martinière est bornée d'un côté à Eustache Lambert-Dumont et de l'autre à Charles Gauthier de Boisverdun et comprend le droit exclusif de pêche dans le bassin de la Chaudière.

(3) En 1694, M. de la Martinière, ayant beaucoup perdu dans un incendie, sollicita un congé de traite comme dédommagement. (Lorin, *le comte de Frontenac*, p. 452).

pour le gouverneur, l'autre portant les couleurs ecclésiastiques, M. de la Martinière avait su manœuvrer de façon à agir comme un amiable compositeur, également bien vu de chaque coterie. Aussi le Conseil l'avait-il chargé d'aller soumettre ses doléances à l'irascible gouverneur et celui-ci en avait fait volontiers son porte-parole. Dans son voyage à la métropole, M. de la Martinière portait les pièces que l'intendant et le procureur-général avaient préparées pour expliquer la situation (1). L'intendant de Champigny l'avait en outre chargé confidentiellement de donner aux ministres toutes les explications qui seraient nécessaires pour assurer sa liberté au Conseil (2).

M. de la Martinière, après s'être acquitté de sa mission, revint à Québec au mois d'octobre 1695.

Jusqu'à l'année 1692, le séminaire de Québec avait dirigé l'exercice du culte dans la plupart des paroisses des environs de Québec, au moyen des missionnaires qu'il y envoyait. C'est à lui que les dîmes se payaient, et il donnait en retour ses meilleurs sujets, fournissait les ornements sacrés et des chapelles portatives. La pointe de Lévy avait toujours eu une aide efficace du séminaire qui lui avait envoyé successivement plusieurs de ses prêtres pour la desservir. Au mois de septembre 1692, pour se conformer aux ordres de la métropole, le séminaire fit abandon de son droit aux cures en faveur de l'évêque et céda aux paroisses les chapelles portatives qu'elles pouvaient avoir en leur possession.

(1) *Jugements du Conseil Supérieur*, III p. 931.

(2) Lettre de Champigny, 27 octobre 1694; lettre du procureur-général d'Auteuil, 26 octobre 1694.

C'est ainsi que la pointe de Lévy se trouva à hériter des premiers ornements sacrés qu'elle ait jamais eus (1).

Le 18 septembre 1694, Mgr de Saint-Vallier érigeait canoniquement la paroisse de Saint-Joseph de la pointe de Lévy (2) et y nommait régulièrement comme curé, M. Philippe Boucher (3). M. Boucher établit aussitôt dans sa paroisse les confréries du Saint-Rosaire et de la Sainte-Famille (4).

Depuis 1684, M. Boucher possédait dans la cathédrale de Québec la chapellenie de Saint-François Xavier qu'on lui avait donnée lors de la formation du chapitre, il s'en démit entre les mains de l'évêque, cinq jours après qu'il eût été nommé curé. " Pour par le dit évêque en jouir, comme il voudra, jurant et affirmant le résignant en son âme et conscience qu'en cette résignation et démission n'est intervenu ni interviendra aucun dol, fraude, simonie, ni autre action vicieuse ni illicite " (5).

Quelques années après, Pierre Boucher voulant assurer à son fils un honnête revenu et se conformer aux lois canoniques, lui fit don, dans sa seigneurie de

(1) *Mandements des évêques de Québec,* I. p. 290.

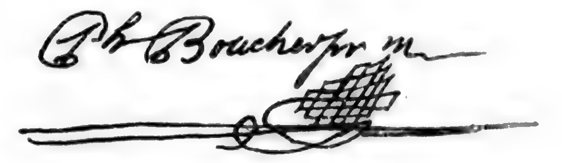
(2) ibid. p. 524.

(3) ibid, appendice p. 565. Cf. *archives de l'archevêché* de *Quebec* : Lettre de nomination du curé Boucher du 18 octobre 1694 ; Prise de possession de la cure, 30 octobre 1694.

(4) Pour les confréries, celle du St-Rosaire a été établie en cette paroisse l'an 1694 comme il est évident par une patente obtenue du révérend Père Antoine Cloche, général de l'ordre de St-Dominique, signée de sa main, cachetée des armes de l'ordre et contresignée par son secrétaire. Cette érection a été approuvée par Monseigneur de Saint-Vallier ainsi qu'il parait au bas de la dite patente. Celle de la Ste-Famille a aussi été établie avec la permission du susdit évêque, mais ne subsiste plus depuis bien des années. " (*Mémoire du curé Masse en 1799*)

(4) *Greffe de François Genaple*—23 septembre 1694.

Boucherville, d'un arrière-fief de quatre arpents de front sur deux lieues de profondeur (1).



En même temps que la paroisse de Saint-Joseph de la pointe de Lévy complétait son organisation ecclésiastique, celle de Saint Nicolas commençait à se former. Depuis le 25 décembre 1694, on y tenait registre des baptêmes, mariages et sépultures. La première page de ces vieux cahiers poudreux contient un hymne latin en l'honneur du grand Saint-Nicolas, patron de la Côte de Lauzon :

Pange lingua Nicolas.

que nous reproduisons en appendice.

A Saint-Nicolas, la messe s'était dite longtemps chez André Bergeron. Le 18 septembre 1696, on fait mention d'une église pour la première fois (2).

Le premier missionnaire de Saint-Nicolas fut le récollet Félix Cappes (3). Il exercait ses fonctions

(1) Greffe Genaple, le 24 septembre 1696. Titre clérical de Monsieur Pierre Boucher. Le 19 septembre, même année, Pierre Boucher avait donné un titre clérical du même genre à un autre de ses fils qui était prêtre, M. Nicolas Boucher. Le 31 septembre, il assurait également et par une semblable donation, la dot d'une de ses filles qui était religieuse aux Ursulines de Québec.

(2) Le terrain sur lequel cette première église fut construite avait été donnée par André Demers Il était situé dans l'anse du vieux moulin à l'embouchure des ruisseaux Couture et Grenon, du côté de l'est. Il y a, quelques années, en fouillant les terres sur la propriété de M. Louis Couture on a trouvé de petites croix en fer provenant évidemment de l'ancien cimetière.

(3) De la province de St-André, venu au Canada le 19 juin 1694.

depuis la Chaudière, dans Lauzon, Tilly, Ste-Croix et Lotbinière. Pendant ses voyages, les missionnaires des seigneuries situées sur la rive opposée du fleuve Saint-Laurent, venaient le remplacer. Ainsi, le 11 janvier 1695, le père Hilaire signe un acte. En novembre 1699, le récollet Laurent Vatier tient la plume (1). Le père Vatier était un religieux fort distingué. Venu au Canada en juillet 1696, il retourna en France en 1701. Il y fit pendant son séjour des missions dans l'Anjou et fut rappelé à Versailles pour y travailler pendant le jubilé de l'année sainte. Ses supérieurs auraient voulu le garder en Europe pour les missions de l'armée, mais aux instances de Mgr de St-Vallier et de Mgr de Laval il revint au Canada. Chargé de la garnison de Cataracoui, il se rendit plus tard jusqu'à Michillimakinac où il prêcha l'Evangile avec succès aux Renards et aux Sioux. Un sauvage le tua en février 1713.

Après le départ du P. Vatier, les registres de Saint-Nicolas portent les noms du P. Louis André, de la compagnie de Jésus, du 5 octobre 1700 au 28 août 1701, du récollet Honoré Hurette, du 6 novembre 1701 au 5 mai 1702. Le 6 décembre de cette année, le récollet Felix Cappes revint dans son ancienne mission et y exerca le ministère jusqu'au 28 juillet 1703.

(1) Il y signe deux actes.

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME.

Thomas Bertrand vend la seigneurie à Georges Regnard, sieur Duplessis (1699).—Ce que devient M. de la Martinière.—Sa descendance.

En 1698, le seigneur Bertrand traversa la mer afin de pouvoir disposer définitivement des propriétés qui lui venaient des Lauzon. C'est chez de la Martinière qu'il logea pendant son séjour à Québec. Le malheureux créancier pouvait espérer se libérer enfin de ces domaines qui ne lui rapportaient guère de revenue, mais il comptait sans la tenacité de sa venderesse. Depuis huit ans elle l'avait traîné de tribunal en tribunal protestant toujours que le titre qu'elle lui avait donné en 1690 était nul comme ayant été obtenu sous de faux prétextes. Rendu dans la colonie, Bertrand reçut la visite d'un huissier qui lui signifia une demande en rescision de vente que sa débitrice avait portée devant le Châtelet de Paris. Il apprit en même temps que les fermages de Lauzon étaient saisis entre les mains de la Martinière (1).

(1) Jugement du Conseil supérieur, vol IV, p. 220.

Bertrand demanda que ce nouveau procès fut vidé devant le parlement de Paris, vu qu'il retournait incessamment en France, et le conseil lui accorda sa requête.

Au printemps suivant (11 mars 1699) il obtenait gain de cause contre sa débitrice récalcitrante qui ne prit pas même la peine de comparaître pour soutenir ses prétentions. Le parlement la condamna à payer des dommages considérables et les frais de son fol appel (1).

Au mois d'août 1699, on retrouve Thomas Bertrand à Québec où il est descendu une deuxième fois chez son fermier, M. de la Martinière.

Après avoir fait enrégistrer au Conseil l'arrêt obtenu devant le parlement de Paris, il vendait la seigneurie de Lauzon pour 5500 livres comptant, monnaie de France, à François Madeleine Ruette, sieur d'Auteuil et de Monceaux, conseiller du roi et procureur général du Conseil supérieur de Québec (2).

Ruette Dauteuil

Une déclaration signée par M. d'Auteuil le lendemain de la signature de cet acte comporte qu'il fit cette acquisition pour Georges Regnard Duplessis, alors trésorier de la marine à Québec.

Depuis la mort du grand sénéchal à venir à l'acquisition de Duplessis, de la Martinière avait eu

(1) Ibid, IV p. 352.
(2) *Greffe Guillaume Roger*, 14 oct. 1699.

possession de la terre de Lauzon, soit comme tuteur, usufruitier ou fermier.



Il importe que nous faisions connaître la carrière que parcourut M. de la Martinière après qu'il eut cessé toutes relations avec les censitaires de Lauzon. L'année qui suivit la vente de la seigneurie le conseiller recevait de la métropole une marque de reconnaissance de ses services. Le 5 mai 1700, le roi le nommait conseiller garde-scel (1). C'était une promotion, car jusque là chaque conseiller avait eu à son tour de rôle la garde du sceau.

En 1703, le Conseil supérieur subissait une transformation complète. Un édit royal augmentait le nombre des conseillers de sept à douze. Le doyen du Conseil, Nicolas Dupont de Neuville, prenait la place de garde-scel, Bermen de la Martinière était nommé lieutenant-général de la prévôté et René Louis Chartier de Lotbinière qui occupait cet emploi entrait au Conseil comme premier conseiller. Charles de Monseignat, ancien secrétaire de Frontenac, puis lieutenant à Trois-Rivières, prenait au Conseil le siège laissé vacant par de la Martinière (2).

(1) *Jug. et Dél. Cons. Sup.* IV p. 481.
(2) Ibid IV -pp. 904, 905.

Le 26 novembre 1703 avait lieu l'installation de la Martinière au tribunal de la prévôté. Il y siéga pendant sept années consécutives, honorant la magistrature par son intégrité et sa science jusqu'au jour où M. de Lotbinière à qui il avait succédé vint à mourir. De la Martinière prit alors la place de ce dernier comme premier conseiller au Conseil supérieur de la colonie. Les [illegible] qui le nommaient à cette haute fonction sont datées à Marly le 5 mai 1710 (1).

Le juge prévôt, pendant sa carrière déjà longue, n'aurait pas été un mortel ordinaire si la malveillance l'avait laissé à l'abri de tout soupçon. Le petit pays du Canada, dévoré par les coteries, était alors renommé par ses mauvaises langues.

" La médisance et la calomnie règnent en Canada au-delà de ce qu'on peut penser " écrivait dans le temps une femme aussi distinguée par ses talents littéraires que par sa piété exemplaire, la mère Duplessis de Saint-Hélène, religieuse cloîtrée de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Ce fut le fils d'un ancien procureur général au Conseil, M. d'Auteuil, qui se chargea d'être le censeur de Bermen de la Martinière. " Depuis que le sieur de la Martinière a été fixé pour être lieutenant-général de la prévôté de Québec, écrivait-il au ministre, on s'est relâché de la droite justice par faveur, complaisance et flatterie et même faute d'application ".

Il n'y avait rien de moins fondé que ces accusations. De la Martinière n'était ni un d'Aguesseau ni un Pélisson, mais son caractère était sans tache. Le

1. Registre des insinuations du Conseil supérieur, vol 3.

roi, du reste, prouva l'estime qu'il en faisait, en l'appelant une deuxième fois au Conseil supérieur et pour y occuper la première place. Le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Bégon, dans une lettre du 12 novembre 1712, vengeaient la réputation du magistrat injustement attaquée.

Ils y représentaient les longs et bons services de M. de la Martinière, premier conseiller au Conseil supérieur et le plus ancien juge de la colonie, " le plus intègre et le plus éclairé et en même temps le plus pauvre étant chargé d'une grosse famille qu'il a bien de la peine à faire subsister." Le 13 juin 1712, une ordonnance du roi lui avait accordé une gratification spéciale de 200 livres et ces deux principaux fonctionnaires demandaient avec instance qu'elle lui fut continuée.

L'estime que M. Bégon portait à M. de la Martinière avait été partagé par son prédécesseur l'intendant Raudot. C'est ainsi qu'en 1711, sur le point de laisser la colonie, il l'avait choisi à deux reprises différentes pour tenir sa place en attendant l'arrivée de son successeur [1].

En 1714, M. Bégon, obligé de se rendre à Montréal, nomma également M. de la Martinière son subdélégué à Québec [2],

Le subdélégué à l'intendance remplissait les mêmes fonctions que le titulaire en chef. En son absence il administrait les affaires courantes, rendait la justice, dirigeait la police et les finances.

(1) 1 jauvier 1711 :- Registre d'ordonnance des intendants, vol 5, p. 20 ; novembre 1711 : ibid, vol 5, p. 52.

(2) 27 avril 1714, ibid, vol 6, p. 64.

En 1718, on voit qu'il s'occupa de faire enrégistrer au greffe les documents qui prouvaient sa noblesse. Le vieillard met l'ordre dans ses papiers. Après avoir régularisé la position de sa famille en la sauvant de la rôture, il voulut s'assurer des titres du fief de la Martinière, la seule propriété seigneuriale qu'il ait pu acquérir au Canada dans toute sa longue carrière. Deux procès en bornage qu'il entama à ce propos furent renvoyés sans cérémonie par ses pairs du Conseil (1). Il fallait bien que celui qui avait jugé pendant plus d'un demi siècle vit avant de mourir que la justice de son pays d'adoption s'exerçait avec la plus stricte impartialité.

Claude de Bermen de la Martinière mourut à l'âge de 83 ans, le 14 avril 1719, et fut enterré le lendemain dans la cathédrale de Québec.

Après la mort d'Anne des Prés, sa femme, arrivée en mars 1689, de la Martinière avait épousé en deuxième mariage Marie-Anne Cailleteau, fille de Jacques Cailleteau, sieur de Champfleury, bourgeois de la Rochelle (2).

La célébration de ce mariage eut lieu à Québec le 7 avril 1697 (3). Veuf une deuxième fois dans l'automne de 1708, de la Martinière épousait, le 3 août 1710, Marie Molin, fille d'un banquier de Paris (4). La

(1) Cf. 1 août 1707, ord. entre la femme Guenet et de la Martinière. Ed. et Ord. III, 135 et 530; *reg. ord. int.*, I, 4 sept. 1706; *jug. et del. VI*, 674.

(2) La mère de Marie-Anne Cailleteau était dame Françoise Denis qui épousa en deuxième mariage Michel Leneuf, seigneur de Beaubassin, qui fut commandant en Acadie et capitaine d'une compagnie du détachement de la marine.

(3) Contrat de mariage au greffe Genaple, le même jour. L'original de ce contrat fut brûlé, et une copie fut légalisée par l'intendant.

(4) Contrat de mariage au greffe Chambalon le 1er août 1710.

première et la dernière de ces unions avaient été stériles. Du second mariage naquirent cinq enfants, dont deux moururent en bas âge [1]. L'ainée, une fille, mourut célibataire. Il ne resta plus que deux garçons pour perpétuer le nom du vieux conseiller. On les voit tous deux quelque temps après la mort de leur père obtenir du Conseil souverain des lettres de bénéfice d'âge et d'émancipation [2].

Bermen de la Martinière, après avoir exercé pendant plus d'un demi siècle les plus hautes fonctions de la magistrature coloniale, était mort pauvre. Comme premier conseiller ses appointements ordinaires étaient de 950 livres par an. A cause de ses anciens services et du mauvais état de ses affaires, le roi lui avait accordé une gratification spéciale de 200 livres qui était prise chaque année sur la marine par ordonnance particulière. C'est à l'aide de ces appointements et de cette pension qu'il avait pu faire subsister sa femme et ses trois enfants. La position de cette famille que la mort de son chef laissait sans ressources était des plus fâcheuses. M. de Vaudreuil s'intéressa à son sort. Dans une première lettre datée de Québec le 6 Mai 1719, il écrivait au ministre : "....je ne puis me dispenser de supplier le conseil de vouloir continuer à cette veuve et aux enfants la gratification de

(1) 1o Jeanne-Françoise, née à Québec en 1699.
2o Claude-Antoine, né à Québec en juillet 1700.
3o Jean-Baptiste, né à Québec en décembre 1701.
4o Françoise-Charlotte, née à Québec en septembre 1703, morte en juin 1708.
5o Ignace-Alexandre, né à Québec en août 1707, mort en oct. 1711.

(2) Le 8 juillet 1720.—Ordre d'expédier des lettres de bénéfice d'âge et d'émancipation à Antoine Claude de Bermen de la Martinière. Manuscrits des jugements du Conseil p. 87. 18 Novembre 1720 idem, pour Jean-Baptiste, son frère--p. 122.

200 livres que le roi avait accordée au Sieur de la Martinière. Les services de cet officier qui a été pendant plus de quarante ans dans la magistrature, sa qualité de gentilhomme et son mérite personnel me semblent des titres suffisants à sa veuve et ses enfants pour pour pouvoir se flatter d'obtenir cette grâce (1)."

L'année suivante, le 12 mars 1720, Vaudreuil, aidé cette fois de l'intendant Bégon, revenait de nouveau à la charge auprès du conseil de marine. "Les enfants de M. de la Martinière, ajoutaient-ils, âgés de vingt ans ou environ, protégés par M. le duc de Saint-Simon, sont bien faits et d'une bonne conduite. Nous leurs avons donné un des congés en attendant qu'il ait plu au roi de leur accorder quelque grâce."

Le roi n'avait pas attendu cette dernière supplique. Dès le 26 octobre 1719, ordre était donné de continuer à la veuve de la Martinière la pension extraordinaire dont son mari avait joui pendant sa vie.

Le fils aîné de M. de la Martinière avait nom Claude-Antoine. Il était né à Québec le 12 juillet 1700 (2). Il embrassa la carrière des armes. D'abord lieutenant dans les troupes de la colonie il fut nommé après vingt ans de service capitaine d'une compagnie et chevalier de Saint-Louis. Les mémoires du temps font de grands éloges de sa valeur. De la Martinière

(1) Archives Coloniales de France, Canada. Correspondance générale. année 1719, vol, 40, f. 166.

(2) Acte de baptême le 13 juillet 1700. Claude Antoine eut pour parrain le gouverneur de Callières, représenté à la cérémonie par le marquis de Crisasy, lieutenant de roi, (Archives de Notre-Dame de Québec.)

se retira quelques années avant la conquête avec le grade de capitaine aide-major.

Claude-Antoine de la Martinière avait épousé en 1729, une Anglaise, Marie Catherine Parsons, qui lui donna dix enfants. Il était âgé de 61 ans lorsqu'il mourut à Québec le 24 décembre 1761. Le vieil officier fut enterré à côté de son père sous les dalles de la cathédrale. On voit au registre de sépulture qu'un grand nombre de personnes de toute condition assistaient aux funérailles. Les capitaines Bellot et de Lusignan, tous deux chevaliers de Saint-Louis, signèrent l'acte mortuaire de leur ancien compagnon d'armes qui allait reposer pour toujours dans une terre devenue anglaise.

Le frère cadet, Jean-Baptiste, [1] s'en alla aux îles d'Amérique après la mort de son père et ne revint plus au Canada.

C'est Claude-Antoine qui s'occupa d'administrer les propriétés que le vieux conseiller avait laissées dans sa succesion. Il fit quelques octrois de terre à des colons sur le fief de la Martinière qui fut considérablement agrandi en sa faveur en 1749 [2]. Sa veuve vendit cette propriété en 1763 au gouverneur Murray devenu seigneur de Lauzon.

Celui-ci la céda presqu'aussitôt à Alexandre Fra-

(1) Né à Québec le 26 décembre 1701. Il eut pour parrain Claude de Ramesay, commandant des troupes, son oncle.

(2) Greffe de François Rageot : concession du 14 Novembre 1726 à Louis Gezeron. Voir Titres seigneuriaux, p.—213—Concession du 18 juin 1749.

Le 24 janvier 1724, Louis Claude de Bermen sieur de la Martinière rendait foi et hommage pour le fief de ce nom. Il était enseigne d'une compagnie de marine et possédait la moitié de cette propriété. Sa sœur, Françoise, religieuse à l'Hôpital Général et son frère Jean-Baptiste, alors à la Martinique, possédaient l'autre moitié

ser qui la possédait encore en 1781. La terre acquise par le conseiller de la Martinière en 1694 sur les bords de la Chaudière et qui comprenait le bassin de cette rivière avait été vendue, dès le 11 septembre 1727, à Nicolas Lanouillier, membre du Conseil supérieur, pour le prix de 1200 livres.

Après la mort du capitaine de la Martinière, sa veuve passa en France avec sa famille. Une des filles avait épousé à Québec, le 26 juillet 1756, un écrivain de la marine, Antoine de Mellis, fils de Jean de Mellis, conseiller du roi et maître particulier des eaux et forêts de la maîtrise de Fleurance, près d'Auch en Gascogne [1]. Nous ignorons le sort de ses autres enfants [2].

Une longue pointe de terre qui s'avance dans le Saint-Laurent, à l'extrémité est de la paroisse de Saint-Joseph, porte encore le nom de la Martinière. Un promontoire rocailleux près de Beaumont a gardé le prénom du vieux conseiller et s'appelle le cap Saint-Claude, de même qu'un village isolé à l'intérieur de

(1) Contrat de mariage, 24 Juillet 1756, *greffe Saillant*.

(2) Claude-Antoine de la Martinière avait eu dix enfants : six vivaient encore à sa mort :

1o Marie-Catherine, née à Montréal en 1730. Elle fit profession à l'Hôpital Général de Québec en 1745.

2o Claude-Jacques, né à Montréal en 1732.

3o Marie-Louise, née à Québec, le 18 octobre 1733.

4o Gilles-Claude, né à Québec, le 14 septembre 1734.

5o Marie-Charlotte, née Québec, le 31 décembre 1736 mariée à Antoine de Mellis.

6o Marie-Anne, née à Québec le 15 décembre 1787, morte en 1743.

7o Marie-Angélique, née le même jour, morte en 1755.

8o Marie-Joseph, né et mort en 1741.

9o Geneviève-Esther, née en 1743, morte en 1744.

10o Marie-Anne, née à Québec le 6 octobre 1746.

Lauzon, la concession Beauharnois, rappelle la mémoire d'une terre qui possédait jadis sa famille près de la Ferté-Vidame (1).

(1) Nous référons le lecteur à un opuscule que nous avons publié en 1891 sur Claude de Bermen sieur de la Martinière. On y pourra suivre de plus près la vie de celui qui fut si longtemps mêlé aux affaires de la seigneurie.

———

CHAPITRE TRENTE-QUATRIEME

Mort d'Etienne Charest (1699).—Son histoire depuis la mort de François Bissot.—Comment il devint propriétaire des biens de cette famille. Exploitation des pêches du Labrador par les Bissot, Jolliet et Lalande. —Mort de Madame de Lalande (1703).

L'année même où Duplessis faisait l'acquisition de la seigneurie de Lauzon mourait Etienne Charest. Il fut enterré le 6 mai 1699 dans le caveau de l'église de Saint-Joseph. On se souvient que le beau père de Charest, François Bissot, avait donné à la fabrique un arpent carré pour y construire une église et qu'en reconnaissance de ce don la fabrique avait concédé à perpétuité à sa famille le premier banc proche du balustre du côté de l'évangile. Charest eut la jouissance de ce banc privilégié tant qu'il vécut (1). Comme il avait considérablement augmenté le don de terrain fait en 1673, la fabrique voulut que ce dernier fut

(1) Voir plan de l'intérieur de l'église Saint-Joseph en 1690.

inhumé aux frais de la paroisse et le curé lui chanta deux services à titre gratuit (1).

La femme d'Etienne Charest, Catherine Bissot, était morte cinq ans avant son mari, en 1694. On ne trouve point son acte de sépulture au registre, mais une entrée faite au livre de compte de fabrique ne permet point de douter de la date de sa mort (2).

Après la mort de François Bissot, Etienne Charest continua l'exploitation de la tannerie de la pointe de Lévy. Le contrat de société arrêté avec son beau-père se trouvant rompu par la mort de celui-ci, il s'occupa de régulariser sa position avec la veuve Bissot. On avait vécu en commun sans tenir aucun compte, on se déclara quitte de part et d'autre (3).

Comme la plupart des héritiers étaient mineurs et que les biens de la succession pourraient être partagés un jour, Charest, par mesure de prévoyance, commença à faire des acquisitions de terrains aux

(1) Livre de compte de la fabrique pour 1699.

(2) Reddition de compte du marguillier Guillaume Albert pour 1694 : J'ai reçu de N. Charest 14 livres sur lequel il doit pour l'enterrement de sa femme. L'année suivante, le marguillier reçoit 34 livres, balance des frais de cet enterrement.

(3) 14 déc. 1674—greffe Claude Maugue. Voir aussi Becquet 4 déc. 1674.

environs de la tannerie. Il acheta d'abord 130 perches au pied des caps de la pointe de Lévy avec le privilège d'y conduire les eaux du ruisseau à sa commodité [1]. Dans l'automne de 1674 [2], il acheta plus d'un tiers de la seigneurie de Vincennes. Ce beau domaine lui assurait huit arpents de terre de front sur le fleuve et une lieue de profondeur, avec un service d'eau de premier ordre, puisqu'il touchait au ruisseau de la Petite-Pêche. La veuve Bissot en échange se contenta de deux chapons vifs et d'un denier de cens comme redevance annuelle. Charest s'assura de plus un pied-à-terre dans Québec en achetant la propriété des héritiers Eustache Lambert, rue du Cul-de-Sac [3].

Quand la veuve Bissot eut épousé Jacques de la Lande, Charest partagea avec lui par moitié dans les profits réalisés [4], puis il devint locataire de toute l'exploitation à raison de 600 livres par an pour un terme de neuf années [5]. De la Lande redevait alors à Charest 3,835 livres. Il finit par lui abandonner tous ses droits pour une somme fixe de 8,000 livres (10 novembre 1695) (6). Par cette transaction Charest

(1) Vente par Marie Couillard à Charest, 4 juillet 1674—*greffe Maugue*. Cette vente fut ratifiée le 2 mai 1677 (*greffe Becquet*). Il acquit le reste de cette propriété de la veuve Bissot, le 24 avril 1678. Voir même greffe.

(2) 17 décembre—(*greffe Maugue*). Vente par la Veuve Bissot à Charest.

(3) 8 avril 1687 (*greffe Genaple*). Charest, cette même année, 16 novembre 1687, racheta de Jean Durand dit Lafleur (*greffe Metru*) une propriété que lui avait vendue François Bissot le 17 octobre 1665 par acte devant Guillaume Couture Le 8 avril 1687, René Louis Chartier de Lotbinière vend aussi à Etienne Charest un emplacement et maison sur la rue Sault au Matelot, voisin de Comporté, prévôt des maréchaux.

(4) Accord du 1 mai 1677-greffe Becquet.

(5) 8 Mai 1686-même greffe.

(6) Greffe Chambalon.

se trouva propriétaire de la moitié des biens qu'avait possédés Bissot à la pointe de Lévy : tannerie, moulin, seigneurie, métairies. D'année en année il parvint de la même façon à racheter de chacun des héritiers les parts qu'ils possédaient dans ce bel apanage. Charest, qui trouvait rémunérante l'industrie de la préparation des peaux, était trop homme d'affaires pour lâcher la proie pour l'ombre. Pendant que les héritiers Bissot s'épuisaient à faire fructifier la terre du Labrador, espérant tout de la traite et de la pêche, Charest travaillait ferme et dur dans sa tannerie. Il abandonna à Louis Jolliet tous les droits qu'il pouvait avoir dans la seigneurie de Mingan, aux Sept-Iles, à l'île aux Œufs, à la baie des Espagnols et à la rivière Etchemin et Jolliet lui céda en retour sa part dans l'héritage de la pointe de Lévy, moyennant une composition de 1,000 livres (1). Les autres héritiers suivirent l'exemple de Jolliet. De sorte qu'en 1699 Etienne Charest était seigneur et maître de tout le domaine acquis par François Bissot à la pointe de Lévy au prix de tant de sacrifices (2). La succession ne se réserva que la terre des Etchemins et la seigneurie de Mingan. Charest mourut très riche, laissant à ses enfants une fortune considérable. Ceux qui avaient préféré Mingan

(1) *Greffe Claude Aubert* 5 avril 1686—Quittance le 12 juin 1688—même greffe.

(2) 24 Mai 1688-cession de Aubert de la Chesnaye représentant Louis Maheu-*greffe Genaple*. Maheu avait vendu à la Chesnaye le 20 avril 1683 (*greffe Duquet*) Charest acheta la plupart de ces droits en donnant des peaux ou souliers en retour.

16 Mai 1689-cession de Chs. Frs. Bissot-ibid.

2 Juillet 1690-cession de Pierre Benac ibid.

17 octobre 1693-cession de Clément de Varennes-ibid.

21 Mai 1695-cession de J.-Bte. Bissot-ibid.

24 Mai 1697 cession de Gourdeau (*greffe Chambalon*).

24 Mars 1700-cession de François Joseph Bissot (*greffe Genaple*

sa pêche et sa traite, s'aperçurent plus tard que l'industrie patiente et laborieuse, resserrée dans des limites restreintes et connues, vaut mieux que les entreprises lointaines.

François Bissot avait d'abord commencé son premier établissement de pêcheur à l'île aux Œufs puis il avait installé sur la terre ferme différents postes échelonnés de distance en distance, faisant du hâvre de Mingan son chef-lieu. Après sa mort, en 1679, Louis Jolliet et Jacques de la Lande se firent concéder les îlets de Mingan échelonnés en face de la côte. Joliet possédait déjà l'île d'Anticosti (1). Ils fixèrent des postes un peu partout au Mécatina, à l'île Ste-Marie, dans la baie de St-Augustin. Jolliet et de la Lande s'associèrent d'abord Denis Guyon, bourgeois de Québec, et Marie Laurence, veuve d'Eustache Lambert, pour exploiter ces postes (2). On frêtait les bâtiments à Québec. Un bâtiment avait d'ordinaire six hommes d'équipage auxquels on donnait de vingt cinq à trente livres chaque par mois (3). Le chargement se composait de fusils, de fers à flèche, battefeux, haches, capots, couvertes, rasades, étoffes bien voyantes, chaudières, hains de morue, pour faire la traite,

(1) Cet île appartient à Joliet, dit Lahontan. Il y a fait faire un petit magasin fortifié, afin que les marchandises et sa famille soient à l'abri des surprises des Esquimaux. Ces Esquimaux sont des peuples féroces qu'on n'a jamais pu humaniser. Ce n'est pas avec eux mais avec les Papinachois et les Montagnais que Jolliet trafique des armes et des munitions pour des peaux de loups-marins et quelques autres pelleteries. (*Mémoires de Lahontan*) pp. 8, 9. Voir aussi pp. 10-11 de curieux détails sur le mode de faire le commerce parmi ces sauvages.

(2) *Greffe Becquet*, 11 mai 1679. Renouvellement de société.

(3) En 1679, le bâtiment ou la caiche était commandé par un de la Chevrotière. Il avait soixante livres d'appointement par mois.

des planches, du clou, des balles, de la poudre, du pain, des pois, du sel, du lard (1). En 1688, Jolliet et la Lande contractèrent une nouvelle société avec François Viennay Pachot pour sept années. Pachot fournissait les marchandises.

Lalande et sa femme devaient eux-même diriger les opérations de pêche sur les lieux. Lalande avait un frère Pierre Lalande, sieur de Gayon, qui avait épousé une Juchereau (2). Il le fit joindre à la société pour conduire les embarcations, biscayennes et caiches. Les castors, loutres, loups-marins, et les huiles devaient être consignés à Québec à Pachot (3).

François Bissot était allé chercher ses compatriotes de Pont-Audemer pour fonder ses établissements de la pointe de Lévy. Lalande était basque et habitué aux entreprises de la grande pêche, il s'entoura de ses nationaux. C'est à Percé qu'il allait recruter ses équipages.

La veuve François Bissot, aussitôt après son

(1) En 1679 (11 mai) le bâtiment appelé *la Caiche* qui devait partir incessamment de la rade de Québec où il était à l'ancre pour se rendre, Dieu aidant, aux lieux de pêche et de traite, appartenait à Lalande, Louis et Zacharie Jolliet. La société payait ce bâtiment 150 livres pour la saison. Equipage à son bord Lajeunesse, Jacques Lozier, la Brecque, Antoine Pouliot, Etienne Orsaux, la Voye, savoir six matelots et un garçon. Les gages étaient payés au retour du voyage, en effets.

Le chargement de 1679 se composait encore, à part les objets mentionnés dans le texte, de ce qui suit : grandes manches avec galons, grands et moyens capots, grands bonnets doubles avec galon, justaucorps, fil, iroquoises, blé-d'inde, justaucorps gallonnés de faux argent, iroquoises bleues, vinaigre, chandelles, beurre de France, eau de vie, chemises de traite, chapeaux, couvertes de Rouen, vin, tabac, drap de Limbourg, arcanson, prunes, hains, couteaux à trancher la morue, lignes, rets à hareng.

(2) Contrat de mariage, 7 août 1684 (*greffe Gilles Rageot*.)

(3) Le 2 mars 1685, la veuve Bissot loue à Jolliet toutes les terres qu'elle ossède depuis l'île aux œufs jusqu'à l'anse aux Espagnols. (*greffe Rageot*).

mariage avec Jacques de Lalande, s'était d'abord occupé de concéder ses terres de la seigneurie de Vincennes près du Cap Saint-Claude (1), et son second mari avait été nommé, on s'en souvient, juge sénéchal de la côte de Lauzon.

Mais de Lalande n'était pas fait pour cultiver la terre et mener la bonne vie bourgeoise des petites villes, ce qu'il lui fallait, c'était la mer et ses aventures (2). Il ne tarda pas à abandonner sa charge de juge sénéchal et à reprendre ses occupations de marin et de pêcheur. Il se fatigua aussi bientôt de la société qu'il avait contractée avec Viennay-Pachot. On trouve au greffe de Genaple, sous la date du 2 octobre 1690, un acte de transaction entre Viennay-Pachot, marchand bourgeois, de Québec, et Jacques de la Lande, sieur de Gayon, seigneur en partie des Sept-îles, et demoiselle Marie Couillard, sa femme, tous associés ensemble par acte du 31 mars 1688 pour le commerce de pêche et traite à faire dans ces lieux. Par cet acte on voit que de Lalande a le dessein de passer en France derechef pour y faire et continuer un négoce particulier. Pachot prétendait que ce négoce pouvait être préjudiciable à leur société. Afin d'éviter des

(1) Voir *greffe de Claude Maugue* :

1675—le 15 septembre ;	Concession	à Nicolas Dupuy.
1676—le 2 mai	"	à Louis Orio.
1674—le 7 sept.	"	à Jean Poliquain, mtre-maçon.
1676—le 2 mai	"	à Louis Sourisseau.
" "	"	à François Aimé dit Laprise, tanneur.
" "	"	à Toussaint Ledreau.
1677—12 mai	"	à Claude Maugue (*greffe Becquet*).
1680—16 avril	"	à Claude Lalande-Gayon. (*greffe Becquet*).

(2) Au recensement de 1681 on trouve à Québec, Jacques de Lalande, 33 ans. Marie Couillard sa femme, Ve. François Bissot, 46 ans ; enfants, Marie Bissot 24 ans, Charlotte, 16, Charles, 18, Jean, 13, François, 9, Jacques Lalande, 4. Domestiques, Jacques 18, Michel 16, 4 fusils, 6 pistolets.

procès, il fut convenu que de la Lande sortirait seulement de la société et demeurerait quitte pour le passé et l'avenir de la gestion et maniement qu'il avait eu des effets et affaires, de même que sa femme qui avait géré en son absence. Il fut arrêté en même temps que la société se continuerait entre Pachot et Marie Couillard, femme de la Lande, pour une année de plns que le terme fixé dans l'acte de 1688. A cet eftet, Lalande donna à sa femme procuration générale. Etaient présents à cette convention, le sieur de Grandville, Gourdeau, Jean Marsolet. L'acte fut reçu dans la maison de Pachot, à Québec.



Quelques jours après, l'amiral Phips qui avait détruit les établissements de pêche de la société, fit la rencontre de ces braves gens comme ils descendaient le fleuve. Il les fit prisonniers et les amena sur ses bâtiments de guerre dans la rade de Québec où ils passèrent tout le temps du siège. On se souvient que ce fut madame de Lalande qui négocia auprès de Frontenac l'échange de prisonniers qui se fit entre les deux nations (1).

En 1697, quand se fut terminée la société avec Viennay-Pachot, les héritiers Bissot se réunirent.

(1) Une petite anse près du cap de la pointe de Lévy porte encore le nom de *trou de Jolliet*.

Considérant qu'ils ne pouvaient jouir, ni faire valoir à leur profit les parts qu'ils possédaient dans la seigneurie de Mingan sur la terre ferme depuis l'île aux Œufs jusqu'à la baie des Espagnols, ils louèrent et affermèrent cette propriété à Jolliet pour cinq années à compter du premier septembre 1697, date d'expiration du bail de Viennay-Pachot. M. de la Lande était alors en France, mais Pierre Benac, son compatriote, était porteur de sa procuration (1).

Depuis le 15 mars 1696, Jolliet et sa femme s'étaient associés à Charles et François Bissot et à Charles Jolliet pour l'espace de cinq ans pour aller à Mingan y faire tout le négoce qu'ils pourraient sur les terres de feu François Bissot, sieur de la Rivière, depuis l'île aux Œufs jusqu'à la baie aux Espagnols(2).

Jolliet mourut quelques années après, sur cette côte perdue du Labrador (3).

Ses fils, Jean Jolliet de Mingan et François Jolliet d'Abancourt, continuèrent l'entreprise en société avec Charles et François-Joseph Bissot. En 1703, François Hazeur leur avançait 4000 livres pour charger la

(1) *Greffe Chambalon*, 25 avril 1697. Les héritiers Bissot présents à cet acte etaient Aubert de la Chenaye, représentant Louis Maheu, Jacques Gourdeau, François et Jean-Baptiste Bissot, Pierre Bénac, le sieur de Varennes. Chacun des héritiers devaient recevoir 40 livres par an et de la Lande, propriétaire de la moitié par sa femme, 300 livres.

(2) *Greffe de Guillaume Roger*, 9 Novembre 1695.

Le 8 avril 1699 (même greffe) Denis Riverin, conseiller au Conseil supérieur, vend à Louis Jolliet, hydrographe du roi en ce pays, bourgeois de Québec, et à François Bissot (au premier pour les 3/4 au deuxième pour le 1/4) une barque du port de 25 tonneaux, avec ses agrès et apparaux, tel que Riverin l'a reçue de Pacaud, de plus un cable neuf de 256 livres. Prix de la barque 2379 livres, 8 sols. Payé comptant : 1000 livres. Balance payable : moitié, le premier août 1700, et moitié, le premier août 1701.

(3) Entre 1700 et 1701.

barque le *Rosaire* des marchandises nécessaires au commerce de Mingan.

Marie Couillard, la femme de Jacques de la Lande, mourut à St-Pierre sur l'île d'Orléans, le 22 juin 1703 (1). Elle était âgée de 76 ans (2). Son mari était alors définitivement établi en France depuis 1697. Il revint à Québec en 1704, et au moment de partir de nouveau pour la France, il donna tous les biens qu'il possédait dans la colonie à Claire Bissot, " la veuve de Louis Jolliet, vivant hydrographe du roi, en considération de l'amitié qu'il lui portait (3)."

(1) Chez sa fille Marie-Ursule qui avait épousé le seigneur de Beaulieu.

(2) Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Pierre Isle d'Orléans, pour l'an mille sept cent trois.

L'an mil sept cent trois, le vingt trois de juin, a été inhumée par moi
S : 2 soussigné Prêtre dans le cimetière de cette paroisse Marie Couillard âgée d'environ soixante et seize ans, laquelle est morte le 22 après avois reçu les trois derniers sacrements ont assisté à son enterrement Marie Ursule Bissot sa fille femme de M. Gourdeau et Françoise Bissot aussi sa fille, femme de feu M. Joliet et Sieur Jean Charet son petit fils lesquels ont signé avec moy Dauric Prêtre. Claire Bissot, Marie Bissot Jean Charest.

Lequel extrait nous curé soussigné declarons être conforme au registre original déposé dans les archives de la paroisse.

Saint-Pierre, I. O. 16 Septembre 1890.

CHS. HALLÉ PTRE.

(3) 17 novembre 1704, *greffe Barbel*.

CHAPITRE TRENTE CINQUIÈME

Les enfants d'Etienne Charest.—Alliances qu'ils forment. —Accord entre les héritiers.—Le fils ainé est chargé de diriger l'établissement de la pointe de Lévy, (1699).

Du mariage d'Etienne Charest et de Catherine Bissot naquirent plusieurs enfants. Marie-Charlotte, née à la pointe de Lévy, le 31 décembre 1671, fut baptisée à la maison paternelle le 2 janvier 1672 par le missionnaire Morel (1). Elle épousa, le 17 novembre 1687, Pierre Gratien Martel de Berhouague, marchand de Québec (2). De Berhouague était d'origine basque comme Pierre Benac qui avait épousé l'année précédente, Marie-Charlotte Bissot, la tante de sa femme. Il venait de la Bastide Clérance, près de Bayonne, et appartenait à une excellente famille de Navarre. Un de ses frères, Raymond Martel de Berhouague, s'établit aussi dans la colonie. Pierre Martel de Berhouague laissa un fils, François (3), qui

(1) *Registre paroissiale de Québec.* Parrain : Ignace Macart ; marraine : Marie Couillard, épouse François Bissot.

(2) *Registre de la pointe de Lévy.*

(3) Né le 30 avril 1692.

fut pendant longtemps commandant pour le roi sur la côte du Labrador. Ce dernier épousa en deuxième mariage Louise Madeleine Mariaucheau d'Esglis, dont le frère devait être le premier évêque canadien de Québec. C'est du mariage Martel-d'Esglis que naquit une fille qui fut celèbre par sa beauté et sa grâce. Elle épousa en 1753 Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry. Présentée au roi d'Angleterre George III en 1762, il lui fit ce compliment : " Madame, si toutes les dames canadiennes vous ressemblent, j'ai vraiment fait une belle conquête (1)."

Marie-Charlotte Charest, veuve de Pierre Martel de Berhouague, épousa en deuxième mariage à la pointe de Lévy le 20 juillet 1697, Augustin Le Gardeur de Courtemanche, lieutenant de vaisseau, fils de Jean Baptiste le Gardeur de Repentigny et de Marguerite Nicolet (2). Le Gardeur de Courtemanche devint capitaine d'une compagnie de la marine puis commandant pour le roi à la côte du Labrador. Il a laissé sur cette étrange contrée des mémoires importants. Marie-Josephte de la Courtemanche, née de ce dernier mariage, épousa à la pointe de Lévy, le 2 octobre 1728, François Foucher, procureur du roi à Montréal (3).

(1) *Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, I. p. 266. Voir *Gazette* de Québec du 2 janvier 1794 qui annonce le décès et fait l'éloge de Louise Martel de Brouague, épouse de M. de Léry. Le 3 octobre 1747, M. de Brouague, intendant sur les côtes du Labrador, amenait aux ursulines sa fille Louise, âgée de 10 ans. Ses sœurs Madeleine et Catherine y étaient en 1751, Angélique en 1754.

(2) *Registre de la pointe de Lévy.*

(3) Par dispense du grand vicaire, il n'y eut ni publication de bans, ni messe, Etaient présents à la bénédiction : François Le Maitre la Morille, François Martel de Brouague, commandant au Labrador, Etienne Charest, seigneur de Lauzon, Pierre Trottier Desauniers.

Marie-Charlotte Charest mourut en 1716 (1).

Les familles Berhouague, le Gardeur de Courtemanche, Foucher, ont continué au Labrador le commerce commencé par François Bissot.

Le Gardeur de Courtemanche obtint du gouvernement français, sur la côte du Labrador canadien, la baie qui du temps de Jacques-Cartier portait le nom de port des Ilettes (2). Cette vaste baie parsemée d'îlots qui forment cinq ou six ports différents fut appelée Phillippeaux. Il y bâtit un fort qu'il nomma Pontchartrain. L'historien Ferland rapporte que le souvenir de Courtemanche n'était pas perdu il y a cinquante ans parmi les pêcheurs de cette côte sauvage. La tradition voulait qu'il eût épousé une fille d'Henri IV. (3). Après la mort de Courtemanche, l'établissement de Pontchartrain passa à son gendre Foucher (4). Un des fils de ce dernier, écrivain du roi, substitut du procureur et conseiller du roi à Montréal, ajouta à son nom celui de Labrador. Il y a encore aujourd'hui en France une famille qui porte le nom de Foucher de Labrador.

Le deuxième enfant né du mariage d'Etienne Charest et de Catherine Bissot fut Marie Ursule, qui

(1) Nous n'avons pu retrouver son acte de décès, mais le livre de compte de la pointe de Lévy en 1717 porte cette entrée : *Reçu de l'inhumation de Charlotte de Courtemanche dans l'église, l'an dernier* : 25 *livres* ; *pour l'enterrement et les cierges* : 9 *livres*.

(2) Aujourd'hui elle s'appelle baie de Brador.

(3) Ferland. *Voyage au Labrador*, pp. 37 et 71.

(4) Parlant du fort de Pontchartrain, Charlevoix dit (1720, t. I p. 422) : "Ce poste appartient aujourd'hui à un gentilhomme Canadien, originaire de Normandie, nommé Tilly de Courtemanche. La pêche de morue y est abondante ; mais il n'y a point de profit à faire avec les sauvages, qui sont les plus intraitables de tous les hommes et qu'on a désespéré d'apprivoiser jamais."

mourut deux jours après son baptême le 30 janvier 1673.

Françoise-Claire, née à la côte de Lauzon le 4 mars 1674, y fut baptisée le 11 par Morel [1]. Elle épousa à la pointe de Lévy, le 24 novembre 1692, Jean Boucher, écuyer, sieur de Monbrun, enseigne de la marine. C'était le neveu du curé Philippe Boucher et ce dernier donna lui-même la bénédiction aux époux [2]. Charest dota sa fille de 2000 livres [3]. Boucher de Monbrun commandait la milice de la côte du sud en 1729. Il mourut en 1744. Sa femme, morte en décembre 1725, fut enterrée à Boucherville.

François Provost, major du château, fut le parrain du quatrième enfant d'Etienne Charest, Geneviève, que le missionnaire Morel baptisa le jour même de sa naissance le 28 mars 1676 [4].

Etienne, né à la pointe de Lévy, le 24 avril 1678 fut baptisé à Québec par M. de Bernières le 25 du même mois. Il eut pour parrain son oncle Louis Jolliet qui accompagnait au baptême Geneviève Bissot femme de Louis Maheu.

Marie, née en 1680, fut enterrée à la pointe de Lévis, le 21 janvier 1690.

Catherine, née à la pointe de Lévy en avril 1681 [5], épousa le 12 octobre 1699 [6] Pierre Trottier, sieur

(1) Parrain : Louis Maheu ; marraine : Claire-Françoise Bissot

(2) Présents au mariage : Etienne Charest, Pierre le Gardeur, lieutenant d'infanterie de marine, Daniel Emart, Louis Fagot, Thomas Gasse, Jean Lefebvre.

(3) *Greffe Chambalon*, 16 Novembre 1692. Frontenac et Champigny signent au contrat de mariage.

(4) Marraine : Geneviève Macart, épouse de Charles Bazire.

(5) Registre de l'Islet.

(6) A la pointe de Lévy.

des Ruisseaux, fils d'Antoine Desaulniers, sieur des Ruisseaux, marchand à Batiscan. En s'alliant à cette vieille famille du gouvernement de Trois-Rivières, les Charest s'apparentaient aux Picoté de Bellestre, aux Godefroy, aux Mercereau.

Jean-Baptiste, né à la pointe de Lévy, le 4 avril 1683, prit le nom de Dufils.

Marie-Madeleine, baptisée à la pointe de Lévy, le 22 septembre 1690, fut enterrée le 21 février 1691.

Marie-Ursule, née à la pointe de Lévy le 4 mai 1692, mourut célibataire en 1720 (1).

Marie-Ursule fut élève des ursulines de Québec (2).

Etienne Charest, de son union avec Catherine Bissot, eut encore Pierre-Hyacinthe et Joseph Alexis, dont il nous a été impossible de trouver les actes de naissance et de décès. Tous deux, comme nous le verrons, se firent récollets (3).

De cette nombreuse famille, un seul enfant, Etienne, devait perpétuer le nom de Charest.

(1) Le vieux livre de compte de Saint-Joseph mentionne son service anniversaire en 1721. Deux messes y sont fondées pour elles à perpétuité par sa sœur Geneviève.

(2) *Les Ursulines de Québec*, vol. 1. p. 489.

(3) Les nombreux actes de notaire où les noms de ces deux fils Charest sont inscrits comme récollets ne nous laissent aucun doute sur leur entrée dans l'ordre de Saint-François. Le F. Louis Hyacinthe Charest signe comme témoin dans l'un des actes attestant les miracles du frère Didace, le 28 mai 1717. (*Canada Francais*, vol. IV, p. 269).

Le 27 février 1708, Pierre Charest, fils d'Etienne, est parrain de Pierre Fa[illegible] la pointe de Lévy. Le 22 nov. 1708 il est témoin au mariage de Charles Lecour[illegible] 8 août 1710, il est témoin au mariage de Pierre Joly et le registre le nomme *P[illegible] Charest, sieur de Lévy*. Le 8 avril 1711, il est parrain de Joseph-Marie Courtois et le registre le nomme encore : *Pierre Charest sieur de Lévi*. Le 1er août 1712, au mariage de Pierre Robro le Roux dit Duplessis, il est dit : *Pierre Charest dit Lévi*.

Etienne, le fils ainé de Charest, avait vingt-trois ans lorsque son père mourut. Comme c'était un garçon très sage, les parents réunis en conseil de famille le jugèrent capable de conduire avec son frère cadet Jean-Baptiste et ses deux sœurs Geneviève et Catherine l'établissement de la tannerie de la pointe de Lévy. En procédant au partage immédiat des biens laissés par Charest, on eut ruiné du coup une industrie qui rapportait de beaux bénéfices. L'avoir le plus important consistait en cuirs ou peaux à demi-tannées qui ne pouvaient se vendre qu'à perte. Au contraire, en laissant les biens en commun sous la direction des plus expérimentés, ceux-ci pouvaient les faire valoir avec profit, élever les frères et sœurs encore en bas âge, distribuer à chacun des héritiers les revenus annuels ou racheter avec le temps la part de ceux d'entre eux qui désireraient se retirer de la société. C'est ce qui avait été fait, en 1673, à la mort de François Bissot. On a vu que ses héritiers laissèrent alors à Etienne Charest le soin d'exploiter la tannerie. Celui-ci s'acquitta de sa tâche avec avantage. Chacun put bénéficier de son expérience et de son esprit d'entreprise et lui-même sut amasser une fortune. Quand sa femme mourut, Charest voulut continuer avec ses enfants l'exploitation commencée par son beau père. C'est ainsi que pendant vingt six années cette importante industrie était restée sous la direction de l'humble tanneur que Bissot avait fait venir de l'île d'Orléans.

En juillet 1699, Pierre Benac, contrôleur général des fermes du roi, qui était l'oncle des héritiers

Charest, demanda donc au Conseil supérieur de la colonie d'accorder des lettres d'émancipation d'âge à Etienne Charest, âgé de 23 ans, Jean âgé de 18 ans, Geneviève, âgée de 24 ans, et Catherine, âgée de 19 ans, et de leur laisser l'administration de la succession de leur père. Un tuteur et un subrogé-tuteur seraient nommés pour les aider de leurs conseils. Chaque enfant à son âge de majorité, pourrait réclamer sa part (1). La cour accorda les conclusions de la requête de Benac. Etienne, Jean, Geneviève et Catherine Charest furent émancipés et chargés d'administrer les biens de la famille, sans pouvoir cependant ni vendre, ni aliéner ni hyphotéquer les immeubles avant qu'ils eussent atteint l'âge de vingt-cinq ans (2). Le Gardeur de Courtemanche fut choisi comme tuteur, et la charge de subrogé-tuteur échut à Jean-Baptiste Couillard de Lespinay.

Dans l'automne de 1699, le 11 novembre, on procéda à l'inventaire des biens d'Etienne Charest (3). Des douze enfants qu'Etienne Charest avait eus de son mariage avec Catherine Bissot huit vivaient encore. C'étaient Charlotte, épouse de le Gardeur de Courtemanche, Geneviève, Etienne, Catherine, Jean, Joseph, Pierre et Marie (4). Catherine venait d'épouser Pierre Trottier, sieur des Ruisseaux, fils d'Antoine des Aulniers, sieur des Ruisseaux, marchand à Batiscan (5).

Le relevé de l'inventaire assigne à Etienne Charest une fortune de plusieurs mille livres.

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur*, IV—319.
(2) ibid. IV-320-34.
(3) Greffe Genaple.
(4) Joseph avait 14 ans, Pierre 12 ans. Marie, 7 ans.
(5) Registre de la pointe de Lévy 12 octobre 1699.

La terre de la pointe de Lévy qui comprenait sept arpents de front sur quarante arpents de profondeur fut estimée à 10,400 livres. A part la maison paternelle, on y voit la tannerie, une glacière, un moulin à farine et un moulin à tan tous deux mûs par l'eau. Proche de la tannerie se trouve un petit appentis servant à la cordonnerie. Là, sont des formes, des couteaux à pied, des alaines, des tranchets, des clous à brocher les talons, des plaines à faire des formes, des pinces. Charest possédait encore la terre de Saint-Claude, contenant huit arpents de front sur une lieue de profondeur estimée à 1,500 livres, puis une maison à Québec sur la rue du Saut-au-matelot estimée à 6,000 livres.

Détail touchant. Les héritiers firent distribuer les hardes et linges de leur père aux pauvres pour faire prier Dieu pour lui.

Le 14 novembre, Geneviève Charest abandonnait le revenu annuel de ses biens à ses deux frères Jean et Etienne. Ceux-ci s'obligaient en retour " de la garder avec eux tout le temps qu'ils exploiteraient ensemble la tannerie, la nourrir, loger, chauffer, blanchir, racommoder en leur demeure, l'assister de tous soins, saine ou malade, et lui donner chaque an 100 livres pour l'entretenir de hardes nécessaires et deux paires de soulier (1)."

Le même jour, Jean et Etienne convinrent d'exploiter la tannerie en société pendant trois ans. A la même date, Marin Thiby, cordonnier, s'engagea envers Etienne Charest à travailler pour lui de son métier de cordonnier pendant le terme de six mois

(1) *Greffe Genaple.*

jusqu'en avril 1700. Thiby reconnait devoir à Charest " 53 livres pour avances faites qu'il s'engage lui rembourser à la fin de son engagement à moins qu'il ne continue à travailler pour Charest pour s'acquitter de cette somme sur le pied que les autres garçons travaillent à la boutique à leurs pièces, qui est ordinairement vingt sols pour la façon de chaque paire de souliers (1) ". Charest s'engage nourrir, loger et coucher Thiby. Nous avons sous les yeux quelques autres marchés que nous aimons à citer afin de faire voir ce qu'était l'industrie de cette époque. Ainsi le 14 septembre 1706, Michel Cadet, boucher de Québec, convient de fournir aux deux frères Charest toutes les peaux des animaux qui seront tués à sa boucherie pendant trois ans. Le prix d'une peau de bœuf est 6 livres 10 sols, celle d'une peau de veau 10 sols (2). Le 25 novembre 1706, François Paris, cordonnier, et sa femme, engagent leur fils Pierre, âgé de 15 ans, comme apprenti cordonnier à Etienne et Jean Charest pour deux ans. Charest lui fera enseigner le métier, le logera, le nourrira et blanchira pendant deux ans. La troisième année il l'habillera (3).

La société contractée entre Etienne et Jean Charest au mois de novembre 1699 se continua jusqu'en 1702 où elle fut renouvelée pour une période de trois années encore. Le 16 octobre 1705, Jean, sur le point de passer en France, abandonna à son frère, en cas qu'il mourut pendant le voyage, tout ce qu'il pouvait

(1) *Greffe Genaple.* Voir aussi *greffe Charles Rageot* le 3 septembre 1699.

(2) *Greffe Chambalon.*

(3) *Greffe Chambalon.* Voir aussi sous la date du 17 juin 1696 au greffe de Charles Rageot, une convention entre Etienne Charest et Jeanne Badeau, femme de Pierre Parent.

prétendre dans la succession de son père. La société fut alors dissoute et Etienne se chargea de continuer l'exploitation [1].

Nous verrons, dans la suite, comment Etienne Charest, le fils aîné, grâce à son esprit d'entreprise et à sa sage administration, sut faire fructifier le bien paternel. Par lui et par les siens, il devait pendant la première moitié du siècle qui allait s'ouvrir exercer une grande influence sur les destinées de la seigneurie de Lauzon.

(1) Greffe Genaple.

CHAPITRE TRENTE-SIXIEME

Mort de Guillaume Couture.—Sa descendance.—A la mer du Nord et sur le Mississipi.

Depuis deux ans Étienne Charest était descendu dans la tombe, lorsque la pointe de Lévy perdit celui qui, le premier, vint s'établir sur ses rives sauvages. Guillaume Couture comptait 94 années lorsqu'il mourut. On l'enterra aux côtés de sa fidèle épouse, Anne Aymard, qui l'avait précédé au cimetière le 15 janvier 1700 (1).

(1) Il nous a été impossible de retracer la date précise du décès de Couture. L'abbé Ferland le fait mourir en 1702 et l'abbé Tanguay a suivi cette donnée. Comme l'on ne trouve ni à Québec, ni à la pointe de Lévy, ni aux environs, l'acte de sépulture de Couture, il faut supposer que la date fixée par Ferland est approximative. Ferland a dû s'appuyer sur un repertoire du greffe de Québec qui indique sous la date de 1702 un inventaire des biens du sieur Guillaume Couture. Nous avons sous les yeux deux documents qui nous permettent d'affirmer que Couture est mort dans l'espace de temps qui s'écoula entre le 28 juin 1700 et le 14 novembre 1701. En effet, le 28 juin 1700 Guillaume Couture reconnut devoir à son fils Joseph une somme de six cents livres. *(Greffe Genaple)*. Le 14 novembre 1701, M. Michel Lepailleur dressait l'inventaire des biens des défunts Guillaume Couture et Anne Aymard, son épouse. Au livre de compte de la fabrique pour 1700, le curé Boucher reconnait encore recevoir 5 livres du sieur Couture pour son banc. Au mois de mars 1701, il dit recevoir de "Joseph Couture" 5 livres pour son banc. Ce Joseph Couture est le fils cadet du premier colon. La recette de 1700 et celle des années suivantes ne parlent pas des frais d'enterrement de Guillaume Couture. Il faut croire que le vieil interprète fut enterré gratuitement.

On se souvient qu'après le départ de Jacques de la Lande, vers 1682, Guillaume Couture avait été réinstallé dans sa charge de juge sénéchal de la côte de Lauzon. Il continua d'exercer ces fonctions importantes jusqu'à sa mort [1], et il sut justifier l'opinion avantageuse que l'on avait conçue de son intelligence et de sa sagesse. Les conseillers du Conseil souverain l'appelèrent même quelquefois à siéger à leurs côtés lorsque quelques uns d'entre eux étaient recusés par les plaideurs [2].

La charge de juge d'une seigneurie n'était pas une sinécure. Il fallait décider les contestations, présider aux inventaires, apposer les scellés, remplir l'office de nos coroners d'aujourd'hui. Et, c'est une chose connue, il régnait alors un esprit de chicane assez remarquable. Nos ancêtres, venus pour la plupart de la Normandie, voulaient conserver la réputation de plaideurs acquise aux Normands, de temps immémorial. Que faire pendant nos longs hivers à moins de plaider ? L'on savait s'acquitter de son devoir. Un chercheur de statistiques nous dit, par exemple, que du 26 septembre 1663 au 23 août 1664, il n'y eut pas moins que 424 causes dans la seule juridiction de Québec, pour une population

(1) Vide : 1683-24 nov.—*Registres de la Pte-Lévy* ; 1686, 1687, 1688 : *greffe Nicolas Metru*. En 1689, Guillaume Couture est juge, Jean Huard, procureur fiscal, Nicolas Metru, greffier.--1690-3 juillet : *Jugements et délibérations du Consei souverain* III, p. 433 ; 1691-9 juillet : *Greffe Metru* ; 1695-10 novembre, *greffe Chambalon*. 1701 inventaire devant le Pailleur.

(2) Le 26 août 1681, Guillaume Couturo, ci-devant juge de la seigneurie de Lauzon, est appelé au conseil souverain pour agir en supplément de juge dans une cause contre Louis Bolduc procureur du roi en la prévôté. *(Jugements et délibérations*, vol. II, p. 674*)*.

d'à peu près 1500 personnes. C'est-à-dire qu'il y eut presque un procès par quatre habitants (1).

La justice, sans doute, se rendait d'une façon paternelle, cependant les plaideurs en appelaient souvent des sentences des tribunaux des seigneurs au Conseil souverain. Nous pouvons dire que les justiciables de Couture paraissent avoir été satisfaits de son administration. Il est très rare, en effet, de trouver des plaintes contre lui dans les délibérations du Conseil. On l'accusa, un jour, d'avoir surchargé les frais dans une enquête qu'il avait été obligé de tenir sur le cadavre d'nn nommé Nicolas Pré, fils de la femme Rochon, trouvé dans les bois, près de la rivière Etchemin. Le Conseil déclara que Couture était à l'abri de tout reproche (2).

Lorsque le procureur général de Leigne fit en 1732 le relevé de l'étude de Gilles Rageot, il y trouva un registre de quatre-vingt quinze feuillets contenant les sentences et autres actes de justice rendus par le juge de la côte de Lauzon, depuis le 5 novembre 1684 jusqu'au 17 novembre 1699. Ce registre est malheureusement disparu. Nous ne pouvons trop déplorer la perte de ce précieux document qui nous aurait fait connaître la carrière judiciaire du bon Guillaume Couture.

Guillaume Couture déposait la toge de juge pour prendre le commandement de la milice. En sa qualité de capitaine de la seigneurie, les proclamations et les ordonnances du gouverneur lui étaient adressées. Il les devait faire lire et afficher aux portes des églises

(1) *Minerve* du 16 août 1884.
(2) Arrêt du 26 août 1674, vol. II.

et les mettre à exécution. Cet officier commandait aussi les corvées, présidait aux dénombrements, surveillait les travaux des chemins, convoquait les assemblées des habitants (1).

A ces charges importantes, Couture ajouta encore, s'il faut en croire un acte trouvé au greffe de Metru, l'office de notaire (2).

Chargé d'années et de mérite, l'ancien voyageur conserva jusque dans son extrême vieillesse, la pleine vigueur de son intelligence. On le voit régulièrement aux naissances, aux mariages, aux sépultures de ses proches et de ses amis. Sa signature dénote une main ferme. Les spirales du paraphe sont aussi déliées, aussi sûres que celles inscrites, plus d'un demi siècle auparavant. La belle écriture moulée de l'un des fils du vénérable patriarche, Charles Couture, que l'on retrouve aux vieux registres paroissiaux, prouve que le juge-sénéchal avait trouvé moyen de donner à ses enfants une bonne instruction.

Le 13 juin 1695, l'on trouve une dernière fois la signature de Guillaume Couture apposée aux registres. Il assistait ce jour-là au mariage du cadet de ses enfants, Joseph-Odger Couture, avec Jeanne-Marie Huard, fille de Jean Huard, procureur fiscal de la seigneurie. Parmi les invités à la noce, on voit Charles Couillard, écuyer, seigneur de Beaumont, Etienne Charest, Nicolas Metru, notaire et greffier de la sénéchaussée seigneuriale.

(1) *Manuscrits de la bibliothèque de la Législature de Québec*, XI p. 328.

(2) *Greffe de Nicolas Metru*, 16 novembre 1684. Jean Durand vend à Etienne Charest un certain terrain lui appartenant en vertu d'un contrat passé devant Mtre Guillaume Couture, *lors notaire*, en date du 17 octobre 1665. On ne trouve cependant au greffe des notaires aucun des actes de Couture.

Dans les manuscrits qui nous ont été conservés, les intendants et les gouverneurs harcèlent les ministres de demandes de faveur. Chacun fait valoir ses mérites. Les uns énumèrent leurs blessures et leurs longs travaux, et demandent la croix de Saint-Louis, les autres aspirent à la capitainerie ou veulent une lieutenance pour leurs fils. Les vieux désirent des pensions, les jeunes des appointements. Certes, plusieurs de ces avides chercheurs, pour leurs actions d'éclat ou des coups d'audace heureuse, méritaient récompense, mais combien d'autres, avec une médiocrité sage et intriguante, triomphaient du vrai mérite qui se cache ? Couture, l'interprète pendant plus d'un demi-siècle de la farouche nation iroquoise, l'ambassadeur qui traita de puissance à puissance, le compagnon des missionnaires et des découvreurs, ne demanda ni l'anoblissement, ni de grandes concessions.

Ses anciens camarades, les voyageurs-interprètes, obtinrent les faveurs du pouvoir. Godefroy reçut des lettres de noblesse. Marsolet, Joliette, Nicolet, eurent de larges octrois de terre. La seule gratification qu'obtint peut être le bon Guillaume, pour tous les services qu'il avait rendus, fut la pension annuelle de trois cents livres que le roi accordait aux habitants qui avaient donné dix enfants à leur pays (1).

A sa mort, Guillaume Couture possédait encore son habitation de la pointede Lévy, sur la terre acquise

(1) Par l'arrêt de 1670, le roi accordait aux habitants qui auraient dix enfants vivants, non prêtres, religieux ou religieuses, une pension de trois cents livres paran et à ceux qui étaient père de douze enfants, une pension de quatre cents livres. A tous les garçons qui se marieraient à vingt ans et aux fiancées de seize ans et au-dessous, il donnait à chacun vingt livres le jour des noces, ce qui était appelé le *présent du roi*.

en 1647. M. de Lauzon lui donna plus tard par lettre missive cent arpents au bout de cette exploitation (1). Un petit corps de logis qui lui avait appartenu autrefois sur la place de la basse-ville près de Cul de Sac, était vendu depuis longtemps (2). Il lui restait enfin une exploitation de quelques arpents sur les hauteurs du Cap Saint-Claude dans la seigneurie de Vincennes, que la veuve Bissot lui avait concédée (3).

Guillaume Couture laissait après lui dix enfants. Ce fut son fils cadet Joseph qui hérita des quelques biens de sa succession, en paiement d'une somme de six cents livres que son père lui devait (4).

Nous avons sous les yeux l'inventaire qui fut fait le 14 novembre 1701 des biens de Guillaume Couture et d'Anne Esmart, sa femme, par Me. Laferté Lepailleur. Rien ne prouve mieux que ce document la simplicité de vie de ces temps primitifs. C'est à peine si la valeur du mobilier et du matériel d'exploitation agricole du brave colon s'élève à la somme de quatre cents livres, soit environ cent piastres de notre monnaie. Tout est vieux et usé, depuis les deux petits lits de plume couverts de coutil avec trois couvertes de Normandie jusqu'à *cinq vieilles chemises rompues et hors de service.* C'est l'étable qui est la mieux garnie : on y trouve trois bœufs, une vache, deux cochons d'un an. Les plats, bassins, assiettes, pots, cuillers, sont en vieil étain. Dans la cuisine, on voit un gril, une poêle à frire, une marmite, une passoire

(1) Inventaire de 1701.

(2) *Greffe Audouard*, 26 août 1659.

(3) Greffe Maugue.

(4) 28 juin 1700, obligation consentie par Guillaume Couture au sieur de la Cressonnière, son fils. *(Greffe François Genaple).*

de cuivre, un petit mortier de fonte, deux vieilles chaudières perçées, une grosse pelle à feu. Un petit compas de cuivre et un fusil estimé à huit livres rappellent l'ancien voyageur. Le charpentier a pour outils une grande hache, une scie de long, une moyenne tarière. Le colon n'a comme instruments agricoles qu'un vieux soc, une serpe, un vieux van à vanner, trois chaînes de traînes.

Cet inventaire fut dressé en présence de Charles, Guillaume, Eustache et Guillaume Couture, Marie Couture, femme de Claude Bourget, Louise Couture, femme de Charles Couillard, sieur de Beaumont, des enfants mineurs de Jean-Baptiste Couture de la Monde et de Jean Côté, époux de feue Anne Couture.

" Les noms de Couture, de Goupil, de Brigeart, de Lalande et de cent autres, dit l'abbé Tanguay dans son introduction au *Dictionnaire Généalogique*, rappelleront toujours le courage de ceux qui combattaient pour la vérité aux premiers siècles de l'église. La religion, plus riche que l'état, récompense tous ceux qui se sacrifient pour elle. A ceux-ci, elle décerne la couronne des martyrs, à leur enfants, aux autres parents, elle laisse une gloire qui brille encore après plusieurs siècles."

La descendance de Couture s'allia aux meilleurs partis. En groupant les noms on trouve rassemblés, par les alliances : Couture, Nicolet, Marguerie, Olivier le Tardif, Marsolet. Ceux qui avaient couru les mêmes dangers sentaient naître entre eux des sympathies qui ne pouvaient plus se rompre. L'amitié contractée au milieu des bois se continuait au foyer dans les relations heureuses de la vie domestique.

L'aîné des enfants de Couture, Jean-Baptiste, né en 1640, épousa à l'Ange-Gardien, Anne Marette et s'établit à St-Pierre sur l'île d'Orléans. Il est le chef de la branche des la Monde.

Anne, née à Lévy, le 22 janvier 1652, baptisée à Québec le 10 avril, eut pour parrain M. de Repentigny, lieutenant du gouverneur pour la Nouvelle-France, et pour marraine Anne Desprez, l'épouse du grand sénéchal de Lauzon. Elle épousa en 1669, Jean Côté, qui avait pour mère une des filles d'Abraham Martin dit l'Ecossais, pilote royal, un des premiers propriétaires à Québec. Martin a eu l'honneur de léguer son nom au champ de bataille où se rencontrèrent les armées de Wolfe et de Montcalm : *les Plaines d'Abraham*. Une des filles d'Anne Couture fut religieuse hospitalière sous le nom de mère Saint-Paul. Son fils aîné, Jean-Baptiste Côté, devint seigneur de l'Ile Verte.

Le troisième des enfants de Couture, Louis, naquit en 1654. Les registres ne mentionnent pas son baptême.

Marguerite, née en 1656, épousa Jean Marsolet, un des fils du célèbre interprète, Nicolas Marsolet [1]. L'époux de Marguerite Couture était sieur de Bellechasse. Il a donné son nom à ces îlots du fleuve St-

(1) Contrat de mariage du 19 février 1680, au greffe Duquet. Couture y est qualifié de " noble homme " et de " capitaine de la milice des habitants de la seigneurie de Lauzon," et sa femme de " damoiselle." Jean Marsolet, sieur de Bellechasse, fils de Nicolas Marsolet, sieur de Saint-Ignace. L'acte est rédigé dans la maison de Vézier, à Québec. Frontenac, l'intendant Duchesneau, Juchereau de la Ferté, Charles Aubert de la Chenaye, Damours, Jean Lemire, signent au contrat.

Laurent qui gisent en face de Berthier [1]. Marguerite Couture mourut en 1690 sans laisser de postérité.

Marie, née en 1658, épousa en premier mariage (1678) François Vézier dit Laverdure qui mourut en 1683 le 7 juin sans laisser d'enfants. Vingt et un jours après la mort de Vézier, Marie Couture épousait Claude Bourget, bourgeois de Québec.

Charles, né en 1660, épousait en 1690, Marie Huard, fille de Jean Huard, procureur de la seigneurie de Lauzon. Il s'établit à Beaumont et forma la souche des Couture dit Lafrenaye.

Guillaume, né en 1662, épousa Marie-Madeleine Côté et s'établit à Saint-Laurent, sur l'île d'Orléans.

Louise, née en 1665, devint la femme de Charles-Thomas Couillard, seigneur de Beaumont. Une de ses filles unit son sort à un Morel de la Durantaye.

Eustache, né en 1667, est la souche des Couture dit Bellerive. Il épousa en 1695, Marguerite Bégin, fille de Louis Bégin, un ancien colon de la pointe de Lévy. Françoise Huard, fille de Jean, le procureur fiscal, fut sa seconde femme. Eustache habita Beaumont toute sa vie.

On a vu en 1695, le patriarche Guillaume Couture assister au mariage de son fils cadet, Joseph-Odger. Ce dernier prit le nom de Couture de la Cressonnière. C'est de lui que descend l'honorable George Couture, mort conseiller législatif de la division de Lauzon.

Les descendants de Guillaume Couture sont très

(1) Le 15 novembre 1672 (Greffe Duquet) Jean Marsolet se démit de la seigneurie de Bellechasse, à lui accordée par l'ancienne compagnie, en faveur de Berthier, capitaine au régiment de Carignan. En échange, l'intendant Talon lui donna la seigneurie de la rivière du Chesne.

répandus, surtout dans le district de Québec. Il y a peu d'anciennes familles qui ne comptent parmi ses ancêtres quelques uns des petits enfants du compagnon du père Jogues. Monseigneur Turgeon, archevêque de Québec, et Monseigneur Bourget, évêque de Montréal, descendent de lui par les femmes.

Guillaume Couture devait donner aux siens le goût des voyages et des aventures. Onze ans après son expédition à la baie d'Hudson, un de ses fils se dirigeait vers ces mêmes parages. L'intendant Talon, apprenant que les Anglais renouvelaient leurs prétentions sur ce terrain abondant en fourrures précieuses, résolut de ne point négliger ce pays limitrophe du Canada. La mission d'aller reconnaître ces lointaines contrées fut confiée au P. Albanel, ancien missionnaire de Tadoussac, à M. de Saint-Simon, gentilhomme canadien et au fils Couture (1). Partis de Tadoussac, bien fournis par l'intendant de tout ce qui était nécessaire au succès de l'expédition, les voyageurs montèrent le Saguenay pour suivre la route par où les sauvages du nord descendaient de la baie d'Hudson. Après avoir hiverné au lac Saint-Jean, les trois Français en repartirent le premier juin 1672, conduits par seize sauvages. Le vingt-huit du même mois, ils rencontrèrent à l'entrée d'un petit ruisseau une barge de dix ou douze tonneaux qui portait le pavillon anglais et la voile latine. Pour se dérober à l'ennemi, ils se cachèrent dans une maison abandonnée. " Enfin, ils purent apercevoir cette mer qu'ils avaient tant cherchée ainsi que la fameuse baie d'Hudson, et, le neuf juillet 1672, ils y arboraient les armes du Roi. Le 18, ils arrivè-

(1) Les anciens manuscrits disent *un fils du sieur Guillaume Couture*, sans donner le nom de baptême. Ce dût être l'aîné, Jean-Baptiste, alors âgé de 22 ans.

rent à une autre rivière, où ils étaient attendus par 200 sauvages et le lendemain sur les deux heures de l'après-midi, ils plantèrent les armes du roi pour servir de sauvegarde à tous les peuples contre les Iroquois (1)." Dans un grand conseil, lé père Albanel expliqua le but de son voyage aux naturels du pays et leur fit des présents. D'après l'abbé Ferland, les voyageurs étaient de retour au lac Saint-Jean à la fin de juillet.

En 1683, le gouverneur de la Barre envoyait un fils Couture porter au fort Frontenac avec d'autres camarades des marchandises et des provisions au chevalier de Baugy (2).

En 1686, Tonty se rendait à l'embouchure du Mississipi avec 20 ou 25 Français et Jean Couture l'accompagnait (3).

Au printemps de 1687, le fameux explorateur de la Salle, s'en allant à la recherche du Mississipi, fut lâchement assassiné dans les bois par trois de ses compagnons de voyage. Son frère Cavelier, qui le suivait avec un de ses neveux et le père récollet Anastase Doüay, découragé, perdu dans un pays inconnu, résolut de se rendre aux Illinois. Le vingt de juillet, comme les voyageurs arrivaient au pays des Arkansas, ils rencontrèrent deux Français, l'un nommé Delaunay, et l'autre, Couture. Ils avaient été envoyés aux Arkansas par le chevalier de Tonty. Couture commandait le poste et c'est lui qui reçut les restes de cette malheureuse expédition et la reconduisit sur le Mississipi (4). Couture fut le premier

(1) Relation de 1672.
(2) Margry.
(3) Procès-verbal du 13 avril 1686.
(4) Cf. *Relation de Joutel.*

qui fit savoir au Canada la mort du grand explorateur. Il l'avait apprise par un jeune Français que Cavelier lui avait laissé à son passage [1].

D'après d'Iberville, ce Couture déserta par la suite aux Anglais qu'il ramena en 1700 aux Arkansas par la rivière Ouabache (2).

Tous les autres enfants mâles du premier colon de la pointe de Lévy ont fait souche et leur descendance est répandue dans la province.

En 1725, le cadet de la famille, Joseph Odger Couture, était capitaine de milice de la côte de Lauzon [3].

En 1751, c'est à un Couture que l'intendant Bigot donnait ordre de se rendre au fort de Frontenac pour y construire un bâtiment pour le service du roi (4).

Voyageur, colon, capitaine de milice, maitre charpentier du roi, chacun des fils voulut conserver la bonne renommée du premier colon Guillaume Couture.

(1) Margry III. p. 601. Relation de la mort de la Salle par Couture qui l'a apprise de Cavelier à son passage à Arkansas sous secret. Voir aussi Harrisse : Relation de la mort du Sr de la Salle suivant le rapport d'un nommé Couture à qui M. Cavelier l'apprit en passant au pays des Akansa, avec toutes les circonstances que le dit Couture a apprises d'un français que M. Cavelier avait laissé aux dit pays des Akansa, crainte qu il ne garda le secret.

"Ce Couture était Rouennais, dit Harrisse, (p. 164-165), et faisait partie des l'équipe de Tonty. Son récit, complété par les renseignements d'un gamin de Paris, nommé Barthélemy, un des survivants de l'expédition, est empreint d'une grande animosité à l'égard de la Salle, et mérite peu de confiance". M. Harrisse a confondu ce Couture avec Guillaume Couture, le fameux interprète. M. Parkman est tombé dans la même erreur Le Couture des Arkansas était un des fils de Guillaume, vraisemblablement, Jean, ou peut être encore Louis, dont on trouve le baptême aux registres, et dont la trace se perd ensuite. C'est une question à résoudre.

(2) Lettre de mai 1700.

(3) *Ordonnance des intendants*, 1725 p. 82.

(4) ibid, 4 mai 1751. p. 68, vol. 38.

CHAPITRE TRENTE-SEPTIÈME.

Dernières concessions faites par Thomas Bertrand.—Le curé Boucher s'intéresse à son église.—Condition des colons. Quelques épisodes de procès. —Conciliation et harmonie.

Depuis la mort d'Anne des Prés (1689) jusqu'au jour où Thomas Bertrand vendit la seigneurie de Lauzon à M. Duplessis (1699), il y eut peu de nouvelles concessions de faites sur cette propriété.

Le seigneur titulaire n'avait pas acquis le domaine de Lauzon dans le but d'y faire un établissement, il voulait simplement liquider une dette douteuse. Comme il demeurait à Paris, il ne s'occupait guère du reste de faire valoir cette terre lointaine dont les hazards du commerce l'avait fait propriétaire. Ajoutons à ces empêchements que la veuve de Charles Joseph de Lauzon, depuis le jour où elle avait signé le malheureux contrat qui la dépouillait des biens de son mari, n'avait cessé de contester devant les tribunaux la validité du titre dont se réclamait M. Thomas Bertrand. Il était difficile dans les circonstances d'attirer des colons sur cette terre en litige dont le

maître était pour ainsi dire encore incertain. M. Bermen de la Martinière, devenu fermier de Lauzon, au milieu de toutes ces contestations, ne s'occupa guère que de retirer les plus clairs revenus des censitaires déjà établis et d'exploiter les pêches du bassin de la Chaudière.

A son passage à Québec en 1698, c'est d'une oreille distraite que Thomas Bertrand avait écouté les propositions que plusieurs lui firent dans le but d'obtenir de nouvelles concessions. Que lui importait de concéder quelques établissements ? Ce qu'il lui fallait c'était de vendre à tout prix en bloc, et de ne plus entendre parler de cette principauté hypothétique.

M. Philippe Boucher, curé de St-Joseph, qui s'intéressait au développement de sa paroisse, demanda alors à Bertrand la quantité de 550 arpents de bois et terre (1). Celui-ci, qui était sur le point de partir pour la France, consentit à cette demande et commença à écrire de sa main un projet de contrat, mais il ne put l'achever. M. de la Martinière fut chargé, comme procureur, d'exécuter les promesses verbales que le seigneur avait pu faire, et le 5 novembre 1698, il accordait à M. Boucher la concession qu'il demandait, à la charge de la faire établir dans l'an et jour, de la faire cultiver, d'envoyer moudre les grains au moulin banal quand il y en aurait un de construit et

(1) Savoir : 11 arpents de front sur 50 arpents de profondeur, à prendre au bout de la profondeur de la concession de 11 arpents octroyée au feu sieur Gauthier de la Chenaye, dont deux arpents furent concédés par sa veuve à feu Jean-Baptiste Hallé et dont jouit maintenant (1699), son fils Jean-Baptiste Hallé, joignant la concession demandée, d'un côté aux terres des RR. PP. Jésuites, de l'autre au fief St-Vilmay, appartenant aux Hospitalières de Québec, en front aux terres des héritiers Gauthier et vers la profondeur aux terres non occupées.

de payer comme cens et rentes 20 sols par arpent (1).

Cette concession fut la première que le seigneur accorda au-dessus des établissements qui bordaient le fleuve. Le 29 août 1699, M. Boucher déclarait, devant le notaire Gilles Rageot, qu'il n'avait fait que prêter son nom à cette transaction et que les véritables acquéreurs étaient Jean-Baptiste Hallé, Jean Drapeau et Zacharie Drapeau (2).

A peu près dans le même temps, le 19 décembre 1698, le P. François Vaillant, procureur du collège des jésuites, " voulant faire habiter et mettre en valeur en la côte de Lauzon le lieu appelé *la terre des Pères* " vendait à Jean le Rouge, arpenteur royal de Québec, trois arpents de front sur quarante de profondeur à l'arrière des établissements le long du fleuve et touchant du côté nord est la terre que venait d'acheter le curé Boucher. Cette concession fut faite à la charge de donner par an six livres de rente et treize chapons. Les PP. jésuites se réservaient le privilège d'y couper leur bois de chauffage (3). A compter de 1697, nous voyons paraître assez souvent dans les documents de l'époque le nom de Guillaume Dupont comme habitant de Lauzon, mais il nous a été impossible de trouver le titre en vertu duquel il possédait sa terre (4).

Dans l'été de 1699, M. de la Martinière, agissant toujours comme procureur du seigneur Bertrand,

(1) Greffe Gilles Rageot.

(2) Jean-Baptiste Hallé eut 5 arpents ; Jean Drapeau, 3 arpents : Zacharie Drapeau, 3 arpents.

(3) Greffe Genaple.

(4) *Jug. et Délib. Cons. Sup.* IV. p. 130 (1697-1698). Au greffe Rageot on trouve, le 16 avril 1685, le mariage d'un Croteau, habitant de Lauzon. Le 25 août 1691, même greffe, Gabriel Lambert vend une terre dans Lauzon à Jean Foucher. Voilà encore deux noms nouveaux.

octroya encore deux concessions. Le 8 juillet, il cédait à Eustache Demers, habitant de Lauzon, six arpents de terre sur quarante de profondeur. Cette terre, située sur le territoire de Saint-Nicolas, avait jadis appartenu à feu Nicolas Massard, mais comme celui-ci n'y avait pas tenu feu et lieu depuis treize à quatorze ans et qu'il n'avait payé aucuns cens et rente depuis sept à huit ans, elle avait été réunie au domaine. Demers représenta que cette concession était de peu de valeur, sans bois de chauffage et sans droit de pêche, et M. de la Martinière lui donna un surplus de six arpents de front sur quarante arpents de profondeur à prendre à la ligne des établissements qui devaient se former à l'arrière. Cette terre avoisinait la propriété de Nicolas Demers, frère du concessionnaire. Elle lui fut accordée à la charge de payer dix livres de rente et un sol de cens (1).

Le 28 août, M. de la Martinière accordait encore à Geneviève Levasseur, fille de Laurent Levasseur, ce qui se trouvait de terre sur les bords de la rivière des Etchemins entre l'établissement des héritiers Bissot et celui de feu Jean Le Guay (2) à la charge de payer 21 sols de cens et rentes.

Ce fut le dernier acte que consentit M. de la Martinière comme procureur du sieur Bertrand. A partir de cette date, le nouveau propriétaire Duplessis prit la direction de la seigneurie.

Pendant la période qui s'étend de 1677 à 1699 on peut dire que de la Martinière, qui prit la place du seigneur, fut aussi le seul qui tenta quelqu'effort pour

(1) Greffe Charles Rageot.

(2) Greffe Rageot. Geneviève Levasseur était absente et son père Louis Levasseur signa le contrat.

attirer des colons sur la terre de Lauzon, mais son rôle se borna surtout, nous le répétons, à percevoir les rentes des censitaires et à exploiter les pêcheries (1).

Tout en s'occupant d'établir de nouveaux censitaires dans la seigneurie de Lauzon, le curé Boucher ne négligea pas ses peines afin de pouvoir organiser la paroisse qui lui était confiée. Un de ses premiers soins, comme on l'a vu, fut de faire construire des bancs dans son église. Il travailla ensuite à régulariser la comptabilité de la fabrique. Homme d'ordre et de

(1) Tous les censitaires devaient payer rente au mois d'octobre, à la Saint-Remi. Nous trouvons dans les papiers de la Martinière un *mémoire de ceux qui payent leurs rentes de la coste de Lauson à autres termes qua la St Rémy.* (1698).

PREMIÈREMENT.

1. Jean Carrier, à la St-Martin
2. Michel Lecours, idem
3. Jacques Samson idem
4. Ignace Guet comme ayant acquis d'André Albert, idem.
5. Guillaume Albert idem
6. Louis Petureau idem
7. Jean Guet ou sa succession plus tôt idem
8. Le Sr. Couture idem
9. La succession du feu Sr Bissot de la pointe de Lévy, idem
10. Le sieur Charest au lieu de Jean Durand, idem
11. Simon Rocheron idem
12. Louis Bégin idem
   la succession de Jean Baptiste Hallay idem
13. La succession du feu Sr de la Chenaye Gautier idem
14. Madame Duquet idem
15. George Cadoret idem
16. La succession du feu Sr. Petit idem
17. Les Mères Ursulines idem
18. Jean Bourasseau idem
19. Jean Huart idem
20. Pierre Pouillart idem
21. La rivière des Etchemins succession du feu Sr. Bissot idem
22. Mons. Lambert idem
23. Le Séminaire de Québec paye pour ce qu'il a de terres à la coste de Lauzon au mois de Janvier le cinq ou 17.

de la Martinière

Boutteville.

devoir, il continua toute sa vie la tâche qu'il s'était imposée en commençant. Les cahiers qu'il a laissés, et que l'on conserve encore précieusement, témoignent de sa scrupuleuse exactitude comme administrateur et comme financier. Le plus ancien livre de finances de la fabrique Saint-Joseph commence le 31 mai 1694 par la reddition des comptes du marguillier en charge Guillaume Albert. La recette, provenant des bancs et des troncs, s'élevait à 142 livres et treize sols et la dépense à 72 livres 4 sols 8 deniers (1).

Les revenus de cette fabrique naissante n'étaient pas encore considérables, et l'on payait le plus souvent en nature. Ainsi en 1696, on achète deux tinettes pour mettre le beurre donné à l'église (2) ; en 1697, le marguillier déclare avoir reçu des particuliers soixante livres de beurre pour l'église. Cependant, malgré la pauvreté de ses paroissiens, le curé Boucher, qui aimait les solennités du culte et la décoration du temple, ne voulut rien épargner pour embellir son église. En 1695, il envoya 400 livres en France pour acheter un tabernacle. Il fit aussi venir un dais pour le Saint-Sacrement, une bannière de damas rouge, un drap mortuaire, de la soie rouge pour doubler les custodes, des bouquets et des pots dorés. Tous ces ornements furent apportés au mois d'août 1696. On

(1) Ce livre de compte commencé en 1694 n'est pas le premier qui fut ouvert car il commence par un extrait de l'ancien livre de compte de l'église St-Joseph Le marguillier Albert au premier item de sa recette, dit : "J'ai reçu du marguiller en charge l'année précédente, comme il parait par le compte arrêté l'année précédente dans le vieux livre de compte 31 livres, 10 sols." Le livre de compte de 1694 contient près de cent redditions et se termine en 1790 par la reddition du marguillier Jean Bte. Régin. On y trouve aussi plusieurs délibérations importantes des marguilliers et des copies de mandements.

(2) Recette de la quête du beurre en 1696, 53 livres.

peut juger de la joie des paroissiens en voyant leur petite église s'enrichir de ces nouvelles décorations.

Tout cela coûtait bien cher cependant. Le curé avança sur sa cassette particulière les 453 livres nécessaires au paiement (1). On vendit à la paroisse de Beaumont le vieux tabernacle, les gradins, une niche de fleurs et deux petits tableaux pour le prix de 120 livres. Jean Adam, marguillier de cette dernière paroisse, s'engagea à travailler aux réparations de l'église de St-Joseph pour un semblable montant. On avait déjà acheté des madriers et des planches en 1696, on fit les enduits l'année suivante. Les travaux commencés le 12 mai se terminèrent le 12 septembre 1697. Jean Adam était payé à raison de deux livres par jour, et son fils recevait quinze sols et ils étaient nourris tous deux par le curé. M. Boucher déboursa encore 103 livres pour ces travaux de réparation. En 1698, il fit venir de France de grandes images qui coûtèrent près de 20 livres. En 1699, il achetait des ursulines de Québec une chappe et une chasuble. C'est ainsi que, d'année en année, le trésor de l'église s'enrichissait et devait devenir un des plus beaux de toutes les paroisses de campagne de la colonie. Le 10 janvier 1700, le curé Boucher faisait don à sa fabrique d'une somme de 422 livres et 10 sols qu'elle lui devait encore pour les travaux de restauration accomplis pendant ces dernières années et " l'en tenant quitte sans qu'elle pusse jamais être inquietée ni recherchée."

Tout était alors paix et harmonie entre le curé et

(1) Coût des frais d'emballage et de transport de Paris à la Rochelle, 52 livres de France. La bannière coûta 46 livres. C'est M. Tremblay, prêtre de Paris, qui se chargea de faire les achats.

ses paroissiens. On aurait dit d'une grande famille vivant à l'ombre du clocher sous la houlette d'un pasteur bienfaisant et généreux.

"Les exactions, les tromperies, les vols et les assassinats ne se voient ici, écrivait le P. le Jeune, qu'une fois, sur les papiers et sur les gazettes que quelques uns apportent de l'Ancienne-France." Il y a là exagération. La mère Marie de l'Incarnation est plus mesurée et plus vraie dans ses appréciations. "Il est vrai, dit-elle, qu'il vient ici beaucoup de monde de France et que le pays se peuple beaucoup. Mais parmi les honnêtes gens il vient beaucoup de canaille de l'un et l'autre sexe. Ce qui fait le plus de mal, c'est le trafic des boissons de vin et d'eau de vie" ([1]). Et, ailleurs, elle ajoute : "Parmi les honnêtes gens, il nous vient de terrible raccaille" ([2]).

Après avoir parcouru attentivement les registres de la prévôté et du Conseil supérieur, nous devons rendre ce témoignage aux habitants de la seigneurie de Lauzon que nous avons rarement vu une population aussi honnête et aussi paisible. Jamais aucune accusation grave ne fut portée contre aucun des censitaires. Dans l'hiver de 1697, on signale un vol considérable dans la maison de Marchand, mais les auteurs de ce méfait, Charpentier, Bertelot et Leveillé, étaient des évadés de la prison de Québec et n'appartenaient point à la seigneurie ([3]).

Ce serait, cependant, fausser l'histoire que de laisser croire que dans ces temps primitifs l'âge d'or

(1) *Lettres*, II, p. 437.
(2) Lettre 189. 7 sept. 1668.
(3) *Jug. et Dél. Cons. Sup.* IV, pp. 78, 79. 25 Janvier 1697.

régnait et que chacun vivait toujours heureux, content du sien, sans querelles et sans procès. Il y avait alors comme aujourd'hui, des mauvaises langues, des jours de guignon et d'humeur noire. Les voisins se querellaient à propos de bornes, à propos de chemin, à propos de tout et à propos de rien, sauf à faire ensuite la paix et à se reconcilier. Il n'y a que dans les romans où l'on puisse voir régner toujours dans certains coins perdus et ignorés des mortels une quiétude parfaite. Couture ne fut pas exempt de toutes les infirmités humaines. Il lui arriva à lui comme à d'autres d'avoir ses heures d'impatience.

On se souvient qu'un ruisseau séparait son héritage de celui de Bissot. En 1655, lorsque Bissot se décida à construire un moulin, il avait convenu avec son voisin Couture que celui-ci lui abandonnerait la complète jouissance de ce cours d'eau à condition qu'il put faire moudre gratuitement son blé pendant vingt ans. Les choses allèrent bien jusqu'en 1670. Vingt-trois années de paix et de contentement entre deux voisins, c'est déjà beaucoup. Or, il advint qu'en cette année le meunier de Bissot voulut clôturer les deux héritages. Les bestiaux de Couture, parait-il, allaient parfois, et plus souvent que de raison, tondre de la largeur de leurs langues les prés verdoyants de Bissot. Le seul moyen d'empêcher ces empiètements c'était de poser clôture. Mais comme Bissot avait besoin du cours d'eau pour faire tourner les roues de son moulin, il fallait l'enclaver dans sa propriété. C'est ce que le meunier avait voulu faire tout en offrant à Couture de le récompenser en lui donnant double

terre. La femme et les enfants de Couture ne trouvèrent pas le procédé de leur goût, à ce que raconte Bissot, et ils en profitèrent pour dauber sur le compte de la famille de leur voisin. Bissot fut donc forcé de s'adresser au Conseil supérieur. L'intendant Bouteroue vint visiter les lieux, puis sur son rapport, le Conseil décida que Bissot poserait une clôture qui commencerait à dix huit pieds au-dessus du lavoir qui existait alors, qu'elle descenderait en droite ligne jusqu'à la chute du ruisseau proche du moulin et de là qu'elle enclaverait quatre pieds de la terre de Couture jusqu'au dessous du canal qui conduisait l'eau dans la tannerie pour aller mourir jusqu'à une roche marquée d'une croix sur le bord du fleuve. L'espace de terrain entre la clôture et le ruisseau jusqu'au canal appartiendrait à Bissot qui devait récompenser Couture en lui donnant *une quantité de terre en lieu commode.* La sentence réserva en même temps à Couture la grève et la pêche et le droit de faire moudre son grain gratuitement au moulin pour le temps convenu entre lui et Bissot (1).

Deux ans après ces démêlés avec ses voisins, Couture avait encore maille à partir avec le tabellion Romain Becquet, un homme d'humeur très difficile, s'il faut en croire les anciens documents. Le sujet de la querelle n'est pas connu, mais l'affaire se vida d'une façon bien originale.

Le 14 juillet 1672, pour terminer leur affaire litigieuse, Becquet et Couture convinrent en présence du notaire Pierre Duquet de s'en rapporter à ce qui

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur*, vol. I, p. 624.

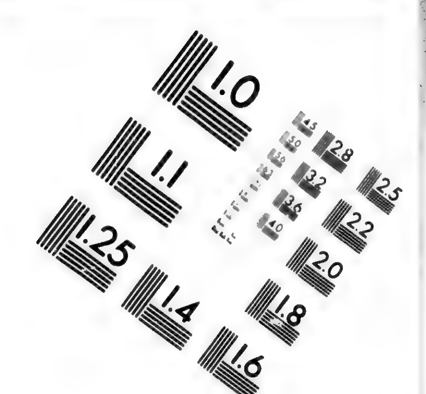
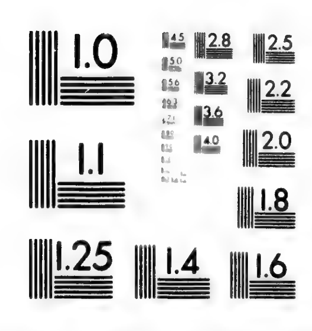


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



serait ordonné par Charles le Gardeur de Tilly et Mathieu Damour. Le même jour, ces amiables compositeurs ordonnèrent à Becquet de payer à Couture pour intérêts civils la somme de vingt livres et de l'indemniser de tous les frais qu'il avait encourus. " Encore, ajoute ce jugement de Salomon, qu'en notre présence le dit Becquet embrassera le dit Couture, le priant d'oublier ce qui s'est passé entre eux avec promesse tant de part que d'autre de vivre en bons amis à l'avenir."

Voilà un mode assez singulier de terminer un procès. S'il était mis en pratique de nos jours, le sexe faible ne saurait plus à qui donner la tête (1).

La pêche ! c'était alors la manne des colons. La Providence avait semé les rivières de poissons de toutes espèces et chacun n'avait qu'à tendre la main, pour ainsi dire, pour se nourrir à son gré. Jamais seigneur de France n'avait eu des rivières fournies aussi abondamment que celles que la nature bienveillante donnait à chaque instant du jour à tout venant. Il n'y avait alors ni pêcheurs maladroits, ni patients pêcheurs. Le grand fleuve offrait aux gens de toute classe les mets les plus variés. Lucullus aurait fait sa gloire des saumons que l'on prenait alors dans l'eau du Saint-Laurent.

On se souvient que les PP. jésuites avaient vendu à Jean Guyet une terre voisine de celle de

(1) Laurent Poiré, habitant de la pointe de Lévy, était aussi intéressé à ce procès, puisque Becquet fut condamné à lui payer la somme de douze livres. *(greffe Duquet 1672)*. Le 3 juillet 1690, Guillaume Couture, alors juge sénéchal, demande main levée de la saisie de bois de corde à lui appartenant faite par l'huissier Prieur, à la requête de Guillaume Albert, le 28 juin 1690. Requête accordée et main levée donnée. *Jug. et dél. C. s.* III, p. 438.

Couture. Or, comme il se trouvait sur cette terre un lieu très propice pour y tendre des pêches, des filets et des nasses, Couture, comme premier arrivant, en avait largement usé. Les PP. qui voulaient exercer pour eux-mêmes ce droit de pêche en appelèrent à l'intendant Bouteroue. Celui-ci jugea que Couture en jouirait en commun avec les pères, qu'il y pourrait tendre ses rets et mettre ses nasses où il jugerait à propos sauf à partager les profits avec les pères ou ceux qui prendraient leur place et qui contribueraient à la dépense. En septembre 1670, les PP. vendirent leur terre à Guyet et celui-ci contesta de nouveau le droit de pêche de Couture. La prévôté donna gain de cause à Guyet mais laissa à l'intendant Talon le soin de porter la condamnation. Celui-ci, en homme avisé, porta toute l'affaire au Conseil supérieur qui maintint Couture dans les privilèges que M. Bouterone lui avait jadis accordés. Ceci se passait le samedi, 22 août 1671 [1].

Ce fut le dernier procès que le bon Guillaume Couture eut à soutenir avec ses voisins.

Le 13 août 1694, Laurent Poiré fut accusé d'assaut devant la prévôté de Québec, par Denis Courtois. Il parait que Poiré avait demandé à Courtois, alors que ce dernier passait le long de son pré, pourquoi il passait ainsi et qu'il l'avait frappé avec une racine et des ciseaux qu'il tenait à la main. Deux témoins, François Grenet et François Rivault, furent

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, I—pp. 656-657.

entendus. Poiré les traita de *petits babillards* et l'affaire en resta là (1).

Une autre fois, le 3 août 1684, c'est Gabriel Samson qni se plaint à l'intendant de Meules que, depuis longtemps, le nommé Lafleur et sa femme font courir le bruit que sa femme à lui, sa sœur et sa mère ont été des personnes de joie. L'intendant Duchesneau les a déjà vertement tancées à ce sujet et il demande que justice lui soit rendue.

Ce qui ne manqua pas. Lafleur était du reste un garnement bien connu. Dès 1664, le procureur général, étant à la basse-ville, l'avait vu "gâté de boisson" et l'avait condamné à payer dix livres d'amende applicable aux pauvres de l'Hôtel-Dieu (2).

Voilà, d'ordinaire, les offenses très peu graves contre lesquelles les tribunaux du temps avaient à sévir.

Le 24 janvier 1667, l'intendant Talon avait fait de sages réglements. Il recommandait qu'en matière de moins de quinze livres, pour toutes les légères querelles, les débats, les injures, on essaya, avant de poursuivre, des moyens de conciliation devant des arbitres ou le capitaine du quartier (3). Ces prescriptions avaient eu du bon. C'est en parcourant les études des notaires que l'on peut en juger. Le nombre des procès terminés à l'amiable y est considérable, et

(1) Le 16 juillet 1698, Guillaume Dupont et René Demers se querellent à propos d'une certaine quantité de bois de chauffage. Suzanne Métayer, femme de Dupont, est condamnée à demander pardon à Demers des injures qu'elle lui a dites, et à 10 livres d'amende, (*Jug. Cons. Sup.*, vol IV, p. 205.)

(2) *Jug. Dél. C. S.*, 12 juillet 1684, vol. I, p. 238

(3) *Ed. et Ord.* p. 29, t. II.

l'on peut dire que si nos ancêtres avaient le goût processif ils avaient aussi le bon esprit de s'arrêter en temps et d'écouter les bons conseils (1).

Dans toutes les petites transactions ordinaires de la vie, il soufflait alors comme un air de justice, de droiture et de franchise. Ayant vécu tous ensemble la rude vie des commencements, chacun cherchait à s'entraider et à se porter secours. Les plus aisés prêtaient de l'argent aux plus pauvres, et l'on ne songeait point à en réclamer d'intérêt, En temps de maladie, les colons dispersés sur cette terre de Lauzon n'avaient point de chirurgiens pour les soigner. Mais on connaissait déjà l'usage des simples où les aborigènes étaient passés maîtres, et chacun s'empressait d'enseigner ses remèdes et de s'improviser garde-malade ou chirurgien (2). Tout cela était passé dans le cour ordinaire des choses et l'on aurait trouvé extraordinaire qu'il en fut fait autrement.

La vie n'était plus difficile à porter. Les charges féodales étaient minimes. A part les cens et rentes, les quelques chapons de rigueur, la corvée et le droit

(1) Voici quelques actes de composition de ce genre trouvés dans l'étude de Rageot : En 1685, Lefebvre qui avait acheté une propriété des hospitalières le 7 avril 1679, termine de bon accord un procès surgi à ce propos. Le 16 août 1685, un semblable accord a lieu entre Lefebvre, Henri Brau de Pominville et les hospitalières. Le 30 juillet 1688, Mathurin Arnault et Jean Bte-Hallé signent un accord au sujet d'un procès mu devant le juge seigneurial de Lauzon.

(2) On avait cependant assez souvent l'habitude de diriger les malades sur l'Hôtel Dieu de Québec qui avait été fondé à l'origine pour tous les habitants de la colonie. Dans le registre des malades de l'Hôtel-Dieu commencé au mois de juin 1689, voici les entrées que nous trouvons : 1689-juillet 13.—Georges Cadoret âgé de 60 ans, de l'évêché de Vannes, paroisse de St-Pierre sorti le 31. 1691. Janvier 1.—Claude de Chevrainville, femme de Pominville, âgée de 45 ans, de St-Nicolas des Champs, morte le 22. Mathurine Buisson, femme de Rochon, morte le 23 septembre 1691. Janvier 1692.—Nicolas Marion dit la Fontaine, âgé de 60 ans, natif de Drageville, de l'évêché de Coutances, marié à Chatelaudère en Bretagne.

de mouturage qui n'était qu'à la quatorzième partie (1), le colon était véritablement seigneur et maître sur son établissement. Il ne tenait qu'à lui d'être heureux. Et, dans les peines et les afflictions, il avait toujours comme suprême consolateur le missionnaire qui se faisait tour à tour, conseiller des âmes et des cœurs, médecin, avocat, notaire, arpenteur, dépositaire des dernières volontés (2). Après avoir été son ami fidèle, son guide désintéressé pendant la vie, il suivait son paroissien jusque par delà la tombe, car la tâche du prêtre à qui des âmes sont confiées n'est jamais finie.

Ces colons de la première époque, des écrivains étrangers, qui ne connaissaient pas notre histoire, ont voulu les représenter comme des êtres à demi-civilisés, barbares, ayant emprunté les mœurs des sauvages, sans instruction et sans aucune élévation de l'esprit. Celui qui rencontre pour la première fois dans les forêts ou sur le bord des sentiers encore mal tracés, des hommes noircis par la fumée des abattis, vêtus de la rude toison de leurs troupeaux, portant à la ceinture la hâche du bûcheron, et le fusil du chasseur en bandoulière, peut croire, en effet, à quelque vision terrible évoquée par les romans de Fenimore Cooper ou de Gustave Aimard. Mais qu'il pénètre sous l'humble toit de ces brigands, il y trouvera un foyer hospitalier et des cœurs toujours larges.

(1) Ordonnance de Lauzon, 1652. *Ed. et Ord.* II, 36, 38.

(2) En 1696, le marguillier en charge déclare recevoir des héritiers du défunt Chauveau, trente livres en dépôt que la fabrique sera obligée de payer à leur acquit aux héritiers du sieur Garot, autrefois marchand en ce pays, si cette dette est recherchée, ne s'étant trouvé jusque là aucun réclamant, soit que cette somme ait été payée par Chauveau qui n'en a pas parlé avant de mourir ou que Garot n'ait pas donné quittance.

Nos ancêtres, ceux de la première heure, eurent de rudes adversaires à vaincre dans la personne des aborigènes, et avant d'abattre la forêt et de conquérir un établissement pour leur famille, que de misères, de peines et de fatigues, ils eurent encore à surmonter. Ils empruntèrent quelques unes des coutumes des sauvages, soit pour la chasse, soit pour la pêche, soit dans la façon de voyager, soit dans la manière de se vêtir. C'est ce qu'ils devaient faire dans ces pays et ces climats nouveaux. Et c'est ce qui explique le secret de cette grande amitié que les enfants des bois leur portèrent dès l'origine. Mais qui voudra dire et oser affirmer que les premiers colons venus d'outre-mer n'ont pas su conserver leurs qualités bien françaises et que leurs descendants ont dégénéré ?

Avec quel orgueil, ces pauvres colons, que l'on traite d'ignorants, ne signaient-t-ils pas leurs noms au pied des contrats ou des actes où les circonstances de la vie les amenaient à comparaître ? Nous l'avons prouvé surabondamment au cours de cette étude, en reproduisant leurs signatures autographes. Tous ou presque tous savaient lire ou écrire. Et cette instruction puisée dans la vieille patrie, ils voulurent la léguer à leurs enfants avec l'amour de la race et le souvenir de la grandeur du nom français.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE QUATRIEME

CHAPITRE CINQUIÈME

CHAPITRE SIXIÈME

CHAPITRE SEPTIÈME

CHAPITRE HUITIÈME

CHAPITRE NEUVIÈME

CHAPITRE DIXIÈME

CHAPITRE ONZIÈME

CHAPITRE DOUZIÈME

CHAPITRE TREIZIÈME

CHAPITRE QUATORZIÈME

CHAPITRE QUINZIÈME

CHAPITRE SEIZIÈME

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

CHAPITRE VINGTIÈME

CHAPITRE VINGT ET UNIÈME

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

CHAPITRE TRENTIÈME

CHAPITRE TRENTE-ET-UNIÈME

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME

APPENDICE

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

APPENDICE.

Pièce A

PRÊTRES

NÉS DANS LA SEIGNEURIE DE LAUZON

SAINT-JOSEPH DE LA POINTE DE LÉVY. [1]

1. Louis-Michel Guay, né le 20 octobre 1722, fils de Michel Guay et de Marguerite Grenet. Fit ses études au séminaire de Québec d'où il sortit en 1746. Ordonné prêtre le 20 septembre 1749, il alla en 1750 comme missionnaire à Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup.

Il était curé de Sainte-Anne de la Pérade, en 1761. Il y mourut, le 19 Juin 1785, âgé de 63 ans.

2. Charles Bégin, né le 26 novembre 1757, fils de Charles Bégin et de Marthe Turgeon ; ordonné prêtre le 2 novembre 1788 ; desservant de la Pointe-aux-Trembles de 1788 à 1791 ; en 1796, curé de St-Constant ; 1804, curé de St-Vincent de Paul où il décéda le 1er juillet 1824, à 65 ans 8 mois.

(1) La paroisse indique l'endroit où l'acte de baptême est inscrit.

3. PIERRE BOURGET, né le 13 août 1786, fils de Pierre Bourget et de Thérèse Paradis ; ordonné le 4 juin 1814 ; vicaire à Saint-Hyacinthe ; 1816, curé de Sorel ; 1817, de Chateauguay ; 1822, de l'Isle Verte et des Trois-Pistoles ; 1829, de l'Islet, où il décède, le 20 février 1833, à l'âge de 45 ans Il fit la mission de Chicoutimi en 1816 et 1817.

4. CHARLES BÉGIN, né le 30 juin 1797, fils de François Bégin et d'Agathe Guay ; ordonné le 30 septembre 1821 ; vicaire à Montréal ; 1823, curé de Cacouna et de la Rivière-du-Loup ; 1825, de Beauport ; 1838, de la Rivière-Ouelle Il y décède le 16 juin 1872.

5. IGNACE BOURGET, né le 30 Octobre 1799, fils de Pierre Bourget et de Thérèse Paradis ; ordonné le 30 novembre 1822 ; secrétaire de Mgr Lartigue ; 1836, vicaire-général ; nommé le 12 mars 1837 par un bref de Grégoire XVI, évêque de Telmesse ; consacré à Montréal le 25 juillet 1837. Mgr Bourget partit le 3 mai 1841, pour faire un premier voyage en Europe, où il s'occupa entre autres affaires de procurer à son diocèse l'établissement de quatre communautés : les RR. PP. Oblats, qui y arrivèrent cette même année le 3 décembre, les RR. PP. Jésuites, qui mirent pied sur la terre du Canada pour la deuxième fois, le 1er juin 1842, les dames du Sacré-Cœur, qui arrivèrent le 17 décembre 1842, et les religieuses du Bon-Pasteur, qui n'arrivèrent qu'en juin 1844.

Il entreprit un second voyage en 1846, et revint le 27 mai 1847 avec des prêtres de la Congrégation de Sainte-Croix, des frères laïques appelés *Josephites* sous la direction des Pères de Sainte-Croix, des clercs paroissiaux de Saint-Viateur et des religieuses de la Congrégation des Marianites de Sainte Croix.

Pendant le séjour qu'il fit à Rome en 1854, pour assister à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, il composa le "Cérémonial des évêques, commenté et expliqué par les usages et les traditions de la sainte Eglise Romaine, avec le texte latin," et le fit publier à Paris, en 1856. Mgr ne revint au Canada que le 29 juillet 1856.

Il entreprit un quatrième voyage aux tombeaux des Apôtres, le 19 mars 1862, pour assister à la canonisation

des 26 martyrs du Japon. Ce fut pendant son séjour à Rome qu'il fut décoré du titre de citoyen noble romain.

Retiré en 1876, dans sa résidence du Sault-au-Récollet, il se démit de son évêché de Montréal, le 8 septembre 1876, et fut nommé archevêque de Martianapolis, le 26 juillet suivant ; décédé le 8 juin 1885, au Sault-au-Récollet, il fut inhumé le 13, dans les voûtes de la cathédrale de Montréal.

6. Charles-Edouard Poiré, né le 4 août 1810, fils de Charles Poiré et de Théotiste Poiré, ordonné à la Rivière Rouge, le 17 février 1833, où il fut missionnaire ; 1839, curé de Saint.Joseph de Lévis ; 1843, de Saint-Joseph de la Beauce ; 1846, de Deschambault ; 1857, de Saint-Anselme. De 1839 à 1843, il visita comme missionnaire avec M. Hypolite Moreau, les missions d'Abbittibi, de Témiscaming, du Grand Lac et du lac à la Truite. Curé de Sainte Anne de la Pocatière et supérieur du séminaire; grand vicaire de Saint-Boniface. En 1887, camérier d'honneur de Léon XIII ; Mgr Poiré a disposé d'une grande partie de sa fortune en contribuant aux œuvres du séminaire à Sainte-Anne.

Voyez l'opuscule : *Noces d'or de M. le Grand-vicaire Ch. Ed. Poiré, curé de Ste-Anne de la Pocatière*,—1883.

7. Jean-Baptiste Thibault, vicaire-général, né le 14 décembre 1810, fils de Jean-Baptiste Thibault et de Charlotte Carrier ; ordonné à la Rivière-Rouge, le 8 septembre 1833, où il fut missionnaire pendant plusieurs années. Il est le premier qui étudia le *Kinistino*, dialecte des Cris. De retour au Canada, il est chargé en 1874, de la cure de Sainte-Louise, comté de Kamouraska, et en 1876, de Saint Denis, même comté. Il y décéda le 4 avril 1879. Mgr Taché, évêque de saint Boniface, l'avait nommé son vicaire-général.

8. Michel Lemieux, né le 4 février 1811, fils de Michel Lemieux et d'Apolline Côté, ordonné à Québec, le 8 novembre 1835 ; vicaire à Sainte-Anne d'Yamachiche; 1839 à St-Roch des Aulnets ; 1840, curé de la Pointe du Lac ; 1841, directeur du grand séminaire de Nicolet ; 1843, curé de Beaumont ; 1850, chapelain des hospitalières de Québec, où il décèda le 14 avril 1874.

9. Joseph Bourassa, né le 31 mai 1817, fils de Jo-

seph Bourassa et d'Angèle Bégin; ordonné à Québec le 14 avril 1844 ; missionnaire du fort Auguste, à la Rivière Rouge; 1856, curé de St-Bernard, comté de Dorchester; desservant de St-Maxime de Scott, Beauce; retiré à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Voyez le QUOTIDIEN, du 12 avril 1894, où se trouve le compte-rendu des fêtes de ses noces d'or.

10. JEAN-BAPTISTE DRAPEAU, né à St. Joseph de Lévis le 12 septembre 1815, fils de J.-Bte. Drapeau et de Thérèse Dallaire ; ordonné à Montréal le 17 mai 1845 ; vicaire à Sorel ; 1847, curé de la Longue-Pointe, où il décède le 24 janvier 1870.

11. FRANÇOIS-XAVIER BÉGIN ; né le 20 juillet 1825, fils de François Bégin et de Luce Bégin ; ordonné à Québec le 8 septembre 1849 ; vicaire à la Malbaie ; 1851, curé du Lac Aylmer ; 1852, de Saint Pacôme.

12. AUGUSTIN LADRIÈRE, né le 21 septembre 1826, fils de Joseph Ladrière et de Cécile Labrecque ; ordonné à Québec le 30 septembre 1849 ; vicaire à St-Thomas ; 1851, à la Pointe-Lévis ; 1852, à Saint-Roch de Québec ; 1854, aux Eboulements ; 1858, premier curé de St-Fabien ;1870, de l'Ile-Verte ; 1875, remet sa cure, pour aller missionnaire aux Etats-Unis ; décédé le 4 janvier 1884.

13. ETIENNE BÉGIN, né le 1er novembre 1829, fils d'Etienne Bégin et d'Emélie Dumont ; ordonné à Québec le 21 mai 1853 ; vicaire aux Eboulements ; 1855, missionnaire des cantons de Forsyth et Shenly ; où il décède le 8 novembre 1857 à l'âge de 28 ans. Il est inhumé à Notre-Dame de la Victoire de Lévis.

14. JOSEPH LAGUEUX, né le 18 octobre 1826, à St-Joseph de Lévis, fils de Joseph Lagueux et d'Angèle Samson ; ordonné à Québec le 17 juillet 1863 ; vicaire à Beauport ; 1854 à Ste-Claire ; 1855, curé de Ste-Agnès ; 1862 de Saint-Patrice de la Rivière du Loup ; 1871, curé de Saint-Jean Port-Joli, où il décéda le 29 novembre 1888.

15. JACQUES COTÉ, né le 5 avril 1829, fils de Benjamin Côté, et de Suzanne Cantin ; ordonné à St-Romuald le 8 juin 1856 ; vicaire à St-Germain de Rimouski ; 1856, à St-Patrice de la Rivière du Loup et premier curé de Saint-Antonin ; 1860, missionnaire de Kankakee, (Illinois) ; 1866 curé de l'église française de Chicago ; 1884, curé d'Aurora diocèse de Chicago, Illinois.

16. Honoré Lecours, né le 27 mars 1836, fils de Charles Lecours et de Louise Bégin ; ordonné à Québec, le 24 septembre 1859, assistant secrétaire de l'Archevêché de Québec ; décédé à l'Hopital-Général le 8 juillet 1866, à l'âge de 30 ans, et inhumé dans le chœur de la cathédrale.

17. Louis-Nazaire Bégin, né le 10 janvier 1840, fils de Charles Bégin et de Luce Paradis ; ordonné à Rome le 10 juin1865, dans l'église de Saint-Jean de Latran, par le cardinal Patrizi ; le 2 juillet 1866, M. Bégin, docteur en théologie, fut nommé professeur à l'Université-Laval. M. Bégin a passé plusieurs années en Europe d'où il n'est revenu qu'en 1868 après avoir visité l'Asie ; principal de l'école Normale Laval ; 1888, préconisé évêque de Chicoumi, le 28 octobre 1888 dans la basilique de Québec, par le Cardinal Taschereau ; 1892, archevêque de Cyrène et coadjuteur du cardinal.

18. Charles Guay, né le 24 janvier 1845, fils de Charles Guay et de Françoise Michaud ; ordonné le 12 juin 1870, à Québec ; vicaire à Sainte-Flavie ; 1871, à St-Germain de Rimouski, 1874 à 1880, chargé de collecter dans quelques diocèses du Canada et des Etats-Unis des souscriptions pour l'érection de la nouvelle bâtisse du séminaire de Rimouski ; 1875, premier curé de Notre-Dame du Sacré-Cœur ; 1877, grand vicaire honoraire chargé d'aller collecter en Europe, pour l'œuvre du Séminaire et se rend à Rome, où il est nommé en 1879 protonotaire apostolique *ad instar* ; 1881 et 1882, délégué sur les côtes du Labrador, pour administrer le sacrement de confirmation ; 1883, retourne à Rome ; 1884, missionnaire des sauvages micmacs du Ristigouche ; 1890, se retire du ministère et réside à St-Joseph de la pointe de Lévy. A publié une étude historique en deux volumes, intitulée : *Chroniques de Rimouski.*

19. Louis-Philippe Beaulieu, né le 27 décembre 1846 ; ordonné le 26 mai 1872 à Lévis, professeur au séminaire de Québec ; 1874, vicaire à Sainte-Claire ; 1875, professeur au collège de Lévis ; 1877, directeur des ecclésiastiques.

20. Georges-Raphael Fraser, né le 27 avril 1846,

fils de Thomas Fraser et de Rosalie Poiré ; ordonné le 26 mai 1872 à Lévis ; professeur au séminaire de Québec ; vicaire à Lévis ; 1887, curé de Shenley ; maintenant desservant de Ste-Anne de la Pocatière.

21. JOSEPH DUMAS, né le 19 décembre 1845, fils d'Antoine Dumas et de Marie-Anne Bourget ; ordonné le 12 décembre 1873 à Québec ; 1874, vicaire à St-Pierre, Ile-d'Orléans et à la Baie St-Paul ; 1875, à la Malbaie, comté de Charlevoix ; 1879, curé de St-Séverin ; 1880, de St-Eloi ; 1886, se noye accidentellement,

22. LOUIS ALFRED BOISSINOT, né le 26 novembre 1851, fils de François Boissinot et d'Hélène Pelletier ; ordonné le 22 mai 1880 à Québec ; 1881, vicaire à Portneuf, 1887, à St-Joseph de la Beauce ; 1888, à Somerset ; 1892 curé de St-Philippe de Néry.

23. JOSEPH ALBERT HUDON BEAULIEU, né le 18 février 1843, fils de Jean-Baptiste Hudon Beaulieu et de Lucie Poiré ; ordonné le 17 septembre 1882 à Québec, professeur au collège de Lévis. Avait été admis à la profession de notaire, en 1864, et a pratiqué à Lévis jusqu'en 1876.

24. PHILIPPE HONORÉ LABRECQUE, né le 4 juillet 1854 fils d'André Labrecque et de Sara Lainé ; ordonné le 29 avril 1883 ; vicaire à St-Sébastien : 1887, à Lorette ; 1889, curé de St-Anselme Chezzetcooke, diocèse d'Halifax.

25. CYRILLE SAMSON, né le 10 auril 1865 à St-Joseph de Lévis, fils de Cyrille Samson et de Philomène Guay ; ordonné le 26 mai 1888 ; vicaire à Ste-Louise ; 1889, professeur à Lévis, vicaire à St-Roch de Québec.

26. ALPHONSE EDOUARD BOURASSA, né le 31 août 1863 à St-Joseph de Lévis, fils de François Bourassa et de Caroline Samson ; ordonné le 23 juin 1889 à St-Joseph de Lévis ; vicaire à Roberval ; 1890, professeur au collège de Lévis.

NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE

1. CHARLES EDOUARD CARRIER, né le 22 mars 1853 fils

de George Carrier et de Julie Labadie ; ordonné le 28 mai 1876 ; professeur au collège de Lévis ; 1878, procureur au même collège ; 1893, nommé supérieur.

2. GILBERT LEMIEUX, né le 24 décembre 1855, à Notre-Dame de Lévis ; fils de Claude Lemieux et de Henriette Morin ; ordonné le 22 mai 1881 à Québec ; assistant directeur du petit séminaire de Québec ; 1892, secrétaire de l'évêque de Sherbrooke ; 1894, curé de Saint-Férréol.

3. ONÉSIPHORE ANSELME JOSEPH CANTIN, né le 28 juillet 1857, à Notre-Dame, fils de Pierre Cantin et d'Olive Côté ; ordonné le 17 septemdre 1882 ; vicaire à l'Islet ; 1889 curé de St-Damase, comté de l'Islet.

4. FERDINAND BÉGIN, né le 10 avril 1846, fils de Charles Bégin et de Thérèse Couture ; ordonné le 19 mai 1883 à Québec ; vicaire à Sainte-Anne de la Pocatière ; 1887, assistant-procureur au collège Ste-Anne ; 1889, curé de Saint-Eleuthère de Kamouraska.

5. ANTOINE PAMPALON, né le 27 avril 1857, à Notre-Dame, fils d'Antoine Pampalon et de Joséphine Dorion ; ordonné le 19 mai 1883 ; professeur au collège de Lévis.

6. PAUL HYPPOLITE AUGURE BERNIER, né le 18 avril 1859, à Notre Dame, fils d'Augure Bernier, avocat, et de Malvina Turgeon ; ordonné le 7 juin 1884 à Québec ; professeur à l'Université Laval ; 1892, exerce le ministère à New-York.

7. JOSEPH TELESPHORE PEPIN dit LACHANCE, né le 28 juillet 1860, à Lévis, fils de Joseph Pepin dit Lachance et de Marie Roy ; ordonné le 23 mai 1886, à Lévis ; professeur au collège de Lévis ; 1890, se rend à Rome pour étudier la philosophie et la théologie ; docteur en philosophie.

8. CÉLESTIN LEMIEUX, né le 23 août 1862, à Lévis, fils de Michel Lemieux et de Philomène Labonté ; ordonné le 23 mai 1886 ; professeur au collège de Lévis ; 1889, assistant-directeur.

9. LOUIS-PHILIPPE DELISLE, né le 3 juin 1857, à Notre-Dame de Lévis, fils de Pierre Célestin Delisle et de Julie Lacroix ; ordonné le 13 juin 1886 à Québec ; vicaire à Notre-Dame de Lévis ; 1891, à St-Roch de Québec.

10. STANISLAS IRÉNÉE LECOURS, né le 21 novembre

1862 à Notre-Dame de Lévis, fils de Charles Lecours et d'Ursule Bégin ; ordonné le 4 juin 1887 ; professeur au collège de Lévis.

11. JOSEPH ALBERT COTÉ, né le 20 février 1865, à Notre- Dame de Lévis, fils d'Ignace Côté et de Priscille Bégin ; ordonné le 26 mai 1888 ; vicaire à la Rivière du Loup.

12. ELIAS ROY, né le 26 septembre 1864, ordonné 31 mai 1890 à Québec ; professeur au collège de Lévis.

13. GAUDIOSE LEMIEUX, fils de Michel Lemieux et de Philomène Labonté, ordonné en mai 1894 ; professeur au collège de Lévis

---

SAINT-NICOLAS

1. JEAN DEMERS, récollet, en religion *frère Louis*, né le 12 janvier 1732, fils de Louis Dumay, (Demers), et de Thérèse Gagnon, ordonné prêtre le 24 septembre 1757. Il desservit les Grondines en 1761, et fut missionnaire à St-Jean Deschaillons, en 1767. En 1789, il devint supérieur des récollets à Montréal, et mourut, à l'hopital général de Montréal, le 2 septembre 1813, à 81 ans et 8 mois. Il est inhumé dans l'église paroissiale. Ce frère est le dernier prêtre de son ordre au Canada.

2. JÉROME DEMERS, né le 1er août 1774, fils de Jean-Baptiste Demers et de Geneviève Loignon ; ordonné le 24 août 1798 ; agrégé au séminaire de Québec, le 11 août 1799 ; 1800, le 10 août, directeur ; 1805, procureur ; 1815 supérieur ; 1821, procureur ; 1824, supérieur ; 1825, vicaire-général ; 1836, supérieur (3me fois) ; 1842, conférendaire, jusqu'en 1849 ; 1850, membre du conseil de l'évêque ; professeur de philosophie pendant plusieurs années, a composé des traités de philosophie morale, de physique, d'astronomie et d'architecture, pour ses élèves. Décédé le 17 mai 1853, à 78 ans. Inhumé dans la chapelle du séminaire. Voir sa biographie par M. N.-E. Dionne dans l'*Annuaire de l'Université Laval* de 1893.

3. Modeste Demers, premier évêque de Vancouver, Colombie Britannique, né le 11 octobre 1809, fils de Michel Demers et de Rosalie Boucher ; ordonné à Québec, le 7 février 1836 ; vicaire aux Trois-Rivières ; vicaire aux Trois-Pistoles ; 1838, missionnaire de la Colombie, au delà des Montagnes Rocheuses ; nommé par le Pape Pie IX, évêque de Vancouver et consacré le 30 novembre 1847, par l'archevêque d'Oregon City ; décédé le 28 juillet 1871. M. Etienne-Théodore Pâquet a écrit une excellente biographie de Mgr Modeste Demers, dans ses *fragments de l'histoire religieuse et civile de St-Nicolas* (1894.)

4. Benjamin Paquet, né le 27 mars 1832, fils d'Etienne Pâquet et d'Ursule Lambert ; ordonné à Saint-Nicolas le 10 septembre 1857 ; vicaire à Québec ; 1862, professeur au séminaire de Québec ; 1863, se rend à Rome, élève du collège romain, est promu docteur en théologie, en mai 1866 ; arrivé à Québec le 2 juillet 1866, et professeur à l'Université Laval ; plusieurs fois supérieur du séminaire de Québec et recteur de l'Université Laval ; protonotaite apostolique. A publié plusieurs opuscules et entre autres un ouvrage fort remarqué: *Le Libéralisme.*

5. Louis Honoré Paquet, né le 23 octobre 1838, fils d'Etienne Pâquet et d'Ursule Lambert ; ordonné à Québec le 21 septembre 1861 ; professeur au séminaire de Québec ; 1863, va étudier au collège romain ; 1866, promu docteur en théologie au même collège ; de retour à Québec en juillet de la même année, et nommé professeur à l'Université Laval.

6. Louis Benjamin Demers, né le 5 juin 1838, fils de Modeste Demers et de Christine Olivier : ordonné en 1869, pour le diocèse de Chicago, Etats-Unis, décédé en 1888.

7. James Sexton, né le 8 janvier 1845, fils de John Sexton et de Brigitte Peaple ; ordonné le 26 mai 1872 à Lévis ; vicaire à St-Roch de Québec jusqu'à sa mort, arrivée le 21 août 1885. M. E.-T Pâquet a écrit sur ce prêtre des pages émues dans son ouvrage déjà cité.

8. Clement Nazaire Paquet, né le 17 juin 1845, fils d'Olivier Pâquet et d'Adéline Demers ; ordonné le 26 mai 1872, vicaire à Saint-Thomas ; 1879, à St-David ; 1880 curé de Saint-Apollinaire.

9. Louis Alfred Paquet, né le 8 septembre 1851, fils d'Ignace Pâquet et de Domitilde Fréchette ; ordonné le 30 novembre 1878 ; vicaire au Cap St-Ignace ; 1884, vicaire à St-Thomas ; 1886, vicaire à St-Agapit ; 1887, desservant la paroisse de Ste-Hénédine ; 1888, nommé curé de la même paroisse.

10. Henri Arthur Scott, né le 3 septembre 1858, fils de Maurice Scott et de Lucie Guay ; ordonné le 3 juin 1882 ; vicaire à Saint.Antoine ; 1885 à Notre-Dame de Lévis ; 1893, desservant, puis curé de Notre-Dame de Foye ; docteur en théologie.

11. Joseph Honoré Frechette, né le 28 octobre 1858, fils d'Honoré Fréchette et de Marie-Anne Demers ; ordonné le 3 juin 1882 ; vicaire à St-Raymond ; 1889, curé de Laval.

12. Louis Adolphe Paquet, né le 4 août 1859, fils d'Adolphe Pâquet et de Eléonore Demers ; ordonné le 24 mars 1883, à St-Jean de Latran, par le cardinal Monaco Lavaletta ; professeur de théologie, a pris ses dégrés de théologie à l'Université de la Propagande en 1883, après quatre années de séjour. Auteur d'un ouvrage intitulé : " La Foi et la Raison en elles-mêmes et dans leurs rapports," ainsi que d'un volume de *commentaires* sur la somme de Saint-Thomas d'Aquin.

13. Pierre Plante, né le 7 août 1868, fils de Jean Plante et de Camille Belleau ; ordonné le 23 mai 1886 ; professeur au collège de Lévis.

14. Alfred Dubois, né en 1860, ordonné en 1888 ; la même année, vicaire à Saint-Joseph-Letellier, Saint-Boniface ; 1889, à l'archevêché de Saint-Boniface ; décédé en mars 1891.

15. Joseph Eugene Gingras, né le 24 juillet 1863, fils de Benjamin Gingras et de Rose Roberge ; ordonné le 29 décembre 1889 à Québec ; 1890, vicaire à Saint-Aubert et à la Rivière du Loup (Fraserville) ; 1892, professeur d'anglais au séminaire de Québec.

Guillaume Demers, né en 1818, appartient à la communauté des Pères de la Croix, réside aujourd'hui dans la maison de South Bend, Indiana, Etats-Unis.

M. Etienne-Théodore Pâquet, aujourd'hui directeur de la poste à Québec, a publié en 1894 chez Mercier & Cie un opuscule intitulé: *Fragments de l'histoire religieuse et civile de la paroisse Saint-Nicolas* qui contient des notes biographiques importantes sur tous les prêtres nés dans cette paroisse.

SAINT-HENRI

1. Jean Baptiste Coté, né le 2 février 1814, de Jacques Côté et de Rosalie Beaulais; ordonné à Québec, le 9 février 1840; vicaire à l'Islet; 1844, desservant de Sainte Anne de la Pocatière, et en octobre, vicaire au Cap-Santé; 1845, premier curé résidant de St-Jérôme de Matane; 1848, curé de Saint-Bernard; 1849, de Saint-François de Beauce; 1852, de Saint-Ferréol; 1854, vicaire à St-Joseph de Lévis; 1859, au Cap Saint-Ignace; 1867, à Saint-Gervais, mort à à l'Hospice St-Joseph de la délivrance, en 1893.

2. Charles Zacharie Allyre Léobon Collet, né le 20 février 1847, fils de Charles Collet et de Rosalie Genest dit Labarre; ordonné à Saint-Henri, le 29 octobre 1871; secrétaire de l'archevêché de Québec; 1883, vicaire à St-Romuald; 1884, directeur des élèves au collège de Sainte-Anne de la Pocatière; 1888, vice-supérieur.

3. Louis Paquet, né le 20 mars 1848, fils de Charles Pâquet et de Geneviève Lemieux; ordonné le 22 février 1874, à Rimouski; vicaire à l'Ile-Verte; 1875, curé de Saint-Pierre de Malbaie; curé de Saint-Donat et de St-Gabriel; 1880, missionnaire aux Méchins; 1882, vicaire à la Grande-Rivière.

SAINT-JEAN CHRYSOSTOME

1. Anselme Boucher, né le 9 mai 1834, filsde Bénoni Boucher et de Félicité Leclerc; ordonné à Québec le 15

septembre 1867; vicaire à Saint-Anselme; 1868, curé de Valcartier, Stoneham et Tewkesbury; 1873, curé de Ste-Anastasie de Nelson; 1881, de Ste-Emelie de Lotbinière; 1890, de la Pointe-aux-Trembles de Québec.

2. JEAN-JACOB GUAY, né le 20 août 1843, à Etchemin (paroisse de Saint Jean Chrysostôme), fils de François Xavier Guay et d'Adélaïde Côté; ordonné le 21 mai 1870, à Ottawa; vicaire à Ste-Cécile de Masham, au 26 décembre 1870; 1871, curé de St-Jacques d'Embrun; 1875, curé de St-Casimir de Ripon.

3. THEOPHILE MONTMINY, né le 24 février 1842, fils de Joseph Montminy et de Marguerite Lambert; ordonné le 18 septembre 1870, aux Trois-Rivières, par Mgr Laflèche; vicaire à Beauport, le 27 octobre 1870; le 28 août 1875, part pour l'Europe, l'Egypte et la Terre-Sainte, de retour le 26 mai 1876; nommé de nouveau vicaire à Beauport, ayant à desservir la mission du Saut Montmorency; curé de St-Antonin, le 2 mai 1877; de St-Agapit de Beaurivage le 15 juillet 1879; 1890, de Saint-George de la Beauce.

4. BENJAMIN DEMERS, né le 9 octobre 1848, fils de Benjamin Demers et de Félicité Carrier; ordonné le 7 décembre 1873 à Québec; vicaire à Saint-Raymond; 1874, préfet des études au collège de Lévis; 1875, vicaire à la Pointe-aux-Trembles de Québec; 1876, vicaire à la Baie St-Paul; 1877, vicaire à Saint-Denis de Kamouraska; 1879, chapelain à la Grosse-Ile et vicaire à St-Elzéar de Beauce; 1880, curé de St-Gilles; ——, curé de St-François de la Beauce; 1894, curé de St-Jean Baptiste de Québec; a publié des *Notes sur l'histoire de St-François de la Beauce*.

SAINT-ROMUALD

ROBERT LAGUEUX, né le 28 août 1866, fils de Pierre Lagueux et de Marie Guay; ordonné le 8 avril 1890 à Saint-Jean de Latran, Rome; docteur en théologie dog-

matique ; 1891, professeur de théologie à l'Université-Laval.

SAINT-ANSELME

1. GEORGE-ELZÉAR BROCHU, né le 2 octobre 1841, fils de Léon Brochu et de Marie Lacasse ; ordonné à Montréal le 9 août 1868 ; professeur au collège Masson, et en octobre, vicaire à Saint-Polycarpe ; 1872, missionnaire aux Etats-Unis ; camérier d'honneur de Léon XIII; 1891, protonotaire apostolique.

2. DARIE-MATHIAS LEMIEUX, né le 24 février 1842, fils de Guillaume Lemieux et d'Elisabeth Campagna ; ordonné le 1er octobre 1871, à Québec, éconôme au séminaire de Québec ; 1872, vicaire à la Malbaie ; 1874, retourne au séminaire comme éconôme ; 1875, curé des Saints-Anges, Beauce ; 1876, est malade ; 1885, desservant Sainte-Justine ; 1890, curé de Saint-Lazare.

3. JOSEPH-CLOVIS KEMNER-LAFLAMME, né le 18 septembre 1849, fils de David Kemner-Laflamme et de Marie-Josephte Jamme ; ordonné le 6 octobre 1872 à Québec ; professeur de minéralogie et de géologie à l'Université-Laval ; a publié *Eléments de Minéralogie, géologie et botanique* ; 1873, docteur en théologie ; 1881, se rend en Europe à l'exposition universelle d'électricité ; 1884, maitre-ès-arts ; 1885, secrétaire de l'Université-Laval ; ancien président de la Société Royale du Canada ; membre de la Société géologique de France ; a refusé l'évêché de Chicoutimi ; 1893, recteur de l'Université-Laval et supérieur du séminaire de Québec ; protonotaire apostolique.

4. AMBROISE PHILIAS FORTIER, né le 6 mai 1841, fils de Pierre Fortier et de Marie Dion ; ordonné le 20 décembre 1873 à Rimouski, vicaire de l'Assomption de Mac Nider ; 1874, à Nataskouan ; 1875, curé de St-Martin de la Rivière au Renard ; 1876, de Sainte-Cécile du Bic ; 1877, vicaire à Carleton ; 1878, curé de Saint-Godfroi ;

1887, vicaire à Ristigouche ; 1888, curé de Saint-Laurent de Matapédiac ; 1890, missionnaire aux Méchins.

5. Michel-Thomas Labrecque, né le 30 décembre 1849, fils de François-Xavier Labrecque et d'Emélie Lemelin ; ordonné le 28 mai 1876, à Québec ; professeur de rhétorique au séminaire de Québec ; 1880, maître-ès-arts, se rend au séminaire français à Rome, et reçoit les dégrés de docteur en droit canonique ; en 1882, à l'Appollinaire et docteur en théologie en 1883. De retour au séminaire de Québec, professeur de théologie morale à l'Université-Laval ; 1889, directeur du grand séminaire ; 1892, élu évêque de Chicoutimi, et consacré à Québec le 22 mai 1892.

6. Augustin Lemieux, né le 28 août 1855, fils de Guillaume Lemieux et d'Elizabeth Campagna ; ordonné le 18 octobre 1885 à Oka chez les Trappistes ; à Ste-Justine ; 1886, missionnaire au Labrador ; 1887, vicaire à Sainte-Scholastique ; 1888, à Saint-Barthélemi ; 1889, à Malborough, Mass.

SAINT-ISIDORE

1. Jean-Baptiste-George Boulet, né le 15 août 1847 ; fils de Thomas Boulet et d'Archange Bolduc ; ordonné le 24 mars 1878 à Québec ; 1878, vicaire à Fraserville ; 1880, à St-Philippe de Néri ; 1881, à St-Joseph de la Beauce ; 1882, curé de St-Magloire.

2. Joséph-Damase Beaudoin, né le 29 octobre 1858, fils de Damase Beaudoin et de Eléonore Lefebvre dit Boulanger ; ordonné le 3 juin 1882 à Québec ; professeur d'histoire au séminaire de Québec ; 1889, vicaire à Notre-Dame de Québec.

3. Charles-Edouard Gagné, né le 12 octobre 1856 fils d'Alexis Gagné et d'Esther Bilodeau ; ordonné le 7 juin 1884 à Québec ; vicaire à St-Vital de Lambton ; même année à Deschambeault ; 1888, professeur au collège Sainte-Anne.

4. JOSEPH-THÉOPHILE TURCOTTE, né le 21 mars 1852, fils de Jean Turcotte et de Rose Dutil ; ordonné le 7 juin 1884 à Québec ; vicaire à Notre-Dame de Portneuf

5. PIERRE-ACHILLE BÉGIN, né le 23 février 1863, fils de Pierre Bégin et d'Emélie Bégin ; ordonné le 23 mai 1886, à Lévis ; 1886, professeur au collège de Lévis ;1890, professeur de physique au séminaire de Sherbrooke.

PIECE B.

Extraits du sermon prononcé par l'abbé H.-R Casgrain, lors de la bénédiction de la statue de Notre Dame de Lévy-St-Nom, le 20 avril 1890.

EMINENCE,

Mes frères,

La belle et touchante cérémonie qui vous rassemble aujourd'hui, est une preuve éclatante que la ville de Notre Dame de Lévis est digne du beau nom qu'elle porte.

Quand vous passez, à Québec, devant la façade du nouveau palais législatif, avez-vous remarqué les armes que l'artiste canadien a fait graver au-dessus de la porte d'entrée ? Ces armes, avec la devise qui les accompagne, résument admirablement toute l'histoire du Canada. Sur l'écusson se voient gravés en relief les lys de France, et au-dessous le lion britannique avec cette devise entourant des feuilles d'érable: *Je me souviens.* Il y a là tout un poëme palpitant de vérité et de sentiment.

C'est parce que le peuple canadien s'est toujours souvenu, c'est parce qu'il a toujours été fidèle au passé, qu'il a obtenu toutes les bénédictions de l'avenir et qu'il étonne aujourd'hui par ses prospérités.

Lorsque le marquis Gaston de Lévis, le chef actuel de cette illustre maison, le descendant de Henry de Lévis, duc de Ventadour, vice-roi de la Nouvelle-France, qui a donné son nom à cette partie du pays qu'on appelle actuel

lement le comté de Lévis, lors-dis-je, que le marquis Gaston de Lévis a eu la pensée de vous communiquer le projet dont vous voyez aujourd'hui le résultat, il s'est dit "Le peuple de Lévis, je le sais, est un peuple qui se souvient, il me comprendra."

Il disait vrai, vous avez compris.

Heureuses les populations accessibles aux grandes pensées ! Car les grandes pensées sont mères des nobles actions et des beaux dévouements. Pour accomplir l'acte de foi et de patriotisme dont nous sommes en ce moment les témoins émus, et qui vous a valu l'honneur de la visite de son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, la ville de Lévis n'a eu besoin que d'être égale à elle-même. Lévis s'est toujours souvenue qu'elle compte parmi ses enfants les descendants d'un des plus glorieux compagnons du premier de nos martyrs, du P. Jogues.

Plus que tous autres, les représentants de cette famille se sont souvenus de leur origine. Il en est parmi eux qui non contents d'imiter les vertus de leurs aïeux, ont immortalisé leurs noms par des monuments et des bienfaits impérissables. Leurs noms sont des titres de gloire ici-bas, comme leurs actes sont des titres de récompense là-haut.

Je me souviens : Cette devise dont je viens de parler, vous, citoyens de Lévis, vous ne l'avez pas gravée en lettres d'or sur la façade de vos édifices : vous l'avez coulée dans le bronze, monument de votre juste et durable reconnaissance.

Plus heureuse ou plus dévouée que des villes rivales qui n'ont pas encore érigé de monument à leur fondateur, la jeune cité de Lévis a élevé la statue de son plus grand citoyen sur la première de ses places publiques.

C'est un honneur que de plus vieilles cités lui envient.

Votre pieuse attente ne serait pas satisfaite, si je ne vous donnais quelques renseignements sur la famille de Lévis qui vient de nouer des relations si délicates avec votre ville. Le marquis de Lévis est un descendant des croisés, et il s'en souvient ; aussi marche-t-il fidèlement sur les traces de ses illustres ancêtres. Il est croyant et pratiquant comme eux. Afin de mieux retremper sa foi, il

s est fait, avec sa famille, pèlerin de Rome et de Jérusalem. Il est allé à l'exemple des pieux chevaliers d'autrefois, prier sur le tombeau du Sauveur. Ne pouvant, comme aux temps des croisades, verser son sang dans la Terre Sainte, il a voulu du moins y verser ses larmes et ses prières, et baiser la poussière sacrée de Bethléem, de Nazareth, et du Mont des Olives.

A Paris, il ne craint pas d'affirmer hautement ses croyances ; il ne rougit pas de remplir les fonctions de simple marguillier dans l'église de Sainte Clotilde, sa paroisse, et d'inscrire son nom à la tête de toutes les œuvres de piété et de charité. Par sa mère, la duchesse de Crillon, il descend de ce compagnon de Henri IV, à qui ce roi chevaleresque écrivait au lendemain d'une de ses victoires : " Pends toi, brave Crillon, nous nous sommes battus, et tu n'y étais pas.

Une telle famille, vous le pensez bien, n'a pas oublié que *noblesse oblige*. A son château de Montigny, aussi bien qu'à celui d'Hinnisdal, où la famille passe une partie de l'année, la duchesse de Crillon, marquise de Lévis, et sa belle-fille sont plus connues des pauvres que des riches.

Le marquis de Lévis tient au Canada par plus d'un lien ; et il aime à se dire Canadien de cœur, de souvenir et presque de race. Il compte parmi les membres de sa famille Mgr de Laval, premier évêque de Québec, dont il garde précieusement les reliques, et dont il hâte par ses vœux la canonisation. Il est le petit neveu de notre général de Lévis, vainqueur de Sainte-Foye, dont votre ville a l'honneur de porter le nom. Vous concevez que le descendant de tant de générations de héros doit s'entendre en fait de nobles sentiments et de belles actions. Or, il n'a su qu'admirer davantage en cette circonstance, ou de la spontanéité de votre action, ou de la générosité de vos offrandes pour exécuter son projet.

Aussi aujourd'hui, du fond de sa tombe, où il dort du sommeil des justes, sous le parvis de ce temple, le grand citoyen qni fut votre curé, votre saint et admirable fondateur, Mgr Déziel, vous dit-il avec bonheur. " Dieu soit loué, paroissiens de Lévis, vous êtes restés dignes de vos pères, vous vous êtes souvenus de leurs vertus et de leurs exemples, vous n'avez pas oublié mes enseignements, ni

ceux du pasteur zélé qui tient aujourd'hui si dignement ma place, Dieu soit béni ! et que Notre-Dame fasse couler sur vous toute l'abondance des grâces de son divin Fils ".

PIÈCE C

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE LAUZON

Les de Lauzon appartiennent à une famille ancienne du Poitou sur l'origine de laquelle les documents manquent complètement. " De longues minorités, des maisons mises à bail, ont fait disparaître les titres de cette famille " dit Thibaudeau en l'*Essai généalogique* qu'il lui a consacré dans sa liste des maires de Poitiers. " Mais ce qu'il y a de bien remarquable et de bien significatif pour nous, disent M.M. Beauchet-Filleau dans leur dictionnaire des familles du Poitou [1], c'est que, parmi les milliers de noms qui sont passés sous nos yeux depuis douze années, nous n'avons jamais vu figurer celui de cette famille avant l'époque où James de Lauzon remplissait à Poitiers les fonctions d'avocat du roi. Nous avons conclu de ce fait que la famille de Lauzon était étrangère à notre province. S'il en eut été autrement, nous eussions trouvé dans les papiers des autres familles des mentions plus ou moins fréquentes, ou tout au moins des noms isolés qui nous eussent assurément révélé son existence en Poitou avant le XVI siècle. Nous avons déjà fait la même observation au sujet de l'article généalogique de

(1) *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, t. II, pp 283-288.

Le nom des Lauzon s'est écrit tantôt *Lauzon* tantôt *Lauson*. Il y a en France plusieurs rivières du nom d'*Auzon*. Il y en a une particulièrement dans l'ancien Poitou. Le nom patronymique de cette famille viendrait-il de cette riviere ?

la famille de Lauzon de Chauvigny, article auquel nous enverrons le lecteur, afin qu'il puisse apprécier les motifs qui nous ont porté à attribuer aux deux familles une origine commune."

Les sources auxquelles nous avons puisé pour préparer cette notice sont d'Hozier : *Armorial de France* I, première partie, p. 329, Dreux du Radier: *La Bibliothèque historique et critique du Poitou*, 1754,-5 vol. in-12, Aubert de la Chenaye des Bois: *Dictionnaire de la noblesse*, Paris 1770-1786 15 vol in-4, H. Beauchet-Filleau et Ch. de Bergé : *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, t. II pp. 283-288. M. M. H. Beauchet-Filleau et Paul Beauchet-Filleau qui sont à préparer une seconde édition de cet ouvrage précieux devenu introuvable ont bien voulu mettre à notre disposition les nombreux documents que renferme leur cabinet et nous communiquer les renseignements les plus utiles.

M. James de Lauzon, membre du conseil général des Deux-Sèvres, chef de la branche de la Roulière, qui habite le château de Péré près Beauvois-sur-Niort, nous a ouvert les archives de sa famille. Arrière-neveu de l'ancien gouverneur de la Nouvelle-France, il a bien voulu aider de ses conseils et de ses recherches l'auteur de ces lignes.

M. le comte Louis Fernand Monnier de la Sizeranne, ancien député, qui possède une précieuse collection de documents sur le Dauphiné, nous a aussi procuré la copie de plusieurs pièces originales.

Nous offrons à ces amis de la Nouvelle-France nos sincères remerciements.

La famille de Lauzon, authentiquement connue en Poitou depuis l'année 1518, s'est divisée en sept branches, toutes éteintes aujourd'hui, sauf une.

§ I BRANCHE DE LA POUPARDIÈRE.

I—LAUZON (Philippe de) était jadis conseiller au parlement de Bretagne, et naguères venu du pays de Bretagne ; c'est du moins ce qu'on lit dans un extrait du contrat de mariage de son fils, du 15 mai 1522. L'on y voit qu'il était mort à cette époque et Me Jehan Tanguy, prieur

de Lisleday (sic) s'engage à faire ratifier ce contrat sous 15 jours par *Jeanne Tanguy*, sa veuve. Ils auraient eu pour enfants :

1o. *James*, qui suit ; 2o. *Martial*, chantre et chanoine de St. Hilaire le Grand de Poitiers, qui était en 1582, chargé, comme capitaine, du soin des armées de l'arsenal du chapitre. Il mourut le 13 mars 1593.

II.—Lauzon (James de), noble et honorable maître, comme il est désigné dans le procès verbal de sa nomination à la mairie de Poitiers, avocat en cour royale, puis au présidial de Poitiers, montra une grande énergie dans diverses circonstances et notamment lors de l'insurrection contre la gabelle qui bouleversa une partie du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois. Il fut nommé échevin de Poitiers, le 28 mai 1532 et maire en 1541. Il mourut au mois d'octobre 1549. Il se maria le premier mai 1518, par contrat passé à Poitiers, devant Mes. Vernon et Gastineau, avec demoiselle *Andrée Laurens*, fille de honorable homme et sage maître Pierre Laurens, conseiller et avocat du roi, écuyer, seigneur de Belleville et du Breuil de Faye, et de Marie Guerry. Il eut de cette union.

1o. *René de Lauzon*, chanoine de Saint Hilaire de Poitiers et prieur de St-Just. Renonça le 31 juillet 1559 en faveur de François, son frère, aux successions de leurs père et mère.

2o. *François*, qui suit.

3o. *Philippe*, qui fut conseiller au parlement de Bretagne et dont la postérité s'est éteinte dans la personne de *Marie-Catherine-Antoinette* de Lauzon, veuve de Roland-Michel Barrin, marquis de la Gallissonnière, lieutenant-général des armées navales, gouverneur-général du Canada en 1745, morte à Paris le 15 février 1786, à l'âge de 87 ans 11 mois. Née le 16 mars 1698, Marie-Catherine-Antoinette de Lauzon avait épousé le marquis de la Gallissonnière le 25 mai 1713.

III. Lauzon (François de), écuyer, seigneur de Lirec et du Mazay, naquit en 1527, soutint avec éclat sa thèse de licencié à l'âge de 17 ans, et n'en avait que 18 lorsque, nommé professeur de droit à l'université de Poitiers, il se

trouva l'égal des plus célèbres professeurs que possédait alors la France. Docteur ès droits, conseiller du roi, il fut nommé juge conservateur des privilèges de l'université de Poitiers. Lors du siège de Poitiers, en 1569, il fut un des capitaines des six compagnies de gens de pied formées des habitants de la ville. *En considération de son mérite, de sa vertu, de son intégrité et de son savoir*, il fut élu maire de la ville de Poitiers le 26 juin 1573. La France était alors dans un des moments les plus difficiles de ses discordes civiles, il sauva sa patrie en découvrant les intrigues de Jean de la Haye. Il lui succéda, le 26 juillet 1575, comme échevin du corps de ville. Quoique François de Lauzon n'ait laissé aucun livre qui puisse porter témoignage de sa science comme jurisconsulte, on doit le regarder comme une des lumières du barreau de son époque, et ses contemporains, en lui rendant à cet égard pleine justice, nous apprennent en quelle estime étaient tenus sa science et son caractère. Lorsque la Ligue s'organisa en Poitou, et que les promoteurs de cette assosiation politique et religieuse présentèrent à la signature des habitants de Poitiers l'acte de la *Sainte-Union*, afin qu'ils y adhérassent par leur signature, François de Lauzon fut du nombre des députés envoyés près de Henri III, par les Poitevins pour lui représenter " qu'il n'avait pas besoin de cette signature pour être assuré de leur obéissance et de leur fidélité, et que ces précautions indiquaient une défiance qui leur était injurieuse." Il signa, cependant, mais il quitta sa patrie lorsqu'elle se fut déclarée ouvertement pour la Ligue.

François, marié en 1549 à *Marguerite Gillain*, épousa le 13 février 1558 *Hilairette Boysset*, fille de Pierre, écuyer, seigneur de la Fremandière, et de Marie Gervais. Il mourut le 22 décembre 1594.

De François est sortie une nombreuse descendance, laquelle a formé plusieurs branches importantes, dont la noblesse d'ancienne extraction a été reconnue à différentes époques. Une seule branche existe maintenant, celle connue dans Beauchet-Filleau sous le nom de la Roulière.

De son mariage avec Marguerite Gillain, François de Lauzon eut :

1o. *François*, qui abandonna le Poitou et dont la postérité sera étudiée avec la branche des Lirec à laquelle appartient le gouverneur du Canada.

2o. *Jean*, qui suit.

3o. *Joseph*, reçu conseiller au présidial de Poitiers en 1594, passa ensuite conseiller au parlement de Bretagne. Il avait épousé Claude Dupont, fille de Charles, conseiller au présidial de Poitiers, et de Jeanne Baron. On lisait leur épitaphe dans l'église de St.-Porchaire de Poitiers, où l'on voyait aussi leurs bustes sur la porte de la sacristie (1).

IV—LAUZON (Jean de), écuyer, seigneur de la Roulière, la Poupardière, Beaumarchais, la Touche, fut recu juge conservateur des privilèges de l'Université en 1584, au lieu de François son père, et conseiller du roi et trésorier de France au bureau des finances de Poitiers dès le 5 avril 1618; testa le 3 février 1627. Marguerite *de Cuza* ou *Cujacq*, fille d'André, écuyer, seigneur du Puy et des Bagnaux et d'Anne Denis, qu'il avait épousée le 31 décembre 1584, se disait sa veuve dès le 20 janvier 1635. Il est l'auteur de la branche de la Poupardière, l'un des ascendants de celui qui créa, deux générations plus tard, la branche de la Roulière.

Il eut pour enfants :

1o. *François*, seigneur des Bagnaux, trésorier de France à Poitiers. Il épousa le 5 novembre 1619, Denyse de Faye, qui était sa veuve en juillet 1632.

2o. *Jean*, qui suit.

3o. *Philippe*, écuyer, seigneur de la Mosnerie et de la Gorellière, dont il sera question plus tard.

4o. *Anne*, qui épousa le 24 janvier 1618, Charles de Lage, écuyer, seigneur du Rivault.

5o. *Louise*, mariée en premières noces le 26 août 1609 à Joseph Jouslard, écr., seigneur d'Ayron, conseiller du roi, juge, magistrat et garde des sceaux au siège présidial de Poitiers, grand maître des eaux et forêts de Poitou, fils ainé de Philippe Jouslard, écuyer, sieur des Ambres, pair

(1) C'est la version de M. M. Beauchet-Filleau. D'après M. James de Lauzon, Joseph de Lauzon, écuyer, seigneur des Déffands et de Pauliers, conseiller au parlement de Bretagne, épousa Delle Jeanne Rogier et fut l'auteur des Déffands, branche tombée en quenouille en la personne de Marie-Catherine-Antoinette, née le 16 mai 1698 et mariée le 25 mai 1713 à Rolland Michel Barrin, chevalier, seigneur et marquis de la Gallissonnière, gouverneur-général du Canada en 1746.

et échevin de la dite ville, et d'Anne le Basèle. Elle se remaria avec Charles Pidou, écr., seigneur de Pollié avant 1679. Les parents qui figurent à son 1er contrat de mariage sont : Hilaire Boisset, son aïeule, veuve de noble messire François de Lauzon, sieur de Lirec, et Joseph de Lauzon, son oncle paternel, écuyer, sieur du Deffend, conseiller du roi en son parlement de Bretagne.

V.—Lauzon (Jean de), écuyer, seigneur de Premilly ou Prémilly, la Poupardière, la Roullière, Nolliers, le Pin-Trimoullais, le Vieux-Viré, etc., fut reçu conseiller clerc au présidial de Poitiers en 1620, trésorier de France au bureau des finances de la même ville, conseiller d'état, fut honoré par le roi du cordon de l'ordre de St-Michel par brevet donné à Poitiers le 28 novembre 1651. Le 31 janvier 1652, voulant le récompenser de ses services, S. M. érigea sa terre de la Poupardière en baronnie. Jean avait épousé le 10 janvier 1629 *Suzanne Garnier*, fille de Pierre, écuyer, seignenr de Vieux-Viré, etc., bailli de Gastines, et de Suzanne Gouffier.

Il en eut :

1o. *Pierre*, qui suit.

2o. *François*, dont il sera parlé § III.

3o. *Louis James Auguste*, dont il sera parlé au § V.

4o. *Suzanne*, mariée à Jean de May, écuyer, seigneur de St-Pardoux.

VI—Lauzon (Pierre de), écuyer, seigneur de la Poupardière, rendit aveu au roi de cette terre en 1670, et mourut le 3 décembre 1685, laissant de Marie Guesdon, fille de noble homme Louis Guesdon, sieur du Daisné, et d'Antoinette Pollié qu'il avait épousée le 21 juillet 1675 :

1o. *Philippe*, qui suit.

2o. *Suzanne*, mariée le 3 mai 1693, à Isaac Jean Jaumier de St. Gouard, écuyer, seigneur de Béruges.

3o. *Marguerite*, mariée dans la famille d'Avraie.

4o. *Pierre*, mort sans postérité.

VII—Lauzon (Philippe de) Ecr., sgr de la Poupardière, la Chaboissière, demeurant à Poitiers en 1715. Maintenu en sa qualité de noble et d'écuyer avec Jacques de Lauzon, son cousin germain, sieur de la Roulière, par ordonnance de Me. Quentin de Richebourg, maitre des requêtes et com-

missaire départi dans la généralité de Poitiers du 31 mars 1715. Il eut pour enfants d'*Anne-Louise d'Escoubleau de Sourdis*, fille de Jacques, chef d'escadre des armées navales, et de Renée Robin, qu'il avait épousée le 13 juin 1697 :

1o. *François-Joseph* qui suit.

2o. *François-Anne*, né le 6 février 1712, docteur en théologie, chanoine de St. Hilaire de Poitiers, y mourut le 31 décembre 1795.

3o. *François-Anne-Séraphin*, dont il sera parlé au §II.

4o. *Anne*, religieuse aux filles de N.-D. de Poitiers.

5o. *Marie-Anne.*

6o. *Marie-Catherine*, née le 4 Janvier 1713, reçue à St-Cyr le 16 septembre 1721.

VIII—LAUZON (François-Joseph) écr., sgr. de la Poupardière, Cloué, Gournay, etc., né en juin 1709, chevalier de St-Louis, lieutenant des maréchaux de France à Poitiers, fut major de la noblesse assemblée à St. Jean d'Angély en 1750, épousa, le 31 janvier 1742, *Marie-Jeanne-Hyacinthe Perrin*, fille de Gaspard, secrétaire du roi, directeur de la monnaie de Poitiers et de Charlotte-Angélique Teland. De ce mariage sont issus : 1o. *Marie-Philippe*, mort le 4 février 1795, agé de 50 ans ; 2o. *Marie-Francoise*, mariée le 31 janvier 1771 à Charles-Marie d'Avraie, chevalier, sgr. du Bois de Sausay ; 3o. *Melle de la Poupardière*, morte sans alliance ; 4o. *Melle de Gournay.*

§ II. BRANCHE DE FLIBOU.

VIII.—LAUZON (François-Anne-Séraphin de), dit le marquis de Lauzon, chevalier, seigneur de la Chaboissière, Flibou, Lorigny, etc., mourut à Flibou le 26 mars 1779, laissant de *Anne-Marie du Pas* :

1o. *François Philippe* qui suit ; 2o. *Jeanne-Modeste-Geneviève*, mariée en 1774 à François-Laurent-Philippe de Chergé, écuyer, seigneur de Villognon ; 3o. *Marie-Jeanne-Hyacinthe*, femme de Louis Boisnier de la Richardière, chevalier de St-Louis ; 4o. *Francois-Anne*, ecclésiastique, mort en 1794.

IX.—LAUZON (François-Philippe de), marquis de Lauzon, chevalier, seigneur de la Chaboissière, Flibou, Lori-

gny, né à Flibou le 20 mai 1758, était sous lieutenant au régiment de Foix-Infanterie en 1782, et capitaine en 1791. Il émigra à cette époque et fit la campagne de l'armée des Princes dans la compagnie formée par les officiers de son régiment. Il est mort sans alliance à Guernesey, le 14 août 1796, servant dans les cadres de Beauvois, division d'Allanville.

§ III. BRANCHE DE LA ROULIERE

VI.—LAUZON (François de) écuyer sgr. de Chaumeil, fils puiné de Jean et de Suzanne Garnier (5e dégré §I) baptisé le 5 fév. 1641, fut maintenu noble par sentence de M. de Maupeou du 5 mai 1699. Il avait assisté aux bans de 1689 et de 1695. Il laissa de *Marguerite Richier*, son épouse, *Jacques*, qui suit :

VII.—LAUZON (Jacques de), écuyer, seigneur de la Roulière, fit partie du ban 1703. Le 14 oct. 1697, il avait épousé *Rénée-Thérèse-Constant*, fille de François, éeuyer, sieur de Mont, et d'Anne Augron, dont il eut :

1o. *Joachim*, qui suit : 2o. *Paul-Joseph*, dont la postérité sera rapportée au § IV ; 3o. *Marie-Thérèse*, mariée en 1730, à Charles de la Châtre, écr., seigneur de Laubuge, Bas Fleury, etc., 4o. *Jacques-François*, marié le 5 déc. 1727, à Marie-Angélique-Jeanne de la Porte. Ils étaient morts l'un et l'autre sans postérité avant le 12 mars 1761.

VIII.—LAUZON (Joachim de), chev., sgr., de la Roulière, épousa le 16 janvier 1727, *Catherine-Chauvin*, fille de Gabriel, écr., sgr., de la Busonnière, conseiller du roi, lieutenant du prévost de la maréchaussée de Thouars, et de Suzanne Morin, dont il eut : 1o. *Joachim-Antoine*, qui suit ; *Marie-Louise-Eléonore*, mariée le 25 octobre 1774, à Pierre-Jacques Manceau, écr., sgr., de la Bobinière ; 3o. *Suzanne-Catherine*, mariée à René-Joseph de Feydeau, écr., sgr., de Bessoneau ; 4o. *Louise-Amable*, sans alliance ; 5o. *Catherine-Emerentienne*, qui était morte et dont on partageait la succession le 14 mai 1761.

IX.—LAUZON (Joachim Antoine de) Cte. de Lauzon, écr., sgr., de la Roulière, naquit 19 août 1737, fut cornette

au régiment des Cars-cavalerie et capitaine des chasses de Mgr. le cte. d'Artois ; émigra et fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, dans une compagnie noble à cheval du Poitou. Le 16 nov. 1761, il avait épousé Jeanne-Françoise PIET, fille de Jacques-Joseph, écr. sgr. de Piedfont, Pairé, et de Françoise-Catherine Piet, dont 1o. JOACHIM-AUGUSTIN, qui suit ; 2o. ANGÉLIQUE-SÉRAPHINE, 3o. MARIE-ANGÉLIQUE, mariée le 9 avril 1801 à Henri de Lauzon, son cousin (10e deg., § IV).

X.—LAUZON (Joachim Augustin de) né le 16 sept., 1772, émigra, et fit la campagne de l'armée des Princes dans les compagnies rouges, puis aux hussards de Choiseul d'abord comme cadet, ensuite en qualité de maréchal des logis. Le 11 juin 1804, il épousa Henriette-Marie-Louise DU BOUEX DE VILLEMORT, fille de Marie Mémin, mis. de Villemort, et de Charlotte-Marie-Dominique de Carvoisin, dont il eut : 1o. ERNEST-MARIE-JOACHIM ; 2o. MIMIN-MARIE-JOSEPH, qui suit ; 3o. CÉSAIRE-MARIE-ESPRIT, né le 12 sept. 1815 a épousé le 7 sept. 1840, Antoinette-Louise-Marie DE VANSSAY, fille de Charles-Achille, baron de Vanssay, ancien préfet, et de Charlotte de Vanssay ; de ce mariage sont issues : MARTHE-SÉRAPHINE, née le 10 juin 1846 ; et ALIETTE GABRIEL, née le 21 janvier 1849.

XI.—LAUZON (Memin-Marie-Joseph de) a épousé, le 10 oct. 1847, Henriette-Caroline DE SCEYRAT DU MAZEAU, fille de Charles-Marie, et de Pauline-Michelle de la Roche St-André, dont : 1o. FRANÇOIS-JOSEPH, né à Nantes, le 27 avril 1848 et plusieurs autres enfants.

§ IV BRANCHE DE LAUBUGE.

VIII.—LAUZON Paul-Joseph, fils puiné de Jacques et de Marie-Thérèse Constant, (6e deg. § III) écr. sgr. du Coteau et de Laubuge, épousa Terside Henriette DE GOURGAULT, fille de Pierre-Honoré, écr sgr. du May, et de Charlotte de Gourgault. Ils vivaient l'un et l'autre le 15 mai 1737, et avait pour enfants ; 1o. FRANÇOIS-HENRI, qui suit ; 2o. MARIE-TERSIDE, morte en 1812, sans alliance.

IX.—LAUZON François-Henri, écr. sgr. de Laubuge, né le 14 juin 1737, épousa le 8 janv. 1771, Marie-Margue-

ritte DE LA CHATRE, avait d'abord émigré, et servit à l'armée des Princes, dans la 4e compagnie noble du Poitou-Infanterie. Rentré en France, il fut tué en avril ou mai 1796, servant aux chouans dans la division d'Allanville, cadre de Bartillat. De son mariage étaient issus : 1o. *Henri* qui suit : 2o. *Perside* ; 3o. *Caroline*, mortes sans alliance.

X.—LAUZON (Henri de) épousa le 9 avril 1801, Marie Radégonde de Lauzon, sa cousine, fille de Joachim-Antoine et de Jeanne-Françoise Piet de Piedfond (9e degré § III), dont il n'eut pas d'enfants.

§ V CINQUIEME BRANCHE.

VI—LAUZON (Louis-Jean-Auguste de), filsde Jean et de Suzanne Garnier (5e degré § I), écr. sgr. de Charraux, eut de Perrine Chein, son épouse : 1o. *François* qui suit : 2o *Marie-Madeleine*, veuve de Charles Bellévier, écr., sgr. de Preus, épousa le 17 juin 1709, Pierre-Louis Lormart, écr. sgr. de Pontlevoy.

VII—LAUZON François de, écr., sgr. de la Paillère, assista le 20 août 1753 au mariage de François Laurent, écr. sgr. de Pontlevoy, avec Marie-Madeleine de Barignier.

§ VI. BRANCHE DES DEFFANDS.

IV. LAUZON Philippe de, fils puiné de Jean et de Marguerite de Cujac, rapportés au 3e degré du §1er, écr., sgr. de la Garrelière, la Mousnerge, était, le 12 nov. 1640, curateur aux causes des mineurs Réné et Philippe Thoreau, assista en 1651, à la réunion de la noblesse poitevine convoquée à Poitiers pour nommer des députés aux Etats-généraux de Tours, et le 1er septembre 1655 il partageait entre ses enfants les biens de *Rénée Dupont*, fille de Charles, conseiller au présidial de Poitiers et de Jeanne Barron, qu'il avait épousée le 10 mai 1627. Il en eut : *Charles* qui suit ; 2o. *François* maintenu noble le 5 mai 1699, par M. de Maupeou, qui fit enregistrer ses armoiries en l'Armorial du Poitou ; 3o. *Louise*, mariée le 23 juillet 1655 avec Charles Pidoux, écr., sgr. de Polié dont elle était veuve en 1695.

V.—Lauzon (Charles de), écr., sgr. de la Gontrie, les Deffands, assista en 1651 à la réunion de la noblesse pour nommer des députés aux états de Tours, fut grand maître des eaux et forêts de Guienne, et laissa de Catherine Le Peultre, fille d'un trésorier de France, au bureau des finances de Poitou:

VI.—Lauzon Charles de, chev., sgr. de la Gontrie et des Deffands, ancien capitaine de cavalerie, avait pour veuve le 17 fév. 1705 Marie Guyrand. Il fit enrégistrer ses armoiries à l'armorial du Poitou.

§ VII. BRANCHE DES LIREC.

C'est la branche à laquelle appartient Jean de Lauzon, seigneur de Lauzon.

IV.—Lauzon François de, fils de François et d'Hilairette Boysset (3e dég. § 1er), quitta le Poitou et alla s'établir à Paris, et fut reçu conseiller au parlement le 18 juin 1581 ; épousa *Isabelle Lotin*, fille du seigneur de Charny, maitre des comptes. Lors de l'établissement des religieuses bénédictines de N.-D. du Mont-Calvaire à Paris, elles logèrent dans une maison que Mme de Lauzon leur avait fait préparer ; elle leur donna en outre 1800 livres et meubla tout leur couvent lorsqu'elles s'installèrent dans la rue de Vaugirard. De ce mariage sont issus : 1o. *Jean* (gouverneur du Canada), qui suit ; 2o. *Christophe*, écuyer, seigneur de Lirec, trésorier de France au bureau des finances et receveur général en Poitou, épousa, le 7 mars 1627, Marguerite Brochard, fille d'Isaie, écuyer, seigneur de la Clielle, et de Charlotte de Moulins ; 3o. *Catherine*, épousa Jean Mallebranche, secrétaire du roi, et donna le jour le 6 août 1638, au célèbre Père Mallebranche, l'un des plus profonds penseurs du siècle dernier.

V. Lauzon (Jean de), fils de François de Lauzon et d'Isabelle Lotin. Nous donnons dans le texte son histoire et celle de ses descendants.

A consulter aussi sur cette famille, le *Nobiliaire universel de France*, recueil général des généalogies historiques des

maisons nobles de l'Europe par L. de Magny. Paris, 1874-92, vol XIII, à l'article Lauzon.

La maison de Lauzon au XIIe dégré de sa filiation est actuellement représentée en France par

I

1. François de Lauzon, né le 27 avril 1848.
2. James de Lauzon, né le 22 octobre 1851.
3. Etienne de Lauzon, né le 13 décembre 1853.

II

Antoine de Lauzon, né en mars 1851, et cousin germain des précédents.

Ce sont les représentants de la branche de la Roulière. Son chef habite le chateau de Pèré, près Beauvoir-en-Niort. (Deux-Sèvres). M. James de Lauzon est conseiller général du département des Deux-Sèvres.

M. M. Beauchet Filleau cite encore les noms suivants sans les rattacher à aucune branche :

1o. Lauzon (Daniel de), fut reçu chantre de l'église St.-Hilaire le Grand de Poitiers le 26 nov. 1591 et mourut le 20 mars 1593.

2o. Lauzon (Michel de), sgr., d'Aubervilliers, conseiller au parlemant de Paris, épousa Isabelle d'Amours, dont il eut Anne, morte le 20 déc. 1514, n'étant âgée que de 15 ans, et mariée déjà à André Potier, sgr. de Norvion, conseiller au parlement de Bretagne.

3o. Lauzon (François de) fut conseiller et aumônier ordinaire du roi, doyen d'Auxerre et abbé de St-Léonard de Chaume en 1517, était mort en 1527.

4o. Lauzon (Hilaire de) épouse de Jérôme Frain, écr., sgr., de Bellemaison, fut, le 5 fév. 1641, marraine de François, fils de Jean de Lauzon, écr., sgr., de Premilly et de Suzanne Garnier.

5o. Lauzon (Joseph de) écr., sgr., de Félines et des Deffends, eut une fille Anne qui était le 21 juillet 1643 veuve de Lucas Gabrian, écr., sgr., de la Garrelière.

6o. Lauzon (N. de) commandait en 1695 un vaisseau anglais le *Newport* de 24 canons, capturé par d'Iberville.

Nous avons sous les yeux les deux plaquettes dont suivent les titres :

Thèse soutenue au collège de Poitiers le 20 juillet 1779 par 47 élèves, Chasseloup, de la Richardière, de Lauzon, Valetto, Pontois, etc.

—Louis de la Roulière et Raoûl Gaignard. *Traité de la chasse du lièvre à courre en Poitou.* Paris 1888. M. de la Roulière est fort connu comme grand chasseur.

On peut consulter au Canada les écrits qui suivent :

1o. Dans les *Mémoires et documents relatifs à l'Histoire du Canada publiés par la Société Historique de Montréal*, (2ème livraison) une étude intitulée : *De la famille des Lauson*, par sir Louis Hyppolite Lafontaine.

2o. Dans les *Nouvelles Soirées Canadiennes*, une étude de M. T.-P. Bédard, intitulée : *Le gouverneur Jean de Lauzon et ses trois fils.* Cf. vol. I.-1884, pp. 55, 84, 115.

Le travail de M. le juge Lafontaine, si l'on considère l'époque où il fut écrit, a une bonne valeur. L'auteur n'a rien négligé dans la recherche des pièces. C'est une étude faite sur manuscrits. Elle manque peut-être de clarté, mais l'érudition qui est de première main est toujours de bon aloi. En la lisant, on se prend à regretter que le savant magistrat ait été empêché par les soucis de la politique et les travaux que nécessitait sa charge de juge en chef de la province, de s'occuper plus souvent d'archéologie et de recherches historiques.

M. Bédard, déjà connu par son histoire du régime parlementaire de 1792 à 1842, a donné un bon résumé de ce qui avait été imprimé jusqu'à l'époque où parut son étude dans les *Nouvelles Soirées Canadiennes.*

ARMOIRIES DE LA FAMILLE DE LAUZON

—

Les armes de la famille de Lauzon sont *d'azur, à trois serpents d'argent arrondis se mordant le bout de la queue, posés deux et un.* D'Hozier donne le dessin. (*Armorial de France* I—première partie—329).

Le cachet apposé par les membres de la famille de Lauzon venus au Canada sur toutes les pièces originales que nous avons vues portent la description donnée par d'Hozier, avec de plus le casque et les lambrequins. Nous avons reproduit ce cachet dans le texte. Les armes actuelles de la famille de Lauzon portent de plus la couronne de marquis, avec deux lièvres pour supports.

Les armes des Lauzon qui sont sculptées sur une des boiseries du grand vestibule de l'hôtel de l'Assemblée Législative de Québec et qui se lisent comme suit : *d'azur à deux mains dextres d'or au franc quartier, échiqueté d'argent et d'azur*, n'appartiennent pas à cette famille. Si l'on consulte l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison Royale de France* par le Père Anselme, augustin déchaussé, ouvrage publié à Paris en 1726, (vol. IV-766), on verra que ces armes sont celles des seigneurs de Novion. André Potier, seigneur de Novion, conseiller au parlement de Bretagne, avait pour première femme, Anne de Lauzon,

mais ce n'est pas une raison pour donner les armes des Novion à la famille de Lauzon.

Il faut attribuer cette erreur au fait d'un copiste peu consciencieux qui avait été chargé de relever dans les ouvrages héraldiques les armoiries des anciens gouverneurs du Canada.

PIÈCE D.

NOTES SUR LE RECENSEMENT DE 1681.

---

1. PIERRE BOUCHER DIT DÉROCHE, fils de François Boucher et de Florence Goreman, baptisé à Sillery le 29 septembre 1648, épousa Hélène Gaudry dit la Bourbonnière en 1672. Hélène Gaudry, baptisée à Québec le 5 mars 1656, était par sa mère petite fille de Hélène des Portes, veuve de Guillaume Hébert. Germain Morin, prêtre, (1665-1702), était son oncle. Un autre de ses oncles, Jean Baptiste Morin, fut conseiller au Conseil Supérieur. Une de ses tantes épousa le notaire Gilles Rageot (1673).

Pierre Boucher-dit-Déroche était petit fils de Marin Boucher, originaire de Langy, évêché de Mortagne, qui s'établit d'abord à la rivière St-Charles sur les terres qui avaient appartenu autrefois aux récollets. Le père de Marin Boucher, Gaspard, donna naissance à Pierre Boucher, qui fut le fondateur de Boucherville et de la famille de ce nom. Les enfants dénombrés : *Ignace* fut baptisé à Québec, le 26 mai 1673 ; *Jeanne-Elizabeth*, le 10 août 1675 ; *Jeanne*, (appelée Marie) fut enterrée à St-Nicolas 20 janvier 1703 ; *Agnès* fut baptisée à la Pointe aux Trembles de Québec, le 16 mars 1681. Parrain : Denis Boucher. Pierre Boucher est dit : *habitant de Villiers.*

Pierre Boucher eut encore ; *François*, baptisé le 8 mars 1683, en la maison d'Antoine Buisson, par J. Pinguet

curé de la Pointe aux Trembles. *(Registres de cette paroisse)* ; *Marie-Madeleine*, née à St-Nicolas, le 5 août 1692, baptisée à Québec ; *Françoise-Thérèse*, baptisée à St.-Nicolas le 25 janvier 1698, y fut enterrée le 25 mars 1703 ; *Marie-Hélène*, née en 1682, enterrée à St-Nicolas, 4 février 1748 ; *Pierre*, né en 1688, sépulturé à St-Nicolas, le 16 janvier 1718 ; *Elizabeth*.

Hélène Gaudry, femme de Pierre Boucher, fut enterrée à Saint-Nicolas le 22 novembre 1712.

De cette famille de Pierre Boucher descendent les Déroche et les Desrochers de Saint-Nicolas et du comté de Lotbinière.

2. ANTOINE BUISSON, fils de Gervais Buisson de St Côme et de Marie Lereau, né 1646, marié en 1671 à Ursule Trud, fille de Mathurin Trud. Sa sœur Mathurine Buisson mariée d'abord à Nicolas Dupré puis à sieur Rocheron, deux habitants de la côte de Lauzon.

Enfants d'Antoine Buisson et d'Ursule Trud :

1° Joseph-André b. 10 Mai 1672 à Sillery.

2° Marie-Anne, b. 25 Mai 1673 à Québec.

3° Jean-Baptiste b. 18 Juillet 1675 à Sillery.

4° Jeanne b. 9 Février 1677 à Québec, s. 6 Juillet 1693.

5° Marguerite b. à Q. 3 déc. 1678.

6° Anne-Ursule b. à Q. 7 nov. 1681.

7° François-Joseph b. à Q. 3 août 1692.

8° Marie-Jeanne b....

9° Antoine b. 24 Mars 1696 à Pte aux Trembles de Q.

10° Jeanne-Ursule, b. 4 Mars 1697 à Pte aux Trembles de Q.

11° Pierre-Noël b. 24 oct. 1700 à Pte aux Trembles de Q.

12° Michel b .....s. à St-Antoine de Tilly 25 février 1703.

13° Marie b. 12 nov. 1689 à Qué. Mariée 8 août 1707 à St-Antoine de Tilly à J.-Bte-Dubois, où elle meurt 15 juin 1732.

Antoine Buisson est sép. à St-Antoine de Tilly le 27 janvier 1705 ; sa femme (Ursule Trud) dans la même paroisse meurt subitement 4 déc. 1710.

3. AIMÉ LECOMPTE, maître tailleur. Marié : 1. à Thérèse Saunois. A eu d'elle Marie-Thérèse le 7 mai 1674, à Québec.

Marié : 2. à Anne Goupil en 1679, élève des Ursulines en 1666. Veuve de Pierre Brebant dit Lamothe chirurgien, établi à la Pointe aux Trembles de Québec, mort en novembre 1677.

Pierre, Marie et *Michel*, indiqués au recensement, sont les enfants nés du mariage Brebant dit Lamothe-Goupil. *Pierre* b. 11 décembre 1672 à Sillery ; *Marie* b. 9 juin 1675 à Château-Richer ; *Michel* b. à Sillery 10 mars 1678.

Agnès est la fille de Aimé Lecompte et de Anne Goupil, b. 24 mars 1680 à la Pointe aux Trembles de Québec. Après 1681, Aimé Lecompte alla s'établir à Montréal où il mourut juillet 1699. Anne Goupil, sa veuve, épousa à Montréal en 1701, Simon Mougineau. Un des fils d'Aimé a été bedeau de Montréal (1721).

4. MICHEL CHASTEL.—Originaire de St-Malo du Randonné, évêché de Chartres. Epousa le 23 octobre 1685 à la Pointe aux Trembles de Québec, Françoise-Marguerite Lambert, fille d'Aubin Lambert.

A eu d'elle :

1. *Jacques*, b. 11 janvier 1696, à St-Nicolas, s. 10 fev. 1723.

2. *Marie-Charlotte* b. 18 mai 1698 à St-Nicolas, m. 1721 à Philippe Dubois, s. 10 janvier 1758.

3. *Marie-Thérèse*, b. 1694 m. 2 mai 1718 à St-Nicolas à Nicolas Dubois, s. 25 janvier 1755.

4. *Catherine* b. 1696. s. 17 mars 1761 à St-Joachim. Michel Chastel avait un frère du nom d'Henri. Celui-ci, de 1686 à 1692 fait baptiser ses enfants à la Pointe aux Trembles, près de Québec.

Le 6 sept. 1674, la veuve Eustache Lambert vend une terre dans Lauzon à Henry Chastel. (*greffe Duquet*).

Le 16 mai 1674, M. de la Martinière concède à Henry Chastel, habitant de Lauzon, une terre de 4 arpents de front sur quarante, bornée d'un côté à Pierre Lambert et de l'autre à Abraham Métot, à la charge de payer trois chapons vifs à la St-Rémi ou 30 sols pour chacun, quatre

livres et quatre sols de rente, la onzième partie du poisson pêché, bien salé et conditionné quant au saumon, à l'anguille et au barre seulement. Le bailleur fournira le sel et les barriques. (*greffe Maugue*).

Voir le 12 avril 1683, au greffe Duquet, le contrat de mariage de Michel Chastel, originaire de l'évêché de Chartres.

Le 10 octobre 1683, Henry Chatel dit Francœur est habitant de Neuville. (*greffe Duquet*).

5. Daniel Berault. - Le recenseur dit Daniel, mais il faut lire Henry. Originaire de Balou, pays d'Aunis.

Marié à Québec le 12 août 1665 à Claude de Chevrainville.

Enfants : Jacques b. à Q. 3 août 1666.
Georges, b. à Q. 8 avril 1668.
Etienne b. à Q. 16 mai 1671.
Jean-Baptiste b. à Q. 24 juin 1673.
Joseph, b. à Q. 24 août 1675.
Henry, b. à Q. 16 janvier 1678.
Marie-Agnès b. à Q. 31 janvier 1679.
Louise b. à l'Islet, 19 mars 1681.
Pierre, b. à Lévis 2 janvier 1683.
Geneviève, b. à Q. 12 août 1685.
Charles, b. à Q. 14 février 1690.

Marié en 2èmes noces à Marie-Ursule Bolduc à Québec, 11 août 1692.

A d'elle :
Marie b. à Q. 18 juin 1693,
Jean-François b. à Lévis, 24 avril 1695.
Marguerite, b. à Lévis 16 juillet 1697.

Sa veuve, Marie Ursule Bolduc, épouse le 11 avril 1700 à Lévis, Jean Bte. Drapeau.

Dans un acte du 23 octobre 1673 (*Greffe Duquet*) de la Martinière concède à Jean Huard une terre, seigneurie Lauzon, bornée d'un côté aux ursulines, de l'autre à Henry Brault sieur de Pominville.

6. François Marchand.—Né à St-Martin de Rhé, évêché de la Rochelle, fils de Louis Marchand, établi à Lauzon dès 1669.

François Marchand épousa à Québec le 10 [illegible]mbre 1669, Madeleine Groslot.

Enfants : Marie-Anne b. à Québec 1 mai 1673.
George-Laurent b. à Québec 1 mai 1674.
Louis b. à Québec 27 février 1678, mort à Lévis 5 octobre 1701.
Charles, b. à Québec le 23 avril 1680.

7. Jean Bourasseau.—Originaire de St-Fulgent, évêché de Luçon.

Marié une lère fois à Perrette Vallay le 20 octobre 1665 à Québec. François, Pierre, Jean, Jeanne, Madeleine, Marie indiqués au recensement ci-dessus sont de ce mariage. Catherine et Marie-Anne sont du second mariage contracté avec Catherine Poitevin, veuve Adrien Isabel, à Québec 5 nov. 1676. Tous les enfants sont baptisés à Qué. Jeanne se marie à Lévis le 5 octobre 1701 à Louis Marchand, frère de François. Marie Madeleine se marie à Lévis le 8 janvier 1692 à Jean François Dussau[illegible]

Jean Bourasseau sep. à Lévis, 22 janvier 1[illegible]

C'est de Jean Bourasseau que descendent les familles de la côte de Lauzon. Les Bourassa de Montréal descendent de François Bourassa, originaire de St-Hilaire de Loulay, évêché de Luçon.

Le 5 octobre 1665 *(greffe Duquet)* contrat de mariage de Jean Bourasseau, fils de défunt Jacques Bourasseau et de Françoise Fouchaud, de St-Fulgent évêché de Luçon et de Perrette Vallée, fille de Nicolas Vallée et de Madeleine Mayor, de St-Sulpice de Chalons, Champagne, en présence du marquis de Tracy, de M. de Courcelles, de l'intendant Talon, de la veuve d'Ailleboust, Anne Gasnier femme de Jean Bourdon, Cailhaut de la Tesserie, Perronne de Mazé.

Le nom de Bourasseau s'est transformé en Bourassa.

8. François Mivile.—Etait à la côte de Lauzon en 1667 (recensement) :

Françoise b. Q. 18 juin 1663, m. Cap St-Ignace, 16 nov. 1680 à Pierre Richard, s. 6 déc 1727 Cap St-Ignace.

Marie b. Q. 13 avril 1665, m 12 nov. 1674 à Michel Gosselin.

François b. Q. 24 février 1667.

Joseph, b. Q. 8 juin 1669, m. Cap St-Ignace 8 juin à Geneviève Caron.

Jeanne b. à Q. 21 avril 1671, m. à Q. 21 nov. 1689 à Denis Boucher.

Anne b. Q. 4 avril 1673, m. à Riv. Ouelle 13 mai 1691 à Mathurin Dubé, s. 11 mars 1717 Ste-Anne.

Jacques, b. Q. 29 avril 1675.

Jean-Baptiste b. Q. 28 juin 1677.

Charles b. Q. 14 avril 1679.

Jean-François b. l'Islet 17 août 1681.

Angélique, b. à Lévis 20 juin 1683.

Pierre b. 1686.

François Mivile épousa en 2d mariage Jeanne Savonet à Rivière Ouelle 7 nov. 1692. Marie Langlois, sa 1ère femme, s. à Q. 15 août 1687.

9. LAURENT LEVASSEUR. - Marié à Québec 1670, beau-frère de François Marchand. Originaire de Bois Guillaume de Rouen, (fils de Jean LeVasseur dit Lavigne, 1er huissier au Conseil). En 1666, Laurent Levasseur est engagé chez Guillemette-Marie Hébert, veuve de Sieur Couillard.

A eu de Marie Marchand ;

1. Marie-Françoise b. Q. 4 avril 1671, s. 13 juin 1719 à Lévis.
2. Claude b. Q. 20 mars 1672.
3. Laurent b. Q. 26 mai 1675.
4. Geneviève b. Q. 4 mai 1677, s. Q. 30 mai 1686.
5. Pierre b. Q. 8 janvier 1679, m. 1703 Kamouraska s. 1738 Kamouraska.
6. Angélique b. à l'Islet, 19 mars 1681.
7. Louis, b. à Q. 4 septembre 1687, m. à Lévis 19 novembre 1716 à Geneviève Huard, s. 18 août 1757 à Lévis.
8. Claire-Françoise b. à Lévis 2 décembre 1691. m. à Lévis 22 octobre 1708 à Louis Michaud.
9. Marie-Renée b. Lévis 21 février 1694.
10. Jean b.... 1. marié à Lévis 20 octobre 1722 à Charlotte Jourdain, 2. m. Lévis 6 août 1748 à Madeleine Marchand.
11. Marie b. à Lévis 21 janvier 1686.

Jean (10) et Louis (7) s'établirent à Lévis. Un des fils de Louis né en 1717, Louis II, épousa Marie Anne Journeau à Lévis, le 27 avril 1746, fille de Jean-Baptiste Journeau, originaire de St-Malo, marchand-voyageur sur mer. C'est de ce Louis II que descend Joseph Levasseur, maire de St-David.

10. Pierre Pouillard.—Au recensement de 1667 (Côte de Lauzon) il apparaît âgé de 33 ans avec sa femme Marie Deschamps, qu'il avait épousée à Québec le 12 octobre 1667. L'acte de mariage dit Poullot.

Marie Deschamps, n'apparaissant pas au recensement de 1681, on doit la supposer morte. Pierre Pouillard n'a pas laissé de postérité.

Sous la date du 27 octobre 1707, on trouve au livre de compte de la fabrique de St-Joseph l'entrée suivante : Dûe par Lafleur Dussault par le testament de P. Pouillard 20 livres. Pouillard mourut donc en 1707,

11. Martin Guesdon apparait au recensement de Lauzon en 1667 agé de 22 ans. Il est seul. Le 20 novembre 1679 il épouse à Québec Marie Brière, veuve de Jean Guay. Les enfants Alexis, Rosalie, Marie, Catherine, Jean et Angélique sont nés du mariage de Jean Guay et de Marie Brière.

1° Alexis b. 1670. m. (1698) à Elizabeth Dizy à Champlain.

2° Rosalie b, 1672.

3° Marie b. Q. 23 dec. 1674.

4° Catherine b. Q. 25 mai 1676.

5° Jean b. 1678 s. 5 août 1705 à Montréal.

6° Angélique b. 1679.

Martin appartient au mariage Guesdon-Brière. Guesdon est originaire de St-Maurice, évêché de Rouen. Tanguay n'indique pas la naissance du fils Martin qui eut lieu en 1681.

1668, 10 Juin. Vente par les jésuites, dans Lauzon, à Martin Guesdon 2x40 (*greffe Duquet*).

1679.—20 Août (*greffe Duquet*) contrat de mariage de Martin Guesdon, habitant de Lauzon, fils de Jean Guesdon mtre tonnellier, demeurant à St-Maurice d'Estelau, évêché

de Rouen, et de Marie Capon, avec Marie Brière, veuve de Jean le Guay, vivant habitant de Lauzon. Présents : Simon Rocheron, George Cadoret, Michel Bisson dit St. Cosme, Pierre Pouillard.

1671-15 octobre (*greffe Duquet*) Vente par Zacharie Lisse à Martin Guesdon, de 4 arp. sur 40 dans Lauzon, fief des ursulines, borné d'un côté à Sébastien Prouvereau et de l'autre à Antoine Dupré. Lisse a acquis des ursulines. (*greffe Duquet*). Sans abattis. Prix : 15 livres.

antoine dupré

12. Jean Guy.—Fils de feu Jean Guy et de Jeanne la Curve, paroisse St-Nicolas, évêché de la Rochelle.

Au recensement 1666, Jean Guy, armurier, âgé de 26 ans, non marié, habite l'île d'Orléans ; au recensement de 1667, de même.

Il épousa le 7 janvier 1671, à Ste-Famille, île d'Orléans, Maire Levreau. Contrat de mariage du 2 novembre 1670,devant Duquet, à l'Hôtel Dieu. Simon Levreau, habitant de l'île d'Orléans, malade à l'Hôtel Dieu, donne à Jean Guy sa fille âgée de 16 ans, avec 20 minots de blé, 2 bœufs, 2 vaches, 1 cochon gras, 2 petits porcs nourritureaux, une tinette de beurre, 25 livres, un matelas, une couverture, 4 draps, 6 chemises, 6 mouchoirs, 6 coiffes.

Enfants : Jean, né en 1677 ; Marie, née en 1679 ; Jean-Baptiste, baptisé à Québec le 13 Juin 1681. A partir de 1683, Jean Guy parait habiter Montréal. De lui descendent les Guy de Kamouraska et de l'Islet.

En Mai 1682 (*greffe Duquet*) Jean Guy, mtre arquebusier, de Québec, et Marie Levreau, sa femme, vendent à René Leduc, habitant de Lauzon, une terre à Lauzon, de 2 arpents sur 40, avec une petite cabane, grange et étable, bornée d'un côté à Leduc et de l'autre à Jean Dumets. Guy l'avait acquise de Massard en 1679 (*greffe Vachon*) et Massard l'avait concédée de Lauzon-Charny.

13. René Leduc.—Parait au recensement de Lauzon en 1667, avec deux enfants : Marie et Jean.

Originaire de Berès, évêché d'Angers. Marié le 28 octobre 1664 à Québec à Anne Gentreau, de St-Nicolas d'Olonne, ev. Xaintes.

Enfants : 1. Marie b. Q. oct. 1665, pitalière dite Ste-Agathe s. Q. 2 avril 1731, (cf. *H. oire de l'Hôtel Dieu* p. 369-1699).

2. Jean b. Q. 10 oct. 1667.

3. Guillaume b Q. 19 fév. 1669, m. 1704, à Ste. Famille s. Q. 1749.

4. Marie Anne b. Q. 20 avril 1671.

5, Jacques b. 1673.

6. Geneviève b. Q. 14 oct. 1674.

7. René b. Q. 11 nov. 1676.

8. Françoise b. Q. 10 fév. 1679, hospitalière dite Ste. Barbe, s. Q. 10 mai 1706. Voir *Histoire de l'Hôtel-Dieu* (1699) pp. 379,425,426.

9. Louis b. Q. 9 nov. 1680.

En 1701, Guillaume et Geneviève étaient parrain et marraine d'une jeune esclave de huit ans à pointe de Lévy.

1680—7 mars. René Leduc reconnait devoir 60 livres à Jean Dumets. (*greffe Duquet*).

1666. Dans un titre de Lauzon-Charny à Jean Dumets (11 oct.) il le dit borné à René Leduc d'un côté.

1671, 1 juin, concession la Martinière à René Leduc (*greffe Rageot*).

14. Jean Dume.s.—Etait à la côte de Lauzon (recensement de 1667).

Il avait alors pour enfants : François, 9, Marguerite, 8, Jean, 6, Pierre, 4, Anne, 2, René, 2 mois. Jean Dumets, venu au pays avec un de ses frères André Dumets et un de ses cousins Etienne Dumets, charpentier. Etait fils de Jean Dumets et de Barbe Maugis, de St-Jacques de Dieppe. Etienne et André ont fait souche dans le district de Montréal. Jean Dumets, marié en 1654 à Montréal (9 novembre), à Jeanne Redié, vint s'établir dans Lauzon, vers 1662. Il fut sép. à Québec 5 Juillet 1708 ; sa femme sép. au même lieu 3 déc. 1708. A eu d'elle :

1. *François*, b. à Montréal 1658-16 nov. m. à Montréal à Jeanne Roannes (1687), s'est établi là.

2. *Marguerite*, b. à Montréal—21 oct. 1659.

3. *Jean*, b. à Montréal—6 juillet 1661 m. (1696) à Jeanne Larivé à Ste Famille, s. à Q. 1736. Fait baptiser ses enfants à Pte Lévy en 1701, 1709, 1711.

4. *Pierre* b. 8 oct. 1663 à Sillery 1o m. à Jeanne Pouliot (1691) 2. m. à Jeanne Houde, s'est établi vers Lotbinière.

5. *Eustache*, b. 13 août 1665 à Sillery—m. à Q. 3 nov. 1694 à Marie Dubois, s. 15 déc. 1708 à St-Nicolas. S'y est établi, y fait baptiser ses enfants en 1696, 1698, 1701.

6. *René*, b. à Sillery 14 août 1667 , 1. m. à Anne Dubois (1694); 2. m. à Madeleine de la Voye, s. à St-Nicolas 1729. S'y est établi.

7. *Marie-Madeleine*, b. à Q. 27 avril 1669.

8. *Eustache*, b. à Q. 7 mai 1673.

9. *Catherine*, b. 10 avril 1675 à Q., s Q. 6 juillet 1693.

10. *Jean-Nicolas*, b. Sillery 14 juin 1677, m. 3 mai 1700 à Anne Rocheron (Ste-Famille île d'Orléans), s. à St-Nicolas (1730). S'y est établi.

11. *Michel*, b. 26 nov. 1681 à Q. s. 21 fév. 1701 à St-Nicolas.

12. *Anne*, b. 1665, m. Q. 3 mai 1688 à Gabriel Duchesne.

13. *Jean*, b. 1680.

1653. 26 avril.—Concession Lauzon à Etienne Dumetz, 4 arpents. (*Greffe Becquet*).

1666. 11 oct.—Concession Lauzon à Jean Dumets, d'un côté à Leduc, de l'autre à Lambert.

1668. 29 juillet.—Vente Jean Adam à Jean Dumetz. (*Becquet*).

1671. 1 juin.—La Martinière à Jean Dumetz. (*Gilles Rageot*).

1675. 25 août.—Concession Lamartinière à Nicolas Massard voisin de Jean Dumetz.

1697. Habitant de Lauzon, René Dumetz. – Jugements du Conseil Souverain, IV. p. 130.

1706. 29 juillet : Procès-verbal de vérification de ligne de la terre de Jean Dumetz, à la rivière des Etchemins. (*Greffe Larivière*).

15. GUILLAUME CHAILLÉ. — Originaire du Royau, Saintonge. Veuf de Marie Theret qu'il avait épousée à Québec en 1672.

16 PHILIPPE DION.—Originaire de Courvray, évêché de Poitiers. Epousa à Québec le 13 mai 1674, Suzanne Métayer. Eut d'elle : 1. *Augustin*, b. Q. 5 juin 1686 ; 2. *Gabriel*, b. Q. 4 juillet 1691, m. 29 janvier 1716 à Saint-Nicolas à Angélique de La Voye, s. à St-Nicolas le 4 déc. 1736 ; 3. *Marie-Suzanne*, b. 1692, m. à St-Nicolas le 13 oct. 1710 à Charles Croteau, s. 16 oct. 1752 à St-Antoine de Tilly ; 4. *François*, m. en 1720 à Marie-Anne Houde. Suzanne Métayer, veuve Philippe Dion, épousa à Q. le 30 juin 1693, Guillaume Dupont, puis une 3me fois, à Saint-Nicolas, le 6 fév. 1717, François Fréchet.

1677. 18 juillet.—Vente par la Durantaye à Philippe Guyon dit Desloriers. (*Greffe Becquet*).

1679. 6 déc.—Vente par Philippe Guyon dit Desloriers à Robert Gagnon d'une terre sur la côte de Lauzon. (*Greffe Maugue*).

1684. 3 nov.—Contrat de mariage Philippe Dion dit Desloriers, habitant de Lauzon, originaire de Poitiers. (*Greffe Duquet*).

17. ABRAHAM MÉTOT.—A eu de Madeleine Mezeray :

1. *Marie-Françoise*, b. 2 fév. 1676 à Sillery, m. 10 nov. 1698 à Jean Bourassa, à St Nicolas.

2. *Anne*, b. Q. 14 mars 1678, m. 1712 à Jean Hamel, à St-Nicolas, s. 25 nov. 1754 à Lévis.

3. *Jacques*, né en 1680.

4. *Abraham*, b. 1687 à Lévis, m. 17 avril 1713 à Thérèse Masse (Ste-Foye), s. Q 18 nov. 1749.

7. *René*, marié à Marie Lambert à St-Nicolas (1706).

6. *Agnès-Charlotte*, b. à St-Nicolas 25 janvier 1695, m. 30 oct. 1714, à Tousignan (Cap Santé).

7. *Joseph*, b. à St-Nicolas, 10 mai 1699, m. 24 février 1721 à Q. à Hélène le Normand.

6. *Charles*, b. St-Nicolas, 10 mai 1699, m. à Q. à Geneviève Hédouin

Abraham Métot s. à St-Nicolas 11 sept. 1706. Sa femme s. à Q. 25 juillet 1740.

1674. 16 mai.—De la Martinière concède à Chatel une terre bornée d'un côté à Pierre Lambert, de l'autre à Abraham Métot. (*Greffe Maugue*).

1687. 1er oct.—L'Hôtel-Dieu vend à Charles de Caruel une habitation bornée d'un côté à Abraham Métot et de l'autre à Robert Coustar, acquise de veuve Denis Jean qui l'a eue de Thomas Mezeray. (*Greffe Genaple*).

1696. 23 juillet.—Vente par Hôtel-Dieu à Abraham Métot d'une habitation à Lauzon. (*Greffe Genaple*).

18. Thomas Mezeray.—Beau-frère d'Abraham Métot, fils de René Mezeray et de Nicole Goreman. Epousa Louise Paradis à Québec le 12 septembre 1678. A eu d'elle : 1. *Marie-Catherine*, m. à Q. à François Paris ; 2. *Jean-Baptiste*, b. 24 fév. 1681 à la Pointe aux Trembles, s. en 1741 à Hôpital Général à Montréal ; 3. *Jacques*, b. avril 1683 à Lorette ; 4. *Jeanne*, b. à Charlesbourg déc. 1685, s. 1691, Ste-Famille. Les Mezeray venaient de la Pointe aux Trembles.

1675. 14 juillet.—Concession par de la Martinière à René Mezeray. (*Greffe Maugue*).

1682. 15 février.—Vente à Lauzon par Thomas Mezeray à Marie Pelletier veuve Denis Jean. (*Greffe Maugue*).

1682. 21 juillet.—Concession de la Martinière à Robert Coustard entre Thomas Mezeray et Louis Moreau.

1686. 4 avril.—Marie Pelletier veuve Denis Jean, demeurant en la côte St-Xavier vend à Aubert de la Chenaye, une habitation située à Lauzon, 6 x 40, joignant d'un côté à Abraham Métot et de l'autre à Robert Coustard, avec maison et travaux, acquise de Thomas Mezeray le 15 fév. 1682. (*Becquet*). Prix 100 livres. Déclare la Chenaye le même jour avoir acquis pour les hospitalières. (*Becquet*).

1687.—Hôtel Dieu vend cette terre à Chs. de Caruel.

19. Robert Coustard.—Epousa à Ste-Famille, île d'Orléans, le 9 février 1671, Suzanne Jaroussel, veuve de Simon Levreau. En 1667, Levreau était à l'île d'Orléans.

Enfants nés du mariage Coustard-Jaroussel :

1. *Marie*, b. 2 fév. 1672 à Ste-Famille, s. 1673.
2. *François*, b. 1675.
3. *Marie*, b. 1677, m. à Bertrand Lard, s. 1717 à Q.
4. *Pierre*, b. nov. 1679.
5. *Jacques*, b. 1687, s. 9 sept. 1737 à Québec.

Robert Coustard est sép. à St-Antoine de Tilly le 25 janvier 1706.

20. Nicolas Massart. – Etait à la côte de Lauzon en 1667, avec sa femme et un enfant de huit mois. Originaire de Grandhyver, Poitou. Epousa Anne Bellesœur, à Qué. le 22 oct 1695. A eu d'elle :

1. *Marie-Anne* b. Q. 26 fév. 1667, 1er m. à Louis Molleur 9 nov. 1682, (*Greffe Rageot*). 2d m. Q. 28 juin 1688 à Marin Varin.
2. *Anne*, b. 3 juin 1669 à Sillery, m. Q. 4 sept. 1690 à Pierre-Yves Le Ber.
3. *Marie*, b. Q. 10 août 1676, m. Q. 1672 à Jean Jacoti, s. Q. 1702.
4. *Jeanne*, b. Q. 1678, m. à Pierre Pinault.
5. *Françoise*, 1. m. 1699 à Charles Calet ; 2. m. Q à Pierre Soucy (1703) ; 3. m. (1717) à Pierre Barbereau ; 4. François Raymond (1748).
6. *Pierre*, b. 1697 ; s. Q. 1717.
7. *Marguerite*, b. à Sillery 28 nov. 1671, m. 1698 à Jean Rinfret à Lévis ; s. Q. 1702.
8. *René*, b. Sillery 2 mai 1674.
9. *Marie*, m. en 1698 à Montréal à Pierre de la Faye.

1671. 1 juin.—Concession de la Martinière à Nicolas Massart voisin de René Leduc et Jean Dumets. (*Gilles Rageot*).

1675. 25 août.—Concession du même au même, voisin de Jean Dumetz 6 x 40 (*Greffe Maugue*). Cette famille n'a pas fait souche dans Lauzon.

La femme de Massart épousa, le 14 juillet 1688, Jean Chevaudier à Québec.

21. JEAN PILOT.– Son père, établi à Beauport, venait de St-Nicolas, évêché de la Rochelle. Jean épousa en 1678 à Q. Marie Gaudry de la Bourbonnière. Il est l'ancêtre du prêtre Pilot. Il habite Beauport en 1667 avec sa mère qui a épousé Robert Lefebvre. Beau-frère de Pierre Boucher dit Déroche.

Enfants de Jean Pilot :

1. *Marie-Agnès.*, b. à Lorette 14 janvier 1680.
2. *Jean*, b. 13 oct. 1681 (reg. de l'Islet).
3. *Marguerite*, b. 24 avril 1683, Lévis.
4. *Pierre*......
5. *André*, b. à Sillery 14 juillet 1687.
6. *Marie-Françoise*, b. Pte aux Trembles Q. 9 juillet 1688, s. 15 déc. 1695 St-Nicolas.
7. *Ignace*, b. 1690, s. St-Nicolas 10 fév. 1700.
8. *Madeleine*, m. 1715 à Ste-Foye.
9. *Jeanne-Françoise*, b. St-Nicolas 6 déc 1696.
10. *Joseph*, b. St-Augustin 3 mai 1699.
11. *Marie-Anne*, b. St-Nicolas 3 avril 1701.
12. *Charles*, } b. St-Nicolas 4 juillet 1703.
13. *Jacques*, }

Jean Pilot fut enterré à Québec 16 mai 1738. Un de ses fils, Joseph, fait baptiser ses enfants à St-Nicolas de 1731 à 1738. *Cf. Jug. et Dél.* IV, p. 15 (1696).

22. ANDRÉ BERGERON.—En 1666 était domestique avec son père et ses frères sur la ferme d'Eustache Lambert. Epousa à Québec, en 1674, Marguerite Dumay, fille de Jean. En 1696, le missionnaire de St-Nicolas disait la messe et baptisait dans sa maison. C'est le voisin de Pilot.

De son mariage naquirent :

1. *André*, b. Q. 26 janvier 1675, m. à la Pointe aux Trembles 1698.
2. *Jean*, b. Q 29 décembre 1676, m. à la Pointe aux Trembles 1699.
3. *Pierre*, b. Q. 15 mai 1678, s. à St-Nicolas (déc. 1701).
4. *Jacques*, b. 1681, m. Pointe aux Trembles 1704, 2d m 1720 à St-Nicolas.

5. *Marie-Françoise*, b. Q. juin 1682, m. 1700 à St-Nicolas.

6. *Eustache*, b. Q. 11 mai 1693, s. à St-Nicolas 1708.

7. *Geneviève*, b. Q. 1 juin 1695, m. à St-Nicolas 1714.

8. *Nicolas*, b. St Nicolas 15 avril 1697, m. à St-Nicolas 1725.

9. *Joseph*, b. St-Nicolas 28 juin 1699.

10. *Marguerite*, b. à Lévy 18 janvier 1687, m. à St-Nicolas 1707, s. à St-Nicolas 1734.

11. *Marie-Anne*, b. 1691, s. à St-Nic. 1712.

12. *Marie-Louise*, m. 1719 à St-Nicolas.

André Bergeron fut enterré à St Nicolas le 21 février 1712.

23. CATHERINE GAUTHIER.—C'est la veuve de Denis Duquet qui paraissait au dénombrement de Lauzon en 1667 avec dix enfants.

Enfants nés de ce mariage :

1. *Pierre*, b. Q. 14 janvier 1643, m. à Q. à Anne Lamarre, s. Q. 1687. Notaire à Québec depuis 1663.

2. *Françoise*, b. Q. 1645, m. à Q. à Olivier Morel de la Durantaye (1666). Ses fils, seigneurs et militaires, furent annoblis.

3. *Agnès*, b. Q. 1648, ursuline dite Sœur de la Nativité, s. 1702.

4. *Jean*, b. Q. 1651, m. à la Pointe aux Trembles (1683) à Catherine Ursule Amyot, chef de la branche Duquet-dit-Desrochers.

5. *Rosalie*, b Q. 1654. m. Q 1667 à Charles Amyot.

6. *Louis*, b. Q. 1657.

7. *Philippe*, b. Q. 1659, s. dans l'église de la Pointe Lévy 2 mars 1683, mais ce ne fut pas la première sépulture qui y fut faite, comme dit Tanguay.

8. *Antoine*, b. Q. nov. 1660, m. à Montréal 1684.

9. *Catherine*, b. Q. 13 juin 1662.

10. *Joseph*, b. août 1664, m. Q. 1702.

11. *Marie-Thérèse*, b. Q. fév. 1667, m. Q. 1686, s. 1699.

Les enfants de Jean Duquet dit Desrochers baptisés à Québec de 1685 à 1690, le sont ensuite à la Pointe Lévy (1690-1702).

Ils font souche à Lévis. Unis aux Carrier, Hallé et Bégin. Cette famille est maintenant presque disparue de la seigneurie, depuis 1767.

Agnès, qui était ursuline, fut reçue novice en 1667. Voir *Les Ursulines de Québec*, II, pp. 60-61. Une de ses tantes (Gauthier de Comporté) était aussi ursuline (ibid. p. 63).

1652-20 oct. concession par Lauzon à Guillaume Gauthier Lachenaye (*greffe Becquet*) : 1655-1 fév. concession du même au même 150 arpents, (*greffe Audouart*).

1663-14 nov. (*greffe Duquet*) Charles Gautier, sieur de Boisverdun, est estimateur à l'inventaire de Pré, habitant de Lauzon.

1666-15 juin (*greffe Duquet*) Les PP. jésuites vendent à Jean Guyet une terre bornée à la veuve et aux héritiers Guillaume Gauthier de la Chenaye, proche Guillaume Couture.

1668-1er juin—Les PP. jésuites vendent à Louis Duquet une terre dans Lauzon, joignant Charles Courtois.

1669-26 déc. concession par de la Martinière à Pierre Duquet, notaire, d'une terre entre de Launay et l'Etchemin, (*greffe Gilles Rageot*).

24. Georges Cadoret.—Le 8 août 1671 Cadoret loue sa pêche, agrès et nasses à Zacharie Lisse pour 85 livres pour l'année.

9 novembre 1664.—Laurent Poiré, habitant du pays, vend à Cadoret une concession de 3x40 à Lauzon, bornée d'un côté à Jean Chauveau dit Lafleur et de l'autre aux hospitalières—Poiré l'a acquise de Charles de Lauzon le 9 novembre 1660. Rente 20 sols tournois et 12 deniers de cens et la 10ième anguille et 2 chapons. Prix : 150 livres tournois, dont 100 en argent et 50 en castors. Jean Chauveau déclare qu'étant voisin de Poiré il a bâti une maison sur le bas de l'habitation maintenant vendue. Cadoret lui accorde la jouissance de cet emplacement depuis le bas de la côte jusqu'au fleuve. Rente annuelle de 5 sols tournois.

Le 31 Mai 1667 (*greffe Becquet*), Etienne Bourru dit Larose, soldat de la cie de M. de Montreuil, capitaine au

régiment de Poitou, fait don entrevifs à Anne Jopy, femme de Cadoret, de tous ses biens lesquels sont à Saintes en Saintonge. Donation insinuée le 24 oct. 1667. *Jug. Del. Con. sup.* vol. 1, p. 458.

25. Charles Amyot.—Famille originaire de Chartres. Fils de Mathieu Amyot dit Villeneuve qui obtint un fief voisin de Ste-Croix dans Lotbinière. Petit fils par sa mère de Pierre Mivile. Marié à Québec en novembre 1677 à Rosalie, fille de Denis Duquet. Beau-frère du notaire Pierre Duquet, de Jean Duquet-Desrochers, de Jean Huart. Un de ses oncles, Charles Amyot, marchand, fut seigneur du fief Vincelotte, près du cap St-Ignace.

A eu de Rosalie Duquet :

1. *Marie-Catherine* b. Q. janvier 1679, m. Q. à Jean Maillou qui reçut une concession sur la rivière Etchemin.

2. *Etienne* b. Q. février 1681, m. 1o à Q. 1706 Jeanne Derome—2. m. Marie-Angélique Hallé.

3. *Thérèse*, b. Q. 1683, m. Q. 1716. Bernard de la Forcade.

4, *Catherine-Rosalie* b. Q. 1685, s. Q. 1687.

5. *Gabriel* b. Q. 1690.

6. *Mathieu* b. Q. 1692.

7. *Jean-Baptiste*, b. Q. 1694.

8. *Charles* b. Q. 1697 m. Q. 1719 à Angélique Métivier.

Charles Amyot, s. Q. 24 oct. 1711. Rosalie Duquet, s. Q. 10 mai 1715.

Un plan en la possession des ursulines indique à 40 arpents à l'ouest de la rivière à la Scie la terre d'*Amyot Vincelot*.

1652-1 nov. concession par Lauzon à Charles Amyot--6x20 (*greffe Becquet*).

1659-18 août, concession du même au même (*greffe Duquet*).

1679-Vente d'habitation en la côte de Lauzon par Demoiselle Geneviève de Chavigny, veuve Charles Amyot, aux religieuses de St-Joseph (greffe Mangue).

26. THOMAS GASSE. – Epouse, en 1680, Geneviève, fille de Théodore Sureau, veuve de Martin Lafilé.

Le 2 octobre 1669, Thomas Gasse, habitant de l'île d'Orléans, fils de feu Claude Gasse et de Marie St-Godard, de Rouen, épousait Marguerite Prevost, fille d'Adrien Prevost et de Marie Leblond, de St-Nicaise de Rouen.

De Geneviève Sureau, il a eu :

1. *Thomas* b. 23 août et s. 3 sept. 1681 (registre de l'Islet.)
2. *Pierre* b. Q. 8 nov. 1687.
3. *Joseph*, b 26 fév. 1692 à Pte Lévy, m. à Repentigny.
4. *Louis*, b. 20 mai 1699 Pte Lévy.
5. *Marie-Charlotte*, b. Q. 4 fév. 1701.
6. *Marie-Josette*, b. 9 juin 1702, m. à Repentigny.

27. GABRIEL LEMIEUX. Au recensement de 1666, il est tonnellier à Québec et a pour femme Marguerite Lebœuf et trois enfants. Gabriel et Marie, du recensement de 1681, sont des enfants du premier lit.

Du second mariage sont nés:

1. *Louis*, b. Q. 1 sept. 1672, m. à Lévis 4 mai 1700 à Marie Carrier.
2. *Michel*, b. Q. 31 oct. 1673 m. à Lévis 8 nov. 1700 à Marguerite Samson, s. Lévis 17 avril 1750.
3. *Marie-Marthe*, b. Q. 15 avril 1675 m. Q. 5 nov. 1693 à Mathieu Labrecque.
4. *Marie-Charlotte*, b. Q. 14 avril 1677, m. à Lévis, 5 juillet 1700 à Ignace Samson.
5. Guillaume b. Q. 13 avril 1679, s. à Lévis le 30 oct. 1701.

1655, mars 1—concession par de Lauzon à Gabriel Lemieux, (*greffe Becquet*).

1655-20 nov. concession du même au même (greffe Audouart).

1663-14 nov. Guillaume Lemieux est estimateur à l'inventaire de la succession Pré.

28. ANDRÉ ALBERT.—François Albert et sa femme Thomasse Gabarette, venus de St Pierre d'Oléron, évêché de Xaintes, amenèrent avec eux leurs trois enfants Marie, Guillaume et André. Marie épousa le 29 octobre 1663 à Québec Jean Chauveau. Guillaume épousa Elizabeth Hallé à Québec le 25 août 1664. André épousa à Québec le 26 oct. 1668 Anne Goisset. Il fut enterré à Québec le 30 sept. 1684. Pas de postérité de ce mariage.

1659-4 août, concession par Lauzon à André et Guillaume Albert, (greffe Audouart.) Guillaume Albert, sieur de la Fontaine, (greffe Duquet, 1683).

29. LAURENT POIRÉ.--Originaire de St-André d'Asseville, archevêché de Rouen. Fils de feu Jacques Poiré et de Barbe Guesné. Epousa d'abord Marguerite Blaise, fille de Jean Blaise et Mathurin Malescot, originaire de St-Sabin, évêché de Nantes.

Puis en 1671 Geneviève Leclerc. Enfants de ce mariage :

1. *Mathurine*, b. Q. 20 déc. 1672, m. à Jacques Girard.

2. *Marie*, b. Q. 10 oct. 1674 m. Q. 1698, à Antoine Lecompte s. Q 1702.

3. *Catherine*, b. Q. 2 nov. 1676 m. 1700 à Jean L'arrivé à la Pte. Lévy.

4. *Laurent*, b. 28 fév. 1681 (reg. de l'Islet) m. 2 mai 1709 à Pte Lévy à Suzanne Bégin s. Q. 27 mai 1741.

Le fils Laurent s'établit à Pte Lévy. Cette famille n'a pas sorti de la Pte Lévy.

1660-9 nov. concession par Lauzon à Poiré.

1664. Vente par Laurent Poiré à George Cadoret, de Lauzon, d'une terre de 3x40, bornée d'un côté aux hospitalières et de l'autre à Jean Chauveau dit-Lafleur ([illegible] Duquet).

30. FRANÇOIS GRENET. Ce nom [illegible] écrit Grenet Grenay, puis Guenet. Epousa Marie [illegible] Coudray le [illegible] sept. 1670.

Enfants de ce mariage :

1. *Périnne*, b. Q. 15 sept. 1672, m. 16 juin 1693 à Lévy, à Ignace Carrier, s. Lévy, 1709.

2. *Jean-François*, b. Q, 3 janvier 1675 m. 9 nov. 1699 Q. à Jeanne Samson, s. Q. 31 déc. 1717.

4. *André*, b. Q. 23 mai 1679.

5. *Jean-Baptiste*, b. Q. 1677, m. 1708 à Marguerite Huard, s. Q. 2 avril 1759.

6. *Charles* b. 1682, m. Lévy à Marie-Anne Guay, 9 sept. 1710, s. Lévy, nov. 1750.

7. *Andrée-Anne*, b. Lévy 1 août 1683 m. 12 janvier 1702 à St-François, sur l'île Jésus.

Jean-François et Jean Baptiste se sont fixés à la pointe de Lévy et d'eux descendent les nombreuses familles Guenette de cette paroisse.

31. Jean Carrier.—Enfants nés du mariage de Jean Carrier et de Barbe Hallay.

1. *Ignace-Philippe*, b. Q 7 sept. 1671 m. à Périnne Guenet (1693). m. une 2ème fois à Lévy, 2 juin 1710, à Rosalie Duquet, s. 1765.

2. *Marie-Anne* b. Q. 20 janv. 1674, m. 1o Lévy, 1695 à Pierre Turgeon, 2 m. 1700, Louis Lemieux.

3. *Charles*, b. Q. 26 déc. 1678, m. Lévy, 1699, à Marie Gesseron, s. 1740.

4. *Louise*.

5. *Jean*, b. Lévy, 10 déc 1682 m. à Jeanne Samson. Barbe Hallay, s. Lévy, 18 juin 1696.

Barba Girard est la nièce de Jean Carrier, fille de Joachim Girard et de Marie Hallay, de Québec.

Le 24 mai 1699, contrat de mariage de Charles Carrier, fils de Jean, assisté de son père, et de Marie Gesseron, fille de Louis Gesseron et d'Agathe Fournier. Présence de la famille, du curé Boucher, de Catherine Charest. La future a une vache de deux ans. Les époux vivront avec Jean Carrier, le père, (*greffe Metru*).

Le 27 nov. 1730, les PP. jésuites vendent à Ignace Carrier une terre de 1x40 arp. au bout de la terre des héritiers J.-Bte Hallay, bornée au nord est à Ignace Carrier et au sud ouest aux représentants Gautier (greffe Pinguet).

Le 2 juin 1744, (greffe Pinguet) Barbe Renaud veuve Courtois a pour voisins au 2ième rang Ignace Carrier et Lemieux.

10 sept. 1693 (*greffe Genaple*). Vente par Ignace Carrier et Périnne Guenet, sa femme, à Pierre Molleur, de Beaumont, d'une terre à Beaumont 6x40, sur laquelle il y a un arpent en culture à la pioche, le reste en bois debout, sans bâtiments, b. d. c. Jean Derôme des Carreaux, de l'autre à Mathurin Labrecque. Acquise du seigneur devant Jean Adam, notaire, le 16 mai 1693. Prix de vente : 350 livres. 24 Avril 1710 (*greffe Étienne Dubreuil*), inventaire d'Ignace Carrier et Périnne Duquet. 24 Avril 1710, contrat de mariage d'Ignace Carrier et Rosalie Duquet. (ibid). *Arch. de la prévôté* 1710, p. 50.

32. LOUIS GEZERON DIT BRULOT.—Originaire de N. D. de Cogne, évêché de la Rochelle.

Il épousa le 28 sept. 1671, Agathe Fournier, fille de Guillaume, co-seigneur de St-Charles, qui par sa mère descend de Guillaume Hébert, premier colon de Québec.

Enfants nés de ce mariage :

1. *Jean-Baptiste*, b. 7 mars 1674 Q.
2. *François*, b. 5 oct. 1677 Q.
3. *Joseph*, b. 6 oct. 1691 Lévy m. 1718 Q.
4. *Joseph*, b. 17 avril et s. 5 mai 1690, Lévy.
5. *Catherine*, b. 29 sept et s. 12 oct. 1693, Lévy.
6. *Ignace*, b. 11 avril 1695, Lévy.
7. *Marie* b. 1680 Lévy, m. Lévy 1699 à Chs. Carrier s. 1756.
8. *Jean-François*, b. Lévy 8 mars 1700.
9. *Louise*, m. Lévy, 1707 à Pierre Boissel.
10. *Louis*.
11. *Angélique*, b. 6 oct. 1691, Lévy.
12. *Charles*, b. 21 oct. 1680, Lévy.
13. *Charles*, m. 26 janvier 1712 à Beaumont, s. Lévy 1746.—Agathe Fournier, s. à Lévy, 9 juin 1743.

De cette nombreuse famille, Joseph (3) et Charles (2) se fixèrent à la pointe de Lévy.

1671-24 sept. (*greffe Duquet*). Contrat de mariage de Louis Gezeron, habitant de Lauzon, originaire de Notre-Dame de Cogne de la Rochelle, fils de Louis Gezeron et de feu Marie Guitart, et d'Agathe Fournier, âgée de 14 ans. Présents du côté de l'époux : François Gezeron, son frère,

Jean Guitart, son oncle, honorable homme Martin Boutet, clerc de la fabrique de Québec, Philippe Gauthier de Comporté, André Albert dit la Roche, Guillaume Albert, Jean Carrier, Jean Joly, habitants de Lauzon. Témoins de l'épouse : Noël Morin, grand père, Hélène Desportes, grand mère, Marie Guillemette Hébert, veuve Guillaume Couillard, François Bissot et sa femme, Jean Baptiste Peuvret. La future a 150 livres de dot.

33. Guillaume Albert.—Sieur de la Fontaine, frère d'André Albert (No 23) et beau-frère de Jean Carrier (No 31). Epousa en 1664, Elizabeth Hallé, fille de Jean.

Enfants de cette union :

1. *Jean*, b. Q. 12 juillet 1665.

2. *Jeanne*, b. Q. 6. fév. 1667, s. Q. 21 juillet 1668.

3. *Barbe-Charlotte*, b. Q. 20 juin 1671, m. à Lévy, 1er nov. 1695, à Pierre Plassant. Plassant périt en 1714 dans le naufrage du navire *St-Jérôme*, et son service fut chanté à Québec le 26 octobre 1716.

5. *Charles*, b. Q. nov. 1673.

6. *Elizabeth*, b. Q. 11 fév. 1676, m. à Michel Guay, à Lévy 23 nov. 1694, s. Lévy 1736.

7. *Louis-Auguste*, b. Q. 9 avril 1678.

8. *Guillaume*, b. 12 sept. 1681 (registre de l'Islet).

9. *Jeanne*, b. Lévy 20 mai 1684, 1er m. Q. 1708, 2e m. Q. 1714.

10 *François*, b. Lévy, 23 mai 1690, m. à Marguerite Levitre.

11. *François-Mathieu*, b. à Lévy, 14 juillet 1687.

Guillaume Albert, s. Lévy 15 déc. 1708. Sa femme s. Q. 9 août 1726. Cette famille n'a pas laissé souche dans la seigneurie.

1708-3 déc. Testament de Guillaume Albert devant le curé Philippe Boucher :

Au nom du Père, du Fils et du St-Esprit. Je Guillaume Albert au liet malade, mais sain d'esprit ne voulant mourir sans donner ordre à mes affaires je les ai disposés ainsi qu'il s'en suit.

Premièrement. Je supplie très humblement sa divine

Majesté de n'entrer po'nt en jugement avec moy, mais de me faire miséricorde.

Je supplie la Très Sainte Vierge, son glorieux époux St-Joseph, St-Guillaume, mon patron, et tous les Saints du Paradis de vouloir intercéder pour moy, et m'assister à l'heure de ma mort.

Je veux que tous les torts que je pourrais avoir faits soient reparés et mes dettes payées.

Je dois au sr. Plassan, mon gendre, environ quatre vingt francs, je dois à mes neveux qui sont en France la somme de soixante francs du pays. S'il se découvre quelqu'autres dettes qui ne me soient pas connues, je prétend qu'elles soient payées.

Je veux qu'il soit dit pour le repos de mon âme après mon décès cinquante messes basses.

Je lègue et donne à mon fils François Mathieu, outre ce qui luy pourra échoir d'héritage la somme de trois cents livres du pays pour lui faciliter sa subsistance, n'étant pas en état de gagner sa vie.

Je nomme pour exécuteur de mon testament mon beau frère Jean Carrier, et le prie d'en vouloir prendre soin.

Ce qui fut ainsi dicté et nommé par le testateur à moy Philippe Boucher, curé de la paroisse de St-Joseph, et par moy lu et relu au dit testateur qui l'a dit avoir bien entendu, et lui d'abondant interpellé de déclarer en présence des témoins cy après nommés, si ce n'était pas de franche volonté et sans y avoir esté porté par personne qu'il faisait la disposition cy-dessus, ce qu'il a déclaré estre véritable, et que c'était librement et sans persuasion en la chambre ou il est au lict malade en la coste de Lauzon, en présence de Jean Carrier, de Louis Guay, témoins pour ce interpellés demeurant en la dite coste, l'an mil-sept-cent huit le treizième jour du mois de décembre avant midy et ont les dits testateur et témoins déclaré ne savoir signer excepté Ignace Carrier lequel a signé avec moi curé susdit, ainsi signé Ignace Carrier, Philippe Boucher curé de St-Joseph.

M. Mony nous ayant representé le testament écrit ci-dessus, et de l'autre part, et nous en ayant demandé

l'homologation, vu le d. testament lequel nous avons reconnu estre fait suivant les règles prescrites par la coutume à l'exception d'un legs fait à François Mathieu fils du testateur lequel il semble qu'on pourrait contester, attendu que le d. François Mathieu est rappelé à la succession du d. testateur ce qui est contraire à la d. coutume suivant laquelle on ne peut estre héritier et légataire. Mais cependant étant persuadé qu'on ne peut pas luy contester le d. legs attendu qu'il est causé pour infirmité, et que par cette raison le testateur ne fait que l'égaliser dans son bien avec ses autres enfants.

Nous homologuons le d. testament, ordonnons qu'il sera exécuté par tous les enfants du d. déffunt Albert leur faisans deffenses de s'intenter aucun procès entreux au sujet disceluy à peine de tous dépens dommages et intérêts. Mandons etc. Fait à Québec le 25e septembre 1710.

RAUDOT.

---

34. JEAN CHAUVEAU dit LAFLEUR.—Originaire de St-Pierre d'Oléron, Saintonge. Beau-frère de Guillaume et d'André Albert. Epousa Marie Albert à Québec le 29 oct. 1663.

Enfants nés de ce mariage :

1. *Jean-Baptiste*, b. Q. 31 mai, s. Q. juin 1664.
2. *Marie*, b. 17 juillet 1665, m. 5 juillet 1679, à Jean Condé à la Pte. Lévy.
3. *Anne-Louise*, b. Q. 21 juin 1667.
4. *François*, b. 17 et s. 24 fév. 1671. Q.
5. *Jacques*, b. Q. 20 nov. 1668. s. 27 juillet 1715 dans la chapelle du séminaire de Québec.
6. *Jean-Baptiste*, b. 4 mars 1672. s. 14 sept. 1723, Q.
7. *Marguerite*, b Q. 1er juillet 1674, m. Lévy 26 nov. 1693 à Jacques Guay.
8. *Françoie*, b. Q. 17 août 1676, s. Q. 8 oct. 1699.
9. *Catherine-Françoise*, b. Q. 20 et s. Q. 24 nov. 1678.
10. *Jean-André*, b. Q. 30 nov. et s. Q. 3 déc. 1674.
11. *François*, b. 15 janvier 1681. (reg. de l'Islet).

Au recensement de 1667, Jean Chauveau avait Marie

et Anne. Cette famille éteinte sous le régime français n'a pas laissé de descendants dans Lévy.

1664-9 nov. vente par Laurent Poiré à Cadoret d'une terre à Lauzon, bornée d'un côté aux hospitalières, de l'autre à Jean Chauveau-dit-Lafleur.

35. LOUIS BÉTUREAU, 30 ans, 1 fusil, 4 bestiaux, 7 arpents en valeur.

Catherine Challu, sa femme, 23 ans.

Enfants :

Elizabeth, 6 ans, b. Q. 23 oct. 1675.

Joseph, 5 ans. b. Q. 31 mars 1678.

Jean, 1½.

Originaire d'Angoulême.

Se marie le 19 août 1681 (reg. de l'Islet), à Catherine Chalut, veuve de Noël Pourveu Lafortune.

Noël Pourveu était à la côte de Lauzon dès 1666. Elizabeth, Joseph et Jean qui paraissent ci-haut sont nés du mariage Pourveu-Chalut.

Du mariage Bétureau-Chalut naissent :

1. Angélique b. 21 nov. 1683 à Lévis.
2. Marguerite-Barthe b. 18 juin 1687 à Lévis.

Famille éteinte.

36. JACQUES SAMSON.—34 ans. 1 fusil, 9 bêtes à cornes, 16 arpents en valeur. Marie Metru 25, sa femme.

Enfants : Jean 9 ans.
Marie 8.
Ignace 5.
Marguerite 2.
Olive servante 17.
Jean domestique 24.

Originaire de St-Gratian, évêché de Lizieux, en Normandie.

Marié le 26 novembre 1671 à Québec à Marie-Anne Metru, fille du notaire Metru.

1. *Jacques*, b. Q. 4 oct. 1672.
2. *Marie-Suzanne*, b. Q. 18 Janvier 1676, m. à Louis Guay 10 juin 1694, s. le 22 Juin 1741.

3. *Ignace*, b. Q. 16 Mars 1676, m. à L. 5 juil. 1700 à Charlotte Lemieux 2o m. Q. 1711 à Madeleine Hubert.

4. *André*, b. Q. 17 et s. 28 mars 1678.

5. *Charles-Louis*, b. Q. 27 fév. 1679.

6. *Jeanne*, b. 11 oct. 1681 à l'Islet m. à Jean Carrier, s. le 23 oct. 1758.

7. *Marie-Françoise*, b. 27 dec. 1682 à Lévis m. à Louis Galoudet.

8. *Marguerite*, b. 1674, m. 8 nov. 1700 L. à Michel Lemieux s. le 30 juillet 1741.

9. *Etienne*, b ..... m. L. à Angélique Guay, 9 juin 1718, 2. à Madeleine Charon 1739 à Beaumont s. Q. 1743.

10. *Geneviève*, b. Q. 20 nov. 1685, s. le 3 mai 1699.

11. *Eustache*, b. 1690 m. 1730 à Lse. Frse. Lemieux s. 5 déc. 1759 L.

12. *Joseph*, b. 21 et s. 27 janvier 1692 à Lévis.

13. *Geneviève*, b. 12 fév. 1693, L. m 27 juin 1707 à Lévis à Jean Gely. s. L. 29 mai 1767.

14. *Charles-François*, b. L. 19 avril 1687.

15. *Jacque-Charles* b. L. 22 sept. 1690.

16. *Jean* b ... s. Q. 6 mai 1691.

17. *Jean-Baptiste*, b. Q. 8 mars 1695 m. 1721 à Elizabeth Lecour, s. Q. 5 mars 1751.

18. *Joseph*, b. L. 8 mai 1697, m. L. 12 oct. 1722 à Catherine Guay.

19. *Louis*, b. L. 28 oct. 1698, m. L. 28 nov 1731, à Catherine Bourassa s. L. 14 juin 1751.

Jacques Samson. s. L. 4 mai 1699; sa femme, Anne Metru, s. L 27 mars 1731.

Sa femme, Marie Metru, se maria une 2ème fois à Q. en 1710 à Claude Philipeaux.

Les enfants de Jacques Samson, Ignace (3) Etienne (6) Eustache (11) Joseph (18) Louis (19) se sont établis à la pointe de Lévy, et y ont formé une lignée si nombreuse que l'on a dû trouver des surnoms pour distinguer les diverses branches. De là vient que nous y voyons les Samson-*Baboise*, les Samson-*Saillant*, les Samson-*Récollet*, les Samson-*Major*. Il n'est pas toujours facile de trouver l'origine de ces surnoms. *Baboise* vient de ce que plusieurs des descendants d'Ignace ont porté le nom d'Ambroise.

Le surnom des Samson-*Récollet* se rattache à une touchante tradition. Un des ancêtres de cette famille était malade depuis longtemps lorsqu'un soir un père récollet vint lui demander l'hospitalité. Pendant la nuit, il vint à l'esprit du pauvre malade de s'envelopper dans la robe de bure du bon père missionnaire, ayant confiance que cela le guérirait par miracle. Le lendemain, lorsqu'il se réveilla, il se portait, en effet, comme un charme.

37. Gabriel Samson, 36 ans, 1 fusil, 6 bêtes à cornes. Françoise Durand, sa femme, 24 ans. 8 arpents en valeur.

Enfants : Pierre 4 ans.
Perrine 9.
Jeanne 6.
Jean 4.
Marguerite 2.

Frère du précédent (36). 1669. 21 nov. greffe Duquet. Contrat de mariage Gabriel Samson, habitant de Lauzon, orig. de Lisieux.—Marié le 29 nov. 1669 Q. à Françoise Durand, de Quimpercorantin, Cornouailles, Bretagne.

Enfants :

1. *Pierre* b Q. 16 mars 1671 m. Q. 24 nov. 1695 à Catherine Gautier. s. 29 mai 1709 à Lévis, noyé le 15 mai 1709, sans postérité mâle. Une petite fille b. 1705 m. à Lachine à Louis André dit St. Arnaud.

2. *Perrine*, b. Q. 1er sept. 1672 m. à Lévy, 12 juin 1691 à Ignace Guay.

3. *Jean-François*, b. et s. Q. mars 1674.

4. *Jeanne*, b. 4 sept. 1675 Q. m. à Lévis 9 nov. 1699 à François Guenet.

5. *Jean-Baptiste*, b. Q. 6 oct. 1677 m. 1706 à Charlotte Secours, s. à Lévis 29 avril 1746.

6. *Marguerite*, b. Lévis 16 déc. 1679.

7. *Marie-Anne*. b. 1684 m. 4 janv 1706 à Montréal à Pierre Bourbeau.

8. *Louis*, b. Q. 30 avril 1686.

9. *Ignace*, b. — m. Q. 26 janvier 1711 à Madeleine Aubert.

10. *Gabriel*, b... m. 7 avril 1704 à Jeanne Martin à Annapolis, Acadie.

11. *Eustache*, b. 1690. m. à Lévis. 6 nov. 1730 à Louise Françoise Lemieux, s. L. 5 déc. 1759.

Jean-Baptiste (5) et Eustache (11) s'établirent à la pointe de Lévy. Gabriel (10) a formé une branche en Acadie.

Gabriel Samson mourut avant 1699 ; sa femme épousa le 1er février 1699 à Q. Ivon Richard.

38. Jean Guyet.—60 ans. 1 fusil, 9 bêtes à cornes, 30 arpents. Jeanne Mignon, 48 ans, sa femme.

Enfants : Ignace 23 ans.
Louis 21.
Jean 18.
Jacques 17.
Pierre 14.
Charles 4.

Nom patronymique de la famille Guay. Guay : Gai (oc). Originaire de N. D. de Montreil, Saintonge.

Marié à Jeanne Mignon à Qué. le 10 nov. 1652, (mariage fait à Lévis.)

Enfants :
1. *Jean*, b. Q. 26 oct., s. 20 nov. 1653, filleul du gouverneur de Lauzon.
2. *Jean*, b. Q. 9 oct. 1654, m. à Marie Brière.
3. *Guillaume*, b. Q, 25 avril 1656.
4. *Ignace*, b. 1658.
5. *Louis*, b. Q. 9 mai 1660 1. m. à Marie Anne Bégin, 2. m. 10 jan. à Suzanne Samson.
6. *Jacques*, b. Q. 2e fév. 1663, m. 1693 à Marguerite Chauveau à Lévis.
7. *Pierre*, b. Q 9 avril 1668.
8. *Françoise*, b. Q. 19 fév. 1671, s. Q. 18 juillet 1675.
9. *Charles*, b. Q. 2 oct. 1672.
10. *Rosalie*, b. Q. 4 avril 1673.
11. *Joseph*, b. Q. 14 et s. Q. 26 janvier 1675.
12. *Michel*, b. Q. 13 avril 1677, m. à Lévis à Elizabeth Albert, 23 nov. 1694, s. Lévis, 10 déc. 1752.
13. *Ignace*, b. 1658. 1. m. à Marguerite Rochon, 2d. m. Périnne Samson, s. L. 8 fév. 1714.

Louis (5), Jacques (6), Nichel (12), Ignace (13) s'établirent à la pointe de Lévy.

La famille Guay alliée aux Bégin, Samson, Carrier, Bourassa, Guenette, etc.

Descendants : les deux notaires F.-M. Guay, régistrateurs, Dr P.-M. Guay, M. P., Dr Bénoni Guay, avocat Raphaël Guay, M. Jacob Guay, ptre, Mgr Chs. Guay, Notaire Guay, de St-Roch.

1666-18 juin (Greffe Becquet).— Jésuites vendent à Jean Guyet, de la Pte. de Lévy, conces : Pte Lév. 4 x 40 b. aux her et ve Guillaume Gautier de la Chenaye, dev. au fleuve proche Guillaume Couture.

1670-15 Sept.— Bail à rente jésuites à Jean Guyet (*Becquet*).

1671-20 juin.— Charles de Lauzon-Charny concession à Guay (*Becquet*).

Jean Guyet vint de France au Canada en sept. 1646 à l'emploi des jésuites et fut de suite envoyé à la mission des Hurons en même temps que le P. Gabriel Lalemant. (J. des J. p. 66).

Les descendants de Jean Guay sont si nombreux dans la seigneurie que l'on a dû leur donner divers surnoms dont voici les principaux : *Landriche* (d'André), *Tintin*, (d'Augustin), *Charly*, *le Moine*, *Gaspé*, *Fifi*, *Gendreau*, *Najou*, *Landron*.

Titre d'habitation d'Ignace Guay, dev. Gilles Rageot, 10 mars 1686.

Inventaire de feu Marguerite Rocheron, épouse d'Ignace Guay, marié en 2ème noce à Marie Samson, devant Couture, juge seigneurial, le 9 juillet 1691 (*greffe la Cetière*). Terre et maison estimées 1300 livres.

39. Etienne Charet. - Tanneur, 38 ans, 3 fusils, 9 bêtes à cornes, 1 cheval, 20 arpents en valeur.

Catherine Bissot, sa femme, 26 ans.

Enfants : Marie 10 ans.
Françoise 8 ans.
Geneviève 5.
Etienne 2.
Marie 2.
Catherine 6 mois,

C'est celui dont il a déjà été longuement question au cours de cette étude. Il nous suffit de contrôler les renseignements du recenseur. 1° *Marie*, âgée de 10 ans, c'est *Marie-Charlotte* b. Q. 2 janvier 1672. 2° *Françoise*, âgée de 8 ans, c'est celle qui est née le 11 mars 1674. 3° *Geneviève*, âgée de 5 ans, b. Q. 28 mars 1676. 4° *Etienne*, âgé de 4 ans, b. Q. 25 avril 1678. 5° *Marie*, âgée de 2 ans, b. 1680, 6. *Catherine*, âgée de 6 mois, b. 6 avril 1681 à l'Islet.

De tous les colons de Lauzon, c'est le seul qui possède un cheval.

40. Charles Courtois.—44 ans, 1 fusil, 1 vache, 10 arpents en valeur. Marguerite Berger, sa femme, 30 ans.

Enfants : Gabriel 9 ans.
Denis 7.
Elizabeth 1.

Originaire de St-Martin, évêché de Rouen.

Se marie à Q. le 9 oct. 1670, à Marguerite Berger.

Enfants : 1. *Joseph*, b. Q. s. Q. nov. 1671.
2. *Gabriel*, b. Q. 5 sept. 1672 m. à Batiscan 1701 à Elizabeth Moreau.
3. *Denis*, b. Q. 24 mars 1674, m. à Lévis, 21 sept 1700 à Barbe Arnault.
4. *Elizabeth*, b. Q. 19 juillet 1676.
5. *Marguerite-Charlotte* b. Q. 28 oct. 1678.
6. *Louis*, b. Q. 25 août 1681.

Marguerite Berger s. Lévis, 21 nov. 1728.

Denis (3) s'établit à Lévis, Gabriel (2) à Batiscan.

Famille disparue de Lévis après la conquête.

1744-2 juin, Vve Denis Courtois (Barbe Renaud) voisine d'un côté à Lemieux, de l'autre à Ignace Carrier (*greffe Pinguet*).

Plan de 1685-1709 v. à v. Q. Courtois entre Carrier et Lemieux.

41. Louis Bégin.—44 ans, 1 fusil, 3 bêtes à cornes, 8 arpents de terre en valeur.

Jeanne Durand, sa femme, 29 ans.

Enfants : Marie-Anne, 12.
Marguerite, 9.
Elizabeth, 6.
Jeanne. 3.

Originaire de Liénard, évêché de Lisieux, se marie le 15 oct. 1669 à Québec, à Jeanne Durand, de Quimpercorantin, Cornouailles. Sa sœur Françoise Durand est mariée à Gabriel Samson (37) en 1669.

Enfants : 1. *Marie-Anne*, b. Q. 3 août 1669, m. à Louis Guay, s. L. oct. 1687.
2. *Marie-Marguerite* b. Q. 23 juin 1672, m. à Lévis 7 nov. 1695 à Eustache Couture s. avant 1733.
3. *Marie-Therèse*, b. Q. 27 sept. 1674 s. Q. 5 oct. 1674.
4. *Elizabeth*, b. Q. 6 nov. 1675, m. à Lévis 26 juillet 1693 à Etienne Rocheron s. à L. 22 dec. 1695.
5. *Louis*, bapt. Q. 14 oct. 1678.
6. *Jean-Baptiste*, b. et m. à L. 23 janv. 1714 à Louise Carrié.
7. *Etienne*, b. 1691 13 mai L. m. à L. 27 mai 1722 à Geneviève Rochon, s. L. 16 déc. 1759.
8. *Jacques*, b. L. 29 mai 1696. m. L. 15 juin 1722 à Geneviève Charlotte Rochon s. 20 oct. 1756 à L.
9. *Suzanne*, b.... m. L. 2 mai 1709 à Laurent Poiré.
10. Charles b......

Louis Bégin s. L. 26 déc. 1708.
Jeanne Durand, s. L. 20 juillet 1722.
La souche de tous les Bégin.

Ancêtre de Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Cyrène.—Jean Baptiste (6), Etienne (7) et Jacques (8) s'établirent à la pointe de Lévy.

1665. nov. 20. Concession à Louis Bégin par Lauzon Audouart).

1663-14 nov. *(Duquet)* Louis Bégin estimateur a l'inventaire des mineurs Pré.

1665-22 juillet (*greffe Duquet*) Louis Bégin hab. de la Pte. Lévy vend à Gabriel Lemieux, bour. et hab. de Q. une conc. à Lauzon, seign. Ste-Anne 2 x 30. terre labourée et haut bois, bornée à Théodore Sureau d'un côté, de l'autre

à Rob. Chartier échue au vendeur par succession de son père Jacques Bégin. Celui-ci l'avait eue de Jean Bourdon proc. gén. seign. de Ste-Anne le 4 oct. 1661.

Jacques Bégin se noya dev. Qué.-en oct. 1664.

1699. J. et D. IV. p. 372 Louis Bégin, hab. de Lauzon.

Origine du nom Bégin :

Lorédan Larchey : Bégin. 1. forme de Beguin, 2. dérivé de Bège-Gris-jaunâtre (oil) 3. Goret (oc). Béguin, 1. Bègue, 2. religieux du tiers ordre fondé par Lambert Bègue en 1673 à Liége. 3. bonnet d'enfant. (nord).

42. Simon Rocheron.—49 ans, 1 fusil, 10 bestiaux, 20 arpents, Madeleine Buisson, sa femme, 40 ans.

Enfants : Marguerite 16.
Etienne 13.
Mathilde 10. (pour Mathurine).
Charles 8.
Geneviève 4.
Jean 3.
Charles 1

Ce nom s'écrit : Rocheron ou Rochon.

Originaire de St-Côme le Vert, évêché du Mans.

Epousa à Château Richer le 12 septembre 1663, Mathurine Buisson, fille de Gervais Buisson et veuve de Nicolas Dupré. Un de ses frères, Antoine, s'établit à la côte de Lauzon, S. Nicolas (1681).

Enfants : (Rocheron—Buisson).

1. *Marguerite*, b. Q. 3 août 1665 m. à Ignace Guay.

2. *Etienne* b. Q. 2 avril 1668. 1. m. à Elizabeth Bégin à Lévis 26 juillet 1693. 2. m. à L. 26 juin 1698 à Charlotte Jeanne.

3. *Mathurine*, b. Q. 17 fév. 1671.

4. *Charles*, b. Q. 5 juillet 1673.

5. *Geneviève*, b. Q. 21 avril 1677, m. à L. 16 juin 1693 à Louis Marchand, s. Q. 29 août 1693.

6. *Jean* b. . . . m. 12 juin 1702 à Geneviève Garnier à St-François, île Jésus.—s. 1750 à Lachenaye.

Un des frères de Simon Rocheron établi à St-Famille I.O. 1671-1698. Mathurine Buisson, sa femme, ve Nic. Dupré, s. à Québec 29 sept. 1691.

Un seul des enf. mâles de Simon Rocheron s'établit à Lévis : Etienne m. 1o Elizabeth Bégin, a d'elle 2 filles. Elizabeth 1694, m. 1722 à Ignace Carrier à Lévis (27 mai) s. L. 1766, 19 mai. Suzanne b. L. 20 déc. 1695. Sa femme s. à Lévis 22 déc. 1695.

Second mariage : à Charlotte Jeanne à Q. 26 juin 1698. A d'elle 2 filles : 1o Geneviève Charlotte, b. L. 21 juin 1699. m. L. 15 juin 1722 à Jacques Bégin 2o Geneviève, b. L. 4 avril 1701, m. 27 mai 1722 à Etienne Bégin.

Voir *Jug et Del.* IV pp. 15, 66, (1696), p. 372 (1699). Charlotte Jeanne, veuve Etienne Rocheron, épousa en 1704 Jacques Morin dit Beauséjour. Elle est s. à Q. 15 nov. 1734. Elle établit les enf. de ce 2d. mariage à Lévis.

1663 10 nov. Simon Rocheron tuteur des enfants Pré. (*greffe Duquet*).

1682 (25 nov.) Denis Roberge, bourgeois de Québec, procureur de Michel Buisson de St-Come et de Suzanne Lizerasse s. f. (proc. dev. Becquet le 19 oct. 1680), vendent à Simon Rocheron, hab. de Lauzon, et Mathurin Buisson s. f. une terre et hab. à Lauzon, 5x40, avec maison b. d. c. à l'acquéreur de l'autre à Thomas Gasse, à Bisson appartenant par concession de Bourdon du 4 octobre 1659 et l'autre partie de Charles Bazire, marchand, le 15 juin 1655 (*Becquet*), 2 arp. dans seign. ursulines le surplus dans Lauzon. Vendu pour le prix de 2000 livres, (*greffe Duquet*).

1663-18 à la req. de Simon Rocheron et de Mathurine Buisson s. f. veuve Nicolas Pré. viv. hab. de Lauzon. Guillaume Couture, Ls. Bégin et François Becquet se transportent sur une concession appartenant à feu Pré contenant 6x20 arp. dont 6½ labourable et le reste en haut bois, avec grange, maison dont la ½ appartient à Becquet. Ils estiment le tout à 600 livres.

43. ROBERT CHARTIER. – 54 ans, 4 arp. en valeur.
Anne Bertault, sa femme, 44 ans.
Enfants : Gilles 11 ans.
Jean 9 ans.
Pierre 7 ans.
Thomas 6 ans.
Robert 3 ans.

Originaire de S. Laurent, évêché d'Evreux.

Marié à Québec, le 21 oct. 1669 à Anne Bertault.

Enfants : 1. *Gilles Isaac*, b. Q. 28 juillet 1670, s. L. 29 janvier 1738.

2. *Jean-François*, b. Q. 3. dec. 1671 s. Lévis 20 oct. 1732.

3. *Claire Françoise*, b. Q. 21 janvier 1674 m. à Lévis, 9 nov. 1694 à Louis Fagot s. L. 15 janvier 1724.

4. *Thomas*, b. Q. 27 déc. 1675 s. L. 26 oct. 1749.

5. *Nicolas* b. Q. 20 mars 1679.

1665. 17 oct. concession Jean Durand Lafleur (*dev. Couture*) revendue à Charest en 1684 (Metru) 2x40 d'un côté à Robert Chartier, de l'autre à Ve. Bissot.

1665-22 juillet. (*Duquet*) Louis Bégin vend à Gabriel Lemieux une terre seigneurie Ste-Anne d'un côté à Théod. Sureau de l'autre à Robert Chartier.

1669-30 sept. Cont. de mariage Robert Chartier, hab. Lauzon, orig. ev. d'Evreux (*greffe Duquet*), fils de Guillaume Chartier et Marguerite Desportes (St-Laurent ev. d'Evreux), et Anne Berthault, fille de feu Jean Berthaut et Jeanne Leveque—(St-Sulpice Paris). Son épouse apporte 300 livres y compris 50 livres à elle données par le roi. Douaire de 200 livres. Préciput 100 livres. Mde Bourdon signe le contrat.

1698-20 mars (*greffe Chs. Rageot*) Testament d'Anne Bertau, Veuve Robert Chartier, viv. hab. de Lauzon. Ses enfants lui feront dire 40 basses messes. Recommande à ses enfants de vivre en bonne union comme doivent faire de véritables frères et sœurs. M. Boucher, curé, nommé exécuteur.

1710-nov Procès verbal d'arpentage fait à la requête des ursulines et des Robert (Chartier) de la Pte de Lévy, fief Ste-Anne (*greffe Larivière*).

44. GUILLAUME COUTURE.—66 ans, charpentier, 4 fusils, 7 bêtes à cornes, 20 arpents en valeur.

Anne Esmart sa femme 52 ans.

Enfants : Jean 28 ans.
Louis 24.
Charles 21.

Guillaume 18.
Louise 15.
Eustache 14.
Joseph 11.

Tous les renseignements sur la famillle du premier colon de la pointe de Lévy ont été donnés dans le texte.

45. Michel Lecours, 37 ans, 2 fusils, 4 arpents en culture.

Originaire de St-Gemme, évêché du Mans (Maine). Marié à Louise Le Dran fille de Toussaint le Dran à Lévis 24 nov. 1683.

Enfants : 1. *Michel* b. 1614 m. à Louise Françoise Lemieux.
2. *Louise*, b. .... m. 31 août 1718 à Jean Policain à Q.
3. *Charles*, b. 1686 m. L. 22 nov. 1708 à Marie Anne Poliquain.
4. *Ignace*, b. L, 1691 12 mars, m. Q 26 janv. 1711 à Marie Anne Hubert s. Q. 1735.
5. *Marie-Charlotte-Elisabeth*, b. L. 30 sept. 1692 m. à Jean Samson s. L. 1726.
6. *Chs. Frs.* b. 4 s. 17 janvier 1696. Lévis
7. *Marie-Suzanne*, b. L. 17 janvier 1699 m. L. 3 mai 1719 à Joseph Filion.
8. *Marie-Anne*, b. L. 11 mai 1700.
9. *Jeanne* b. L. 11 mai 1700. s. L. 29 mai 1719.
10. *Ursule Jeanne*, b. Q. 18 juillet 1702 1er m. Q. 21 avril 1727 à Dominique Pampalon, 2e m. 1740 à Lanoix s. Q. 1757.
11. *Joseph*, b. 1697 m. 21 avril 1723 à Marie-Anne Morel à Beaumont, s. Q. 12 mai 1755. Cf. *Jug. et Dél.* IV p. 130.

La veuve Michel Lecours se remaria à Lévis le 7 nov. 1713 à Jean Poliquin,

Michel (1) s'est établi à la pointe de Lévy et Charles (3) à Beaumont.

46. Mathurine Vallet.—74 ans.

Jean, son fils, 23 ans, 1 fusil, 2 vaches, 10 arpents en culture.

Mathurine Vallet est la veuve de Jean Bte. Hallé. Ce mariage avait eu lieu en France.

Enfants : 1. *Jean*, b. Q. 10 sept. 1659. 1er m. 16 nov. 1682, à Marie Maranda, à St-Pierre, I. O. ; 2nd m. 18 juillet 1695 à Marie Drapeau, à Lévis ; s. Lévis, 28 fév. 1726.

2. *Marie*, b. 1643 ; m. Q. 27 sept. 1660 à Joachim Girard.

3. *Elizabeth*, b. 1649 ; m. Q. 25 août 1664 à Guillaume Albert ; s. Q. 9 août 1726.

4. *Barbe*, b. 1645 France ; m. Q 14 nov. 1670 à Jean Carrier ; s. Q. 18 janvier 1696.

Pour Barbe Hallé, voir la *Vie de la mère de St-Augustin* par le P. Raguenau.

Mathurine Vallet, s. Lévis, 16 mars 1686.

L'enfant mâle unique de J. Bte. Hallay, marié à Marie Maranda et à Marie Drapeau a fait souche à la pointe Lévy. Souche de tous les Hallé du gouv. de Q.

1682. 24 juin (*Greffe Duquet*). -Contrat de J. Bte. Hallé et Marie Maranda. Elle apporte 100 livres, 10 minots de blé français, un habit neuf, 6 chemises neuves, le menu linge, une paire de souliers neufs. Douaire 300 livres. Présents : Guillaume Albert, Isabelle Hallé, Jean Carrier, Barbe Hallé, Jean Albert, Jean Marandeau, Michel Marandeau, Zacharie Lisse, Jean Boilard, Etienne Marandeau, huissier de la prévôté. Fait en la maison de la veuve Hallé, en la côte de Lauzon.

47. Mathurin Arnault, 32 ans, 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 8 arpents en culture.

Barbe Renault, sa femme, 38 ans.

Enfants : Jacques 16 ans.
Gilles 12.
Marie 10.
Françoise 8.
Sébastien 7.
Thérèse 5.
Marie 3.
Barbe 1.

Originaire de St-Saturnin (Luçon).

Marié le 2 déc. 1679 à Qué. Barbe Renaud, veuve Nicolas Cochard (mariage 18 avril 1678 Q.) ; elle était déjà veuve de Jean Charpentier (mariage le 10 janvier 1661 à Q.) Trois unions : La 1ère, contractée à 12 ans, lui donne 10 enfants.

Enfants nés du mariage Arnault-Renaud :

1. *Barbe*, b. 1680 . . . m. à Lévis 21 sept. 1700 à Denis Courtois, s. L. 15 juillet 1757.
2. *Laurent*, b. 20 oct. 1683 à Qué. (pas de postérité).
3. *Françoise-Geneviève*, b. Q. 24 juillet 1687 m. à Lévis 20 février 1708 à René Albert s. Lév. 9 juilllet 1745.
4. *Louis*, b. . . . . m. à Catherine Savari, 3 sept 1708 à Québec.
5. *Louis* b. 9 et s. 16 mars 1686 à Lévis.

Mathurin Arnault s. à Lévis 6 déc. 1708.

Des 8 enf : du recensemt de 1681 il n'y a que Barbe qui soit née d'Arnault-Renaud :

Jacques est du 1er mariage avec Jean Charpentier, b. Q. 29 août 1664, s'établit à Repentigny.

De même que les suivants :

Gilles.
Marie-Louise, b. 30 déc. 1671.
Françoise, b. 9 avril 1673 à Sillery.
Sebastien, b. Q. 28 janvier 1675.
Therèse, b. Q 16 oct. 1676.
Marie, avant dernière, b. 18 janvier 1679 à Q., est l'unique enfant du 2d. mariage Cochart-Renault. 3 lits sont donc là representés.

Barbe Renaud s. à Boucherville 22 janv. 1719.

Un des fils de Barbe Renaud né du mariage Charpentier se maria cinq fois.

On trouve aux archives " Renaud " souvent écrit pour " Arnauld ".

Arnauld, faiseur de chaux.

Cf. *Jug. et Dél.* vol. IV, pp. 130, 207 (1697-1698).

48. Jean Huard.—40 ans. 1 fusil, 4 b. à c., 8 arpents en culture. Marie Amiot, sa femme, 27 ans.

Enfants : Marie, 10 ans.
Jean, 9 ans.
Marie-Jeanne, 6 ans.
Louise, 5 ans.

Au recens. de Lauzon, 1667, Jean Huard, célibataire, 30 ans, 7 arpents.

Jean Huard se marie le 30 avril 1670 à Q. à Marie Anne Amyot, fille de Mathurin Amyot. Il est originaire de Courson, évêché de Chartres.

Enfants : 1. *Marie*, b. 30 sept. 1671 Q., m. Lévis 9 janv. 1690 à Charles Couture.
2. *Jean*, b.... 1672, m. à Angélique Jourdain, fille de Guillaume, s. Lévis 4 nov. 1751.
3. *Marie-Jeanne*, b. Q. 8 août 1674. m. Lévis 13 juin 1695 à Joseph Couture, s. Lévis 6 sept. 1757.
4. *Louise*, b. Q. 4 oct. 1676.
5. *Mathieu dit Désilets*, b. Q. 31 janv. 1679, m. 1707 à Jeanne Jourdain, s. L. 28 août 1760.
6. *Françoise*, b...., m. L, 11 avril 1701, à Eustache Couture.
7. *Etienne*, b. Q. 10 mars 1686, m. 6 nov. 1719 à M. P. Dolbec à St Augustin.
8. *Marie-Anne*, b...., m. Lévis 1er nov. 1707 à Noël Ignace.
9. *Angélique*, b. .., m Lévis, 4 août 1710 à Pierre Girard.
10. *Jacques*, b. L. 5 juin 1690, m. à Angélique Boucher 1714 Lévis, s. Lévis 8 août 1757.
11. *Geneviève*, b. L. 21 avril 1692, m. L. 19 nov. 1716 à Louis Levasseur, 2d m. à Pierre Dussault.
12. *Marguerite*, b. 1694, 1er m. J. Bte. Guenet, 2d m. L. 23 nov. 1716, à Nau.—Labri, s. 9 juillet 1754 à Lévis.

Jean Huard, s. à Lévis, 5 déc. 1708.

Sa femme, Marie-Anne Amyot, s. Lév. 16 déc. 1737.

1373. 23 octobre (*Greffe Duquet*).—Concession de la Martinière à Huard.

Contrat de mariage—26 nov. 1669—(*Greffe Duquet*),

de Jean Huard hab. de Lauzon, fils de Marguerin Huard et de Julienne Bouillet, de la paroisse de Courson, évêché de Chartres et Mathieu Amyot, sr. de Villeneuve et dame Marie Mivile, avec Marie-Anne Amyot, leur fille. Présents : Jean Bte. Peuvrest de Menu, Gilles Rageot, Henry Breau sieur de Pomminville, Etienne Blanchon et sa femme Charlotte Maugis, Chs. Amiot, oncle, et sa femme, Jean Maheust, Frs. Mivile, Marie Madeleine Sevestre, veuve Jacques Loyer, sieur de la Tour.

L'épouse apporte 200 livres.

Jean (2), Mathieu (5), Etienne (7), Jacques (10), s'établirent à la pointe de Lévy.

49. Sébastien Peuvreau.—44 ans. 1 fusil, 5 arp. en culture.

Peuvreau ou Prouvereau. Il fit la traite avec Guillaume Couture chez les Papinachois.

N'a pas laissé de postérité. On ne possède aucun détail sur ce colon.

Pièce E.

AVEU ET DÉNOMBREMENT DE DOMBOURG 8 OCTOBRE 1668.

Jean-François Bourdon, écuyer, seigneur de Dombourg, lequel déclare être homme et vassal des MM. de la Cie des Indes Oc. à cause de la seigneurie de Dombourg comprenant l'espace de terre au nord du St-Laurent depuis l'abbé de Lauzon jusqu'à feu sieur des Châtelets sur 4 lieues de prof. tel que le tout est désigné au titre accordé par Jean de Lauzon, gouv. à Jean Bourdon le 15 déc. 1653 en faveur du comparant Jean-François tel qu'appert par décl. au pied du titre.

Censitaires :

1. Domaine 6 arp. de front joignant aux terres de l'abbé de Lauzon et de l'autre à Jean Courtois.

2. Jean Courtois — 2 x 40 — 20 sols par arp. de front 6 deniers de cens—2 chapons,—payer la dime au curé. Possède aussi ½ arp. pour une bourgade plus tard à charge d'une poule de l'année à la S. Martin.

3. Jean Leonardeau—2 x 40—même charge.
4. Jean-Baptiste de Poitiers, 2 x 40 – même charge.
5. Pierre Laferge— " "
6. Charles Petit — " "
7. Jacques Fournel— " "
8. Leonard Debord — " "

Arrière fief du sieur de Monceaux qui comprend ;
1. Vincent Moriseau— 2 x 40 — do.
2. Jacques David— do
3, Guillaume David— do

9. Charles Linot— " "
10. Pierre Cocquin—
11. Lucien Tallon—
12. Pierre Mercereau –
13. Leonard Faucher—
14. Jean Le Picq—
15. Nicolas Langlois—
16. Nicolas Silvestre.

Denys Joseph Ruette, ecuyer, sieur d'Auteuil et de Monceau 6 arp.—6 liv. 12 deniers de cens et 6 chapons vifs.

17. Jean Dubucq — 2 x 40.
18. Pierre Lefebvre. 2 x 40.
19. Jean Hardy. "
20. Etienne Leveillé "
21. Louis Bonnodeau "
22. Laurent Lormier "

—Le domaine reservé par le seigneur de Dombourg où il est résident qui consiste en huit arpents de terre.

23. Antoine Serré 2 x 40
24. Jean Fauconnet "
25. Jean Chenier "
26. Charles Laplante "
27. Michel Laroche "
28. Charles Jean Bon "
29. Jean La Jeunesse "
30. Claude Plet "
31. Robert Senat "
32. Charles Pin. "
33 Jean Pin. "
34. Antoine Samson. "
35. Jean Limousin "

36. Pierre Fodeux 2 x 40
37. Antoine Bordeleau "
38. Pasquier Nouy "
39. Jean La Rue. "
40. Jean de la Ronde. "
41. Jacques Brunet. "
42. Charles Bordier. "
43. Jean Hayot. "
44. François Pelletier. "
45. Jean Pelletier. "
46. Pierre Serré. "
47. Antoine Boutin. "
48. Pierre Bonnier. "
49. Antoine Tapin. "
50. Mathurin Mousso. "
51. Etienne Papillon. "
52. Jean Theberge.
53. Jacques Largillier,
54. Robert Germainne.
55. Réné Duverger.
56. Charles Palentin.
57. Henri Piot.

—Ensuite 6 arpents de terre reservés par le seigneur pour domaine utile.

(*Greffe Duquet*).

AVEU ET DENOMBREMENT D'AUTRAY
(30 OCTOBRE 1668)

Anne Gasnier, veuve de feu Jean Bourdon, tutrice de Jacques Bourdon, écuyer, sieur d'Autray et Messire Jean Le Sueur, prêtre, écuyer, curé de St-Sauveur, curateur. Le dit Jacques Bourdon est homme loyal pour la seigneurie d'Autray, contenant une lieue de front x 2 lieues de profondeur. Le dit fief borné d'un côté six arpents au dessous de la rivière Macquart à présent appelée la rivière d'Autray. Titre primitif : 20 mars 1638 et 16 avril 1647 à Jean Bourdon, aux droits de son père par titre du 20 décembre 1653.

Domaine : 6 arpents de chaque côté de la rivière d'Autray.

Arrière fief : François Magdeleine Ruette, écuyer, s. de Monceaux, huit arpents de front x 40, à prendre 4 arpents au dessous du ruisseau de la Rousselière et 4 arp. au dessus.

1. Frs. Jean Chécart, 2 x 40.—40 sols 6 deniers de cens
2. Tugal Cottin " "
3. Jean de Lalonde " "
4. Guillaume David " "
5. Jacques David " "
6. Nicolas Langart " "
7. Jacob L'heureux " "
8. Jacques Forget " "
9. Vincent Mor[illegible]so " "

—Domaine de 12 arpents, 6 arpents au dessus et 6 arpents au dessous de la rivière Bourdon.

PIECE F.

HYMNE EN L'HONNEUR DU GRAND ST-NICOLAS

PATRON DE LA CÔTE DE LAUZON

Pange lingua Nicolai, Praesulis Praeconium,
Ve nos sumnuis Adonai, Rex et Pater omnium,
Ad salûtis portum trahi, faciat per filium.

Dum penderet ad mamillam matris ab infantia,
Quartâ semel bibit illum atque sexta feria,
Ne per lactis puer stillam solvere jejunia.

Sublimatus ad honorem Nicolaus Praesulis,
Pietatis tantae rorem cunctis pluit populis,
Ve vix parem aut majorem haberet in saeculis.

Auro dato violari, virginis prohibuit,
Fas in fame vas in mare, servat et distribuit,
Timentibus naufragari, nautis opem tribuit.

A defunctis suscitatur, furtum qui immisceat,
Et Judaeus baptizatur, aurumque recuperat,
Illi vita restauratur, hic ad fidem properat.

Nicolae sacerdotum, honor, virtus, gloria,
Plebem omnem clerum totum, mentes, manus, labia,
Ad reddendum Deo votum, tua juvet gratia.

Sit laus Summae Trinitatis, virtûs et victoriâ,
Quae det nobis vi Beati Nicolai gaudia.
V. Justum deduxit Dominus per vias rectas.
R. Et ostendit illi regnum Dei.

OREMUS

Deus qui beatum Nicolaum Pontificem in numeris decorasti miraculis, tribue quaesumus, ut piis meritis et precibus a periculis omnibus in hac vitâ et gehennae incendiis post mortem liberemur. Per Christum Dominum nostrum, Amen.

TRADUCTION

Proclame, ô ma langue, l'éloge du prélat Nicolas,
Afin que le Suprême Adonaï (Dieu), Roi et Père de tout,
Nous fasse conduire par son Fils au port du salut.

Enfant, suspendu au sein de sa mère,
Le mercredi et le vendredi, il ne s'allaite qu'une fois le jour,
Afin de ne rompre le jeûne pas même par une goutte de lait.

Nicolas, élevé à l'honneur de l'Episcopat,
Répand sur tous les peuples la rosée d'une piété,
Telle que les siècles n'en virent jamais de plus grande ni de [pareille.

Il donne de l'or pour sauvegarder la virginité des jeunes [filles ;
Il conserve et distribue le blé dans la famine, les vaisseaux [sur la mer,
Il porte secours aux nochers menacés de naufrage.

Un mort accusé de vol est ressuscité,
Un juif est baptisé après avoir retrouvé son or,
Au premier la vie est rendu ; le dernier reçoit promptement [la foi.

O Nicolas, honneur, force et gloire des prêtres,
Que ta faveur aide le peuple et le clergé tout entier,
A rendre à Dieu l'hommage de l'esprit, des mains et des
[lèvres.

Louange, puissance et victoire soient à la Trinité Suprême,
Qu'Elle nous donne la joie par la vertu du Bienheureux
[Nicolas.
V. Le Seigneur a béni l'homme juste *par droicts chemins.*
R. Et lui a montré le royaume de Dieu.

Oraison

O Dieu, qui avez illustré le bienheureux évêque Nicolas par d'innombrables miracles, accordez, nous vous en supplions, par ses mérites et ses prières, que nous soyons delivrés de tout péril durant cette vie, et des flammes de l'enfer après notre mort. Par le Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

SAINT-NICOLAS

Il était trois petits enfants
Qui s'en allaient glaner aux champs.

S'en vont un soir chez un boucher :
" Boucher, voudrais-tu nous loger ?
—Entrez, entrez, petits enfants,
Y a de la place assûrément."

Ils n'étaient pas sitôt entrés,
Que le boucher les a tués,
Les a coupés en p'tits morceaux,
Mis au saloir comme pourceaux.

Saint-Nicolas, au bout d'sept ans,
Saint-Nicolas vint dans ce champ.
Il s'en alla chez le boucher :
" Boucher, voudrais-tu me loger ?
—Entrez, entrez, saint Nicolas,

Y y a de la place, il n'en manque pas."
Il n'était pas sitôt entré,
Qu'il a demandé à souper.

" Voulez-vous un morceau d'jambon ?
—Je n'en veux pas, il n'est pas bon.
—Voulez-vous un morceau de veau ?
—Je n'en veux pas, il n'est pas beau.
Du p'tit salé, je veux avoir,
Qu'y a sept ans qu'est dans l'saloir ! "
Quand le boucher entendit c'la,
Hors de sa porte il s'enfuya.
—Boucher, boucher, ne t'enfuis pas,
Repens toi, Dieu te pardonn'ras."

Saint-Nicolas posa trois doigts
Dessus le bord de ce saloir.
Le premier dit : " J'ai bien dormi ; "
Le second dit : " Et moi aussi : "
Et le troisième repondit :
" Je croyais être en paradis. "

RESUMÉ DES REGISTRES DE LA PAROISSE DE ST-JOSEPH DE LA POINTE DE LÉVY DE 1690 A 1700

—

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS : B. BAPTÊME, M. MARIAGE S. SÉPULTURE

1690

Le registre de St-Joseph de la pointe de Lévy pour 1690 contient 7 baptêmes, 3 mariages, 4 sépultures.

En tête de ce registre, on lit :

L'an 1689, le 13 décembre, pardevant René Louis Chartier, écuyer, seigneur de Lotbinière, conseiller du roi et son lieutenant général civil et criminel à Québec, est comparu M. Etienne Vallet ecclésiastique du séminaire de cette ville, lequel nous a présenté un registre couvert de papier contenant dix feuillets blancs, pour servir à l'enré-

gistrement des baptêmes et sépultures qui se feront pendant l'année prochaine 1690, dans les paroisses de St-Joseph, Beaumont et la Durantaye, lesquels feuillets du dit registre nous avons cottés et paraphés et a le dit sieur Vallet signé avec nous le présent procès verval (signé) R. L. Chartier de Lotbinière.

1	Janvier	B. J.-Bte. Boilard.
9	"	M. Chs. Couture fils de Gme. Couture juge Senechal et Marie Huart, fille de Mtre Jean Huart procureur fiscal de la seigneurie.
28	"	S. Marie Charest.
5	Mars	B. Elie Lis. Parrain Elie de Molon.
20	"	S. du même. Présence du même.
28	"	B. Louis le Roy. Parrain Chs. Couillard, de Beaumont.
12	Avril	M. Joseph Cognard (20 ans) de St-Eustache, évêché de Paris, et de Geneviève Haubout (de la Durantaye.)
17	"	B. Joseph Gesseron. Parrain Jean Carié.
27	"	M. Noël Leroy, (de Berthier), et Jeanne Cassé, (de Beaumont.)
24	"	S. George Ledran tué par accident.
5	Mai	S. Joseph Gesseron dit Brulot.
7	"	B. Etienne LeRoy (la Durantaye.)
22	"	B. François Albert.
8	Juin	B. Jacques Huard.
18	"	B. J.-Bte. Nadeau (Beaumont.)
29	Juillet	B. François Cadoret.
9	Août	B. Antoine Drapeau.
11	"	B. Marie Nolet.
5	Sept.	S. Thomas Gasse.
11	"	B. Guillaume LeRoy.
22	"	B. Marie Magdeleine Charest.
22	"	B. Jacques Charles Samson.
1	Octobre	B. Marie Frs. Blanchon (à Beaumont.)
30	Nov.	B. B. J.-Bte. Legaré.
2	Déc.	S. de Marie Nolet.
11	"	B. Jean-Jacques Portelance (à Beaumont.)

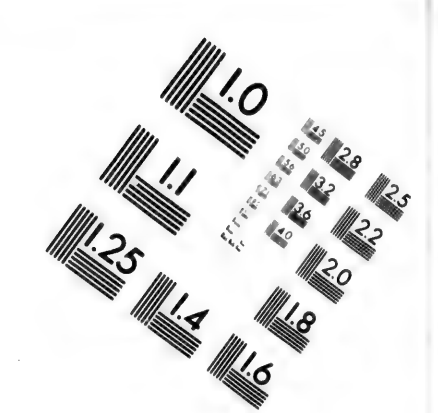
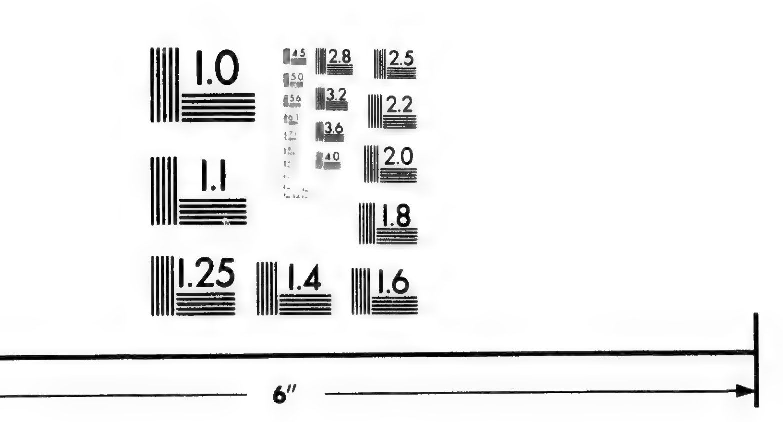


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



1691

10	Janvier	B. Marie-Anne fille de Charles Couture dit Lafrenaye.
11	"	M. Pierre Bourget dit Lavallée, de l'évêché de Xaintes et Marie Jean (de Beaumont.) Témoins : Gme. Couture, juge Sénéchal et Chs. Couture-Lafrenaye.
13	"	S. Jean Guay. Témoin : Gabriel Lemieux.
20	"	S. Marie Magdeleine Charest.
25	"	B. Geneviève Chaussé dit le Meine.
27	"	M. Pierre Bissonet (Durantaye.)
1	Mars	B. Pierre Martel.
12	"	B. Ignace Lecours.
20	Avril	S. Jean Guay.
1	Mai	B. Angelique Hallé.
1	"	B. Philippe Couillard, fils de Chs. Couillard, seigneur de Beaumont. Parrain Philippe de Varennes, capt. d'une Cie d'inf. de marine. Marraine : Marie-Anne de Granville.
6	"	S. Jean Samson. (Richard ptre.)
13	"	B. Etienne Bégin.
12	Juin	M. Ignace Guay et Périnne Samson.
17	Mai	B. par Séraphin Recollet à la Durantaye de Ls. Alexandre Belias.
17	"	B. de Pierre Bissonet.
27	Juin	M. Joseph Cassé et Marie Bassin par Séraphin Récollet faisant mission à Durantaye.
24	Juillet	B. Ignace Girard (Beaumont)
16	Sept	B. Jacques Lisse.
23	"	B. Joseph Boilard.
29	"	S. du même.
26	Oct	B. Joseph Gesseron.
13	"	B. Joseph Bacquet dit Lamontagne (La Durantaye.)
15	"	B. Jacques Nolet.
2	Déc.	B. Claire-Françoise Levasseur.

1692

8 Janv. M. de Jean François Dussault, fils d'Elie Dussault, hab. de Qué., et Madeleine Bourassa, fille de Jean Bourassa.
10 " M. Louis Guay et Suzanne Samson.
20 " M. Isaac Sareau dit Champagne, soldat des troupes et Jeanne Gaboury (La Durantaye.)
20 " B. Elizabeth, fille de Pierre Grenet (Beaumont.)
20 " B. Geneviève, fille de Louis le Roy.
21 " B. Joseph, fils de Jacques Samson.
27 " S. du même.
10 Fév. B. Marguerite, fille de Jean-Bte. Nadeau, (Beaumont.)
26 " B. Joseph, fils de Thomas Gasse.
29 " B. Charles, fils de Jean Duquet dit Derochers.
8 Avril B. Charlotte, fille d'Etienne Blanchon (Beaumont.)
27 " B. Geneviève, fille de Jean Huart.
4 Mai B. Marie-Ursule, fille d'Etienne Charest.
4 " B. Marie-Françoise, fille d'Ignace Guay.
27 " B. Charles, fils de Zacharie Turgeon, (Beaumont.)
8 Juin B. Michel, fils de Jean Adam, (Beaumont.)
22 " B. Marie-Françoise, fille de Joseph Cassé.
30 Sept. B. Elizabeth, fille de Michel Lecours.
26 Oct. S. Louise, fille de Charles Couillard, seigneur de Beaumont.
24 Nov. M. de Jean Boucher et de Françoise Charest.
25 Déc. B. de Jean Boucher, fils de Jean et de Marie-Anne le Marchand par J. Bineteau, jésuite.
26 " S. d'une fille anonyme.

1693

6 Janv. B. Anne, fille de Jean-François Dussault.
1 Fév. B. Anne, fille de George Cadoret.
5 " B. Geneviève fille de Charles Couture la Frenaye.
11 " B. Louis, fils de Louis Guay.

11	"	B. Louis, fils de Jean-Bte. Hallé.
12	"	B. Geneviève, fille de Jacques Samson.
7	Juin	B. Jacques, fils de Jacques Girard.
15	"	B. Marguerite, fille de Zacharie Lis.
16	"	M. de Louis Marchand et Geneviève Rochon.
16	"	M. de Ignace Carrier et de Perrine Grenet.
26	Juillet	M. d'Etienne Rochon et Elizabeth Begin.
28	"	B. Jean-François, fils de Jean Boilard.
16	Août	B. Elizabeth, fille d'Ignace Guay.
10	Sept.	B. Jeanne, fille de Jean Boucher, sieur de Monbrun.
15	"	M. de Jacques, fils de François Charest et de Jeanne Dubois,(de Ste-Radégonde.) Etienne Charest est l'oncle du marié.
29	"	B. de Catherine, fille de Louis Gezeron.
12	Octobre	S. du même.
5	Nov.	M. Mathurin Labrèque et Marthe Lemieux.
26	"	M. Jacques Guay et Marguerite Chauveau.
28	"	M. Jean Rinfret et Marguerite Massard.

1694

17	Janv.	B. Catherine-Ursule, fille de Jean Duquet.
27	"	B. Jacques, fils de Bastien Nolet.
21	Fév.	B. Marie, fille de Laurent Levasseur, par le jésuite Bineteau.
7	Oct.	B. Jacques, fils de Jacques Guay.
9	Nov.	M. de Louis Fagot et de Françoise Chartier.
26	"	M. Michel Guay et Elizabeth Albert.

1695

3	Mars	B. Marianne Elis. Parrain, Nicolas Légaré.
8	"	B. Jean-Baptiste, fils de Jacques Samson.
17	"	B. Etienne, fils de Jean Duquet.
20	"	B. Anonyme de Chs. Couture.
10	Avril	B. Michel, fils de Jean Adam.
11	"	B. Ignace Gezeron.
24	"	B. Jean-François Brau de Pominville.
2	Mai	B. Jean-Bte. Girard.

19	"	B. Madeleine Cadoret.
3	Juin	M. Joseph Oger Couture et Jeanne Huart.
18	Juillet	M. Jean-Bte. Hallé et Marie Drapeau.
24	Août	B. Charles Couillard de Beaumont.
4	Oct.	B. Marie Geneviève, fille de Louis Fagot.
18	"	B. Michel Guay.
24	"	B. Louise Carrier.
1	Nov.	M. Pierre Plassan et Louise Albert.
7	"	M. Eustache Couture et Marguerite Bégin.
16	"	M. Pierre Turgeon et Marie Carrier.
19	Mai	B. Ignace Guay.
20	"	B. Suzanne Rocheron.
2s	"	S. Elizabeth Bégin.
26	"	S. Ignace Guay.

1696

14	Janv.	B. Chs.-Frs. Lecours.
17	"	S. du même.
22	Mars	B. Jean-Bte. Guay.
1	Août.	B. Marie-Jeanne Couture.
10	"	S. de la même.
16	"	B. Marie-Jeanne Hallé.
26	"	B. Charles Gasse.
29	Mai	B. Jacques Bégin.
18	Juin	S. Barbe Hallé.
20	Juillet.	B. Joseph Lis.
36	Août	B. Etienne Adam.
26	Sept.	S. Joseph Lis.
26	"	B. Ignace Labrecque.
6	Oct.	M. Jean Boucher, (Riv. Ouelle), et Angélique Guay.
9	Nov.	B. Joseph Turgeon.
6	Déc.	B. Joseph Charest.

1697

28	Janv.	B. Joseph Boilard.
28	"	B. Marguerite Guay.
7	Mars	B. Joseph Légaré.

31	"	B. Marie Duquet.
6	Mai	S. Marie-Anne Albert.
8	"	B. Joseph Samson.
12	"	B. Joseph Lecours.
8	Juin	S. anonyme de Jean Dumets.
17	"	B. Jacques Dubois, (Beaumont).
16	Juillet	B. Marguerite Breau.
20	"	M. Augustin le Gardeur et Charlotte Charest.
29	"	M. Frs. du Testu et Marguerite Bouchard.
27	Avril	B. Pierre Cadoret.
19	Oct.	B. Joseph Carrier.
1	Nov.	B. Joseph Couture.
18	"	M. Gabriel d'Avesne, (la Durantaye,) et Marie Lis.

1698

9	Juin	B. André Joseph Hallé.
26	"	B. M. Suzanne Guay.
24	Août	B. Marie-Anne, fille de Gabriel Lambert.
8	Sept.	B. Charles Turgeon.
12	Oct.	B. M. Joseph Guay.
28	"	B. Louis Samson.
2	Nov.	B. Claude Boilard.
5	"	S. M. Joseph Guay.
9	"	B. M. Jeanne Carrier.
18	"	S. Joseph Guay.

1699

17	Janv.	B. M. Suzanne Lecours.
18	"	B. Marguerite Dussault.
13	février	S. Louise Brulé.
27	Mars	B. Françoise Duquet.
3	Mai	S. François Samson, (14 ans.)
4	"	S. Jacques Samson, (44 ans.)
6	"	S. Etienne Charest, (68 ans.)
20	"	B. Louis Gasse.
15	Juin	M. Chs. Carrier et Marie Gezeron.
20	"	B. Geneviève Charlotte Rochon.

6	"	B. Nicolas Légaré.
28	Juillet	B. Marie Cadoret.
4	Août	B. Elizabeth Fagot.
17	Sept.	B. Michel Guay.
12	Oct.	M. Pierre Trottier et Catherine Charest.
9	Nov.	M. François Grenet et Jeanne Samson.
6	Déc.	B. Marie Josephte Guay.

1700

18	Janv.	S. Anne Emard, femme du sieur Couture. Présents Ls. Guay, Ls. Begin.
24	"	B. Marie-Angelique Guay, fille de Michel Guay et Elizabeth Albert.
26	"	S. Paul Larrivée, fils hab. S. Famille, I. O.
27	"	B. Marguerite, fille Jean-Bte Hallé et de Marie Drapeau. Parrain, Etienne Pominville, fils de feu Henry.
8	Mars	B. Jean-François Gezeron, fils de Louis Gezeron.
1	Avril	B. Jean-Bte., Couture, fils de Jean de la Cressonnière. Parrain, Jean-Bte. Charest.
25	"	B. Catherine, fille Ignace Guay. Parrain, Jacques Chauveau.
4	Mai	M. de Louis Lemieux, fils de Gabriel et Marthe Beauregard à Marie Carrier, ve. Pierre Turgeon.
9	"	B. Marie-Anne, fille de Charles Carrier et de Marie Gezeron.
11	"	B. Marie-Anne et Jeanne, filles jumelles de Michel Lecours et Louise Ledran.
16	"	B. Jean, fils de Jean Bourassa.
5	Juillet	M. de Ignace Samson, fils de feu Jacques Samson et Anne Metru et de Marie Charlotte Lemieux, fille de Gabriel et M. Beauregard.
11	Août	M. Jean Drapeau, fils d'Antoine et de Charlotte Joly avec Ursule Bolduc, veuve de feu Henry Pominville.

10	Sept.	B. Marie, fille de Ignace Carrier et de Perrine Grenet.
21	"	M. de Louis Courtois, fils de Chs. et Marguerite Boyer et Barbe Arnault, fille Mathurin Arnault et de Barbe Renaut.
7	Nov.	B. Jean-Bte. Dussault, fils Jean-François Dussault et Marie Madeleine Bourassa.
8	"	M. Michel Lemieux, fils de Gabriel Lemieux et Beauregard avec Marguerite Samson, fille de Jacques. Présent Charles Joliet, *et al.*
18	"	M. Jean Larivé, fils de Jean, de I. O., et Dlle Catherine Poiré, fille de Laurent.
23	"	S. Jean-Baptiste Dussault, né le 5.
3	Déc.	S. Gabriel Lemieux, âgé de 86 ans.
7	"	S. Pierre-Aurio, fils de Pierre.
11	"	S. Marine-Madeleine, femme de Pierre Chaussé dit Lemeine.
14	"	S. Geneviève Chaussée, fille de Pierre Chaussée dit le Meine et de feu Marie-Madeleine Sel.

FIN DE L'APPENDICE.

et de

t Mar-
, fille
aut.
ançois
ssa.
mieux
mson,
Joliet,

D., et
nt.

Pierre

Pierre
Marie-